

CAROLE CANCEL

**AUTORITÉ, PAROLE ET POUVOIR :  
UNE APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE DE  
L'ACTIVITÉ NÉOLOGIQUE INUIT AU NUNAVUT**

**TOME I**

Thèse de doctorat en cotutelle présentée  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Québec  
dans le cadre du programme de doctorat en anthropologie  
pour l'obtention du grade de philosophiae doctor (Ph.D)

DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE  
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

et

INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES  
PARIS, FRANCE  
pour l'obtention du grade de docteur

2011

## Résumé en français et en anglais

**Résumé :** Dans une approche qui met à profit les apports de l'anthropologie nord-américaine et de l'ethnolinguistique européenne, la thèse étudie l'activité néologique inuit concertée au Nunavut, appelée *taiguusiliurniq*. Dans un premier temps, y sont examinés en diachronie les rapports de force linguistiques que les Inuit de l'Arctique oriental canadien ont entretenus au fil des siècles avec les explorateurs, les baleiniers, les marchands, les missionnaires, et enfin l'administration, et qui constituent l'arrière-plan sur lequel se sont arrimés les métiers de la traduction en langue inuit et les débuts de l'institutionnalisation de l'innovation lexicale. La deuxième partie s'intéresse à l'émergence de la terminologie propre à la sphère publique et aux défis que pose sa normalisation sur le plan juridique, technique, linguistique et culturel. La dernière partie est consacrée à un examen minutieux de cette terminologie, alimenté par des données issues d'un travail de compilation lexicale et par la description détaillée d'un atelier de développement terminologique. Sous la forme d'une synthèse, sont mises au jour les bases productives et affixes récurrents, l'adoption des modes de désignation, les questions liées au découpage du réel et enfin les caractéristiques et défis actuels de la langue inuit en tant que langue spécialisée, dans un contexte où la parole contribue à pérenniser les rapports d'autorité et de pouvoir.

Élaboré sous la forme d'une matrice, le lexique analytique trilingue (inuktitut-français-anglais), placé en annexe, constitue un outil d'analyse voué à nourrir la réflexion d'ordre lexicologique engagée par les professionnels de la langue inuit au Nunavut.

**Mots clés :** Inuit, inuktitut, ethnolinguistique, néologie, lexicologie, parole, autorité, pouvoir, Nunavut, Arctique canadien

**Abstract:** Using North American anthropology and European ethnolinguistics in a combined approach, this thesis studies Inuit neological activity undertaken in concerted action, called *taiguusiliurniq*. The first part examines diachronically the relations of power as regards language maintained over centuries between the Inuit of Eastern Arctic Canada and explorers, whalers, merchants, missionaries and finally with the administration; all of these making up the background on which arose the professions of interpreters and translators working with Inuktitut, along with the early days of institutionalized neology. The second part deals with the emergence of the terminology specific to the public sphere and to the challenges of its standardization in legal, technical, linguistic and cultural terms. The last part offers a careful examination of this terminology, fueled by data extracted from the creation of a lexicon and by a detailed description of a terminology development workshop. In a synthetic format, recurrent verb and noun roots along with affixes are highlighted, as well as choices regarding modes of designation, and the current challenges of Inuit language as a specialized language in a context where speech plays a part in the perpetuation of the relations of power and authority as regards language. Developed as a matrix, the trilingual analytical lexicon (Inuktitut-French-English) placed in the appendix is designed as an analytical tool meant to feed the lexicological reflection that Nunavut Inuit language professionals are engaged in.

**Keywords:** Inuit, Inuktitut, ethnolinguistics, neology, lexicology, speech, authority, power, Nunavut, Canadian Arctic



**Qaujisarniq inuktitut:** uqalimaaliraangata tusagaksanik, tusaaliraangata tusagaksanik uvvaluunniit uqallaliraangata titiraqtiumut, inuit nunavummiutait ujjirususuunguvut uqausirnik ilitaqsimanngitanginnik angajuqqaaminngaqsimajunik uvvaluunniit tusagaksaningaaqtunik ammalu titiraqsimajut uqausirigiarillugit. inuktitulirijimmariit qaujimajangit taakkua uqausiit pilirisuunguvut aksualuk ullutamaat tukiqaqtittinasuaq&utik inuktituuliqtirituinnaq&ugit qaplunaatitunngaqsimajunik. Kamajiuplutik taakkuninga inuktituulirinirmik asianinngaaraluaqpata uqausiit, tamakkua uqausirnik tukisiajunnaqtukkut uqausiliurasusuut kikkutuinnarnut tukisiannarasuaqtillugit, suuqaimma pimmariummat tusagaksaq, ammalu iliqqusirijaujukkut uqausingit isumaksaqsuutsiarunnarningit inuktituurniq ammalu isumakkut isumaksaqsuurniq.

Sivulliqpaaq tamanna qaujisarniq qaujisaqtuq attuaninga uqausiuvaktumik, inuit kanatami katiqatiqainnaqtut taimannat taimannat ukiuqtaqtumi qaujivallialiqtillugit umiakktut, qinalugaqsuqtiwinirniqlu, niuviqtiniqlu, ajuqituijiniqlu, ammalu kingulli gavamalirijikkunnik, tamakkit taakkua sulijuviniit taipsumani piruqpallialilauqtuq tusaajuniq inuktituuliriniq qallunaatituulirinirlu, taipsumani pigiaqtillugit uqausiliriniq inuktituulirinirmut pivallialilauqtuq.

Tuglirijanga qaujisarniq pijjutigijanga piqallarigiarqarninga inuktitut tukiqariaqarniq gavamalirinirmut ammalu ajurnarutigijangit tukitaaqtittiniq inuktitut, maligaliriniq, uqausiliriniq ammalu iliqqusiliriniq miksaanut.

Kingulliqpaaq tamanna qaujisarniq qaujisattiarnirmut tukitaaqtitsiniq qaujimajaulirluni taakkuninga tukunginnik, uqausirlu pivalliaquplugu isumatigut isumaniq, ammalu pivalliatitsiniq. Taanna ilulilimaanginnik qimirruarniq tamakkiqsimajumik titiraqsimajulik tukunginnik pivalliatillugit katimatillugit ammalu titiraqsimajut qaujisaqtaunikuit pivalliatitaulauqtunut. tamanna qimirruarniq titiraqsimajuq pingasunik uqausikkut (inuktitut, qaplunaatitut, uiviititut) takiniqsamik titiraqsimajukkut, atuqtaujunnaqtuq qimirruarutauluni uqausinik inuktitut qaujimajirjuaqtinut.

**Uqausiit:** inuit, inuktitut, qaujisarniq uqallaktuqaqtillugu, uqausiit nutaat, tukinik qaujisarniq, gavamaliriniq, isumaniq, nunavut, ukiuqtaqtuq.

## Remerciements

Je tiens à témoigner ma reconnaissance à mes directeurs de recherche, Michèle Therrien et Frédéric Laugrand, ainsi qu'aux représentants des écoles doctorales de l'Institut National des Langues et Civilisation Orientales et de l'université Laval pour avoir su me soutenir dans le cheminement de cette cotutelle qui se situe à la jonction de plusieurs disciplines et de plusieurs institutions. Leur patience et leur concours ont été essentiels à l'aboutissement de ce projet. Le soutien financier de l'École doctorale de l'Inalco, sous la forme d'une allocation de recherche et d'aides à la mobilité, fut déterminant pour me permettre de mener des enquêtes de terrain, de même que le soutien financier, scientifique et amical du Centre d'Étude et de Recherche sur les Littératures et Oralités du Monde. L'université Laval a également contribué à l'aboutissement de cette thèse de manière significative avec l'aide au cheminement des doctorants et en mettant un espace de travail à ma disposition. Je souhaite souligner l'écoute amicale et la compétence, bien connues, de Lise Fortin du Centre Interuniversitaire d'Études et de Recherches Autochtones de l'université Laval ainsi que, plus généralement, l'efficacité et l'amabilité du personnel administratif du Département d'Anthropologie de l'université Laval et de l'École doctorale de l'Inalco face au surcroît de travail administratif engendré par la cotutelle.

Tout au long de ce parcours, j'ai bénéficié des enseignements et des précieux conseils de professeurs tels Philippe Le Goff, Vladimir Randa, Nicole Tersis et Marcel Diki-Kidiri (Inalco), Louis-Jacques Dorais, Paul Charest, Francine Saillant et Jean Michaud (Université Laval).

Par ailleurs, je me dois d'ajouter que l'édition 2009 du Séminaire IPSSAS à Edmonton a marqué mon parcours. Parmi les nombreux enseignants, je souhaiterais citer en particulier Michelle Daveluy (University of Alberta, coordinatrice du séminaire), Béatrice Collignon (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Milton Freeman (University of Alberta), Alexander King et Nancy Wachowich (University of Aberdeen), Larry Kaplan (University of Alaska-Fairbanks), Ole Marquardt, Birgit Kleist Pedersen et Kennet Pedersen (Ilisimatusarfik). Les échanges avec les participants de ce séminaire furent déterminants dans l'orientation de mon travail de recherche, de même que ma collaboration avec Aurélie Maire, doctorante en histoire de l'art et en anthropologie, dans le cadre du Projet NUNAGA, qui a reçu un soutien financier de la part de l'Institut Paul Émile Victor et du GDR « Mutation Polaires » du CNRS. En plus d'un soutien constant, ce groupe de recherche dirigé par Madeleine Griselin (laboratoire Théma de Besançon) a également offert en 2006 une formation ciblée en recherche arctique (école thématique) à laquelle j'ai eu la chance de participer et qui m'a beaucoup apporté.

Je tiens à remercier Jeela Palluq, ma première professeure d'inuktitut à l'université Carleton à Ottawa en 2003-2004, son mari Stéphane Cloutier qui a suivi le cheminement de mes travaux de recherche, ainsi que Susan Sammons et Maaki Kakkik du Collège arctique du Nunavut qui m'ont accueillie lors de mon premier séjour au Nunavut et m'ont permis de rencontrer Alicie Joamie, une aînée qui habite à Iqaluit et qui a largement contribué à mon apprentissage en m'initiant à la couture. Puis, grâce à Annie Baron et à Dennis Nakoolak, j'ai pu enrichir mon apprentissage de l'inuktitut respectivement à Québec en 2006-2007 et à Ottawa en 2009. J'ai découvert grâce à eux les parlars de l'Ungava et de Kinngait (Cape Dorset). Enfin, je suis redevable à Gloria Putumiraqtuq et à Marius Tungilik qui m'ont offert une aide précieuse pour la révision de mes traductions et transcriptions en inuktitut.

De nombreuses personnes m'ont accompagnée dans le cadre de leurs fonctions, notamment Mary-Ellen Thomas du Nunavut Research Institute, Yvonne Earle de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nunavut, Sylvie Côté-Chew de l'Institut culturel Avataq ou encore les oblates des Archives Deschâtelets à Ottawa, ainsi que les techniciennes de la bibliothèque du ministère des Affaires indiennes à Gatineau. D'autres, ont pris part à ce projet sur une base personnelle tels que les membres du réseau Uqausiit ou encore Peter Irniq qui a pensé le titre du lexique analytique. Je les en remercie grandement.

Pour la réalisation de l'application informatique requise pour le lexique et pour sa patience et son ingéniosité, je tiens à remercier Jacques Cancel, mon père. J'adresse ma vive gratitude à ma famille et mon cercle amical pour leur compréhension et leur soutien inconditionnel.

## Liste des acronymes

AINQ : Association des Inuit du Nord Québécois (voir aussi NQIA)  
BAC : Bibliothèque et Archives Canada  
CLAJ : Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse (GN)  
CVQ : Commission sur la vérité de la région Qikiqtani  
FCFA : Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada  
GN : Gouvernement du Nunavut  
GTN-O : Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
GT-N&L : Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador  
GRC / RCMP : Gendarmerie royale du Canada / Royal Canadian Mounted Police  
HBC : Hudson's Bay Company (Compagnie de la Baie d'Hudson, la Compagnie)  
ICI : Institut culturel inuit  
ITC / ITK : Inuit tapirisat du Canada (devenu Inuit Tapiriit Kanatami en 2001)  
NLCA : Nunavut Land Claims Agreement (appelé aussi « l'Accord »)  
NQIA : Northern Quebec Inuit Association (voir aussi AINQ)  
NSDC : Nunavut Social Development Council  
NSO : Northern Service Officer  
NWT : Northwest Territories  
OLF : Office de la langue française  
QIA : Qikiqtani Inuit Association  
QTC : Qikiqtani Truth Commission  
TFN / NTI : Tungavik Federation of Nunavut (Nunavut Tunngavik Inc. dès 1993)  
TN-O : Territoires du Nord-Ouest

## Table des matières

### TOME I

<i>Résumé en français et en anglais</i> .....	2
<i>Résumé en inuktitut</i> .....	3
<i>Remerciements</i> .....	5
<i>Liste des acronymes</i> .....	6
<i>Table des matières</i> .....	7
<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>11</b>
Genèse du sujet .....	11
Hypothèse de départ et objectifs .....	11
Approche anthropologique, liens entre autorité, parole et pouvoir .....	19
Approche ethnolinguistique .....	28
uqausiit nutaat « les mots nouveaux », l'activité néologique concertée .....	30
Corpus oral et écrit .....	37
Corpus écrit .....	37
Corpus oral .....	43
Limites .....	46
<b><i>I. Contacts des langues : perspective historique</i></b> .....	<b>48</b>
<b><i>I.1 Contacts initiaux</i></b> .....	<b>49</b>
I.1.1. Les explorateurs, les baleiniers, les marchands et les Inuit .....	50
I.1.1.a. Prémisses à la communication interculturelle .....	50
I.1.1.b. Les premiers interprètes : intermédiaires et patrons .....	52
I.1.1.c. Les premiers informateurs : clients et patrons .....	56
I.1.1.d. Premières collectes de termes et description de la langue inuit.....	59
I.1.1.e. Influence des explorateurs sur la langue inuit .....	63
I.1.1.f. Communication avec les baleiniers.....	64
I.1.1.g. Influence des marchands sur la langue inuit.....	67
I.1.2. Les missionnaires et les Inuit .....	69
I.1.2.a. Langue inuit et christianisation.....	69
I.1.2.b. Les missionnaires et la langue inuit .....	76
I.1.2.b.i) Influence des missionnaires moraves sur la langue inuit .....	76
I.1.2.b.ii) L'influence liée à l'introduction du syllabaire .....	80
I.1.2.b.iii) Missionnaires et lexicographie .....	85
<b><i>I.2 L'administration canadienne et les Inuit</i></b> .....	<b>95</b>

I.2.1. Communication avec l'administration nordique .....	95
I.2.1.a. Les débuts de la communication.....	95
I.2.1.b. L'institutionnalisation de la communication .....	111
I.2.1.b.i) La prééminence graduelle de l'anglais .....	111
I.2.1.b.ii) Le support écrit .....	125
I.2.1.c. Le système scolaire fédéral.....	133
I.2.1.d. L'embauche d'Inuit par l'administration nordique.....	141
I.2.1.e. La représentation politique .....	145
I.2.1.e.i) Eskimo Councils.....	145
I.2.1.e.ii) Le Comité des affaires esquimaudes .....	146
I.2.1.e.iii) Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest.....	154
I.2.1.e.iv) Points de comparaison avec le Québec arctique .....	159
I.2.2. Professionnalisation du métier d'interprète.....	161
I.2.2.a. D'interprètes de circonstance à interprètes de carrière .....	161
I.2.2.b. Point de tension entre interprétariat, savoir et pouvoir .....	165
<b>II. Langue inuit, législation et néologie au Nunavut.....</b>	<b>181</b>
<b>II.1 Langue inuit et cadre juridique .....</b>	<b>182</b>
II.1.1. Langue inuit et négociations territoriales .....	182
II.1.2. La révision de la législation sur les langues officielles .....	194
II.1.2.a. La législation linguistique avant l'avènement du Nunavut .....	197
II.1.2.b. La législation linguistique au Nunavut.....	202
II.1.2.c. Les débats portant sur la révision de la législation au Nunavut.....	204
<b>II.2 Sphère publique, néologie et normalisation.....</b>	<b>228</b>
II.2.1. Les sources orales et écrites au sujet de la sphère publique .....	231
II.2.1.a. Les sources orales et la vie publique .....	231
II.2.1.b. Les sources écrites et la vie publique .....	240
II.2.1.b.i) Émergence d'un discours multilingue.....	243
II.2.1.b.ii) Obstacles techniques.....	259
II.2.2. Défis de la normalisation .....	265
II.2.2.a. Les prémisses de la normalisation.....	265
II.2.2.b. La langue inuit et ses domaines d'expérimentation .....	277
II.2.2.c. Enjeux actuels de la terminologie spécialisée .....	286
II.2.2.c.i) Le gouvernement du Nunavut et la néologie.....	287
II.2.2.c.ii) Diffusion des néologismes auprès des spécialistes .....	295
II.2.2.c.iii) Diffusion auprès du public .....	302
II.2.2.c.iv) Le métier de traducteur-interprète .....	312
II.2.2.c.v) Ancrage culturel .....	316
<b>III. Lexique analytique élaboré au Nunavut.....</b>	<b>319</b>



<b>III.1 Étude de la dynamique d'un atelier terminologique.....</b>	<b>319</b>
III.1.1. La terminologie .....	322
III.1.2. Considérations d'ordre général.....	342
<b>III.2 La compilation lexicale .....</b>	<b>353</b>
III.2.1. Aspect théorique de la compilation .....	354
III.2.1.a. La terminologie descriptive .....	354
III.2.1.b. L'approche culturelle.....	356
III.2.1.c. Inuitisation des lexiques spécialisés.....	359
III.2.2. Aspect méthodologique de la compilation du lexique.....	360
III.2.2.a. Identification des utilisateurs du lexique .....	360
III.2.2.b. Enjeux spécifiques à la langue inuit .....	361
III.2.2.b.i) Conventions orthographiques.....	361
III.2.2.b.ii) Conventions de rédaction .....	361
III.2.2.b.iii) Intitulé du lexique .....	362
III.2.2.b.iv) Présentation des fiches terminologiques.....	364
III.2.2.c. Protocole de recherche.....	365
III.2.2.d. Les corpus.....	365
III.2.3. Aspect technique de la compilation lexicale .....	370
III.2.3.a. Les caractéristiques de la base de données .....	370
III.2.4. Enjeux éthiques .....	373
III.2.5. Les limites du lexique.....	374
<b>III.3 Synthèse du lexique .....</b>	<b>374</b>
III.3.1. Les points saillants de l'analyse .....	374
III.3.1.a. Bases verbales et nominales productives .....	375
III.3.1.a.i) aula- /aulatsi- : la notion de dynamique.....	375
III.3.1.a.ii) ikaju(q)- : « aider », l'aide à la personne et à la collectivité .....	379
III.3.1.a.iii) nalunai- et la notion de symbole.....	382
III.3.1.b. Affixes récurrents .....	386
III.3.1.b.i) -liri- et la notion de prise en charge.....	386
III.3.1.b.ii) -qaq-, -quti-, -taa- et les notions de possession, d'appropriation et d'acquisition d'un bien .....	388
III.3.1.b.iii) -giaqa(q)-/riaqa(q)- (-jariaqaq-, -jarialik) et la notion d'obligation plus ou moins contraignante selon les contextes .....	390
III.3.1.c. Modes de désignation .....	391
III.3.1.c.i) Emprunt linguistique .....	392
III.3.1.c.ii) Lexicalisation .....	404
III.3.1.c.iii) Changement sémantique.....	407
III.3.1.d. Particularités des lexiques spécialisés.....	419
III.3.1.d.i) Découpage du réel .....	419

III.3.1.d.ii) Émergence d'un lexique élargi et spécialisé.....	426
III.3.2. Conclusion : dialogue entre lexiques.....	439
<b>Conclusion .....</b>	<b>445</b>
Langue spécialisée et oralité.....	445
La langue inuit dans un monde qui a brusquement changé .....	446
Les aînés, garde-fous culturels .....	447
Perspectives pour une langue d'expression .....	450
<b>Bibliographie .....</b>	<b>453</b>
1. Références bibliographiques.....	453
2. Archives.....	498
3. Sites Internet .....	499
4. Entrevues .....	500
<b><i>I. Annexe, premier syllabaire inuit .....</i></b>	<b><i>502</i></b>
<b><i>II. Annexe, affiche, circa 1925.....</i></b>	<b><i>503</i></b>
<b><i>III. Annexe, affiche et photographie, allocations familiales, années 1940....</i></b>	<b><i>504</i></b>
<b><i>IV. Annexe, affiche, GRC circa 1957 .....</i></b>	<b><i>506</i></b>
<b><i>V. Annexe, publications en langue inuit jusqu'en 1887.....</i></b>	<b><i>507</i></b>
<b><i>VI. Carte, territoire du Nunavut .....</i></b>	<b><i>511</i></b>
<b><i>VII. Dialectes de la langue inuit.....</i></b>	<b><i>513</i></b>
<b><i>VIII. Carte, inuktitut/inuinnaqtun (langue maternelle) 2006.....</i></b>	<b><i>515</i></b>
<b><i>IX. Carte, Inuit francophones du Canada 1996.....</i></b>	<b><i>516</i></b>
<b><i>X. Carte, Inuit francophones du Canada 2006 .....</i></b>	<b><i>517</i></b>

Figure 1. Dessin d'Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie), *Inuit Monthly*, 1974.

## **TOME II – *Qanirrarta Taiguusiqtigut*, lexique analytique**



décembre 2005 à Iqaluit, la capitale administrative du Nunavut. Nous avons toutefois choisi d'élargir la réflexion à l'activité néologique. En effet, le processus de formation de nouvelles unités lexicales ouvre des voies intéressantes dans le contexte du jeune territoire Nunavut où l'on observe l'émergence d'une institutionnalisation de l'activité néologique. Le besoin de dénoter de nouvelles réalités y est pressant, notamment pour l'équipement des vocabulaires spécialisés. Nous nous intéresserons au phénomène du calque linguistique, mais dans une moindre mesure, car il ne constitue qu'un recours secondaire de la création linguistique dans l'Arctique canadien (Dorais 1983 : 25).

Au terme de plusieurs entrevues avec des acteurs de la vie publique et d'autres personnalités menées lors de ce pré-terrain, nous avons observé que la langue spécialisée<sup>3</sup> constituait une difficulté surtout au moment de l'entrée de la personne dans la sphère publique. D'une part, l'anglais prime sur l'inuktitut dans le cadre des activités administratives de ces acteurs. Les textes produits en anglais sont alors confiés à des traducteurs pour être produits en langue inuit avant d'être déposés à l'Assemblée législative. D'autre part, l'inuktitut prime dans le cadre d'activités de représentation ou de communication avec le public. La terminologie spécialisée dans la sphère publique<sup>4</sup> est ainsi pratiquée en tant que « langue d'expression »<sup>5</sup> par le biais de l'oralité et en tant que « langue de traduction » lorsqu'il s'agit de produire un document écrit, à valeur juridique le plus souvent.

Les entrevues avec les professionnels de la langue inuit (traducteurs, interprètes et terminologues) ajoutées à des observations d'ateliers terminologiques menés par le groupe d'aînés<sup>6</sup> Inuit Qaujimaqatungit Katimajit, mandatés par le ministère de la

---

<sup>3</sup> Nous entendons par « langue spécialisée » : un système de signes spécifiques aux domaines techniques, par opposition aux mots du langage courant. Cette langue induit l'usage de lexiques spécialisés.

<sup>4</sup> La « sphère publique » est entendue dans cette thèse selon la définition générale donnée par Jürgen Habermas, au sens où celle-ci comprend la sphère politique, les institutions et les médias qui sont au service de la communication (Habermas 1988). En accord avec certaines critiques issues de la théorie sociale américaine à partir de la fin des années 1980 (Calhoun 1992, Robbins *et al.* 1993), nous considérons toutefois que la catégorie « publique » ne se limite pas au produit de la société urbaine bourgeoise européenne émergente des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles envisagée par Habermas mais qu'elle s'applique à d'autres contextes. Redéfinie pour les besoins notamment de l'étude des idéologies langagières, la notion de « sphère publique » s'avère toujours pertinente (Gal et Woolard 1995).

<sup>5</sup> Nous utilisons la formule « langue d'expression », par opposition à « langue de traduction », suivant la distinction récemment identifiée au Québec entre « société d'expression » et « société de traduction ». Celle-ci est formulée comme suit : « Le Québec n'est plus une société de traduction, mais une société d'expression. Le français n'y est plus seulement un instrument de communication, il est devenu *milieu de vie*, l'expression d'une identité. Les Québécois ne font pas qu'utiliser le français, ils vivent le français » (Martel et Cajolet-Laganière 2000 : 387).

<sup>6</sup> Dans le contexte du Nunavut, le terme « aîné » (parfois orthographié avec une majuscule) fait référence à un statut qui peut être attribué à une personne, et ceci, non pas uniquement sur la base du critère d'âge

Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du gouvernement du Nunavut, nous ont ainsi ouvert de nouvelles pistes de recherche et nous ont permis de réévaluer notre approche globale.

Nous avons tout d'abord compris que, concernant l'activité néologique, le processus de formation de nouvelles unités lexicales était entendu par ces interlocuteurs dans le sens d'une continuité et non d'une rupture, et ce bien que la création d'ateliers terminologiques à partir des années 1970 tranche avec l'adoption spontanée de nouveaux mots par la langue courante. La problématique de l'activité néologique inuit se pose alors en des termes complexes que nous aborderons plus loin. Elle fait cohabiter *uqausiit nutaat* (littéralement, « les nouveaux mots ») qui désigne la néologie et *taiguusiliurniq* (littéralement, « le fait de fabriquer des mots »), terme qui s'impose aujourd'hui pour parler de néologie concertée au Nunavut. Nous appelons « néologie concertée » la forme institutionnalisée de la création d'unités lexicales, qui constitue un phénomène naturel de la langue et de la communication (Pruvost et Sablayrolles 2003 : 3).

Pour leur part, nos entrevues et divers contacts avec les professionnels de la langue inuit, qu'il s'agisse de terminologues, de traducteurs, d'interprètes ou de fonctionnaires du ministère CLAJ, ont systématiquement fait porter l'accent sur le sentiment de responsabilité ressenti par eux envers les aînés et envers la langue inuit au sens large. Ceci nous a convaincue de la nécessité de réaliser, dans notre premier chapitre, une étude des rapports de force linguistiques entretenus par les Inuit avec leurs visiteurs non-Inuit au fil des siècles, ainsi qu'une analyse de l'émergence de la figure de l'interprète et des premiers Inuit bilingues scolarisés en anglais à l'école fédérale. Par « rapports de force linguistiques », nous désignons les rapports complexes mobilisés en situation de contact linguistique et qui s'observent concrètement dans les conditions de l'adoption de la langue de communication et de l'attribution subséquente de rôles. Ces rôles s'inscrivent dans une relation de patronage, relation sur laquelle nous reviendrons plus loin en nous appuyant sur les travaux de l'anthropologue américain Robert Paine.

Plus précisément, la notion de « rapport de force » est entendue dans le sens donné par Pierre Bourdieu où tout échange linguistique représente le lieu de domination symbolique, où « le poids des agents dépend de leur capital symbolique, c'est-à-dire de

---

avancé, mais par le fait qu'il ait acquis une expertise reconnue par le groupe. Une discussion au sujet des équivalents pour ce terme est proposée dans le lexique analytique situé dans le Tome II de cette thèse.

la reconnaissance, institutionnalisée ou non qu'ils reçoivent d'un groupe : l'imposition symbolique » (Bourdieu 2001 : 107). L'accent sera porté sur les mécanismes qui ont assuré la reproduction de la légitimité et du rapport de reconnaissance sur lequel s'est fondée l'autorité de la langue dominante mais aussi sur les éléments qui ont contribué à renverser la domination symbolique d'une langue sur une autre, qu'ils soient d'ordre culturel, économique ou idéologique.

Il nous a paru important d'identifier les ressorts historiques et culturels de cette responsabilité, ressentie par les professionnels de la langue inuit envers les aînés et envers la langue inuit, et qui s'apparente à une forme de culpabilité sous-jacente dont seule une attitude complexe de protection et de déférence de ces bilingues envers les aînés est observable aujourd'hui.

L'échantillon de personnes issues du grand public nous a, quant à lui, apporté un éclairage complémentaire sur cette relation complexe. Malgré les difficultés que représente la lecture des journaux, à cause de la syntaxe calquée de l'anglais et à cause de la présence de nombreux néologismes, les jeunes, les adultes et l'aîné, qui était à la fois acteur de la sphère publique locale et membre du groupe Inuit Qaujimagatuqangit Katimajit, nommé par le Ministère du CLAJ, ont parlé ouvertement de ces difficultés. Ce faisant, ils ne remettaient pas en cause le travail du traducteur. Pour leur part, les aînés qui prennent habituellement part à la sphère publique à titre d'invités n'ont pas souhaité aborder ces difficultés. Nous avons tenté de déterminer si cette résistance à remettre en cause le traducteur obéissait à cette règle de conduite issue de la culture inuit où : « nul n'est censé attenter à l'autonomie de l'autre en exerçant des pressions sur son *isuma*, (ses pensées, ses affects), les opinions personnelles et les sentiments les plus intimes se partagent à bon escient » (Therrien 2008 : 252), ou s'il s'agissait d'une relation complexe issue des rapports de force linguistiques. Dans le deuxième cas, les aînés et les jeunes inuit scolarisés seraient alors placés en rupture avec les relations intergénérationnelles connues jusque-là.

Ce pré-terrain nous a ainsi conduit à réviser considérablement le sujet de notre thèse. Nous avons initialement prévu d'étudier l'interaction des notions d'autorité, d'identité et de pouvoir au sein des discours inuit contemporains dans l'Arctique oriental canadien, et tout particulièrement au Nunavut (Cancel 2007). Notre canevas d'entrevues comportait pour cela une question portant explicitement sur la notion d'identité. Or, constatant que nous obtenions sensiblement les mêmes réponses que

celles des travaux précédemment cités, il nous a semblé alors plus opportun d'explorer davantage la notion de parole qui a pris toute sa pertinence au fil de nos recherches. Qui plus est, la notion d'identité semble appeler auprès des répondants inuit bilingues un discours qui s'appuie sur une définition très proche des récentes publications portant sur la langue et l'identité inuit (Dorais et Sammons 2002), sans distinction toutefois entre identité culturelle et ethnique<sup>7</sup>.

La parole, sur laquelle cette recherche entend se consacrer, n'est pas seulement envisagée ici dans le sens saussurien comme : « acte de l'individu réalisant sa faculté (de langage) au moyen de la convention sociale qui est la langue » (Engler 1968 : 160) ni comme « un comportement concret de production ou d'interprétation de mots ou d'énoncés, assumés par un individu » (Bronckart 1977 : 104). Le rôle de la parole ne se limite pas à la seule communication. Elle assume, en effet, d'autres rôles en permettant notamment d'exprimer la relation qui unit les humains et leur environnement et de la rendre signifiante.

S'inspirant des définitions de l'aîné de Taamusi Qumaq, originaire du Nunavik, dans son ouvrage *Inuit Uqausillaringit* (Qumaq 1991), Louis-Jacques Dorais (1996) rappelle la manière dont les ethnothéories inuit considèrent la parole comme « un moyen de partager avec ses congénères ce qu'on cogite dans sa tête ». La parole renvoie enfin à la liberté d'énonciation. Elle est ancrée dans une communication sociale et morale. D'après la mythologie, elle joue d'ailleurs un rôle créateur. Dans le registre chamanique et religieux, cette parole demeure très puissante. En tant que langue des chamanes, cette parole assortie de « langages spéciaux », pour reprendre les termes proposés par Dorais, peut blesser (Dorais 1996 : 265-268). Elle fait l'objet également

---

<sup>7</sup> Le lien fort entre langue et identité inuit au Canada a été largement étudié. Sa pertinence a été démontrée à la fois pour les linguistes et pour les Inuit (Tulloch 1999, Dorais 2006). Ces recherches, menées majoritairement à Iqaluit, capitale du Nunavut, et ailleurs sur l'île de Baffin pour fin de comparaison (Igloolik et Kimmirut, Dorais et Sammons 2002), se situent dans le contexte de la création du Nunavut. Elles ont contribué aux efforts d'aménagement linguistique engagés par le territoire nouvellement créé et par ses institutions. Ces recherches dirigées par Louis-Jacques Dorais et Susan Sammons dressent un état des lieux de la situation linguistique et étudient d'une part l'utilisation de la langue à la maison, au travail, à l'école, au sein de la communauté, et d'autre part le discours des Inuit quant à leurs choix langagiers. On y étudie les pratiques discursives des participants sous leur aspect culturel et social (Dorais et Sammons 2002) mais aussi le rôle joué par ces choix dans la définition de l'identité des locuteurs. Ces recherches s'appuient sur les travaux de Donna Patrick qui considère les choix linguistiques des habitants de Kuujjuaraapik au Nunavik (Québec arctique) comme des marqueurs de l'identité (Patrick 1998). Dorais et Sammons s'inspirent également de l'anthropologue Chase Hensel qui perçoit les discours sur les pratiques de subsistance des Yupiit d'Alaska comme des marqueurs identitaires qui permettent de négocier les identités genrées et ethniques. L'identité se construirait alors grâce à l'interaction verbale (Hensel 1996).

d'interdits langagiers qui favorisent l'intégration sociale au quotidien (Therrien 2008 : 255).

Plus près de l'activité néologique, Dorais rappelle les travaux de Michèle Therrien qui, étudiant le vocabulaire chamanique, écrit : « Nommer un objet c'est l'atteindre ; le mot donne un accès privilégié au monde » (Therrien 1987 *in* Dorais 1996 : 268).

Partant de cet accès privilégié conféré par le mot inuit, nous projetons, par notre étude de l'activité néologique inuit concertée, d'identifier les obstacles qui s'opposent à ce que cette activité réponde à cette règle. Eu égard aux savoirs linguistiques, nous devons présenter les défis juridiques et techniques de la néologie concertée dont la normalisation apparaît comme le pivot, dans un contexte où interagissent l'autorité des professionnels de la langue et celle des aînés. Nous examinerons aussi le pouvoir ou mieux, la puissance politique de la parole énoncée et de la parole écrite. La question peut se poser en ces termes : à quel monde le mot inuit spécialisé donne-t-il accès ? L'observation d'ateliers de terminologiques offrira à ce sujet des pistes intéressantes.

Un autre apport de cette recherche consiste en l'élaboration d'un lexique analytique sur le thème qui nous mobilise. Nous avons pour objectif initial de sélectionner des discours politiques en langue inuit ainsi que des discours qui traitent de l'économie et de l'environnement, comme modalité dominante, et d'en extraire des termes à analyser. Nous pensions en effet que cette collecte de termes allait nous permettre d'analyser les discours tant du point de vue de leur forme (terminologie et syntaxe) que de leur contenu puisque nous comptions même prendre en considération les commentaires d'ordre métalinguistique apportés par les participants eu égard à l'activité néologique. En combinant les ressources de l'anthropologie et de l'ethnolinguistique nous espérions donc étudier les formes de la parole, et pas seulement le contenu des messages transmis par les discours qui gravitent autour de la sphère publique. Or, nous avons dû modifier notre entreprise. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de réajuster notre approche lorsque nous avons réalisé que la mise au point d'un corpus substantiel formé de discours écrits et oraux qui soit cohérent avec notre démarche n'était pas réalisable, et ce, pour deux raisons. D'une part, les discours portant sur la sphère publique sont presque tous produits en langue inuit de traduction. D'autre part, les rares discours produits en langue inuit originale (les débats de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les archives radiophoniques de



CBC North et autres archives audiovisuelles de l’Inuit Broadcasting Corporation) ne sont pas disponibles pour consultation, n’ayant pas été conservées à cette fin. Nous reviendrons plus loin sur les conditions actuelles d’archivage des textes et des discours produits en langue inuit et qui portent sur la vie publique, car ces contraintes limitent le champ d’action de l’activité néologique actuelle. À ce stade, le cas des archives de l’Inuit Broadcasting Corporation, qui a produit des centaines de reportages, documentant les événements importants de la sphère publique inuit depuis le début des années 1980, offre un bon exemple. N’ayant pas été conservées dans des conditions adéquates et n’ayant été ni dupliquées ni même répertoriées, les bandes sont actuellement trop fragiles pour être consultées.

De plus, par nos observations de terrain, nous avons pu constater que l’un des défis majeurs de l’activité néologique actuelle demeure la propension à créer sans cesse de nouveaux lexiques spécialisés sans pour autant que les derniers en date ne soient considérés par les professionnels de la langue inuit comme étant plus appropriés que les précédents.

Après avoir identifié ces difficultés, nous avons pris le parti de réajuster notre approche en constituant un lexique voué à devenir un outil de réflexion pour la lexicographie en langue inuit spécialisée au Nunavut. Nous avons identifié plusieurs types d’informations dont l’absence nourrit actuellement le flou qui entoure la création de nouveaux lexiques spécialisés. Pour chaque terme retenu, nous proposerons donc de fournir plusieurs éléments. Il s’agit de proposer un historique des divers usages des termes dans la langue d’expression et dans la langue de traduction, ainsi que divers équivalents proposés dans les lexiques publiés. Seront aussi examinés certains éléments précis des termes, notamment les affixes et les bases verbales ou nominales récurrents. De plus, une information d’ordre linguistique ayant trait au mode de désignation des termes est proposée, qu’il s’agisse de lexicalisation, de changement sémantique, ou d’emprunt. Divers synonymes connus dans plusieurs dialectes seront présentés avec leurs équivalents précis, et enfin une information de nature ethnolinguistique sera proposée concernant la dimension culturelle de la terminologie et de certains tensions qu’elle sous-tend, le cas échéant.

Nous avons mis au point un corpus présenté en détail dans le troisième chapitre. En quelques mots, ce corpus est composé de lexiques spécialisés issus des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik et du Labrador. Il permet de développer une

approche comparative interdialectale de la terminologie spécialisée, de mettre à jour les différences observables entre la langue spécialisée et la langue courante, et ce, tout en tenant compte des discours et des publications en langue spécialisée, des traductions (journaux de l'Assemblée législative du Nunavut) et des expressions inuit recueillies dans des articles tirés de publications bilingues anglais-inuktitut et rédigés par des journalistes inuit.

Nous avons soumis les informations ainsi compilées à un groupe de professionnels de la langue inuit en les diffusant par le biais un réseau d'échange courriel, le réseau Uqausiit, afin d'y observer les réactions. L'objectif était d'une part de relever des éléments qui n'étaient pas disponibles dans les archives de ce réseau et, d'autre part, de faire émerger certaines particularités de la terminologie issue de l'activité néologique concertée depuis les années 1970.

L'activité néologique inuit concertée, dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut, est un sujet qui jusqu'ici n'a pas tellement attiré l'attention des linguistes et des ethnolinguistes. Parmi les rares études disponibles sur ce thème, il faut mentionner les travaux de Betty (Elizabeth) Harnum qui, après avoir travaillé des années au Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest, a ouvert la voie à l'aide d'un mémoire de maîtrise en linguistique. Elle y identifie dans une perspective à la fois synchronique et diachronique les processus de changement linguistique mis en place par l'inuktitut et tout particulièrement ceux qui sont dus au contact des Inuit avec d'autres groupes culturels, ainsi que les effets de ces processus sur la langue (Harnum 1989 : 10). Dans les années 1990, plusieurs professeurs et étudiants du Collège arctique, institution alors responsable de l'activité néologique institutionnalisée, ont identifié les obstacles techniques associés à cette activité (notamment Mallon 1993, Sammons 1993, et Akeeshoo 1993). Par la suite, l'ethnolinguiste Michèle Therrien a élargi le champ de recherche en proposant une approche analytique des contraintes linguistiques, logiques et culturelles de l'activité néologique (Therrien 2000). Quelques années auparavant, Therrien avait analysé un échantillon de termes issus du domaine juridique selon une approche pluridisciplinaire qui combinait les apports de l'ethnolinguistique et de l'anthropologie, en mettant également en évidence la contribution potentielle du découpage morpho-sémantique pour la lexicologie inuit (Brice-Bennett 1996). Therrien a ainsi donné une nouvelle impulsion à ces études.

Nos travaux s'inscrivent dans la continuité de cette dernière approche proprement analytique qui ouvre le champ d'exploration de l'activité néologique inuit à l'étude de dynamiques laissées jusque-là inexplorées et dont nous avons observé la pertinence au cours de notre pré-terrain.

Dans cette thèse, il s'agit d'évaluer et de mieux saisir à la fois l'impact des rapports de force linguistiques entretenus au fil des siècles entre les Inuit et leurs visiteurs étrangers, en examinant l'émergence du rôle de l'interprète-traducteur, mais également les rapports complexes que les professionnels de la langue inuit entretiennent avec le reste de la population. Nous chercherons plus spécifiquement à vérifier l'hypothèse selon laquelle les rapports actuellement entretenus par ces professionnels avec les aînés, et plus généralement avec la population de langue inuit, sont ancrés dans une répartition inhabituelle de l'autorité et du pouvoir en matière de savoirs linguistiques. Une telle configuration aurait pour effet de freiner l'ancrage de la langue spécialisée dans une pratique prospère et sereine.

D'autre part, nous tenterons de déterminer si la terminologie spécialisée produite et les conditions de son développement résultent de rapports de force linguistiques. À l'aide de données collectées à l'occasion d'ateliers terminologiques et dans les archives du réseau Uqausiit mises à notre disposition par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, nous proposons par conséquent une étude exploratoire des défis de l'activité néologique qui va au-delà d'une étude des seuls défis techniques. Nous entendons examiner non seulement les discours sur la néologie et sur la langue spécialisée mais aussi les pratiques qui influencent la production terminologique, et enfin le lexique spécialisé lui-même, qui peut absorber voire pérenniser les rapports d'autorité et de pouvoir en place. À partir de ces éléments, nous proposons un outil de recherche qui prendra la forme d'un lexique et tentera d'offrir des éléments de réponse aux besoins actuels des professionnels de la langue inuit envers la langue spécialisée.

#### *APPROCHE ANTHROPOLOGIQUE, LIENS ENTRE AUTORITÉ, PAROLE ET POUVOIR*

Dans cette thèse, la notion de parole se présente comme un concept central autour duquel s'articulent les notions d'autorité et de pouvoir, en situation de contact linguistique.

Nous empruntons pour cela à la théorie du pouvoir symbolique de Pierre Bourdieu la conception de la notion de parole, pensée comme instrument du pouvoir (Bourdieu 2001). La parole, telle que la conçoit Pierre Bourdieu dans sa théorie du

pouvoir symbolique, représente un instrument du pouvoir (Bourdieu 2001). Bourdieu soulignait que « la compétence proprement linguistique – le latin des médecins d'autrefois ou l'éloquence des porte-parole – est aussi une des manifestations de la compétence au sens de droit à la parole et au pouvoir par la parole » (Bourdieu 1982 : 74). Contrairement aux aînés inuit monolingues, les locuteurs bilingues, généralement plus jeunes, ont accès à la langue anglaise qui est celle de l'institution dominante (Tulloch 2009 : 73), une parole que l'on pourrait qualifier d'officielle, de légitime, de puissante (Bourdieu 1982 : 107) : une parole politique (Bourdieu 1984 : 50). Et cette compétence les place dès lors dans une position sociale qui se situe en rupture avec la place qui était la leur par le passé, notamment en regard des aînés.

La théorie du pouvoir symbolique, appliquée à la situation des interprètes, est utilisée dans la discipline des études en interprétariat et traduction, notamment pour décrire la situation de tension dans laquelle se placent les interprètes. Ils se trouvent entre deux interlocuteurs qui tentent, chacun de son côté, d'obtenir de l'autre la reconnaissance de son pouvoir symbolique (Angelelli 2004 : 39).

En nous appuyant sur les travaux de Bourdieu, il nous est possible de repenser le rôle ambigu joué par les professionnels de la langue inuit envers l'institution et les aînés monolingues, devenant à la fois la voix autorisée des institutions gouvernementales auprès des Inuit et les porte-parole des unilingues inuit auprès des institutions. D'une part, l'administration qui emploie ces bilingues les a formés aux techniques de traduction sur un modèle formel et compte sur eux pour relayer ses directives auprès du grand public, et notamment aux aînés monolingues. D'autre part, ce sont les aînés qui ont formé ces mêmes bilingues à la langue et à la culture inuit, créant par là même une relation interpersonnelle forte mais aussi des attentes quant à la capacité de cette première génération d'Inuit bilingues à pérenniser ces enseignements et à porter auprès du gouvernement les aspirations de tout un peuple. En leur qualité d'experts reconnus par une institution, ces traducteurs, interprètes et terminologues sont en effet placés dans une situation équivoque par rapport aux aînés qui sont les dépositaires culturellement reconnus de la langue inuit.

Souvent unilingues, les aînés se trouvent souvent démunis et isolés dans leurs relations avec les autorités parce que leur parole n'est pas reconnue dans la pratique, et ce alors même que l'inuktitut est l'une des langues officielles du Nunavut. Ces aînés doivent non seulement être parlés par les bilingues mais ils doivent également s'en

remettre à ces derniers pour prendre connaissance des directives de l'administration. Ces bilingues professionnels de la langue inuit endossent une responsabilité importante, qui est celle de « parler pour », c'est-à-dire de « parler à la place » (Bourdieu 1984 : 50).

Un nouveau pouvoir tendrait ainsi à s'instaurer au sein de la population inuit et dans les relations avec les autorités canadiennes du fait de la présence de ces professionnels de la langue inuit, devenus en quelque sorte des porte-parole. Nous proposons donc d'explorer cette relation complexe en nous servant du concept de « pouvoir symbolique », entendu dans le sens suivant :

Le pouvoir symbolique, pouvoir de constituer le donné en l'énonçant, d'agir sur le monde en agissant sur la représentation du monde, ne réside pas dans les « systèmes symboliques » sous la forme d'une « force illocutionnaire ». Il s'accomplit dans et par une relation définie qui crée la croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent et il n'opère que dans la mesure où ceux qui le subissent reconnaissent ceux qui l'exercent. (Bourdieu et Wacquant 1992 : 123)

C'est bien dans cette « croyance dans la légitimité des mots et des personnes qui les prononcent » que nous pensons situer le nœud de cette relation complexe. Les professionnels de la langue inuit, en leur qualité de porte-parole, doivent l'essentiel de leur légitimité à la reconnaissance que leur accorde le groupe exprimé. Cette parole des professionnels de la langue inuit apparaît comme la moins mauvaise des transmutations de l'implicite éprouvé en explicite manifesté, publié (Bourdieu 2000 : 90-91). Ce pouvoir symbolique est le lot des interprètes inuit qui s'inscrivent, qui plus est, dans une position de double allégeance. Dès lors, dans quelle mesure l'interprète peut-il être à la fois le messager d'entités exogènes et le porte-parole des siens auprès de ces mêmes entités ? Comment cette double allégeance se négocie-t-elle en milieu inuit ?

Pour Bourdieu, « un pouvoir symbolique est un pouvoir qui suppose la [...] méconnaissance de la violence qui s'exerce à travers lui » (Bourdieu 1984 : 51). Les porte-parole se retrouvent mandatés pour parler au nom du groupe tout entier. Ajoutons à cela que « l'efficacité propre de ce pouvoir s'exerce non dans l'ordre de la force physique, mais dans l'ordre du sens de la connaissance » (Bourdieu 2002 : 173-176). Autrement dit, la reproduction des rapports de force, linguistiques en ce qui nous concerne, est garantie non par la coercition physique mais par la dissimulation : cette violence qui n'est pas perçue comme telle, et qui est constitutive du lien social tout en cachant la conflictualité, est qualifiée par Bourdieu de symbolique :

La violence symbolique, c'est cette violence qui extorque des soumissions qui ne sont même pas perçues comme telles en s'appuyant sur des « attentes collectives »,

des croyances socialement inculquées. Comme la théorie de la magie, la théorie de la violence symbolique repose sur une théorie de la croyance ou, mieux, sur une théorie de la production de la croyance, du travail de socialisation nécessaire pour produire des agents dotés des schèmes de perception et d'appréciation qui leur permettront de percevoir les injonctions inscrites dans une situation ou dans un discours et de leur obéir. (Bourdieu 1994 : 188)

Violence symbolique et violence physique agissent de concert dans ces rapports de force linguistiques qui opèrent aujourd'hui entre les Inuit et l'administration canadienne. Et il n'est pas toujours facile de distinguer ce qui est de l'ordre de la violence symbolique ou non dans le maintien de structures inégalitaires des statuts entre administrateurs gouvernementaux, professionnels de la langue inuit et aînés unilingues. Cette violence symbolique, pour Bourdieu, perd du terrain lorsque remplacée par des mécanismes institutionnels. Pourtant, Lahouari Addi (2002) remarquait que le type de relation « enchantée » propre à la violence symbolique, comme celle que l'on peut retrouver dans la culture inuit entre les aînés et le reste de la population, se retrouve aussi dans le cadre institutionnel, par exemple lorsque les interprètes pensent être dans une relation de négociation librement consentie avec leur patron.

En tant qu'employés d'une structure bureaucratique, la capacité des professionnels de la langue inuit à pérenniser les enseignements acquis de leurs aînés est limitée, compte tenu du fonctionnement autonome de celle-ci :

La tendance du champ bureaucratique, espace relativement autonome de relations (de force et de lutte) entre des positions explicitement constituées et codifiées (c'est-à-dire définies dans leur rang, leur ressort, etc), à « dégénérer » en « institution totale » exigeant l'identification complète et mécanique du « fonctionnaire » à la fonction. (Bourdieu 1997 : 188)

Des résistances s'opposent actuellement à une application coercitive de la néologie concertée qui est sous-tendue par toute une démarche administrative à tendance normative. On citera ainsi John Amagoalik, reconnu comme étant l'un des pères fondateurs du territoire du Nunavut qui a déclaré un jour : « Nous sommes opposés à la mise en place d'une police linguistique. Imposer, c'est susciter le désordre » (John Amagoalik *in* Therrien 1999 : 6). Appliquée à une culture dont les pratiques ne reposent pas sur la coercition mais sur l'incitation,<sup>8</sup> il serait légitime de se demander si cette tension vers la normalisation, mais aussi cette reconnaissance des Inuit bilingues en tant

---

<sup>8</sup> Appelée *piquajaq*, la règle coutumière inuit est une loi qui se transmet par la parole, qui n'est pas codifiée et qui est formulée la plupart du temps par les parents. Enfreindre cette loi n'entraîne pas de sanction lourde dans l'immédiat. Celle-ci est proprement incitative : « The concept of Inuit customary law always leaves room for error, personal interpretation and personal autonomy. It is therefore considered a flexible system able to deal with specific situations » (Therrien *in* Brice-Bennett 1996 : 140).

qu'experts, ne serait toutefois pas associées à l'exercice d'une forme de pouvoir (qui sous-entend une violence) symbolique de la part du gouvernement, au travers des professionnels de la langue inuit. Or, comme nous le verrons dans le deuxième chapitre, l'activité néologique concertée est placée dans une situation équivoque, étant confrontée à la difficulté d'accéder à une forme d'autorité, sans toutefois faire l'objet de critiques ouvertes. Nous traiterons ce silence comme l'expression d'une parole car, à la manière de l'expression indirecte, celui-ci occupe une place de choix dans les relations interpersonnelles inuit (Therrien 2008 : 255).

Si, comme l'avance Bourdieu, la politique est le terrain privilégié pour l'exercice du pouvoir symbolique, alors il paraît pertinent d'explorer la terminologie propre à la sphère publique, élaborée d'après les directives d'une structure administrative. Dans le troisième chapitre, nous proposons d'analyser cette terminologie et son processus de développement, pour leur capacité à renfermer l'expression d'un abus de pouvoir. Où ces abus pourraient-ils passer plus inaperçu que dans la langue inuit elle-même ? Par un processus inverse, cette même terminologie renferme-t-elle l'expression d'une résistance à ces abus de pouvoir ? Sans négliger les effets de la domination de la culture occidentale sur la culture inuit, notamment sur la langue, nous tiendrons compte dans la thèse de la subversion culturelle en situation d'interaction. L'anthropologue américain Marshall Sahlins encourage les chercheurs à ne pas perdre de vue ces dynamiques de résistance de la culture. Il souligne que la subversion culturelle est dans la nature même des relations interculturelles (Sahlins 2007 : 325).

Au cœur de la création lexicale inuit se trouve un processus complexe que l'on qualifiera d' « inuitisation », un terme adapté du concept d'indigénisation développé par Sahlins. L'usage de ce terme tend actuellement à se répandre en français et en anglais dans les études inuit pour décrire un mouvement vers des institutions scolaires et administratives plus représentatives des valeurs inuit (Laugrand 2006 ; Hot 2010 : 74), mais aussi dans la sphère publique canadienne pour invoquer un mouvement similaire vers une législation plus en phase avec les spécificités de la réalité des habitants du Nunavut (Canada, Sénat 1999). Or, il nous paraît important de préciser la manière dont nous utilisons ce terme qui n'est pas habituellement assorti d'une définition.

En situation de contact avec la société dominante, les Inuit chercheraient à trouver des compromis culturels, notamment linguistiques, afin d'assimiler ce qui est étranger dans les logiques de ce qui est familier. Il s'agit ici pour les Inuit de s'adapter à

la société canadienne moderne, de se l'approprier, et ce en regard de leur tradition, tradition qui n'est pas pensée comme figée dans l'histoire. C'est ce processus qui conduit à un changement dans la continuité que Sahlins appelle indigénisation (Sahlins 2007 : 210-211). La tradition constitue un point de référence dirigeant les transformations et à partir duquel leur acceptabilité est mesurée (Sahlins 2007 : 292).

Engagés dans un processus de création lexicale institutionnalisée, les Inuit sont confrontés à un défi, celui d'indigéniser, ou plutôt donc d'inuitiser des réalités nouvelles selon des référents culturels, des représentations du monde, des règles linguistiques qui leur sont propres. L'« inuitisation » dont il est question consiste alors à nommer une réalité exogène en fonction des ressorts de la langue et des représentations inuit. Autrement dit, la création lexicale devient l'expression d'une logique culturelle signifiante et répond d'un ordre symbolique qui oriente les échanges et les emprunts. Mais dans cet exercice d'inuitisation se trouvent aujourd'hui des défis importants qui placent les professionnels de la langue inuit dans une situation délicate.

La figure du bilingue, dans un contexte de contact linguistique au sens de « situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues » (Dubois *et al.* 2007 : 115), est au cœur des rapports de force linguistiques en présence. Dans le contexte inuit, et notamment dans une étude portant sur un processus linguistique, une mise en garde a été formulée par Michèle Therrien quant à une confusion possible entre les phénomènes d'acculturation et ceux de déculturation qui induisent, pour les derniers, « la perte de traits culturels considérés essentiels pour s'identifier à une culture donnée » (Therrien 1996 : 33). En nous attachant à une observation des phénomènes d'acculturation, nous prendrons la précaution de :

[F]reiner notre propension à considérer que les apports extérieurs qui touchent les cultures non industrielles sont autant de dangers pour leur intégrité. Si toutes les cultures connaissent des situations différentes, il n'en reste pas moins que beaucoup d'Inuit affirment détenir la force nécessaire pour affronter un monde qui a changé. (Therrien 1996 : 33)

Se pose ici la question de l'acculturation, de l'« interpénétration des civilisations » comme l'appelle Roger Bastide (Géraud *et al.* 2000 : 99). La notion d'*acculturation* sera ici considérée dans son sens premier pour désigner les phénomènes d'interaction qui résultent d'un contact direct et continu entre groupes d'individus de cultures différentes et qui entraînent des changements culturels (Redfield *et al.* 1998 :



85). Selon Roger Bastide, ce sont d'abord des individus qui sont en contact et non des cultures, un aspect important pour notre recherche car il met en évidence le rôle des acteurs du processus d'acculturation, de part et d'autre :

Si nous prenons les individus « donneurs », il est évident que, quels qu'ils soient, colons, missionnaires, aventuriers, ils ne présentent jamais la totalité de leurs cultures, mais seulement la part que Linton appellerait « statutaire », c'est-à-dire le secteur de leurs cultures qui touche à leurs statuts et leurs rôles distinctifs dans la société globale. Ce qui fait que, de la part des « récepteurs », des éléments entiers de la culture native ne sont pas touchés. (Bastide 1971 : 108)

Les catégories de « donneurs » et de « receveurs » énoncées par Roger Bastide associées, d'une part, aux « colons, missionnaires, aventuriers » et, d'autre part, aux peuples autochtones, seront utilisées dans cette thèse, et ce, sans association stricte de ces catégories avec l'un ou l'autre de ces deux groupes. En effet, l'acculturation s'appuie sur le rapport de réciprocité dont Melville Herskovits et Meyer Fortes ont souligné l'importance : les « donneurs » peuvent à leur tour devenir « receveurs » et inversement (Géraud *et al.* 2000 : 100). Un terme ou une aptitude « reçus » peuvent à leur tour être à nouveau « donnés » tout en étant passés non seulement par le prisme de la culture « donneuse » mais aussi par le prisme de celle qui reçoit.

Les relations économiques entre Inuit et non-Inuit sont centrales pour comprendre les relations linguistiques et les relations de pouvoir, comme l'a démontré la sociolinguiste Donna Patrick qui a étudié les choix linguistiques dans un contexte de langue minoritaire<sup>9</sup>. Afin d'appréhender le lien entre relations économiques et linguistiques entretenues au fil des siècles par les Inuit et leurs visiteurs non-Inuit, nous nous appuyerons sur la relation de patronage<sup>10</sup> revisitée en 1971 par l'anthropologue Robert Paine<sup>11</sup> et appliquée à des exemples ethnographiques inuit. En partant du

---

<sup>9</sup> L'étude des représentations des Inuit au fil du temps, menée par Donna Patrick, est particulièrement pertinente et complémentaire à la présente étude (Patrick 1998 : 58-111).

<sup>10</sup> Appelée aussi « clientélisme », cette relation « désigne un certain type de rapport politique, à savoir la relation, de caractère dissymétrique, existant entre un patron et un client et dans laquelle le premier apporte sa protection au second tandis que ce dernier offre en retour son soutien et s'établit dans un état de relative soumission » (Gellner 1991 : 563). La version originale de cet article de Gellner est la suivante : 1977, « Patrons and Clients » : 1-6, in E. Gellner et J. Waterbury (dir.), *Patrons and Clients in the Mediterranean Societies*. London, Duckworth.

<sup>11</sup> L'approche théorique de Robert Paine a été largement utilisée dans des contextes variés et elle l'est encore à ce jour. Dans un article traitant des ONG environnementalistes en milieu cri, Marie Roué considère cette approche comme étant toujours valide pour aborder son sujet qui est très contemporain (Roué 2003 : 178). Cette approche a toutefois fait l'objet de critiques. Par exemple, dans *Le patronage politique, une étude comparative*, Vincent Lemieux la juge insuffisante pour distinguer le patronage de « certaines relations administratives où un fonctionnaire ou un chef reçoit des prestations de ses sujets et leur accorde en retour des contre-prestations » (Lemieux 1977 : 16). D'autre part, Lemieux considère comme excessive l'assymétrie des pouvoirs entre patron et client telle qu'elle est envisagée par Paine :

principe qu'il s'agit d'une relation d'échange induisant un intérêt réciproque à la fois en ce qui concerne les biens et les services (Paine 1971 : 11), Paine met toutefois en évidence une asymétrie de la relation de patron à client<sup>12</sup> issue du fait que seules les valeurs choisies par le patron circulent dans cette relation (*Ibid.*: 15). Cette asymétrie est renforcée dans les cas où le client reconnaît que les ressources possédées par le patron potentiel sont supérieures aux siennes ou lui sont utiles (*Ibid.* : 18-19). Paine ajoute à la relation de patron à client l'étude des procédés des courtiers (*brokers*) qui opèrent un traitement de l'information concernant leur rôle :

The patron chooses the values, or prestations, that are put into circulation by him. Other persons who are engaged in purveyance of the values but who are not "responsible for" them are not in the role of patron. They are brokers or go-betweens. *This* distinction rests upon the issue of the way in which the purveyance between two parties is performed. Where it is made faithfully, without manipulation or alteration, we may speak of a *go-between*. The concept of broker, on the other hand, essentially has to do with "processing" the information (whether or not with the intent of mediation), and I reserve the use of *broker* to one who, while purveying values that are not his own, is also purposively making changes of emphasis and/or content. (Paine 1971 : 21)

Concrètement, Paine met en perspective le rôle des résidents non-Inuit de l'Arctique qui, marginaux dans leur statut, mettent individuellement en place des stratégies pour atteindre leurs objectifs (Paine 1971 : 98). Ces *middlemen* peuvent choisir de ne pas s'en tenir à leur statut initial d'intermédiaire et, sur place, d'endosser d'eux-mêmes ou de laisser les autres leur attribuer des rôles différents au gré des situations. En choisissant le rôle de patron, ils disposent d'une certaine autorité dans les échanges et d'une certaine côte de bienveillance. En tant que courtiers travaillant pour le compte d'un patron, ils ne sauraient être tenus pour responsables des décisions prises par ce dernier. Enfin, en tant qu'intermédiaires (traduit de l'anglais *go-between*), ils

---

« Selon [Paine], la supériorité du patron tient à ce que seules les valeurs choisies par lui circulent dans la relation de patronage. [...] Autrement dit, le client n'a pas le pouvoir d'imposer son choix contre celui du patron. Mais cela n'exclut pas que le choix social corresponde au choix individuel des deux et soit ainsi coopératif plutôt que conflictuel » (Lemieux 1977 : 15). Dans le cadre de notre étude, nous avons noté que la coopération est en effet très présente dans les relations de patronage, ou tout au moins est-elle affichée.

<sup>12</sup> Afin de contourner les ambiguïtés relatives à la traduction française de la terminologie propre à la relation de courtage telle que décrite par Robert Paine (1971), nous utiliserons les traductions suivantes : *patron* est traduit en français par « patron », *client* par « client » et enfin, *broker* est traduit par « courtier » (traduction adoptée par Smith 1976). L'ambiguïté des termes *middleman* et *go-between* sera contournée en empruntant à l'anglais la formulation du premier et en traduisant le deuxième par « intermédiaire ». Comme le rappelle l'historienne Alida Metcalf (Metcalf 2005 : 276), la version anglaise des écrits du sociologue allemand Georg Simmel, traduite par Kurt Wolff, présente des agents de nature similaire à ceux de Robert Paine, qui sont toutefois identifiés à l'aide d'une terminologie sensiblement différente (Simmel et Wolff 1950 : 148-151).

contribuent, sans manipulation de leur part, à faciliter les communications entre deux parties (Paine 1971 : 101).

Comme le démontre Jean Briggs à l'aide d'une illustration ethnographique publiée dans le même ouvrage, la perception de ces rôles s'inscrit dans des stratégies complexes sur lesquelles les *middlemen* influent en pratiquant un certain traitement de l'information : en accentuant certains aspects ou au contraire en les minimisant (Briggs 1971 : 57-58). Selon elle, l'appartenance ethnique, ou du moins la perception de cette appartenance, joue un rôle dans la capacité de ces *middlemen* à endosser un tel rôle ou à être perçu selon un rôle ou l'autre (Briggs 1971 : 73). Nous nous appuyerons sur ces catégories en mettant en perspective le rôle joué par la composante linguistique dans la sélection des rôles attribués aux *middlemen* ou acceptés par eux.

Dans notre étude, nous considérerons *middlemen* non-seulement des non-Inuit visiteurs ou en poste dans les communautés<sup>13</sup> (baleiniers, marchands, missionnaires, policiers, administrateurs), embarqués sur des navires, mais aussi des Inuit vivant dans les communautés (informateurs et interprètes), embarqués sur des navires (interprètes, informateurs), travaillant dans le Sud (du Canada) au sein d'agences gouvernementales (traducteurs, interprètes, employés), ou ayant été élus pour intercéder en leur faveur en tant que porte-parole. C'est bien leur « compétence proprement linguistique » qui leur donne le droit à la parole et par là même au pouvoir par la parole, au sens où le soulignait Bourdieu (1982 : 74). Nous parlerons ici de *middlemen*, dans le sens de médiateurs entre deux cultures, d'acteurs biculturels (*bicultural*), sens donné par Jean Briggs dans son article portant sur les stratégies de perception :

All middlemen who mediate between two cultures are by definition bicultural in one or more of the following ways: in knowledge of two cultures; in ability to communicate with both cultures; in living style (materially speaking) and in valuing certain elements of each culture—that is, in feeling that the expectations and demands of the members of each culture are to some extent legitimate. (Briggs 1971 : 62)

Nous nous appuyerons en partie sur le travail de Briggs qui tente de saisir les effets de l'appartenance ethnique sur les activités des personnes œuvrant en tant que *middlemen*, en portant une attention toute particulière aux effets de la composante linguistique sur les rapports de forces à l'oeuvre entre ces *middlemen*, leurs patrons et leurs clients, ou même entre les *middlemen*. Cette composante linguistique inclut : les

---

<sup>13</sup> Les villages, que l'on désigne communément par le terme « communautés », sont des lieux de vie sédentarisés suite à une décision du gouvernement canadien.

choix linguistiques opérés par les individus, l'intérêt ou le désintérêt porté par les uns à la langue des autres, les conditions d'apprentissage et d'enseignement des langues en contact ainsi que les conditions d'utilisation des compétences linguistiques acquises. Les personnes ayant exercé la fonction d'« interprète/traducteur » depuis les premiers contacts jusqu'à l'époque contemporaine, sont des *middlemen*, placés au cœur des enjeux linguistiques, et dont les rôles peuvent nous éclairer sur les rapports de force linguistiques en jeu.

Précisons toutefois que l'objet de la présente étude n'est pas d'attribuer aux divers acteurs des impacts négatifs ou positifs potentiels sur la langue inuit, mais bien de mettre en évidence des points qui nous éclairent sur les rapports de force évoqués précédemment.

#### ***APPROCHE ETHNOLINGUISTIQUE***

La notion de parole est abordée dans une recherche globale qui s'appuie sur une étude du changement linguistique, qui a été l'un des points centraux de l'ethnolinguistique (Lefebvre et Jourdan 1999 : 7). Dans une approche qui combine les apports de la linguistique et ceux de l'ethnologie, il ne s'agira pas d'étudier un fait linguistique d'abord selon l'un de ces points de vue puis selon le second, mais dans un rapport d'immédiateté.

Il s'agira de dégager ce qui, dans un message, traduit immédiatement des renseignements soit sur la classe sociale, soit sur les rapports sociaux [...], soit sur des idéologies, [...] soit sur la vision du monde (choix du lexique). (Fribourg 1978 : 115 *in* Therrien 1987 : 3)

Bien que la linguistique ait été centrale aux premiers jours de l'anthropologie nord-américaine avec les travaux de l'américain Franz Boas, considéré comme son fondateur (Géraud *et al.* 2000 : 101), l'ethnolinguistique, parfois appelée « anthropologie du langage », tentait encore vers la fin des années 1990 de démontrer sa pertinence auprès des anthropologues nord-américains (Lefebvre et Jourdan 1999 : 5).

Pour mener une exploration de la terminologie issue d'un processus de concertation et y rechercher les signes de l'existence de rapports de force linguistiques et de l'exercice d'un pouvoir symbolique, nous proposons de mettre en pratique les ressources de l'analyse morpho-sémantique. Nous choisissons pour cela une approche qui s'engage sur une voie explorée avant nous par Michèle Therrien, et dont la pertinence a été démontrée. Grâce à sa structure par accumulation, la langue inuit est propice à l'analyse lexicale (Therrien 1987 : 2). Elle s'y prête volontiers grâce au

phénomène de motivation, observé notamment par Véronique DeColombel, Nicole Tersis et Michèle Therrien (De Colombel et Tersis 2002, Tersis 1994, 1995, Therrien et Tersis 2000), et qui est aussi bien connu des locuteurs inuit, comme l'indique Therrien :

[L]es locuteurs inuit sont conscients des relations qu'entretiennent entre eux les mots qui, par exemple, se ressemblent par la forme et s'associent par le contenu. Compte tenu du caractère dérivationnel de la langue inuit, ce phénomène est omniprésent.. (Therrien 1987 : 12)

Cette conscience de la relation qui lie la structure et le mot indique la possibilité de mieux comprendre certains aspects de la dynamique de la désignation en langue inuit (Therrien 1987 : 13).

Dans la pratique, l'analyse morpho-sémantique consiste à décomposer des termes complexes en morphèmes. Précisons que le morphème constitue « l'unité minimale porteuse de sens que l'on puisse obtenir lors de la segmentation d'un énoncé sans atteindre le niveau phonologique » (Dubois *et al.* 2007 : 310). En tant que processus de décomposition, l'analyse morpho-sémantique permet de révéler d'une part la valeur sémantique inhérente aux diverses unités minimales comprises dans un syntagme et d'autre part les relations qui lient entre eux les éléments de la chaîne sémantique.

En ce qui concerne les études portant sur la langue inuit, d'autres auteurs ont mis en application cette analyse, notamment en ce qui concerne le lexique du corps (Therrien 2002a, Bordin 2003) ou encore les zoonymes (Randa 2002). Portant sur des termes issus de la néologie spontanée, et non sur la néologie concertée, cette analyse issue des ethnosciences et de l'ethnosémantique des années 1950 aux États-Unis tente de mettre au jour des concepts sous-jacents :

It was felt that a careful study of the structure of a defined lexical field unveils the complex logic of polysemy and metaphor and shows how they go beyond the immediacy of the experience leaving one to discover the nature of underlying concepts. (Therrien 2002a : 242-243)

Accéder à ces concepts offre des perspectives de recherche particulièrement intéressantes du fait que c'est à travers eux que s'opère l'appropriation des réalités extérieures. Une mise en garde s'impose toutefois quant à l'utilisation de cette analyse dans le cas où l'on tenterait d'explorer le contenu sémantique d'un terme avec pour visée de décrypter la compréhension inuit d'un concept exogène, et ceci, simplement par une étude de ses éléments sémantiques. Lorsqu'il s'agit d'un terme traduit d'une langue source, créé par lexicalisation et n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, il y a

fort à parier que ce terme informera davantage le lecteur sur le contenu sémantique du terme anglais perceptible par le lecteur inuit que sur une « représentation inuit » du concept évoqué. Ainsi, même si le terme en langue inuit est sophistiqué, la définition qu'il offre nous paraît inadaptée pour offrir un aperçu fiable des représentations inuit ou du point de vue des Inuit en tant que groupe (Cancel 2010). Il en est tout autrement lorsque l'élaboration d'un terme émane d'un consensus mais surtout, avant cela, d'un échange construit qui opère une réelle élaboration du terme.

En ce qui concerne la présente étude, le contenu sémantique du terme anglais perceptible par le lecteur inuit est primordial car il est potentiellement porteur de messages sous-jacents. Dans cette recherche, dont le troisième chapitre offre une synthèse détaillée, nous mettons en évidence certains affixes récurrents isolés grâce à un balayage systématique de nombreux lexiques spécialisés. Nous mettons ensuite en lumière les signes des ambiguïtés que ces affixes sont susceptibles de générer et qui pourraient contribuer à influencer sur les rapports de pouvoir (symbolique) évoqués plus haut.

#### **UQAUSIIT NUTAAT « LES MOTS NOUVEAUX », L'ACTIVITÉ NÉOLOGIQUE CONCERTÉE**

Dès le début de notre première enquête de terrain en 2005, nous avons interagi avec nos interlocuteurs pour aborder le sujet de la création lexicale institutionnalisée à l'aide de la formulation *uqausiit nutaat* (littéralement, « les nouveaux mots »). Spontanément proposée par une enseignante du programme d'interprétariat et de traduction du Collège arctique du Nunavut qui nous a aidée à traduire notre questionnaire d'entrevues en inuktitut, cette formulation est en effet très répandue dans les textes officiels publiés au Nunavut. Elle y est habituellement mobilisée comme équivalent de l'anglais *new terminology* dont elle est très probablement dérivée, par procédé de calque linguistique.

Or, lorsque nous avons utilisé l'expression *uqausiit nutaat*, plusieurs interlocuteurs inuit nous ont rappelé que la création de nouveaux termes n'est pas un phénomène récent en langue inuit et qu'au contraire, cette néologie est indissociable de l'évolution de la langue. Pourtant en anglais, son équivalent *new terminology*, généralement utilisé dans des discussions portant sur la normalisation de la langue inuit, ne déclenchait pas de réactions similaires. Cette différence pourrait être liée à une conception divergente de la notion de « nouveauté » que contiennent ces deux expressions, pour des locuteurs inuit ou anglophones. Il apparaît assez clairement que

cette nouveauté est, pour des locuteurs anglophones, associée par défaut à la notion de « modernité », c'est-à-dire qu'elle fait alors référence aux réalités exogènes importées massivement au XX<sup>e</sup> siècle au fil de la prise en charge progressive des Inuit par l'administration fédérale, puis avec l'avènement du Nunavut. Dans l'acception associée à l'anglais *new terminology*, ne sont pas habituellement pris en compte spontanément les termes qui désignent des objets d'importation acquis avant le XX<sup>e</sup> siècle, ou encore les concepts issus de la pensée chrétienne qui furent traduits en langue inuit par des missionnaires. Pour des locuteurs de langue inuit, *uqausiit nutaat* (qui comprend *nutaaq*, qui signifie « nouveau ») ne sous-entend pas une référence à cette « modernité », cette-dernière n'ayant de sens que dans son acception anglo-canadienne. Ce terme met en relief la création de mots nouveaux ; des mots qui permettent de décrire des réalités qui ne l'avaient pas été jusque-là.

L'activité néologique s'inscrit dans une continuité illustrée de manière imagée et humoristique dans le récit suivant, produit en anglais par un membre du réseau Uqausiit. Celui-ci est un aîné Tuttarviit et il exerce la fonction de coordonnateur du savoir et des valeurs inuit anciens et toujours pertinents dans un monde qui a changé (*Inuit Qaujimagatuqangit*\*<sup>14</sup>), pour le compte du ministère des Ressources humaines :

Once upon a time there was a caveman who does not know any words to say about anything and then the child was born. New child first word was *naana* to his mother and the mother ask him if he want some milk she would say *maama*. When we was playing with his father and kept saying *taa taa*. Those were the first words from the human being. Thousand years later they started to talk and communicate to each other making new words as they come along. Thousands more years later more technology started to come by and there was a carpenter that take a chip away from the wood to produce slice of the wood. Hundreds years later some inventors produce potato sliced cooked them in sliced and looks like wood chips so they call it potato chips. Some more hundred years later the computer come along and need some name to it. "Lets call some of these into what we know, OH I know what I could call this one microchip that looks like a potato chip from the word of a carpenter [who did] call it a wood chip thousands years ago." (Uqausiit 17/12/2010)

Ce court récit, rédigé à l'intention de dizaines de professionnels de la langue inuit, ramène la néologie à son origine, en tant que processus naturel au cours d'une vie mais aussi en tant que processus langagier créatif dont le fonctionnement premier demeure inexpliqué. Il en est toujours ainsi, et ce, malgré le fait que les théories philosophiques et linguistiques aient tenté d'expliquer l'origine du langage et des mots

---

<sup>14</sup> Le caractère d'imprimerie « \* » signale qu'une fiche terminologique a été produite pour le terme qui le précède. Cette fiche est placée dans le lexique analytique intégré au Tome II.

(Pruvost et Sablayrolles 2003 : 4). Ce récit partage avec la linguistique actuelle l'idée suivante : « Manifestation de l'activité symbolique de l'homme, les mots sont nés de la volonté de représenter les choses les idées et les faits par des sons, des signes qui en sont les substituts » (*Ibid.*). En guise de commentaire, l'auteur du récit y joint la réflexion suivante :

[T]akujamingnik ikpigijamingnik attiqsuivalliallutik inuktigut ittaq. Anuqaulirlutik, tupiqtaqaurłunilu illuulauraluarłuni, igluvigaulirilluni. Arraagut anigurtillugit asuilaak qarasaujaqarunnarsigilluta ikiarsiurpalaurmata ikiarsiuqannirunnarsigilluta piquitigut aturluta nunaqatiginngitavut [...]. Immaqaa isumagijamiattiattinnik attiqsuivalliaqattarutta saqittivallialirajartugut taiguusiqaartippalliallutigut akaugijattinnik.

Il y a longtemps, nous, les Inuit, donnions des noms à ce qu'il nous était donné de voir ou de ressentir. Nous possédons aujourd'hui des mots pour désigner les harnais des chiens « anuit » et les tentes « tupiit », et ce que nous appelions autrefois *iglu* [« maison de neige »], nous l'appelons aujourd'hui *igluvigaq*.

Au cours des dernières années, nous avons acquis des termes pour désigner les ordinateurs, de la même manière que nos ancêtres recherchaient les termes les plus adéquats, nous continuons à inventer de nouveaux termes, en les empruntant parfois à d'autres régions. Peut-être que si nous choisissons les termes qui nous apparaissent comme étant les plus appropriés pour répondre à nos besoins, nous nous mettrions à inventer ou à utiliser des termes qui nous conviendraient mieux. (Uqausiit 17/12/2010, notre traduction)<sup>15</sup>

La néologie appliquée à des technologies modernes, notamment à l'informatique, est présentée dans cet extrait comme étant dans la continuité de la néologie qui a permis aux ancêtres des Inuit de désigner des objets de leur quotidien. La temporalité des termes est évoquée par l'exemple de l'*iglu*, aujourd'hui appelé *igluvigaq*. Ce dernier terme permet aujourd'hui, dans la langue courante, de différencier la maison de neige (*iglu*) de tout autre bâtiment faisant office de logement. En effet, le champ sémantique du terme *iglu* s'est élargi de manière significative lorsqu'il s'est avéré nécessaire de désigner d'abord les premiers postes de traite puis les infrastructures diverses importées dans l'Arctique pour les besoins de la création des communautés, à partir des années 1950. En tant que base lexicale, *iglu* est une base productive (ou

---

<sup>15</sup> Afin d'accorder une place centrale à la parole inuit en langue originale, les extraits d'entrevues, les extraits issus des archives du réseau Uqausiit et des ateliers du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse et de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani, produits en langue inuit, sont présentés d'abord dans leur langue originale. Pour des questions d'espace, de lisibilité et d'accès au texte, nous avons reproduit par défaut les textes en langue inuit à l'aide de la graphie latine sauf dans les cas où le texte aura été produit à l'origine en écriture syllabique avant la normalisation de la graphie inuit, laquelle fait apparaître toutes les consonnes à l'aide de diacritiques. Convertis en graphie latine, les textes produits en écriture syllabique avant cette normalisation pourraient dérouter le lecteur. En ce qui concerne nos transcriptions en langue inuit, nous avons adopté la graphie proposée par l'Institut culturel inuit (ICI 1976).



récurrente) dans le domaine de l'administration pour désigner divers bâtiments administratifs.

Par ailleurs, au travers de ce commentaire, l'auteur suggère que l'emprunt de termes à d'autres régions, « *nunaqatiginngitavut* » tend à générer des termes qui ne sont pas tout à fait adéquats. Il invite les autres professionnels de la langue inuit à créer eux-mêmes des termes et donc à avoir recours aux ressources de la langue et de la pensée inuit afin d'élaborer les substituts adéquats à des termes issus d'autres cultures. De manière euphémique et sans formuler de critique à l'égard de la langue inuit ou à l'égard de ses professionnels, il indique toutefois que certains termes utilisés actuellement ne sont pas satisfaisants et qu'il ne tient qu'à eux de leur trouver de meilleurs substituts. Fait intéressant, l'auteur semble désigner une continuité avec l'activité néologique spontanément menée par les ancêtres inuit et un ancrage de la néologie actuelle dans la réalité des Inuit d'aujourd'hui comme conditions nécessaires à cette amélioration.

Cette idée de continuité que l'on retrouve dans la compréhension inuit de l'expression *uqausiit (nutaat)* est à rapprocher du fait que cette dernière a été créée à partir du terme *uqausiq*. Ce terme polysémique ancré dans l'oralité, traduit littéralement par « ce qui sert habituellement à parler »<sup>16</sup>, désigne à la fois la parole, le mot et le langage<sup>17</sup> (Dorais 1996 : 266). Taamusi Qumaq définit *uqausiq* de la manière suivante :

Inuk uqarunnapuq qanutuinnaq uqarumajaminik qaninga qausiqtuumat uqausirmik qanutuinnaq.

Une personne peut, à sa convenance, dire ce qu'elle veut, parce que sa bouche est humectée, sa parole [peut être formulée] de n'importe qu'elle manière. (Qumaq 1991: 100 ; notre traduction)

S'attachant à décrire d'une part la liberté que confère la parole et d'autre part les conditions articulatoires requises à l'expression de cette parole (la bouche doit être humectée), Qumaq ne fait pas référence à la possibilité pour *uqausiq* d'être un mot ou une parole écrite, alors que lui-même consigne cette définition dans une encyclopédie, à l'aide de mots. Ce choix confirme l'appartenance d'*uqausiq* au domaine de l'oralité, qui demeure implicitement dans l'expression *uqausiit nutaat* et qui induit cette continuité dans la néologie inuit à laquelle nous avons été confrontée. En utilisant ce terme, nous

---

<sup>16</sup> Le terme *uqausiq* est composé de la base verbale *uqaq(puq)* qui signifie « parler » et de l'affixe -*(r)usiq-* qui signifie « qui sert à ».

<sup>17</sup> Le langage est entendu dans le sens de capacité à communiquer au moyen de signes socialement codifiés.

avons en tête une terminologie associée aux réalités et concepts exogènes apportés aux Inuit par un contact étroit avec l'administration et la création de l'entité géopolitique que constitue le territoire du Nunavut. Proche de la conception anglophone de la nouvelle terminologie (sous-entendu « la terminologie moderne »), notre conception s'est dès le départ heurtée à une conception de la néologie bien différente de la nôtre qui s'inscrit dans la continuité et dans l'oralité. L'usage du calque linguistique, qui paraît déficient car ambigu du fait que la notion de « nouveauté » n'a pas la même signification pour des locuteurs inuit ou anglophones, contribue toutefois à pérenniser l'ancrage de ces nouveaux mots dans l'oralité.

Après avoir constaté l'ambiguïté que constitue l'écart des perceptions entre le français, l'anglais et l'inuktitut relativement à la néologie, nous avons pris le parti de nous appuyer sur l'opposition entre « néologie spontanée » et « néologie concertée ». Nous laissons pour cela de côté l'opposition entre une terminologie qualifiée d'« ancienne » ou de « nouvelle », que nous avons indirectement acceptée en ayant recours à la terminologie utilisée au Nunavut, au travers de la traduction en langue inuit qui avait été faite de notre projet de recherche. Parler de néologie concertée limite le champ de notre recherche aux concepts abstraits car, telle qu'elle est pratiquée dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, celle-ci porte presque exclusivement sur de tels concepts. C'est d'ailleurs en cela que notre recherche se différencie des travaux menés précédemment par Louis-Jacques Dorais sur la néologie en langue inuit dans l'Arctique oriental canadien et qui est abordée au travers d'une collecte de termes associés à la culture matérielle : « depuis l'alimentation, jusqu'à l'électronique » (Dorais 1978 : 12). Si, de par son titre *Lexique analytique du vocabulaire inuit moderne au Québec-Labrador*, ce lexique fait explicitement référence à « la modernité », nous n'avons pas fait ce choix, simplement à cause de l'ambiguïté inhérente à ce terme.

Par ailleurs, nous avons noté récemment un recours plus systématique des locuteurs inuit et des journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut (inuktitut, langue de traduction) au terme *taiguusiq* pour désigner la terminologie spécialisée<sup>18</sup>, notamment avec la création par la voie juridique de l'Office de la langue

---

<sup>18</sup> Auparavant, le terme *taiguusiq* était parfois utilisé comme synonyme d'*uqausiq* (littéralement, « le mot », au sens de « terme »). On l'utilisait pour désigner plus généralement un patronyme ou encore un titre, comme par exemple le titre d'un rapport ou d'un ouvrage.

inuit<sup>19</sup>. Appelé en inuktitut *Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit*, cet organisme est voué à jouer un rôle régulateur envers la langue inuit et notamment envers la néologie concertée. Ce libellé peut être traduit littéralement par « ceux qui créent des termes en langue inuit » (Uqausiit 17/07/2008). Cependant, comme le fit remarquer un membre du réseau Uqausiit (locuteur de l'inuinnaqtun) lors de discussions portant sur le choix du libellé de cette entité, le terme *taiguusiliuqtiit* a été créé à partir de la base verbale *taigu(qtuq)* qui renvoie explicitement au domaine de l'écrit, ce qui le distingue du terme *uqausiq(puq)*. En partant de ce constat, cette personne considère que *taiguusiliuqtiit* pourrait être compris de manière erronée comme désignant de manière restrictive « ceux qui produisent des mots écrits »<sup>20</sup> et serait composé de la base verbale *taiguq(tuq)* « lire » (Spalding et Kusugaq 1998 ; dialecte nord Baffin) et de l'affixe *-(r)usiq-* (« qui sert à »). Or, ceci ne renvoie qu'à un aspect du mandat des représentants de l'Office de la langue inuit qui consiste, entre autres, à organiser et réguler la création lexicale (Uqausiit 21/08/2008). Si tel était le cas, ce terme pourrait véhiculer l'idée que la terminologie spécialisée est, par défaut, associée à l'écrit si l'opposition *uqausiq* (oralité) et *taiguusiq* (écrit) venait à s'établir lors de l'introduction de cette terminologie spécialisée dans la langue courante. Ceci s'inscrirait alors dans une dynamique tout autre que celle qui fut observée par Michèle Therrien :

[L]es Inuit situent l'informatique dans l'univers de l'oralité et non dans celui de l'écrit. L'ascendant de l'oral affleure là où nous nous y attendons le moins. [...] Il faut comprendre la référence à l'oralité comme un moyen d'exprimer, dans un contexte non traditionnel, l'attachement et la fidélité à un trait culturel considéré comme fondamental. (Therrien 1996 : 33)

Or, comme l'indiquent les discussions qui ont été menées à plusieurs reprises pour aboutir à un consensus au sujet du nom inuit de l'Office de la langue inuit, l'inclusion de cette référence spécifique à l'écrit, à l'exclusion de l'oralité, n'est en aucun cas délibérée. En effet, la base *taiguqpa* vient de *taisivuuq* « nommer, soit en utilisant le nom de la chose, soit en la faisant connaître par la description ». L'échange quant à la révision du nom de l'Office de la langue inuit portait sur la charge sémantique à privilégier afin que celle-ci corresponde bien au mandat de cet organisme. En 2008,

---

<sup>19</sup> L'Office de la langue inuit a été créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection de la langue inuit*, mise en application le 18 septembre 2008.

<sup>20</sup> Nous attribuons le doublement de la consonne « u » dans *taiguusiq* à la volonté de limiter toute confusion avec *taigusiq* (« qui sert à se nommer »), composé de la base verbale *tai(v)-* (« se nommer » ; Schneider 1966 : 347) et de l'affixe *-(r)usiq-* (« qui sert à »).

lors d'une révision du libellé jusque-là pressenti (*Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit*), les termes concurrents proposés furent les suivants :

*Inuktitut uqausilirinirmik kamajit* (« ceux qui s'occupent de la langue/de la parole/des mots inuit ») n'a pas été retenu car il ne sous-entend pas l'autorité de ces personnes, contrairement au terme « *katimajit* » (Uqausiit 18/07/2008) ;

*Uqausilirijit* (« ceux qui s'occupent de la langue/de la parole/des mots ») fut apprécié pour sa simplicité (Uqausiit 18/07/2008), notamment parce que sa signification n'engendre pas d'ambiguïté dans d'autres dialectes au Nunavut ;

*Uqausiqtalirijit* est comparable au terme précédent, toutefois il a été mentionné que l'ajout de l'affixe *-ta(q)-* réduisait de manière inappropriée le champ sémantique d'*uqausiq* à des noms de personnes (Uqausiit 18/07/2008) ;

*Uqausilirivvik* fut proposé car il faisait écho à l'équivalent groenlandais de l'Office de la langue inuit, appelé *oqaasileriffik* (Uqausiit 17/07/2008), toutefois il a été mentionné que l'usage de l'affixe *-vik*, qui se rapporte à la notion d'espace et de temps, est en rupture avec la pratique habituelle au Nunavut qui privilégie la terminaison *-jiit* (« ceux qui ») pour désigner les divers organismes gouvernementaux (Uqausiit 18/07/2008) ;

*Uqausirnik paqqijit* (« les protecteurs de la langue/des mots ») fut considéré par certains comme étant trop réducteur par rapport au mandat général de l'Office de la langue inuit (Uqausiit 18/07/2008).

On peut observer au nombre de ces propositions qu'*uqausiq* est omniprésent, sous la forme d'une base nominale. Or, dans la formulation finale, le rôle de facilitateur de cet organisme en ce qui concerne l'innovation lexicale, exprimé par l'affixe *-liuq-* (« fabriquer », « façonner »), semble avoir été privilégié. Il est probable que le terme *taiguusiliurtiit* ait été préféré au terme *uqausiliuqtiit* simplement parce que la forme *uqausiliuq-* était déjà largement répandue. Créée par calque linguistique, elle désigne le fait de formuler une déclaration ou un commentaire. Elle est issue de l'anglais « to make a declaration/statement », qui est courant dans la sphère politique, notamment dans les journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut.

Le processus d'élaboration du nom inuit de l'Office de la langue inuit est intéressant en soi car il reflète certains défis actuels de l'activité néologique. Outre l'importance de la charge sémantique du néologisme et des contraintes techniques et

linguistiques qui rentrent dans l'équation, certains membres du réseau affichèrent la volonté de contourner la tendance actuelle de la néologie concertée à produire une traduction trop littérale de l'anglais :

Ammaqai qallunaujarninga inuktituuliqtituinnangillugu pilirianguniarninga isumagilugu tukiliuttiarunnaqtavut.

Et il ne s'agit pas seulement de traduire un terme en inuktitut à partir de la formulation anglaise, il nous faut réfléchir au moyen de le rendre compréhensible. (Uqausiit 18/07/2008, notre traduction)

Dans ce cas précis, il s'agit de penser le libellé en langue inuit et non de produire une traduction à partir de l'anglais. On vise alors la compréhensibilité par l'autre (*tukisinaqtuq*), au travers d'un processus de réflexion (« isumagilugu »).

Ainsi, de même qu'il existe une résistance à l'emprunt linguistique qui se pose en tant que choix culturel (Therrien 1999a : 31), nous postulons plus largement l'existence d'une résistance similaire à envisager l'inuktitut comme langue de traduction, par opposition à une langue d'expression.

## ***CORPUS ORAL ET ÉCRIT***

### ***Corpus écrit***

Bien qu'elles aient été complémentaires, il est possible de répartir les sources écrites consultées en deux catégories : les sources primaires et les sources secondaires.

En ce qui concerne les sources secondaires, nous avons puisé dans les ouvrages, articles, thèses, rapports et monographies susceptibles de contenir des informations pouvant éclairer le lien entre autorité, parole et pouvoir selon deux axes majeurs.

D'une part, nous y avons recherché des données portant sur les choix et attitudes linguistiques des Inuit avec les explorateurs, les baleiniers, les marchands, les missionnaires et l'administration canadienne, avec un intérêt marqué pour le rôle joué par les premiers interprètes qui sont au cœur des rapports de force linguistiques. Il est à noter qu'en dépit des nombreuses publications en sciences sociales portant sur l'interaction historique des Inuit avec leurs visiteurs étrangers au fil des siècles, de telles données sont souvent marginales. En effet, l'accent est plus souvent porté sur la découverte des traditions culturelles inuit, pour laquelle il existe une vaste ethnographie (Riches 1990).

D'autre part, nous avons compilé des études portant sur le paradigme de l'interprète ainsi que sur les problèmes inhérents à la traduction, dans le domaine des études en interprétariat et traduction. Nous avons puisé dans les disciplines de la linguistique et de la terminologie afin de mieux cerner les défis actuellement posés par l'activité néologique concertée au Nunavut, et au sujet de laquelle les sources secondaires sont rares. Nous avons compensé ce déficit en consultant des sources primaires sous la forme de journaux d'explorateurs, de missionnaires, de marchands mais aussi d'interprètes lorsque cela fut possible.

Plus généralement, les sources primaires sont de nature diverse du fait de la pluridisciplinarité de notre approche. La mise au point du corpus nous a menée à dépouiller plusieurs fonds d'archives. Nous avons commencé par les Archives nationales du Canada où nous avons recherché les documents susceptibles d'éclairer les rapports de force linguistiques entre les Inuit et l'administration canadienne, et d'accéder à une information complémentaire à celles qui sont offertes par les sources secondaires. Or, d'après la classification de ces archives, les seuls critères qui se rapportent aux questions linguistiques étaient : la langue d'écriture et la présence d'une lexique dans un document. Sur les conseils des archivistes, nous avons consulté les fonds propres au ministère des Affaires indiennes et du Nord qui nous ont permis d'identifier plusieurs dossiers pertinents. Certains portaient sur les activités des services linguistiques du ministère qui traduisaient les correspondances échangées par les Inuit et le gouvernement canadien (RG 85, D-3-a, volume 626 ainsi que les volumes 314, 315 et 626).

D'autres contenaient les procès-verbaux et documents d'instruction (RG 22, versement 22-335, volume 335 et RG 85, volume 1065) du Comité des affaires esquimaudes (*Eskimo Affairs Committee*), notamment les critères de sélection des premiers délégués inuit invités à participer à ce comité (RG 85, volume 1065), des commentaires internes relatifs à la représentativité des délégués inuit (RG 85, volume 254) et à la cessation d'activité de ce comité (RG 85, volume 1382). Nous avons également recherché, parmi les correspondances des responsables de la Gendarmerie royale canadienne, des informations portant sur le rôle et le taux de rémunération des interprètes (RG 18, volume 3713, RCMP F-1).

Il nous paraît important de noter que la recherche de documents en écriture syllabique<sup>21</sup>, et plus généralement de documents écrits en langue inuit, présente une difficulté d'accès non négligeable. Nous avons relevé des coquilles dans le libellé de certains titres de documents écrits en langue inuit, ce qui fausse l'apparente efficacité d'une recherche par mots-clés. De plus, nous avons fait l'expérience des difficultés liées à l'examen de documents rédigés en langue inuit et soumis à la *Loi à l'accès sur l'information*. Étant donné que les archives n'emploient pas de locuteurs inuit à même de réviser les documents, nous n'avons pas eu accès à certains documents, ce que nous avons signalé aux responsables. Comme nous le verrons plus loin dans le corps de la thèse à l'aide d'un relevé des sources écrites rédigées en langue inuit et portant sur la vie publique, dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut, la préservation et l'accès à la parole inuit à l'écrit, mais aussi à l'oral, sont actuellement déficients, ce qui tend à minimiser l'impact de la langue inuit en tant que langue d'expression dans les médias et la sphère publique.

Aux archives Deschâtelets, qui sont les archives des missionnaires oblats à Ottawa, nous avons recherché l'existence d'un discours sur l'activité néologique telle qu'elle est pratiquée par les oblats, dans leurs activités quotidiennes de traduction de l'Écriture sainte. Cette recherche visait à déterminer si un tel discours existait et, le cas échéant, si des directives avaient été données à ce sujet. Le point de vue des missionnaires oblats sur la question nous intéresse non seulement parce que nous n'avons pas trouvé de telles indications dans les autobiographies de pères oblats que nous avons consultées, ni dans les sources secondaires disponibles, mais aussi parce que nous avons trouvé des éléments équivalents chez les missionnaires anglicans et moraves. De plus, contrairement aux pratiques de ces derniers, nous avons remarqué une prééminence des mots créés par lexicalisation dans le dictionnaire du père Thibert (1954). Nous avons finalement trouvé un document à cet effet, sous la forme d'une note interne (HF 187). Nous en avons comparé le contenu avec des données orales issues de notre entrevue avec le père Robert Lechat qui travaille activement à la traduction d'Écritures saintes à l'intention des fidèles de langue inuit et qui procède aussi à la révision d'anciennes traductions. Il voue également une véritable passion à l'étude des

---

<sup>21</sup> L'écriture (ou graphie) syllabique s'appuie sur l'usage du syllabaire « un ensemble de signes d'écriture dans lequel chaque symbole représente non un phonème (sauf exception), mais une syllabe » (Dubois *et al.* 2007 : 459). Il est ici question de la forme d'écriture syllabique, adaptée pour la langue inuit et qui fut apportée par les missionnaires dans l'Arctique oriental canadien à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Une graphie latine s'y est plus tard ajoutée. Elle normalisée dans les années 1970.

néologismes. Son témoignage est d'autant plus éclairant qu'il travaille à la fois de manière académique depuis son bureau à Ottawa où il a accès à de nombreux documents et sur le terrain, dans les communautés de l'Arctique, où il teste la validité de ses propositions de traduction et de révision.

Par ailleurs, les missionnaires oblats ayant été appelés à prendre part au Comité des affaires esquimaudes, nous avons également trouvé dans leurs archives une lettre interne qui offre des indications intéressantes quant à la place des oblats dans le rapport de force linguistique qui s'est établi entre les membres du comité, notamment au sujet du traitement de la parole des délégués inuit (HR 6903).

Les documents issus des archives ont été replacés dans leur contexte d'élaboration et de conservation afin d'être intégrés à cette recherche. Les critères de sélection, de classification et de conservation des documents permettent de procéder à une ethnographie des documents d'archives qui est nécessaire (Comaroff 2003 : 160-161).

En ce qui concerne la classification des documents, nous avons relevé que les archives nationales et les archives Deschâtelets présentent des approches différentes. Rappelons qu'en tant que mot-clé, la « langue inuit » renvoie seulement à la langue de rédaction des documents aux archives nationales. Contrairement à cela et malgré des moyens bien plus réduits, les archives Deschâtelets ont procédé à une classification sur le thème « langue inuit » qui regroupe les documents écrits en langue inuit et/ou au sujet de la langue inuit. Nous noterons toutefois que cette sélection n'inclut pas le corpus abondant des correspondances entre les missionnaires, pourtant riche en données à ce sujet, et qui est classé par nom d'auteur.

Nous noterons par ailleurs que si les archives nationales ont conservé une cinquantaine de lettres de patients inuit hospitalisés dans des instituts sanitaires dans des villes du sud du Canada (appelées « le Sud »), rédigées en écriture syllabique et destinées aux services linguistiques de la division du Bien-être dans les années 1950 et 1960, seulement quelques rares plaintes et requêtes auprès du gouvernement ont été conservées. Seul un échantillon de ces correspondances a été préservé, probablement parce qu'il a été commandé par un haut fonctionnaire<sup>22</sup>. Si la politique de conservation

---

<sup>22</sup> BAC RG 85, volume 315, dossier 1012-8, partie 3, *Memorandum for Mr W Rudnicki, Chief, Welfare Division - Progress Report on Eskimo Letters, Spalding, A. E.*, 4 octobre 1960.



des archives prévoit un pourcentage de rétention des documents produits par le gouvernement de l'ordre de 5% (Wallot et Fortier 1998 : 368), le fait qu'elle ait été suivie à la lettre suggère que ces correspondances n'avaient à l'époque aucune valeur en tant qu'expression linguistique. Il est probable qu'il existe un lien entre ce désintérêt de l'administration pour ces documents et le regard proprement ethnocentrique porté par le gouvernement fédéral sur la langue inuit et son devenir dans les années 1960. D'après ses recherches portant sur l'éducation, David King indique, que sans pour autant tenter d'éradiquer cette langue (King 1998 : 159), l'administration fédérale chargée de l'éducation des Inuit se refusait à enseigner, valoriser ou sauvegarder la culture inuit par le biais de la scolarisation (King 1998 : 16). À leur corps défendant, les archives nationales jouent un rôle crucial dans la préservation de revues et bulletins inuit produits à partir des années 1950 et qui, quoiqu'incomplets, forment un corpus significatif de la parole inuit au sujet de la vie publique, en tant que langue d'expression. D'ailleurs, ce corpus pourrait un jour être exploité en tant que tel.

Ayant été témoin des débats relatifs à la révision du cadre juridique sur les langues officielles et sur l'éducation pendant notre terrain, nous avons collecté des documents à teneur juridique (projets de loi, lois, mémoires déposés par des intervenants aux débats, journaux des débats). Certains de ces documents n'étaient disponibles pour consultation qu'à la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nunavut ou auprès des acteurs des débats, dans le cas où ils n'ont pas été officiellement consignés auprès de cette bibliothèque. Notre présence sur place nous a donc permis d'accéder à ces données inédites.

Dans le troisième chapitre, le lecteur trouvera un état précis du corpus consulté pour alimenter l'élaboration de notre lexique analytique. À cette occasion, nous reviendrons sur les difficultés rencontrées pour la mise au point du corpus du lexique car celles-ci sont liées aux défis de la normalisation en langue inuit au Nunavut. Il convenait de placer cette information au plus près de la synthèse pour une meilleure compréhension du protocole de balayage du corpus et, plus largement, de la collecte des données. Toutefois, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que la compilation d'un corpus de lexiques spécialisés en langue inuit issus des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut s'expose à plusieurs difficultés. D'une part, la plupart des bibliothèques canadiennes (Bibliothèque et Archives Canada, les bibliothèques universitaires et ministérielles) ne disposent que de quelques lexiques existants et d'un seul exemplaire,

la plupart du temps accessible par le prêt-entre-bibliothèques, moyennant une contrepartie financière dans certains cas, et selon un processus qui requiert plusieurs semaines d'attente. Seuls les habitants d'Iqaluit, qui ont accès à la bibliothèque du Collège arctique du Nunavut, lequel détient bon nombre de ces lexiques, peuvent les consulter facilement. On notera toutefois qu'avec la création de lexiques sous format électronique, l'accès est facilité mais seulement dans les cas où ils sont mis en ligne et hébergés sur un site qui ait été pensé sur le long terme et qui soit mis à jour régulièrement. Nous avons connu un cas où la version électronique d'un lexique était introuvable au sein du ministère chargé de son élaboration, laquelle avait eu lieu seulement l'année précédente.

Nous avons été confrontée à des difficultés d'accès assez similaires lorsque nous avons tenté de constituer un corpus de journaux bilingues (anglais-inuktitut) portant sur la sphère publique, les bibliothèques n'en possédant que certains numéros, parfois endommagés. Les fonds qui semblent se compléter le mieux sont les archives nationales canadiennes, la bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord, et les bibliothèques universitaires canadiennes. Compte tenu de la difficulté liée à la compilation d'un corpus de journaux qui soit assez complet pour l'inclure dans le protocole de recherche, en pratiquant un relevé systématique de l'occurrence des termes, nous avons pratiqué un relevé le plus complet possible parmi les journaux suivants : *New News*, *Inuit Today*, *Inuit Monthly*, *Nunatsiaq News*, *Inuktitut*, *Atuaqnik*, *The Listening Post*, *Inukshuk*, *The Keewatin Echo* et enfin *Tukisiviksats*. Le lecteur est invité à consulter le deuxième chapitre pour une information plus détaillée au sujet de ces journaux.

Ainsi, les relevés que nous avons effectués sont purement informatifs car nous ne pouvons pas établir de données proprement quantitatives. Ils nous renseignent sur des choix des termes tel qu'il a été fait par les locuteurs inuit (dans les lettres à l'éditeur), par les journalistes et par certains représentants de la sphère publique. Toutefois, ces relevés sont complémentaires de ceux que nous avons opérés dans les lexiques spécialisés. Leur inclusion ouvre une voie novatrice pour la mise au point d'un outil de terminologie qui associe un historique de l'évolution des néologismes au sein des lexiques spécialisés et une démarche de veille néologique se situant au plus près de la parole écrite. Cette veille néologique s'étend également à d'autres ressources écrites

en langue inuit, en tant que langue d'expression et langue de traduction. Celles-ci sont identifiées en détail dans le protocole placé dans le troisième chapitre.

Il nous a également paru important d'arrimer la recherche associée à notre lexique analytique aux réalités inuit au sens large. Nous avons ainsi ouvert notre corpus de lexique à des domaines spécialisés qui sont en apparence éloignés de la sphère publique, laquelle est placée au centre de nos préoccupations. Entre autres, il s'agit de lexiques relatifs à des domaines tels que la médecine dentaire, les mathématiques, ou encore l'archéologie. Ces lexiques ayant été élaborés dans le même souffle que ceux qui correspondent plus directement à la sphère publique, comme les lexiques de la terminologie administrative ou encore des revendications territoriales, nous avons pris le parti de vérifier si les phénomènes observés dans les derniers étaient également observables dans les premiers, notamment en ce qui concerne la présence de bases productives. Nous avons également ouvert cette recherche à des dialectes autres que ceux du Nunavut, en recherchant systématiquement les équivalents des termes sélectionnés dans des dictionnaires et/ou des lexiques spécialisés produits au Groenland, au Nunavik (Québec arctique), au Labrador et en Alaska. En étudiant les archives des échanges courriels des professionnels de la langue inuit, membres du réseau Uqausiit, nous avons observé que ces derniers font preuve d'une grande curiosité intellectuelle envers les termes issus d'autres dialectes, au cours d'échanges au sujet de la néologie. Le choix qui consiste à ouvrir notre corpus de recherche à ces dialectes repose sur cette observation.

### ***Corpus oral***

Comme nous l'avons exposé plus haut dans la partie « Objectifs de recherche », la collecte de données orales a joué un rôle important dans l'orientation de notre étude. Notre enquête de pré-terrain, menée de septembre à décembre 2005 à Iqaluit, nous a permis de confronter notre première hypothèse de recherche aux réalités du Nunavut. Nous avons alors ouvert notre approche à une exploration des rapports de force linguistiques entretenus au fil des siècles entre les Inuit et leurs visiteurs étrangers, et nous avons mis en évidence le rôle joué dans cette relation par l'interprète, en partant du sentiment de responsabilité envers les aînés et la langue inuit, que nous avons détecté de manière généralisée chez les professionnels de la langue inuit. Celui-ci se manifeste par une relation complexe avec les aînés qui repose sur un flou quant à l'attribution d'une

autorité liée au savoir linguistique, et par une certaine frustration dans l'accomplissement du travail.

Au cours de ce pré-terrain, nous avons remarqué de la part de nos interlocuteurs une certaine réserve sur la formulation de ce qui aurait pu être entendu comme une critique du travail des professionnels de la langue inuit, ou même une tentative de dénigrer la langue inuit au sens large. Nous avons compris que notre démarche, qui portait sur les défis de l'activité néologique inuit, pouvait être perçue par nos interlocuteurs comme étant susceptible de mettre à jour certaines défaillances. Ceci fut tout particulièrement perceptible lorsque nous avons demandé à un panel de personnes de lire un article du journal local *Nunatsiaq News* en langue inuit, langue de traduction, lequel portait sur le domaine de l'économie. Une retenue était également perceptible chez certains professionnels de la langue inuit que nous avons rencontrés dans le cadre de leurs fonctions et qui étaient réticents à porter un jugement ouvert au sujet de dysfonctionnements potentiels des efforts de création lexicale engagés par le gouvernement du Nunavut.

Ayant fait cette observation, nous avons choisi d'explorer plus avant les discours portés par les professionnels de la langue inuit sur leurs propres activités. Nous avons pour cela étudié les archives courriels d'un réseau de professionnels de la langue inuit, le réseau Uqausiit, grâce auquel les participants recherchent auprès de leurs collègues des indications quant à la traduction de termes. Composé en quasi-totalité de membres inuit, le réseau ne compte que quelques rares membres non-Inuit, notamment un ethnolinguiste, un informaticien et quelques employés travaillant pour des ministères ou des organisations œuvrant à la mise en place de la néologie inuit au sein des administrations. Sur ce réseau, les participants, dont l'attention se porte sur des points techniques, semblent moins réticents à évoquer les difficultés rencontrées en regard de la terminologie et de la traduction. Nous classons ces données écrites dans la partie réservée aux données orales compte tenu du rapport d'immédiateté entretenu entre les interlocuteurs. Il nous paraît important de préciser qu'à ce jour, les activités de ce réseau n'ont fait l'objet d'aucune étude. Le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse nous a donné accès à ces données et nous a autorisée à en étudier les archives pour nos travaux.

En ce qui concerne notre terrain majeur, nous avons prévu d'organiser une rencontre avec les aînés du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit, afin d'explorer

plus avant les questions relatives aux difficultés d'attribution d'une autorité liée au savoir linguistique. Or, la réunion qui était annoncée pour l'hiver 2008 n'a pas eu lieu comme prévu à Iqaluit durant notre séjour de recherche entre janvier et avril 2008, à cause de la tenue, à la même époque, des débats portant sur la révision du cadre juridique sur les langues officielles et l'éducation. Sur place, nous avons recherché, dans la structure juridique du Nunavut, les causes de ces difficultés qui nous semblaient reposer sur une interaction des notions d'autorité, de parole et de pouvoir. Les débats constituaient en effet un lieu privilégié pour l'expression des préoccupations des divers acteurs institutionnels des débats représentant les communautés linguistiques touchées ainsi que les associations et organisations inuit régionales, mais aussi des médias et de certains individus. Nous avons donc mené une série d'entrevues auprès de James Bell, rédacteur en chef de l'hebdomadaire bilingue *Nunatsiaq News*, de Navarana Beveridge, analyste en politiques pour la Nunavut Tunngavik Incorporated, de Daniel Cuerrier, directeur de l'Association des francophones du Nunavut (AFN) et enfin de Madeleine Redfern, inuk diplômée du programme de droit Akitsiraq Law School<sup>23</sup> et prenant part aux débats dans le cadre d'une initiative individuelle.

Dans un troisième temps, les données orales que nous avons collectées se sont recentrées sur l'activité néologique et sur l'élaboration de notre lexique analytique trilingue.

Nous avons fait porter nos efforts sur l'observation des ateliers terminologiques qui sont au cœur de l'activité néologique contemporaine. La voie à une telle approche n'a été ouverte qu'en 1996, par l'ethnolinguiste Michèle Therrien qui a pris part à de tels ateliers, organisés par le Collège arctique du Nunavut. Dans deux articles, elle explore, à l'aide d'exemples concrets, les mécanismes logiques mobilisés pour cette activité et identifie certaines contraintes culturelles et techniques qui s'opposent, dans le processus d'élaboration de termes considérés comme acceptables (Therrien 1996 et 2000).

---

<sup>23</sup> Akitsiraq Law School est un programme de formation de juristes et d'avocats inuit, créé par le gouvernement du Nunavut. Mis en place en collaboration avec l'université d'Ottawa, ce programme a permis de former onze personnes en 2005. Le terme « Akitsiraq », qui signifie « éliminer les désaccords et les méfaits, rendre une justice forte », fait aussi référence à Akitsiraqvik, un site sacré pour les Inuit, situé près de Kinngait (Cape Dorset) et aujourd'hui protégé. Consulté sur Internet ([www.akitsiraq.ca](http://www.akitsiraq.ca)), le 29 mars 2011.

Pour mener notre étude, nous avons privilégié l'observation participante. Lors de plusieurs ateliers organisés en octobre 2005 par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, dans le cadre des activités du groupe d'aînés Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit, nous avons relevé des éléments concernant la distribution de la parole, l'organisation de l'atelier (notamment la manière dont le concept ou l'objet exogène est décrit aux participants, le processus de sélection final du terme), la logique sous-tendue par la succession des interventions sous la forme de récits ou de commentaires. Nous avons également relevé tout commentaire se rapportant à la néologie.

Dans un deuxième temps, nous avons adopté une démarche plus participative, en jouant le rôle de facilitatrice d'un atelier terminologique organisé en avril 2010, à la demande de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani. Nous avons choisi d'accorder une visibilité significative à ces ateliers dans cette thèse car, à notre connaissance, aucun atelier terminologique n'a été jusqu'à ce jour décrit de manière détaillée ou en examinant son processus d'élaboration.

### ***LIMITES***

À l'issue de cette introduction concernant les démarches adoptées et les méthodes élaborées pour cette recherche, nous tenons à indiquer que nous sommes consciente du fait que nous proposons une étude de la parole inuit qui s'appuie pour une part importante sur la parole écrite et dans une bien moindre mesure sur la parole énoncée. Au-delà des entrevues que nous avons menées, notre accès à la parole inuit énoncée est limité car nous n'avons pas eu les moyens de rassembler un corpus oral qui soit assez représentatif, tel que nous l'avions prévu au début de notre recherche, du fait de la difficulté d'accès aux matériaux. Ces derniers ne sont pas actuellement valorisés ni rendus accessibles. Un tel corpus aurait pu nous permettre d'ouvrir notre approche, notamment à l'analyse du discours, dont les premiers pas en France furent appliqués, par Jean Dubois à l'étude du vocabulaire politique et social en France entre 1869 et 1872 (Dubois 1962). Il s'agissait de recherches de nature lexicologiques, historiques et discursives (Mazière 2005 : 28). Dans l'optique d'un effort de veille néologique, l'inclusion de cette parole énoncée permettrait de mieux saisir les différences entre la langue d'expression et la langue de traduction utilisées en contexte réel. Il serait intéressant de comparer les conditions d'alternance de l'une et de l'autre dans des contextes de communication à double sens (émissions radiophoniques avec intervention

des auditeurs, échanges à l'assemblée législative ou tout autre forum public), en comparaison avec des contextes d'information où la communication se fait à sens unique (nouvelles et émissions télévisées et radiodiffusées destinées au grand public, discours politiques). Une telle recherche apporterait des éléments complémentaires à celle-ci, mais il s'agirait là d'un autre projet de recherche.

Par ailleurs, nous tenons à indiquer que nous n'avons pas pu annexer à ce document notre lexique analytique sous son format informatique original. Ayant été conçu pour être modifié par ses utilisateurs, nous ne pouvons le protéger de la copie avec les moyens dont nous disposons. Toutefois, nous invitons le lecteur à consulter la partie du troisième chapitre portant sur les aspects techniques de la compilation. Il y trouvera un aperçu des fonctionnalités de cette application et des captures d'écran commentées.

## I. CONTACTS DES LANGUES : PERSPECTIVE HISTORIQUE

S'appuyer sur un aperçu historique des contacts entre les Inuit et les Euro-américains permet de mieux saisir les enjeux actuels de l'interaction des notions de langue et de pouvoir dans les situations de contact linguistique. Dans sa thèse de doctorat intitulée *Language, Power and Ethnicity in an Arctic Quebec Community*, la sociolinguiste canadienne Donna Patrick a choisi d'aborder cette dimension historique à l'aide d'une analyse axée sur les relations économiques entre Inuit et Européens et sur les représentations des Inuit, construites au fil du temps par les non-Inuit (explorateurs, marchands, missionnaires, agents du gouvernement), et qui ont permis de légitimer certaines modifications des politiques engagées à l'égard des Inuit (Patrick 1998 : 56-67).

Dans un souci comparable d'ancrer le lien entre langue et pouvoir dans une approche historique, le présent chapitre sera axé sur certains faits saillants de l'histoire de la rencontre et des relations proprement linguistiques entre les Inuit de la région qui est aujourd'hui le Nunavut et les non-Inuit. Il s'agira d'identifier les points d'articulation clés des rapports de force linguistiques qui se sont établis, renforcés ou renversés à travers les siècles, et ce, des premiers voyages de Martin Frobisher au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle à la création du Nunavut en 1999. Dans la situation plurielle de contact linguistique qui caractérise ces rapports de force linguistiques, nous tenterons de brosser un tableau révélateur des conditions de l'adoption de concepts et de mots étrangers (connus dans les années 1940-1970 sous l'appellation « acculturation linguistique », Dorais 1979 : 33-34), des choix linguistiques qui ont vu s'établir la prééminence de la langue inuit ou la langue exogène, des conditions de bilinguisme ou de syncrétisme.

L'histoire de la rencontre des Inuit et des non-Inuit que nous proposons dans ce chapitre est une démarche qui s'inscrit dans un cadre académique, social et politique bien précis. La présente analyse s'appuie sur des données de première main produites par des explorateurs<sup>24</sup>, des marchands, des missionnaires, par des employés du

---

<sup>24</sup> Nous n'évoquerons pas dans ce chapitre les rapports de force linguistiques entretenus par les Inuit avec les scientifiques. Si l'on considère que la quête du pôle Nord relève davantage de l'exploration que de la recherche scientifique, alors on peut considérer que la fin des années 1870 marque le début des missions proprement scientifiques menées dans l'Arctique oriental canadien. Celles-ci consistaient en des relevés géologiques, météorologiques, hydrologiques, botaniques, zoologiques, géographiques et ethnologiques. Il était courant pour ces missions d'avoir à leur bord des Inuit, comme cela a été noté pour Howgate



gouvernement ou encore des anthropologues, mais elle s'appuie aussi sur des sources secondaires, souvent académiques ou gouvernementales. Reposant sur des documents écrits, cette méthode présente l'inconvénient majeur de ne reposer que rarement sur une perspective inuit portée sur les événements évoqués. Peu d'écrits ont accordé une place centrale à la parole inuit au Canada alors que les Inuit se sont souvent exprimés. On notera les travaux de Knud Rasmussen (1929, 1930, 1931, 1932), du père Guy Mary-Rousselière (1980), ainsi que plusieurs initiatives récentes de collecte de témoignages (MacDonald 1998, Mannik 1998, Bennett et Rowley 2004), sans oublier les publications du Collège arctique du Nunavut<sup>25</sup>, qui ont fait porter l'attention sur les propos tenus par les Inuit. Pour éclairer les interactions des Inuit avec les baleiniers et les explorateurs, nous nous appuyerons pour une grande part sur les travaux de Dorothy Eber (1989 et 2008a) qui met en évidence le regard porté par les Inuit sur leur histoire.

Malgré leurs limites, ces données permettent d'identifier les points d'articulation de ces rapports de force sur le plan historique (en diachronie) mais aussi idéologique, dans un environnement où les Inuit et les non-Inuit développent des attitudes les uns envers les autres. Ces attitudes sont influencées par l'expérience des rencontres précédentes transmise par la parole orale et écrite, ou encore par des idéologies qui se développent dans un contexte plus large.

Bien qu'il aurait été possible de la conformer aux normes de l'Institut culturel inuit, l'orthographe des patronymes inuit apparaît dans ce chapitre, à quelques rares exceptions près, telle qu'elle a été consignée dans les ouvrages de référence consultés, et ce afin de ne pas apporter davantage de confusion et permettre au lecteur de s'y retrouver. Les exceptions sont identifiées précisément à l'aide d'une note qui précise les motifs du recours à une autre orthographe.

## **I.1 CONTACTS INITIAUX**

---

Preliminary Arctic Expedition menée pour le compte de l'armée américaine par George Tyson à Lady Franklin Bay, les îles Ellesmere puis à Disko (Cooke et Holland 1978 : 242), la mission du britannique Crawford Noble Jr. qui transporta un bateau de Clearwater Fiord au lac Nettilling pour y étudier la faune et faire le premier relevé géographique des abords du lac (Cooke et Holland 1978 : 193-294), ou encore pour l'expédition de l'anthropologue allemand Franz Boas en 1883-1884 sur l'île de Baffin (Cumberland Sound, Pangniting et Kinngait) (Cooke et Holland 1978 : 250). De nombreux lexiques de la langue inuit furent produits par ces scientifiques, notamment la contribution de l'expédition arctique de Vilhjalmur Stefansson et Rudolph Martin Anderson, de 1913 à 1918 qui fut assortie de la publication d'un lexique rédigé par Diamond Jenness.

<sup>25</sup> Le Collège arctique du Nunavut a mené plusieurs séries d'ouvrages portant sur la mémoire, notamment Interviewing Inuit Elders Series, Memory and History in Nunavut Series, et Inuit Perspectives on the 20th Century Series.

## **I.1.1. LES EXPLORATEURS, LES BALEINIERS, LES MARCHANDS ET LES INUIT**

### ***I.1.1.a. Prémises à la communication interculturelle***

Dans l'Arctique oriental canadien, les tout premiers contacts des Inuit avec les explorateurs européens ne furent pas de nature cordiale<sup>26</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les enlèvements et tentatives d'enlèvements perpétrés de part et d'autre au cours des premiers contacts entre les Inuit du sud-est de l'île de Baffin et l'explorateur Martin Frobisher dans les années 1570 ont largement contribué à installer un climat de méfiance (Eber 2008 a : 5, Vaughan 2007 : 68). Les négociations pour l'échange de prisonniers se faisaient par l'usage de signes et elles étaient l'occasion pour les Européens d'apprendre quelques mots de la langue inuit, de même que les contacts directs avec les prisonniers (Best 1867 : 145-146). À cette époque, cette animosité réciproque était fondée sur la peur et l'incompréhension car la communication verbale était très limitée à cause de la barrière de la langue.

Il existe toutefois quelques exemples réussis de communication non-verbale entre les Inuit et les non-Inuit. On citera pour exemple la scène de combat d'un homme avec un loup, mimée avec précision par Qiqut (Kakoot),<sup>27</sup> originaire de la région du lac Ennadai, à Thierry Mallet, alors que ce dernier supervisait les postes de traite pour le compte du fourreur parisien Revillon et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Mallet évoqua avec admiration le potentiel d'expressivité de Qiqut, « Sa véritable manière de parler était par gestes. Avec un ou deux mots qui mettaient sur la voie, en anglais ou en esquimau, il avait la faculté de mimer tout ce qu'il voulait et nous le comprenions parfaitement » (Mallet *et al.* 2000 : 104-107).

Lorsque la communication verbale fut établie, surtout lors de contacts prolongés dus aux hivernages des explorateurs, les relations furent entachées par des accusations

---

<sup>26</sup> Par ailleurs, les Scandinaves qui établirent les contacts initiaux vers l'an 1000 avec des Autochtones de Terre-Neuve, qu'ils appelèrent les « Skrellings » et dont on ne peut déterminer s'il s'agissait d'Inuit ou d'Amérindiens, furent également de nature hostile. Aucune communication verbale sous la forme d'échanges ne fut établie et l'incursion des Scandinaves se solda par une retraite forcée (Oswalt 1979 : 12).

<sup>27</sup> Nous faisons figurer les noms de personnes en reproduisant la graphie des documents originaux afin de permettre au lecteur de reconnaître des noms orthographiés avant la normalisation de la graphie inuit par l'Institut culturel inuit. Dans les cas où les noms de ces personnes sont également connus selon la graphie inuit standardisée (par exemple, Peter Irniq / Peter Ernerk), nous utilisons cette dernière dans le texte, et rappelons l'ancienne graphie entre parenthèses. Consciente du fait que la normalisation des patronymes et des toponymes inuit fait actuellement débat au Canada, nous adoptons cette ligne de conduite dans le souci de respecter la volonté des personnes qui ont adopté la graphie normalisée (même partiellement) dans le cadre d'une démarche personnelle et de tenir compte des choix culturels et linguistiques des organisations inuit en matière de toponymie, tout en permettant au lecteur de se repérer.

de vol<sup>28</sup>, des attitudes ponctuelles considérées comme irrespectueuses<sup>29</sup> ou encore une trop grande proximité des équipages avec les femmes inuit (Eber 2008a : 28). Toutefois, sur le plan linguistique, les rapports de force semblent avoir été initialement favorables aux Inuit car, comme le rappelle Michèle Therrien, « Les explorateurs devaient, pour communiquer, apprendre des rudiments d'inuktitut, de même qu'ils ne pouvaient se passer de guides et de pourvoyeurs autochtones pour se déplacer, naviguer, et chasser » (Therrien 1999b : 68).

Les récits et informations collectés par Dorothy Eber indiquent par ailleurs que la barrière de la langue aurait joué un rôle dans l'attitude des Inuit à l'égard des Blancs :

Frank Analok says, 'Yes, I've heard the stories about Inuit sinking ships. My stepfather told me about a premeditated accident. Because the Inuit were afraid of the unknown, they may have sunk the ship. [...] The Inuit were afraid of the white men—of the way they approached, of the language the Inuit didn't understand. (Eber 2008a : 92)

L'anthropologue américain Wendell Oswalt, connu entre autres pour ses travaux portant sur l'interaction des Inuit et des explorateurs, note que les Inuit ont fait leur apparition dans l'histoire par le biais de leur association avec la recherche du passage du Nord-Ouest, tout en restant cependant cantonnés à la périphérie du récit (Oswalt 1979 : 25). En définitive, peu de chercheurs se sont intéressés au rôle joué par les Inuit dans les quêtes menées par les visiteurs successifs de l'Arctique, entre autres en tant qu'informateurs, guides et interprètes. L'ouvrage *The Exploration of Northern Canada, 500 to 1920: A Chronology*, d'Alan Cooke et Clive Holland (1978) fait exception, à ce point de vue. Les deux historiens dressent un relevé chronologique très précis des contacts entre les Inuit et leurs visiteurs (explorateurs, baleiniers, marchands, missionnaires, scientifiques). Ce chapitre présente de nombreuses références à leurs travaux minutieux qui contribuent à l'armature historique de ce chapitre.

---

<sup>28</sup> Voir la mise en perspective des récits des Inuit d'Iglulik (Igloolik) avec ceux du capitaine Edward Parry par Dorothy Eber qui offre ainsi un éclairage nouveau sur cet épisode important de la vie des habitants de cette communauté. Il s'agit du récit d'une malédiction jetée par un chamane afin d'empêcher les bateaux étrangers de s'aventurer à nouveau dans la région (Eber 2008a : 12-36). Voir aussi un autre épisode de confrontation lié à une tentative de vol, organisée par les Inuit nattilik (netsilik) et qui avait pour cible les ressources du capitaine Ross et de son équipage, raconté par Jose Angutingnunirk (Angutingnurniq) (Eber 2008 a : 44-45).

<sup>29</sup> Intrigué par les rites funéraires des Inuit, Parry ramassait des crânes et en a même emporté certains en Europe. Il décrit ces faits dans ses récits de voyage (Parry 1824; Eber 2008a : 25).

### ***1.1.1.b. Les premiers interprètes : intermédiaires et patrons***

La contribution des nombreux guides et interprètes inuit aux expéditions arctiques a été mentionnée dans certains récits de voyage d'explorateurs. Elle n'apparaît pourtant le plus souvent que de manière anecdotique. Selon Keith Crowe qui a été agent du ministère des Affaires indiennes, ceci ne permettait pas de leur rendre justice : « Although many explorers would have died or failed without the help of Indian and Inuit guides, very little credit was given to the guides. Often their names did not appear in the explorer's reports, let alone on maps » (Crowe 1974 : 130-131).

Martin Frobisher, qui a marqué l'époque des premiers contacts des Européens avec les Inuit, était conscient que le fait de ne pas comprendre les habitants du territoire dangereux qu'il fréquentait ne faisait qu'ajouter au péril de l'entreprise. Il plaçait d'ailleurs la barrière de la langue au deuxième rang, sur la liste des obstacles à surmonter au cours d'une expédition arctique :

How dangerous it is to attempt new discoveries, either for the length of the voyage or the ignorance of the language, the want of interpreters [sic], newe and unaccustomed elementes and eyres, straunge and unsavory meats, daunger of theeves and robbers, fiercenesse of wilde beasts and fishes, hugenesse of wooddes, daungerousnesse of seas. (Best 1867 : 15)

Les écrits de George Best laissent à penser que les prisonniers de Martin Frobisher furent, malgré eux, les premiers interprètes ayant permis aux explorateurs de communiquer avec les Inuit. Dans un texte qui narre les négociations entreprises par Frobisher pour la restitution de prisonniers, Best écrit :

Now, had the general altered his determination for going any further into the straights at this time, for any further discoverie of the passage, having taken a man and a woman of that countrey, whiche he thought sufficient for the use of language, and having also mette wyth these people heere, which intercepted his men last yeare. (Best 1867 : 147)

Pour les besoins des échanges parlés que souhaitait engager Frobisher afin de négocier la restitution des membres de son équipage enlevés par les Inuit, ces prisonniers qui avaient été en contact avec l'équipage de Frobisher et avaient appris quelques mots d'anglais furent placés en position d'intermédiaires, c'est-à-dire de *go-between*. Grâce à l'émergence d'une langue de médiation, les Inuit devenaient alors pour Frobisher des sujets humains (Cronin 2002 : 395). Il s'agissait là d'un moment important de cette relation.

La disparition du capitaine John Franklin et de son équipage partis à bord de l'*Erebus* et du *Terror* en 1845 en quête du passage du Nord-Ouest (Oswalt 1979 : 110)

marqua un autre moment clé de la relation entre les Inuit et les Européens de par les nombreuses initiatives de recherche qu'elle suscita dans les environs du détroit de Victoria.

Au fil des siècles, les explorateurs prirent régulièrement à leur bord des membres d'équipage qui avaient pour mission de faciliter les échanges avec les locaux. Il s'agissait des interprètes. Mention est faite des interprètes inuit dans les récits de voyages des explorateurs, sans bien souvent leur accorder plus d'importance que n'induisait l'anecdote à laquelle ils étaient associés. Pourtant, ces interprètes n'étaient pas seulement des intermédiaires linguistiques (*go-between*). Comme l'a expliqué Keith Crowe, les interprètes offraient un « plus ». Ils étaient également guides, ambassadeurs et artisans de la paix (*peacemaker*) (Crowe 1974 : 102). S'ils étaient considérés par leurs employeurs comme des courtiers, au sens qu'en donne Robert Paine, puisqu'ils œuvraient à la réussite de l'expédition, il est probable qu'eux-mêmes se considéraient également comme des patrons des explorateurs parce que d'une part les informations qu'ils leur permettaient d'obtenir étaient cruciales et d'autre part parce que tant que leurs employeurs n'avaient pas une connaissance suffisante de la langue, de la culture inuit et de la survie dans le milieu arctique, le sort de l'expédition dépendait en grande partie d'eux. L'efficacité de leur action ne pouvait de ce fait être contestée. En 1826, alors que le détachement de Sir John Franklin explorait le delta du Mackenzie, ce dernier a été menacé de pillage en rejoignant un camp inuit de grande taille. Selon Franklin, c'est grâce au tact et au courage d'Augustus<sup>30</sup>, un interprète originaire de la baie d'Hudson, que l'équipage a profité d'une trêve pour s'échapper (Neatby 1984 : 380). Keith Crowe cite un autre épisode de l'histoire de l'exploration arctique au cours duquel, en 1848, un Inuk<sup>31</sup> originaire de la baie James, connu sous le nom d'Albert One-Eye, a sauvé l'expédition de Sir John Richardson en expliquant la présence des Européens aux Inuit du Mackenzie, et ce malgré le fait qu'il parle un dialecte éloigné du leur (Crowe 1974 : 103).

Nombre des premiers Inuit qui prirent part aux expéditions polaires au Canada en tant qu'interprètes étaient des Groenlandais et, plus tard, des Inuit du Labrador. L'entreprise de christianisation, d'éducation et d'alphabétisation des Inuit du Groenland

---

<sup>30</sup> Augustus était le nom que lui avaient attribué les Européens. Son nom inuit était Tatanoyuk. Il parlait le cri et l'anglais. Sur le navire de Franklin, il avait pour compagnon Junius Hiutiorok (Crowe 1974 : 102).

<sup>31</sup> Le terme « Inuk » est le singulier de « Inuit » qui désigne les membres du peuple inuit, mais aussi les humains, de manière plus générale. La forme duelle serait « Inuuk ».

par les missionnaires luthériens et moraves ayant débuté au cours des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle (Dorais 1996 : 181), ces interprètes avaient déjà adopté à l'époque une partie de la culture des Blancs ainsi que certaines de leurs convictions religieuses. On retrouve la trace de ces interprètes qui furent souvent identifiés par leurs noms de baptême (des noms chrétiens) dans les récits de voyage des explorateurs. On sait par exemple qu'en 1818, dans le cadre de la première expédition du XIX<sup>e</sup> siècle à la recherche du passage du Nord-Ouest, John Ross, capitaine du navire *Isabella* affrété par l'amirauté britannique, comptait parmi ses membres d'équipage un Inuk chrétien du Groenland du nom de John Sackheouse. Selon Ross, Sackheouse contribuait à favoriser la compréhension inter-culturelle (Ross 1819 : 34 in Eber 2008a : 16). Par ailleurs, on sait également qu'en 1875, le navire d'expédition polaire *HMS Alert* commandé par George Strong Nares et en route vers le pôle Nord par les îles Ellesmere, avait fait escale à Liewley et Upernavik au Groenland de l'ouest pour prendre à son bord des interprètes inuit (Cooke et Holland 1978 : 239)<sup>32</sup>. Engagés officiellement en tant qu'interprètes ayant, semble-il, un rôle d'intermédiaire (*go-between*), il est probable que ces derniers soient allés au-delà de leur mandat initial. Se trouvant dans une position similaire à celle de missionnaires non-Inuit qui avaient appris la langue inuit dans le cadre de leurs activités de conversion, les interprètes groenlandais découvraient d'autres Inuit non christianisés et pouvaient agir envers eux en tant que courtiers de la chrétienté, en se montrant comme des exemples d'Inuit christianisés. Pour leur part, les missionnaires non-inuit pouvaient exercer un repérage en faisant état des besoins et des sites propices à l'installation de futures missions, comme l'a fait le morave Johann Miertsching (1967), posant ainsi les premiers jalons de la chrétienté, de l'éducation et de l'alphabétisation des populations autochtones dans des contrées encore inconnues des missionnaires.

Pour leur part, deux guides-interprètes inuit ont vu leur contribution réellement reconnue : Joe Ebierbing et sa femme Tookoolito (aussi connue sous le nom de Hannah). Tous deux parlaient couramment l'anglais (Eber 2008a : 139) et

---

<sup>32</sup> On note aussi la présence d'Inuit à bord de plusieurs navires d'expédition en quête du pôle Nord au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Ces derniers semblent avoir davantage joué le rôle de guides et de chasseurs que d'interprètes dans le cadre, par exemple, de l'expédition de Robert Stein, Joseph Samuel Warmbath et Leopold Kann qui en 1899-1901 ont tenté d'atteindre les îles Ellesmere et ont finalement navigué vers le Groenland (Cooke et Holland 1978 : 284). Il en est de même pour l'expédition de Robert Peary, qui à bord du *Roosevelt*, avait embarqué 40 Inuit et 200 chiens originaires d'Étah, au Groenland (Cooke et Holland 1978 : 304).

accompagnèrent l'américain Charles Francis Hall au cours de ses tentatives successives pour retrouver les survivants de l'expédition de Sir John Franklin dont toute trace avait été perdue en 1848. Hall est connu pour avoir noué des contacts étroits et prolongés avec des Inuit de la région de la baie de Frobisher. Bien qu'il ait appris l'inuktitut sur place, l'aide de ses deux guides-interprètes lui fut précieuse. Le cas de l'interaction de Charles Francis Hall avec ses interprètes est particulier dans le sens où il s'est initialement placé dans une situation de dépendance extrême envers eux, non seulement en matière de survie, mais aussi en tant qu'apprenant de la langue inuit. Pour leur part, il est fort probable que ces Inuit, que l'on présente comme des guides-interprètes, se considéraient à certains égards comme des patrons envers Hall, ayant acquis une forme d'autorité qui découlait de leur rôle d'enseignant et que Hall, lui-même, acceptait. Pourtant, au moment même où ce dernier dépendait le plus de ses guides-interprètes, Hall accumulait le savoir linguistique et culturel nécessaire pour se défaire en partie de sa dépendance envers eux et envers les informations dont ils se faisaient le relais et qui, par la même occasion, étaient filtrées et traitées par leurs soins. Grâce à ses interprètes et à ses propres compétences, Hall fut le premier à collecter des histoires orales auprès des Inuit, vingt-cinq au total (Eber 2008a : 9). Ayant acquis les aptitudes nécessaires pour juger de la pertinence et de la validité des informations qui lui étaient transmises, il eut ainsi un accès privilégié à la parole inuit immédiate.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les interprètes étaient très en demande et leur statut impliquait une expertise linguistique qui se forgeait au fil de l'expérience et se transmettait dans certains cas de génération en génération, comme le signale le journaliste William Gilder qui a documenté l'exploration de l'américain Schwatka :

It is exceedingly difficult to secure a good interpreter among these people. Even "Esquimau Joe," who travelled so long with Captain Hall, and lived so many years in the United States and England, had but an imperfect knowledge of the English language, though he had been conversant with it almost from infancy. There was, however, at Depot Island, a Kinnepatoo Inuit, who came there from Fort York in the fall of 1878, who spoke the English language like a native that is to say, like an uneducated native. He would prove almost invaluable as an interpreter for any expedition that expected to come much in contact with the Esquimaux, as all their dialects were understood by him. His father had spoken English and was Dr. Rae's interpreter upon many of his Arctic journeys. This young man had also accompanied that veteran explorer upon his voyage up the Quoich River, and from Repulse Bay to Boothia, at the time he ascertained the fate of the Franklin expedition. (Gilder 1881 : 302-303)

On peut noter dans le récit de Gilder que l'interprète inuit bénéficiait, auprès de ses nouveaux employeurs, du succès des expéditions auxquelles il avait précédemment

participé. La renommée d'« Esquimau Joe » découle certainement de l'importance que lui accorda Charles Hall dans ses récits d'expédition.

Le recours aux interprètes était nécessaire, et manquer d'interprète à bord pouvait contrarier la bonne marche de la mission. Par exemple, l'expédition menée par Richard Collinson de 1850 à 1855 est passée à seulement quelques miles des preuves du destin tragique de l'expédition de Franklin, et ce, simplement parce que Collinson n'aurait pas compris les informations que tentaient de lui communiquer des Inuit (Eber 2008a : xxii). Le missionnaire morave et interprète Johann August Miertsching qui parlait couramment l'inuktitut se trouvait à ce moment là à bord de l'*Investigator* et les deux bateaux avaient perdu le contact (Eber 2008a : 109).

#### ***1.1.1.c. Les premiers informateurs : clients et patrons***

En même temps que l'intervention des interprètes pour le compte des explorateurs se professionnalisait, le rôle de l'informateur inuit s'établissait également. En effet, entre 1847 et 1855, près de quarante expéditions de secours distinctes furent menées afin de découvrir le sort de l'équipage de Franklin (Oswalt 1979 : 111). Il a été établi que certains de ces explorateurs se sont appuyés sur les indications fournies sur place par des Inuit afin de reconstituer les derniers jours de l'expédition de Franklin. Le récent ouvrage de Dorothy Eber démontre que les seules informations disponibles quant au destin de Franklin ont été collectées auprès des Inuit (Eber 2008a). La littérature abondante portant sur l'événement ne fait que reprendre et tenter de vérifier la véracité des informations recueillies auprès des Inuit depuis la tragédie. Étant donné le rôle mineur que pouvaient jouer les expéditions de sauvetage à l'époque des faits ou que peut jouer l'archéologie contemporaine sur un terrain aussi vaste, au final c'est bien la parole inuit qui fait autorité dans cette recherche sur la question relative au sort des survivants de l'expédition de Franklin. Le marchand et explorateur John Rae a notamment collecté des témoignages sur place. En recoupant ces témoignages avec les reliques, il en a conclu que les survivants avaient eu recours au cannibalisme. Mais pour avoir rendu ses conclusions publiques, il a été victime du syndrome du messager porteur de mauvaise nouvelle (Eber 2008a : 71).

À l'époque, les Inuit étaient des informateurs dont la contribution était précieuse car elle permettait de procéder à une reconstitution des derniers jours de l'équipage. Sans procéder à un relevé systématique de ces informations, notons qu'en 1849, des Inuit du nord de l'île de Baffin, près de ce qui est aujourd'hui la communauté de



Mittimatalik (Pond Inlet)<sup>33</sup> ont signalé au capitaine Parker que Franklin et ses hommes avaient été vus et qu'ils étaient vivants (Cooke et Holland 1978 : 182). Par ailleurs, ces informations avaient assez d'impact pour déclencher une nouvelle expédition coûteuse ou encore en causer la fin. D'après la rumeur entendue par Thomas Barry selon laquelle le journal de l'expédition de Franklin aurait été préservé sur King William Island, l'américain Frederick Schwatka a entrepris un voyage. Toutefois, il rapporta de son voyage la nouvelle selon laquelle ce journal aurait été détruit, information qui lui fut communiquée sur place par des Inuit (*Ibid.* : 243).

Les multiples tentatives des explorateurs pour dépasser la barrière de la langue indiquent qu'à ce moment précis, le succès de leurs entreprises dépendait surtout des témoignages des Inuit<sup>34</sup>.

Les informations offertes par les Inuit étaient de natures variées. Il ne s'agissait pas seulement de témoignages en lien avec les survivants de l'équipage de Franklin. En effet, les talents des Inuit pour la cartographie se sont révélés très utiles à des explorateurs tels que William Parry, qui a exploré la péninsule de Melville en 1822 à l'aide d'une carte de la région produite par des Inuit (Cooke et Holland 1978 : 147), ou encore à Robert Flaherty qui au XX<sup>e</sup> siècle a cartographié les îles Belcher (*Ibid.* : 324-325).

Autre aspect qui ne saurait être minimisé, une note dans le récit d'August Miertsching indique qu'il soupçonnait certains informateurs de créer des informations de toute pièce afin de toucher une récompense (Miertsching 1967 : 62). Ceci donne à penser que certains Inuit étaient conscients de la valeur économique des informations dont on les considérait détenteurs et dont dépendaient les explorateurs, lesquels n'étaient pas en mesure d'en vérifier l'exactitude dans l'immédiat. La valorisation de cette information par les explorateurs et la prise de conscience de cette valeur par les informateurs inuit pouvait engendrer une alternance du rôle de patron à client dans la perception des divers acteurs. Il s'agit d'une configuration comparable à celle décrite par Milton Freeman (1971) qui a étudié les relations entre les policiers et une

---

<sup>33</sup> En ce qui concerne les toponymes, nous respectons la graphie prescrite par l'association inuit nationale canadienne, Inuit Tapiriit Kanatami. Entre parenthèses, le lecteur trouvera toutefois les toponymes tels qu'ils sont connus dans la géographie canadienne.

<sup>34</sup> Voir la fin du chapitre 6 de l'ouvrage *Encounters on the Passage : Inuit Meet the Explorers* (Eber 2008a) dans lequel Dorothy Eber relève les opportunités manquées de collecte d'information concernant le destin de Franklin et de son équipage, par manque d'interprète compétent.

informatrice de la communauté de l'Arctique oriental canadien non identifiée dans les années 1950. Selon Freeman, l'informateur et son entourage percevaient l'informateur comme un patron :

She (in this case) dispenses and controls a resource to which only she has access, and *which is in infinite supply* (she can invent *ad lib*, and in fact much of her information was invented, but very saleable nonetheless). In return, for disbursing this resource, she obtained access to, or favourable consideration in her requests for access to, certain scarce resources. [...] However, despite the fact the whole village recognized the RCMP officer's dependence upon this informant (and incidentally, were thereby forced to acknowledge her power over them) the policeman's RCMP-indoctrination was sufficiently complete to hide from himself this realization. (For how could a "native" ever be patron to an RCMP Officer ?) (Freeman 1971 : 38)

Freeman indique que l'informateur se perçoit lui-même comme le patron de celui qui sollicite ses connaissances, et que l'entourage de cet informateur partage ce sentiment. Or, il serait unimaginable pour le non-Inuit en position d'autorité, et qui se considère lui-même comme étant un patron, de partager ce sentiment. Cet exemple d'interaction et de divergence des représentations, appliqué par Freeman aux policiers, nous paraît tout aussi pertinent dans le cadre des interactions entre les explorateurs et les Inuit.

Face à ce marché de l'information dont ils sont témoins, les interprètes adoptent quant à eux des attitudes différentes. En dénonçant ce qu'il considère comme une tromperie, Miertsching agit en tant que courtier œuvrant à la protection des intérêts de ses employeurs, qu'il en soit conscient ou non. Dans une situation où l'on faisait intervenir l'interprète pour éclaircir un malentendu qui pouvait dissimuler une tromperie, ce dernier pouvait choisir d'intercéder en faveur des Inuit, en présentant les faits à leur avantage. C'est ce que semble avoir fait Joe (Ebierbing) dit « Esquimau Joe », l'interprète inuit du Lieutenant Schwatka. Celui-ci déclara qu'un malentendu concernant l'identité du propriétaire d'un chien que l'on tentait de vendre une deuxième fois à l'explorateur était attribuable à l'homonymie des propriétaires présumés et non à une tentative d'escroquerie dont le groupe serait complice. En faisant reposer la faute sur ce malentendu, Joe en a appelé à la magnanimité de l'explorateur. Le fait que Gilder, qui relate les faits, indique le peu de cas fait de la générosité de Schwatka par les Inuit, suggère qu'il n'était pas dupe de la tromperie (Gilder 1881 : 302). On pourrait considérer que cette générosité permettait au Lieutenant Schwatka de se conforter dans le rôle de patron, rôle qu'il considérait être le sien vis-à-vis des Inuit, compte tenu de son statut.

Bien que les données manquent pour mener une telle recherche, on pourrait se demander, comme l'a fait Jean Briggs dans un exemple plus récent (Briggs 1971), si l'appartenance ethnique (Inuit ou non-Inuit) a joué un rôle dans la prise de position du *middleman*, ici l'interprète, en prenant pour point de départ les attitudes pour le moins divergentes d'August Miertsching et de Joe Ebierbing.

Aux interprètes, incombait la lourde tâche d'évaluer la validité de l'information reçue des informateurs. En ceci également, il leur était possible de procéder à un traitement de l'information avec une certaine marge de manœuvre lorsqu'ils étaient les seuls à comprendre la langue. Ils pouvaient ainsi choisir de dévoiler ou de taire certaines informations. Dans le cas où l'explorateur apprenait la langue inuit, il pouvait, dans la limite de ses connaissances, estimer lui-même la validité de l'information de même que son importance. Ainsi, on pourrait considérer que les premiers lexiques de la langue inuit, comme les premières descriptions permettaient aux explorateurs, si ce n'est de s'affranchir de leurs interprètes, tout au moins de mieux maîtriser l'information reçue.

#### ***1.1.1.d. Premières collectes de termes et description de la langue inuit***

Bien qu'il n'ait pas lui-même publié de lexique de la langue inuit dans ses récits de voyages, Martin Frobisher, assisté d'un certain Dionise Settle qui l'a accompagné au cours de son expédition de 1577, a collecté ce que l'on considère comme les premières données de nature ethnographique publiées concernant les Inuit (Vaughan 2007 : 69). Au fil de ses récits, Frobisher témoigne de la volonté de son équipage d'apprendre la langue locale. Les termes étaient consignés par écrit puis répétés aux prisonniers inuit enlevés lors d'une visite précédente (Best 1867 : 146). Par ailleurs, on sait que son contemporain britannique John Davis, en quête du passage du Nord-ouest en 1586, avait lui aussi consigné par écrit une liste de termes en langue inuit, et ce malgré la brièveté de son voyage et une méconnaissance totale de cette langue (Markham 1880 : 21). Les voyages répétés et prolongés des Européens sur l'île de Baffin leur ont permis d'acquérir une certaine maîtrise de la langue inuit par accumulation et recoupement de données. Si certains s'appuyaient sur la compétence de leurs interprètes pour les besoins de l'accomplissement de leur mission d'exploration, pour d'autres, l'apprentissage de cette langue faisait partie intégrante de leurs activités.

Ces apprentissages ont contribué à favoriser les premiers contacts des équipages avec les Inuit. On note par exemple la réutilisation des codes inuit de bienvenue des

Netsilik qui furent mis à profit par John Ross afin d'engager une rencontre sous les auspices de la cordialité, comme il le raconte dans ses récits de voyage :

Knowing the word of salutation between meeting tribes was Tima tima, I hailed them in their own language, and was answered by a general shout of the same kind [...] The rest of the party now coming up, we advanced to within sixty yards, and then threw ours guns away, with the cry Aja, Tima; being the usual method, as we learned it, of opening a friendly communication. (Ross 1819 : 253)

Toujours en quête du passage du Nord-Ouest, le capitaine Sir William Parry et son second George Francis Lyon ont entretenu des rapports de proximité avec les Inuit auprès desquels ils ont hiverné, d'abord à Winter Island mais surtout lors de leur second séjour dans la région d'Igloodik en 1823. Leurs récits de voyage respectifs sont complémentaires et remarquablement bien documentés. En effet, ils présentent les résultats d'un effort constant de collecte de termes en inuktitut. En introduction à son ouvrage *Journal of a Second Voyage for the Discovery of a North-West Passage from the Atlantic to the Pacific*, publié en 1824, le capitaine William Edward Parry écrit :

Of the latter class are numerous pieces of information obtained in a cursory way from the Esquimaux which, however, our imperfect knowledge of their language did not enable us thoroughly to understand and which almost daily experience of our former misapprehensions subsequently taught us to receive with greater caution and distrust. (Parry 1824 : XVII)

Les récits de Parry et Lyon n'évoquent que rarement le processus de collecte de termes. Pourtant au détour d'une description, on peut lire dans le journal de Lyon :

During our first visit I was enabled to add many words to my vocabulary, and was cheerfully assisted in that object by the readiness of the natives to give me information, it being merely requisite to point a pencil at the object in question, and to produce a book, to set all in company vociferating its name with most merry shouts. (Lyon 1824 : 130-131)

Si Lyon inclut à ses récits de nombreux termes en inuktitut, Parry pour sa part présente à la fin de son récit un lexique de 800 termes ainsi qu'une liste de toponymes. Si l'on compare ce lexique avec les connaissances actuelles de la langue inuit, le résultat est d'une pertinence troublante. Cela s'explique certainement par le fait qu'il ait, au préalable, pris connaissance des écrits du missionnaire morave allemand David Crantz (Lyon 1824 : 16 ; Parry 1824 : 552) portant sur la langue parlée au Groenland (Crantz 1767)<sup>35</sup>. Crantz avait, en effet, fourni des descriptions détaillées des habitants de l'ouest du Groenland et de leur langue (Crantz 1767 a et b). Crantz avait pour ce faire mis à

---

<sup>35</sup> Parry mentionne par ailleurs l'aide précieuse dont il a bénéficié de la part du morave Christian Ignatius Latrobe (Parry 1824 : 557) qui avait lui-même participé à l'effort de traduction nécessaire à la publication du texte de Crantz. À cette époque, l'Église morave traduisait en anglais certaines de ses publications car elle était en quête de reconnaissance et de nouveaux financements.

profit les précédents travaux de recherche du norvégien Hans Egede (1745) et fut le premier à publier l'hypothèse selon laquelle les Inuit seraient à l'origine venus d'Asie (Crantz 1767a : 158-260), hypothèse qui fut largement reprise par des ethnologues et archéologues russes (Oswalt 1979 : 304) et confirmée par des linguistes au XX<sup>e</sup> siècle (Boas 1933 : 369 ; Swadesh 1962).

Ces premières descriptions ont été déterminantes pour la connaissance de la langue et de la culture inuit par les Européens. À l'instar de Parry (1824 : 552), d'autres explorateurs ont déclaré avoir emporté avec eux l'ouvrage de Crantz et en avoir fait usage à titre de comparaison, à l'instar de Cook à bord du *Resolution* qui, au cours de son troisième voyage, tentait d'établir des parallèles culturels et linguistiques entre plusieurs groupes autochtones (Oswalt 1979 : 249).

La description de la langue inuit par Parry est particulièrement remarquable du fait de la rigueur linguistique mobilisée, mais aussi, de par sa capacité à identifier et admettre les limites de son travail de présentation et d'analyse de la langue, qu'il savait exploratoire (Parry 1824 : 552). Dans son ouvrage, que l'on pourrait considérer comme l'un des premiers manuels de langue inuit, il évoque entre autre l'existence du duel, l'existence de variations dans la prononciation qui n'altèrent toutefois pas le sens, ou encore les conditions qui permettent la formation d'un syntagme verbal. Il introduit l'utilisation de l'accusatif pour faire référence au complément d'objet direct, présente une ébauche de conjugaison de verbes au présent de l'indicatif, discute de la complexité de l'expression de l'impératif en s'appuyant sur les connaissances existantes concernant la langue des Groenlandais, il parle de l'enclitique « loo » (-*lu* qui signifie « et »), indique le fait qu'une question interro-négative appelle une réponse négative pour un acquiescement et une réponse positive pour réfuter la question, évoque l'existence d'un langage plus familier qui se manifeste par une prononciation altérée du terme correct, par exemple pour les prénoms. Il ébauche même une réflexion sur la notion de temps, la numération, l'attribution des noms et sur les couleurs. Ayant saisi l'importance de différencier voyelles courtes et voyelles longues pour la retranscription phonétique de la langue sur papier, il s'appuie sur la prosodie latine.

Dans son ouvrage *Life with the Esquimaux*, Charles Francis Hall, dont la proximité avec les Inuit a été relatée dans ses écrits, présente plusieurs entrées lexicales en langue inuit insérées dans la narration, souvent pour illustrer une description des

coutumes ou du mode de vie des Inuit<sup>36</sup>, contribuant ainsi à faire connaître de manière fragmentaire certains aspects de la langue inuit au grand public américain et européen.

Les lexiques inuit des explorateurs, dont la plupart étaient à la recherche de Franklin et de son équipage, devinrent de plus en plus précis et menèrent à la publication d'un lexique qui a été pensé expressément pour les expéditions, *Esquimaux and English Vocabulary: For the Use of Arctic Expedition*. Publié en 1850 par le capitaine John Washington, ce lexique fut rédigé sur la base de glossaires et de manuscrits des explorateurs Frederic Beechey, John Ross, William Parry, John Richardson et Wolfe N.R. De plus, la mission morave du Labrador lui fournit une traduction anglaise de glossaires compilés par ses membres (Washington 1850 : vi). Pour réviser la première édition de son lexique, Washington fit appel à Kallihirua (Murray 1861), récemment orthographié Qalaherhuaq (Harper 2005), un guide originaire du nord ouest du Groenland, mieux connu sous le nom de Kalli. Jusque-là anecdotique et laissée à l'appréciation de l'explorateur, la publication de cet ouvrage indique que la connaissance de la langue inuit était alors considérée comme un instrument permettant de remédier au deuxième obstacle à la réussite d'une expédition identifié par Martin Frobisher (Best 1867 : 15).

Autre élément important, certains explorateurs comme Roald Amundsen ont déclaré que le simple fait d'annoncer que l'on souhaite apprendre la langue inuit favorise la cordialité des relations avec les hôtes inuit :

Of course it was not easy for us at first to make ourselves understood by these people. Once we got them to see that our desire was to learn what different things were called in their language, the entente cordiale soon made rapid progress. (Amundsen 1908 : 119)

En se présentant avec son équipage en tant qu'apprenants de la langue inuit, Amundsen se voyait accorder une certaine bienveillance. Il se plaçait alors dans une situation de dépendance face à ses enseignants. Il s'agissait d'une situation dont la complexité pourrait difficilement être comprise aujourd'hui, du fait que nous n'ayons pas accès au point de vue des Inuit qui y ont pris part.

Les efforts consentis par les explorateurs pour apprendre la langue inuit fournissent une indication de la prééminence de l'inuktitut dans le rapport de force

---

<sup>36</sup> Hall introduit des termes clé de la communication avec les Inuit « Am-a-su-ad-lo » (*amisualuk*) qu'il traduit par « a great great many » (Hall : 1999 [1864] : 94) et présente les personnages importants tel que l'« angeko » (*angakkuq*) dont il comprend que les pratiques sont de l'ordre du spirituel (Hall : 1999 [1864] : 57).

linguistique qu'ils entretenaient avec les Inuit. Il est possible de considérer que l'approche quasi scientifique adoptée par certains explorateurs pour la collecte de termes et pour la description de la langue était le signe de l'intérêt véritable qu'ils témoignaient envers cette dernière, à une époque où des interprètes, quoique peu nombreux, étaient disponibles. Il existe d'ailleurs un lien de cause à effet entre l'intérêt des explorateurs pour la langue inuit, la proximité qu'ils ont pu avoir avec les Inuit pour l'apprentissage de cette langue et finalement la cordialité des rapports entretenus dans ce cadre.

#### ***1.1.1.e. Influence des explorateurs sur la langue inuit***

Au moment même où certains de ces explorateurs s'intéressaient à la langue inuit, un transfert linguistique avait lieu en sens inverse sur le plan lexical. C'est ainsi que, selon l'anthropologue Nelson Graburn, les premiers contacts entre les Inuit du Canada et les Euro-américains, par échange de signes ou avec le concours d'interprètes issus du Groenland puis du Labrador (où le contact était déjà établi), entraînent l'acquisition de nouveaux termes par les Inuit :

It was, however, during this period that many of the basic items and concepts of white civilization were first observed, e.g. metals, guns, ships, whitemen, writing, etc. The origin of some of the morphemes that were acquired around this time are obscure while others are in the large category of constructed compounds utilizing their perceived functional or visual characteristics. They are, as far as is known, all loanshifts. (Graburn 1965 : 28)

Selon lui, les conditions de ces premiers contacts, limités sur le plan de l'échange, permirent l'acquisition de calques (*loanshift*) qui sont toujours présents dans la langue inuit (Dorais 1978 : 18).

Graburn considère que seul un climat de confiance mutuelle était propice à un tel échange. Pour affirmer cela, il établit un lien entre les contacts hostiles entretenus par les Inuit de l'Ungava avec leurs voisins algonquins avant l'intervention des marchands et des missionnaires, et les premiers contacts hostiles entre les Blancs et les Inuit. Dans les deux cas, l'hostilité prégnante aura eu pour effet de maintenir l'interférence linguistique à un niveau rudimentaire (Graburn 1965 : 36).

D'après les récents travaux de Dorothy Eber, ces échanges auraient également marqué la tradition orale inuit et la toponymie. C'est ainsi que le lieu de la première rencontre des Inuit Netsilik avec l'explorateur John Ross en 1830 porte le nom de « Kablunaaqhiuvik », traduit en anglais par « the place for meeting white people » (Eber 2008a : xii et xiii). Près de ce qui est aujourd'hui la communauté d'Iqaluit, se trouve

une île appelée « Naparuqsivik », traduit en anglais par « where the poles were put up ». Ce toponyme rappelle les tentatives de Frobisher et son équipage qui a tenté en vain d'implanter et de construire une colonie anglaise (un projet échafaudé par la reine Elizabeth) au cours de son troisième voyage (Eber 2008a : 8).

Ainsi, au contact des explorateurs, les Inuit ont intégré à leur mode de vie non seulement des biens exogènes mais également la terminologie qui leur était associée bien que celle-ci soit issue d'une langue étrangère, et ce probablement dans le cadre de relations plus régulières et plus paisibles avec les explorateurs.

#### ***1.1.1.f. Communication avec les baleiniers***

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les Inuit furent en contact avec des baleiniers américains puis écossais sur une base régulière, surtout dans la région de Cumberland Sound, dans la baie et le détroit d'Hudson (Fossett 2001 : 168-170, 170-176). Lorsque les baleiniers américains se sont joints aux baleiniers écossais et anglais pour chasser la baleine du Groenland (ou *balaena mysticetus*) dans les eaux du Cumberland Sound, ils ont effectué des hivernages prolongés et ont établi des stations côtières, avant de repartir dans les années 1860 vers la baie d'Hudson (Eber 2008a : 32).

Ces hivernages renforcèrent les liens d'interdépendance qui existaient déjà entre les Inuit et les baleiniers (Eber 1989 : 12). Eber indique que les relations entre les Inuit et les baleiniers se sont établies d'abord sur la base d'un partenariat mais qu'elles ont engendré une forme de dépendance des Inuit envers les produits importés :

In the whaling areas, the Inuit soon became necessary partners in the North's first industry. Inuit in these areas now had access to the white man's goods, which soon became indispensable. (Eber 2008a : 32)

Les non-Inuit contrôlant unilatéralement l'approvisionnement des biens de consommation déjà intégrés par les Inuit. Les contacts répétés avec les baleiniers contribuèrent à la mise en place d'une double relation de patron à client avec les Inuit ; les baleiniers étant à la fois des employeurs et des commerçants.

Or, en quête de nouveaux sites de chasse, les baleiniers ont consulté les Inuit, faisant ainsi appel à leurs connaissances en matière de déplacement du gibier marin. Selon les écrits de Cooke et Holland, la première des nombreuses requêtes de ce genre aurait été celle du capitaine George Simpson en 1833 auprès des Inuit d'Exeter Bay (péninsule de Cumberland). Il s'agissait de produire une estimation du potentiel de la région du sud de l'île de Baffin pour l'exploitation industrielle britannique de la baleine



(Cook et Holland 1978 : 159). Ces requêtes répétées débouchèrent sur l'exploitation du Cumberland Sound dès 1840, une région qui fut par la suite très prisée par les baleiniers. Notons également la présence du guide inuit Eenoooloopik sur le navire *Bon Accord* en 1840, un baleinier britannique sous le commandement de William Penny. Ce dernier avait précédemment emmené à Aberdeen son guide inuit originaire de Durban Island après que celui-ci lui ait dessiné une carte de Tenudiakbeek, un site encore inexploité par les baleiniers. Les renseignements fournis par les Inuit de Durban Island lui avaient permis d'en estimer le potentiel (*Ibid.* : 167). Ainsi, de même que dans leur relation avec les explorateurs évoquée précédemment, il est probable que, de par leur rôle d'informateurs, les Inuit se soient considérés en certaines occasions comme les patrons de ces baleiniers.

Toutefois, peu de récits de baleiniers sont susceptibles de nous éclairer sur les rapports de force linguistiques qu'il ont établis avec les Inuit. La mémoire collective semble indiquer que les baleiniers européens et les Inuit apprenaient chacun la langue de l'autre à force de travailler ensemble et que ceux qui maîtrisaient les deux langues étaient appelés des *tusaaaji\**, comme l'explique Apphia Agalakti Awa dans un ouvrage à teneur autobiographique :

At that time, there were no interpreters. Some of the whalers would learn Inuktitut and the Inuit who were working with them, they would start speaking English. Even though they didn't go to school. After working with Qallunaat, they would learn English. We used to call people who could speak two languages "tusaaaji." (Wachowich 1999 : 120).

Apphia Agalakti Awa suggère que le terme *tusaaaji*, couramment utilisé aujourd'hui pour désigner un interprète, aurait déjà été établi à l'époque des baleiniers. Comme l'explique Awa, l'éducation formelle des interprètes n'existait pas à l'époque et l'apprentissage de la langue de l'autre se faisait par contact prolongé et en lien avec l'activité quotidienne. Ainsi, celui qui avait acquis une compétence linguistique dans la langue de l'autre accédait à un statut particulier, peu importe son origine. Ce statut s'appuyait simplement sur sa capacité à parler les deux langues et à œuvrer en tant qu'intermédiaire (*go-between*).

Selon Marybelle Mitchell, les premiers employés inuit des baleiniers accédèrent à un statut plus élevé :

Even more significant is the fact that, upon contact with whalers, Inuit hunters sold their labour power for the first time. Ironically, however, the first employees formed a superior stratum in their community; with greater access to material

wealth, they enjoyed enhanced prestige and bargaining power. There was some nascent stratification within the group as those singled out as what I have referred to as “gang bosses” were responsible for organizing work crews and distributing remuneration. (Mitchell 1996 : 444)

Bien que Mitchell n'établisse pas directement de lien entre la capacité de ces premiers employés inuit à parler l'anglais et le fait qu'ils aient acquis un statut plus élevé (« gang bosses ») auprès des leurs, cette composante n'est pas à négliger. On parlera alors de l'introduction d'un sentiment d'insécurité linguistique au sens de « manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguë tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans sa hiérarchie sociale » (Francard 1997 : 171-172).

En plus des contacts dus à l'exercice d'un travail commun, la prise en charge de jeunes inuit à bord des baleiniers était une pratique qui permettait de former des interprètes voués à jouer un jour le rôle d'interlocuteur privilégié, ce que rappelle Dorothy Eber avec l'exemple de Piseolakpuk. Selon le témoignage de son informateur Pauta, le jeune Piseolakpuk avait été emmené à bord d'un bateau et était devenu plus tard un leader dans les environs de Kimmirut. Selon Pauta, il s'agissait clairement d'une manœuvre de la part des Qallunaat (les Blancs) : « He was along because the Qallunaat wanted someone to lead them » (Eber 1989 : 46). En grandissant, le jeune homme avait appris la langue ainsi que certains aspects de la culture des Blancs. Au cours de ce laps de temps, il était également devenu dépendant de ceux qui l'avaient formé en tant qu'intermédiaire (*go-between*). On attendait de lui qu'il s'impose en tant que leader auprès des siens. Il se trouvait alors dans une situation complexe où il devenait courtier des baleiniers auprès des Inuit et porte-parole des Inuit, donc courtier pour le compte des Inuit, censé négocier avec ces mêmes baleiniers.

Selon Franz Boas, géographe allemand devenu ethnologue, l'anglais faisait office de *lingua franca* (langue unique de communication) entre les baleiniers écossais et les Inuit à la station baleinière de Kekerten dans le Cumberland Sound à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un bon nombre d'Inuit était capable de converser en anglais (Boas *et al.* 1998 : 14).

Certains baleiniers, qui demeuraient en poste plusieurs années, apprenaient la langue inuit et arrivaient à en acquérir une connaissance approfondie. Les modalités de la collaboration de Franz Boas et de l'Écossais James Mutch, baleinier et gérant du petit

port baleinier écossais de Kekerten, nous rappelle que ce dernier était capable de comprendre l'inuktitut, de fournir les traductions ainsi qu'une interprétation de la culture inuit. Cette collaboration a dès lors enrichi les recherches scientifiques de Boas (Boas *et al.* 1998 : 14). James Mutch aurait séjourné dix-sept années consécutives dans le détroit de Cumberland (Harper 2008 : 55). De par son travail de traduction et d'interprétation de la culture, Mutch se positionnait lui-même en tant qu'interprète non-inuit. Il rendait accessible et compréhensible la culture inuit auprès de ses semblables.

Pour ce qui est des lexiques publiés par des baleiniers (ou par des membres d'équipage), ceux-ci sont rares et peu étoffés. On peut signaler notamment quatre pages compilées avec l'aide d'un certain Scott Speechoneer par James Allan, chirurgien de l'*Aurora* en 1892-1893 (Allan 1893-1894).

La traite des fourrures a pris la suite de l'industrie de la baleine lorsque cette dernière a décliné. La plupart des baleiniers se sont retirés avant la première guerre mondiale (Eber 2008a : 32). Certains sont restés et ont établi des postes de traite permanents pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans des régions isolées. Ces postes permanents permirent à ces marchands de développer des contacts linguistiques différents de ceux qu'avaient pu entretenir les baleiniers avec les Inuit.

#### ***1.1.1.g. Influence des marchands sur la langue inuit***

La Compagnie de la Baie d'Hudson (Hudson's Bay Company), créée en 1670, a implanté son premier poste de traite à Churchill en 1685, sur la côte ouest de la baie d'Hudson (Eber 2008a : 25). Afin de développer le commerce avec les Inuit au nord de Churchill, la Compagnie organisa des expéditions minières et commerciales dès 1719, comme celle du capitaine Henry Kelsey sur le *Prosperous* (Cooke et Holland 1978 : 53). Pour les besoins de ce projet, les informations délivrées par les Inuit se sont de nouveau révélées cruciales.

De plus, dans les relations établies entre les Inuit et les commerçants, le secours que les premiers apportaient aux seconds mais aussi les nouvelles qu'ils pouvaient donner du destin des navires qui n'arrivaient pas à bon port sont des aspects récurrents. Plusieurs exemples ont été répertoriés, comme par exemple celui des trente membres d'une expédition de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, partis en quête du passage du Nord-Ouest et des nouvelles ressources minières entre 1719 et 1721 sous le commandement de James Knight, s'étaient réfugiés sur Marble Island où ils avaient été secourus par des Inuit avant de mourir. Cette nouvelle fut rapportée par un vieil Inuk à

Samuel Hearne, après que ce dernier ait trouvé les vestiges du navire et d'une habitation abandonnée sur Marble Island en 1769 (*Ibid.* : 53).

Ainsi, au début de la traite des fourrures, la dépendance des marchands envers les Inuit plaçait encore ces derniers en position de patrons, au sens donnée par Robert Paine, détenant unilatéralement le contrôle de l'information. Toutefois, avec le renforcement de la dépendance des Inuit envers les produits d'importation, dépendance qui s'était amorcée à l'époque des baleiniers, le rapport de force économique s'est inversé. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, en échange d'ustensiles, d'armes à feu et de vivres, les Inuit procuraient des fourrures à la Compagnie de la Baie d'Hudson ainsi qu'à d'autres compagnies telles que H.T. Munn (à Panniqtuuq et Mittimatalik), Robert Kinnes of Dundee, la Mission Morave (au Labrador) ainsi que le fourreur parisien Revillon frères (Vaughan 2007 : 130).<sup>37</sup>

L'apprentissage de la langue inuit était une pratique relativement courante chez les marchands de la Compagnie de la Baie d'Hudson (la Compagnie). Selon le témoignage de Gordon Rennie, ancien marchand resté longtemps en poste à Arviat et Kimmirut dans la dernière période d'opération des postes de la Compagnie, apprendre l'inuktitut n'était pas une obligation pour les employés. Il affirme que c'est de sa propre initiative qu'il a appris cette langue, étant donné qu'aucun Inuk ne parlait anglais dans les environs de Tavane, le premier poste auquel il a été affecté (Partridge 2009 : 149).

Par ailleurs, selon Nelson Graburn, les marchands qui, contrairement à la plupart des explorateurs, apprenaient la langue inuit auraient créé des termes à l'intention des Inuit, et ce dans leur langue, en adaptant leur sens à l'usage que ces derniers en faisaient :

With the advent of trading for civilized goods, either intertribal or by long journeys to distant posts, the new items were nearly all material and useful to the Eskimos. (The traders here, unlike in many other areas, refused to sell "useless baubles.") As such, their acquired Eskimo names were based overwhelmingly on what the Eskimos used them for, irrespective of their original uses. [...]. However, those items which at that time (and later) appeared very similar to and replaced native Eskimo items tended to fall within categories I and II. (Graburn 1965 : 28)

Graburn invoque l'influence des marchands dans le recours à deux catégories que sont l'élargissement sémantique et l'adjonction d'affixes au radical Inuit, et qui permettent d'éviter tout chevauchement conceptuel avec le référent du radical utilisé.

---

<sup>37</sup> Ces compagnies ont été peu à peu absorbées dans les années 1920 par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Cette adaptation du lexique inuit par les marchands est un processus typique en contact linguistique, au sein duquel la langue inuit demeure prééminente. Ce recours constituait, pour les marchands, une valeur ajoutée qui leur permettait de mieux jouer leur rôle de courtiers pour le compte de la Compagnie.

Les baleiniers et marchands exercèrent ainsi des influences différentes sur la langue inuit. Les premiers apportèrent avec eux de nouveaux concepts intégrés tels quels à la langue des Inuit et ils formèrent des interlocuteurs bilingues voués à exercer une autorité sur les Inuit. Les seconds, quant à eux, adaptèrent les réalités exogènes au sein de la langue dans une forme de syncrétisme. De plus, les marchands encourageaient les chasseurs à piéger des animaux à fourrure et à chasser afin de pérenniser la traite qui était la raison première de leur présence dans l'Arctique. Pour leur part, les missionnaires choisirent une approche qui ressemble davantage à celle des marchands afin de mener leurs activités de christianisation et d'alphabétisation auprès des Inuit.

## **I.1.2. LES MISSIONNAIRES ET LES INUIT**

### ***I.1.2.a. Langue inuit et christianisation***

Dès leur arrivée au Groenland en 1721, les missionnaires représentèrent la plus puissante influence intellectuelle qui fut jusqu'alors exercée sur le mode de vie inuit (Oswalt 1979 : 285).

Dès le début du XIX<sup>ème</sup>, dans l'Arctique oriental canadien, les premiers missionnaires se lancèrent dans une série de voyages appelés « expéditions missionnaires » (Laugrand 1997 : 171). Il s'agissait d'évangéliser sur une base individuelle les Inuit qui se rendaient aux postes de traite. Pour cela, le recours aux services d'interprètes était incontournable.

Pour la région de l'Ungava, on relève le rôle joué par Jonathan, un Inuk de Hopedale très influent auprès des missions des frères Kohlmeister (1811) et Kmoch (1814) (Laugrand 1997 : 171). Par ailleurs, Augustus, le guide-interprète de l'explorateur Franklin, déjà mentionné, a également contribué au succès des expéditions du révérend John West (1820-1823) dans la région de Fort Churchill en contribuant à l'établissement de relations cordiales avec les Inuit (*Ibid.* : 175). Les expéditions missionnaires sur la côte orientale de la baie d'Hudson menées par les missionnaires méthodistes à partir de 1837 bénéficiaient des services des intermédiaires-interprètes de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Par exemple, le révérend E. A. Watkins a recruté

l'Inuk Peter Okakterook qui l'a accompagné à Fort-George et Little Whale River. Il lui confiait notamment la traduction des textes (*Ibid.* : 177).

Voués à jouer les prosélytes, certains de ces interprètes inuit recevaient une formation et devenaient alors « autant de sources d'influence d'idées chrétiennes » (Laugrand 1997 : 177). Leur rôle allait bien au-delà du rôle d'intermédiaires (*go-between*) car les missionnaires attendaient d'eux qu'ils se positionnent en tant que courtiers de la parole chrétienne auprès des leurs<sup>38</sup>. Laugrand parle d'eux en termes de « leaders » religieux ou de « leaders-prosélytes », au même titre que d'autres Inuit instruits et dont les missionnaires avaient fait des enseignants (*Ibid.* : 198).

À l'époque de ces expéditions, la limite des connaissances linguistiques des missionnaires fit souvent obstacle à une présentation claire de leur message. Notons toutefois que malgré ces difficultés, même les rencontres qui eurent lieu au cours de ces premières expéditions et dont les effets furent souvent sous-estimés, permirent la circulation d'idées chrétiennes<sup>39</sup>. Par contraste, lorsque le missionnaire ne maîtrisait pas la langue inuit et n'avait pas recours aux services d'un interprète, son impact auprès d'eux était très réduit, comme le note Frédéric Laugrand au sujet du révérend Gervois Newham qui s'est rendu en 1899 à l'ouest de la baie d'Hudson (Laugrand 1997 : 190).

Les expéditions missionnaires firent progressivement place à des missions établies qui rendirent plus efficace le travail des missionnaires. En effet, les idées qui circulaient depuis les expéditions missionnaires avaient tendance à s'essouffler (Laugrand 1997 : 189).

Si, comme nous le verrons plus loin, certains missionnaires ont activement contribué à l'élaboration de lexiques et à la production de textes religieux en langue inuit, apprendre cette langue était pour eux une étape incontournable. Des efforts importants furent mobilisés pour cet apprentissage, peu importe la mission d'appartenance ; qu'il s'agisse de missions moraves au Labrador (Nowak 1999 : 176) et

---

<sup>38</sup> L'un des cas qui ait été répertorié est celui de Moses Melucto, un interprète du révérend Peck qui l'accompagna dans son entreprise d'évangélisation en traduisant des textes et en prêchant. Melucto avait également appris le latin (Laugrand 1997 : 198).

<sup>39</sup> Voir la thèse de Frédéric Laugrand (1997) pour des détails sur les cas répertoriés de difficultés linguistiques dans les travaux d'évangélisation des missionnaires. On notera par exemple, la rencontre du père Gasté avec des Inuit du Lac Caribou et du Lac Doobant en 1868, et dont la portée fut limitée par des difficultés d'ordre linguistique (Laugrand 1997 : 184).

au Groenland, de missions luthériennes au Groenland (Kleivan 1979a : 128)<sup>40</sup>, anglicanes (Sperry 2005 : 113) ou oblates (Haché 2005 : 39) dans l'Arctique canadien.

Cet engagement à dispenser les enseignements religieux dans la langue locale était à la source de l'action de l'Église anglicane. Comme le rappelle l'évêque de l'Arctique John Sperry, qui a vécu sur le territoire des Inuinnait dès 1950, l'Église réformée anglicane préconise depuis plusieurs siècles que le missionnaire s'adresse aux fidèles dans leur langue et ceci était encore très présent à l'époque où Sperry a lui-même commencé à exercer :

In the formative Thirty-nine Articles of 1562, Number 24 is entitled, "Of speaking in the congregation in such a tongue as the people understandeth." In the 1950s, no one was accepted into Arctic work that was not committed to learning the native languages. It was an essential. (Sperry 2005 : 113)

Dans la réalité du terrain, l'apprentissage de la langue inuit n'était pas un recours additionnel, mais plutôt une condition *sine qua non* à la réussite de l'établissement des missions. Ainsi, les missionnaires oblats de Marie Immaculée, dépêchés à Chesterfield Inlet en 1913 pour implanter la première mission oblate de la baie d'Hudson, furent forcés d'admettre que leur méconnaissance de la langue inuit faisait obstacle à leurs projets de conversion et qu'il leur était nécessaire de l'apprendre au plus vite. Leur entreprise commença à porter ses fruits seulement en 1916 avec la constitution d'un petit groupe d'Inuit chrétiens (Levasseur 1995 : 165-167). Le succès de cette première mission oblate ouvrit la voie à la création de nombreuses autres missions dans la région ; une expansion calquée sur la création de nouveaux postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du fourreur français Revillon Frères (Levasseur 1995 : 169-170).

Comme l'explique Sperry dans son ouvrage largement autobiographique, le recours à un interprète par les missionnaires était seulement temporaire car il comportait des inconvénients significatifs, comme en témoigne le sermon suivant, reconstitué par un fidèle bilingue à la demande du missionnaire :

Sperry: "Today, I am going to talk about a boy named David."

Interpreter: "Today, he says, he is going to talk about the boy David, you know the one who looked after sheep and loved God."

Sperry: "David was a sheperd boy."

---

<sup>40</sup> Suite aux efforts du missionnaire norvégien luthérien Hans Egede, des institutions ont été fondées afin que les missionnaires danois acquièrent une maîtrise suffisante de la langue inuit. Une telle maîtrise était une condition nécessaire à l'obtention d'un poste permanent au Groenland (Kleivan 1979a : 128).

Interpreter: "Like I said, David looked after sheep."

Sperry: "David loved God."

Interpreter: "I said that; he loved God"

Sperry: "One day, David's father sent him on a journey."

Interpreter: "One day, he says, David's father sent him on a trip to visit his brothers in the war, and he's going to kill Goliath." (Sperry 2005 : 114)

Cette courte reconstitution met en scène un interprète qui, contrairement aux attentes de Sperry, ne produit pas une traduction fidèle de ses paroles mais au contraire s'impose dans le récit en parlant à la première personne et en mettant en place un discours au sujet de son discours. En guise d'introduction de cette reconstitution, Sperry fait part de la frustration que de telles situations généraient chez lui, et ceci tient certainement du fait qu'il avait alors perdu le contrôle de sa propre parole. Tel qu'il est relayé par l'interprète, le discours de Sperry perd une partie de son intérêt. L'accent est porté sur les connaissances de l'interprète qui ne manque pas de montrer à son auditoire qu'il connaît bien le récit dont parle Sperry.

Afin de mieux saisir les enjeux de ce décalage, il serait intéressant de connaître le point de vue de celui qui fit office d'interprète, et surtout d'en savoir plus sur la perception qu'il avait de son rôle en tant qu'intermédiaire. Cette information n'étant pas disponible, nous pouvons seulement déduire de cette reconstitution, si elle est fiable, qu'en tant qu'intermédiaire, sa personnalité et son point de vue ne disparaissaient pas au profit de celui dont il traduisait le discours, comme Sperry l'attendait, et qu'au contraire cet Inuk bilingue revendiquait son statut d'intermédiaire.

Ainsi, le rôle de l'interprète est d'autant plus important que ce dernier est en position d'accompagner le missionnaire dans son travail, ou au contraire de saper ses efforts. Au sujet de la seconde option, Inge Kleivan rapporte un exemple intéressant qui, bien que portant sur des faits s'étant déroulés au Groenland, n'en est pas moins pertinent pour appréhender le contexte canadien. Kleivan fait référence aux communautés religieuses qui ont tenté de s'implanter au Groenland à partir de 1953, date à partir de laquelle la constitution danoise garantissait la liberté religieuse au Groenland :

In many cases the new religious communities [mainly Apostolic Church and Pentacostal movements] have had difficulty in getting qualified interpreters. Bilingual Greenlanders who are asked to act as interpreters at their meetings often invent excuses to avoid it. It is said that during the first years in Greenland, several of these missionaries had the experience that the interpreter intentionally gave the



missionary's words such a twist that he became ridiculous without understanding it himself. (Kleivan 1979a : 140)

Les faits rapportés par Kleivan mettent en scène des bilingues groenlandais abusant de leur rôle d'intermédiaire, de la confiance qui leur est accordée par les nouveaux missionnaires et de l'impunité que leur confère la méconnaissance de la langue inuit de ces derniers. En travestissant et en ridiculisant le sermon et par conséquent l'Église que représente le nouveau missionnaire, ces bilingues font acte de résistance au détriment de la communauté qui leur demande de jouer ce rôle, et ceci au bénéfice de la mission luthérienne en place, inquiétée par les tentatives d'implantation des nouvelles Églises. En détournant ainsi la parole qui leur est confiée et n'étant pas soumis aux considérations éthiques de transparence des interprètes professionnels, ces bilingues appelés à jouer les interprètes réutilisent cet espace de parole à des fins personnelles, ou plus précisément, en tant que courtiers oeuvrant au profit d'une mission concurrente.

Comme nous l'avons vu jusqu'ici, maîtriser la parole et les idées qu'ils véhiculaient constituait une composante essentielle de l'action des missionnaires. De plus, le fait qu'ils apprennent la langue inuit leur permettait de s'affranchir des intermédiaires. Toutefois, ils se plaçaient alors d'eux mêmes en situation de dépendance par rapport aux Inuit qui leur apprenaient leur langue, et parfois même en position de vulnérabilité au sein du groupe. Ils ont alors remplacé une insécurité linguistique par une autre. Le récit des embûches liées à l'apprentissage de la langue inuit est récurrent, voire incontournable, dans les récits et biographies des missionnaires. Cette épreuve est commune à de nombreux missionnaires, y compris au révérend Peck, dont nous évoquerons plus loin les travaux de traduction. Dans la plupart des cas, ce récit contribue à établir aux yeux du lecteur la ténacité du jeune missionnaire, car il était admis que cet apprentissage était ardu et commandait un surcroît de travail<sup>41</sup>.

Dans l'extrait suivant, le père oblat Jules Dion raconte les débuts difficiles de son apprentissage :

Mon incapacité à m'exprimer leur procure beaucoup de plaisir ; cela m'humilie beaucoup parce que je ne suis pas habitué à faire rire de moi. [...] Je vois bien que les Inuit se moquent de moi, mais que faire sinon aller demander au père Joseph la signification des mots que j'entends. Tout cela me fait comprendre que le plus

---

<sup>41</sup> On notera, par exemple, dans un récit biographique du père oblat Pierre Henry qui œuvrait à Repulse Bay (Naujaat) dans les années 1930 : « Father Henry is not allergic to work; in his spare time he studies the Inuktitut language » (Choque 1985 : 61).

urgent est d'apprendre cette langue que lui, le père, maîtrise si bien. En plus d'être mon professeur de langue, il se joint parfois aux Inuit pour une bonne rigolade à mes dépens. [...] Un jour, un peu découragé, je dis au père Joseph : « Cette langue-là, personne n'est capable de l'apprendre ni de la parler convenablement : c'est impossible et bien trop compliqué ! » « Alors, me dit-il, si tu n'est pas capable d'apprendre la langue, retourne chez ta mère ! » (Haché 2005 : 39)

Le témoignage du père Dion suggère qu'apprendre la langue inuit, et donc jouer le rôle d'apprenant, était une épreuve incontournable voire une forme d'initiation qui permettait de tester la ténacité du candidat, sa capacité à travailler, son humilité et son sens de l'humour ; une épreuve à laquelle participait activement le missionnaire déjà en place, jouant pour sa part alors un rôle des plus ambivalents. Ce dernier contribue à faire comprendre au nouveau venu l'insécurité linguistique dans laquelle il se trouve à présent.

Lors d'une entrevue, le père Lechat, qui a travaillé à partir de 1948 au Nouveau-Québec (le Québec arctique), nous a confirmé qu'il pouvait être risqué pour les nouveaux arrivants de ne pas bien comprendre l'inuktitut au début, que les difficultés étaient bien réelles pour eux, de même que pour certains interprètes inuit qui étaient pour leur part confrontés à des concepts ou des termes inconnus :

Au début quand même, on était toujours avec un ancien qui connaissait la langue parce qu'après, on était tout seul. Après deux ou trois ans, j'ai été tout seul. [...] Au début cela peut être dangereux [de ne pas bien maîtriser l'inuktitut]. [...] Dernièrement, on était à Rankin Inlet et puis le Cardinal de Rome s'en vient et parle de la Chapelle Sixtine. L'interprète, elle a compris « la seizième chapelle ». Elle n'avait aucune idée de ce qu'est la Chapelle Sixtine. Si on avait voulu lui expliquer, cela aurait pris du temps. [...] Il y avait des défauts de prononciation aussi, il y a *anaanak* [la mère] et puis il y a *anaq* [excrément], ou le mot *igiujuq*, il faut faire attention à l'écriture, *igiujuq*, c'est « épais », et si vous mettez « igjuq » simplement, c'est « testicule ». C'est pas une erreur à faire, moi ça m'est arrivé une fois dans l'écriture, d'avoir oublié le « u » [rire]. (Lechat, entrevue 2010)

Avec le recul des années mais aussi avec une certaine humilité, le père Lechat, se rappelle avec amusement des moments où il a réalisé ses erreurs d'interprétation passées :

Dans l'*iglu* quand j'entendais quelque chose, j'écrivais ce que j'avais entendu, mais six mois après, quand je comprenais un peu mieux, j'avais entendu de travers, je n'avais pas bien entendu. L'oreille n'est pas faite pour ça ! Je m'apercevais que ça n'avait pas de bon sens, ce que j'avais écrit, mais c'est ce que j'avais entendu. (Lechat, entrevue 2010)

Du point de vue des Inuit, il est probable qu'enseigner leur langue aux missionnaires était une façon de leur offrir une certaine protection, d'agir en patrons protecteurs envers des étrangers dont ils ne saisissaient pas toujours clairement le motif

de la présence. Ils étaient toutefois conscients de l'importance de ces personnages. Le fait de leur fournir un enseignant marquait la place particulière qui leur était accordée, de la même manière que leur étaient fournies les victuailles, dans un environnement où ces derniers n'étaient pas en mesure de se les procurer par leurs propres moyens. C'est un récit du père Arsène Turquetil en mission au lac Ennadai (1907) qui nous met sur cette voie. Les débuts de son entreprise furent difficiles car les Inuit attendaient de lui des produits européens qu'il ne pouvait leur fournir. Pour sa part, Turquetil attendait d'eux qu'ils l'approvisionnent, sans compensation, des vivres et du bois de chauffage dont il avait besoin ; ce qu'ils ne faisaient pas. Or, lorsqu'il eut indiqué dans un sermon que si ces Inuit l'écoutaient, alors ils seraient heureux après la mort et que d'autres Blancs viendraient à leur rencontre, l'attitude de ses hôtes changea du tout au tout :

L'un se chargea de me fournir chaque jour des vivres en viande fraîche, un autre s'attacha à moi pour m'apprendre la langue [...] et me mettait au courant sur tout ce qui se disait sur moi. (Turquetil 1907)

Bien que, comme le rappelle Frédéric Laugrand, il est probable que les hôtes du père Turquetil aient songé un instant à l'éliminer, et que la seule perspective de provoquer la colère d'autres Blancs les en aurait dissuadés (Laugrand 1997 : 192), ils décidèrent en fin de compte de lui accorder un statut d'exception. Ainsi, de même que l'approvisionnement de vivres nécessaires à la survie du missionnaire, fournir un enseignant et un informateur à ce dernier constituait bien l'instauration d'une relation de patronage. Le missionnaire qui était un étranger devenait pour les Inuit un client mais dans le même temps, ces derniers acceptaient de lui conférer le rôle de patron qu'il réclamait.

Bien que les sources écrites disponibles en rendent peu compte, les Inuit faisaient également preuve d'humour et d'indulgence envers l'imperfection de la maîtrise de leur langue par les missionnaires. Au Groenland, il s'agit d'un sujet de plaisanterie bien connu, et ce depuis les tout débuts des missions, à l'époque du missionnaire Hans Egede (Kleivan 1979a : 128). Inge Kleivan note aussi l'existence d'un sentiment d'irritation exprimé en 1949 au conseil provincial Landsråd groenlandais par Frederik Lynge qui appelait les prêtres danois n'ayant pas une connaissance suffisante de la langue inuit à ne pas prêcher dans cette langue (Kleivan 1979a : 129). Nous verrons dans la partie suivante que la situation est tout autre au Labrador et dans l'Arctique oriental canadien en général, et que le rapport de force linguistique y est également différent.

### ***1.1.2.b. Les missionnaires et la langue inuit***

L'action des missionnaires s'organisait en trois temps : apprendre la langue locale, traduire les textes religieux dans cette langue et ensuite ouvrir des écoles (Oswalt 1979 : 286). Afin de mener cette action, ils endossaient divers rôles. En plus de leur rôle principal de *middlemen* entre l'Église et les Inuit<sup>42</sup>, les missionnaires ont joué tour à tour le rôle de courtiers pour le compte de leur congrégation mais aussi pour le compte des Inuit, afin d'intercéder en leur faveur lorsqu'ils étaient appelés à jouer à l'occasion les interprètes<sup>43</sup> entre les Inuit et d'autres Européens ou Euro-américains (Oswalt 1979 : 285 ; Jenness 1964 : 15). Ils jouaient également le rôle de patrons, offrant assistance à leurs ouailles.

#### *1.1.2.b.i) Influence des missionnaires moraves sur la langue inuit*

Les missionnaires moraves sont considérés comme ayant été les premiers Européens à avoir produit des documents substantiels au sujet de la langue inuit au Canada (Nowak 1999 : 174). Le corpus de textes et de manuscrits en langue inuit émanant des missionnaires moraves au Labrador est considérable et il a été mis en archives<sup>44</sup>. Par ailleurs, dressant un bilan des activités de traduction de l'Écriture Sainte au Canada en langues autochtones, le père oblat Yvon Beaudoin signalait en 1964 que les activités linguistiques et littéraires des missionnaires protestants auprès des Autochtones du Canada, et notamment des Inuit, étaient bien plus développées que celles des catholiques (Beaudoin 1964 : 204).

Établis en Saxe depuis les années 1720 après leur quasi-disparition lors de la Guerre de Trente Ans, les frères moraves mirent en place un vaste programme de missions à l'étranger afin de prêcher les nouveaux préceptes de leur Église ; d'où leur présence au Labrador à partir de 1765 (Hiller 1971 : 74-76). Les frères moraves en poste au Labrador reconnus pour leur contribution envers la connaissance de la langue inuit sont Theodor Bourquin, Friedrich Erdmann, Walter Perrett, George Harp, et F. W. Peacock (Smith 1975 : 97).

---

<sup>42</sup> Ou plus directement entre le Christ et les Inuit, comme dans le cas des missionnaires moraves du Labrador (Hiller 1971 : 81).

<sup>43</sup> Notons ici le cas très particulier des premiers missionnaires moraves qui s'établirent au Labrador avec le soutien du gouverneur de Terre-Neuve. En 1765, alors qu'ils arrivèrent au Labrador, au moins l'un des missionnaires, qui avait appris la langue inuit au Groenland, fut retenu contre son gré à Château Bay afin de servir d'interprète au gouverneur. Contrairement à ce qui était prévu, ce dernier avait décidé de s'adresser directement aux Inuit (Hiller 1971 : 76-77). Hiller renvoie le lecteur à Whiteley (1964).

<sup>44</sup> Voir les bibliographies de James Pilling (1887) et Lawrence Lande (1973).

Les missionnaires moraves produisirent les premières traductions de textes sacrés dont d'autres missionnaires firent usage lors de leurs premiers contacts avec des Inuit, comme par exemple le révérend John West dans le détroit d'Hudson en 1820 (Boon 1962 : 2), le révérend Peck à Little Whale River en 1816 (Lewis 1904 : 77-78), ou encore le révérend Joseph Lofthouse à Fort Churchill de 1883 à 1894 (Laugrand 1997 : 210). Ces premiers textes moraves en langue inuit influencèrent par la suite leurs propres traductions de la Bible.

Ce sont les frères moraves qui établirent les conventions d'écriture de l'inuttut, le dialecte inuit du Labrador, en bénéficiant d'une part de l'expérience de missionnaires ayant œuvré au Groenland et d'autre part, de données linguistiques créées à l'origine pour le groenlandais et considérées par eux comme adéquates en tant que telles pour l'inuttut (Nowak 1999 : 176-177). La linguiste allemande Elke Nowak, qui a étudié l'évolution de la rédaction des grammaires moraves, parle de l'émergence d'une sorte de norme morave (*Moravian standard*) qui perpétua un certain nombre d'erreurs et de représentations erronées, entre autres dues à l'usage de la grammaire latine pour cadre de référence, à des erreurs commises lors de la copie successive de manuscrits, et enfin à une approche inadaptée des phonèmes de la langue inuit (Nowak 1999 : 180-181). Pour expliquer la pérennisation de ces imperfections, Nowak se rapporte à l'influence mutuelle entre missionnaires et Inuit, influence dénoncée par le missionnaire morave et linguiste Samuel Kleinschmidt :

It also must be taken into account that the Inuit adjusted to the way the Europeans addressed them: it is a well-known phenomenon that when speaking to a person who has little command of the language, native speakers generally do not correct each and every mistake and typically lower their standards of expression. Moreover, no Inuk could have corrected the brethren's spelling of the language. In his letters to Theodor Bourquin, a hundred years later, Kleinschmidt repeatedly refers to and describes this mutual influence, especially emphasizing the authority the missionaries had gained as teachers and instructors. (Nowak 1999 : 177)

Ainsi, l'association de l'approche non-coercitive des enseignants inuit envers les apprenants moraves d'une part, et l'autorité grandissante acquise par les missionnaires devenus les enseignants et détenteurs des normes de la langue écrite de ces mêmes Inuit d'autre part, engendra un renversement du rapport de force linguistique ayant pour pivot le passage de l'oral à l'écrit. Il est probable que ce renversement ait été le fruit d'une confusion dans la représentation de la relation de patronage entre les Inuit et les missionnaires. En ne corrigeant pas les formulations proposées en inuttut par les missionnaires moraves, les Inuit ont alors joué le rôle de patrons envers eux. Il est

probable que, pour leur part, les moraves venus dispenser aux Inuit les enseignements de la Bible, s'appuyant pour cela sur des données grammaticales validées au Groenland et étant convaincus de leur maîtrise de la langue inuit (Nowak 1999 : 191), ne se soient jamais réellement placés dans la position d'apprenants et donc de clients par rapport aux Inuit du Labrador. Ces missionnaires ont ainsi nié leur dépendance linguistique à l'égard des Inuit, refusant de considérer le fait que ni leurs données ni l'orthographe qu'ils avaient développées ne reflétaient l'inuttut tel qu'il était parlé, et ce malgré les mises en gardes répétées de Kleinschmidt à Bourquin<sup>45</sup>. Les moraves ont mis au point et gardé le contrôle de la langue inuit écrite sans égard pour certaines sophistications, particularités ou évolutions de cette dernière dont ils ne saisissaient pas les ressorts. Selon le linguiste Lawrence Smith, le peu d'enthousiasme marqué par Bourquin pour une révision potentielle de la graphie morave est attribuable non seulement à ses doutes concernant la survie des Inuit du Labrador dont il observait une diminution de la population, mais aussi à d'autres paramètres ancrés dans le contexte historique :

(1) a working assumption of minimal dialectal differences between Labrador and Greenlandic, (2) reliance on Kleinschmidt's advice though Kleinschmidt had never visited Labrador, (3) the lack of precise phonetic transcription in communications between Kleinschmidt and Bourquin, and (4) a racial bias and ethnocentric cultural appreciation—for example, Kleinschmidt's response to Bourquin : "You ask me if I believe that the intention of the Danish Mission to employ only Eskimo preachers will be successful and if the people have enough character and the necessary moral strength?" Not unexpectedly, Bourquin's low expectations extended to a disdain for native linguistic intuitions : "... the Eskimo, too, apart from contradictions among themselves, can confuse the foreigner. Thus many calling themselves proficient in languages claim that they said in almost every case a 'g' whereas we foreigners pronounce an 'r'."<sup>46</sup> (Smith 1975 : 97-98)

Concernant le dernier point, Kleinschmidt fit part à Bourquin de ses réserves quant à la propension de certains missionnaires à se vanter de maîtriser cette langue mieux que les Inuit eux-mêmes, et ce à plusieurs reprises (Nowak 1999 : 191)<sup>47</sup>.

L'œuvre des missions moraves repose ainsi sur une langue qui, du passage de l'oral à l'écrit, a subi un processus de normalisation qui a touché non seulement l'orthographe mais aussi la terminologie et plus largement la langue dans son ensemble en créant une diglossie, comme l'explique Louis-Jacques Dorais : « deux dialectes

---

<sup>45</sup> Nowak mentionne une correspondance de longue durée entre Kleinschmidt et Theodor Bourquin portant précisément sur des problèmes d'ordre linguistique (Nowak 1999 : 182). Elle renvoie à Holtved (1964) pour une étude plus approfondie de cette correspondance.

<sup>46</sup> Lawrence Smith cite *The Letters of Samuel P. Kleinschmidt to Theodor Bourquin, traduit de Kleinschmidts Briefe an Theodor Bourquin* (Holtved 1964 : 60).

<sup>47</sup> Voir Holtved (1964 : 28, 53, 57).

sociaux au Labrador : un dialecte d'Église hautement valorisé et un parler inuit vernaculaire que plusieurs traitent de langue dégénérée » (Dorais 1996 : 227). L'inuttut écrit et normalisé par les pratiques moraves faisant autorité, toute évolution de l'inuttut parlé était par conséquent considérée comme un écart à la norme. Si l'on remet en perspective le fait que les missionnaires moraves ont dû en premier lieu apprendre la langue inuit auprès des Inuit eux-mêmes, et qu'ils étaient donc initialement en situation de dépendance linguistique envers ces mêmes Inuit pour mener à bien leurs activités, on observe alors un renversement du rapport de force linguistique qui s'inscrit non pas dans le cadre d'une diglossie portant sur deux langues, mais d'une diglossie interne à la langue inuit. Les Inuit amenés à enseigner le dialecte de l'Église, qui fait autorité, contribuent alors à pérenniser ce rapport de force, indépendamment de l'influence directe des moraves. Cette influence a été intériorisée par les Inuit, de même qu'une certaine glorification de la « pureté » du dialecte de l'Église par rapport au dialecte parlé, comme en témoigne Rose Jeddore, représentante de l'Association des Inuit du Labrador dans les années 1970, et qui au cours de ses activités a participé à une tentative de réforme de l'orthographe de l'inuttut en 1974. Fondée sur une approche phonétique de la langue<sup>48</sup>, l'orthographe réformée accordait plus d'espace à l'expression de la langue parlée :

We have been accused of many things for stirring up this controversy over language and writing systems. We are accused of being Qallunaak because we have rejected the traditional Moravian system of writing for one that suits our needs better. We have been accused of bastardizing the Inuit language because we write the language as it is spoken today and not the way it was spoken two centuries ago. We have been accused of trying to destroy the church because, prior to this, all Inuit literature was related to the Church and all published works in the Inuttut language were by missionaries. (Jeddore 1979 : 85)

Ce témoignage montre à quel point l'influence des missionnaires moraves a été intégrée à l'histoire de la langue. Si l'on en croit les réactions évoquées par Jeddore, il était considéré comme impensable de se couper de cette influence que les Inuit ont incorporée au sein de leurs propres pratiques linguistiques et religieuses et, en quelque sorte, à leurs traditions. Le dialecte de l'Église, immobilisé dans le temps (Nowak 1999 : 192), devient un héritage historique et culturel dont on se refuse à nier l'origine puisqu'il reflète la langue parlée à une époque glorifiée qui remonte aux premiers

---

<sup>48</sup> On notera à la même époque la publication de l'article « Labrador Inuttut Surface Phonology » (Smith 1975) qui fait référence aux limites de la graphie morave de l'inuttut admises par Theodor Bourquin. Cet article présente en détails les particularités phonologiques de l'inuttut parlé. Il offre indirectement un soutien académique au mouvement de réforme de l'orthographe auquel Rose Jeddore a pris part.

contacts entretenus avec les non-Inuit. La linguiste Elke Nowak considère que l'influence morave sur les Inuit du Labrador, par le biais de la création d'une forme d'écriture de leur langue, a été créatrice d'identité ; une identité qui, de façon ironique, leur a permis d'une part de préserver leur langue mais qui les a d'autre part éloignés des autres locuteurs de la langue inuit (Nowak 1999 : 192). De plus, les réactions évoquées par Jeddore indiquent que l'on ne saurait douter de la compétence des témoins que sont les moraves (et plus tard leurs disciples), puisqu'ils font autorité en matière d'orthographe, étant eux-mêmes les créateurs, les enseignants et les garants de cette orthographe. N'étant pas de l'initiative des missionnaires ni de leurs disciples, cette tentative de réforme de l'orthographe pourrait remettre directement en cause l'expertise des missionnaires en ce qui concerne la langue inuit. La réaction décrite par Jeddore laisse entendre que les agents de la réforme sont considérés comme ayant bravé un interdit puisque le débat dérive sur une accusation grave : on suggère que la réforme est une tentative de destruction de l'Église morave au Labrador ; on sous-entend qu'il s'agit d'une attaque dirigée vers la légitimité des efforts de cette Église qui est allée bien au-delà de son mandat de christianisation initial.

Au final, l'œuvre des missionnaires moraves eut des répercussions importantes sur la langue inuit. En effet, les Inuit du Labrador ont appris à lire, écrire et compter grâce à ces missionnaires. Ces Inuit étaient même plus instruits que les colons avec lesquels ils cohabitaient à cette époque car ces derniers n'ont pas été scolarisés avant 1905. L'inuttut est restée la langue de l'enseignement dans les écoles gérées par les missionnaires et les Inuit eux-mêmes jusqu'en 1949. C'est à cette époque que la province de Terre-Neuve a rejoint la Confédération et que l'enseignement de l'inuttut fut abandonné, et ce, jusqu'au milieu des années 1970 (Jeddore 1979 : 84).

#### *1.1.2.b.ii) L'influence liée à l'introduction du syllabaire*

Le révérend Peck est connu pour avoir influencé durablement les modes de communication des Inuit de l'Arctique oriental canadien en leur apportant une version adaptée du syllabaire mis au point en 1839 par le britannique James Evans, missionnaire de l'Église méthodiste du Canada, qui œuvrait auprès des Cris de Norway House, près du lac Manitoba (Lewis 1904 : 82). La Conférence canadienne de l'Église méthodiste cherchait à cette époque à élaborer un système qui permette la transcription du



saulteux<sup>49</sup>, et avait pour cela créé un comité dont James Evans faisait partie. En 1836, il proposa un premier syllabaire qu'il adapta par la suite pour le cri.

En 1876, alors que le révérend Peck avait entrepris un voyage de l'Angleterre vers Moose Factory puis Little Whale River (Petite Rivière de la Baleine), il avait étudié une traduction du Nouveau-Testament dans un dialecte du Labrador, rédigée par les missionnaires moraves. Dans cette tâche, Peck était aidé de plusieurs Inuit dont Adam Lucy, un interprète, lui-même natif du Labrador (Lewis 1904 : 77-78). Sur place, Peck avait bénéficié de la confiance que portaient les Inuit au révérend Watkins et à l'évêque Horden qui l'avaient précédé (Lewis 1904 : 77). En proie à la solitude, Peck a accueilli chez lui un jeune garçon du nom d'Anoat<sup>50</sup> et chacun a enseigné sa langue respective à l'autre. L'aide de cet enfant fut pour déterminante pour Peck, relativement à son apprentissage de la langue inuit. Il qualifiait cette aide d'« incalculable blessing » (Lewis 1904 : 79). Peck commença d'abord par relever et étudier les termes qu'il entendait. En 1876, il écrivait :

My plan is to write down over night some simple words and sentences. I then get the corresponding Eskimo words from Adam Lucy or Molucto; the Indian words are gathered from one of the Company's men, David Loutett. I find all very willing to help me, for which I am indeed thankful. My daily collection averages from eighty to a hundred words. These are learned the following day and brought into actual use as soon as possible, thus impressing the same on my memory, as well as making me familiar with the peculiar sound. I have now got some thousands of words, mostly Eskimo, which I gathered by study of the Testament and from my different friends. (Lewis 1904 : 81)

Dès la fin du premier hiver, Peck entreprit la transcription du Testament des missionnaires moraves en écriture syllabique<sup>51</sup> (Lewis 1904 : 82). En 1877, douze Inuit avaient commencé leur apprentissage (*Ibid.* : 86). Le révérend Peck poursuivit son travail d'évangélisation et d'alphabétisation à la station baleinière de Blacklead Island (Cumberland Sound) où, en 1894, il établit la première mission chrétienne de l'île de Baffin (Lewis 1904 : 202).

Sur une base individuelle, les Inuit ont ensuite adopté et pris en charge l'enseignement de l'écriture syllabique qui s'est répandue bien au delà du contrôle des

---

<sup>49</sup> Le saulteux est un dialecte de l'ojobway parlé par les Saulteux qui sont des Amérindiens de l'Ontario, au Canada.

<sup>50</sup> Si l'on en croit Lewis qui écrit que le nom de ce jeune garçon signifiait « vêtement », on pourrait l'orthographier de la manière suivante *annuraaq* (Schneider 1985 : 35).

<sup>51</sup> Voir Annexe I pour un aperçu du premier syllabaire utilisé pour la publication en langue inuit par le révérend Peck en 1878.

missionnaires. Le géologue et explorateur Albert Peter Low fit sur place l'observation suivante au sujet des Inuit de l'île de Baffin :

Every Native who learns to read, and who possesses a book, becomes a teacher of the uninstructed; in this manner education is spreading rapidly. A good example is found in the natives of the northwest coast of Hudson bay, several of whom have learned to read from the Big island natives on the Scotch whaler, who were in turn instructed by visiting Eskimos from Cumberland gulf. (Low 1906 : 139-140, cité dans Jenness 1964 : 16)

La circulation des missionnaires anglicans qui produisirent les textes distribués aux Inuit de part et d'autres du détroit d'Hudson eut pour effet de contribuer à diffuser de certains dialectes en dehors de leurs zones respectives. C'est ainsi que, comme l'a noté Nelson Graburn, des Inuit du Québec Arctique ont reçu des textes initialement rédigés dans le dialecte du sud de la baie et ayant été considérablement marqués initialement par le dialecte de l'île de Baffin.

The Eskimos certainly recognize the words and syntax in these tracts that are not of their area. In reading prayers and singing hymns they often substitute the local version. (Graburn 1965 : 13)

Étant déjà au fait de la terminologie de l'Église, ces Inuit ont opté pour l'inclusion des termes qu'ils connaissaient et non pour l'adoption des termes du dialecte sud Baffin. Si l'on ne saurait évaluer à quel point la circulation de ces écrits a influencé les dialectes inuit, on peut toutefois considérer qu'elle a contribué à une certaine sensibilisation des Inuit à d'autres dialectes.

Le syllabaire ayant été intégré au sein même de l'univers culturel des Inuit, il fait aujourd'hui partie de l'environnement culturel et spirituel des aînés, puisque c'est au travers de la Bible, reçue par eux en écriture syllabique, qu'ils ont été initiés à la parole de Dieu par les missionnaires (Harper 2000 : 165). Cette écriture, qui était initialement prévue pour faciliter la conversion des Inuit, a été bien reçue du fait de son homologie avec la trace des pas dans la neige. En effet, en langue inuit, l'écriture syllabique est appelée *qaniujaaqpait*, ce qui signifie « celui qui fait avancer les signes à plusieurs reprises en leur faisant faire des petits sauts » (Therrien 1999b : 87-88). C'est à cause de cette intégration, qui est une forme d'inuitisation, que les diverses tentatives d'abandon du syllabaire ont été confrontées à des arguments semblables à ceux que nous avons évoqués au sujet de l'orthographe morave, et qui sous-entendaient une attaque du lien privilégié entre les Inuit et l'Église anglicane.

Dans les années 1970, le diocèse de l'Arctique prit conscience de la responsabilité qui lui incombait relativement à la modernisation de la langue inuit telle qu'elle était consignée dans les textes produits par l'Église anglicane. Un article du bulletin *Inuit Today* relatait les faits dans un communiqué de l'association des Inuit du Canada, appelée alors Inuit tapirisat du Canada :

Pangirtung [sic] - A long range plan for the writing of a new Inuktitut translation of the Bible was discussed at a Bible Translation Institute workshop held in Pangirtung April 5-21. Bishop Jack Sperry, of the Anglican Diocese of the Arctic, explains translations now in use are based on Labrador translations which date back about 100 years, and there is a need for a more modern translation. Bilingual clergy from across the Arctic are attending the workshop to learn translation techniques and to put them to practice. When completed, the translation will be published by the United Bible Society. (ITC 1978 : 66)

Les missionnaires oblats s'inclinèrent également, après avoir toutefois exprimé certaines réticences quant à l'adoption de trois voyelles seulement (i, u et a) et à l'abandon du « e » et du « o », que réclamait l'Institut culturel inuit afin de faire correspondre l'écriture syllabique et la graphie latine. L'usage des cinq voyelles était, d'après le père Schneider, plus conforme à la perception auditive, et l'orthographe recommandée « l'horripilait », aux dires de son ancien étudiant et ami Robert Lechat (Lechat 2000 : 9).

À la même époque, des voix s'élevaient à l'ouest de la baie d'Hudson pour demander une révision de la Bible en inuktitut, avec le concours des Inuit. Dans l'édition de mars 1973 du journal bilingue anglais-inuktitut le *Keewatin Echo*, on pouvait lire un courrier à l'éditeur rédigé par Michael Alerk de Baker Lake (Qamanittuaq) :

Since Canadian Eskimos can now write their own language, I believe someone should be hired (among the Eskimos) to make corrections in their Prayer books, Bibles, etc. (Alerk 1973 : 9)

Cette lettre témoigne d'une volonté de voir les Inuit prendre en charge la langue inuit propre au domaine ecclésiastique. Le fait de faire de la participation inuit une tâche rémunérée, donc associée à un statut professionnel, était peut-être un appel à une forme de reconnaissance de l'expertise des Inuit sur leur propre langue ou encore le signe qu'à cette époque, Michael Alerk était conscient du fait que le rôle des traducteurs et interprètes se professionnalisait. En effet cette même année, un appel avait été lancé pour sélectionner des candidats pour l'Interpreter Corp(s) (appelé aussi Interpreter

Core), visant à former les premiers interprètes-traducteurs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Laing 1982).

En 1978, la Canadian Bible Society mit sur pied un projet de traduction de la Bible en langue inuit appelé The Inuktitut Bible Project. À cette époque, le Dr. Eugene Nida entreprit de rechercher des traducteurs inuit. À l'issue de cette entreprise, une équipe composée de membres inuit du clergé anglican du Diocèse de l'Arctique se retrouva, année après année, dans le Nord ou à Kitchener, en Ontario, pour des périodes de quatre à six semaines de travail intense. Les participants au projet, qui aura duré 24 ans, accordent une grande importance à leur geste et témoignent ainsi de leur expérience : « Translating the Bible into Inuktitut has given our language importance and has preserved it », dit Canon Jonas Allooloo (De Santis 2002 : n.p.). Et Canon Arreak d'ajouter : « From the beginning of the project, we were all overwhelmed by the responsibility of translating God's word into the Inuktitut language. We were afraid and yet compelled to move forward because the people needed the Bible in their language » (De Santis 2002 : n.p.). Or sur le plan technique, ce fut bien la traduction de réalités exogènes qui constitua l'un des plus grands défis :

The monumental task—the Old Testament and New Testament contain about 750,000 words—was not simply a matter of straight translation. It posed the challenge of translating words and concepts from a Middle Eastern desert culture into the language of a land with no trees and vast amounts of ice and snow. (De Santis 2002 : n.p.)

Plus récemment, les missions moraves du Labrador se sont engagées dans un processus similaire de révision. Aujourd'hui, bon nombre des termes exogènes introduits par les missionnaires, notamment les emprunts, ont été remplacés par des termes créés par lexicalisation (Berge et Kaplan 2005: 297).

Or, l'influence des missionnaires sur la langue inuit dans l'Arctique oriental canadien n'en demeure pas moins considérable. Les linguistes constatent aujourd'hui que le syllabaire a contribué à renforcer la pratique de l'inuktitut par rapport à l'anglais. On peut remarquer aujourd'hui, dans la partie orientale et centrale du Nunavut, que l'inuktitut, qui a été retranscrit en écriture syllabique, est plus présent que dans la partie occidentale où l'inuinnaqtun, autre dialecte de la langue inuit, n'a pas été retranscrit à l'aide du syllabaire (Harper 2000 : 156)<sup>52</sup>.

---

<sup>52</sup> Voir le tableau des dialectes de la langue inuit, ainsi qu'une carte des dialectes au Nunavut, placés en annexe VII.

### *I.1.2.b.iii) Missionnaires et lexicographie*

Les missionnaires moraves furent les premiers à collecter des listes de termes auprès des Inuit de l'Arctique oriental canadien, et plus particulièrement au Labrador<sup>53</sup>. Utilisées en complément de grammaires, ces listes étaient compilées avant tout pour leur permettre de mieux maîtriser la langue inuit (Beaudoin 1964 : 203). Comme le rappelle la linguiste allemande Elke Nowak, le premier dictionnaire répertorié est *Eskimoisches Wörterbuch, gesammelt von den Missionaren in Labrador*, publié par Friedrich Erdmann en 1864, soit plus de quatre-vingt dix ans après l'arrivée des missionnaires moraves. Il fut suivi de la première grammaire publiée par Bourquin en 1891 (Nowak 1999 : 176). Cette dernière permit de normaliser l'orthographe morave de l'inuttut du Labrador (Dorais 1990a : 235).

Le père oblat Émile Petitot fut, quant à lui, le premier missionnaire à visiter la côte arctique du continent, bien qu'il n'y ait séjourné que quelques semaines (Jenness 1964 : 15). En 1868, il élaborait une grammaire du dialecte des Inuit du Delta de Mackenzie et par la suite, il publia plusieurs ouvrages et articles à ce sujet (Petitot 1875, 1876a et b, 1879 et 1886).

Pour leur part, jouant à la fois le rôle de courtiers pour le compte du gouvernement britannique, car dépêchés par Palliser, le gouverneur de Terre-Neuve, mais aussi de courtiers de la mission morave (Whiteley 1964 : 35), les missionnaires Jens Haven, Christian Drachardt, John Hill et Andrew Schloezer prirent la mer en 1765 au nord de Chateau Bay. Bien qu'ils rencontrent bien des difficultés pour intéresser les Inuit à leur cause, puisque se nouaient alors, par leur entremise, les premiers liens d'amitié entre le gouverneur et les Inuit (Whiteley 1964 : 35), ils relevèrent toutefois quelques termes inuit (terminologie numérique), en plus d'informations concernant leur mode de vie, leurs habitations ainsi que leurs relations avec les commerçants (Cooke et Holland 1978 : 80). Ces termes s'ajoutèrent aux divers travaux de collecte, de compilation de termes inuit et de traduction qui constituèrent une base solide sur laquelle s'appuyèrent par la suite d'autres missionnaires pour mener leurs propres activités de conversion et d'alphabétisation des Inuit.

---

<sup>53</sup> On note l'existence de deux listes de termes datées de 1717 et 1730. Elles furent collectées auprès d'Inuit qui ont été fait prisonniers sur la côte sud du Labrador (Dorais 1980).

La mission d'évangélisation des missionnaires moraves fut le vecteur d'importation de nombreux concepts exogènes à la langue et à la culture des Inuit du Labrador qui, de même que l'orthographe inadéquate citée plus haut, a eu une influence marquée sur eux (Nowak 1999 : 191). Quant à la traduction des textes sacrés, la consigne avait été donnée : il ne fallait pas tenter de trouver aux noms anglais des équivalents en langue inuit, comme l'indique cette lettre de l'évêque morave August Gottlieb Spangenberg, datée de 1771 et rédigée à l'intention des missionnaires du Labrador :

Make no use of this and the other Word of the Esquimaux which often have wrong ideas annexed to them, when you speak of God and Christ. Use the words God, Christ, Jesus, Saviour and such Words and carry them into the Esquimaux language for you cannot find such Words in their language. (Spangenberg to the Brethren and Sisters intended for Labrador, 1 March 1771, MAB, cité dans Hiller 1971 : 81)

Cette consigne avait clairement pour visée de préserver le caractère étranger des nouveaux concepts et de recourir à des emprunts, donc de ne pas reposer sur des réalités préexistantes issues de la cosmologie inuit. Il est probable que cette mise en garde soit le fruit de l'expérience des missionnaires du Groenland, et tout particulièrement de Hans Egede qui, comme l'a noté Kleivan, avait engendré une certaine confusion en réutilisant le terme *Törnârssuk*, lequel désigne « l'esprit auxiliaire du chamane » pour faire référence à la figure du Diable. Du fait que *Törnârssuk* n'était pas systématiquement associé au mal dans son sens originel, la figure du Diable n'apparaissait pas aux Inuit au sens où elle était entendue dans la Bible. Cet exemple de syncrétisme appliqué à la pratique linguistique fut considéré comme une erreur qui fut corrigée plus tard (Kleivan 1979b 179-180).<sup>54</sup>

En ce qui concerne les emprunts lexicaux introduits par les moraves au Labrador, notons la publication en 1872 de l'ouvrage *Apersûtît kigutsillo* rédigé exclusivement en inuttut par Theodor Bourquin et qui contient des descriptions de termes exogènes que l'on retrouve dans la version inuttut de la Bible sous la forme d'emprunts lexicaux. La troisième édition contient 94 termes tirés de l'allemand, ou du moins de la prononciation allemande des termes employés dans la Bible (Bourquin 1936 : 71-85). Ils sont classés par catégories : 1. noms bibliques, 2. titres donnés au Testament, 3. personnages bibliques, 4. lieux du culte, 5. repères temporels, 6.

---

<sup>54</sup> Notons qu'il existe tout un débat pour tenter de déterminer l'impact de forces acculturatives sur les figures issues des croyances traditionnelles des Inuit, et notamment sur la figure de *Törnârssuk* (Sonne 1986).

interjections, 7. divinités appartenant à d'autres croyances, 8. monnaies et métaux précieux, 9. animaux bibliques et étrangers, 10. arbres et sèves d'arbres, 11. fleurs, 12. vin, céréales cultivées, fruits exotiques. Notons dans la catégorie des repères temporels (Bourquin 1936 : 75-76), l'introduction des termes pour désigner la semaine (*woche*) et l'année (*Jàre*), dont on explique l'interrelation, l'origine et dont on emprunte les noms de l'allemand.

À la même époque, le linguiste Kleinschmidt exprimait régulièrement à Bourquin ses regrets quant à l'usage toujours courant de tels emprunts au Labrador, qu'il considérait comme temporaire, alors que lui-même travaillait durement à mettre au point leurs équivalents en langue inuit (Nowak 1999 : 191)<sup>55</sup>. En regard de l'orthographe, Kleinschmidt s'appuyait sur la phonologie du parler groenlandais de l'ouest dont il a produit une analyse rigoureuse (Dorais 1996 : 182) et il encourageait Bourquin à faire de même. En 1979, Inge Kleivan attribue à la langue littéraire standardisée par Kleinschmidt le sentiment d'unité ethnique ressenti par plusieurs groupes inuit de la côte ouest du Groenland (Kleivan 1979a : 125). Elle note toutefois la confusion engendrée par les traductions diverses utilisées par les missions luthériennes et moraves jusqu'au départ de ces derniers en l'an 1900 (*Ibid.*). Au Groenland, la révision de traductions de textes en langue inuit est une activité importante des missionnaires européens et groenlandais, et ce depuis les tout débuts de la mission, avec Hans Egede (Kleivan 1979a : 124).

Si l'introduction de concepts exogènes à la langue inuit a fait l'objet de commentaires de la part des moraves, des luthériens et des anglicans présents dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut, nous n'avons trouvé que très peu de commentaires du même ordre de la part des oblats. Rappelons que la production de traductions de l'Écriture Sainte par les missionnaires catholiques n'atteignait pas « la variété et la richesse des protestants », ce que le père oblat Yvon Beaudoin attribuait en grande partie à une différence de moyens matériels. Les protestants avaient, selon lui, la possibilité de consacrer plus de temps à la traduction et de publier leurs textes grâce au soutien des commerçants anglais et des administrateurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Quant aux missionnaires catholiques, ils privilégiaient l'instruction orale pour mode d'apostolat (Beaudoin 1964 : 204).

---

<sup>55</sup> Nowak renvoie tout particulièrement à une lettre de Kleinschmidt datée de 1871 (Holtved 1964 : 78-86).

On notera toutefois l'existence de notes internes telles que celle-ci, qui fut rédigée par le père oblat Arthur Thibert à l'attention des frères amenés à travailler en langue inuit :

D'aucuns peuvent se demander quelle est l'aptitude de cette langue à exprimer les vérités de notre sainte religion? Évidemment les termes théologiques leurs étaient inconnus ; v.g. le mot sacrement, sacrifice de la messe, etc. Cependant un missionnaire qui manipule facilement les infixes, peut généralement former des mots-définitions qui finissent par être adoptés et compris des chrétiens. La langue est assez souple pour cela. Il est entendu que l'expression des choses concrètes ne présente aucune difficulté, mais même les choses abstraites peuvent s'exprimer à l'aide du jeu des infixes<sup>56</sup>.

Ce paragraphe suggère que Thibert considérait en 1954 que les ressorts flexionnels de la langue inuit (sous-entendu par lexicalisation) étaient suffisants pour exprimer les termes théologiques et « les vérités » de la religion.

D'après l'anthropologue américain Nelson Graburn qui a mené des travaux portant sur l'acculturation linguistique dans l'Arctique québécois, les missionnaires jouèrent un rôle actif dans la création de termes inuit associés aux nouvelles idées et aux nouveaux concepts qu'ils apportaient aux Inuit :<sup>57</sup>

It is assumed that the Eskimo words for the most important new concepts were invented by the missionaries, (e.g. the words for God, Satan, angels, sheep, etc.) while the great majority in the texts, which was translated with Eskimo assistance [...], especially those describing everyday life, were those already familiar to Eskimos, e.g. the words for blood, soul, spirit, evil, hunger, etc. The former type are to be found among the loanwords [...] and the latter are either not mentioned (because the interference is low) or are among the lists of loanshifts. (Graburn 1965 : 29)

Parmi les nombreux termes et concepts exogènes importés par les missionnaires, l'introduction de termes relatifs à l'autorité est un aspect important que Bourquin aborde dans son lexique explicatif et qui est omniprésent dans la Bible.

Le syncrétisme noté par Graburn concernant les noms de baptême attribués par les missionnaires, qui sont ensuite adaptés phonétiquement à la langue inuit et enfin enrichis d'affixes, selon le traitement culturel usuel des prénoms (Graburn 1965 : 29), est très présent dans l'influence des missionnaires sur la langue inuit. Les missionnaires ont créé de nombreux équivalents à des concepts issus de la Bible par processus de lexicalisation, comme *pinguqtitsiji* (« le Créateur ») ou *nunaliuqti* (« le Créateur de la

---

<sup>56</sup> Archives Deschâtelets HF 187 T42R7 ex1, *La langue esquimaude*, Arthur Thibert, 1er décembre 1954.

<sup>57</sup> Kleivan note au Groenland le recours à des périphrases, à des définitions en notes de bas de page ou encore à des simplifications, par exemple, pour évoquer des espèces d'oiseaux inconnues des Inuit (Kleivan 1979b : 183).



terre / Dieu ») (Thibert 2004 : 15 ; orthographe révisée) aussi appelé « anirnialuk » (Thibert 2004 : 26 ; orthographe révisée). Or, comme le rappelle Frédéric Laugrand, les néologismes créés par les missionnaires ont été adoptés tels quels par les Inuit. Par exemple, l'enfer est appelé selon les régions *ikumaaluk* ou *ikumajjuaq* (« le grand feu »), *ikkuma* (« le feu »), ou *kappianaqturvik* (« le lieu que l'on craint »). Ces termes sont calqués sur des représentations issues de l'Antiquité (Laugrand 2002a : 171).

Questionné au sujet de la traduction de concepts religieux en langue inuit, une pratique que le père Lechat connaît bien puisqu'elle fait partie de ses attributions, celui-ci nous expliqua en entrevue, à l'aide d'exemples, comment les anglicans avaient davantage recours à l'emprunt, et les oblats à la lexicalisation. Pour plus de lisibilité, nous les avons classés par terme :

**Dieu** : les anglicans et même les moraves, pour « Dieu » ils ont dit *guuti*. Nous, on a fait un mot : *nunaliuqti*. Ça veut dire, « le Créateur » ou bien l'autre [terme utilisé], *anirnialuk*, « le Grand Esprit ». Ça, c'est copié des Indiens parce que pour les Indiens, c'est « le Grand Esprit ».

**Anges** : il y a des termes comme ça... Pour les anges, nous on a pris *anirnitsiaq*. *Anirniq*, c'est un esprit et *anirnitsiaq*, « un bel esprit ». On a mis un *-tsiaq*. Mais, les anglicans et les moraves ont gardé le mot *angili*.

**Testament**: [les moraves] ont mis *testamentitak*, ils ont le mot anglais « testament » avec l'uffixe *-tak* qui veut dire « nouveau », alors « Nouveau Testament ». Mais nous, on a fait un mot : *angiqatigiinniq*, « une alliance », un peu. On a voulu traduire alors qu'ils ont mis *tistamanti*.

**Royaume des Cieux**: les anglicans utilisent le mot « king », *ataniq*, à cause de la Reine, pour eux, ça compte. Nous, on a appris *naalagavvik*.

**Agneau de Dieu** : je ne sais pas pourquoi, [le père] Didier, qui avait fait la traduction avait mis le mot latin, alors qu'il y a le mot groenlandais *saugaq*. C'est « un agneau », « un mouton ». Il y avait des moutons au Groenland ! Le mot on l'a gardé. On voulait le changer, mais on nous disait : « Oh non, on est habitué à ça, *angusirutaujutit* » [...] d'autres disaient *tukturuti*.

**Péché** : pour nous, le péché c'est celui qui fait mal, *piungittuq*. *Piujuq*, c'est « bon », *piungittuq*, c'est « mauvais ». *-Tugijuq*, c'est un infixe qui veut dire, « fait ceci, fait cela ». *Piungittuginiq* : « celui qui fait du mal ». Eux, les anglicans, ils mettaient plutôt *ajurniq*, je ne sais pas pourquoi, ils mettaient plutôt *ajurniq*, [qui signifie] « il est bloqué ». (Lechat, entrevue 2010)

Le père Lechat mentionne également une différence importante entre les capacités de traduction des catholiques et des anglicans :

Le problème pour nous, c'est qu'on n'a jamais eu de prêtre esquimau. Tant qu'on n'arrivera pas à leur vendre le célibat, on n'en aura jamais ! Pour les Inuit, ça ne marche pas. [...] Les anglicans, ils ont eu la chance d'avoir davantage des Inuit. Nous, toutes nos traductions, ce sont des Blancs [qui les font] et après on contrôle avec des Inuit ou des Blancs qui parlent assez bien, mais ce ne sont pas des Inuit [qui les créent]. (Lechat, entrevue 2010)

Contrairement aux missions oblates, les missions anglicanes et pentecôtistes contemporaines, introduites respectivement dans l'Arctique canadien il y a environ un siècle par le révérend Peck et au début des années 1950 par le révérend John Spillenaar de l'Arctic Mission Outreach (Stuckenberger 2007 : 45), ordonnent des ministres inuit hommes et femmes. L'anthropologue Nicole Stuckenberger remarque que certains de ces leaders religieux ont intégré les pratiques évangéliques de l'Église anglicane dans une « relation dynamique entre changement et continuité » et s'affranchissent pour cela « des pratiques fixées par la tradition *qallunaat* en matière d'écriture et de rituels religieux » (Stuckenberger 2007 : 47-48).

Récemment amené à s'exprimer au sujet des difficultés de la traduction de concepts religieux en langue inuit, le père Lechat avait déjà en tête quelques exemples qu'il nous rapporta sur un ton amusé :

**Carême** : il fallait trouver un mot, on utilisa alors le mot *aqquisuavijuaq*, « le moment où on essaye de se remettre un petit peu en état ». *Aqqippuq*, c'est « arranger quelque chose » !

**Démon** : on a fait une grosse erreur parce que *turnnqaq*, c'est un esprit qui peut être bon ou mauvais alors il faut mettre un *-aaluk* pour dire « le démon ». Il faut dire « un mauvais esprit ». Au début, les premiers pères on dit que *turnnqaq* c'était le démon alors que cela pouvait être un bon esprit ! Ils n'ont pas fait le lien.

**Dimanche** : pour eux [les Inuit], c'est l'idée de tabou qui est restée parce que dans le Nouveau-Québec, le samedi c'est le dernier jour où l'on n'a pas à suivre le tabou, le dimanche c'est le jour où l'on suit le tabou, et le lundi on finit de suivre le tabou : *aglittuq* [le dimanche], *agliriirtuq* [le lundi], *aglingisungarvik*, ça c'est pour le samedi. [...] Ça ne donne vraiment pas notre idée du dimanche mais le tabou était là. Pour eux, c'était un tabou, un genre de tabou si on veut. [...] Ce n'était pas la traduction idéale, certainement, mais on n'ose pas le changer.

**Enfer** : je crois que les anglicans ont plutôt tendance à dire « le feu », *ikumaaluk*, nous on dira *kappianaqtulik*, « un endroit où l'on a peur ». Il y a beaucoup de *kappianaq*, c'est un mot *inuktitut* [à la manière des Inuit].

**Justice** : il y en a que l'on n'a pas trouvé : « la paix », « la justice ». On trouve tout un tas de formules... Pour un Inuk, la justice c'est *nammaaktuliniq* (« il fait ce qui est correct »), c'est pareil. Même « justice », même en français, ça dépend de quoi on parle ; si l'on parle légalement ou si l'on parle dans le sens de « tu me donnes tant, je te donne tant », et puis il y a « la justice », « les avocats » et tout ça! Même dans notre langue, il faut savoir ce que l'on veut dire.

**Noël** : au Québec c'était *quviasukvik*, dans le Nunavut c'est *anivvia*, « il est sorti ». *Anijuq*, « sortir », donc « le temps où il est sorti ». *anivvia*, c'est une contraction d'*anivvinga*. Ailleurs, c'était *quviasuvvik*. Il y avait plutôt *quviasummarik* ; ça, c'était le premier de l'An. Ça faisait que le premier de l'An était plus important que Noël. [rire]

**Pentecôte** : *aqqavia*, c'est « descendre », « le Saint Esprit est descendu ». [C'est] comme la « résurrection », c'est *makkivia*, « il s'est levé, de la mort ».

**Purgatoire** : *kakiarsivik*, « l'endroit où on lave son linge sale ». Eh bien, *kakiartuq*, c'est « pur », c'est une belle eau claire, alors *kakiarsivik*, c'est « là où tu te laves un peu ». [rire]

**Saint** : littéralement « il n'y a pas de saleté en lui », pour dire la sainteté. Je ne sais pas d'où ça vient mais ça a été comme ça et on ne le change plus, pourtant je trouve que ce n'est pas fameux. [...] *iliurnaqtuq*, signifie « salissant ». Le *i* est privatif, négatif. On dit alors « il n'est pas sale », pour traduire la Sainteté. Si on considère le péché comme une saleté, c'est pareil !

**La Sainte Vierge** : un mot qu'on a jamais réussi à trouver, c'est le mot « Vierge ». Alors là, ça c'est compliqué ! On a un mot, mais cela ne veut pas dire ce que l'on entend. *Uigasuk* c'est celle qui n'a pas de mari, c'est tout. Cela ne veut pas dire qu'elle est vierge, mais c'est un mot qui était utilisé avant et que l'on garde. Il y a un père, qui n'est pas resté prêtre après, et qui a dit « ce n'est pas correct, d'après la Bible le mot pour Vierge, c'est 'celle qui n'a pas été touchée par un mâle' ». Alors il avait mis *atuqtausimangittuq*, qui signifie, « celle n'a jamais servi ». C'était la traduction littérale, du moins le sens, mais personne n'a voulu de ça ! On a dit : « on va garder *uigasuk* ». [...] *Uigasuk*, on met ça pour Vierge. Elle n'a pas de mari. Cela ne veut pas dire qu'elle est vierge, mais il n'y a pas de mot pour ça. (Lechat, entrevue 2010)

Tel que le père Lechat l'a indiqué dans plusieurs de ces exemples, certains aînés résistent aux améliorations que les missionnaires souhaitent apporter, par exemple en ce qui concerne les prières :

Dans le Notre Père, par exemple, il y avait des mots qu'on aurait pu changer peut-être mais ils sont habitués à ça, ils ont appris ça. Ils ne veulent pas que l'on change. [...] Peut-être que les jeunes s'en ficheraient mais les anciens non. Ils disent « c'est comme ça qu'on a appris, c'est comme ça qu'il faut le reproduire ». (Lechat, entrevue 2010)

Le père Lechat signale également un attachement des aînés catholiques à d'autres aspects de leur pratique religieuse :

Au début, même l'évêque dans le temps avait tout son attirail, la soutane violette etc. L'évêque suivant, il est venu habillé comme moi, et on a dit « c'est un évêque, ça ? » Même, quand on a voulu changer pour des cantiques un peu plus modernes, les anciens ont rouspété. Les premiers cantiques qu'ils avaient appris, ils voulaient que l'on garde ceux-là ! [...] Les jeunes embarquaient, c'était beaucoup plus chantant, beaucoup plus jeune quoi! (Lechat, entrevue 2010)

Il existe aussi des termes qui, par changement de sens, ont acquis une toute nouvelle dimension lorsqu'ils furent utilisés par les missionnaires puis par les Inuit eux-mêmes après qu'ils les aient assimilés, c'est-à-dire inuitisés. Ceci permet à de nouveaux concepts de reposer sur des termes préexistants chargés de sens, et par là même de bénéficier de leur charge sémantique. C'est ainsi que le terme *attanek* (orthographié aujourd'hui *ataniq*) qui, d'après les recherches de Louis-Jacques Dorais menées dans le Québec arctique et au Labrador serait un terme traditionnel pour désigner le leader d'une famille (Dorais 1983 : 9), s'est répandu dans le lexique morave (Bourquin 1936 :

74 ; Martin 1899 : 100), anglican (Peck 1925 : 39)<sup>58</sup> et oblat (Schneider 1970 : 40) avec pour signification « roi ». De même que des termes relatifs à l'autorité avec lesquels il entretient une parenté sémantique<sup>59</sup>, *ataniq* est polysémique. Il peut désigner un chef, un seigneur, un maître (Peck 1925 : 39 ; Thibert 2004 : 79, dialectes Baffin et Ungava), ou encore un commandant (Peck 1925 : 39). Issu d'un terme préexistant, *ataniq* renvoie implicitement aux caractéristiques de celui qui était désigné à l'origine par ce même terme, tout en prenant une valeur ajoutée. Ainsi, *ataniq* est celui qui sait mieux que les autres et à qui on demande conseil (Peck 1925 : 39), celui à qui on demande un service (Schneider 1970 : 40). Selon Milton Freeman, un *ataniq* inspire auprès des autres une forme de crainte parfois mêlée de ressentiment (Freeman 1971 : 47).

Ainsi, lorsque les Inuit du Labrador virent la photographie du roi d'Angleterre illustrée du commentaire « King George who is your Ruler » (traduit par « Atanek George, Atanerijase ») à la première page de l'ouvrage *The Eskimo Book of Knowledge* (Binney 1931), lequel fut rédigé à leur attention par George Binney de la Compagnie de la Baie d'Hudson et traduit par le missionnaire morave W. W. Perrett<sup>60</sup>, ce terme leur était déjà familier. Non seulement connaissaient-ils déjà le terme original, mais ils avaient entendu, lu ou appris dans la Bible l'existence de personnages décrits à l'aide de ce terme, et qui vivaient dans des contrées éloignées. Il en est de même pour le « gouvernement de Terre-Neuve » traduit par *Newfoundlandib atanerusinganik* (Binney 1931 : 55). Cette traduction se construit également à partir du terme *ataniq*. Dans son sens premier, *ataniq* est doté d'une bienveillance paternelle mais il peut également inspirer aux autres une certaine crainte.

L'introduction du personnage du roi d'Angleterre n'était qu'un aspect de cet ouvrage qui avait pour objet d'éclairer les Inuit au sujet de la civilisation et de ses dangers :

Upon these merry people, wholly ignorant of the Why and Wherefore of the World, the shadow of Civilisation is now falling. [...] It will be conceded that in the past Civilisation has demoralised the primitive races who lived within the path

---

<sup>58</sup> Compilé au début du XX<sup>e</sup> siècle par le révérend Peck puis édité par le révérend W.G. Walton suite au décès de Peck, ce dictionnaire s'appuie sur *Eskimoisches Wörterbuch, gesammelt von den Missionaren in Labrador*, un dictionnaire esquimau-allemand rédigé par le missionnaire morave Friedrich Erdmann (Erdmann 1864).

<sup>59</sup> D'autres termes sont utilisés comme substituts à *ataniq*, comme par exemple *isumataq*, qui désigne un chef (Thibert 2004 : 12), un supérieur (*Ibid.* : 55), un seigneur ou un maître (*Ibid.* : 35), *angajuqaaq* qui désigne un chef (*Ibid.* : 12) ou un supérieur (*Ibid.* : 55), et enfin *naalagaq* qui désigne un seigneur ou un maître (*Ibid.* : 35).

<sup>60</sup> Avec l'aide du docteur S.K. Hutton, secrétaire des missions moraves.

of its progress. Alert to this danger the Canadian Government from time to time introduces measures to protect the interests of the Eskimo. Attacking the problem from another angle this book endeavours to arm the Eskimo with vital knowledge, so that apart from the crutch of sympathetic legislation he may stand a better chance to fend for himself (Binney 1931 : 4).

Rédigé dans un style littéraire rappelant celui de la Bible et dans des termes de « bien » et de « mal », c'est à la première personne du pluriel et en majuscules que le texte pose la question fondamentale : « By what means can we retain in our camps the former health and happiness of our fathers, and fully enjoy the prosperity which comes from our trading with the company? » (Binney 1931 : 10) Le « savoir » auquel Binney fait référence dans la longue citation qui précède apparaît comme une manière de donner aux Inuit des consignes claires quant aux intentions et à la fiabilité des non-Inuit qui les entourent<sup>61</sup>, ce à quoi contribue la terminologie employée en langue inuit. C'est ainsi que l'ouvrage commence par expliquer qu'il est lui-même « bon » (*piojut*, l'équivalent de *piujut*) pour les Inuit, à l'image des fusils, des pièges et des bateaux fournis par la Compagnie (*Ibid.* : 15, 234).

D'autres personnages associés à la notion d'autorité sont présentés dans cet ouvrage en termes de bienveillance, comme le gouverneur de la Compagnie (« Companit angajokângata ») qui, dit-on, a commandé cet ouvrage par « amitié » (« Aglait Ilisimatiksats ilanârnauteovut ») et dont on rappelle la compréhension et la sagesse (Binney 1931 : 15). Le terme « angajokâ » (orthographié *angajuqqaq*\* sur l'île de Baffin), qui renvoie dans la langue inuit à la responsabilité du chef de famille<sup>62</sup>, est devenu « gouverneur » par élargissement sémantique. Ainsi, dans cette nouvelle acception, « angajokâ » sous-entend une forme de bienveillance paternelle dont bénéficie l'image du gouverneur.

En revanche, la figure autoritaire des policiers (« polisit ») (Binney 1931 : 55), est explicitée à l'aide d'un emprunt lexical, ce qui ne présente *a priori* aucun sous-entendu. Par contre, cette figure d'autorité est, dans sa première apparition, associée à la loi en vigueur à Terre-Neuve, le « Newfoundlandib maligaksaukojangit » (*Ibid.* : 55)<sup>63</sup>.

---

<sup>61</sup> Hugh Brody considère *The Eskimo Book of Knowledge* (Binney 1931) comme un exemple remarquable de collaboration entre les trois institutions ayant participé à l'entreprise coloniale du Canada dans l'Arctique : les policiers, les marchands et les missionnaires (Brody 1975 : 19).

<sup>62</sup> Ce terme est formé de « 'angajuk' (aîné, plus âgé), 'rqaar' (idée d'antériorité) » (Therrien 1979 : 30).

<sup>63</sup> Notons toutefois que la législation en vigueur à Terre-Neuve est parfois traduite par « Newfoundlandib perkojanginik » (Binney 1931 : 63). Les nombreuses références aux commandements religieux et à des informations d'ordre juridique, souvent mêlées, sont probablement à la source de l'alternance de ces termes.

Cette loi que l'on doit suivre (la base verbale *malik(puq)* signifiant « suivre ») est par la suite présentée en opposition aux commandements religieux (« Laws of God and of His Son Christ»). Binney choisit pour cela l'expression « Gûtib tâpsomalo Erningata Kristusib perkojanginut » (*Ibid.* : 59), laquelle utilise un terme orthographié *piqujaq* selon les normes de l'Institut culturel inuit et qui se rapporte à la règle coutumière inuit qui, quoique incitative, est non-cœercitive.

L'un des aspects importants du « savoir » que la Compagnie de la Baie d'Hudson, au travers du texte de Binney, a martelé tout au long du texte, est l'assurance de son amitié et tout particulièrement de sa volonté « d'aider » les Inuit. Dans le texte en inuttut, la base verbale *ikajor-* (*ikajuqpuq*) qui signifie « aider » est récurrente (Binney 1931 : 235).<sup>64</sup>

Pour clore cette partie, nous ajouterons qu'en se plaçant tout d'abord dans le rôle d'apprenants de la langue inuit, les missionnaires l'adaptèrent et créèrent pour elle de nouvelles formes d'écriture. Au cours du passage de la langue inuit de l'oral à l'écrit, les missionnaires devinrent les enseignants de cette langue, de même qu'ils dispensèrent les enseignements des textes sacrés. Dans leur rôle de *middlemen* entre l'Église et les Inuit, les missionnaires ont joué tour à tour le rôle de courtiers pour le compte de leur congrégation mais aussi pour le compte des Inuit dans certains cas de conflits avec d'autres non-Inuit. Ils jouèrent également le rôle de patrons offrant assistance à leurs ouailles, mais aussi le rôle d'intermédiaires (*go-between*) lorsqu'ils étaient appelés à jouer les interprètes.

Bien qu'ils aient interagi avec les Inuit sur la base d'un rapport de force linguistique, économique, spirituel et intellectuel, les missionnaires et les commerçants installés sur le territoire des Inuit ne sont pas considérés comme étant des facteurs politiques de la domination entreprise par le gouvernement fédéral canadien qui pourtant, selon l'anthropologue américain Oswald Wendell, relève d'une forme de colonisation (Oswald 1979 : 297). La partie qui suit porte sur l'impact des rapports de force linguistiques entre les Inuit et l'administration nordique, avec l'émergence de la prééminence de l'écrit et de l'anglais dans les communications et l'éducation, avec la

---

<sup>64</sup> Celle-ci trouvera un écho dans *The Book of Wisdom for Eskimo* (Canada, ministère des Mines et des Ressources naturelles 1947), publié par l'administration nordique, ouvrage largement distribué dans l'Arctique oriental canadien. Cet ouvrage sera décrit plus précisément dans la section suivante portant sur les relations entre les Inuit et l'administration nordique.

professionnalisation du rôle de l'interprète, et finalement avec la mise en place de nouveaux rapports d'autorité.

## **I.2 L'ADMINISTRATION CANADIENNE ET LES INUIT**

### **I.2.1. COMMUNICATION AVEC L'ADMINISTRATION NORDIQUE**

Dans la région circumpolaire, la période de prise de contrôle et d'installation de la domination politique s'étale sur environ deux siècles : en Alaska de 1880 à 1900, en Sibérie en 1928, au sud-ouest du Groenland en 1721 (puis en 1894 dans la région d'Ammasalik et en 1933 dans la région de Thulé), au nord du Canada entre 1903 et 1921, et au Labrador en 1935 (Oswalt 1979 : 297).

Dans chaque région, les motivations du gouvernement dominant étaient différentes. Au Groenland, il s'agissait d'une prise en charge qui visait à protéger les Inuit d'influences potentiellement néfastes engendrées par le contact avec les Européens.

Au Canada, la responsabilité des Inuit incombait au ministère de l'Intérieur dès 1873 (Lévesque 2008 : 534), mais il leur accordait alors peu d'attention. En 1897, le commandant du navire qui testait les conditions des voies navigables vers la baie d'Hudson proclama la juridiction du Canada sur l'île de Baffin et sur les îles situées au nord du continent en hissant le drapeau du Royaume-Uni sur l'île Kekerten dans le Cumberland Sound (Jeness 1964 : 17). En 1903, le premier poste de la Gendarmerie Royale Canadienne (alors appelée en anglais « North West Mounted Police ») fut installé à Herschel Island, au nord ouest de la baie d'Hudson (Neatby 1984 : 387). Il s'agissait pour le gouvernement fédéral de se prémunir contre toute tentative étrangère de revendication du territoire.

#### ***I.2.1.a. Les débuts de la communication***

Jusqu'en 1920, les policiers furent les principaux administrateurs des Territoires du Nord-Ouest auprès des Inuit (Duffy 1988 : 4). Ils jouèrent alors un rôle clé en tant que courtiers pour le compte du gouvernement. Leur rôle initial consistait surtout à tenir l'administration nordique informée des conditions de vie des Inuit en collectant les informations lors de visites annuelles en traîneau à chiens, colligées sous la forme de rapports. En effet, le taux de criminalité étant particulièrement bas dans l'Arctique oriental canadien, il apparaît clairement que les policiers de la GRC étaient détachés surtout en tant que représentants de l'autorité canadienne (Oswalt 1979 : 298). Toutefois, une série de meurtres de non-Inuit qui a débuté en 1912 a donné lieu à des

procès à l'issue desquels quelques Inuit ont été emprisonnés à vie et même pendus. Dans son ouvrage intitulé *Arctic Justice: On Trial for Murder, Pond Inlet, 1923*, et qui porte sur ces premiers jugements, l'historienne Shelagh Grant relève l'importance du rôle de l'interprète. Au cours du procès qui a fait suite au meurtre de Robert Janes, Grant mentionne la réticence des Inuit de la région ayant été sollicités pour jouer les interprètes, non pas par refus de coopérer avec la police, mais plutôt à cause de leur trop grande proximité avec les prévenus et de leurs contacts précédents avec la victime, comme dans le cas de Takijualuk (Tom Coonoon) (Grant 2002 : 103). Pourtant, lorsque Takijualuk fut amené à offrir des services d'interprétation au sergent-chef Alfred Herbert Joy de la police montée en charge de l'enquête, Grant note une différence : « Unlike in previous sessions, Takijualuk was the interpreter, a factor that may explain the different tone and substance of the remarks » (Grant 2002 : 150).

Grant fait également état du rôle ambigu et complexe joué par l'interprète William Duval qui fut engagé pour les besoins du procès, qui s'est déroulé à Pond Inlet. Cet américain né en Allemagne en 1858 (Harper 1996 : 263), marié à une Inuk, a travaillé trois ans à la station baleinière d'Igarjuaq située près de Pond Inlet avant d'être appelé à revenir à Pond Inlet vingt ans plus tard pour jouer les interprètes (Grant 2002 : 21). Grant note en plusieurs occasions la charge écrasante du travail d'interprétation confiée à Duval qui était le seul interprète à travailler au cours des cinq journées du procès (Grant 2002 : 173). De sa propre initiative, et chose pour le moins inhabituelle dans de telles circonstances, Duval s'est extrait de son rôle d'intermédiaire (*go-between*) et il fut entendu comme témoin du procès. En effet, selon l'historien Kenn Harper il éprouvait de l'empathie pour les Inuit qui, selon lui : « could not possibly understand the implications of the proceedings of which they were a part » (Harper 1996 : 264 cité dans Grant 2002 : 168).

Plusieurs auteurs s'accordent à dire que les premiers jugements qui eurent lieu à cette époque étaient le symbole d'une souveraineté canadienne qui n'était pas encore établie sur la scène internationale (Vaughan 2007 : 277-279, Eber 2008b, Coates et Morrison 1998).

Dans les années 1920, le statut des Inuit n'était pas encore clairement défini et on envisageait alors la possibilité de les voir pris en compte en vertu de la *Loi sur les Indiens (Indian Act)*. Les effets potentiellement néfastes d'une interférence gouvernementale avec leurs pratiques traditionnelles étaient mis en cause (Duffy 1988 :



5). Les pressions exercées par les missionnaires quant à l'éducation des Inuit et aux épidémies qui les touchaient gravement firent pencher le gouvernement en faveur d'une intervention. Il endossa ainsi de manière unilatérale le rôle de patron-gardien responsable des Inuit, et ceci bien que cette décision soit non-officielle et anticonstitutionnelle, et bien qu'il connaisse peu les Inuit et leurs besoins (Duffy 1988 : 7-8.) Le député William Irvine du Parlement canadien avait exprimé des réserves quant à une telle administration unilatérale :

Have they [Inuit] any rights, for instance, to the land they now occupy? Have they entered into consultation with the Dominion Government asking that the Superintendent General should administer their lands? If not, it might only lead to a great deal of trouble if we were to assume the right to administer their lands without consulting with them as to their aboriginal rights. (Duffy 1988 : 6)

L'éventualité pour les Inuit de s'adresser directement au gouvernement paraissait alors inconcevable. L'éparpillement des familles inuit sur le territoire, argument avancé par le député Charles Stewart, suffit à balayer la possibilité d'une telle consultation des Inuit.

En 1924, un amendement à la *Loi sur les Indiens* plaça les Inuit sous la coupe de l'intendant général aux affaires indiennes mais, en réalité, le ministère des Affaires indiennes avait depuis 1880 intercédé en faveur d'Inuit démunis à Herschel Island, en leur offrant une assistance médicale et en accordant un soutien financier aux écoles des missionnaires, et ce de manière non-officielle (Duffy 1988 : 10).

Suite à cela, on attribua aux policiers un rôle plus actif auprès des Inuit en leur qualité d'agents de renseignement et d'information pour le compte de l'administration nordique. Leur tâche consistait surtout à informer les Inuit des directives du gouvernement. En effet, jusqu'au début des années 1950, époque marquée par la création du ministère du Nord canadien et des ressources nationales et sa Section du bien-être (*Welfare Section*), on se borna à informer les Inuit, sans qu'aucun moyen n'ait été mis en place pour permettre à ces derniers de répondre directement au gouvernement, sans passer par un intermédiaire.

À ce même moment, dans une tentative de communiquer directement avec les Inuit, Duncan C. Scott, intendant général aux affaires indiennes, fit placarder sur chaque poste de traite et chaque détachement de la police une affiche intitulée *Thou Shalt Do No Murder*, stipulant que le meurtre était répréhensible par la loi de Dieu et du Roi et que les policiers avaient reçu l'autorisation d'abattre les meurtriers (voir Annexe 2).

Cette affiche fut rapidement remise en cause par les policiers car, selon eux, elle instillait chez les Inuit une crainte à leur égard et contrevenait par conséquent à la relation de confiance nécessaire à leur action (Grant 2002 : 225).

Cette anecdote est intéressante d'une part parce que la réaction des policiers témoigne du fait que les Inuit lisaient les affiches et qu'ils y accordaient du crédit et qu'il s'agissait donc d'un moyen de communication efficace. D'autre part, on peut noter dans cette affiche l'introduction de figures autoritaires et l'expression de l'aspect coercitif de la relation entre cette autorité et les Inuit. Malgré le message concernant le rôle des policiers, qui fut semble-t-il compris par les Inuit, cette affiche a certainement dû intriguer ses lecteurs de par certains aspects de sa formulation, dont nous allons évoquer quelques points.

En premier lieu, l'affiche évoque le Roi, « King of the Land », à l'aide de la formulation *nunaaup aatiniaaluk* ; *aatini-* étant une variante du terme *ataniq* que l'on retrouve dans l'ouvrage *The Eskimo Book of Knowledge* déjà évoqué (Binney 1931), avec toutefois pour valeur ajoutée un lien de possession entre ce roi et le territoire. Ce lien est marqué par le relateur *-up*, lequel appelle généralement une marque possessive (*-nga*, à la troisième personne du singulier). Ce dernier n'apparaît pas dans cette affiche, ce qui pourrait avoir engendré chez les Inuit une confusion quant à la relation que ce roi entretenait avec le territoire, confusion à laquelle ajoute la déclaration qui suit « Long ago God made the world, and He owns the world ».

La portée coercitive de l'affiche en version anglaise, comprise dans le terme récurrent *command* que l'on pourrait traduire par « ordonner » ou « commander » (dans un langage militaire), se trouve dans la traduction en langue inuit par le recours à la base nominale *piquja-* ou *piquva-*, un terme préexistant qui fait référence à la loi traditionnelle inuit non-coercitive. En utilisant ce terme connoté, la traduction inuit induit un décalage entre la signification originale et le rendu dans la langue cible, ne permettant pas une diffusion claire de la portée strictement coercitive du message original, que l'omniprésence de *tuqu-* tend toutefois à évacuer.

Par ailleurs, la figure du policier *pulisi* est systématiquement associée à la base verbale *tuqu-* qui signifie « tuer ». Contrairement aux points précédemment énoncés et pour lesquels la tentative d'inclure de nouveaux concepts a engendré une certaine confusion, il n'y a aucune ambiguïté dans cette association, ce qui a certainement contribué à aiguïser la méfiance des Inuit à l'égard des policiers.

Cette affiche fut retirée au bout de quatre ans, au moment même où la responsabilité des Inuit fut à nouveau accordée au Conseil des Territoires du Nord-Ouest (Grant 2002 : 225). En effet, une certaine confusion régnait jusque-là, quant à la désignation de l'autorité responsable des Inuit jusqu'à ce que la Cour Suprême du Canada ne statue en faveur du ministère des Mines et des Ressources naturelles, nouvellement créé. Les Inuit se retrouvèrent alors sous la responsabilité directe du Bureau des affaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (*Bureau of Northwest Territories and Yukon Affairs*) qui faisait partie de la Direction générale du territoire, des parcs et des forêts (*Lands, Parks, and Forest Branch*) (Duffy 1988 : 10-11).

Toujours menée par les policiers détachés sur le territoire ou associée aux itinéraires des navires de la Compagnie de la Baie d'Hudson avec laquelle le gouvernement avait un arrangement, l'intervention du gouvernement dans l'Arctique consistait alors à approvisionner les postes de police, à recenser les populations, à enregistrer les statistiques, à accorder des permis, à livrer le courrier, à collecter les taxes, à accompagner les médecins et dentistes qui offraient des services aux populations inuit lors des escales et enfin à collecter des données scientifiques (Duffy 1988 : 11-12). Pour reprendre la formulation de l'historien Quinn Duffy, les policiers étaient, à cette époque, les yeux et les oreilles du gouvernement (Duffy 1988 : 12).

Toute assistance accordée par l'administration nordique était dispensée par l'entremise des policiers, là où des postes fixes existaient (Tester et Kulchyski 1994 : 63), ou par l'entremise de la Compagnie si tel n'était pas le cas, et ce, jusqu'à ce que cette charge lui soit retirée lorsque celle-ci fut soupçonnée de tirer profit de cette entente, au détriment de ceux-là mêmes qui étaient visés par l'aide gouvernementale (Duffy 1988 : 16). Ceci, ajouté au déclin du marché de la fourrure et aux observations des militaires américains et canadiens en poste dans l'Arctique au cours de la seconde guerre mondiale au sujet du défaut de prise en charge des Inuit par le gouvernement et à leur impuissance face aux marchands, marqua la fin d'une période de laisser-faire (Duffy 1988 : 16).

En 1944, la Chambre des Communes entérina une loi autorisant le versement d'une allocation familiale (*Family Allowance Act*) et qui s'appliquait également aux Inuit. Pour cela, il fallait identifier précisément les membres des familles, tâche qui incombait en grande partie aux policiers. Ces derniers immatriculèrent les Inuit à l'aide d'une lettre et d'un nombre gravés sur un disque de métal porté autour du cou. Ce fut

une entreprise de longue haleine et, en 1948, de nombreux enfants n'étaient toujours pas répertoriés (Tester et Kulchyski 1994 : 71-72).

Les policiers de la Gendarmerie Royale Canadienne, qui étaient sur le terrain et représentaient cette administration en allant à la rencontre des Inuit en traîneau à chiens, furent les vecteurs dynamiques de l'information dont ils étaient les détenteurs. Seuls quelques uns maîtrisaient assez bien la langue locale pour communiquer directement avec les Inuit (Honigmann et Honigmann 1965 : 135). L'apprentissage de la langue inuit se faisait sur une base individuelle et se limitait parfois à des formules d'interdiction (Freeman 1971 : 42). Jusqu'au début des années 1960, aucune formation n'était à leur disposition pour apprendre la langue inuit<sup>65</sup> et certains le faisaient de leur propre initiative et avec des moyens très limités. Ils étaient accompagnés de guides-interprètes appelés en anglais « Inuit constables » ou « Eskimo special constables » dont ils dépendaient également pour se déplacer et survivre sur le territoire, pour nourrir leurs chiens (CVQ 2009 : 37) et pour obtenir les informations nécessaires à leurs activités (Freeman 1971 : 38). En s'appuyant sur des observations faites à Ausuittuq (Grise Fiord) de 1965 à 1967, Milton Freeman considère que si le constable inuit joue un rôle de courtier entre le policier (le patron) et les Inuit de la communauté (les clients), cela tient davantage du fait qu'il fait partie intégrante du village, sur le plan social, économique et politique que de son appartenance ethnique (Freeman 1971 : 38). De plus, la relation qu'il entretient avec le policier (courtier-patron) est différente de celle qu'entretient un informateur avec ce même policier qui alterne les rôles entre patron-client et client-patron, surtout du point de vue des autres Inuit de la communauté qui observent la dépendance du policier envers son informateur et voient l'informateur comme ayant le contrôle exclusif de la ressource que constitue l'information (Freeman 1971 : 38-39).

De plus, une proximité importante s'établissait entre les policiers, leurs constables et les familles de ces derniers : « Special Constables lived with their families at the detachments; the families often served in a caretaker role for the RCMP officers and the detachment » (CVQ 2009 : 37).

---

<sup>65</sup> Dans les années 1960, les services linguistiques de la division du Bien-être offrirent des cours de langue et de culture inuit aux employés du ministère ainsi qu'aux policiers détachés dans l'Arctique (Panigusiq 1965 : 1).

Le rôle d'interprète du constable inuit n'a pas fait l'objet de descriptions précises par les auteurs en sciences sociales. Or, au cours de ses activités, et plus particulièrement grâce à la collecte de témoignages, la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani (*Qikiqtani Truth Commission*), mandatée par l'association régionale de l'île de Baffin, Qikiqtani Inuit Association, a collecté des informations intéressantes à leur sujet, notamment le fait que ces constables n'avaient qu'une connaissance limitée de l'anglais et du système judiciaire canadien (CVQ 2009 : 58). Selon Terry Ryan, conseiller de la coopérative de Kinngait (Cape Dorset) depuis les années 1960, entendu par la Commission, les interprètes ne réussirent pas à expliquer adéquatement aux Inuit la législation concernant la régulation et l'abattage des chiens (*Ibid.* : 108).

Il convient de mentionner par ailleurs que ces constables spéciaux inuit n'avaient pas été scolarisés puisqu'ils étaient déjà adultes à l'époque où les premiers enseignants de l'école fédérale furent dépêchés dans les communautés et où le versement des allocations familiales requérait la scolarisation des enfants.

Nous n'avons pas trouvé d'information concernant l'importance accordée à la compétence de ces constables en anglais, comme critère de sélection, bien qu'une telle compétence fût incontournable. Les constables devaient être à la disposition des policiers et les accompagner, parfois au détriment du soutien qu'ils apportaient quotidiennement à leurs familles, notamment pour l'approvisionnement en nourriture et en peaux. Ainsi, exercer la fonction de constable était un choix significatif. On notera, dans le résumé du témoignage de Theresa Muctar, le recours à la coercition pour le recrutement d'un constable :

Theresa Muctar was born in Wager Bay in the Kivalliq region in 1930. She grew up living between Repulse Bay and Hall Beach. Theresa's brother Mala worked as an RCMP Special Constable. He agreed to the position under coercion. (CVQ 2009 : 128)

Les informations fournies par la Commission indiquent que les constables inuit se trouvaient dans une situation délicate, probablement parce que les rôles qu'on leur demandait d'endosser et dont ils avaient fait leur métier étaient difficiles à conjuguer avec leur vie familiale. D'une part, les policiers leur attribuaient le rôle de courtiers de la police, puisqu'il s'agissait pour eux non seulement de jouer les interprètes (*go-between*), mais aussi de tuer des chiens lorsque leurs supérieurs le leur demandaient. Peu importait le motif de l'abattage des chiens, cela faisait d'eux la cible du mécontentement général. Il est intéressant de noter également que si les témoins ne

semblent pas se rappeler des noms des policiers, probablement parce qu'ils étaient bien souvent connus des Inuit seulement par leurs surnoms, comme la plupart des non-Inuit<sup>66</sup>, plusieurs constables inuit furent clairement identifiés par les témoins de la Commission lorsqu'ils étaient issus de la communauté, comme en atteste l'extrait suivant :

Akeego Killiktee was born in 1955 near Kangasugark, an outpost camp near Kimmirut. Her testimony contains memories of a series of dog shootings that occurred in her camp when she was 18 years old. She witnessed the events, but as a teenager she did not know how to react. The shootings were done by two Inuit, Matu and his father, who were following orders they were given. (CVQ 2009 : 102)

Simata Onalik was born in Kimmirut in 1958. He lived in outpost camps before settling in Kimmirut in 1982. Simata's testimony includes information about dog use and dog shootings in outpost camps during the fall of 1970. He states that his family used dogs for hunting and transportation. He remembers watching Matu, an English speaking Inuit, shoot dogs, including dogs belonging to his father. Matu was selected for this position by the RCMP. (*Ibid.* : 103)

Jayko Aooloo was born in 1948. His testimony includes information on dog killings. He notes that special constables Lazerus Kyak and Joshua Komapik were directed by the RCMP to kill dogs. (*Ibid.* : 125)

Ainsi, dans la mémoire collective, ces constables restent associés à l'abattage des chiens, et certains, comme Matto Michael, s'en rappellent comme d'une expérience traumatisante :

Matto Michael was 13 years old when he was asked to shoot dogs for the RCMP in Akkugjuaq. He describes this as a traumatic experience. Following the dog shooting, Matto went to Iqaluit for further education. (CVQ 2009 : 102)

---

<sup>66</sup> Selon Gordon Rennie, qui fit une longue carrière comme marchand pour le compte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Inuit faisaient peu de cas des patronymes des non-Inuit et avaient l'habitude d'affubler ces derniers de sobriquets souvent descriptifs qui se révélaient utiles, au besoin, pour exprimer les tensions existantes. Milton Freeman note par exemple l'ambiguïté du surnom donné au policier responsable : « Quite another matter is how the Eskimos refer among themselves to the Euro-Canadians who control a large part of community affairs. In Grise Fiord, for example, the senior constable is generally called *pulisiaaluk* (literally, senior policeman). However, considerable sarcasm or contempt can be added to the title, by very slight inflexion of the suffix *-aaluk*. It is perhaps no wonder that in these circumstances, some government administrators have discovered that Eskimos do not always want non-Eskimos to learn more than a pidgin of the language » (Freeman 1971 : 54). Ainsi, c'est avec une certaine subtilité que l'on a attribué au policier en chef un surnom à double tranchant qui permet de lui accorder ou de lui retirer l'estime qu'on lui porte et de le faire comprendre aux autres, d'une simple inflexion de la voix et en toute impunité. Le père Fallaize, chez les Inuinnait (connus à l'époque sous la désignation « Esquimaux du Cuivre »), avait également relevé que si ces derniers l'avaient initialement appelé *inunnguaq* (graphie normalisée de « inunuak »), la signification initiale « ce pauvre petit homme » était au fil du temps devenue « notre petit Esquimaux » (Buliard 1972 : 73). Notons toutefois qu'avec la présence de l'affixe *-nnguaq* que l'on retrouve dans la description des jeux d'enfants mais aussi pour signaler une forme d'hypocrisie (Schneider 1973 : 23), *inunnguaq* pouvait également être compris par « celui qui joue à l'Inuk », dans le sens de « celui qui fait semblant d'être un Inuk ». Ces exemples ouvrent une perspective intéressante concernant l'attribution de surnoms par les Inuit aux non-Inuit et nous indique qu'elle s'inscrit dans le rapport de force linguistique entre les Inuit et les non-Inuit.

La proximité que ces constables inuit entretenaient avec les policiers leur donnait toutefois certains avantages par rapport aux autres Inuit, comme l'a rapporté le témoin Mariah Qillaq à la Commission :

Mariah Qillaq was born in 1946. Her testimony includes information about the shooting of all of the dogs belonging to her husband and her father by an RCMP officer around 1967-68. She remembers that her husband was very affected by this loss. He was a special constable back then, and was given permission to use the RCMP snowmobile. This allowed him to continue hunting. (CVQ 2009 : 79)

Cet avantage par rapport aux autres propriétaires, qui avaient eux aussi perdu leurs chiens, aura peut-être renforcé le sentiment d'appartenance de ce constable à la Gendarmerie Royale Canadienne. Notons également qu'un aspect important de la relation entre les policiers et leurs informateurs, mis en évidence par Milton Freeman, vient du fait que dans cette relation, les rôles de patrons et de clients alternent (Freeman 1971).

Dans l'histoire des communications interculturelles entre les Inuit et l'administration nordique par le truchement des policiers, la période de la disparition progressive des chiens inuit, les *qimmiit*, qui coïncida avec la sédentarisation graduelle dans les communautés, fut marquée par une incompréhension attribuable en partie au fait que ces mêmes policiers ne maîtrisaient pas suffisamment la langue inuit et à l'absence d'interprètes, dans certains cas, comme dans le témoignage suivant recueilli par Francis Lévesque :

Une Inuk (E-010) m'a raconté que lorsque l'avion est arrivé dans son camp, les policiers sont descendus de l'avion, ont abattu les chiens à bout portant et ont ensuite demandé aux Inuit de prendre place dans l'avion. Ils ont eu l'obligation de tout laisser sur place. Comme ils ne parlaient pas anglais et que les policiers ne parlaient pas inuktitut, les Inuit ne comprenaient pas ce qui se passait. Ils n'avaient absolument aucune idée des raisons qui poussaient des policiers fraîchement débarqués d'un avion à tuer leurs chiens et à ensuite leur demander d'évacuer vers Pangnirtung sans emporter leurs biens. Comme les Inuit avaient peur des Blancs à cette époque, ils ne dirent cependant rien et obtempérèrent aux ordres des policiers. Cette même Inuk (E-010) m'a même affirmé n'avoir rien dit aux policiers car elle craignait de subir le même sort que les chiens. (Lévesque 2008 : 408)

Dans ce témoignage, à l'incompréhension s'ajoute la peur née du sentiment que les policiers étaient imprévisibles. Dans un autre témoignage, l'absence d'un interprète et donc d'une explication lors de la vaccination de chiens par un policier et leur mort dans les semaines qui suivirent laissèrent planer le doute quant à la portée réelle du geste du policier (CVQ 2009 : 148).

En complément de l'action directe des policiers et de leurs assistants inuit, la mise en place du programme de versement des allocations familiales s'appuya sur des supports écrits tels que des ouvrages et des affiches. Comme nous l'avons vu précédemment, ces moyens de communication avaient déjà été utilisés.

Le versement de cette allocation nécessitait une certaine coopération de la part des Inuit, celle-là même qui avait été mise à mal par l'affiche *Thou Shalt Do No Murder* dont nous avons déjà parlé (voir Annexe 2). Pour cela, le gouvernement misa sur une redéfinition de l'image de ses agents (policiers, mais aussi agents du corps médical) axée sur leur vocation à « aider » les Inuit.

L'ouvrage *The Book of Wisdom for Eskimo* publié en 1947 par l'administration nordique fut conçu dans cet état d'esprit. Cet ouvrage, qui était largement distribué dans l'Arctique oriental canadien, fait clairement écho à *The Eskimo Book of Knowledge* (Binney 1931) précédemment évoqué. À l'instar de l'ouvrage rédigé par le marchand George Binney, la notion d'aide ou d'assistance de la part des non-Inuit est très présente.

Dans *The Book of Wisdom for Eskimo*, le policier est tout simplement présenté, à l'aide d'une illustration dotée d'une légende, comme étant l'« ami » des Inuit : « R.C.M.P Police the Eskimo's friend » « >é-ʀ Δ ɔ Δ<sup>c</sup> Δ ɔ ʀ ʀ ʀ ». *ikajuqti* fait ici référence à quelqu'un qui porte assistance, qui aide. De la même manière, les infirmières et les docteurs y sont présentés comme des personnes susceptibles d'aider les malades (McNicoll, Tester et Kulchyski 1999 : 205).

De même, l'allocation familiale (*Family Allowance*) est appelée « ʀ ɔ ʀ ʀ ʀ ʀ ʀ ʀ ʀ » (Canada, ministère des Mines et des Ressources naturelles 1947 : 3), et reprend la même base *ikajuq-* qui est récurrente et qui est utilisée également dans l'explication suivante qui porte sur les intentions du roi (sous-entendu d'Angleterre) : « The King is helping all the children in his lands » (*Ibid.* : 19). Toutefois, l'assistance portée est associée à une consigne stricte : les malades doivent obéir au docteur (*Ibid.* : 9).

Alors qu'il essaye de redorer l'image du policier, cet ouvrage tente également de modifier le rôle du chef de camp (*camp boss*) à l'aide de consignes : « When a new camp is made one person must be the camp boss » (Canada, ministère des Mines et des Ressources naturelles 1947 : 4). Ainsi, on tente d'officialiser la relation de coopération



attendue en faisant du chef de camp l'interlocuteur privilégié et incontournable de l'administration. On attend également de lui à ce qu'il contribue à éradiquer la maladie : « A good camp boss will help to stop sickness » (*Ibid.* : 4). Cela nécessite que le chef de camp coopère avec le corps médical.

Cet ouvrage est représentatif d'une époque de transition au cours de laquelle l'administration accroît sa présence et ses activités auprès des Inuit et tente de leur transmettre une forme de « savoir » en présentant les acteurs et les difficultés en jeu dans les relations entre Inuit et non-Inuit, comme l'avait fait l'ouvrage de Binney seize ans plus tôt. De même que pour l'ouvrage de Binney, celui de l'administration nordique a recours à un texte rédigé en langue inuit pour mettre en place, à sa manière, de nouvelles règles et en décrivant pour cela les personnages impliqués sur un ton assuré qui différencie clairement le bien et le mal sous la forme « on doit » ou « on ne doit pas ».

La relation dont il est question dans cet ouvrage est somme toute ambivalente : l'administration se veut être en position d'aider les Inuit sans pour autant alimenter leur dépendance au secours qui leur est offert (McNicoll, Tester et Kulchyski 1999 : 203). De plus, selon McNicoll, Tester et Kulchyski, les représentations exprimées dans *The Book of Wisdom for Eskimo* tiennent de l'action symbolique (*symbolic action*) (*Ibid.* : 202). Ces auteurs ont par ailleurs noté que, malgré la publication d'une version du texte en langue inuit, il n'a pas été jugé utile d'adapter le texte à divers dialectes ; Sam Ford, le traducteur, était en effet plus à l'aise avec les dialectes du Labrador et de l'île de Baffin (McNicoll, Tester et Kulchyski 1999 : 207).

En 1947, année de publication de l'ouvrage *The Book of Wisdom for Eskimo*, des affiches, destinées à sensibiliser les parents inuit quant à l'usage particulier des allocations familiales, furent largement distribuées (voir Annexe 3). Il s'agissait de leur faire comprendre que ces allocations étaient au bénéfice exclusif des enfants et non de toute la famille (Tester et Kulchyski 1994 : 75)<sup>67</sup>.

Dans les communications entre les Inuit et l'administration nordique, l'écrit (ouvrages, affiches) était un recours complémentaire aux annonces radiodiffusées en anglais. Tel était le cas à Frobisher Bay (aujourd'hui Iqaluit) où, à partir de novembre

---

<sup>67</sup> Les archives nationales du Canada possèdent plusieurs photographies mettant en scènes des Inuit qui lisent ces affiches (voir l'Annexe 3 pour un exemple).

1956, la police « commence à avertir les propriétaires de chiens de Frobisher Bay de l'imminence de l'application de l'Arrêté à l'intérieur des limites de la communauté, autant à la base qu'à Ikhluuit et Apex. Dès cet instant, la GRC met des affiches en syllabaire inuit un peu partout dans la communauté pour encourager les Inuit à attacher leurs chiens » (Lévesque 2008 : 363). De plus, « il arrivait aussi que des communiqués soient lus à la radio, le plus souvent en anglais » (Lévesque 2008 : 432). À Kuujuaq dans le Québec arctique, Francis Lévesque note que les autorités locales avaient recours à des communiqués dans les journaux locaux pour les mêmes raisons (Lévesque 2008 : 432).

Selon Lévesque, les moyens de communication mis en œuvre par l'administration nordique quant à l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* et de l'*Arrêté sur les chiens (Dog Ordinance)* n'étaient pas efficaces. Il écrit :

En effet, on peut douter du fait que les Inuit aient lu les journaux, soient allés chercher des lettres à la poste et aient pris le temps de lire les affiches et aient écouté la radio en anglais. De même, le fait que des chiens errants soient tués et le fait que, dans certains cas, leurs propriétaires soient accusés d'avoir contrevenu à l'Arrêté sur les chiens, comme ce fut le cas à Iqaluit, n'encourageait pas les Inuit à attacher leurs chiens, car ils ne savaient pas pourquoi les chiens avaient été tués et leurs propriétaires arrêtés. Ils ne pouvaient donc faire le lien entre ces arrestations et l'obligation d'attacher leurs bêtes. Bien sûr, ces moyens ont eu un certain impact, mais le fait que des chiens continuent à errer dans les communautés pendant plusieurs années après que ces moyens aient été pris indique que leur impact fut minime. (Lévesque 2008 : 432-433)

Lévesque semble douter de l'efficacité de la communication écrite en inuktitut et radiodiffusée en anglais, tout simplement parce que ces moyens de communication ne leur étaient pas familiers. Or, comme nous l'avons vu plus tôt, les affiches *Thou Shalt Do No Murder* préparées par Duncan Scott et largement diffusées dans les années 1920 ont pour leur part été tellement efficaces que les policiers ont réclamé qu'elles soient enlevées car elles engendraient chez les Inuit de la crainte à leur égard. Au début des années 1950, les Inuit avaient déjà été mis en présence d'affiches vouées à les informer et il semble bien que le message ait été au moins partiellement reçu.

Observons de plus près l'une des affiches vouées à informer les propriétaires de chiens de Frobisher Bay quant à l'application de la *Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture* et de l'*Arrêté sur les chiens* (voir Annexe 4) afin de déterminer en quoi le texte pourrait avoir ou non contribué à leur inefficacité. Notons tout d'abord que ces affiches étaient rédigées en anglais puis traduites en langue inuit par les soins de



qui signifie « n'importe qui », associé au terme *angajuqaaq* induit une certaine confusion. En effet, *angajuqaaq* est un terme issu du langage courant habituellement utilisé pour désigner une personne exerçant une autorité reconnue socialement. On l'utilisait dans plusieurs dialectes au cours de la période qui a précédé la sédentarisation pour désigner un parent, et par extension, un leader de camp familial<sup>69</sup>. Or au fil des contacts avec des non-Inuit qui se trouvaient souvent en position d'autorité face aux Inuit, une valeur ajoutée a été accordée à ce terme en référence à une supériorité hiérarchique et une forme d'autorité plus coercitive que ne l'était celle du chef de camp ou du parent. Ainsi, *angajuqaaq\** est devenu l'équivalent de « chef » (traduit par *boss* en anglais) (Schneider 1985 : 27 ; Thibert 1958 : 76 ; Dorais 1983 : 7). Par extension, il a été utilisé pour faire référence à des fonctions telles que : chef de magasin (Dorais 1976 : 13, Dorais 1983 : 7), capitaine de bateau (Peacock 1974 : 143 ; Dorais 1983 : 7) et élu (Dorais 1976 : 20). Hugh Brody a noté le recours à ce terme pour mettre en évidence le caractère très autoritaire d'un *Northern Service Officer*, un représentant du gouvernement (Brody 1975 : 109).

Par ailleurs, l'usage récurrent de la marque casuelle *-mut* (l'allatif) qui est polysémique, ajoute à la confusion. Celle-ci marque, entre autres, « la direction, le mouvement vers, le but du trajet » mais aussi « le motif, la raison pour laquelle une chose se fait » (Therrien 1989 : 9)<sup>70</sup>. Compte tenu de ces facteurs, la traduction inuit reste ouverte à diverses interprétations. Une personne ayant connaissance du texte original et du contexte pourrait traduire le texte en langue inuit par : « Communiqué adressé à toute personne, à tout chef de famille ayant perdu quelque chose [un chien]. Il peut venir le chercher en s'adressant à n'importe quel agent des autorités ». Pourtant, quelqu'un qui lirait cette même phrase, et ne possédant pas les mêmes références, pourrait comprendre « Communiqué adressé à tous, aux autorités, aux personnes ayant perdu [un chien]. On peut venir le chercher en s'adressant à n'importe qui parmi les chefs de famille ». Au final, la signification du texte inuit est différente de celle de la phrase originale : « It will be the duty of the police to bring him before the authorities ». Dans la traduction, il n'est nullement question d'un policier, généralement évoqué à l'aide des termes usuels de l'époque tels que *puliisi*, *paliisi* (*Ibid.*), ou *pukiqtalik*, ni de la probabilité qu'un contrevenant soit arrêté. La traduction ne se fait donc pas le relais du message initial car celle-ci repose sur une syntaxe peu précise et mobilise des

---

<sup>69</sup> Voir le lexique annexé à ce document pour des références précises relatives à l'utilisation de ce terme.

<sup>70</sup> Voir aussi (Dorais 1996 : 106).

termes polysémiques ou trop vagues. Compte tenu du décalage entre la phrase originale et la traduction, dans le cas présent, il pourrait même s'agir d'une erreur commise au moment où le texte a été recopié.

Ainsi, au manque d'efficacité des affiches, noté par Francis Lévesque (2008 : 432-433), on pourrait également ajouter un manque de clarté, possiblement attribuable au fait qu'elles aient été pensées en anglais puis traduites en langue inuit par des non-Inuit ayant une maîtrise limitée de la langue et étant amenés à invoquer de nouveaux concepts (par exemple la fourrière, les figures d'autorité). Le fait que des efforts aient été fournis pour l'amélioration du texte indique bien que l'on soupçonnait, parmi les policiers, que la qualité de la traduction contrevenait à la diffusion du message. Notons qu'à l'occasion de son témoignage devant la Commission, Terry Jenkin, qui fit une longue carrière de policier dans l'Arctique et plus particulièrement à Frobisher Bay, a reconnu que la traduction des avertissements placardés dans les communautés dans les années 1957-1958 posait problème. Néanmoins, il était d'avis que l'essentiel du message était compris (CVQ 2009 : 106).

Rappelons qu'à l'époque où l'administration commença à prendre en charge les Inuit, alors que ces derniers n'étaient pas encore fixés au sein des communautés, la communication avec les Inuit se bornait à les informer et à les éduquer.

La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui, comme nous l'avons vu, a été marquée par une communication de plus en plus intense émanant de l'administration nordique et dirigée vers les Inuit, a également nécessité l'introduction d'informations importantes. Il s'agissait entre autres de faire admettre aux Inuit leur statut de sujets du Roi d'Angleterre, leur obligation de respecter les règles de vie que ce même roi leur imposait, les conditions du versement des allocations familiales, et la nécessité de coopérer avec ces agents, qu'ils soient policiers, médecins ou encore enseignants. De plus, le message de l'administration nordique avait également une portée éducative et dont l'ouvrage *The book of Wisdom for Eskimo* (Canada, ministère des Mines et des Ressources naturelles 1947) est un exemple concret.

Pour cela, l'administration s'adresse aux Inuit dans leur langue par l'entremise des constables inuit, des marchands de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou encore des supports écrits évoqués plus haut (affiches, ouvrages). Ceci tend à indiquer que le rapport de force linguistique est, en apparence, plutôt favorable à la langue inuit. Pourtant, la qualité de la traduction n'est pas garantie. Les traducteurs et interprètes

n'étaient pas des professionnels formés dans la langue cible à l'époque, ou n'étaient pas, dans le cas des constables inuit, sensibilisés au fonctionnement juridique de l'administration. Pour ce qui est de l'écrit, le texte original simplifié rédigé en anglais est traduit par un non-Inuit qui, bien qu'ayant acquis une expérience sur le terrain, n'est pas non plus formé pour cela. La simplicité du texte en anglais, traduit avec la même simplicité en langue inuit, pourrait de plus être considérée comme une manière pour les auteurs de contourner les difficultés inhérentes aux barrières culturelles (McNicoll, Tester et Kulchyski 1999 : 209). Mais on pourrait aussi y voir la tendance de l'administration à avoir recours à un inuktitut peu respectueux des dialectes et des subtilités de la langue. Au final, les Inuit reçoivent un message dans un inuktitut appauvri que cette même administration soupçonnera plus tard de ne pas être pertinent pour évoquer des réalités du moment, et auquel elle tentera de substituer l'anglais.

Ceci pèsera lourd dans le renversement du rapport de force linguistique qui s'opèrera avec la présence de plus en plus marquée des non-Inuit au sein des communautés, avec l'importance accrue de l'anglais pour obtenir un emploi dans les communautés et avec la scolarisation obligatoire des enfants inuit. Ce renversement s'est opéré malgré les efforts considérables mobilisés par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales d'une part pour donner aux Inuit la possibilité de communiquer directement avec lui et dans leur langue soit par écrit, soit par l'entremise d'employés ayant appris la langue inuit, et d'autre part pour la mise en place d'un système de représentation inuit. On notera toutefois que les données d'archives ne nous permettent pas d'identifier les malentendus qui émaussaient probablement les tentatives de communication entre les Inuit et l'administration fédérale. Or, de récentes entrevues au sujet de la relocalisation des Inuit Ahiarmiut du lac Ennadai à Arviat, menées auprès d'aînés, suggèrent que ces derniers soupçonnent Henri Voisey, l'interprète de la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'avoir soutenu la mise en œuvre des projets de relocalisation de l'administration, au détriment de la volonté des Ahiarmiut (Laugrand *et al.* 2009 : n.p.).<sup>71</sup> La collecte de témoignages, notamment celle de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani, apporte une toute autre version de certains faits

---

<sup>71</sup> Cette recherche a été présentée en détail dans l'ouvrage suivant : Oosten, Jarich et Frédéric Laugrand (dir.), 2010, *Hardships of the Past. Recollections of Arviat Elders*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.

historiques (relocalisations, abattages des chiens, évacuations, sédentarisation) et révèle des problèmes de communication ignorés par les archives (CVQ 2009).<sup>72</sup>

### ***I.2.1.b. L'institutionnalisation de la communication***

#### *I.2.1.b.i) La prééminence graduelle de l'anglais*

Si, dans les années 1940, il n'existait toujours pas de voie directe pour les communications entre l'administration nordique et les Inuit, les non-Inuit qui étaient toujours plus nombreux à accéder à des emplois dans l'Arctique bénéficiaient d'un contact de plus en plus étroit avec le reste du pays grâce à un pont aérien plus régulier et plus fiable avec le Sud (Duffy 1988 : 12).

Avec la création du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, l'Arctique a vu arriver à partir de 1954<sup>73</sup> les Northern Service Officers, des agents du gouvernement d'un nouveau genre (Duffy 1988 : 200). Ayant tout d'abord pris leurs quartiers dans les villages les plus importants, leur rôle initial consistait à accompagner les Inuit dans la mise au point d'une bureaucratie et d'une représentation locale et à les aider à s'adapter à la vie dans les communautés. Dans le cadre du Northern Administration Programme, les activités des Northern Service Officers (NSOs), plus tard appelés « Area Administrators », s'étendaient aux domaines de la santé, du bien-être social, de l'éducation, du logement et de la justice (Duffy 1988 : 200). Leur nombre fut en lente augmentation au cours des années 1960 si bien qu'à la fin de la décennie, chaque communauté en était pourvue.

Ils prirent part à l'affirmation de l'autorité du gouvernement auprès des Inuit. Fait intéressant, dans un document de travail présenté au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, les NSOs étaient initialement présentés comme des « interprètes » :

The Northern Service Officer takes a stand somewhere between the two societies to act as an interpreter of one culture to the other. Moving among the Eskimo people, he is expected to get to know them, to gain their confidence, respect, friendship and co-operation and to help them to help themselves. To accomplish this he assists the Eskimos in social and political development by organizing group effort and community life, encouraging broad participation in local decision and action and working toward responsible and articulate public opinion.<sup>74</sup>

---

<sup>72</sup> À ce jour, les transcriptions des témoignages de la Commission n'ont pas encore été rendus publics.

<sup>73</sup> La date proposée par Quinn Duffy diverge de celle de Tester et Kulchyski. D'après ces derniers, la nomination du premier groupe de NSO daterait de février 1955 (Tester et Kulchyski 1994 : 326).

<sup>74</sup> Archives des Territoires du Nord-Ouest, Alex Stevenson Collection, N92-023, *Material from Arctic division for the minister's use*, 28 décembre 1956, pp 3-4. Cité dans (Tester et Kulchyski 1994 : 326).

Par « interprète », on entendait en réalité « intermédiaire porteur d'une information » car, concrètement, les Inuit ne jouèrent qu'un rôle consultatif dans la gestion des affaires locales, rôle laissé à la discrétion du NSO. Selon Hugh Brody, le fait que les Inuit n'aient pas eu une connaissance suffisante de l'institution et de ses enjeux les empêchait de formuler des requêtes relatives à la gestion de l'entité qu'eux-mêmes et le territoire constituaient pour le gouvernement (Brody 1975 : 18).

L'historien Quinn Duffy parle de la relation entre les NSO et les Inuit en termes de domination exercée par les premiers et de méfiance ressentie par les derniers (Duffy 1988 : 200), ce que confirment les observations de Hugh Brody sur le terrain (Brody 1975)<sup>75</sup>. Observons le rapport de force linguistique et tentons de déterminer s'il aurait contribué à cet état de fait. Pour cela, nous avons compilé des témoignages de chercheurs en sciences sociales au sujet des relations entre les agents du gouvernement<sup>76</sup> et les Inuit dans l'Arctique oriental canadien que nous avons recoupés avec des témoignages d'Inuit publiés dans les journaux bilingues qui ont circulé dans l'Arctique, ainsi que des articles publiés dans le magazine *Eskimo* de la mission oblate et qui témoignent de cette époque de transition, des années 1950 à 1970.

Déjà en 1960, l'administration nordique avait détaché plus de 700 employés au sein des communautés des Territoires du Nord-Ouest, comprenant une majorité d'enseignants et plus d'une centaine d'Autochtones (Sivertz 1960 : 365). Les divers témoignages de chercheurs présents dans l'Arctique dès la fin des années 1950 attestent de la prééminence de l'anglais dans les relations entre Inuit et non-Inuit au sein des communautés, qu'il s'agisse de communautés importantes comme Frobisher Bay, (Honigmann et Honigmann 1965 : 123), de petites communautés comme Baker Laker (aujourd'hui Qamanittuaq) (Vallee 1967) ou d'autres communautés non-identifiées (Brody 1975). Selon John et Irma Honigmann, il y avait à Frobisher Bay, dans les années 1960, un cours de langue inuit offert par un particulier qui avait une certaine maîtrise de la langue mais qui avait peu d'élèves. Sur le plan général, les Honigmann ne

---

<sup>75</sup> Hugh Brody n'identifie pas la communauté qu'il décrit et il a recours à des pseudonymes afin de préserver l'anonymat des personnes. Il indique simplement qu'il s'agit d'une petite communauté de l'Arctique oriental canadien (Brody 1977 : 210, note 4).

<sup>76</sup> Entre 1955 et 1958, the Northern Research Co-ordination Centre aurait mené au moins dix études en anthropologie sociale auprès des Inuit afin de répondre aux besoins de l'administration nordique (King 1998 : 72). Notons qu'en 1960, le père oblat Guy Mary-Rousselière dénonçait la censure exercée par l'administration envers toute description défavorable à son égard (Mary-Rousselière 1960 : 6).



notèrent pas d'intérêt manifeste des uns envers la langue des autres mais selon eux, le rapport de force linguistique était clair :

English is dominant over Eskimo in the sense that Eurocanadians make little move to speak Eskimo, relying on interpreters if necessary, whereas Eskimos—realists as they are—will more likely try to speak the other language. (Honigmann et Honigmann 1965 : 123)

Il semble qu'à Frobisher Bay, la police et l'administration nordique aient su utiliser la radio locale C.B.C. pour communiquer avec les Inuit de la communauté et les informer, en cas d'urgence, à l'aide de messages préenregistrés en anglais et en langue inuit. Les Honigmann mentionnent toutefois un recours inégal à la version inuit de ces messages, dans une situation qui concernait pourtant davantage les Inuit que les non-Inuit : l'annonce de l'abattage des chiens qui n'étaient pas attachés (Honigmann et Honigmann 1965 : 134).

Dans les années 1970, Hugh Brody rapporte de ses séjours sur le terrain que ses interlocuteurs font souvent référence à une époque regrettée durant laquelle les non-Inuit venaient à la rencontre des Inuit, tentaient d'apprendre leur langue et cherchaient à les connaître (Brody 1975 : 11). Les informateurs de Brody parlaient en réalité du « triumvirat » (*the triumvirate*), composé des policiers, des missionnaires et des marchands (Brody 1975 : 165), ces visiteurs qui partageaient une grande proximité avec les Inuit, et qui ce faisant apprenaient leur langue et se déplaçaient comme eux, en traîneaux à chiens.

Or, en ce qui concerne la langue de communication des agents du gouvernement, la consigne était claire : l'anglais devait prédominer. En 1957, le *Northern Affairs Bulletin* qui, à l'époque, faisait office de note interne à l'attention des employés du ministère, publiait le communiqué suivant :

Government officers possessing a speaking knowledge of the Eskimo language have undoubted advantages. In terms of enhancing their acceptance by the Eskimo people with whom they are working and thus improving the quality of the job, it can be a most decided asset. Among other advantages, the use of the Eskimo by government officers is evidence of our willingness to learn the language, and can be a stimulation to the Eskimo's interest in acquiring English. Too extensive use of the Eskimo language could, however, jeopardize the educational programme. [...] Unquestionably as wage employment becomes more common, a man's ability to earn his living will be directly related to his ability to communicate in English. Therefore, every reasonable opportunity should be provided for the Eskimo people to hear and understand the language and develop at least a speaking ability.

The key-note for the effective application of this general principle is "flexibility." Certainly, circumstances will be encountered from time to time where the use of English will be inadvisable, such as when information must be given quickly and

with a minimum of opportunity for misinterpretation. In such instances, the most expedient method must be used.

An approach such as the one described should in no way alter the basic principle that the preservation of the Eskimo language as a cultural expression of the people is essential. It is true that the language has not given birth to a literature of its own and possibly never will. (Canada, ministère des Ressources et du Développement 1957 : 4)

Cette citation indique que si les aptitudes linguistiques de certains employés pour l'inuktitut étaient mises à l'honneur car cela influait positivement sur l'image du ministère<sup>77</sup> auprès des populations inuit, il ne fallait à aucun prix que cela contrarie la mission d'éducation du ministère envers les Inuit. Dans les faits, le directeur de l'école de Frobisher Bay avait, l'année précédente, porté ce dernier point à l'attention du ministère, fait que relatent les Honigmann dans un rappel de l'historique de cette école :

A problem arose over the too generous use of the Eskimo language in town. The principal complained that two D.N.A. officials spoke Eskimo whenever possible, a practice that militated against people learning English. The principal saw the teachers to be working at cross-purposes with the officials. He begged Ottawa to lay down a policy. For the Eskimo to learn English, he claims, far exceeded in importance whites learning Eskimo. Let all Eurocanadians speak only English to the Eskimo and in a year the average Eskimo would learn enough English to use on his job. (Honigmann et Honigmann 1965 : 185-186)

Dans de telles circonstances, encourager les agents non-Inuit bilingues à faire preuve de « flexibilité » revenait, contrairement à ce que l'expression sous-entend, à les engager à dicter aux Inuit les règles de la communication, en fonction des circonstances. On les incitait ainsi à procéder à un usage sélectif de la langue qui leur avait été enseignée par les Inuit et donc à manipuler le rapport de force linguistique qu'ils avaient établi avec eux, et ce à l'avantage du ministère. Le communiqué publié dans le *Northern Affairs Bulletin* démontre, par ailleurs, qu'il était à l'époque impensable pour le ministère de considérer la langue inuit autrement qu'en tant que simple expression de la culture. Dans cette optique, elle ne pouvait être perçue comme une langue pertinente dans « la modernité ». Autrement dit, elle paraissait être une langue sur le déclin. L'impact positif attendu de l'apprentissage de l'anglais primait sur la compréhension du message par les Inuit, placés alors dans une dynamique d'apprentissage non seulement avec les enseignants mais aussi avec les représentants du ministère. Ainsi, on encourageait les agents non-inuit à apprendre la langue inuit mais à faire usage de ces

---

<sup>77</sup> On notera, par exemple, la récurrence de biographies d'agents bilingues dans *Northern Affairs Bulletin*, qui faisait initialement office de note interne au ministère puis qui s'est ouvert à un plus large public.

connaissances seulement dans la mesure où cela les renforçait dans leur rôle de courtiers travaillant pour le compte du gouvernement.

Or, apprendre la langue inuit avait justement des implications en terme de proximité avec les Inuit, et c'était précisément cette proximité que regrettaient les interlocuteurs inuit de Hugh Brody lorsque les administrateurs s'installèrent dans les communautés et que de nombreux autres non-Inuit les suivirent (Brody 1975 : 11). L'expression de cette nostalgie renvoie à une impossibilité pour les Inuit d'endosser le rôle de patron qui enseigne sa langue à un étranger, rôle dont nous avons parlé en référence aux explorateurs et aux missionnaires et à la relation de dépendance alors engendrée. C'était aussi l'occasion pour une famille de tisser un lien avec cet étranger en particulier, lien entretenu par des visites régulières, comme dans le cas décrit par Brody (1975 : 12). Les Inuit se plaçaient ainsi en situation de socialisateurs des intervenants non-Inuit, ce qui n'est pas sans rappeler, par effet de miroir, le paternalisme dont ces mêmes non-Inuit faisaient preuve à leur égard, comme Frank Vallee l'a observé dans les relations employeurs-employés (Vallee 1967 : 126). Si, selon Vallee, il s'agissait dans le deuxième cas d'un procédé inconscient et non planifié (Vallee 1967 : 126), on pourrait toutefois se demander s'il ne s'agissait pas, au contraire, dans le premier cas d'un procédé conscient qui rappellerait le procédé d'inclusion par adoption dont parlent certains non-Inuit qui ont accepté la proximité et la protection des familles inuit, comme ce fut le cas pour l'anthropologue Jean Briggs (Briggs 1970 : 20).

Cependant, la « ségrégation »<sup>78</sup> qui séparait non-Inuit et Inuit (Duffy 1988 : 201), instaurée par les premiers pour protéger les Inuit de l'influence néfaste des étrangers et qui permettait aux agents administratifs d'aménager une certaine distance avec les Inuit, empêchait toute socialisation de ces non-Inuit par les locaux. Toute participation des non-Inuit à la vie de la communauté inuit était considérée comme une entrave aux projets qui motivaient la présence des non-Inuit dans le Nord (Brody 1975 : 60). Cette distance était rendue possible par le fait que ces intervenants étrangers n'avaient pas à dépendre des Inuit pour apprendre leur langue puisqu'ils avaient les moyens de faire autrement. De plus, grâce au confort matériel que leur offrait leur employeur, ils n'avaient pas à apprendre des Inuit comment s'adapter à la vie dans

---

<sup>78</sup> Les anthropologues Robert et Lois Dailey qui visitèrent la communauté de Rankin Inlet (aujourd'hui appelée Kangiq&iniq) au cours de l'été 1958 évoquaient pour leur part un système de caste (*caste system*) (Dailey et Dailey 1961 in Damas 2002 : 97).

l'Arctique (Brody 1975 : 36-37), contrairement à l'expérience vécue par les policiers et les missionnaires. Selon Brody, la brièveté des séjours de ces non-Inuit d'un nouveau genre, ainsi que leur inexpérience de la vie arctique, ne leur permettaient pas d'acquérir une quelconque maîtrise de la langue inuit. Ainsi, tout contact avec des aînés monolingues était contraignant puisqu'il nécessitait l'intervention d'un interprète (Brody 1975 : 43). En 1961, les anthropologues Robert et Lois Dailey signifièrent à l'administration nordique que la barrière linguistique ne faisait que renforcer cette ségrégation (Dailey et Dailey 1961 *in* Damas 2002 : 97).

Pour sa part, et sans toutefois parler directement de « barrière linguistique », le père oblat Guy Mary-Rousselière dénonça cette distance entretenue par les agents du gouvernement à l'égard des Inuit dans le magazine *Eskimo* en 1960, à l'aide d'exemples précis. Selon lui, leur méconnaissance de la mentalité et de la culture inuit causait des dégâts importants voire des décès au sein des familles (Mary-Rousselière 1960 : 5)<sup>79</sup>.

La barrière linguistique due au fait que les agents de l'administration nordique ne maîtrisaient pas la langue de leurs administrés est en soi intéressante, dans le sens où elle a engendré des comportements de part et d'autre qui ont posé les bases des relations actuelles entre les Inuit et l'administration. Faisant le récit d'une situation dont il a été témoin, Hugh Brody raconte comment cette barrière linguistique, qu'il appelle en anglais « language problems », a d'une part entraîné une forme de frustration induisant une certaine agressivité chez l'administrateur de la communauté, une perte de confiance de la part des membres inuit de la communauté et un malaise profond chez son interprète. Il s'agit là d'une dynamique intéressante car elle s'inscrit dans une relation complexe de patronage.

Brody fait le récit de sa rencontre avec un administrateur qu'il nomme Richard Travis et qui dans les premiers temps était visiblement enclin à apprendre les rudiments de la langue inuit et à participer aux sorties de chasse et de pêche (Brody 1975 : 105,

---

<sup>79</sup> L'éditorial du volume 58 du magazine *Eskimo*, publié en mars 1961, indique que cette dénonciation a causé de vives réactions de la part de l'administration. En réponse, le père Guy Mary-Rousselière écrivait : « He [Guy Mary-Rousselière] was not convinced however, that from then on and always, he has to remain silent. [...] It is necessary that of all categories of white men living in the North, it is as a rule the missionary who has made most efforts towards understanding the Eskimos, and who living closest to them has best succeeded. And is it not normal, not to say essential, that he be the first one to protest against the complete subjection of the Eskimo to the arbitrary manipulations of bureaucracy » (Mary-Rousselière 1961 : 3-4).

107). Travis se positionna alors en situation d'insécurité linguistique. Or au fil des mois, l'anthropologue a noté un changement radical dans l'attitude de Travis :

In attempting to overcome the language difficulty, he raised his voice, sometimes to a shout, and he simplified his English to a bald statement of instruction. His willingness to be friendly, despite language and cultural differences seemed to have evaporated. (Brody 1975 : 108)

Ayant tout d'abord endossé le rôle de client, relativement dépendant des Inuit pour apprendre leur langue et participer à leurs activités, Travis joue par la suite son rôle d'agent du gouvernement en imposant son point de vue dans sa langue à des Inuit qui n'ont d'autre choix que d'apprendre l'anglais car cet homme détient l'autorité nécessaire pour accéder à leurs demandes ou les décliner, y compris en ce qui concerne l'attribution des allocations familiales. Compte tenu de ses interprétations pour le moins personnelles des règles de versement de ces allocations, Brody considère que Travis endosse également le rôle de patron, à l'instar d'autres non-Inuit qui s'appuyaient pour cela sur leur accès exclusif à certaines ressources, sur le fait que la domination des non-Inuit sur les Inuit tiennent de l'usage, et enfin sur le fait que les différences linguistiques contribuent à écarter tout soupçon concernant une quelconque aspiration personnelle à se faire passer pour un patron (Brody 1977a : 206-207). Dans ce changement d'attitude, il est intéressant de noter que le renversement du rapport de force linguistique va de pair avec une redistribution des rôles dans la relation de patronage. On notera toutefois que du point de vue des Inuit, l'aspect individuel de la prise de position de l'agent du gouvernement peut engendrer une certaine confusion, de même que cela a été rapporté par Derek Smith dans le cas des Autochtones du delta du Mackenzie (Smith 1976 : 39).

En tant que patron, l'administrateur aime à penser qu'il est apprécié des Inuit, certainement dans un esprit similaire à celui qui était généralisé chez les non-Inuit des communautés et que Brody qualifie d'« obséquiosité » (Brody 1975 : 76). Brody formule justement une remarque qui établit un lien direct entre ce souci de l'image auprès des Inuit et la maîtrise de la langue :

The older people have great difficulty understanding the pidgin Eskimo used by the few Whites who have any grasp of the language at all, and they must simplify their vocabulary and grammar so much that serious communication becomes quite impossible. In such conversations, both Whites and Eskimos resort to enthusiastic repetition of "Yes," as though by affirming goodwill in abstract, they have magically transformed their communication into something real. There is therefore between the old people and the Whites who claim to admire them only the feeblest contact. This lack of contact makes it possible for Whites to attribute idealized qualities to old Eskimos without fear of contradiction. [...] Limitations to direct

contact are therefore useful: they secure the White against possible disruption of his ideas and ideals. (Brody 1975 : 87)

Ainsi, le fait de ne pas aller au-delà d'une certaine maîtrise de la langue installe Travis dans une situation favorable. En effet, lorsqu'il s'adresse aux aînés, ces derniers lui font la courtoisie de se mettre à son niveau sur le plan linguistique afin de l'accompagner dans ce qu'ils croient être une tentative de socialisation, puisque Travis avait initialement signifié son désir d'apprendre la langue et de participer aux activités de chasse et de pêche. Pourtant, en n'acquérant pas une maîtrise de la langue inuit suffisante pour soutenir une conversation, il ne s'expose pas à l'expression du point de vue de ces aînés. De plus, il n'est pas non plus amené à fournir des informations précises quant à son rôle au sein de la communauté, tel qu'on pourrait l'attendre d'un nouvel arrivant, à la manière des missionnaires et des marchands. Hugh Brody, raconte d'ailleurs que ses informateurs voyaient ce défaut de communication comme quelque chose de suspect (Brody 1975 : 172). Ceci correspond tout à fait à la dualité du discours de l'administration en la matière et dont nous avons précédemment présenté un communiqué : entretenir une image positive du ministère auprès des populations inuit et user de « flexibilité » seulement pour mieux porter le projet de l'administration. Si l'on en croit Brody, les Inuit de la communauté n'étaient pas dupes et étaient conscients que ce défaut de communication était calculé et qu'il ne leur était pas favorable.

On pourrait alors considérer la barrière linguistique comme une barrière de protection qui, de la même manière que la ségrégation, servait les intérêts de l'administration nordique. Elle avait plusieurs usages : elle entretenait *de facto* la distance nécessaire aux courtiers de l'administration nordique pour mener à bien leur projet et elle contribuait à l'installation d'un climat favorable à l'affirmation de l'autorité de cette même administration. Au besoin, il était possible de jouer de « flexibilité » et la contourner.

Compte tenu du fait que Travis n'avait pas l'intention de mettre à profit ce qu'il avait appris de la langue locale pour l'aider concrètement à communiquer avec les Inuit dans le cadre de sa charge administrative, il a fait appel à des interprètes. Chose intéressante, alors que ses relations devenaient de plus en plus tendues avec le conseil local (*community council*), ses interprètes se détournaient de lui. En effet, comme Isaac Tullik, qui était alors l'interprète en chef, l'a expliqué à Brody, son rôle était ambigu :

Because he translated all of Travis's important decisions, and painstakingly rendered into Eskimo the official rebuttals of one or another Eskimo plan, many

Eskimos had begun to think that their council chairman was hand-in-glove with the settlement manager. (Brody 1975 : 110)

Ainsi, parce que Tullik était porteur de nouvelles contrariantes, le groupe ne voyait pas en lui l'intermédiaire (*go-between*), rôle qu'il avait accepté de jouer à la demande de l'administrateur, mais un courtier, ce qui se traduisait par une certaine hostilité de la part des autres Inuit et mettait Tullik en situation inconfortable puisque lui-même ne partageait pas les idées de l'administrateur. De plus, Tullik considérait l'attitude de Travis envers le conseil comme étant tout à fait déplacée. Alors que la tension devenait de plus en plus forte et que Tullik s'était confié à Brody quant à son intention de démissionner, Brody notait quelques entorses faites à la fidélité que Travis attendait de lui en tant qu'intermédiaire, et dont l'administrateur n'a en aucun cas soupçonné l'existence, comme dans l'incident suivant :

When the interpreter insisted that he could not translate what did not make sense, Travis grew indignant and repeated the order. The interpreter told the public that he could not make sense of what Travis had said; Travis believed that the Eskimo just spoken was in fact the translation he had demanded. (Brody 1975 : 111)

Nous pourrions considérer ces incidents, c'est-à-dire la prise de distance de Tullik par rapport à son rôle initial d'intermédiaire, comme une façon pour lui d'affirmer son rôle de courtier pour le compte des Inuit et par là-même, de renier le rôle de courtier travaillant pour le compte de l'administrateur que le conseil l'avait soupçonné de jouer. Il a alors été soumis à une critique quant à son positionnement, ce qui suggère que jouer simplement le rôle d'intermédiaire, sans parti pris, n'était pas envisageable.

La démission soudaine de Tullik n'est pas sans faire écho à la démission tout aussi soudaine de certains constables inuit (CVQ 2009) qui, peut-être pour des raisons similaires, vivaient mal le fait d'être considérés par les leurs comme des courtiers travaillant au profit des policiers dans des situations conflictuelles, comme par exemple l'abattage des chiens. L'histoire de Tullik rappelle également la réaction de ces bilingues groenlandais, appelés à contrecœur à jouer les interprètes à l'occasion des tentatives d'implantation de nouvelles Églises, et qui ont impunément détourné les paroles des missionnaires pour discréditer leur action en se faisant les courtiers de leurs Églises d'appartenance (Kleivan 1979a : 140). Ce point fait émerger le rôle de l'interprète en tant qu'agent, au sens donné par Robert Paine (1971). En tant qu'agent, l'interprète tente d'éviter la confrontation et lorsque celle-ci est inévitable, il préférera dans certains cas se retirer.

Dans les faits, certains employés non-inuit de l'administration nordique ont appris la langue inuit. Plusieurs de ces agents qui furent répertoriés parce que très actifs au sein du ministère avaient d'abord été employés par la Compagnie de la Baie d'Hudson, comme par exemple le superintendant du centre de réhabilitation de Frobisher Bay (Honigmann et Honigmann 1965 : 163), Alex Spalding (Grygier 1994 : 98), Sam Ford, ou encore Leo Manning (Grygier 1994 : 32).

On pense également à Alexander Stevenson, administrateur de l'Arctique en 1960 qui avait débuté sa carrière en tant qu'employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Mittimatalik (Pond Inlet) en 1935. En 1972, cette fois-ci en tant que chercheur, il s'adressait aux Inuit dans leur langue au travers du bulletin mensuel *Tukisivihsat* pour les inviter à participer à un projet concernant leur histoire (Stevenson 1972 : 8).

L'écossais Duncan Pryde, qui a lui aussi travaillé comme employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson, s'est également impliqué dans la vie publique en tant que député à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Au cours des années passées au service de la Compagnie, il a appris l'inuktitut. Son ami, le linguiste et historien Kenn Harper dit de lui qu'il passa plusieurs années de sa vie à travailler à la rédaction d'un dictionnaire de langue inuit. C'est avec le soutien financier du Collège arctique qu'il en acheva en 1997 le premier volume (Harper 2006 : n.p.).

D'autres employés de l'administration nordique, et tout particulièrement ceux de la division du Bien-être dont nous parlerons plus en détail dans la partie suivante, ont appris la langue inuit au cours de leurs séjours dans l'Arctique dans le cadre de leur travail, comme Hugh Brody (CVQ 2009 : 105) ou encore Bud Neville (CVQ 2009 : 109). Dans les années 1960, les services linguistiques de la division du Bien-être offraient des cours de langue et de culture inuit aux employés du ministère ainsi qu'aux policiers amenés à être détachés dans l'Arctique. Selon un article de Mary Panigusiq paru en 1965 dans le magazine *Inuktitut* qui était alors unilingue (inuktitut), il s'agissait d'un stage de six mois mené conjointement par Elijah Erkloo et par le linguiste Raymond Gagné (Panigusiq 1965 : 1). Ces non-Inuit, ouverts à l'apprentissage de la langue inuit, étaient bien accueillis par les Inuit. Si l'on en croit une lettre à la rédaction rédigée par Joseph Sewoee de Whale Cove (Tikirarjuaq) et publiée dans le bulletin *New News* en 1968, leur présence était même encouragée :



Any white people who are able to speak in Eskimo language are welcomed by the Eskimos. Right now we would like to have white people who are able to speak and understand Eskimo, if this is acceptable. (Sewooe 1968 : 6)

Si le fait que ces non-Inuit, qui parlaient l'inuktitut, aient une plus grande proximité avec les Inuit sur le plan de la communication, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont dû alimenter une relation de proximité afin d'apprendre la langue inuit mais aussi parce que, comparativement aux autres non-Inuit, le fait même de parler l'inuktitut contribue à atténuer le sentiment de crainte qu'ils ont tendance à faire naître chez les Inuit, en tant que visiteurs étrangers mandatés par le gouvernement et détenteurs exclusifs de certaines ressources. Cette crainte, appelée *ilira-* (terme du vocable inuit) est un sentiment complexe qui mérite d'être observé sous l'angle du rapport de force linguistique ici en présence.

*Ilira* a été en premier lieu décrit par l'anthropologue Jean Briggs dès la fin des années 1960, d'abord dans le cadre d'une étude générale portant sur l'expression des émotions chez les Inuit où elle observe qu'*ilira* est utilisé dans des situations où une personne craint que sa requête soit déclinée ou craint d'être punie ou critiquée (Briggs 1968 : 13). Puis elle l'observe à nouveau dans une analyse de sa propre interaction avec les membres de la famille inuit qui la reçoit lors de son enquête de terrain (Briggs 1970). Dans une étude qui mena Hugh Brody à étudier les relations entre les Inuit et les non-Inuit au sein des communautés inuit dans les années 1970, ce dernier admet avoir été décontenancé au premier abord par la complexité de ce sentiment (Brody 1975 : 157). Il s'est appuyé sur les écrits de Jean Briggs pour en formuler une description. Selon lui, *ilira* est ressenti dans une situation où l'on est désavantagé par rapport à l'autre, comme envers un père autoritaire dans un contexte familial. Il fournit d'autres exemples :

A situation in which one cannot modify or control the actions of another; it can also describe unpredictability—one is *ilira* of a person whose actions cannot be predicted, not understood. It is therefore a term that neatly describes situations in which a person is in contact with a culturally dissimilar group, such as the visitor to a household that speaks a language he cannot understand. The term captures the feeling of the dominated towards those who dominate them, and may also connote dependence. [...] But *ilira* of Whites is typically compounded by *kappia* : White inspire fear as well as a blend of respect and nervous apprehension indicated by *ilira*, and because they Eskimos believe that Whites are prone to sudden anger, the element of such fear can be large. (Brody 1975 : 158-160)

La description d'*ilira* par Hugh Brody a été largement reprise par des travaux plus récents portant généralement sur les relations de pouvoir entre les Inuit et les non-Inuit (Hicks et White 2000 : 47), à l'occasion d'un retour sur des procès historiques

(Grant 2002 : 16), sur les relocalisations des Inuit du nord du Québec vers l'Extrême arctique (Kuptana 1993) et plus récemment sur la question de l'abattage des chiens inuit (Lévesque 2008 : 227 ; QIA 2009 : 60).

Bien qu'elle ait été centrale dans l'explication de Brody concernant *ilira*, la donnée linguistique n'a pas été mise en évidence dans les écrits qui ont réutilisé ses travaux sur le sujet. Pourtant, celle-ci est très importante car lorsque ce sentiment est exprimé envers les non-Inuit, il est courant de noter, comme l'a fait Brody (1975 : 157), l'existence d'un lien direct avec le fait que les non-Inuit ne parlent pas la langue inuit. On retrouve ce lien dans d'autres témoignages. Par exemple, appelée à témoigner au sujet de l'arrivée des non-Inuit dans l'Arctique, l'aînée Martha Tikivik d'Iqaluit raconte :

I don't remember when we stopped saying "qaluunaaraaluk" [sic], big bad white person, but in those days, the *qallunaat*, especially the ones that couldn't speak Inuktitut, were very intimidating. (Partridge 2009 : 52)

Hugh Brody témoigne également du fait qu'il a lui-même ressenti *ilira* envers ceux qui lui enseignaient la langue inuit (Brody 1975 : 157), ce qui renforce la place centrale du facteur linguistique dans les relations complexes de pouvoir au sein desquelles *ilira* émerge.

Bien que ce facteur linguistique puisse paraître à priori mineur dans la crainte mêlée de respect que ressentaient les Inuit à l'égard des Blancs, et tout particulièrement à l'égard de ceux qui étaient autoritaires par définition, comme les policiers, il est en fait central. En effet, cette crainte était causée par l'agressivité du ton de la voix que seul permettait le recours à l'anglais. Lorsqu'un non-Inuit apprend la langue locale, il apprend également certaines règles de conduite et notamment celles qui sont relatives à la parole. Il apprend à ne pas se montrer déraisonnable dans son attitude. Ainsi, le fait d'aborder les Inuit dans une langue étrangère contribuait en soi à l'expression d'une agressivité qui engendrait le sentiment d'*ilira*. Or, comme l'explique Brody dans sa définition, on attendait au contraire de l'étranger ne parlant pas la langue locale de ressentir lui-même une forme d'*ilira* envers ses hôtes, dans un environnement qui lui était inconnu, c'est-à-dire, comme l'ont récemment expliqué les auteurs Rachel Qitsualik et Sean Tinsley, de s'incliner devant ses hôtes tout simplement afin de dissiper tout conflit, et ceci même si cet étranger n'étaient pas en accord avec eux (Qitsualik et Tinsley 2007 : n.p.).

Ainsi, en abordant les Inuit dans une langue étrangère, ces non-Inuit adoptèrent une attitude qui pouvait être considérée comme suspecte du fait qu'ils conservent leur qualité d'étrangers, surtout dans le cas de Richard Travis à qui l'on avait pris le temps d'enseigner les rudiments de la langue et donc des règles de conduite au sein du groupe. Le fait de ne pas aborder les Inuit dans leur langue renvoyait ces derniers à leur méconnaissance de l'anglais, ce qui était en soi une agression puisqu'ils savaient que c'était eux qui vivaient avec les conséquences des informations qu'ils n'auraient pas saisies. La barrière linguistique nourrissait le sentiment *ilira(sukniq)*<sup>80</sup> et, en soi, permettait à l'administration d'entretenir une apparente coopération de la part de ses administrés<sup>81</sup>. Rappelons ici le cas rapporté par Brody, où l'administrateur Travis perd tout contrôle sur le conseil municipal lorsque celui-ci, qui fonctionne en langue inuit, décide de ne plus traduire les débats en anglais et décide en sa présence, mais à son insu, de faire pression sur le gouvernement pour le faire remplacer (Brody 1975 : 116). Il y a fort à parier qu'un tel renversement de situation n'aurait pas été possible si les débats s'étaient déroulés en anglais car le sentiment *d'ilira* aurait été trop présent.

Les non-Inuit qui avaient appris la langue inuit se trouvaient alors dans une situation assez ambiguë et pour le moins délicate envers la barrière linguistique que nous avons évoquée plus haut. En effet, la « flexibilité » dont le ministère (le patron) leur demandait de faire preuve revenait à leur demander de faire fi, dans certains cas, des enseignements que les Inuit leur avaient dispensés en matière de comportement et de prise de parole. Or, la grande proximité engendrée par les conditions de l'apprentissage de cette langue, le fait qu'ils aient peut-être eux-mêmes nourri un sentiment *d'ilira-* envers leurs enseignants (Brody 1975 : 157), et le fait qu'ils soient réputés connaître ces enseignements, laissaient pour les Inuit peu de place au doute quant à leurs intentions. Cette « flexibilité » qui protégeait au besoin l'*ilira* ressentie par les Inuit envers les non-Inuit et par extension, envers l'administration, revenait pour ces non-Inuit à trahir la confiance de leurs hôtes en niant d'un côté leur rôle de client envers

---

<sup>80</sup> Bien que le terme *ilira* ait été relevé par des anglophones et orthographié ainsi, celui-ci n'est pas correct sous cette forme en langue inuit. En effet, il est toujours suivi d'affixes. On dira *iliranaqtuq* (« il fait peur ») ou encore *ilirasuktuq* (« il ressent de la peur »).

<sup>81</sup> D'après l'anthropologue Francis Lévesque qui a étudié de nombreux documents d'archives afin de documenter l'abattage des chiens inuit, *ilira* « explique aussi pourquoi les Inuit semblent toujours d'accord avec les politiques du gouvernement canadien lorsqu'on lit les archives. En effet, ceux qui rédigent les mémorandums ou les rapports gardés aux archives sont toujours clairs sur un point : les Inuit suivent les recommandations de l'administration et semblent être en accord avec tout. Jamais ils ne se plaignent et toujours font ce qu'on leur dit » (Lévesque 2008 : 229).

eux et leur rôle de membres d'un groupe dont ils faisaient partie (parce qu'ils en connaissaient et en avaient momentanément accepté les usages), et en reprenant, d'un autre côté, leur rôle d'agents de l'administration, en œuvrant en tant qu'individu et étranger à l'avantage de cette dernière. Assis à califourchon sur la barrière linguistique, ces non-Inuit vivaient fort probablement une expérience similaire à celle de certains interprètes inuit tels que Tullik qui sentait bien qu'il ne pouvait être seulement un intermédiaire (*go-between*) (Brody 1975 : 112).

Notons toutefois que pour leur part, certains Inuit savaient également jouer de la barrière linguistique avec une certaine flexibilité pour leur intérêt propre. En effet, selon l'anthropologue Frank Vallee qui s'appuie sur des observations faites à Qamanittuaq (Baker Lake), prétendre que l'on ne comprenait pas l'anglais était une porte de sortie bien connue en cas de désaccord :

As far as the topic of this chapter is concerned, a few of the relevant formulae may be stated as follows : [...] 2. Never displease a Kabloona by open resistance to his suggestions or commands. If you do not want to do whatever it is he wants his way, say you do not understand or, better, go away and do it your own way and hope that the results are so satisfactory that the Kabloona will be pleased. (Vallee 1967 : 200-201)

Armand Tagoona, homme de foi respecté, a témoigné dans le bulletin bilingue *New News*, en réponse à la lettre de Joseph Sewoee déjà mentionnée, que les Inuit comprenaient certainement davantage l'anglais que ne le pensaient les non-Inuit, mais que leurs langues leur faisaient défaut pour parler anglais (Tagoona 1968 : 9). Ce faisant, il sous-entendait que prétendre ne pas comprendre était une pratique courante, ce qui va dans le sens du témoignage de Vallee. De plus, en faisant, non sans un certain cynisme, référence une incapacité physique des Inuit adultes à parler l'anglais, Tagoona dit également qu'il revenait aux non-Inuit de faire un effort pour se faire comprendre en inuktitut et non l'inverse. Prétendre ne pas comprendre l'anglais et refuser de le parler étaient donc l'un des ressorts relativement passifs et difficilement discutables utilisés par certains Inuit afin que le rapport de force linguistique demeure en faveur de l'inuktitut. Or, il s'agissait aussi pour déjouer le rapport de dominance que les agents de l'administration tentaient au même moment d'instaurer.

Ceci pourrait nous aider à comprendre pourquoi les interprètes souffraient à ce point d'impopularité auprès des leurs lorsqu'ils jouaient les intermédiaires pour annoncer de mauvaises nouvelles (Brody 1975 : 118). Ainsi, il ne s'agirait pas là simplement du syndrome du messager qui devient la cible de critiques, puisqu'il est

associé à celui qui l'a envoyé et donc à ses projets funestes. Cette impopularité vient plutôt du fait que l'interprète empêche les siens de se réfugier, au besoin, derrière la barrière linguistique qui leur permet habituellement de limiter le pouvoir de cet étranger, puisque ce dernier ne sait pas faire imposer ses décisions dans leur langue, autrement qu'en ayant recours à un interprète.

Pour conclure, si comme nous l'avons vu ici, les communications entre les Inuit et les agents du gouvernement furent marquées par une prééminence graduelle de l'anglais, il est intéressant de noter que certaines agences du gouvernement ont mis en place un système de communication par écrit afin que les Inuit puissent communiquer directement avec elles en langue inuit. En mettant en avant la langue inuit, inconnue de la plupart des fonctionnaires de ces agences, celles-ci créaient alors une nouvelle dynamique de communication. Milton Freeman évoque l'effet neutralisant de cette dynamique sur le contrôle exercé par les *middlemen* sur la circulation des informations (Freeman 1971 : 37). Dans la prochaine partie, nous nous intéressons au recours au support écrit et à cette possibilité pour les Inuit de s'adresser à l'administration, toujours en observant cette dynamique des rapports de force linguistiques.

#### *1.2.1.b.ii) Le support écrit*

Les non-Inuit qui avaient appris l'inuktitut et qui jouaient, comme nous l'avons vu, le rôle important mais complexe de *middlemen* entre l'administration nordique et les Inuit, ont non seulement apporté une contribution importante au sein des communautés quant à la communication, mais ils ont aussi influé de manière significative sur la gestion administrative afin de redonner à l'inuktitut une place centrale. On notera tout particulièrement le rôle joué par Leo Manning qui a travaillé trente-quatre ans pour la Compagnie de la Baie d'Hudson dès l'âge de quinze ans avant de rejoindre en 1952 la division arctique du ministère des Ressources et du Développement en tant qu'interprète et traducteur à bord du *C.D. Howe* (Grygier 1994 : 32) pour la « Patrouille est arctique » (*Eastern Arctic Patrol*). Ce navire parcourait l'Arctique en été, le but étant de détecter les cas qui nécessitaient une évacuation des malades vers les hôpitaux du Sud (du Canada), notamment les cas de tuberculose (Grygier 1994 : 86). À son sujet, Pat Sandiford Grygier écrit :

When it became known that he [Leo Manning] was stationed in Ottawa, Inuit he had known when he was in the company, or for whom he had interpreted while on the patrol, began writing to him asking for news about their relatives who had been taken south and not heard from again. It was partly due to Manning's wintertime

visits to hospitals to get the information to answer these letters, and to his outcries in the department, that a Welfare Section was started to try to deal with the social problems created by the hospitalization program. (Grygier 1994 : 32)

Ainsi, des ministères successifs<sup>82</sup> qui communiquèrent directement avec les Inuit, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (1953-1966) fut probablement le plus sollicité et le plus actif compte tenu du fait qu'il recevait de nombreuses lettres, entre autres, de la part d'Inuit hospitalisés dans les grandes agglomérations du Sud. Le traitement de ces lettres revenait à la division du Bien-être (*Welfare Division*) puisque, comme nous l'avons vu, ces lettres, pour la plupart adressées à Leo Manning, étaient à l'origine de sa création. Pour mieux comprendre l'ampleur de la tâche, rappelons qu'entre 1956 et 1963, au moins 20% de la population adulte de l'Arctique oriental canadien aurait écrit à la division du Bien-être au sujet de l'hospitalisation de patients tuberculeux (Grygier 1994 : 129).

Certaines de ces lettres ont été conservées aux archives nationales du Canada<sup>83</sup> et ont fait l'objet d'un article écrit par Frank Tester, Paule McNicoll et Peter Irniq<sup>84</sup>. Ce travail suggère que l'expérience de la tuberculose est avant tout une expérience qui mêle langue et pouvoir, en regard de ce que ces lettres contiennent et ne contiennent pas. Selon Tester, McNicoll et Irniq, parmi les surnoms donnés à Leo Manning par les auteurs de ces lettres, à savoir « Ijiki » (petits yeux), « Tusaaji » (l'interprète), « Kajualuk » (le grand roux) et « l'enseignant », les trois derniers suggèrent que Manning était perçu comme une personne exerçant une forme d'autorité (Tester, McNicoll et Irniq 2001 : 128). Ceci est d'autant plus vrai que son arbitrage était parfois sollicité au sujet de questions portant sur la vie intime des patients. Tester, McNicoll et Irniq soulignent le fait que les patients se sentaient parfois tenus d'écrire, ce qui transparaît dans certaines lettres et qui témoigne selon eux d'une forme de coercition généralisée de la part de l'administration quant à la consigne donnée aux Inuit : il fallait

---

<sup>82</sup> L'administration des Inuit de la région qui est aujourd'hui le Nunavut a été placée au fil des années sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur de 1873 à 1936, puis du ministère des Mines et des Ressources naturelles jusqu'en 1950, du ministère des Ressources et du Développement jusqu'en 1953, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales jusqu'en 1966, et enfin, jusqu'à ce jour, du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (Lévesque 2008 : 534-535).

<sup>83</sup> BAC RG 85 volume 93 dossier 250-14 partie 1 et 2.

<sup>84</sup> L'auteur de cette thèse a fourni une copie électronique de ces lettres ainsi que des informations complémentaires au centre de documentation de l'Institut culturel Avataq à Montréal en avril 2010. Bien qu'elles aient auparavant été copiées et même traduites pour les besoins d'un projet de recherche, ces lettres n'avaient pas été déposées auprès de cet institut auquel les Inuit s'adressent directement lorsqu'ils sont en quête d'informations relatives à des membres de leur famille dont ils ont perdu la trace. À ce jour, plusieurs familles ont engagé des tentatives en ce sens afin de localiser les sépultures. Cette question a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses requêtes à l'Assemblée législative du Nunavut.

lui écrire. Pourtant, après lecture de ces mêmes lettres, nous n'avons pas relevé de signes d'une telle coercition, si ce n'est en effet dans les exemples précis cités par ces auteurs où les malades écrivaient sans but autre que celui d'écrire simplement, parce que, selon eux, on le leur avait demandé. Ayant nous-mêmes lu ces lettres en inuktitut, nous ne dirions pas que Leo Manning apparaissait tel un personnage inaccessible et autoritaire, mais plutôt tel un homme respecté.

D'après Tester, McNicoll et Irniq, la présence de l'anglais sur l'inuktitut est exprimée dans ces lettres par la manière dont certains Inuit se reprochent à eux-mêmes de ne pas maîtriser suffisamment l'anglais, ce qui les conduirait à commettre des impairs :

The letters from 1956-57 reveal a great deal of misunderstanding and self-blame with regard to not speaking English and not being able to understand and follow instructions. Furthermore, individual and cultural traits of personality are discovered to be inappropriate and regarded as personal failure. These misunderstandings were very distressing for Inuit, as the mistakes engendered were seen to affect the possibility of returning home, sooner rather than later. [...] To paraphrase : "I am a slow learner." "We are supposed to be (we are) humble." "We are to know our place." "We are not smart people." "I am incapable of understanding." (Tester, McNicoll et Irniq 2001 : 134-135).

De plus, ces Inuit étaient conscients du fait que leur méconnaissance de la langue anglaise était source d'incompréhension et qu'elle entraînait leur perte de contrôle sur les décisions prises concernant leur santé. L'un d'entre eux écrivait :

I really do want to go home. I do want to stay outside. Even though I am like that I am okay. My only major concern is that I don't speak English. I cannot tell you about my health, as I am not able to understand English. I am at the hospital. I am obeying the medical staff. I take aspirins. My condition has not been changing. I am wondering why. It is hard to tell. [...] Also, I cannot cure myself. [...] I very very much want to speak English. (Tester, McNicoll et Irniq 2001 : 136)

Tester, McNicoll et Irniq considèrent les Inuit hospitalisés comme une minorité linguistique dont la santé était prise en charge par des personnes qui ne subissaient aucune pression pour apprendre leur langue (Tester, McNicoll et Irniq 2001 : 136). En effet, selon les divers témoignages collectés par Pat Sandiford Grygier, la « Patrouille est arctique » offrait des services d'interprétation pour le moins limités. Elle était composée de quelques non-Inuit<sup>85</sup> qui avaient appris la langue inuit et qui étaient

---

<sup>85</sup> En plus de Leo Manning, plusieurs non-Inuit ayant d'abord travaillé pour la Compagnie de la Baie d'Hudson furent embauchés en tant qu'interprètes pour cette patrouille, notamment Alex Spalding (Grygier 1994 : 98) et Sam Ford (Grygier 1994 : 89).

secondés par des locaux sélectionnés sur place (Grygier 1994 : 96). La contrainte de temps ne permettait pas de mettre en place une communication satisfaisante :

Since everyone was under the pressure of time, and since there were few and often imperfect interpreters (A local person usually worked with the public health nurse, checking on immunization and so on), the Inuit were “Shuffled through” mostly by signs. They had little chance of talking or arguing with the officials even if they felt so inclined. (Grygier 1994 : 96)

Dans les hôpitaux, l'équipe responsable de la réception des patients inuit comprenait des interprètes seulement lorsque cela était possible mais aucun membre de l'équipe soignante ne parlait inuktitut (Grygier 1994 : 104-105). Pour pallier à la barrière linguistique, certains patients jouaient les interprètes :

Communication was always a big problem [...] The differences between Inuktitut dialects added to the confusion; the patients who could speak some English and tried to interpret often found they could not understand patients from another district. So explanations and instructions had to be by signs. After a while, more patients learned enough English to be able to help translate, but initial adjustment to the hospital setting and routine was always made more difficult by the language problem. (Grygier 1994 : 105)

Ainsi, non seulement ces interprètes de circonstance étaient-ils limités par les différences dialectales, mais aussi par le fait qu'ils étaient eux-mêmes freinés dans leur propre compréhension des traitements médicaux et des diagnostics. Certains de ces jeunes interprètes de circonstance, comme Mini Aodla qui fut admise au sanatorium d'Hamilton au cours de son adolescence, firent carrière en tant qu'interprètes (Grygier 1994 : 105).

En plus de Leo Manning, la division du Bien-être (*Welfare Division*) comprenait d'autres non-Inuit locuteurs de l'inuktitut tels que Bud Neville, un canadien né à Pembroke en 1925 et qui a travaillé de 1957 à 1958 à Frobisher Bay en tant qu'administrateur de l'Arctique oriental (*Administrator of the Eastern Arctic*) et, en 1962, en tant que responsable de cette division. Au cours de sa carrière au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, il a travaillé comme interprète auprès des juges qui parcouraient l'Arctique afin de légaliser l'adoption coutumière inuit. Neville s'intéressait à la langue inuit. Il a d'ailleurs contribué au service de traduction offert aux Inuit qui écrivaient au gouvernement et il a tenté de répandre l'orthographe de l'inuktitut mise au point par Raymond Gagné. Il a cependant rencontré certaines résistances de la part des aînés qui se sentaient trop âgés pour s'y adapter, et de la part des missionnaires qui utilisaient la Bible en écriture syllabique.



En 1958, année du décès de Leo Manning, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales avait déjà mis en place une section dédiée aux services linguistiques destinés à la communication avec les Inuit appelée « Linguistics section » ou « Eskimo Linguistic Services » (Canada, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 1964 : 14). À cette section, furent associés plusieurs Inuit tels qu'Elijah Erkloo, AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik), Zebedee Nungak et Leah Idlout qui réalisèrent de nombreuses traductions.

En 1958, cette section avait à sa tête Robert (Bob) Williamson, un britannique qui était arrivé dans le Grand Nord canadien en tant que commissaire de bord pour la Northern Transportation Company en 1952 et demeura à Pangnirtung (île de Baffin) jusqu'en 1954. Sur place, il apprit la langue inuit et le syllabaire. Il fit ensuite des études au Département d'Anthropologie de l'université Carleton à Ottawa pendant trois ans et travaillait chaque été pour le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en tant qu'assistant charpentier et interprète à Frobisher Bay. S'exprimant au sujet de cette époque dans le journal *Ottawa Citizen* en 1968, Williamson disait : « I had interesting jobs like trying to explain income tax to Eskimos » (Grescoe 1968 : 31). Au cours de la carrière politique qu'il mena parallèlement à des recherches en sciences sociales, Williamson fut, à partir de 1966, représentant de la région Keewatin à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, et ce durant deux mandats.

Williamson fonda le premier bulletin en langue inuit *Eskimo Bulletin*, publié sur une base irrégulière de 1953 à 1958 et qui fut suivi par le magazine *Inuktitut*. Ce dernier, rédigé exclusivement en langue inuit et dirigé par Bud Neville et Mary Panigusiq<sup>86</sup> avait pour visée d'établir un lien entre les nombreux Inuit hospitalisés dans le Sud et les communautés inuit. En guise d'introduction à ce bulletin, une lettre de Frank J. G. Cunningham, directeur de la Direction générale de l'administration et des territoires du Nord (Northern Administration and Lands Branch), traduite en langue inuit invite les lecteurs à lui écrire afin de faciliter leurs relations avec, entre autres, les policiers, les marchands, les enseignants et le corps médical (Cunningham 1953 : 3). Le bulletin était également pensé comme un outil permettant aux Inuit et aux non-Inuit de mieux se comprendre. Il fournissait à cet effet des listes bilingues de termes ainsi que des références grammaticales. Le numéro quatre du bulletin présente une liste de termes anglais-inuktitut portant entre autres sur l'univers, le temps, les nombres, les couleurs,

---

<sup>86</sup> Mary Panigusiq était son nom de jeune fille. Son nom d'épouse est Mary Cousins.

les animaux, les vêtements, les chiens, les outils et les maisons. À l'aide de schémas, des termes propres à la mécanique y étaient présentés en langue inuit et en anglais. Ce bulletin a donc contribué à la distribution de termes modernes en langue inuit. Par ailleurs, il a également été mis à contribution pour expliquer aux Inuit en quoi consistait l'action du gouvernement en regard des hospitalisations, des conditions de versement de l'allocation familiale (*Family Allowance*) et de la nécessité de coopérer avec les policiers<sup>87</sup>.

En 1954, fut fondé le bulletin *Northern Affairs Bulletin*. Celui-ci était destiné exclusivement aux employés du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales durant les cinq premières années de sa publication. Ce bulletin, qui pourrait être considéré comme l'équivalent d'*Eskimo Bulletin* qui était quant à lui destiné aux Inuit, présentait clairement les orientations du ministère et le point de vue de certains de ses administrateurs. La langue inuit en soi ne faisait que rarement l'objet d'articles (liste de termes portant sur la neige, court article décrivant la structure de la langue), mais on pouvait toutefois percevoir, dans le contenu d'articles divers les orientations du ministère quant à l'apprentissage de cette langue par ses employés détachés dans le Nord, comme nous l'avons vu plus haut.

Par la suite, le ministère finança la publication d'autres journaux, bulletins et magazines bilingues inuktitut-anglais<sup>88</sup> qu'il mit à profit pour faire connaître aux Inuit les lois ayant trait aux quotas et aux conditions requises pour la chasse à l'ours polaire et à l'utilisation des motoneiges<sup>89</sup>. Notons que *The Listening Post = Tusaqvik*, publié entre 1968 et 1971 en partenariat avec Baffin Region Adult Education Centre à Frobisher Bay, avait pour rédacteurs Elijah Erkloo, Joanasi Salomonie et Iganasi Salomonie. Ce dernier magazine, dont les rédacteurs étaient des Inuit, a contribué significativement au développement de nouveaux modes de communication entre les Inuit.

---

<sup>87</sup> Voir *Eskimo Bulletin*, vol 1, no 7, édition de mars 1958, « Aniakvikmitut pidlugit » (pages 1 à 8) et « Kitungalit kauyimayeksangit » (pages 9 et 10).

<sup>88</sup> Une liste exhaustive des publications de magazines, revues et journaux en langue inuit est disponible en ligne. Il s'agit du projet « Entendre et communiquer les voix du Nunavik /Hearing and and sharing the voices of Nunavik: Projet de mise en valeur du patrimoine écrit du Nunavik » dirigé par Sharon Rankin, de l'université McGill à Montréal. Consulté sur Internet (<http://www.libris.ca/inuit/about.exe>), le 20 janvier 2011.

<sup>89</sup> *The Listening Post* « To All » 1969 no 11 page 3 ou « Safe Use of Ski-doo » 1970 no 15 page 11.

Au tournant des années 1960, les services linguistiques de la division du Bien-être (*Welfare Division*) s'étaient considérablement développés<sup>90</sup>. Ils recevaient environ 90 lettres par mois et leur traitement pouvait prendre de six jours à un mois, si l'on en croit un rapport rédigé à l'intention de Walter Rudnicki, chef de cette division. Le 4 octobre 1960, Spalding écrivait :

The content of Eskimo letters varies widely. Many are from patients in hospitals who are distressed for a number of reasons. They are upset in a new and strange environment, and worried about their relatives at home. They are usually unable to communicate with the hospital staff, and much that they wish to know about the details of hospital life, and the reason why things are done the way they are, is a mystery to them. In consequence, they turn to us for help. We receive, many letters, too, from Eskimos in the north with questions about their relatives in the hospitals. We have requests from Eskimos in northern settlements to explain southern attitudes and concepts to them, or to clear up misunderstandings with local white persons. Sometimes, we receive protests from Eskimos concerning the behaviour of white persons and their treatment of Eskimos in various situations. Many write to us, either on their own initiative or at our request, regarding various changes in administrative policies which have a bearing in their every day life.<sup>91</sup>

Ce mémorandum tend à montrer que les services linguistiques étaient devenus un interlocuteur privilégié à la fois pour les Inuit hospitalisés mais aussi pour les Inuit vivant au sein de communautés<sup>92</sup>. L'une des difficultés rencontrées par ces services concernant le traitement des lettres reçues était l'identification de leurs auteurs. Ils ont donc publié des encarts à cet effet dans le magazine *Inuktitut* (alors unilingue inuktitut), comme on peut le voir à la page 16 de l'édition de décembre 1961. On y appelait les auteurs de lettres à destination des services linguistiques à identifier clairement leur nom, leur numéro matricule (connue en anglais par *E-number* ou en inuktitut par *ujamik*), leur région d'origine et l'hôpital d'où ils écrivent afin de faciliter le traitement du courrier, et ce, en raison des nombreux homonymes existant.

Cette communication par lettres constitua un élément important dans les rapports de pouvoir entre Inuit et non-Inuit. Selon Milton Freeman, la possibilité pour les Inuit de s'adresser directement aux agences gouvernementales à l'aide de lettres rédigées

---

<sup>90</sup> La division du Bien-être publia aussi des ouvrages à l'intention des Inuit tels que le *Q-book: Qaujivaallirutissat* (Canada, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 1964).

<sup>91</sup> BAC RG 85, volume 315, dossier 1012-8, partie 3, *Memorandum for Mr W Rudnicki, Chief, Welfare Division - Progress Report on Eskimo Letters, Spalding, A. E.*, 4 octobre 1960.

<sup>92</sup> Les services linguistiques de la division du Bien-être s'occupaient également de la traduction de lettres d'Inuit placés en détention dans des centres pénitentiaires canadiens tels que William Head Institution, en Colombie Britannique. Bibliothèque et Archives Canada a conservé certaines de ces lettres dont celles de Mengeriak à l'intention de ses proches. Celui-ci a été condamné pour un homicide commis à Frobisher Bay (Eber 2008b). BAC RG85, volume 314, partie 3, *Eskimo Correspondence - Written in Syllabics 1957-1961*, non daté.

dans leur propre langue, que de nombreux non-Inuit en poste dans les communautés et plus particulièrement les policiers ne savaient déchiffrer, permettait de neutraliser le contrôle exercé par ces *middlemen* sur les informations qui circulaient (Freeman 1971 : 37).

Certaines de ces lettres ont en effet permis à des Inuit de dénoncer certaines pratiques des représentants en poste dans les communautés considérées comme déplacées, comme dans la citation suivante tirée d'une lettre d'un Inuk de Fort Chimo (Kuujuuaq) reçue et conservée par la division du Bien-être car elle faisait partie d'un échantillon présenté à Ben Sivertz, ancien NSO et commissaire des Territoires du Nord-Ouest :

The white men here don't want to be written about or for you to hear about it. They are ripping up the letters which are going to the government. The Eskimos want to speak, indeed but the bosses don't get up to Chimo and so they have never spoken. If they come, the eskimos can speak, and I can also speak, if I come there. I want to help the Eskimos also even though I am an Eskimo myself. I am writing, asking you to help, because you are a helper, of the eskimos, and also that the policeman can be sent away because the Eskimos only get a very little bit of their family Allowances. He is also frequently killing our prized possessions—our dogs. [...] PS : You will understand that it isn't just one Eskimo that is writing to you. Their letters are not getting to you. Leo used to help us so you must also.<sup>93</sup>

Cette lettre indique tout d'abord que le gouvernement était perçu comme étant en position d'aider les Inuit et que cet Inuk était conscient de s'adresser à un supérieur des non-Inuit en poste dans sa communauté. Ainsi, contrairement au cas des patients atteints de la tuberculose qui écrivaient au gouvernement pour y avoir été invités par Leo Manning, parfois sans motif autre que d'écrire tel qu'on le leur avait demandé (Tester, McNicoll, Irniq 2001 : 130), encourager les Inuit à s'adresser par écrit au gouvernement n'était pas une manière de les asservir. Il s'agissait au contraire de leur offrir la possibilité de contourner les difficultés rencontrées auprès des non-Inuit avec lesquels ils interagissaient quotidiennement, qu'il s'agisse par exemple de personnels soignants, de policiers ou d'administrateurs.

D'ailleurs, la proximité de la division du Bien-être avec les Inuit, qui s'appuyait sur une communication en langue inuit, ne manquait pas d'engendrer certaines tensions avec les équipes médicales :

---

<sup>93</sup> BAC RG 85, volume 315, dossier 1012-8, partie 3, *Eskimo Correspondance Written in Syllabics*. Le nom de l'auteur de cette lettre a été effacé sur le document.

[T]he work of the Welfare Division naturally involved a lot of contact with individuals from the Inuit community, and consequently the staff were perhaps more sensitive to the feelings and aspirations of the people than were the medical staff, most of whom had much more technical and intermittent relationship with them and met them almost exclusively in the authoritarian-dependent context of the doctor-patient situation. (Grygier 1994 : 143)

Sans équivoque, la sensibilité des membres de la division du Bien-être aux sentiments et aspirations des patients inuit s'appuyait sur la proximité que seule conférait la communication en langue inuit et la présence de membres inuit au sein cette division. D'un autre côté, la prééminence de l'anglais dans la relation de docteur à patient s'inscrivait dans un contexte qui mêlait autorité et dépendance, que cette prééminence de l'anglais contribuait à renforcer.

Qu'elles passent par l'intermédiaire des *middlemen* (policiers, administrateurs, intervenants médicaux, etc.) ou par le support écrit, les communications entre l'administration nordique et les Inuit virent s'instaurer une prééminence progressive de l'anglais que le recours aux interprètes et à la correspondance en langue inuit traduite en anglais ne parvint pas à contrer car elle contribuait au contraire à instaurer l'autorité de cette administration. Ainsi, qu'ils soient des Inuit ou des non-Inuit, les intermédiaires qui jouèrent le rôle d'interprètes se retrouvèrent systématiquement dans des situations délicates car de par leur proximité avec les Inuit, il était difficile pour eux de s'en tenir à leur rôle initial de courtiers travaillant pour le compte de cette administration.

En fin de compte, l'administration nordique communiquait surtout avec les « bons élèves », c'est-à-dire avec les Inuit qui maîtrisaient la langue de l'administration et pouvaient communiquer directement avec les agents du gouvernement au sein des communautés, et avec ceux qui maîtrisaient le syllabaire et qui écrivaient au gouvernement. En cela, l'introduction de l'éducation formelle dans l'Arctique oriental canadien eut un impact majeur.

### ***1.2.1.c. Le système scolaire fédéral***

À partir de 1880, le gouvernement fédéral contribua financièrement au soutien des écoles de missions (*mission schools*). Il considérait alors que la charge de l'éducation revenait aux missionnaires (King 1998 : 30). En 1944, l'Arctique oriental canadien ne comptait aucun pensionnat et une seule école permanente gérée par l'Église anglicane à Panniqtuuq (Pangnirtung). Certaines missions offraient toutefois un

enseignement aux Inuit de passage (Duffy 1988 : 95)<sup>94</sup>. Les jeunes inuit qui fréquentaient les écoles de missions étaient le plus souvent des enfants métissés, des orphelins ou des enfants dont les parents ne pouvaient s'occuper. Selon David King, ces enfants grandissaient sans acquérir de connaissance réelle de la culture et de la langue inuit ou anglaise :

Often, the Inuit who were raised in the missions became somewhat "institutionalized," losing both culture and traditional survival skills. In some mission schools, Inuit children were not even taught English. The primary objective of the mission schools was to propagate the Christian faith onto the Inuit. As the Christian bible was available in abundance written in the Inuktitut language, it was not always necessary to teach Inuit English. (King 1998 : 31)

Puis, pendant la seconde guerre mondiale, le défaut de prise en charge de l'éducation des Inuit par l'administration nordique fut dénoncé par l'armée américaine ainsi que par l'Église anglicane (Duffy 1988 : 95-96).

Lorsque l'administration nordique prit les rênes de l'éducation des Inuit en 1947 (Duffy 1988 : 98), elle entreprit une consultation auprès des Inuit qui révéla que ces derniers souhaitaient que leurs enfants<sup>95</sup> soient scolarisés à proximité de leurs familles, dans la journée durant l'été, afin qu'ils restent sous l'influence culturelle de leurs parents (King 1998 : 14). Il a même été suggéré que les parents puissent utiliser les installations scolaires pour dispenser leur propre enseignement, et que les enseignants n'aient d'autre devoir que d'apprendre la langue inuit pendant les neuf mois de l'année où les enfants resteraient avec leurs parents (King 1998 : 49). Dans son mémoire de maîtrise dédié à la question des jeunes inuit dans les pensionnats<sup>96</sup>, David King considère que c'est l'ethnocentrisme de l'administration nordique qui, d'une part, a causé l'abandon d'un projet initialement préparé selon les aspirations des Inuit et qui, d'autre part, a entraîné la création des pensionnats (King 1998 : 14).

Le système fédéral de pensionnats (*federal residential school system*) fut composé de plusieurs centres : le pensionnat de Chesterfield Inlet créé en 1955, celui de

---

<sup>94</sup> Duffy ne tient pas compte ici du Labrador où à cette même époque, les moraves avaient scolarisé les Inuit, et ce, en inuktitut.

<sup>95</sup> L'enseignement de l'anglais par la scolarisation visait les enfants. On notera toutefois qu'en 1956, les enseignants de l'école de Frobisher Bay organisèrent des cours d'anglais destinés aux adultes afin d'améliorer leurs compétences au travail. Or, observant une baisse importante de la présence des adultes, ils remirent leur approche en question (Honigmann et Honigmann 1965 : 186).

<sup>96</sup> Voir le chapitre 4 du mémoire de King intitulé « Inuktitut, The Indigenous language of the Inuit and its impasse when culturally colliding with the residential schools ». Celui-ci contient de nombreuses références à des documents d'archives et des articles de journaux relatifs aux effets des pensionnats sur la langue inuit (King 1998 : 156-179).

Yellowknife créé en 1958, celui d’Inuvik créé en 1959 et aussi celui de Churchill créé en 1964 (King 1998 : 13). Selon David King, le fait d’y interdire aux enfants de parler leur langue maternelle faisait partie d’une politique claire de l’administration nordique qui se refusait à enseigner, valoriser et sauvegarder la culture inuit par le biais de la scolarisation (King 1998 : 16). Pourtant, toujours selon David King, la politique de l’administration en matière de langue de scolarisation n’avait aucunement pour objectif d’éradiquer la langue inuit (King 1998 : 159).

Dès le début des années 1950, la nécessité de débattre de l’éducation des Inuit se fit sentir, et elle aboutit en 1952 à la création du Sous-comité sur l’éducation esquimaude (*Sub-Committee on Eskimo Education*) avec, à sa tête, J. G. Wright, Chef de la division de l’Administration nordique. Ce comité organisa des réunions qui mettaient en présence des hauts fonctionnaires, des missionnaires oblats et des représentants de la Compagnie de la Baie d’Hudson. Missionnaires et marchands furent appelés à y participer, du fait de leur grande proximité avec les Inuit. Aucun Inuk ne fut convié à la première réunion informelle en tant que représentant. Selon un document d’archives rapporté par David King, on attribua cette absence à plusieurs facteurs, incluant l’absence de leaders et la barrière linguistique :

The only reason why Eskimos were not invited to the meeting was, apart from the difficulties of transportation and language, that it was felt that few, if any, of them have yet reached the stage where they could take a responsible part in such discussions. There is, as you know, no tribal system among the Eskimos and no leaders other than those of small family groups. It would therefore be quite impossible to select any individual—or even a small group—which could speak authoritatively for all the Eskimos.<sup>97</sup>

Les documents d’archives colligés par David King montrent qu’au cours de cette réunion, la question de la langue d’enseignement fut débattue et qu’une enseignante, Mme Hinds, avait même proposé que les cours d’histoire des Inuit soient dispensés en langue autochtone, comme cela se faisait alors en Suède (King 1998 : 59).

À cette époque, l’utilisation de curricula scolaires importés du Sud dans les écoles nouvellement construites dans l’Arctique oriental canadien posait un problème d’inadéquation (Duffy 1988 : 106 ; King 1998 : 120-121) qui a été dénoncé par le père Guy Mary-Rousselière dans le magazine *Eskimo*. Il est à noter que ce dernier y reconnaissait aussi les limites de l’instruction dispensée au sein des missions (Mary-Rousselière 1963 : 5).

---

<sup>97</sup> BAC RG85 volume 254 dossier 40-8-1 partie 3. *F.J.G. Cunningham to Mr Kennedy*, 16 juin 1952.

Du fait de leur connaissance de l'inuktitut, les missionnaires jouèrent un rôle important dans la transition vers l'éducation dans les pensionnats. David King compare les écoles de Chesterfield Inlet et d'Inuvik :

The previous initiatives at Chesterfield Inlet were of immense benefit to Northern Affairs' English program in Inuvik in 1959 when the residential school was first opened. Inuvik maintained a rather large population of students who could not read, write or understand English. Unlike Chesterfield Inlet where many of the church clergy on staff were fluent in Inuktitut, [the language of the Inuit] the teaching staff at Inuvik lacked a workable knowledge of Inuktitut or experience teaching English. The Department of Northern Affairs addressed the problem by dispatching one of its own officials (Mr. Hovdebo) to Inuvik in order to observe and assist the Inuvik staff in teaching English to the Inuit students. (King 1998 : 120)

Dans cette configuration, les missionnaires ont joué le rôle d'interprètes en accompagnant les enfants dans leur langue vers une structure éducative et un contenu qui leur étaient étrangers.

Pour leur part, les enseignants anglophones ont pris le relais en jouant le rôle d'interprètes de leur propre culture, à laquelle les enfants n'avaient d'autre choix que de s'ouvrir. Cette image de l'enseignant-interprète a été mentionnée par Thomas Kutluk, alors qu'il était directeur de l'Institut culturel inuit, dans une entrevue qu'il a accordée en 1980 au mensuel bilingue (anglais-inuktitut) *Igalaaq*, lequel était distribué dans toutes les communautés inuit du Labrador, du Québec arctique et des Territoires du Nord-Ouest. Kutluk a déclaré :

The teacher is an interpreter of culture, and the teacher is interpreting a culture that is in the school system, and the culture of the school system is English. They [students] are finding it comfortable and faster and more efficient to read in English. Plus, Inuktitut can be interpreted in a lot of ways. To read in Inuktitut, you almost have to have the person who wrote it there, to understand what the message is. There's not enough Inuktitut words that can be interpreted into Inuktitut with the proper intention of the translator, to get across the correct meaning of the word or the phrase. (Kutluk 1980 : 7)

Kutluk fait rentrer en ligne de compte la difficulté pour l'inuktitut écrit d'être compris par les étudiants et le fait que les enseignants se fassent les interprètes d'un anglais écrit. Ajoutons que cet inuktitut écrit est produit en langue de traduction en non en langue d'expression.



La fin des années 1950 marqua toutefois une période marquante où l'on fit appel à des assistants d'enseignement inuit bilingues<sup>98</sup> qui jouèrent le rôle d'intermédiaires entre les enfants et l'enseignement. Ils rendaient leur intelligibles le contenu de l'enseignement, la routine scolaire, leur offrant ainsi une forme de sécurité (Duffy 1988 : 108). Ces assistants se placèrent en tant qu'interprètes ; ils déchiffraient la culture des canadiens du Sud à l'usage des enfants inuit dans un contexte où le rapport de force linguistique faisait pression sur les enfants pour qu'ils apprennent l'anglais.

L'expérience de la tuberculose et des hospitalisations d'enfants dans les hôpitaux du Sud, où ils apprenaient l'anglais (ou le français, pour certains), semble avoir accru ce rapport de force, avec l'introduction de nouvelles figures d'autorité. À ce sujet Tester, McNicoll, et Irniq écrivent :

Young people were left to make sense of a world they accessed and created through a foreign language. Authority figures were often replaced by Qallunaaq teachers, nurses, social workers and other non-Inuit. (Tester, McNicoll, Irniq 2001 : 132)<sup>99</sup>

Contrairement aux adultes qui, comme nous l'avons vu plus haut avec le témoignage de Frank Vallee (1967 : 200-201) et Armand Tagoona (1968 : 9), avaient la possibilité de prétendre ne pas comprendre ou ne pas pouvoir parler l'anglais, ceci n'était pas une option pour les enfants scolarisés car l'autorité de l'enseignant était clairement établie. On pourrait, en effet, considérer l'école comme un espace où le rapport de force linguistique en faveur de l'anglais est particulièrement prééminent et sur lequel les Inuit ont le moins de prise puisque l'enseignant a *de facto* autorité sur les enfants et que les allocations familiales, qui seraient suspendues si les enfants ne fréquentaient pas l'école, faisaient partie intégrante de l'économie du foyer familial.

L'enseignement du contenu en anglais était à ce point efficace que les écoliers des pensionnats se mirent à parler couramment l'anglais et à oublier l'inuktitut (King 1998 : 121). Selon David King, ce dernier point a régulièrement fait l'objet de critiques à l'interne, critiques auxquelles le gouvernement n'a pas donné suite. Toutefois, en

---

<sup>98</sup> Selon Simpson, Wattie et al. (1968 : 13, cité dans Duffy 1988 : 108) il y aurait eu deux assistants d'enseignement bilingues en 1958, onze en 1965 puis trente-sept en 1968. Au début des années 1960, les époux Honigmann relevèrent la présence d'un interprète aux côtés d'une enseignante en économie familiale qui dispensait des cours d'anglais à des femmes inuit adultes à Frobisher Bay (Honigmann et Honigmann 1965 : 192).

<sup>99</sup> Notons toutefois qu'en 1961, Raymond Gagné, Alex Spalding et Elijah Erkloo des services linguistiques de la division du Bien-être du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales enseignaient l'inuktitut et l'usage du syllabaire à des jeunes inuit hospitalisés dans le sud du Canada. Ils tentaient de favoriser la compréhension des divers dialectes de l'inuktitut chez ces jeunes. Cette information fut publiée dans le magazine *Inuktitut*, édition d'août 1961, page 28-31.

1962, D. W. Hepburn, ancien directeur du pensionnat d'Inuvik, mettait en cause le défaut de mesures prises, entre autres pour que ces enfants ne perdent pas leur langue maternelle :

. . . Insofar as aims and purposes for education in the north are concerned--and they should be of fundamental importance—the Department has failed to come to any definite conclusions. Whether the object is to preserve the natives cultures, to replace them with Canadian culture, or to combine the two in some way has not yet been determined—Members of the Department have made official statements that may be interpreted to support each of these; actual practice not infrequently contradicts their statements. For example, in June of 1961 the present chief of the Education Division, B. G. Thorsteinson, wrote that pupils, while passing through period of primary education, must become efficient in this (English) language, without losing their own cultural and linguistic tradition. In actual fact, no provision whatever is made in the curriculum to encourage retention of native language, culture or skills.... (Hepburn 1963 : n.p. in King 1998 : 131-132)

Pourtant, dès 1959, l'administration nordique, qui avait connaissance du fait que la communication entre les enfants scolarisés et leurs parents était mise en péril, fit des efforts pour encourager un usage certes limité de l'inuktitut au sein des pensionnats à l'occasion de l'enseignement religieux et elle incita les enfants à écrire à leurs parents. Selon David King, il s'agissait là uniquement d'une marque de sympathie de l'administration fédérale envers les parents et cela n'avait rien d'une tentative de contrer la possible éradication de la langue inuit engendrée par les actions de cette même administration (King 1998 : 158).

En 1968, le député Duncan Pryde a tenté, sans succès, de faire adopter une motion par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest afin que certaines classes soient enseignées dans les langues autochtones par des assistants de professeurs locaux. Cette tentative avait été relayée aux Inuit des communautés par l'intermédiaire du bulletin bilingue anglais-inuktitut *New News* :

He [Duncan Pryde] said that Eskimo children were asked to attend schools where the teachers spoke nothing but English and that this often caused serious emotional and educational problems.

Mr. Pryde presented a motion that wherever possible the FU'5 529 grades be taught in the indigenous language of the pupils' and that local teacher assistants be trained for this purpose.

Commissioner Hodgson strongly opposed Mr. Pryde's motion. He said that it would be a backward step and that several other countries bordering on the Arctic ocean were now reaching the conclusion that the type of procedure advocated by Mr. Pryde caused hardships and difficulties. (Curley 1968b : 7)

Bien que le problème ait déjà été identifié dans les années 1950 (Duffy 1988 : 109), une commission linguistique a révélé que, dans les années 1970, les effets de

l'enseignement dispensé dans des pensionnats, loin des communautés et le fossé linguistique qu'il avait creusé entre des enfants qui ne maîtrisaient pas l'inuktitut et leurs parents qui ne maîtrisaient pas l'anglais, étaient toujours présents dans une communauté comme Cambridge Bay (Iqaluktuuttiaq) où le dialecte est l'inuinnaqtun (ICI 1978 : 98).

Comme l'a noté Aipili Qumaluk qui fut commissaire de cette même commission auprès des Inuit du Nunavik, et plus particulièrement à Ivujivik, il existe un petit fossé entre les aînés et les jeunes, ces derniers ayant tendance à avoir recours à l'anglais en groupe afin d'échapper au contrôle des aînés, ce qui nourrit les commérages et l'incompréhension mutuelle (ICI 1978 : 93). De plus, la familiarité de ces enfants avec des objets et sources de divertissements issus de l'univers des Canadiens du Sud, que leurs parents n'avaient pas acquis, favorisait cette distanciation, comme en témoignent John et Irma Honigmann :

Where parents can at best understand English but will rarely venture to speak it, their children break into spontaneous English, although frequently they remain too shy to say much. By 9, most children have mastered the alphabet, although some are still illiterate in Eskimo Syllabics. [...] In fact, the two channels of tutelage, school and movie, reinforce one another, particularly as far as spoken English goes. Children also learn through comics, from which it is hard to separate even a 6 year old if he has not gotten to the end of a book. (Honigmann et Honigmann 1965 : 181)

Selon Hugh Brody, qui a mené ses enquêtes de terrain dans une petite communauté, les enfants parlaient anglais devant leurs parents pour leur montrer qu'ils possédaient des connaissances propres à des références exogènes mais également pour profiter de l'intimité que ce recours leur offrait, étant donné que leurs parents ne pouvaient les comprendre (Brody 1975 : 199).

Il est alors probable que ces enfants perdent en partie le sentiment d'*ilira* (crainte mêlée de respect) face à leurs parents, du fait même de maîtriser une langue et un univers qui leur étaient réservés. Cette distanciation engendrait une détresse auprès des parents qui transparaît dans des journaux, bulletins et autres magazines publiés en inuktitut et distribués largement dans l'Arctique au début des années 1970 (Salluviniq 1972 : 6). Ayant observé des changements importants dans le comportement de leurs aînés scolarisés, certains parents s'opposèrent à la scolarisation de leurs plus jeunes enfants (Mary-Rousselière 1963 : 9). D'autres protestèrent contre l'enseignement de la langue inuit au sein de l'école, considérant que ce n'était pas sa place (Panigusiq 1963 : 16).

Le missionnaire oblat Guy Mary-Rousselière considérait que les problèmes de communication entre les parents monolingues et leurs enfants scolarisés étaient en partie attribuables au fait qu'aucun enseignement du syllabaire n'était dispensé au sein des écoles du gouvernement, une pratique qui avait été mise en place par les missionnaires (Mary-Rousselière 1963 : 5). Selon lui, imposer l'anglais à l'école était non seulement une tentative évidente de la part du gouvernement de briser au plus vite le lien entre les jeunes inuit et leurs parents, mais aussi leur environnement, et qu'il s'agissait aussi et tout bonnement d'une politique d'assimilation dissimulée derrière un discours contradictoire<sup>100</sup> (Mary-Rousselière 1963 : 5-6). Pour sa part, Mary-Rousselière plaidait pour un enseignement bilingue anglais-inuktitut.

Dans les années 1960, les meilleurs locuteurs de l'anglais à Frobisher Bay étaient les jeunes et les enfants scolarisés (Honigmann et Honigmann 1965 : 123). Selon les Honigmann, qui ont fait des observations sur place à cette époque, ces jeunes qui avaient pour point commun la connaissance de l'anglais se regroupaient en « cliques » :

A few, young Eskimos, including those from the Western Arctic, who dress Eurocanadian fashion, speak English readily if not fluently, value schooling highly, and are strongly attracted to Eurocanadian, middle-class standards of living. People with far simpler aspirations, who venture no English, contrast with those young moderns. (Honigmann et Honigmann 1965 : 101)

La prise en charge de l'éducation des Inuit par les missionnaires, puis par le gouvernement fédéral, et enfin par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a été déterminante dans l'inversion du rapport de force linguistique qui s'était établi entre les Inuit locuteurs de l'inuktitut et leurs visiteurs anglophones.

L'anthropologue Francis Lévesque rappelle que ce même système scolaire, qui a désuni des familles entières, a aussi contribué « à l'émergence d'une élite politique qui allait ensuite revendiquer une place pour tous les Inuit dans la société canadienne » (Lévesque 2008 : 220-221). Étant capables de parler le langage de l'administration et de fonder des organisations, ces jeunes auraient « indigénisé les structures administratives canadiennes » (Lévesque 2008 : 474). Or, nous verrons tout au long de cette thèse que

---

<sup>100</sup> Mary-Rousselière rappelle dans son article que deux ou trois ans auparavant, la Division de l'éducation avait expliqué, au cours d'une réunion, que les habitants d'une communauté importante s'étaient opposés à l'enseignement en anglais et qu'il avait été décidé que l'inuktitut serait la langue de l'enseignement au cours des premières années puis qu'elle serait remplacée par l'anglais. Pourtant au même moment, deux fonctionnaires de l'administration nordique s'étaient publiquement positionnés en faveur de l'assimilation dans la revue *North* (Mary-Rousselière 1963 : 6).

le « langage de l'administration » est bien un point stratégique où se joue la capacité de ces bilingues à inuitiser ces réalités et structures administratives exogènes.

#### ***1.2.1.d. L'embauche d'Inuit par l'administration nordique***

La participation des Inuit à l'emploi rémunéré remonte aux contacts avec les baleiniers et elle s'est amplifiée avec la présence plus constante de non-Inuit dans l'Arctique. Nous avons déjà évoqué les conditions de travail des guides inuit qui accompagnaient les explorateurs, les policiers et les missionnaires. Avec la seconde guerre mondiale et la présence de militaires américains à Frobisher Bay, savoir parler anglais n'était pas nécessaire pour travailler pour les militaires américains, comme l'indiquent plusieurs aînés tels que Martha Michael ou encore Akisu Joamie, qui ont témoigné dans le cadre de l'ouvrage collectif *Inuit Recollections on the Military Presence in Iqaluit* (Kublu *et al.* 2002). Selon l'aîné Akisu Joamie, la communication se limitait à une compréhension minimale des tâches à accomplir (Kublu *et al.* 2002 : 235).

Or, il en était tout autrement quant au travail offert par la DEW Line<sup>101</sup>, par l'administration nordique<sup>102</sup>, et plus généralement au sein des communautés gérées par celle-ci. Parler anglais était devenu nécessaire. Or, contrairement à leurs voisins de l'Arctique de l'ouest, de nombreux Inuit adultes de l'Arctique oriental canadien ne maîtrisaient pas l'anglais. Ainsi, la DEW Line recruta surtout des Inuit de l'ouest pour travailler dans l'est. Et le vice-président de la Federal Electric de commenter :

The basic problem seems to be the lack of ability to speak and write English. In the majority of cases Eskimos have progressed quite satisfactorily and in those cases where they have made little or no advancement, it has been due to a language barrier.<sup>103</sup>

D'après lui, c'était la barrière linguistique qui empêchait les Inuit monolingues de progresser dans leur carrière (Duffy 1988 : 109-110).

Cette question fut abordée par Simonie Michael, premier représentant inuit élu de la région de l'Arctique oriental (Eastern Arctic) à l'Assemblée des Territoires du

---

<sup>101</sup> Dans le contexte de la guerre froide qui opposait les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques, des stations de radar furent construites dans l'Arctique à partir de 1955, le long des côtes, pour former la DEW Line (Distant Early Warning Line). Selon David King, le gouvernement fédéral engagea à ce moment là des initiatives de grande envergure afin d'attirer les Inuit et les Indiens du Nord vers l'économie de l'emploi salarié, un projet qui fut contrecarré par l'absence de formation à vocation professionnelle pour les jeunes inuit (King 1998 : 41-42).

<sup>102</sup> En 1960, l'administration nordique employait plus d'une centaine d'Autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest (Sivertz 1960 : 365).

<sup>103</sup> RG 85 volume 744 dossier 207-2 partie 4 *Cruzen to the Deputy Minister, Department of Northern Affairs and National Resources*, 21 mars 1960. Cité dans (Duffy 1988 : 110)

Nord-Ouest en septembre 1966. Dans un compte rendu de la réunion de décembre 1968 publié dans le journal mensuel bilingue (anglais-inuktitut) *The Listening Post*, Michael écrivait :

Also we have to know how to speak English in order to get a job. We are born Eskimos, so we have to keep our language. When we grow up we can speak our own language, but it isn't so good because they don't teach us in Eskimo when we're in school. I'm working on this because the school work comes first. (Michael 1969 : 7)

La lettre de Michael indique pour sa part qu'il était attendu des Inuit qu'ils parlent anglais pour participer à l'emploi salarié et qu'il s'agissait en réalité d'une condition *sine qua non*. On peut toutefois penser que la situation telle que présentée par Simonie Michael, originaire de Frobisher Bay, était davantage une réalité dans un centre urbain tel que Frobisher Bay, où la présence des non-Inuit était massive, que dans des petites communautés. Il est fort probable que cette plus grande proportion de non-Inuit ait influé sur le rapport de force linguistique entre les Inuit et les non-Inuit, à l'avantage de l'anglais.

Un an plus tôt, le bulletin bilingue anglais-inuktitut *New News* publia la lettre le courrier à la rédaction de Joseph Sewoee de Tikirarjuaq (Whale Cove), que nous avons déjà évoqué :

It is best when a white man is able to speak and understands Eskimo. When he is unable to speak or understand the Eskimo language it is difficult for him and for us. When he knows Eskimo he is very useful for many things, for employment because he can tell you clearly so that you can understand. When they don't understand each other the white has been talking about employment and the Eskimo did not understand what he is talking about and the Eskimo just doesn't react. But if he had understood he would have reacted more and would have accepted employment if he had understood the white person. (Sewoee 1968 : 6)

La lettre de Sewoee sous-entend qu'à l'époque, à Tikirarjuaq (Whale Cove), il était attendu des non-Inuit qu'ils parlent anglais. Si tel n'était pas le cas, cela avait pour conséquence des pertes d'opportunités d'emploi pour eux mais aussi pour les non-Inuit, et ce sans que l'une ou l'autre des parties n'en soit consciente. Sewoee n'aborde d'ailleurs pas la question en disant que les Inuit ne parlaient pas anglais et que par conséquent ils n'étaient pas embauchés. Toutefois, le fait de suggérer que des non-Inuit parlant l'inuktitut soient les bienvenus dans sa petite communauté, indique une volonté de lutter contre un renversement du rapport de force linguistique. En réponse à cette lettre, le révérend Armand Tagoona écrit que les Inuit comprenaient davantage l'anglais que ne le pensaient les non-Inuit (Tagoona 1968 : 9). Cette difficulté des Inuit à

s'exprimer en anglais pour répondre aux non-Inuit pouvait être à l'origine d'une certaine frustration de la part des Inuit, laquelle est peut-être liée au sentiment de ne pas être à la hauteur, ce que laisse entendre la lettre de Tagoona : « Maybe our tongues are stiff but something's wrong with us » (Tagoona 1968 : 9). Une certaine ironie est toutefois perceptible dans le message de Tagoona. En feignant d'imputer aux Inuit la responsabilité des difficultés de communication (discours indirectement véhiculé par l'administration nordique), Tagoona prendrait de la distance par rapport à ce même discours. Cette attitude qui consiste à feindre de se conformer aux attentes et aux idéologies du pouvoir pour mieux reprendre le contrôle n'est pas sans rappeler certaines stratégies adoptées par les paysans de l'Asie du Sud qui furent décrites par l'ethnologue James Scott sous l'intitulé « weapons of the weak » (1985). L'usage notamment du faux-semblant et de la parodie leur permettent de rester en marge des idéologies du plus fort. Plus précisément en lien avec la question linguistique, on pourrait rapprocher l'attitude de Tagoona des stratégies adoptées par les « communautés périphériques » (traduit de l'anglais *periphery communities*) qui composent avec le potentiel idéologique de l'anglais, comme Suresh Canagarajah (2000) l'a avancé et illustré à l'aide d'un exemple tiré de son Sri Lanka natal. Ce dernier rappelle qu'en contexte colonial, de telles stratégies sont variées et subtiles que l'on ne retrouve leur trace que dans l'histoire orale, notamment dans les anecdotes et les plaisanteries (Canagarajah 2000 : 123).

Pour en revenir aux témoignages inuit précédemment cités, ceux-ci donnent à penser qu'à une époque où le renversement du rapport de force linguistique était déjà établi à Frobisher Bay, qui était un centre urbain, les petites communautés essayaient de le contrer à l'aide d'une forme de résistance linguistique.

Au fil du temps, un fossé s'est creusé entre les Inuit qui parlent anglais et les autres. Déjà, dans les années 1960, John et Irma Honigmann avaient formulé les observations suivantes :

Full time hunters lag behind steadily employed families in modernization. Not unexpectedly, those who have already penetrated quite far into the new culture find it easiest to move further. Familiarity with English especially, facilitates new learning, particularly of subtle things. (Honigmann et Honigmann 1965 : 162)

De plus, un représentant de l'administration leur avait signifié à l'époque que l'acquisition progressive d'une compétence pour parler et lire l'anglais garantissait un meilleur salaire. Or, les observations des Honigmann ne confirment pas ce discours, au

contraire ils écrivent : « The two clerks, who translate and interpret from one language to another, receive one of the lowest hourly rates » (Honigmann et Honigmann 1965 : 74).

Selon Marybelle Mitchell, Frank Vallee (1962) fut le premier à évoquer l'émergence d'une structure de classe sous la forme d'un continuum, avec d'un côté les Nunamiut qui gardent une grande proximité avec le territoire, et de l'autre les Kabloonamiut qui vivent en ville et entretiennent pour leur part une grande proximité avec les non-Inuit (Vallee 1967 : 137). Si l'on en croit Vallee, la connaissance de l'anglais faisait partie des nouveaux critères d'évaluation du statut social, dans ce contexte où l'on différenciait statut et performance, ce qui n'était pas le cas auparavant. Mitchell rappelle que le prestige des Kabloonamiut était accompagné d'une affiliation avec un non-Inuit puissant, dans une relation de patronage<sup>104</sup> au sein de laquelle, comme l'a expliqué Vallee, les Kabloonamiut qui étaient des clients devenaient des *middlemen* : « carrying the Euro-Canadian culture to the Nunamiut » (Vallee 1967 : 141). Selon Vallee, ces « talking chiefs », que l'on pourrait traduire en français par « chefs qui parlent »<sup>105</sup>, devenaient alors les interlocuteurs privilégiés des représentants de l'administration dans les communautés, les Northern Service Officers. Ils étaient même considérés par ces non-Inuit comme des porte-parole consultés pour des décisions allant au-delà de leur cercle familial direct. Vallee écrit : « They are taking on the role of representatives of the whole Eskimo community vis-à-vis the Kabloona » (Vallee 1967 : 145-146). Marybelle Mitchell considère pour sa part qu'il n'y avait pas lieu de parler de l'émergence d'une classe sociale :

Without arguing from any definition of class, these status groupings clearly do not fulfill the Marxism prerequisites of exploitation of the labour power of one group to produce value for another group. But they may, I think, be considered the antecedents of such in that they indicate a growing disparity in relative wealth and power, measured not in cash, but in ownership or access to such valued means of production as boats and guns—what Vallee calls “prized possessions.” (Mitchell 1996 : 129)

Il est intéressant de noter la manière dont ces « chefs qui parlent », sous-entendu « au nom des autres », sont surtout des Inuit qui se font comprendre et qui sont entendus parce qu'ils parlent anglais. Ils sont dotés d'une parole puissante, officielle, politique, pour reprendre Pierre Bourdieu. Ainsi, au cours du renversement du rapport de force

---

<sup>104</sup> Mitchell fait appel à la relation de patronage dans le sens que lui donnait Paine dans *Patrons and Brokers in the Eastern Arctic* (Paine 1971).

<sup>105</sup> Nous reproduisons la traduction française utilisée par Derek Smith (Smith 1976 : 48).



linguistique qui faisait primer non plus l'inuktitut mais l'anglais, un groupe d'Inuit a acquis auprès des leurs une forme d'autorité relative bien plus concrète, auprès des non-Inuit qui détenaient les ressources. Cette forme d'autorité, ces Inuit la devaient à leur maîtrise de l'anglais qui leur assurait une certaine proximité avec les Blancs puissants de la communauté. Au delà de la vie des communautés, cette prééminence de l'anglais s'est au fil du temps étendue à la représentation politique.

### ***1.2.1.e. La représentation politique***

La notion de « leadership » chez les Inuit avait déjà fait l'objet de nombreux écrits dans les années 1960, époque à laquelle les descriptions étaient pour le moins contradictoires. Selon Nelson Graburn (Graburn 1969 : 45), cette contradiction opposait d'une part ceux qui considéraient que la société inuit possédait une structure et des procédures juridiques embryonnaires (Hoebel 1954, 1940 et van den Steenhoven 1959) et d'autre part ceux qui déclaraient qu'il existait ou qu'il se devait d'exister des structures politico-juridiques ainsi que des mécanismes de jugement (Pospisil 1964 et Koch 1967).

Certaines de ces recherches, notamment celles de Steenhoven, étaient menées dans le cadre des activités du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Northern Affairs and Research Centre) et tentaient de répondre à son besoin de dénicher des interlocuteurs valables pour communiquer avec les Inuit et stimuler ses activités dans le Nord.

Alors que l'administration nordique et les anthropologues s'interrogeaient sur l'existence d'un « leadership » traditionnel, ou plus simplement sur la notion de représentativité, cette administration à la recherche d'interlocuteurs inuit prit des initiatives pour lesquelles la composante linguistique fut déterminante. En effet, l'émergence des leaders inuit se retrouva alors systématiquement associée à la capacité de ces porte-parole à parler anglais. Il ne s'agissait donc plus d'observer le mode de vie inuit traditionnel afin d'y repérer les formes préexistantes du leadership.

#### *1.2.1.e.i) Eskimo Councils*

Vers la fin des années 1950, quelques conseils inuit locaux (*Inuit council*) furent mis en place sous l'influence d'administrateurs et de non-Inuit, et ce, de manière irrégulière et embryonnaire au sein de certaines communautés telles que Kinngait (Cape Dorset) et Iqaluit (Frobisher Bay) (Duffy 1988 : 225).

L'anthropologue David Damas compare le conseil de village de Naujaat (Repulse Bay) et celui de Kangiq&iniq (Rankin Inlet), qu'il a visité l'année suivante. Pour le premier, dont il a observé les activités en 1967, il écrit : « Meetings were carried out in the Inuit language, as consistent with the wholly native composition of the body » (Damas 2002 : 170). Concernant le second, il observe :

The community council meeting were chaired by the resident area administrator, rather than being run solely by the Inuit as I had observed at Repulse Bay. Meetings were conducted in English and, I suppose partly because of language usage but also perhaps because of a more aggressive nature of personality, the white members of the community appeared to be dominant in discussions. (Damas 2002 176)

Si l'on en croit les observations de Damas, la présence de l'administrateur non-locuteur de la langue inuit induisait non seulement une prééminence de l'anglais dans le déroulement des discussions mais permettait aussi aux non-Inuit d'user d'une forme d'agressivité pour dominer les échanges. Nous pourrions comparer cela avec le cas de figure évoqué par Hugh Brody, où du fait que les discussions se déroulent en inuktitut, il était possible pour le conseil, composé d'Inuit, d'exclure complètement l'administrateur dont la présence dérangeait, simplement en ne lui fournissant pas d'interprétation de la teneur des discussions. Brody raconte :

All the settlement's difficulties with him [area administrator] were reviewed—but once again, nothing was translated for his benefit. During these denunciations, he sat on one side of the room and passed the time playing with some small children. Towards the end of the denunciation, one woman pointed out that Travis could not understand what was being said. One of the councillors replied that he couldn't understand anything anyway, so there was no point interpreting for him. (Brody 1975 : 116)

Si dans cette petite communauté il était donc possible d'exclure l'administrateur des discussions en ayant recours à l'inuktitut, les choses étaient certainement bien différentes à Frobisher Bay, où comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, la prééminence des anglophones était bien établie. Pourtant, le fait de mener les débats des conseils inuit locaux dans la langue locale était un point dont l'importance était à l'époque reconnue par les Inuit (Curley 1968e : 2).

### *1.2.1.e.ii) Le Comité des affaires esquimaudes*

Les activités du Comité des affaires esquimaudes (*Eskimo Affairs Committee*), administré de 1952 à 1962 par le ministère des Ressources et du Développement

(remplacé par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales en 1953), furent marquées par la participation de délégués inuit en 1959<sup>106</sup>, 1960<sup>107</sup> et 1961<sup>108</sup>.

Les critères de sélection annoncés par le ministère furent les suivants : « intelligence, assertiveness, and ability to express themselves clearly »<sup>109</sup>. Mais comme le rappelle le politologue Peter Clancy, les premiers délégués étaient tous déjà engagés dans le marché de l'emploi salarié (Clancy 1987 : 193-194), ce qui signifie qu'ils remplissaient les conditions minimales de maîtrise de l'anglais que nous avons évoquées précédemment. L'un des aspects importants de ce processus de sélection, et qui est pourtant resté au second plan, est la prééminence du critère linguistique. Ce critère fut pourtant le premier mentionné dans l'appel lancé par l'administrateur de l'Arctique, C. M. Bolger aux divers Northern Service Officers en vue de la sélection de ces délégués inuit :

It is felt that the time has arrived when the Eskimos are capable of having a voice in the Committee, consequently we are seeking two Eskimos to attend and take part in this year's meeting. If all goes well, it is proposed that the number will be gradually increased, probably to three or four.

The Eskimos selected should be able to speak English, be at least sufficiently acquainted with our southern ways that they would not be completely baffled by Parliamentary procedures, and adequately self-confident that they would be prepared to contribute their opinions to the meeting. Needless to say, their representation at the session is an important step towards fostering responsibility, therefore, the best possible candidate should be nominated to lead the way. Can you suggest an appropriate person in your region?<sup>110</sup>

Les réponses reçues par C.M. Bolger portèrent également sur ce critère, comme celle d'A.F. Flucke en poste à Salluit (Sugluk), dans le Québec arctique :

(T)here is no one at Sugluk, WakehamBay or Ivuyivik who could fill the requirements for attendance. The only Eskimo in this region who speaks any English at all is a permanent employee of the Hudson's Bay Company. In any case,

---

<sup>106</sup> Abraham Okpik (Aklavik), George Koneak (Fort Chimo), John Ayaruark et Shinuktuk (Rankin Inlet). BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Eskimo Affairs Committee - Booklet of instructions, minutes and agendas*, Juillet 1960- Mars 1961. L'orthographe des patronymes a été conservée afin de rester fidèle au document d'archive.

<sup>107</sup> Jacob Oweetaltuk (Great Whale river), Amero (Baker Lake), Jimmy Jacobson (Tuktoyaktuk) et Mike Kilikapioyak (Coppermine) (*Ibid.*). L'orthographe des patronymes est fidèle au document d'archive.

<sup>108</sup> David Panioyakak (King William Island), David Haniliak (Cambridge Bay), Oshawetok (Cape Dorset) et Anawakalook (Frobisher Bay) (*Ibid.*).

<sup>109</sup> BAC RG 22, versement 22-335, volume 335, dossier 40-8-19. *Minutes. Eskimo Affairs Committee*, 25 mai 1959.

<sup>110</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for all Northern Service Officers*, 3 février 1959.

he is, as yet, insufficiently acquainted with southern affairs and manners to fill the bill.<sup>111</sup>

Tel fut également le cas pour James Houston, en poste à Kinngait (Cape Dorset) :

With reference to Eskimos attending the Eskimo Affairs Committee this May. Only one Cape Dorset Eskimo speaks English. His is E-718 Tommy, employed as interpreter for the Hudson's Bay Company. For this reason and because of general transportation difficulties I would suggest that the Eskimos selected for this committee be chosen from another area.<sup>112</sup>

Ainsi, il semble bien que par l'expression « ability to express themselves clearly », formulée au cours de la session d'introduction des premiers délégués, était sous-entendue la capacité à s'exprimer en anglais.

Bien que l'autorité de ces délégués en matière de représentativité n'ait jamais été revendiquée en tant que telle par le ministère (Clancy 1987 : 194), certains NSO appelés à proposer des candidats potentiels mirent en évidence la question de la légitimité de ces Inuit quant à leur rôle de représentants, comme l'a fait SAH Dodds en poste à Qamanittuaq (Baker Lake) :

At some of the coastal camps "boss" principle is well established, but the idea of any one Eskimo having real authority over others is foreign to the Caribou Eskimos. There is only one such camp in this area, and the Boss (Scotty, at Ferguson Lake) has only a few other families at his camp.<sup>113</sup>

L'administrateur D.Z Grant, en poste à Kangiq&iniq (Rankin Inlet), a exposé le problème à son supérieur C.M. Bolger en remettant en question le critère linguistique :

I wanted to make this [Eskimo representation in Ottawa] the subject of a local community meeting at which a representative could be selected by his own people. The limiting factor of a necessity to speak and understand English seriously handicaps the selection of truly representative Eskimos.

Unfortunately, those Eskimos who are fluent in the English tongue have acquired it in hospital as a rule and most of them have been away from their people for prolonged periods. They cannot really be considered "representative". [...] It has also occurred to me that instead of having the Eskimo people represented by interpreters instead of by those men of major influence among them, the simultaneous translation system could be employed. This would enable non-English speaking Eskimos to participate to the fullest extent.<sup>114</sup>

---

<sup>111</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Arctic administrator - Eskimo representation at Eskimo Affairs Committee*, 28 avril 1959.

<sup>112</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr Bolger. Arctic Administrations*, 3 février 1959.

<sup>113</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr Bolger - Arctic Administrator - Eskimo representation - Eskimo Affairs Committee*, 23 mars 1959.

<sup>114</sup> BAC RG 85 volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr CM Bolger, Administrator of the Arctic*, 12 mars 1959.

Grant remet en cause la capacité des interprètes à agir en tant que représentants des autres Inuit, d'une part, précisément parce que les conditions de leur apprentissage de l'anglais les ont éloignés des leurs et, d'autre part, parce qu'il sait qu'il y a des Inuit influents. Ceci suggère que dans les communautés en voie de développement en 1959, l'association de la capacité à parler anglais et la notion de leadership n'était pas plus pertinente qu'elle ne l'était dans les camps saisonniers.<sup>115</sup>

Pour en revenir au mémorandum de Grant, notons qu'en 1959, les Inuit de sa communauté sélectionnèrent deux représentants de leur propre initiative, et ce, à l'encontre des attentes de l'administration de l'Arctique, point que confirme le mémorandum suivant rédigé par C.M. Bolger à l'attention de Mr Butter et Mr Grant :

Mr Grant told us that a group of Eskimos at Rankin Inlet held a meeting to select one of their number to represent them at the forthcoming Eskimo Affairs Committee meeting in Ottawa on May 25. He reported that the Eskimos had selected John Ayaruark E 3-54 to represent them. We told Mr Grant that only two Eskimos were being selected to attend the meeting and that we would be glad to keep Ayaruark's name in mind. Mr Grant replied that the Rankin Inlet Eskimos were quite interested in having a representative at the meeting and that if we did not select Ayaruark they were prepared to send him to Ottawa at their own expense as an observer. [...] Ayaruark will be very welcome if he can come.<sup>116</sup>

Ainsi, les habitants de Rankin Inlet contournèrent le processus de nomination prévu initialement en 1959, y compris le critère linguistique, avec le soutien de leur NSO, afin que John Ayaruak (Ayaruaruk)<sup>117</sup> et Shinuktuk, leurs deux représentants légitimes, prennent part à la dixième séance du Comité des affaires esquimaudes. Notons que l'administration nordique autorisa progressivement la sélection des représentants au sein des communautés, et c'est ainsi qu'en 1961 le chasseur David Haniliak de Cambridge Bay fut choisi par les siens pour les représenter, malgré le fait qu'il ne parle pas anglais. Selon J.J. Bond, administrateur de sa région, la présence de

---

<sup>115</sup> On peut toutefois penser que l'interaction de certaines familles inuit avec des baleiniers, dont *l'isumataq* était vraisemblablement l'interlocuteur privilégié puisqu'il avait une certaine autorité sur l'organisation des déplacements, a conféré à ces *isumatait* (pluriel d'*isumataq*) le rôle d'intermédiaire, donc de porte-parole. Du fait que l'autorité de *l'isumataq* n'était que temporaire (Graburn 1969 : 48) et intimement liée à la confiance que leur portait le groupe (Graburn 1969 : 57), il est probable que cet intermédiaire ait changé au gré de nouvelles répartitions des rôles et qu'il n'y ait pas eu de constance dans la représentativité inuit auprès des baleiniers.

<sup>116</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for the Regional Administrators-Selection of candidate for Eskimo Affairs Committee Meeting*, 6 avril 1959.

<sup>117</sup> L'orthographe du patronyme « Ayaruark » est fidèle au document d'archive relatif au Comité des affaires esquimaudes. L'orthographe « Ayaruak » est celle qui fut plus largement répandue à partir de 1968, année de parution de l'autobiographie de John Ayaruak. Ce dernier y mentionne brièvement la séance du Comité des affaires esquimaudes à laquelle il a pris part en 1959 (Ayaruaq 1968 : 102).

David Panioyakak, qui était bilingue, lui permettrait de remplir sa mission sans trop de problèmes.<sup>118</sup>

La proposition de Grant qui consistait à offrir des services d'interprétation simultanée aux délégués inuit fut prise en compte. Il n'existait pas à l'époque de formation scolaire pour former les interprètes et ce fut Robert (Bob) Williamson, chef de la division du Bien-être (*Welfare Division*), qui fut appelé à délivrer ce service au cours de la dixième séance du Comité aux affaires esquimaudes. La participation de John Ayaruaq à celle-ci fut remarquable car elle a permis de mettre en évidence l'autorité des administrateurs, dont il a remis en cause la légitimité et a dénoncé les effets :

Mr Ayaruark called attention to the need to permit Eskimos to make their own decisions in matters directly affecting them. He said that sometimes Eskimos were over-shadowed by those in authority and this has been evident in cases where they had been moved from one area to another when they did not want to go. They had agreed to move only because they were "over-awed", referring specifically to Rankin Inlet, Mr Ayaruark described it as a settlement populated by people from many scattered places speaking different dialects, some of whom, particularly from Inland Keewatin, were confused and unsettled by their new environment. He pointed out that, like the white man, the Eskimo had his own ideas about what he wanted to do with his life and his homeland, and the wishes of the Eskimo people should be respected.<sup>119</sup>

Concernant la participation de John Ayaruaq, un incident mérite d'être ici mentionné, non pas pour remettre en cause la qualité de l'interprétation fournie par Mr Williamson, mais plutôt pour en savoir davantage au sujet des conditions d'expression des premiers Inuit dans un forum administratif, et dont la trace a été préservée<sup>120</sup>. Une lettre adressée par le père o.m.i. André Renaud, directeur général intérimaire du Comité aux affaires esquimaudes à Gordon Robertson, président de ce même comité, demandait une modification du procès-verbal de la dernière séance. En effet, suivant les remarques d'un confrère bilingue qui lui avait signalé que certaines déclarations de John Ayaruaq n'étaient rendues que partiellement par l'interprète, Renaud a fait traduire le procès-verbal en langue inuit, par un autre confrère, et l'a fait réviser par Ayaruark. Ce dernier

---

<sup>118</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Memorandum for the Administrator of the Mackenzie - Eskimo Affairs Committee - Biography of David Panioyakak and David Haniliak*, 20 mars 1961.

<sup>119</sup> BAC RG85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on May 25, 1959, in the large conference room, East Block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté.

<sup>120</sup> Les séances du Comité des affaires esquimaudes évoquées précédemment n'ont pas donné lieu à la publication de procès-verbaux, ou si tel fut le cas, ces derniers ne sont pas conservés aux Archives nationales du Canada.

a noté par endroits certaines omissions, ainsi que la présence d'éléments qui n'était pas de lui<sup>121</sup>. Le procès-verbal détenu par les Archives nationales du Canada n'inclut pas les modifications requises par Ayaruaq par l'entremise du père Renaud, mis à part l'usage de l'adjectif « overawed » (« très impressionné »), pour évoquer la raison pour laquelle certains Inuit acceptèrent de s'établir dans les communautés. Mention est faite de l'intention de discuter de possibles amendements au procès-verbal précédent, en introduction du procès-verbal de la onzième session du comité, mais rien n'indique qu'une telle discussion ait eu lieu<sup>122</sup>. Cet incident révèle d'une part l'importance accordée par le père Renaud, et par extension par les missionnaires oblats, à une expression fidèle de la parole inuit, et ce malgré le surcroît de travail de traduction requis. D'autre part, l'administration nordique paraît plus encline à médiatiser la présence de ces délégués inuit que de veiller à la consignation précise de leur contribution dans le procès-verbal. De plus, elle n'a pas tenu compte de la suggestion qui avait été formulée à la toute fin de la onzième session par Mr. Menarik, qui proposait de faire traduire les procès-verbaux du comité en langue inuit afin que les Inuit puissent en prendre connaissance, et qui pourtant avait été acceptée par le comité dans la mesure des ressources de traduction disponibles<sup>123</sup>.

Notons par ailleurs qu'au sein des activités du comité ouvert au public à l'occasion de la onzième séance en 1960, la visibilité accordée aux délégués inuit a été considérée par certains membres de ce comité comme une forme d'exploitation publique. Certains administrateurs du gouvernement fédéral auraient ainsi profité de cette occasion pour faire croire à une ouverture de l'administration canadienne envers les Inuit. Autrement dit, les délégués inuit, sélectionnés par ces administrateurs sur des critères de familiarité socioculturelle, notamment linguistique, avec la population anglo-canadienne et son administration, étaient appelés à représenter tous les Inuit. Or, comme le soulève Pierre Bourdieu, « la relation de délégation risque de dissimuler la vérité de la relation de représentation et le paradoxe des situations où un groupe ne peut exister que par la délégation à une personne singulière [...] qui peut agir en personne morale,

---

<sup>121</sup> Archives Deschâtelets, HR 6903.C73R18, *Letter to Gordon Robertson, Chairman, Committee on Eskimo Affairs, from Andre Renaud, re : Amendments to Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs*, 11 août 1959.

<sup>122</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Eleventh Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on March 28 and 29, 1960, in the large conference room, east block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté.

<sup>123</sup> *Ibid.*: 27.

c'est-à-dire en substitut du groupe » (Bourdieu 1984 : 49). Aux yeux du gouvernement canadien, les délégués inuit auraient alors symbolisé le groupe des Inuit en le représentant.

Par ailleurs, la dépendance de la grande majorité des délégués inuit envers l'administration qui les employait mettait vraisemblablement en doute leur liberté d'expression, point qui a nourri la discorde qui s'est installée au sein des membres du comité, dont les activités ont finalement cessé en 1962<sup>124</sup>.

Malgré les doutes qui furent exprimés au sujet de la représentativité et de la liberté d'expression des délégués inuit, et malgré le rôle proprement consultatif du comité, ces délégués ont toutefois contribué aux discussions et ont exprimé des opinions tranchées, entre autres au sujet de la parole et de la langue inuit, sujets qui nous préoccupent tout particulièrement.

La question de la prise de parole ou plutôt des obstacles à la prise de la parole par les Inuit au sein des premiers conseils (*Eskimo Councils*) fut évoquée par AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik), délégué inuit du Mackenzie qui exerça la fonction de président de la Delta Trappers Association de 1952 à 1953 : <sup>125</sup>

I would like to make it clear to you. All the Eskimos, as you know, have no knowledge of political ways. They have never started voting until ten years ago and that means, if they want to enter into the white man's way to learn their problems and have discussion like here, they have to have education. Otherwise, I contradict Father Renaud's opinion, because they want the Eskimos to have their own problems and bring them to the government officials, but how are they going to do this when they do not know how to get up and speak unless they are taught and have equal status with the white people? Until then, it is very hard to accomplish anything. [...] There are a lot of ways of organizing an organization that will get the people on their feet and get them to speak up. When we have a meeting there are white people, Indians, and Eskimos. Trappers get up and start talking and poor natives wait and listen and are disappointed because we never had a chance to say anything.<sup>126</sup>

Sans évoquer le rôle du rapport de force linguistique dans la difficulté des Inuit à s'exprimer à l'occasion de forums politiques incluant des non-Inuit, Okpik semble indiquer que selon les modalités du format existant, la parole des Inuit ne trouve pas de place pour s'exprimer. Le fait qu'il remette en cause le manque d'éducation des Inuit

---

<sup>124</sup> BAC RG 85, volume 1382, dossier 1012-9, partie 5, *The Autocracy Attitude of Certain Members: The Committee on Eskimo Affairs will be discontinued very shortly, by Clement Brown*, non daté. Les informations contenues dans le document suggèrent que la lettre date de 1961.

<sup>125</sup> BAC RG85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Candidates for Eskimo Affairs Committee*, non daté.

<sup>126</sup> BAC RG85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Remarks of Eskimo delegates at the tenth meeting, Eskimo affairs committee Ottawa*, 25 mai 1959, page 3.



pour la chose politique et non le format du forum lui-même n'est pas surprenant. En effet, le Comité des affaires esquimaudes évoquait systématiquement le défaut d'éducation des Inuit pour expliquer les difficultés qu'ils rencontraient.

Par ailleurs, le thème de la langue d'enseignement au sein des écoles fit l'objet de longs débats. Les représentants de l'Église catholique romaine et de l'Église anglicane se trouvaient en opposition directe avec l'administration pour laquelle la langue de l'enseignement ne pouvait être autre que l'anglais, s'appuyant sur l'exemple groenlandais :

Mr Sivertz said there was an impressive body of argument in favour of teaching exclusively in English. He said teachers were in a better position to enable children to master their subject matter if English were the language of instruction in the schools. The Eskimo language might be taught as a subject. There was considerable opinion in Greenland that it had been a mistake to conduct schools beyond the primary grade in the Greenlandic language rather than Danish, the language of higher schooling academic, business and professional work. Many Greenlanders thought that the old school system using Greenlandic as the language of instruction had placed severe limitations on their future because young people educated in this way found their mastery of Danish not sufficient to carry them into secondary schooling let alone technical or university work. The preservation of the Eskimo language and other cultural values is recognized as of great value, indeed essential, but this can be done even more effectively if the language is not forced to accept the burden of modification such as it must undergo if in the schools for instruction in a technological age, and largely by white teachers with an imperfect knowledge of and feeling for the primitive language.<sup>127</sup>

Dans un tel contexte de désaccord, la voix des Inuit qui demandaient à ce que l'inuktitut soit tout de même enseigné apportait de l'eau au moulin des missionnaires :

Miss Panegoosho thought that the Eskimo language should be systematically taught in the schools.

Father Renaud expressed the same view. He suggested that the teaching of the language was important if it was to be preserved and was to have a genuine literary and cultural value.<sup>128</sup>

En 1960, l'enseignement de la langue inuit était considéré comme une option envisageable :

The Committee agreed that before its next meeting the administration should study how a new orthography could best be introduced with the minimum of disturbance to the people, and that special attention should be given to ways of teaching the

---

<sup>127</sup> BAC RG85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on May 25, 1959*, in the large conference room, East Block, Parliament buildings, Ottawa, non daté, page 12.

<sup>128</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Eleventh Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on March 28 and 29, 1960*, in the large conference room, east block, Parliament buildings, Ottawa, non daté, page 18.

Eskimo language possibly by employing special teachers on a part-time basis in various settlements.<sup>129</sup>

Notons toutefois que, comme nous l'avons vu précédemment, les assistants d'enseignement bilingues embauchés dans les écoles s'attachèrent davantage à rendre compréhensible le curriculum aux enfants qu'à enseigner l'inuktitut à proprement parler.

Par ailleurs, et contre toute attente, le thème de l'adoption d'une orthographe normalisée, sous-entendant la disparition pure et simple du syllabaire, faisait l'unanimité au Comité des affaires esquimaudes. Déjà en 1959, les délégués Menarik et Koneak avaient pris position en faveur de la graphie latine.<sup>130</sup>

Le comité a également débattu de la capacité de la langue inuit à permettre l'expression de tout ce qui touchait aux réalités d'origine étrangère ayant récemment été intégrées au mode de vie inuit. Les deux déclarations suivantes d'AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik), que l'on peut lire dans le procès-verbal de la séance de 1959, en témoignent : « When new things like television and radios come out, what names are we going to use for them in Eskimo? », « English will have to be the language for business »<sup>131</sup>. Ceci nous ramène à la question qui a conduit le gouvernement à tout miser sur l'enseignement de l'anglais au moment de la mise en place du système scolaire fédéral, et que nous rappelle David King : « [W]hat use could a backward and primitive language be to the Inuit as they evolved into modern society? » (King 1998 : 157). Cette question resta en toile de fond, même lorsque la gestion des Inuit fut transférée au Conseil des Territoires du Nord-Ouest.

### *1.2.1.e.iii) Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest*

Dans l'histoire des rapports de force linguistiques entre Inuit et non-Inuit dans les Territoires du Nord-Ouest, l'acquisition du droit de vote par les Inuit<sup>132</sup> fit pencher temporairement la balance du côté de l'inuktitut. La plupart des candidats aux élections

---

<sup>129</sup> BAC RG 85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Eleventh Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on March 28 and 29, 1960, in the large conference room, east block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté, page 18.

<sup>130</sup> BAC RG85, volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on May 25, 1959, in the large conference room, East Block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté, page 12.

<sup>131</sup> *Ibid.* page 11.

<sup>132</sup> Les Inuit obtinrent le droit de vote aux élections fédérales en 1950, et en 1951 pour les élections territoriales et provinciales. Dans les faits, dans les Territoires du Nord-Ouest, il fallut attendre la révision de la législation territoriale de 1966 pour que les résidents de la partie orientale du territoire puissent prendre part aux élections territoriales et que trois sièges soient ajoutés au conseil (Duffy 1988 : 227).

qui furent progressivement organisées au sein des communautés n'étaient pas des Inuit, pourtant ces candidats tentèrent de gagner les voix des Inuit à l'aide de messages radiodiffusés en inuktitut. Cette pratique était toujours de mise en 1968 lorsque le premier Inuk député à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, Simonie Michael, fut élu en 1966 (Grescoe 1968 : 31).

Cette même année, soit un an après que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ait été transféré d'Ottawa à Yellowknife, la communication entre l'administration et les Inuit n'était toujours pas fiable. En 1968, Tagak Curley, rédacteur du bulletin *New News* largement distribué dans les communautés arctiques, appelait ses lecteurs à demander davantage d'information :

The N.W.T. Government has been trying to give more information as to what they will be doing for the North and what they should receive from the people. So far they have not received much help from the people yet. One of the simple reasons is that they still do not understand about the N.W.T Government. The reason is understandable. Information provided for the people in the North of course is usually written down in syllabics. How do we know that they understand the information we are trying to get across? How many people read the material provided in Eskimo? How much is provided by radio broadcast that would be helpful to the Eskimos in the North? (Curley 1968 : 5).

Comme l'exprime clairement l'article de Curley, les efforts de communication à l'intention des Inuit avaient pour objet de les informer de la nature et des activités du gouvernement.

Toutefois, au sein de l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, le rapport de force linguistique favorisait l'anglais au détriment de l'inuktitut et des autres langues autochtones. Malgré la présence grandissante de représentants Inuit, seul l'anglais était admis. La raison invoquée était le coût trop élevé des services de traduction et d'interprétation. Selon Peter Ittinuar, qui fut le premier inuk élu député fédéral en 1979, les premiers élus inuit furent pénalisés par leur maîtrise imparfaite de l'anglais :

In those days, Simonie Michael and Abe Okpik were not allowed to speak Inuktitut at the Council. They were also not allowed to have interpreters. In the early seventies, when Willie Adams was elected, he had trouble speaking English. My friend Peter Irniq remembers poor old Willie giving his first speech in his very broken English. He was so scared he was shaking and sweating. [...] (Rodon 2008 : 117-118)

They (Willie Adams, Peter Irniq, Bill Lyall and others) weren't allowed to speak Inuktitut in the Council. They had to stumble along in English. Therefore, they had very little influence on what the Council did. It was a major battle to get an interpreter corps established. (Rodon 2008 : 128)

Ittinuar considère que le fait de ne pas permettre aux élus inuit de s'exprimer dans leur langue maternelle revenait à minimiser leur influence sur les décisions du conseil. Cela les plaçait alors dans une situation d'insécurité linguistique qui pouvait restreindre leur représentativité. Selon lui, ce refus en dit long sur la politique du territoire de l'époque :

By saying no, and this is on record, they did not for one moment recognize the identity, the linguistic integrity, the culture, or the society for which they were responsible as legislators and authority figures. They were essentially assimilationist. That's what they wanted. That was the unspoken rule and policy of the day. (Rodon 2008 : 117-118)

Au début des années 1970, le gouvernement territorial était majoritairement anglophone (Laing 1982 : 16) et le nombre d'élus autochtones à l'Assemblée législative était en augmentation. L'année 1973 marqua un tournant dans cette communication entre l'administration des Territoires du Nord-Ouest et les Inuit, avec la formation d'un groupe d'interprètes inuit et amérindiens (Interpreter Corps ou Interpreter Core). Ceux-ci travaillaient sous la responsabilité du ministère de l'Information et les débuts de ce groupe furent très médiatisés (Mallon 1993 : 25). Ses activités consistaient à favoriser le processus qui consistait à informer des populations autochtones, notamment au sujet des décisions du gouvernement. Ces activités sont allées bien au-delà de ce premier mandat avec l'organisation d'ateliers annuels de terminologie inuit à partir de 1978 (Harnum 1989 : 46) et avec la publication de glossaires portant pour la plus grande part sur la terminologie de la vie publique<sup>133</sup>.

Toutefois, cette volonté, de la part des Territoires du Nord-Ouest de mieux communiquer avec les Inuit, ou du moins de mieux les informer, a peut-être renforcé le renversement du rapport de force linguistique en faveur de l'anglais. En effet, selon Graburn, la formation de traducteurs par la scolarisation a contribué à faire décliner la nécessité pour les non-Inuit d'apprendre la langue inuit (Graburn 1965 : 16).

Par ailleurs, plusieurs journaux et bulletins bilingues ont tenté d'expliquer aux Inuit ce que représentaient le gouvernement et le vote. C'est par exemple le cas du bulletin bilingue anglais-inuktitut mensuel *New News*, axé sur l'éducation des adultes et qui couvrait les élections et les décisions de l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest. Par exemple, l'article « Time to vote again » paru en avril 1968, et qui expliquait la

---

<sup>133</sup> Nous traiterons plus en détail de la contribution de Interpreter Corps à l'innovation lexicale concertée, de ses défis et de ses accomplissements dans le chapitre suivant.

structure du gouvernement et la responsabilité des élus, mettait l'accent sur le fait que voter est un devoir (Curley 1968d : 1). L'acte de voter était d'ailleurs traduit par *niguaq*, terme qui renvoie à la notion de sélection, et qui est communément utilisé aujourd'hui au Nunavut sous la forme *niruaq*-. Ce bulletin, publié de 1967 à 1969 et dont le rédacteur était Tagak Curley, s'adressait tout particulièrement aux habitants de la région de l'ouest de la baie d'Hudson, alors appelée Keewatin<sup>134</sup>. Pourtant, dans les années 1980, ces mêmes bulletins, journaux et magazines bilingues contenaient toujours de nombreuses indications au sujet de l'incompréhension que suscitaient encore le gouvernement et les élections auprès des Inuit (Tagoona 1979 : 21 ; Aipili 1980a : 4).

Avec l'émergence de leaders inuit, la prééminence de l'anglais a subsisté. Dans les années 1980, la connaissance de l'anglais était en effet un critère de sélection important auprès de l'électorat inuit. À cet effet, la question : « Should a Leader have the ability to speak both English and Inuktitut ? » fut posée à Frobisher Bay lors d'un atelier organisé par l'association Inuit tapirisat du Canada portant sur le leadership et qui fut documenté par l'artiste et auteur Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie) dans un numéro spécial du bulletin *Inuit Today* en 1980 (Aipili 1980b : 20). Les réponses rappelaient l'aspect incontournable de l'anglais dans les communications avec les non-Inuit. Les représentants de la région Kitikmeot (Qitirmiut)<sup>135</sup> ont déclaré que le fait de pouvoir parler anglais faisait partie des qualités propres au leadership. En d'autres termes, reconnaître des élus inuit qui ne maîtriseraient pas suffisamment l'anglais n'était pas envisageable pour eux. L'insécurité linguistique de ces leaders était alors considérée comme un frein à leur représentativité. Il est toutefois important de rappeler qu'en 1986, moins de la moitié des locuteurs de la région Qitirmiut utilisaient régulièrement leur langue maternelle (Dorais 1996 : 221).

Si l'anglais semblait incontournable aux délégués de Qitirmiut, la situation engendrait des questionnements. Lucassie Inuktaluk de Sanikiluaq (les îles Belcher) se demandait comment choisir un leader parmi des aînés, qui ne sauraient saisir les enjeux liés à des réalités étrangères brusquement intégrées au milieu de vie inuit, et des jeunes trop éloignés du mode de vie traditionnel. Considérant que parler anglais n'était pas la raison première motivant la sélection d'un leader, et qu'il ne fallait pas que cela

---

<sup>134</sup> *New News* fut remplacé par le mensuel *Keewatin Echo*, également bilingue.

<sup>135</sup> Région administrative située à l'ouest de ce qui est aujourd'hui le Nunavut où l'on retrouve trois dialectes de la langue inuit : le siglitun, l'inuinnaqtun et le natsilingmiutitut.

empêche des Inuit monolingues de se présenter, d'autres se positionnèrent en faveur du recours aux interprètes et à une sélection des leaders sur la base de qualités autres que la maîtrise de l'anglais. C'est dans une prise de position forte, qui n'est pas sans rappeler celle qui a permis à John Ayaruaq de prendre part au Comité des affaires esquimaudes en 1959, que fut finalement refusée l'association entre capacité de représentativité et maîtrise de l'anglais. Décidant de ne pas adopter un discours sur la sécurité linguistique calqué sur l'ethnocentrisme de l'administration fédérale, ces délégués mirent leurs espoirs entre les mains des interprètes, qui jouent alors un rôle public et s'exposent à la critique.

Au final, les membres du Nunavut leadership Workshop adoptèrent la position suivante :

The delegates passed a motion to the effect that leadership ability is more important than the knowledge of any language, and potential leaders have been unnecessarily discouraged from taking leadership positions because of the language barrier. So therefore, the participants of the Nunavut Leadership Workshop strongly recommend that all native and government organizations encourage potential native leaders to come forward and assume the responsibilities of leadership regardless of language. (Aipili 1980b : 20)

Rappelons que cet atelier a eu lieu à une époque où les négociations concernant la création du Nunavut avaient déjà été engagées par cette association. Cette question a été certainement posée parce que l'émergence de jeunes leaders, en décalage avec le mode de vie traditionnel, posait problème. Interrogé dans le cadre d'une recherche financée par Arctic Coop Ltd, Victor Aqatsiaq considérait cet aspect des élections aux conseils locaux comme un problème :

Question : Why do you think the public vote for the younger generation to sit on the councils?

Answer : My personal opinion is that the people are disregarding the older people because they don't understand English and I have heard that younger people have been sitting on councils since the school system started. The older people's opinions are being disregarded, which shouldn't be, and turning more and more to the younger people because they can speak and understand English. [...]

Question : Do you think that people vote for members just because they can speak English?

Answer : Yes. (Tapardjuk 1984 : 3-4)

Le lien direct qu'établit Victor Aqatsiaq entre l'éducation formelle des jeunes inuit, un certain mépris envers les aînés et la prééminence du bilinguisme dans le choix des leaders, brosse un portrait de la société inuit d'où émerge une discontinuité des

relations entre les générations et une continuité dans les effets du renversement du rapport de force linguistique, qui ont été intégrés par l'électorat inuit.

*I.2.1.e.iv) Points de comparaison avec le Québec arctique*

La situation du Québec arctique quant au rapport de forces linguistiques entre Inuit et non-Inuit fait écho à celle des Inuit vivant de l'autre côté du détroit d'Hudson. Au cours de ses enquêtes de terrain menées au Québec arctique dans les années 1950 et 1960, Nelson Graburn a noté un renversement du cadre colonial habituel au sein duquel les colonisés apprennent la langue du colonisateur :

In spite of the long-term and more recently intensive contacts between Eskimos and English and French-speaking whites, Eskimo bilinguals are exceedingly rare. Probably there has never been more than one English-speaking Eskimo in the area at any one time. On the other hand the vast majority of the whites who have had long-term dealings with the Eskimos have learned to speak a reasonable and often fluent Eskimo. This is perhaps a reversal of the usual position in "colonial" situations. This local situation has only recently been changed by the great influx of government personnel in the last half-decade. (Graburn 1965 : 15)

Comme le mentionne Graburn, les années 1960 furent les années charnières au cours desquelles cette situation changea. Ce furent alors les Inuit qui apprirent la langue des non-Inuit.

Selon les dires de l'aîné Taamusi Qumaq qui fut chasseur, encyclopédiste et qui fut aussi engagé politiquement, le gouvernement du Québec était prêt en 1964 à soutenir les Inuit dans leur effort pour faire de l'inuktitut la langue de travail et des services dans les communautés, y compris les services offerts par des agents non-Inuit. Qumaq se rappelle les mots de René Lévesque qui était alors ministre des Ressources hydrauliques et des Travaux publics et ministre des Richesses naturelles pour le gouvernement du Québec :

Les Inuit ne devraient pas perdre leur culture et leur langage. Ils devraient pouvoir travailler dans leur propre langue et avoir des postes dans des domaines de pointe comme la médecine et l'éducation. Les Inuit devraient se prendre en main. Les Blancs qui travaillent dans les collectivités inuit devraient parler l'inuktitut, puisqu'ils sont ici pour servir les Inuit. Tout cela pourrait se produire avec l'aide du gouvernement du Québec. (Qumaq 2010 : 94)

Ces mots ont marqué Qumaq qui considérait Lévesque comme un visionnaire.

Vers la fin des années 1960, les Inuit du Québec arctique avaient fait, depuis quelques années déjà, l'expérience des conseils de villages et des coopératives. Ils commencèrent à contester l'enseignement offert aux jeunes inuit par le gouvernement fédéral. Taamusi Qumaq raconte :

Les Inuit commençaient à mieux comprendre ce qui arrivait à leurs enfants à l'école. Ils décrivent ce qu'on y enseignait. Dans les écoles fédérales, l'enseignement n'était dispensé qu'en anglais. Cela nous préoccupait beaucoup. Il fallait trouver le moyen d'assurer que nos enfants soient correctement instruits, et cela comprenait l'enseignement en inuktitut. (Qumaq 2010 : 101)

À Puvirnituk, la responsabilité de la scolarisation des enfants fut transférée à la Direction Générale du Nouveau-Québec (plus particulièrement à la Commission scolaire du Nouveau-Québec) en 1970 à l'issue d'un vote. Des cours de langue et de culture inuit furent inclus au programme scolaire, ce qui rassura les parents sans toutefois les satisfaire (Qumaq 2010 : 103).

À la même époque, il semble que le gouvernement du Québec ait fait des efforts pour améliorer les communications avec les Inuit du Québec arctique. En 1970, la Direction Générale du Nouveau-Québec a publié un lexique à l'usage des fonctionnaires, des instituteurs et de tous les Québécois amenés à travailler auprès des Inuit de cette région. Ce lexique fut mis au point par Serge Pageau, qui avait passé cinq ans dans le nord du Québec (Pageau 1970). Ce lexique ne comprenait toutefois que de rares termes directement liés à la vie publique, si ce n'est le terme *saimmatik* (drapeau) (Pageau 1970 : 11)<sup>136</sup>. Le gouvernement du Québec a également commandé au linguiste et anthropologue Louis-Jacques Dorais un lexique intitulé *Lexique de l'administration* (Dorais 1976). Il semble que malgré ces efforts pour s'adresser aux Inuit de la région dans leur langue et utiliser une terminologie qui leur soit compréhensible, les Inuit recevaient encore les courriers du gouvernement fédéral et provincial en anglais ou en français. Il s'agit là d'un point soulevé à l'occasion des efforts de normalisation de l'orthographe inuit par Peter Crow, alors président par intérim du conseil municipal de Kuujuaapik (Great Whale). Il écrivait :

If our writing system is changed, it will seem like we will need translators to be able to read the new writing system. For example, letters are received from the governments in English or French and we do not even know how to read it. It will be the same for the new writing system which now includes new symbols. The only way that we will be able to understand it will be to have someone else read it for us that knows how to use it. (Niviakie *et al.* 1979 : 14)

Crow explique dans quelle mesure les modes de communication des gouvernements fédéraux et provinciaux sont inadaptés, au même titre que la nouvelle orthographe qui engendrera selon lui, de la même façon, un défaut d'autonomie des Inuit qui devront avoir à nouveau recours à des traducteurs. Contrairement aux Inuit des

---

<sup>136</sup> Voir *nunavut saimmatiga\**.



Territoires du Nord-Ouest, les Inuit du Nunavik répondaient à la fois aux sollicitations du gouvernement fédéral et à celles du gouvernement provincial du Québec, ce qui leur attribuait une certaine marge de manœuvre pour y répondre et leur donnait également la possibilité d'être plus exigeants à leur égard.

## **I.2.2. PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER D'INTERPRÈTE**

### ***I.2.2.a. D'interprètes de circonstance à interprètes de carrière***

Dans l'histoire de la communication entre les Inuit de l'Arctique oriental canadien et leurs visiteurs, le rôle de l'interprète n'a été professionnalisé qu'en 1973 avec la création de l'Interpreter Corps par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Jusqu'à cette date, de nombreux Inuit et non-Inuit ont joué le rôle d'interprètes sans qu'un statut professionnel ne leur soit accordé. Pourtant, dès 1563, l'entreprise coloniale espagnole en Amérique latine avait déjà professionnalisé le statut des interprètes à l'aide d'une loi qui précisait leur salaire, qui contenait un serment par lequel ces derniers juraient ne pas prendre parti, et de n'omettre ni ajouter quoi que ce soit. Cette neutralité était toutefois marquée par le contexte politique, puisqu'ils devaient également faire montre de : « Christianity and goodness » (Bastin 2009 : 489). Ainsi, à l'époque des premiers contacts de Martin Frobisher avec les Inuit de l'île de Baffin entre 1576 et 1578 dans le cadre d'une expédition initiale de la recherche du passage du Nord-Ouest, le rôle de l'interprète entre les Européens et les Autochtones des Amériques était déjà entendu comme un rôle d'intermédiaire (*go-between*), au moins dans l'Europe coloniale.

Comme nous l'avons vu précédemment dans l'histoire des relations entre les Inuit et leurs visiteurs, le rapport de force linguistique initial incitait davantage ces mêmes visiteurs à apprendre l'inuktitut qu'il n'incitait les Inuit à apprendre la langue de leurs visiteurs. Tel fut le cas jusqu'à la prise en charge des Inuit par le gouvernement fédéral, à la mise en service de divers projets de développement dans la région (la DEW line), au développement de la recherche scientifique (stations météorologiques, enquêtes de terrain des anthropologues) ou encore jusqu'à la présence militaire américaine et canadienne. Pourtant, depuis les débuts de cette relation, des intermédiaires linguistiques et culturels ont été appelés à intervenir, qu'ils soient Inuit ou non-Inuit. Plusieurs interprètes non-inuit ont été répertoriés au sein des équipages des explorateurs, des baleiniers, parmi les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de l'administration nordique.

Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, le mode de recrutement d'interprètes inuit issus de la région de l'Arctique oriental canadien a évolué avec le temps, avec les premiers interprètes que nous qualifierons d'« interprètes de circonstance », dont les tout premiers, à l'époque de Martin Frobisher, furent des prisonniers<sup>137</sup>. Il y eut aussi des jeunes inuit qui furent élevés parmi les non-Inuit, une technique utilisée par les baleiniers et que l'on retrouve dans les activités de la Compagnie de la Baie d'Hudson (Barr 1994) et dont rendent compte certaines sources dont les témoignages plus récents de Simonie Michael et de Tikivik. Ces personnes commencèrent à travailler pour la base militaire d'Iqaluit étant enfants et ont grandi dans un environnement de travail anglophone. Selon Michael, son travail d'interprète n'était pas rémunéré en soi. Après le départ des Américains, Michael partit vivre avec sa femme dans un campement familial, en dehors d'Iqaluit (Frobisher Bay), mais l'administration nordique fit appel à lui du fait de ses aptitudes bien connues pour l'anglais (Kublu *et al.* 2002 : 245). Des adultes furent également embauchés comme guides. Ceux-ci avaient auparavant appris l'anglais au contact des non-Inuit.

Au plus fort de l'épidémie de tuberculose, de nombreux enfants évacués dans les hôpitaux du Sud apprirent les rudiments de l'anglais. Certains d'entre eux, comme Minnie Aodla (Freeman) (Grygier 1994 : 105) ou Leah Idlout (Paulson) en ont fait leur profession et ont alors investi ce champ de compétence. La professionnalisation du rôle d'interprète sous entendait des aptitudes linguistiques que seule une immersion ou une grande proximité avec la langue anglaise et la culture des non-Inuit permettait. Pour la linguiste Danielle Saint-Aubin, une telle immersion est nécessaire au développement d'un réel bilinguisme (Saint-Aubin 1980).

En parallèle de la professionnalisation du rôle de l'interprète, la scolarisation des jeunes inuit par le gouvernement fédéral, à partir de 1955, a fait que de nombreux enfants ont été amenés à jouer les interprètes pour le compte de l'administration nordique auprès de leurs parents. Quelques témoignages ont été exprimés publiquement à ce sujet, comme par exemple celui de Peter Kattuk, député à l'Assemblée législative

---

<sup>137</sup> Si, dans le cas de Martin Frobisher, les prisonniers inuit ont été utilisés comme interprètes de manière circonstancielle, l'enlèvement et le déracinement d'Autochtones destinés à devenir des interprètes était pratiqué par Christophe Colomb en Amérique latine et par Jacques Cartier au Canada (Baker 2009).

du Nunavut et membre du comité Ajauqtiit<sup>138</sup>, qui, au cours des débats sur la révision du cadre juridique sur les langues officielles au Nunavut, racontait :

When we got back [from school] while I was in grade one, we were living in an outpost camp. There was a small child who got ill. The Hudson Bay Company Store Clerk was the only white person in our community. There were no health workers in those days and I had to be an interpreter with a grade one level of education to the Hudson Bay Company Clerk. I don't even remember how I interpreted. (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 47)

Des récits semblables furent entendus dans le cadre des audiences publiques menées par la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani. Mandatée en 2007 par Qikiqtani Inuit Association, cette commission a collecté de nombreux témoignages concernant l'abattage des chiens des Inuit, les relocalisations et toutes autres décisions de divers gouvernements ayant touché les Inuit, jusque dans les années 1980, ainsi que leur effet sur la culture, l'économie et le mode de vie des Inuit de l'île de Baffin. D'après plusieurs témoins qui étaient enfants au moment des faits, des fonctionnaires de l'administration leur auraient demandé de jouer le rôle d'interprètes auprès de leurs parents, ce qui engendra un malaise lorsqu'il s'agissait de décisions entraînant des mesures coercitives ou qu'il s'agissait de circonstances potentiellement dramatiques. La Commission a entendu le témoignage de Sam Palituq, originaire de Clyde River, qui après avoir passé sept ans dans un hôpital du Sud a perdu sa capacité à parler inuktitut. Si bien que vers 1968, il ne sut interpréter pour son père les explications d'un policier qui avait tué trois de ses chiens (CVQ 2009 : 77). La Commission a également mis l'accent sur le fait que l'on attendait des enfants qu'ils produisent pour leurs parents des traductions de documents administratifs complexes (CVQ 2009 : 58).

La sédentarisation des Inuit au sein des communautés joua un rôle important dans la proximité des interprètes avec leurs employeurs non-inuit. La Commission écrit : « The first Inuit living permanently in settlements were attracted by jobs rather than housing. They were employed by the RCMP as special constables or by the church or HBC as guides, cooks or cleaners » (CVQ 2009 : 29). Cette proximité des Inuit que Vallee appelle les « Kabloonamiut » (Vallee 1967) allait de pair avec une certaine distanciation envers les autres Inuit qui exploitaient encore le territoire pour vivre. L'anthropologue Francis Lévesque considère pour sa part que ce décalage a favorisé

---

<sup>138</sup> Le Comité Ajauqtiit est un comité permanent composé de députés de l'Assemblée législative du Nunavut.

l'exécution de l'ordre d'abattage de chiens par des Inuit, à la demande de la police (Lévesque 2008 : 312).

Soulignons également le rôle joué par les missionnaires qui, comme nous l'avons vu plus haut, ont non seulement traduit la Bible et les textes de l'Église en langue inuit, mais ont aussi joué à l'occasion le rôle d'entremetteurs entre les Inuit et les commerçants de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Au début des années 1960, la demande d'interprètes anglais-inuktitut dépassait l'offre, ce qui entraîna une certaine concurrence entre les diverses institutions établies dans l'Arctique, comme le suggère le mémorandum suivant écrit par C.J. Reid de la division « G » de la Police montée, en poste à Frobisher Bay, et qui demandait à sa hiérarchie d'augmenter le salaire des interprètes :

An attempt was made to ascertain the salaries paid Interpreters by other Departments, however this did not prove too successful as this classification of employees are not hired as such but are "hidden" in other classifications such as Northern Service Officer Assistants, Nurse Aides, etc. [...] In view of the foregoing, it is appreciated that the Force cannot compete with other Agencies in obtaining the services of qualified Natives suitable for employment with the Force. [...] It has been ascertained that the duties of the position consist mainly of guarding prisoners and secondly, of interpreting duties, which also includes assisting the Regular Members performing police work.<sup>139</sup>

Ce mémorandum rappelle qu'en 1962, le rôle d'« interprète » n'était pas un métier à part entière et que la fonction d'« assistant », attribuée à un Inuk, sous-entendait que la personne délivrait aussi des services d'interprétation. Il indique également que les fonctions des employés inuit de la police incluaient de tels services. De plus, on peut constater que la compétitivité évoquée entre les diverses agences gouvernementales permettait à ces assistants-interprètes d'obtenir des salaires plus élevés. Ce statut de « l'interprète-assistant » est resté ancré dans certains corps de métiers qui ne font pas systématiquement appel à des interprètes. On notera le récent témoignage du policier Jimmy Akavak, rapporté par le *Nunatsiaq News* :

In a Nunatsiaq News interview, Sgt. Jimmy Akavak described some of the unique stresses in being an Inuk member of the RCMP. [...] Akavak said Inuit members suffer additional stress on the job, because they must constantly be the "go-to guy" for other members who need an Inuktitut interpreter or help with other cultural matters. McVarnock said the RCMP has a committee of Inuit RCMP employees -

---

<sup>139</sup> BAC RG 18, RCMP F-1 Royal Canadian Mounted Police Records, volume 3713, dossier G-284-10, *Memorandum from W.J. Fitzsimmons, Superintendent, Adjutant to D.A.O, re : attached suggestion from Corporal C.J. Reid in regards to the employment of interpreters at the Frobisher Bay Detachment, 25 janvier 1962.*

stationed in Nunavut and elsewhere - that is looking for options to better redistribute the workload of Inuit members. (Zarate 2010 : n.p.)

Amenés à jouer les interprètes de la langue et de la culture inuit, les policiers inuit endossent une responsabilité supplémentaire qui leur est attribuée par défaut. Le témoignage d’Akavak suggère la persistance de la figure du constable spécial inuit qui jouait seulement un rôle d’assistant et n’avait pas le statut de policier. Akavak invoque cette responsabilité comme une tâche qui s’ajoute à sa fonction de policier et aux problèmes que rencontrent généralement les policiers inuit à cause de leur proximité familiale avec les membres des communautés.

Ainsi, le rôle de l’interprète de circonstance continue à exister dans le monde de l’emploi salarié avec la rémanence sous-jacente de la fonction d’assistant, ce qui empêche certains professionnels de mener pleinement leurs activités. Il existe bien une continuité entre les interprètes et traducteurs d’hier et d’aujourd’hui, entre ceux qui ont élaboré les premiers lexiques et ceux qui les utilisent aujourd’hui. Par ailleurs, le caractère professionnel de l’interprète présente aujourd’hui d’autres particularités, comme la possibilité de faire preuve d’inventivité en s’appuyant sur le savoir et l’expérience accumulés.

#### ***1.2.2.b. Point de tension entre interprétariat, savoir et pouvoir***

Le rôle joué par l’interprète dans la communication entre deux parties ne saurait être réduit à un rôle de décodage et d’encodage, simplement parce que la situation dans laquelle il évolue et les personnes pour lesquelles il interprète « impose different constraints and needs in those communicative events they facilitate » (Angelelli 2004 : 1). Ici, on pourrait également citer l’anthropologue Dan Sperber qui mentionne qu’ « un processus de communication est fondamentalement un processus de transformation » (Sperber 1996 : 75). L’interprète compose, en effet, avec des contraintes qui induisent une transformation. Cette communication ne saurait exclure l’existence de quiproquos et autres malentendus, notamment lorsqu’il s’agit d’un interprète de circonstance, c’est-à-dire, n’ayant pas reçu de formation ni de consignes en matière d’éthique. La qualité de cette communication semble alors tenir pour une grande part à la compréhension du récepteur. Or, dans la plupart des cas, ni l’émetteur ni le récepteur ne peuvent évaluer l’écart important entre la teneur du message initial du premier et la compréhension du second, ce qui renforce l’installation de malentendus. Pour sa part, l’interprète occupe une place privilégiée pour observer la transformation qui s’opère.

Selon Angelelli qui reprend les écrits de Pierre Bourdieu dans *Langage et pouvoir symbolique*, l'interprète se retrouve dans une situation de tension pour reproduire les discours des interlocuteurs dont les échanges ont, entre autres, pour but d'obtenir de l'autre une reconnaissance de leur pouvoir symbolique respectif (Angelelli 2004 : 39).

Les interprètes, se situent en effet à la convergence de rapports de pouvoir dont ils ont participé à l'établissement. Cronin écrit :

The role of interpreters throughout history has been crucially determined by the prevailing hierarchical constitution of power and their position in it. In this respect, if you or your people are seriously disadvantaged by the hierarchy, the most ethical position can be to be utterly "unfaithful" in interpreting in the name of another fidelity, a fidelity of resistance. This is not a 'problem.' This is a strategy for survival. (Cronin 2002 : 394)

La discipline de l'interprétation reconnaît toutefois que la neutralité de l'interprète, et tout particulièrement celle que nous appelons « l'interprète de circonstance », est illusoire et qu'au contraire, la personnalité entière de l'interprète est mobilisée dans l'interaction :

[I]f an individual working in any capacity other than that of interpreting (such as a nurse in a medical setting or a bilingual employee in a government agency) is asked to interpret, rendering him or her as what has informally been called a *dual-role* interpreter, he or she has no other choice but to bring the whole self to the interaction, which in turn plays out during the interaction rather than being artificially blocked by some standard that may require that he or she *merely interpret* the words being uttered. (Angelelli 2004 : 2)

Donner du sens à la complexité sous-tendue par le rôle de l'interprète est une donnée importante de la communication interculturelle (Angelelli 2004 : 2). De plus, la tension que Claudia Angelelli a observée entre le rôle prescrit pour les interprètes de formation et les autodidactes montre l'importance de l'agencéité de l'interprète et met en évidence le dilemme de l'interprète visible à qui l'on demande d'être invisible (Angelelli 2004 : 3), ce que Melanie Metzger appelle « le paradoxe de l'interprète » (traduit de *interpreter's paradox*) (Metzger 1999).

Le fait qu'il soit bilingue a des effets sur la complexité des rôles de l'interprète (Anderson 2002 : 214). À cause de leur bilinguisme, les interprètes sont considérés comme ambivalents :

Interpreters thus become recurring objects of ambivalence, in-between figures, loathed and admired, privileged and despised. Like the monstrous, they inspire awe and alienation. (Cronin 2002 : 392)

Au sein du marché linguistique, le bilingue peut se prévaloir d'un statut particulier, au vu du double capital linguistique qu'il détient (Angelelli 2004 : 39). C'est une figure de pouvoir qui exerce le pouvoir en monopolisant les moyens de communication (Anderson 2002 : 214). L'interprète est un participant du dialogue, ce que les études de l'interprétation (*Interpreting Studies*) ont admis (Angelelli 2004 : 42) et qui trouve des échos dans la discipline de l'anthropologie linguistique (Hill et Irvine 1993). Qu'il soit autochtone ou non, l'interprète induit la possibilité pour le patron de perdre le contrôle de sa propre parole, comme nous l'avons vu par exemple avec le récit de John Sperry (2005). Michael Cronin écrit à cet effet :

The dread comes from the fear of being misled either by the native interpreter or by the non-native interpreter going native. The difficulty for the imperial agent is dealing with this monstrous doubleness, the potential duplicity of interpreters. (Cronin 2002 : 392)

Les réflexions de Cronin, qui s'inscrivent dans le contexte de la colonisation britannique au XIX<sup>e</sup> siècle, sont à notre avis tout à fait applicables au contexte inuit. De la même manière, des interprètes furent recrutés par la force ou attirés par la perspective d'une récompense. Cronin rapporte le cas d'un interprète fidjien qui, après avoir joué le jeu des anglais et avoir appris leur langue, est retourné auprès des siens pour mieux les défendre contre l'influence anglaise. C'est à cause de cette ambivalence de l'interprète autochtone que Colbert a, par décret en 1669, organisé la formation de jeunes français de neuf à seize ans dans l'optique de les former à ce métier. Il conférait ainsi à la France une certaine autonomie en matière de services d'interprétation afin de mieux concurrencer les puissances économiques de l'Orient (St-Pierre 1995 : 16). La question de la fidélité des interprètes est transversale ; on la retrouve dans la plupart des situations de contact linguistique, dans les contextes de conflit (actions diplomatiques et militaires, couverture médiatique)<sup>140</sup> mais aussi dans des contextes de colonisation de l'Amérique du sud (Metcalf 2005) ou de l'Afrique (Lawrance *et al.* 2006a). Pourtant, dans le cas du contact des Inuit de l'Arctique oriental canadien avec les Européens puis avec la prise en charge administrative des Inuit par l'administration nordique, si quelques travaux scientifiques<sup>141</sup> ont porté sur la contribution des interprètes inuit à l'établissement de ces relations de façon directe (Trudel 1987, Trudel 1989), ou partielle (Crowe 1974, Oswalt 1979, Cooke et Holland 1978), seul Hugh Brody a abordé la

---

<sup>140</sup> Voir l'ouvrage *Translating and Interpreting Conflict*, dirigé par Myriam Salama-Carr (2007).

<sup>141</sup> Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, la description des activités de l'interprète faisait partie intégrante des récits de voyage des explorateurs et des autobiographies des missionnaires.

question délicate de la complexité des rôles endossés volontairement ou non par les interprètes inuit. Ceci s'inscrivait dans le cadre très particulier de son enquête de terrain menée au début de la sédentarisation (Brody 1975). Notons également que l'ouvrage collectif *Patrons and Brokers in the East Arctic* dirigé par Robert Paine (1971), et tout particulièrement les textes de Milton Freeman, James Hiller et Jean Briggs nous paraissent centraux pour aborder cette complexité ; Hugh Brody s'est d'ailleurs appuyé sur cet ouvrage collectif.

En lien avec la dimension de pouvoir, existe également la possibilité pour un interprète d'être considéré comme un tiers qui exploite sa position à des fins personnelles, au sens de ce que le sociologue Georg Simmel appelle *tertius gaudens* et qu'il décrit par « egoistic exploit of the situation ». Ce personnage profite des avantages que lui confère sa situation car l'issue de la démarche lui importe peu, un rôle dont Alida Metcalf rappelle la pertinence pour les interprètes ayant été mis à contribution dans les contacts entre les Européens et les Autochtones des Amériques (Simmel 1950 : 154-162, cité dans Metcalf 2005 : 2-3) et auquel les études en interprétation ne s'intéressent que très peu. Si, comme le rappelle Metcalf, la littérature a trouvé dans la complexité des rôles de ces intermédiaires un sujet de fascination et d'inspiration, sous la forme de romans dont l'action s'inscrit dans des contextes de conflit, de contact et de changement (Metcalf 2005 : 3), la réalité de l'expérience de l'interprète était certainement source d'émotions contradictoires et de frustrations, comme l'a décrit Hugh Brody lorsqu'il rapporte le cas de conscience que pose à Tullik sa contribution au projet de l'administrateur Travis. On peut penser à tous les interprètes de circonstance dont la capacité à relayer l'information rendait formelle l'autorité de cette information mais on peut aussi penser aux enfants inuit à qui le policier ou l'administrateur donnait la tâche d'informer ses parents d'une politique gouvernementale ou d'une interdiction, ou encore à ceux qui ont été amenés à jouer les interprètes dans les hôpitaux. On peut également penser aux constables inuit.

L'histoire de vie d'AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik), dont la contribution est reconnue par les Inuit eux-mêmes, est quelque peu entachée par ce que certains Inuit élus ont appelé une tendance à l'opportunisme (Rodon 2008 : 117). Cet Inuvialuk né en 1929 près d'Aklavik, passa du statut de trappeur à celui de traducteur-interprète pour le gouvernement à la suite d'une hospitalisation à Edmonton, et enfin à celui de délégué pour le Conseil des affaires esquimaudes à Ottawa. Il fut ensuite le premier Inuk à



accéder, par nomination, au Conseil des Territoires du Nord-Ouest en 1965 et il fut ensuite responsable du projet Inuit Surname, mis en place par ce même conseil, afin que les Inuit soient identifiés à l'aide de patronymes et non plus par des disques d'identification (Rodon 228 : 93). Au cours de sa carrière, il est passé d'interprète à employé du gouvernement, puis à représentant des Inuit sans consultation de ces derniers, puis à nouveau à employé du gouvernement. AivvalHa relate ses débuts en politique de la manière suivante :

When I came home, there was Stu Hodgson and Franck Vallee, both appointed members, visiting us. I said, "Gentlemen, what can I do for you?" They said, "Abe, we want you to be appointed as a territorial councillor." "What the hell can I do?" I said. "I'm not the type of guy who can decide on certain things!" But they said, "You have to try sometime!" So, I got my appointment shortly after. [...] That's how I got appointed, because I was given information about what was going on. An appointed member's job wasn't easy. Sometimes you wanted to say something but it was difficult. I used to tell Simonie [Michael] "You say this. Maybe you are going to have more impact." (McComber 2005 : 183-189)

Le récit de vie d'Ukpik, rapporté par Louis McComber, a ceci d'intéressant qu'il est ambivalent. Il s'agit du témoignage d'un homme qui a tenté, de l'intérieur, de rendre l'administration nordique mieux adaptée aux besoins des Inuit, comme tel fut le cas à l'occasion de la première réunion du conseil des Territoires du Nord-Ouest où il a demandé : « This is Canada, but how come the East doesn't have a member on this council ? There must be a reason. Is it that colonial rule is not over yet ? »<sup>142</sup> Or, Ukpik justifie souvent ses actions au fil de son récit de vie à l'aide de l'expression « I had to », « I was appointed », « I was asked to » ou encore à l'aide de formulations au passif qui laissent entendre que ses actions ont été le fait de forces extérieures. D'après Derek Smith, qui a consacré une recherche aux relations entre Autochtones et non-Autochtones du delta du Mackenzie, la sélection de représentants par les non-Autochtones et leur reconnaissance par les Autochtones s'inscrivait dans une telle ambiguïté :

Dans le delta du Mackenzie, lorsqu'un Autochtone commence à montrer des signes de développement comme leader potentiel, il obtient souvent une aide relativement faible (et quelquefois on lui fait une opposition ouverte) des autres Autochtones. Les signes d'un leadership potentiel consistent dans le fait d'être l'objet de publicité verbale sur des problèmes touchant la vie autochtone et dans une aptitude à faire face aux non-Autochtones en émettant des opinions qui puissent passer comme étant quelque peu autochtones. Cependant un mode de comportement ouvert, parfois agressif, qui peut attirer l'attention des non-Autochtones sur un « chef potentiel » offense du même coup les valeurs autochtones telles que tenir nos

---

<sup>142</sup> Voir la partie précédente consacrée au Conseil des affaires esquimaudes.

propres conseils et éviter de pousser, de commander ou de se montrer cassant. Pour les Autochtones, une personne de la sorte peut être tolérée aussi longtemps qu'elle demeure « un chef qui parle », qui représente raisonnablement les opinions des Autochtones auprès des non-Autochtones. (Smith 1976 : 48)

AivvalHa Ukpik pourrait faire partie de cette catégorie de « chef qui parle » (traduction française utilisée par Smith pour l'anglais *Talking chief*). Notons que selon Derek, ces « chefs qui parlent », reconnus par les non-Autochtones pour représenter les Autochtones ne sont reconnus que partiellement comme tels par ces derniers (Smith 1976 : 50). Ainsi, l'ambiguïté du statut du « chef qui parle » serait reconnue et acceptée par les Autochtones, dans une certaine mesure, ce qui expliquerait leur discours peu critique, du moins ouvertement, à l'égard de ces intermédiaires qui sont, comme le rappelle Smith, « des leaders sans partisans » (Smith 1976 : 50).

Dans son ouvrage intitulé *From Talking Chiefs to a Native Corporate Élite: The Birth of Class and Nationalism among Canadian Inuit*, Marybelle Mitchell mentionne que ces « chefs qui parlent » (pour reprendre la traduction de Smith), choisis parmi les Kabloonamiut, identifiés par Frank Vallee (1967), étaient dotés d'une autorité qui dépassait de loin celle des chefs identifiés à l'époque des baleiniers. Ils étaient également plus aisés que les autres Inuit (Mitchell 1996 : 446). Selon Mitchell, ce sont ces mêmes chefs que l'on retrouve parmi l'exécutif et les directeurs élus des coopératives (Mitchell 1996 : 447) ainsi que dans un mouvement plus large « 'talking chiefs' gradually became part of a more formal syndrome whereby leaders with classbased power are facilitating the state/industrial takeover of the land and resources » (Mitchell 1996 : 453).

Les interprètes de la génération d'AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik), qui apprirent l'anglais sur une base informelle, bénéficièrent d'un statut de pouvoir que leur conférait la dépendance de l'administration nordique envers leurs services. Or, selon un schéma que l'on retrouve dans l'Afrique coloniale (Lawrance *et al.* 2006b : 21), après une phase de grande dépendance, la puissance de ces interprètes fut sur le déclin, en partie à cause de la prise de contrôle de la bureaucratie sur les services d'interprétation, avec la mise en place de l'Interpreter Corps. Dans le contexte inuit, la prise en charge de l'éducation des Inuit par le gouvernement fédéral et l'acquisition rapide de l'anglais par les jeunes inuit scolarisés fit émerger une génération qui, sans être complètement bilingue, était amenée à jouer le rôle d'interprètes de circonstance, sinon sur le plan linguistique mais au moins sur le plan culturel (dans le rôle de courtiers interculturels,

traduit de *cross-cultural brokers*), et ce, du fait de leur proximité avec les institutions de l'administration nordique.

Par ailleurs, Smith met en évidence le rôle joué par les courtiers non-autochtones qui « vendent leurs idées » aux leaders potentiels et jouent le rôle de « socialiseurs » (traduction de l'anglais par Smith), au sens de Vallee (1967 : 127-131) et Honigmann (1965).

Au-delà de son gain personnel, qu'il s'agisse d'une simple reconnaissance de la part de celui qui l'engage à jouer l'interprète ou bien d'un salaire, l'interprète est un témoin de la relation de pouvoir qui s'établit par son entremise. C'est d'ailleurs en leur qualité de témoins que Leo Manning et Robert (Bob) Williamson ont raconté les conditions de communication des évacuations sanitaires auxquelles ils ont participé (Grygier 1994 : 96 et 32).

Cet aspect là nous permet de mieux comprendre pourquoi tant de leaders politiques inuit actuels ou passés ont exercé le métier d'interprète ou de traducteur à des moments donnés de leur vie (comme Peter Irniq ou Peter Itinnuar) et que des interprètes de métier ont également endossé des responsabilités politiques (AivvalHa Ukpik, Eva Arreak, Alexina Kublu, Martha Flaherty, Simonie Michael, Paul Qullik<sup>143</sup>, Elijah Erkloo, Betty Brewster et bien d'autres).

Cette situation n'est pas sans rappeler la « relation circulaire » dont parle Pierre Bourdieu, selon laquelle :

C'est parce que le représentant existe, parce qu'il *représente* (action symbolique), que le groupe représenté, symbolisé, existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe. Le porte-parole est alors la cause de ce qui produit son pouvoir. [...] Le porte-parole peut apparaître et s'apparaître comme *causa sui*, puisqu'il est la cause de ce qui produit son pouvoir, puisque le groupe qui le fait comme investi de pouvoirs n'existerait pas- ou en tout cas, n'existerait pas pleinement, en tant que groupe représenté- , s'il n'était pas là pour l'incarner. (Bourdieu 1984 : 49)

En effet, en devenant porte-parole des siens, l'interprète est investi du pouvoir de représenter les Inuit et leur point de vue auprès de l'administration. Ce faisant, il fait exister le groupe sans qui, lui-même, n'existerait pas aux yeux de l'administration. D'un

---

<sup>143</sup> Paul Qullik (Koolerk) a traduit le rapport Carrothers portant sur la mise en place d'institutions gouvernementales dans les Territoires du Nord-Ouest (Canada 1966). Puis en 1970, faisait connaître ses services de traduction par une annonce dans le journal mensuel bilingue (anglais-inuktitut) *The Listening Post* (Koolerk 1970 : 9). Trois ans plus tard, il était élu député de l'Extrême Arctique (*High Arctic*) (Crowe 1974 : 207) et comptait au nombre des rédacteurs du mensuel de *Suvaguuq* publié à Mittimatalik (Pond Inlet) jusqu'en 1978.

autre côté, lorsqu'il travaille pour cette même administration, l'interprète est investi du pouvoir de la représenter, et ce de manière indirecte, non pas seulement en tant qu'intermédiaire (*go-between*), mais en tant que courtier. Il contribue en effet, en tant que messenger, à faire exister cette administration ainsi que ses directives dans la vie quotidienne des Inuit. Toutefois, en tant que témoin, il accumule des connaissances au sujet du pouvoir symbolique exercé par l'administration sur la population et s'en servira pour mieux représenter les Inuit. Il connaît d'autant mieux ce pouvoir symbolique qu'il a lui-même contribué à l'instaurer.

On notera également que la capacité de certaines femmes inuit à jouer le rôle d'interprète, et donc de se faire le relais de la parole des autres, pouvait les mettre au devant de la scène, place qui ne leur était pas généralement dévolue (McGrath 1990 : 215)<sup>144</sup>. L'aînée Leah Idlout témoignait en ce sens en prenant la parole à l'atelier « Building a strong foundation » organisé en février 2008 par le Conseil d'alphabétisation du Nunavut : on lui avait appris, dans son enfance, à ne pas prendre la parole en public et pourtant elle s'était ouverte à cela en parlant pour les autres.

La terminologie inuit qui permet de désigner les interprètes apporte un complément d'information pour mieux saisir la complexité de leurs rôles. Selon Alex Spalding<sup>145</sup>, deux termes étaient conjointement utilisés par les Inuit pour désigner les interprètes, appelés *tusaaji* et *uqarti* :

Henry Voisey<sup>146</sup> was called tusaaji (as clerk for the H.B. Co. at Repulse Bay and as a Post Manager at Padley because he understood the language well and listened to what the Inuit had to say); Norman Ford, on the other hand, was called uqarti - one who speaks fluently and Norman did this marvellously well, a kind of silver-tongued Inuktitut speaker; he was also an interpreter; tusaaji & uqarti are perhaps two sides of the interpreting function - when one emphasizes the passing on of the information that an interpreter gets, it is his uqarti side; when one emphasizes the getting of the information clearly and correctly that he is to pass on, it is his tusaaji

---

<sup>144</sup> Dans son article « Circumventing the Taboos: Inuit Women's Autobiographies », Robin MacGrath évoque la manière dont la publication d'autobiographies permet aux femmes de se mettre sur le devant de la scène et donc de prendre une certaine distance avec l'attitude de retrait qui est attendue d'elles (McGrath 1990), avec toutefois des difficultés qui ne sont pas sans rappeler celles que rencontrent les femmes inuit qui souhaitent entrer en politique (Cancel 2005).

<sup>145</sup> Alex Spalding a été employé par la Compagnie de la Baie d'Hudson à Naujaat (Repulse Bay) dans les années 1940. Puis, alors qu'il étudiait à l'université les années suivantes, il a travaillé comme interprète sur un bateau qui transportait les Inuit tuberculeux vers les hôpitaux du Sud, de 1956 à 1959 (Grygier 1994 : 98). Spalding s'est beaucoup intéressé à la langue inuit et a publié plusieurs grammaires et lexiques. Au début des années 1960, il a été affecté à la gestion des lettres rédigées en langue inuit pour le compte de la Division du Bien-être.

<sup>146</sup> Rappelons que les Ahiarmiut ont une toute autre perception de la contribution d'Henri Voisey en tant qu'interprète, notamment en ce qui concerne son implication dans leur relocalisation à Arviat par l'administration fédérale (Laugrand *et al.* 2009 : n.p.).

side; for the Inuit, a good interpreter was both : listening patiently to what one had to say, grasping it properly, then passing it on accurately and fluently to the other party. (Spalding et Kusugaq 1998 : 172-173)

Selon lui, ces deux termes observés dans les dialectes *kivallirmiutit* et *aivilingmiutit* font référence à deux fonctions complémentaires de l'interprète que sont l'écoute attentive, d'une part, et la capacité à transmettre l'information avec exactitude et facilité, d'autre part. Nous avons évoqué l'existence de cette théorie auprès de l'un des membres du réseau Uqausiit, et il l'a jugée plausible (Uqausiit 12/05/2010). Ces deux termes ont aussi été observés en usage simultané dans le Québec arctique (Schneider 1970 : 190 et 376). Toutefois, Dirmid Collis mentionne dans sa révision du dictionnaire de Schneider que *uqaqti* ne signifie pas « interprète » à Kangirsujuaq, au Nunavik (Schneider 1985 : 459). Le terme *tusaaji*\* renvoie à la perception, contrairement à *tukiliuqti* (« celui qui fabrique de la compréhension », « celui qui traduit ») qui renvoie à l'intellection, au sens d'« opération de l'intellect ». Ce dernier terme renvoie à *tukisi-*, qui signifie « comprendre » mais aussi « chercher à mettre dans l'axe », notamment pour trouver l'entrée dans un fjord (polysémie observée dans Schneider 1966 : 372).

On retrouve le terme *tusaaji* dans plusieurs régions de l'Arctique oriental canadien. Il est issu d'un processus de lexicalisation (*coinage*) et a fait son entrée dans la langue courante par contact (Berge et Kaplan 2005 : 295)<sup>147</sup>. Il évoque sans trop d'ambiguïté la capacité à écouter dans la durée (Therrien 1996 : 27) ou en faisant preuve de patience (Spalding et Kusugaq 1998 : 172). Pour sa part, le révérend Peck ne mettait pas en évidence la notion de durée ou de patience que l'on peut déduire de la voyelle double *-aa-* (la première appartenant au radical et la deuxième à un affixe duratif), mais plutôt le fait que le *tusaaji* joue le rôle de relais de la parole. Il le définit e la manière suivante : « hearer, or one through whom one hears something » (Peck 1925 : 254).

L'aîné Taamusi Qumaq du Nunavik (Québec arctique) inscrit précisément le rôle du *tusaaji* dans l'interaction entre les Inuit et les non-Inuit, au sein de laquelle il joue le rôle de *tukititsiji* (« celui qui facilite la compréhension ») :

---

<sup>147</sup> Anna Berge et Lawrence Kaplan ont mis en évidence la diversité des équivalents du terme « traducteur », dans la langue inuit. Ils notent « *mumigtista* 'one who turns things over' » et « *qanerta* (C-'one who speaks') » pour le yupik, « *mumiksiri* (C-'one who turns over') » pour l'iñupiaq de l'Alaska, « *tusaaji* (C-'one who hears') » pour l'Arctique oriental canadien et « *oqalutsi* (C-'one who speaks') » au Groenland occidental (Berge et Kaplan 2005 : 295).

Tukisititsiji inuk qallunaalluuniit uqausiqatigiinnginikunginnut inuillu qallunaallu atunit uqausiqarmata.

Celui qui facilite l'intercompréhension lorsque les Inuit et les Qallunaat communiquent, chacun parlant sa propre langue (Qumaq 1991 : 232, notre traduction).

Le terme *uqarti* est quant à lui plus ambigu en raison de sa polysémie. En effet, *uqaq-ti*, que l'on pourrait traduire littéralement par « celui qui parle », est utilisé non seulement pour faire référence à un interprète ayant une capacité à transmettre l'information avec exactitude et facilité, au sens de Spalding, dans les dialectes aivilingmiutitut, kivallirmiutitut (Spalding et Kusugaq 1998 : 189) et nattilingmiutitut (Dorais 1990b : 138) mais aussi à un porte-parole ou même à un pasteur. On notera par exemple en kalaallisut la polysémie du terme *oqalutsi*, *oqalutseq* (« one who speaks », Berge et Kaplan 2005 : 295) qui, selon Schultz Lorentzen, signifie en anglais « interpreter; spokesman ». D'autre part, sous la forme *oqalutsigaa*, ce terme signifie « has him as a spokesman, an interpreter, a preacher » (Lorentzen 1927 : n.p.).

Ces références à la terminologie inuit renforcent l'existence d'une ambiguïté inhérente à l'interprète. Il est d'autant plus complexe de déterminer le rôle réel d'un interprète que celui-ci diffère selon les perspectives. Pour revenir à la définition d'Alex Spalding qui paraît limpide, notons que de récentes entrevues au sujet de la relocalisation des Inuit Ahiarmiut du lac Ennadai à Arviat entre 1950 et 1958, menées auprès d'aînés, suggèrent que ces derniers ont une toute autre perception de la contribution d'Henri Voisey, dans son rôle d'interprète. Ils le soupçonnent d'avoir joué un rôle en faveur de la mise en œuvre des projets de relocalisation de l'administration, et ce au détriment de la volonté des Ahiarmiut. Contrairement à ce que stipulent les documents officiels de l'époque au sujet d'un déplacement de population consenti, des témoins racontent « We didn't know we were moving (to Henik Lake) till just before we went. Henri Voisey told us the day before. He didn't give any reasons » (Laugrand *et al.* 2009 : n.p.). Si les soupçons des Inuit sont fondés, alors Henri Voisey aura évité une confrontation directe entre les agents de la relocalisation et les Ahiarmiut mais n'aura pas accordé à ces derniers la possibilité de se concerter sur la question. Or, la pratique qui consistait à prévenir les habitants de leur relocalisation seulement à la dernière minute était répandue à cette époque, si l'on en croit plusieurs témoignages collectés par la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani (CVQ 2009 : 12-13). Ainsi, le rôle joué par l'interprète dans une telle situation est difficile à évaluer. Compte tenu de l'impossibilité de rester neutre dans de telles circonstances, le choix de la figure de

l'intermédiaire (*go-between*) apparaît comme une impossibilité. Si l'interprète reste en fonction, il devient alors un courtier défendant les intérêts de son employeur. Il a aussi la possibilité de démissionner.

Dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut, la demande en services de traduction anglais-inuktitut ou inuktitut-anglais dépasse largement l'offre, et ce au moins depuis que l'administration canadienne a commencé à gérer les affaires des Inuit, comme nous l'avons déjà vu. Les Inuit qui travaillent aujourd'hui comme professionnels de la langue inuit, que ce soit en tant que traducteurs ou interprètes, sont peu nombreux. Bien qu'ils aient chacun un parcours qui leur soit propre, ils ont pour point commun de s'être retrouvés à un moment donné de leur vie en situation de médiateur entre deux langues et deux cultures, que ce soit de leur propre initiative ou à la demande d'un proche ou d'une personne exerçant une certaine autorité.

Si, de nos jours, il est monnaie courante de rencontrer au Nunavut des Inuit bilingues sur le marché du travail, surtout à Iqaluit qui est la capitale du Nunavut, il existe une réalité sous-jacente de ce bilinguisme qui tient également du rapport de force linguistique. Reprenant la notion de « marché linguistique » énoncée par Pierre Bourdieu (1977) et mise en pratique par Donna Patrick dans son étude sur les choix linguistiques des habitants de Kuujuaaraapik (dans l'Arctique québécois), Dorais et Sammons mettent en perspective ce même marché linguistique dans le contexte du Nunavut :

In Nunavut, it became progressively possible (from the late 1970s on) to earn a living—as a teacher, translator, cultural agent, specialist of subsistence activities, or even politician—by using Inuktitut professionally. There thus developed a second marketplace, in addition to the main one where English was predominant. One may wonder if nowadays, these two marketplaces are not merging into a larger, bilingual one. (Dorais et Sammons 2002 : 123)

Étudiant plus précisément la distribution des choix linguistiques des locuteurs dans les contextes sociaux, Dorais et Sammons identifient les deux contextes au sein desquels un réel bilinguisme anglais-inuktitut semble exister au Nunavut : le pouvoir politique (avec une tendance favorisant l'inuktitut) et le marché du travail (avec une tendance favorisant l'anglais).

À la population de bilingues du Nunavut revient parfois la responsabilité de jouer le rôle d'interprète entre les Inuit monolingues et des agents extérieurs (policiers, administrateurs, marchands) et ce, dans le cadre de leur travail ou sur la base d'une requête fondée sur l'entraide familiale, communautaire ou circonstancielle. Il semble

que peu importe le contexte de la requête, qu'elle soit d'ordre professionnel ou privé, les interprètes soient placés par d'autres dans une situation d'intermédiaire linguistique et culturel sans formation préalable, comme si cette responsabilité leur était naturellement dévolue.

Au cours de l'enquête de pré-terrain que nous avons menée en 2005 à Iqaluit, puis des interactions subséquentes que nous avons entretenues avec des interprètes et traducteurs inuit, la notion de responsabilité envers les monolingues, et tout particulièrement les aînés, est récurrente dans le discours de ces derniers.

During fieldwork, twenty professionals were interviewed. They unanimously expressed a strong sense of responsibility concerning the quality of their work, and a high degree of reflexivity towards Nunavut beneficiaries. Among translators, interpreters and terminologists, the level of satisfaction and comfort regarding new terminology differed, depending whether they worked within a team or individually. (Cancel 2009a)

La référence à cette responsabilité est systématiquement associée à une forme de frustration liée aux conditions d'exercice particulièrement difficiles des traducteurs et interprètes inuit, compte tenu de la rareté et des difficultés d'accès aux ressources linguistiques, de l'isolement de certains de ces professionnels, des exigences de certains employeurs qui ne semblent pas réaliser le défi que représentent les traductions de l'anglais vers l'inuktitut.

Dans une entrevue menée en 2008, Leah Idlout Paulson (LIP), originaire de Mittimatalik (Pond Inlet) et née en 1940, s'appuie sur son expérience de vie pour exposer l'évolution du travail des interprètes :

CC: How did you decide to become an interpreter or a translator?

LIP: I had no choice! When I was twelve years old, I started ... like I said at that workshop [Nunavut Literacy Council Workshop]... It was easy for me to be an interpreter, just let them say "yes" or "no" or "I don't know". [...] It was not that hard because Inuit were not really speaking people to the Southerners at that time. So it was easier. So bit by bit...and I can't say no to anything so I was asked so many times here and there since I was speaking English, although it was not all that great. I was invited to interpret or translate, I started off with my father also, he used to receive letters so I had to translate for him and I ended up teaching to my younger siblings first, one of my older brothers started but he gave up. When we moved from Pond Inlet to Resolute Bay, we were with those exiled, people who were moved. And I was obliged to teach in English to the children because there was no school for two years there from the Indian Affairs, so I had to use all the books and I learnt more as I go along. I was learning with them as well [both giggle]. I had to learn more to learn how to speak English language to teach. I had no choice but to know it. [...] [L]egal documents to translate; yes of course it is harder. If it is talking about environment, it could be a little easier, if it talks about federal government and all that it can become difficult because it is new to the



community or local. So it would be harder for me, actually. And also newspapers are harder to translate, the way the people, reporters write. And same thing with the lawyers. They are totally different from office people. Depending on where it comes from! It can be political, but where it comes from, sometimes it becomes very difficult, especially if you want to have proper wordings. [...] Even when you are doing so much of translation, a lot of people doesn't understand, it can get very depressing, and some articles or some whatever written texts depending on what it is... you are rushed so much into it! Then you can really get overloaded, overtired.<sup>148</sup>

Leah Idlout Paulson s'inscrit dans le cadre de ce que nous avons appelé des « interprètes de circonstance ». On attribue en partie à Leah Idlout Paulson la capacité de son père Joseph Idlout, chef de camp influent auprès des non-Inuit, à s'imposer auprès d'eux à des moments clé de son parcours (Tester et Kulchyski 1994 : 188). De ce rôle d'interprète qui, semble-t-il, lui a été attribué (elle dit : « I had no choice »), elle a fait de ses compétences linguistiques non seulement un métier, et ce sans formation académique, mais aussi une carrière d'interprète et d'auteur<sup>149</sup>. Le sentiment de responsabilité semble dans son cas découler d'une mutation radicale des exigences reliées au métier d'interprète et de traducteur, et tout particulièrement de la nature du contenu de la traduction qui fait appel à des concepts exogènes à la culture et à la langue inuit, associé à une exigence irréaliste en terme de délais, qui ne permet pas au traducteur d'approfondir sa recherche et d'être satisfait du résultat. Notons par exemple, que l'hebdomadaire *Nunatsiaq News* ne compte qu'une traductrice au sein de son équipe alors que tous les articles sont initialement écrits en anglais.

Pour mieux comprendre ce discours sur la responsabilité, il faut tenir compte du fait que ces bilingues ont grandi ou ont vécu, même de manière temporaire, à la frontière de deux cultures et de deux langues, par exemple au sein de l'école fédérale, ou d'un hôpital. Devenu interprète, ce bilingue aura intégré des sentiments qu'il partagera avec d'autres bilingues, notamment une conscience de la dépendance des aînés à son égard, et plus généralement une conscience de la vulnérabilité des monolingues face à l'administration. Le témoignage de Leah Idlout, elle-même aînée, est explicite à ce sujet :

I would feel so bad, if it were you and me talking in English, if there is somebody there who doesn't speak English. [...] That's what I mean, we all [feel bad] but it has been going on for so many years, we are never doing anything about it. Well,

---

<sup>148</sup> Entrevue avec Leah Idlout Paulson, Iqaluit, 5 mars 2008. Cette entrevue a été menée en anglais à la demande de madame Paulson.

<sup>149</sup> Leah Idlout Paulson a été rédactrice des magazines bilingues *Inuktitut* et *Inuit Today* pour lesquels elle a publié plusieurs articles.

they [people] talked about it a lot. They always talk about it but I hope it will come out. I'm just hoping. [...] Because if you can't [understand], you feel left out, you feel useless, you feel lost, you feel... you get lazy, you get bored, you get sad [silence] You wonder "What I am doing here?" [...] What's the use? The negative sides come instead of the positive. Instead of wanting to be helpful, you feel useless. (Idlout, entrevue 2005)

Ainsi, engagé par cette même administration ou par tout employeur avec lequel il perçoit un rapport de force inégal, le traducteur-interprète sera tenté de sortir du rôle d'intermédiaire (*go-between*) qui lui a été initialement attribué car il correspond aux critères attendus d'un professionnel. Il pourra user de son agencité pour en quelque sorte contrer l'inégalité qu'il observe et devenir un courtier pour le compte du public inuit et ce, avec la marge de manœuvre que lui confère la méconnaissance de la langue inuit de son employeur. Ainsi, il est possible que la récurrence de la responsabilité de l'interprète ou du traducteur envers les Inuit unilingues et plus généralement les locuteurs de l'inuktitut s'inscrive dans le cadre de ce devoir qu'il se donne d'intercéder en leur faveur. Le traducteur-interprète peut alors décider de fournir des efforts supplémentaires pour produire une traduction plus adaptée, ce qui est source de frustration lorsque peu de temps et de ressources sont disponibles pour cela. Dans certains cas, il peut même prendre l'initiative de faire bénéficier les unilingues de son expérience et de son savoir accumulé en ajoutant des informations complémentaires à leur intention. Lorsque l'information a été collectée en langue inuit, comme dans le cadre de certaines recherches en sciences sociales, et tout particulièrement en anthropologie ou en ethnologie, et qu'il s'agit d'un sujet sensible, certains traducteurs peuvent choisir de ne pas révéler la teneur exacte et complète de l'information, probablement afin de préserver les aînés de ce qu'ils pensent être des répercussions négatives potentielles liées au dévoilement de ces informations. Nous n'avons pas directement fait porter nos entrevues sur ce sujet, mais il s'agit là d'un écueil connu des anthropologues et ethnologues travaillant sur des sujets sensibles qui, sans parler couramment la langue inuit, sont assez avisés pour pouvoir évaluer la qualité des traductions confiées à des traducteurs inuit professionnels.

De plus, le nombre restreint d'interprètes et donc la rareté de la ressource qu'ils sont les seuls à contrôler leur confère un certain pouvoir sur la structure de la situation dans son entier (Anderson 2002 : 212). L'interprète est alors détenteur de savoirs et peut décider de jouer un rôle protecteur envers les Inuit, ou encore se mettre en retrait, comme dans l'exemple rapporté par l'aînée Pallu Nowlak :

Some people knew how to speak little English and people would use them as interpreter, the same way they use interpreters now. Some of the whalers helped the Inuit long ago. We were able to use elders who learned English the whalers as interpreters. The people from this area [Iqaluit] seemed to understand more, I don't really know, but I think the younger people in those days seemed less shy. Today younger people are shy to interpret. In those days, younger people who interpreted really improved. They would only interpret what they understood. That is how it was in those days. The ones who seemed to be most skilled would often be relied on, Simonie Michael from Apex was often one of them. (Kublu *et al.* 2002 : 229-231)

Les données comparées tout au long de ce chapitre suggèrent qu'en réalité, il n'y a pas d'interprètes qui soient réellement des intermédiaires (*go-between*) au sens donné par Paine : « Where [communication] is made faithfully, without manipulation or alteration, we may well speak of a *go-between* » (Paine 1971 : 21). Si l'on parle d'un tel intermédiaire, il ne peut s'agir que d'une représentation qui est projetée sur lui par un autre, en l'occurrence un patron. Ce faisant, ce dernier sous-estimerait le fait qu'un interprète est ancré dans une réalité familiale, sociale et culturelle, et qu'il occupe une place privilégiée pour observer les rapports de force à l'œuvre, y compris l'impact de sa propre contribution. Le rôle de l'interprète, même s'il est professionnalisé, n'est en aucun cas exempt de manipulation, et ce simplement parce que, de la même manière que les courtiers, les interprètes opèrent un traitement de l'information qui transite par eux.

Aujourd'hui au Nunavut, on ne peut dénombrer que quelques non-Inuit qui ont acquis une maîtrise suffisante de l'inuktitut pour l'adopter comme langue de travail<sup>150</sup>. Certains d'entre eux sont nés en territoire inuit de parents non-inuit qui s'y étaient établis et ils ont appris cette langue en grandissant dans leur communauté, alors que d'autres ont appris l'inuktitut après s'être établis, souvent en immersion dans de petites communautés. Ainsi, rares sont les non-Inuit qui offrent aujourd'hui des services de traduction et d'interprétation dans les dialectes du Nunavut. Toutefois, le parcours de ces non-Inuit qui maîtrisent l'inuktitut, et qui dans certains cas le considèrent comme leur langue maternelle, pourrait se révéler être un aspect complémentaire intéressant à une autre recherche portant sur le métissage ethnique entre les Inuit et les non-Inuit car il s'agirait, dans ce cas précis, de métissage culturel.

---

<sup>150</sup> Rose Jeddore, commissaire à la Commission linguistique de l'Institut culturel inuit, écrivait en 1978 qu'à Nain, au Labrador, les services des interprètes n'étaient qu'un recours rare dans les relations linguistiques entre les Inuit et les colons (*settlers*) puisque chacun comprenait la langue de l'autre (ICI 1978 : 92).

Au fil des rencontres des Inuit de l'Arctique oriental canadien avec leurs visiteurs non-Inuit, les interprètes ont fait le lien entre une culture de l'oralité et une culture littéraire, un rôle auquel, comme le rappelle Michael Cronin, les disciplines des études de la traduction, l'anthropologie et l'ethnologie sont restées indifférentes (Cronin 2002 : 389). Si les études de l'interprétation (*Interpretation Studies*) se focalisent souvent sur les interprètes de conférence et peu sur les interprètes travaillant en dehors de ce cadre (Cronin 2002 : 390), nous nous intéresserons tout particulièrement, dans le chapitre suivant, à la création lexicale qui s'inscrit dans l'historique des relations et des rapports de force linguistiques que nous avons décrits jusqu'ici et qui est menée par ces mêmes interprètes spécialisés dans le savoir linguistique. Lorsque la bureaucratisation de la langue inuit, par l'élargissement lexical nécessaire au fonctionnement administratif et public de la société inuit contemporaine, accorde au bilingue un statut d'autorité sur cette langue, cela ajoute une ambivalence supplémentaire à la multiplicité préexistante de ses rôles. Cette autorité sur le savoir linguistique s'appuie sur leur contribution à la mise au point d'une langue de l'administration, associée à la vie publique et au fonctionnement interne de cette administration, mais qui atteint aujourd'hui le grand public par le biais des médias. Cette autorité se veut partagée avec les aînés monolingues, mais nous verrons dans le chapitre suivant que dans la pratique, elle s'est cristallisée sur les bilingues du fait de plusieurs facteurs : la législation en vigueur, le passage à l'écrit, et les structures socio-économiques mises en place par l'administration nordique puis par le Nunavut, et enfin le fonctionnement et la puissance inhérents à la bureaucratie qui assurent sa récurrence.

## II. LANGUE INUIT, LÉGISLATION ET NÉOLOGIE AU NUNAVUT

Après avoir examiné en détail le rôle de l'interprète dans les rapports de force linguistiques qui ont jalonné l'histoire de l'Arctique canadien et avoir ouvert une brèche pour une meilleure compréhension de leur statut actuel, il est temps de nous plonger dans l'actualité de ces rapports de force. En effet, la révision du cadre juridique portant sur les langues officielles, sur la protection de la langue inuit et sur l'éducation au Nunavut s'est opérée au moment de la préparation de cette recherche. Nous avons saisi cette occasion pour documenter ce chapitre marquant de l'histoire du Nunavut, en étudiant dans un premier temps les aspects des débats ainsi que les lois qui portent sur l'interaction des langues officielles (l'inuktitut, l'inuinnaqtun, l'anglais et le français) et plus directement sur le nouveau cadre institutionnel relatif à la néologie concertée. Ce faisant, nous offrons une lecture inédite des récents événements.

Dans un deuxième temps, nous dressons un état des lieux des sources orales et écrites qui portent sur la sphère publique et qui ont la particularité d'avoir été formulées en langue inuit. Ceci nous permet d'offrir au lecteur un aperçu de ce que les Inuit ont produit en termes de discours bilingues et qui constitue un corpus significatif et pourtant mal connu de l'expression de la parole inuit énoncée ou écrite dans la sphère publique. Nous traiterons ensuite plus directement des défis actuels de la normalisation de la langue inuit en utilisant à la fois des données de terrain et des sources secondaires. Ce deuxième chapitre, qui se veut plus descriptif que le précédent, nous permet de poser les jalons nécessaires à une compréhension plus globale des défis de l'activité néologique inuit au Nunavut.

Ce chapitre s'ouvre sur une description du contexte juridique du Nunavut, une entité géopolitique qui a vu le jour en 1999 à la suite de près de trente années de négociations entre les Inuit des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement fédéral canadien. Les territoires du Nord-Ouest ont été scindés en deux, et le Nunavut constitue la partie orientale de la région ainsi divisée. Le gouvernement du Nunavut est un gouvernement non-ethnique inscrit pleinement dans la Confédération canadienne. La scission des Territoires du Nord-Ouest a fait l'objet d'un référendum en 1982 dont l'issue a prouvé que les Inuit de l'est du territoire avaient à cœur de prendre en main leurs propres préoccupations. Les termes de la négociation impliquaient le règlement

des revendications territoriales en cours (puisqu'il n'existait pas de traité), la définition des frontières et enfin la répartition des pouvoirs. *L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, ratifié par les Inuit en 1992 et entériné par le Parlement canadien la même année, a scellé les négociations relatives au territoire. Enfin, la *Loi sur le Nunavut* de 1993 a déterminé les modalités de la répartition des pouvoirs entre le pouvoir territorial et fédéral.

## **II.1 LANGUE INUIT ET CADRE JURIDIQUE**

### **II.1.1. LANGUE INUIT ET NÉGOCIATIONS TERRITORIALES**

La prise de conscience, par les Inuit de l'Arctique oriental canadien, d'avoir en commun une langue, une culture et des expériences serait apparue dès les premières rencontres avec les Européens. Marybelle Mitchell parle de ce sentiment, motivé par des raisons économiques, en termes de « spontaneous expressions of ethnic solidarity » (Mitchell 1996 : 144). Le travail des Inuit pour le compte des baleiniers et des marchands bouleversa les cycles de chasse saisonniers lorsque les camps inuit s'installaient autour des postes des baleiniers, phénomène qui annonçait la sédentarisation qui fut finalement opérée au cours du siècle dernier (Ross 1984 : 220-221). Il eut également pour effet de favoriser chez les Inuit l'apprentissage de nouvelles langues et de faire voler en éclats les frontières territoriales. Ce phénomène devait également leur permettre de mieux identifier leurs différences (Mitchell 1996 : 445).

Au-delà de ces premiers changements apportés au mode de vie inuit, l'introduction de l'éducation scolaire est considérée comme le facteur ayant le plus influé sur la sédentarisation des familles (Damas 2002 : 126-127). À partir de 1947, l'administration fédérale a pris en charge la scolarisation des enfants qui étaient jusqu'alors éduqués par leurs parents dans le cadre familial ou encore, dans une bien moindre mesure, à l'école missionnaire. Les enfants étaient scolarisés en langue anglaise par l'administration, au sein de pensionnats situés dans des agglomérations, c'est-à-dire loin des territoires de chasse de leur famille. Cette administration disait vouloir, par cette éducation, leur offrir la possibilité de prendre part aux projets économiques du Nord. Ils devaient pouvoir occuper les emplois que leurs parents ne pouvaient assumer par manque de formation et parce qu'ils ne parlaient pas anglais (King 1998 : 46). Ces enfants emmenés loin de chez eux vivaient isolés de leur famille et de toute influence inuit (King 1998 : 68) mais ils partageaient, entre eux, une certaine intimité. En 1958, dans le pensionnat de Yellowknife, 26 enfants inuit fréquentaient le

même dortoir (King 1998 : 90). Bien qu'ils ne soient pas autorisés à communiquer dans leur langue (*Ibid.* : 16), c'est pourtant dans ces lieux étrangers et peu familiers que ces enfants découvrirent leurs points communs. Francis Lévesque relie directement l'expérience des enfants inuit dans les pensionnats et l'émergence d'une élite inuit :

Ce système d'éducation allait aussi contribuer, après avoir disloqué des familles entières et empêché toute une génération d'Inuit d'apprendre la vie de leurs parents, à l'émergence d'une élite politique qui allait ensuite revendiquer une place pour tous les Inuit dans la société canadienne. Mais l'émergence de cette élite politique ne se fera que plus tard. (Lévesque 2008 : 220-221)

La communication amorcée dans le milieu scolaire entre ces jeunes inuit issus de diverses régions de l'Arctique canadien favorisa chez eux une prise de conscience des apports potentiels de la communication interdialectale. C'est ce que révèlent les conclusions de la consultation de la Commission sur la langue inuit menée entre 1975 et 1978 par l'Institut culturel inuit :

Interest in other dialects varied. While several Commissioners reported little enthusiasm, others found a marked interest in communicating across dialects. In many areas parents wanted their children exposed to other dialects and writing systems. (ICI 1978 : 89)

Bien qu'il s'agisse d'un élément rarement relevé dans l'histoire de l'avènement du Nunavut, la langue et tout particulièrement la communication interdialectale constituaient des enjeux importants du processus de négociation, du point de vue inuit.

En effet, la mise au point des versions inuit des textes associés à la création du Nunavut nécessita, en effet, des ajustements linguistiques ainsi que des efforts en matière de création lexicale.

Jusqu'à la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (dorénavant, l'*Accord*) en 1993, les ressources lexicographiques portant sur la terminologie juridique en langue inuit étaient très limitées. À notre connaissance, il n'en existait que trois : *Interpreter's Word Book = Tusaajit uqausiqautingit* (The Interpreter Corps 1975), *Interpreter's Word Book = tusajit uqausiqautingit* (*Ibid.* 1979), et enfin *ICI Inuktitut Glossary. Terminology Conferences* (ICI 1987). Il s'agissait alors des toutes premières initiatives issues de l'activité néologique inuit concertée dans les Territoires du Nord-Ouest. Rappelons que le programme de formation The Interpreter Corps avait été mis en place seulement deux ans avant l'élaboration du premier lexique. On note une évolution importante entre les deux premiers lexiques et le troisième, qui révèle l'acquisition d'une expérience, d'un savoir-faire, mais aussi l'existence d'une démarche lexicographique en voie de perfectionnement. Contrairement aux deux

premiers, le troisième lexique est classé par thèmes (notamment la terminologie politique, juridique et financière) et résulte d'un processus de concertation mené au sein de plusieurs communautés. Il propose des synonymes adaptés à plusieurs dialectes pour la plupart des termes. Dans une démarche qui mérite d'être mentionnée, ce dernier lexique consacre toute une section à la morphologie du caribou, en la présentant en tant que terminologie spécialisée, au même titre que la terminologie juridique. Si le contenu de ce troisième lexique est, somme toute, relativement similaire aux précédents, une formulation atypique a attiré notre attention. Il s'agit du terme *igunaq*, qui désigne une viande faisandée, et qui a été traduit en anglais par « blue cheese of the North » (ICI 1987 : 51). Au lieu de proposer un équivalent descriptif à un terme susceptible de susciter un certain dégoût auprès de personnes qui ne connaîtraient pas intimement ce mode de conservation, on a proposé une référence culturelle équivalente. Non sans un certain humour, celle-ci signale au lecteur que la pratique inuit qui consiste à faire faisander la viande de certains animaux produit des mets tout aussi délicats et appréciés que les mets d'ailleurs. Il est intéressant de noter que cette exception apparaît dans la partie du lexique réservée à des termes spécialisés issus de la langue inuit. Cette démarche, qui va de l'inuktitut vers l'anglais, semble laisser plus librement cours à une approche plus expressive des Inuit envers leur langue.

Dans les faits, la terminologie inuit relative aux débats de la sphère publique existait et circulait auprès des Inuit de diverses façons. Elle circulait oralement au cours des réunions et consultations de la Commission sur les revendications territoriales mandatée par Inuit tapirisat du Canada. Elle était diffusée par le biais d'émissions en inuktitut par la société Radio-Canada (appelée en anglais « Canadian Broadcasting Corporation ») avec la contribution de journalistes inuit tels que Jonah Kelly<sup>151</sup>, et à l'aide de matériaux produits par l'Inuit Broadcasting Corporation à partir de 1982 (Alia 1999 : 85). On retrouvait aussi cette terminologie dans diverses publications bilingues anglais-inuktitut, et tout particulièrement celles de l'association Inuit tapirisat du Canada, lesquelles ont documenté et accompagné le processus de négociations, du point de vue inuit. Or, la traduction des textes à teneur juridique tels que les propositions faites au gouvernement fédéral ou encore l'*Accord sur les revendications territoriales*

---

<sup>151</sup> Jonah Kelly cessa ses activités d'animateur radio pour CBC North en 1997 après avoir travaillé pour cette compagnie pendant trente et un ans et avoir contribué à la programmation en inuktitut, un élément essentiel à la survie de la langue inuit au Canada, d'après Alexina Kublu et Mick Mallon (Kublu et Mallon 1999).



*du Nunavut* nécessitait le recours à une terminologie extrêmement précise et exempte de toute ambiguïté, laquelle n'avait tout simplement pas encore été mise au point pour les besoins des Inuit des Territoires du Nord-Ouest.

Au cours du long processus de négociations, des efforts furent déployés pour discuter de cette terminologie. En octobre 1977, une réunion fut organisée à Frobisher Bay par l'association Inuit tapirisat du Canada et la commission qui menait alors les négociations pour le compte des Inuit auprès du gouvernement fédéral (appelée « NWT land claims Commission »). Il s'agissait de réviser une seconde proposition dans le cadre des revendications territoriales, intitulée *Speaking for the First Citizens of the Canadian North*<sup>152</sup>. Selon Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie), artiste et reporter pour le bulletin *Inuit Today*<sup>153</sup>, qui documenta l'événement, cette réunion comptait plus d'une centaine de délégués issus de plusieurs communautés des Territoires du Nord-Ouest (Aipili 1977a : 13). D'après Aipili, des ajustements linguistiques au document furent demandés par les délégués :

The only real difficulty encountered by the delegates was due to differences in dialects in the Inuit language. For this reason, proceedings got off to a slow start. Most of the changes made in the proposal were mainly to clarify the basic meaning of each clause in Inuktitut, so that Inuit in each region would understand exactly the contents of the proposal. (Aipili 1977a : 13)

Cette réunion, qui concernait la seconde proposition faite par Inuit tapirisat du Canada en 1977 appelait la création d'un territoire gouverné sous l'égide d'un gouvernement exclusivement inuit. Ce principe fut abandonné en 1979 après l'abolition de la Commission sur les revendications territoriales (Duffy 1988 : 239). Des modifications importantes furent également apportées à la teneur du texte des négociations.

Selon le libellé de la version en langue inuit du texte de l'*Accord* tel qu'il fut ratifié en 1993, ce volume est placé sous la responsabilité du ministère des Affaires indiennes et du Nord. La production de cette version en langue inuit faisait d'ailleurs partie intégrante de l'*Accord* (Canada 1993 : 12 ; Art. 2.8.1).

Dès sa création en 1971, l'association Inuit tapirisat du Canada s'attaqua au projet des revendications territoriales. Pour cela, elle suggéra la réalisation d'une étude

---

<sup>152</sup> Une première proposition avait été faite par l'association Inuit tapirisat du Canada en 1976. Il s'agissait du document *Nunavut: A Proposal for the Settlement of Inuit Lands in the Northwest Territories*. Toutefois, cette proposition fut retirée la même année (Duffy 1988 : 238).

<sup>153</sup> Aarluqtuq Aipili dirigea la revue *Inuit Today* de 1979 à 1982.

concernant le rapport réel des Inuit, et tout particulièrement des chasseurs, au territoire (ITC 1976 : 2). Financée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, cette étude menée par Milton Freeman et par des assistants inuit sur le terrain aboutit à la publication du rapport *Inuit Land Use and Occupancy Project: A Report* (Milton Freeman Research Ltd 1976). Bien que l'association ITC ait communiqué avec ses membres inuit au sujet de ce rapport, et ce, en langue inuit au travers de ses publications (en autres *ITC News*<sup>154</sup>, *Inuit Today*), aucune version inuit du document n'a été produite à notre connaissance. Un entrefilet du bulletin *ITC News* d'octobre 1977 avait pourtant laissé entendre qu'une telle version était en préparation grâce à une contribution financière conjointe du ministère des Affaires indiennes et d'Inuit tapirisat du Canada (ITC 1977a : 4)<sup>155</sup>.

Or, la question des difficultés d'interprétation du texte de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* sur le plan linguistique a été explicitement posée en 2008 à l'occasion d'une rencontre du Comité sénatorial permanent des Peuples autochtones, par le sénateur Roméo Dallaire à Joanne Johnson, directrice des Services-conseils du cabinet PricewaterhouseCoopers.<sup>156</sup>

L'échange entre le sénateur Dallaire et Joanne Johnson au sujet de problèmes potentiels liés à la version inuit de *l'Accord* et à une divergence possible de cette dernière avec la version anglaise fut le suivant :

Le sénateur Dallaire : Dans le même ordre d'idées, quand le représentant Inuit [Nunavut Tunngavik Inc.] dit que les Inuits n'ont pas pu participer pleinement et que, selon leur analyse de ce que dit le plan de mise en œuvre, selon leur interprétation linguistique et culturelle, qu'il ne correspond pas à ce qu'ils croyaient avoir signé, quelle valeur cela a-t-il par rapport à l'interprétation du gouvernement selon le dictionnaire Webster ?

Mme Johnson : Je pense que cette question n'a pas encore été examinée assez attentivement. Je pense qu'on commence seulement à réaliser que tout le monde a tenu des consultations mais que ce n'était peut-être pas la bonne sorte de consultations. On commence à réaliser qu'on emploie le même mot pour des réalités différentes. Voilà pourquoi il importe de clarifier cette question.

---

<sup>154</sup> Publié sur une base irrégulière de 1976 à 1980, le bulletin *ITC News* fut absorbé par le magazine *Inuit Today*.

<sup>155</sup> Fait intéressant, le bulletin *ITC News* rappelait en 1977 une information tirée d'un article de *l'Edmonton Journal* paru le 10 décembre 1976 : la traduction en syllabaire du titre d'un document publié par les Territoires du Nord-Ouest au sujet de la région Keewatin aurait été traduite dans le sens de « The Slow Destruction of the Keewatin » au lieu du sens original « the Changing Keewatin », un décalage dont ITC laisse sous-entendre qu'il ne serait peut-être pas fortuit. Il écrit : « Maybe the Inuk translator knew exactly what he/she was doing » (ITC 1977b : 4).

<sup>156</sup> Ce cabinet a mené une étude indépendante avec le mandat suivant : « [F]aire le bilan de la mise en œuvre de chacune des dispositions de l'accord, à cerner les obstacles à la mise en œuvre, à trouver des options pour surmonter ces obstacles, à identifier des exemples de réussite, à évaluer l'efficacité du Comité de mise en œuvre du Nunavut et du Conseil d'arbitrage du Nunavut, et à formuler des recommandations pour rendre la mise en œuvre plus efficace » (Canada, Sénat 2008 : 4).

Le sénateur Dallaire : Au gouvernement, quand on produit un document, on indique si c'est la version française ou la version anglaise qui fait foi, n'est-ce pas ?

Mme Johnson : Exact.

Le sénateur Dallaire : Dans ces projets, propositions ou programmes de mise en œuvre, quelle est la version dominante? La version du gouvernement? Est-ce le gouvernement qui tient le gros bout du bâton? Est-ce la version inuite? Quelle est la version qui fait autorité selon la loi ?

Mme Johnson : Je ne saurais vous donner de réponse aujourd'hui.

Le sénateur Dallaire : Le DG [Directeur Général, sous-entendu le gouvernement fédéral] ne vous a pas dit : « Ce qu'ils disent m'importe peu, voici le facteur déterminant » ?

Mme Johnson : Non, et je n'ai jamais entendu dire non plus qu'il y avait un problème parce que quelque chose avait été interprété différemment dans la version en inuktitut et la version en anglais. (Canada, Sénat 2008 : 8)

Cet échange nous indique que la traduction et l'interprétation des textes en langue inuit associées à l'*Accord* n'ont pas été considérées par le cabinet d'étude comme des obstacles potentiels à la mise en œuvre des dispositions de cet accord, à tel point que la représentante de ce cabinet ne sait répondre à la question pourtant simple du sénateur, concernant la version des textes qui fait autorité. Dans les faits, l'*Accord* stipule clairement que seules les versions anglaise et française font autorité (Canada 1993 : 12 ; Art. 2.8.1). De plus, en ce qui concerne Nunavut Impact Review Board, institution du gouvernement dont les membres sont nommés par le gouvernement fédéral et territorial et qui sont chargés d'étudier les propositions de projets affectant le territoire du Nunavut en visant à protéger et promouvoir le bien-être présent et futur de ses résidents (Canada 1993 : 102 ; Art. 12.2.5), l'anglais et le français priment par défaut lors des consultations publiques qu'il organise. Il a toutefois la possibilité d'offrir des services d'interprétation sur demande expresse : « NIRB [Nunavut Impact Review Board] shall conduct its public hearings in Canada's official languages as required by legislation or policy, and, upon request of any member, applicant or intervener, also in Inuktitut » (Canada 1993 : 102 ; Art. 12.2.26). Des dispositions similaires s'appliquent au Nunavut Water Board (Canada 1993 : 125 ; Art. 13.3.12).

Plus tard, dans ce même échange, Joanne Johnson indique que des termes ambigus existent, mais seulement dans la version anglaise, ce qu'elle attribue à un problème d'ordre « linguistique » (Canada, Sénat 2008 : 14). Si l'on en croit sa réponse, ce problème ne serait pas lié au processus de traduction mais à un manque de précision du texte anglais qui n'aurait pas été compensé à l'aide d'une définition dans le lexique.

Notons par ailleurs que dans son rapport daté de 2006, le cabinet avait compté la langue et les différences culturelles au nombre des obstacles à la mise en œuvre de l'*Accord* :

It is important to note that we generally found that it is Inuit who must speak in their second language (English), rather than English people speaking Inuktitut or Inuinnaqtun. This puts an ongoing pressure on Inuit on a day to day basis, and makes it very difficult to communicate complex thoughts or nuances. (PricewaterhouseCoopers 2006 : 9)

Toutefois, les problèmes potentiels liés à la traduction ou à la terminologie en langue inuit, telle qu'elle est utilisée, ne sont évoqués à aucun moment. Pourtant, le cabinet cite l'un des participants à ses consultations qui s'en inquiétait : « We don't read and we don't understand the Agreement » (PriceWaterhouseCoopers 2006 : 22). Face à un tel témoignage, il aurait été intéressant de chercher à comprendre pourquoi l'*Accord* n'est pas lu afin de déterminer s'il s'agit d'un problème d'accès au document<sup>157</sup>, ou encore s'il s'agit d'un problème de compréhensibilité du contenu du document attribuable, par exemple, au style, au lexique, ou encore à la syntaxe. La question linguistique soulevée par le sénateur Dallaire, eu égard à la teneur du texte de l'*Accord* en langue inuit, n'a au final pas été traitée.

Pourtant, les questions soulevées par le sénateur Dallaire sont importantes, notamment lorsqu'il met en évidence l'écart entre ce que les Inuit croyaient avoir signé et l'interprétation qui a été faite du texte anglais ou français, faisant autorité. Malgré les communications d'Inuit tapirisat du Canada au sujet des changements apportés à la teneur de l'entente, et qui furent relayées par ses publications bilingues, il est probable que le grand public inuit n'ait pas eu les moyens de se tenir au courant des nouvelles implications de l'*Accord*. De plus, la version inuit de l'*Accord*, traduite de l'anglais par plusieurs traducteurs et avocats de la Tungavik Federation of Nunavut (NTI)<sup>158</sup>, ne fut officiellement disponible qu'en 1993. Depuis cette date, deux glossaires portant sur la terminologie des revendications territoriales ont été publiés : *Land Claims Glossary*, mis au point dans le cadre des activités de programme interprètes/traducteurs du Collège de l'Arctique et dirigé par Ann Crawford (1995) et *Terminology of Nunavut Land*

---

<sup>157</sup> Le rapport du cabinet mentionne que l'auteur a dû attendre trois mois avant d'obtenir une version électronique de l'*Accord* en langue inuit alors que la version anglaise est, selon ses dires, facile à se procurer (PriceWaterhouseCoopers 2006 : 23). On peut toutefois penser que le fait de déterminer l'accès à une version papier du document aurait été plus représentatif des conditions réelles d'accès à ce document par le grand public. En effet, une grande proportion de la population inuit n'a pas accès à un ordinateur ou à Internet, sans compter que peu d'ânés maîtrisent cet outil car cela exige une bonne connaissance de l'anglais.

<sup>158</sup> Nunavut Tunngavik Incorporated a remplacé Tungavik Federation of Nunavut à partir de 1993 (Rodon 2008 : 226).

*Claims Agreement* publié conjointement par NTI et le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut (NTI et CLAJ 2008). D'après NTI, depuis la publication de ce dernier glossaire en 2008, le nombre de plaintes concernant le contenu linguistique de l'*Accord* aurait diminué (Karen Flaherty, Directrice de communication de Nunavut Tunngavik Inc., 16 septembre 2010, communication personnelle). Par ailleurs, une version simplifiée de l'*Accord* a été produite par Nunavut Tunngavik Incorporated à la demande des Inuit en 2004 (NTI 2004 : 1), soit douze ans après le référendum de 1992 dont l'issue positive a été considérée comme une marque de soutien de la part de la population inuit à la signature de l'*Accord*, et donc au contenu de ce dernier. Cette publication fut l'occasion pour Nunavut Tunngavik Incorporated de rendre hommage au travail des traducteurs et de reconnaître l'ampleur de leur tâche :

Special recognition is also needed for the translators who worked on the original, complex Agreement. The land claim has required the development of many, many new words in Inuktitut and Inuinnaqtun to capture the complex legal ideas about rights and uses of "our land." (NTI 2004 : 1)

Concrètement, seule la deuxième proposition de 1977 faite par Inuit tapirisat du Canada au gouvernement fédéral, que nous avons évoquée précédemment, a mené à une consultation de la population inuit au sujet de la formulation du texte de l'entente en langue inuit, par l'entremise d'une centaine de délégués issus de toutes les communautés du territoire. Il s'agissait alors d'un document de quelques pages seulement et dont le contenu et la teneur linguistique ont fait simultanément l'objet de discussions. Ce document est sans aucune mesure comparable avec le texte final de l'*Accord*, composé de 371 pages, qui constitue une traduction du texte anglais (ou français) officiel, travail qui a mobilisé de nombreux traducteurs et avocats professionnels. Rappelons que si la version inuit ne fait pas autorité, c'est en premier lieu parce que le gouvernement fédéral canadien ne reconnaît légalement que l'anglais et le français comme langues dites « officielles », en ce qui concerne les textes législatifs, et ce depuis 1969<sup>159</sup>. Par conséquent, aucune plainte fondée sur la formulation de la version inuit du texte de l'*Accord* ne saurait être recevable par la justice canadienne.

---

<sup>159</sup> La *Loi sur les langues officielles* de 1969 a été abrogée en 1988. Quant à l'interprétation des versions des textes législatifs, il est possible de se rapporter à l'article 8 de la loi dans sa version de 1969 « les versions des deux langues officielles font pareillement autorité » (Canada 1969, Art. 8, alinéa 1) et à l'article 10 de la loi, dans sa version abrogée de 1988 « Le gouvernement fédéral prend toutes les mesures voulues pour veiller à ce que les traités et conventions intervenus entre le Canada et tout autre État soient authentifiés dans les deux langues officielles. Il incombe au gouvernement fédéral de veiller à ce que les textes fédéro-provinciaux suivants soient établis, les deux versions ayant même valeur, dans les deux langues officielles » (Canada 1988, Art. 10).

En ce qui concerne les questions d'ordre linguistique posées par les textes juridiques associés au processus de négociation, de consultation et d'accord sur le Nunavut, le débat linguistique semble buter inéluctablement contre l'argument visiblement incontestable du manque de ressources terminologiques juridiques en langue inuit. Pourtant, cet argument dissimule une réalité tout autre : un problème de communication et une offre limitée pour l'implication des Inuit dans la formulation de la terminologie elle-même. La réunion organisée par l'association inuit nationale Inuit tapirisat du Canada en 1977, à Frobisher Bay, témoigne de la difficulté mais aussi des bénéfices d'une telle implication. Cette démarche, qui consistait à discuter des concepts juridiques en langue inuit, ouvrait un dialogue entre les négociateurs inuit et les représentants des communautés, mais aussi entre des représentants qui parlaient des dialectes différents de la langue inuit.

Il est probable que si le grand public inuit des Territoires du Nord-Ouest avait eu accès au texte de l'*Accord* en langue inuit, ou du moins à une version simplifiée avant d'être appelés à se prononcer en 1992 au moment du référendum, il aurait été mieux informé des implications de son vote. Cette situation n'est pas sans rappeler celle des Inuit du Québec arctique, eux-mêmes appelés à se prononcer en 1976 au sujet de l'*Entente*, un préalable à la signature de la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois*. La décision de procéder à ce référendum avait au moins partiellement eu pour objet d'assurer la légitimité de l'accord non seulement parce que ce dernier nécessitait un consensus inuit pour être valide mais aussi parce qu'une partie de la population inuit avait signifié son désaveu pour l'Association des Inuit du Nord québécois (AINQ), responsable des négociations pour le compte des Inuit (Rouland 1977 : 197-198). Si cette association a souligné les moyens qu'elle a elle-même mis en place pour communiquer au sujet de l'*Entente*, sous la forme de réunions au sein des communautés, de messages radio et de documentation postale à partir du printemps 1974 (Rouland 1977 : 200), des voix se sont élevées pour dénoncer l'impossibilité d'accès à la teneur du document.

Selon Taamusi Qumaq, la publication de textes uniquement en anglais et en français aurait même empêché les Inuit du Québec arctique de saisir les enjeux des discussions préalables à la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois* et provoqué une dissension au moment de la prise de conscience des réels enjeux de cette

convention, négociée en leur nom par l'Association des Inuit du Nord québécois, qui avait alors Charlie Watt pour président. Qumaq rapporte ainsi l'événement :

Les membres du conseil d'administration de l'A.I.N.Q. firent la tournée des collectivités pour compiler des signatures soutenant la position des Cris. La majorité des Inuit signèrent la pétition. Ils pensaient que le seul enjeu était celui des rivières qui se déversaient dans la baie James. Il s'avéra, cependant que tout le territoire du Nord québécois était mis en cause. Les Inuit apprirent finalement que l'A.I.N.Q. négociait au nom de tout le territoire, ce qu'ils n'avaient pas compris au début parce que les ébauches de la Convention étaient rédigées en français et en anglais seulement. Lorsqu'ils prirent conscience de ce qui se passait, les citoyens de Puvirnituq et d'Ivujivik, de même que la majorité de ceux de Salluit, embauchèrent un avocat de Montréal pour désavouer leur signature. Tout cela s'est produit avant la conclusion de la Convention. Les aînés s'invectivaient, et leurs enfants suivaient dans leurs traces. (Qumaq 2010 : 116-117)

D'autres témoignages, relevés dans les journaux de l'époque par le juriste Norbert Rouland qui a réalisé un travail de compilation à partir de matériaux ethnographiques, viennent confirmer le témoignage de Taamusi Qumaq qui avait lui-même pris part au mouvement de dissension. On pouvait lire dans le document *Procès-verbaux et témoignage du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien* qu'une traduction sommaire de l'Entente était lue au cours de réunions tenues au sein des communautés, une dizaine de jours avant le référendum, mais que cela ne leur permettait pas d'en saisir les implications. De plus, les actions et les tentatives de communications des dissidents de l'Entente avec les Inuit des autres communautés auraient été contrées<sup>160</sup>. D'après Rouland, le fort taux d'abstention était un subterfuge par lequel les dissidents à l'Entente « espéraient ne pas être liés par le résultat du scrutin », argument qui selon lui n'est pas pertinent sur le plan juridique (Rouland 1977 : 204). Appelés par Norbert Rouland à répondre de leurs choix quant au processus de consultation des Inuit des communautés, les responsables de l'association Northern Quebec Inuit Association ont reconnu que ce dernier présentait certaines faiblesses, y compris l'impossibilité d'accéder à une version de l'Entente en langue inuit :

Une traduction intégrale de l'Entente n'aurait pas apporté de modification majeure au processus, car le degré de formation des Inuit n'est pas assez élevé pour qu'ils aient été en mesure de comprendre toutes les dispositions de l'Entente ; de plus la traduction du texte anglais en inuktitut ne pouvait être qu'insatisfaisante, puisque cette langue, adaptée aux besoins de ceux qui la parlent, exprime parfaitement tout ce qui se rapporte aux activités concrètes, mais n'abstrait nullement et est impropre à rendre compte de nos concepts juridiques (ce à quoi les dissidents répondent que

---

<sup>160</sup> Norbert Rouland cite le document suivant : « Procès-verbaux et témoignage du Comité permanent des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien », 17 février 1977 : 200-204.

la nécessité de disposer de plus de temps pour que des individus compétents appartenant à des tendances différentes expliquent les détails de l'Entente à la population n'en était que plus évidente). (Rouland 1977 : 205-206)

Charlie Watt, président de cette association, a même indiqué que l'essentiel de l'Entente n'est pas dans le texte lui-même, ce qui semble laisser perplexe un juriste tel que Norbert Rouland (1977 : 206). L'argument du manque d'instruction du grand public inuit et du manque de pertinence et d'efficacité de la langue inuit pour évoquer des réalités exogènes associées à une langue spécialisée était inattaquable à l'époque. Il faisait écho à la politique du gouvernement fédéral à l'égard des Inuit que nous avons évoquée dans le chapitre 1. Rappelons que l'on pouvait lire en 1957 dans le *Northern Affairs Bulletin*, qui faisait office de note interne au ministère, que la capacité d'un Inuk à parler l'anglais déterminerait sa capacité à gagner sa vie, et que si la langue inuit en tant qu'expression de la culture devait être préservée, il y avait peu de chances pour qu'elle donne naissance à une littérature (Canada, ministère des Ressources et du Développement 1957 : 4). Ceci sous-entendait que la langue inuit était inadaptée aux besoins de la vie moderne.

Dans son étude portant sur les Inuit dans les pensionnats, David King évoque l'ethnocentrisme de l'administration nordique et écrit : « Northern Affairs perceived Inuit traditions as primitive » (King 1998 : 14). Selon lui, cette administration, sans viser à éradiquer la langue inuit (King 1998 : 159) se refusait toutefois à enseigner, valoriser ou sauvegarder la culture inuit par le biais de la scolarisation (King 1998 : 16). Cette vision pour le moins ethnocentrique portée sur les Inuit et leur langue s'appuyait justement sur cet argument d'inadéquation culturelle, de leur impossibilité à s'adapter à l'introduction brusque de réalités exogènes, selon les ressorts de leur propre culture, et par extension de leur propre langue. Autrement dit, les Inuit étaient considérés comme étant incapables d'indigéniser la modernité et de l'exprimer dans leur propre langue, c'est-à-dire de l'inuitiser. Ceci est clairement exprimé dans la citation précédente qui dit que la langue inuit « n'abstrait nullement et est impropre à rendre compte de nos concepts juridiques ». Cet argument d'inadéquation, sur lequel nous reviendrons, a été intériorisé au fil du temps, non seulement par les agents non-Inuit du gouvernement, mais aussi par les jeunes inuit ayant fréquenté l'école fédérale et qui forment aujourd'hui l'élite dirigeante. Cependant, cet argument est aujourd'hui irrecevable, compte tenu des données récemment collectées et des connaissances acquises par les professionnels de la langue inuit au sujet des ressources de l'activité néologique inuit.



D'après le témoignage de Taamusi Qumaq, le texte de la *Convention de la Baie James et du Nord Québécois* ne fut disponible en langue inuit que deux ans après la signature (Qumaq 2010 : 121). Malgré la rapidité des négociations due en partie au fait que les travaux de construction du barrage hydro-électrique avaient repris en 1973 après la suspension de l'injonction interlocutoire qui avait fait cesser les travaux en décembre 1972 (Rodon 2003 : 180), il s'agissait, d'après Thierry Rodon, professeur en science politique, d'un document particulièrement complexe :

C'est en fait le traité le plus complet qui ait été signé avec des peuples autochtones, puisqu'il couvre des domaines- développement économique, distribution de services médicaux, soutien du revenu pour la pratique des activités dites traditionnelles- que dorénavant le gouvernement fédéral refuse d'inclure dans les accords de RTG [processus de revendications territoriales globales]. (Rodon 2003 : 182)

En effet, la traduction du texte final de cette convention, dont la version anglaise compte plus de 450 pages (Canada et Québec 1975), a certainement mobilisé des moyens humains et techniques importants. La discussion éventuelle du contenu linguistique de ce document ou encore la traduction du texte avant le référendum de 1976 aurait entraîné un délai important pour la conclusion de cet accord.

Dans une analyse sociopolitique de la toute première consultation auprès des Inuit du Nouveau-Québec pour annoncer le transfert de compétences fédérales au gouvernement du Québec, Michèle Therrien a noté que les entretiens de l'équipe fédérale-provinciale avec la population inuit n'avaient pas été enregistrés. Seul demeurait un compte rendu traduit et rédigé en langue anglaise intitulé *Official Record of the Proceedings of Council and General Meetings, Nouveau-Québec, February-March 1970* (Therrien 1979 : 19-20). Therrien avait, à l'époque, brossé un tableau des inconvénients propres à la production d'un tel document, produit en langue de traduction et ayant fait l'objet d'une double simplification :

D'une part l'orateur inuit, sachant qu'il sera traduit par l'un des siens, le plus souvent volontaire, aura tendance à condenser sa pensée dans une forme relativement simple, d'autre part, l'interprète chargé de cette traduction choisira les éléments qui lui sembleront essentiels au détriment de détails soi-disant superflus ou encore intraduisibles. [...] Outre le problème de la traduction, nous avons affaire à un document consigné en langue anglaise par un secrétaire francophone. Bien que nous ne mettions pas en cause ses connaissances de la langue anglaise ainsi que la bonne foi des interprètes, nous devons reconnaître que la pensée esquimaude a dû être, par la force des choses, très synthétisée et même probablement altérée. (Therrien 1979 : 19-20)

Therrien met l'accent sur l'altération de la parole énoncée au cours des débats, non seulement lorsqu'une retranscription de la parole telle qu'elle a été dite est impossible à produire en l'absence d'enregistrements mais aussi dès lors qu'elle est vouée à être interprétée.

Que ce soit à l'occasion des réunions et consultations portant sur *l'Accord sur les revendications du Nunavut* ou sur la *Convention de la Baie-James et du Nord Québécois*, les rencontres des Inuit issus de diverses communautés de ces deux régions ont contribué à les sensibiliser à d'autres dialectes, comme l'a noté Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie) au Nunavut (Aipili 1977a : 13) ou Taamusi Qumaq au Nunavik :

Nos [divers] dialectes sont semblables, et nous pouvons nous comprendre, mais les sons et les accents sont différents. Dans chaque région, les gens parlent comme le faisaient leurs ancêtres. Aujourd'hui, la langue s'est uniformisée [davantage] car nous [les gens des diverses régions] nous rencontrons plus souvent. Notre langue change constamment. (Qumaq 2010 : 129)

Selon lui, les discussions autour de la signature de cette convention ainsi que les rencontres plus fréquentes d'Inuit issus de différentes régions auraient contribué à l'uniformisation de la langue inuit dans le nord du Québec.

Ainsi, la parole inuit associée aux négociations aurait eu plusieurs effets sur la langue inuit : elle aurait contribué à la familiarisation des Inuit avec d'autres dialectes, elle aurait contribué à la création et à la diffusion de nouveaux termes dans le cadre de diverses réunions, consultations, publications et productions de textes officiels en langue inuit (langue de traduction). Toutefois, le processus de consultation et de négociation marque la récurrence d'un doute quant à la capacité des Inuit monolingues, et de la langue inuit, à acquérir une pertinence et à garantir une certaine continuité dans la terminologie inuit dans un contexte socioculturel ayant changé brusquement, en intégrant des réalités étrangères. Il est intéressant de noter que des Inuit bilingues expriment également ce doute, et que ceci n'est pas anodin, sachant qu'ils sont les aînés de demain. Les révisions successives des cadres législatifs, dans les Territoires du Nord-Ouest puis au Nunavut, ont laissé entrevoir une ambivalence quant à la question de la pertinence de la langue inuit dans un tel contexte, bien que l'on ait progressivement conféré à la langue inuit un statut officiel.

### **II.1.2. LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

Dès l'avènement du Nunavut, le 1<sup>er</sup> avril 1999, les élus inuit ont témoigné de leur volonté politique de faire réviser le cadre juridique concernant les langues

officielles, hérité des Territoires du Nord-Ouest (Canada 1988)<sup>161</sup> d'après les dispositions de la section 29(1) du *Nunavut Act*, et ceci dans la mesure où il pouvait s'appliquer au contexte du Nunavut (Canada 1993b). L'article 4 des *Lois révisées des Territoires du Nord-Ouest*, qui a subi plusieurs modifications au fil du temps, notamment pour y inclure davantage de langues autochtones, stipule :

L'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tâtchô sont les langues officielles des Territoires du Nord-Ouest. L.R.T.N.-O. 1988, ch. 56 (Suppl.), art. 4 ; L.T.N.-O. 2003, ch. 23, art. (Canada 1988 ; Art. 4)

Enchâssée dans le cadre constitutionnel de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 qui réaffirmait les droits autochtones et les droits issus de traités préexistants (Canada 1982), la législation des Territoires du Nord-Ouest en matière de langues officielles marque en effet une avancée significative des droits des langues autochtones au Canada. Cette législation prévoyait également un statut ainsi que des droits et privilèges égaux quant à l'usage de ces langues officielles au sein des institutions gouvernementales (Canada 1988 ; Art. 5). Toutefois, en ce qui concerne la promulgation de documents à valeur juridique, seuls l'anglais et le français faisaient autorité :

7. (1) Les lois promulguées par la Législature ainsi que les archives, comptes rendus et procès-verbaux de l'Assemblée législative sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur.

(2) Le commissaire en conseil peut prescrire qu'une loi soit traduite après sa promulgation et qu'elle soit imprimée et publiée dans une ou plusieurs des langues officielles en plus du français et de l'anglais. (Canada 1988)

Le *Nunavut Act* prévoyait que toute modification de ce cadre juridique par l'Assemblée législative du Nunavut devrait préserver le statut légal des langues officielles du Canada, l'anglais et le français (Canada 1993b ; Art. 23(1)). La *Loi sur les langues officielles* ne pouvait être abrogée, amendée ou rendue inopérante sans une résolution préalable du Parlement canadien (Canada 1993b ; Art. 38) et pouvait, le cas échéant, être rejetée par le Gouverneur en conseil, membre de l'exécutif du gouvernement canadien (Canada 1993b ; Art. 28(2)).

De plus, le *Bathurst Mandate*, qui constituait le programme du premier gouvernement du Nunavut et qui fut ratifié le 21 octobre 1999 à Qingauq (Bathurst Inlet), prévoyait que l'inuktitut sous toutes ses formes deviendrait la langue de travail

---

<sup>161</sup> La première *Loi sur les langues officielles* des Territoires du Nord-Ouest datait de 1984.

du gouvernement du Nunavut en 2020 (GN 1999). Il avait pour objectif de promouvoir une société complètement bilingue (inuktitut-anglais) ; perspective qui d'après la Commissaire aux langues, Eva Arreak, avait fait naître de grands espoirs auprès des Inuit (GN, Assemblée législative 2000 : 4).

Un élément intéressant fut révélé par la première Commissaire aux langues dans son premier rapport, à savoir que l'engagement du gouvernement du Nunavut à produire les documents en inuinnaqtun en plus de l'anglais, du français et de l'inuktitut (à l'aide du syllabaire) n'était pas uniquement voué à la production de textes adaptés à ce dialecte parlé dans la partie occidentale du territoire, dans les communautés de Qurluqtuq (Kugluktuk), Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay), Qingaut (Bathurst Inlet) et Umingmaktuq (Umingmaktok). Elle écrivait alors :

Plusieurs documents gouvernementaux considèrent l'inuinnaqtun comme n'appartenant pas à l'inuktitut. Nous croyons que l'intention n'est pas d'établir l'inuinnaqtun en tant que langue distincte, mais bien plutôt de s'assurer que le gouvernement imprime l'information en inuktitut en utilisant l'alphabet romain et non pas uniquement l'écriture syllabique. (GN, Assemblée législative 2000 : 6)

Il s'agissait, selon elle, de fournir en plus de la version en écriture syllabique, une version en graphie latine. Ce point est intéressant car il lève une ambiguïté concernant le choix de l'inuinnaqtun comme quatrième « langue officielle » du Nunavut, pour laquelle des moyens importants sont engagés quotidiennement en termes de production de documents écrits et de services d'interprétation. Or, les participants du Colloque sur la politique linguistique du Nunavut, organisé en mars 1998 par la Commission d'établissement du Nunavut, avaient justement engagé le gouvernement à bien identifier l'inuinnaqtun comme un dialecte et non comme un système d'écriture. De manière détournée, le choix de l'inuinnaqtun (graphie latine) en plus de l'inuktitut (écriture syllabique) est en accord avec la recommandation de l'Institut culturel inuit en ce qui concerne l'usage d'un système d'écriture double (en graphie latine et en écriture syllabique) (ICI 1978 : 85).

La révision du cadre juridique du territoire du Nunavut en matière de langues officielles a engendré de longs débats dont la teneur révèle certains aspects intéressants dans le cadre de l'interaction des concepts d'autorité, de langue et de pouvoir. Dans un souci de compréhension, il est nécessaire de les aborder avant de traiter plus précisément des enjeux de la création lexicale au Nunavut, et ce afin de mieux les identifier.

Dans la présente partie, nous abordons les débats propres à la révision de la législation du Nunavut concernant les langues officielles mais aussi ceux qui ont gravité autour de la *Loi sur l'éducation*. Notons que les politiques linguistiques touchent bien d'autres secteurs que celui de l'éducation, mais ceux-ci ne seront toutefois pas abordés ici en détail<sup>162</sup>. Notre choix s'est arrêté tout particulièrement sur l'éducation car, comme l'expliquent Mark Fettes et Ruth Norton, les questions en rapport avec l'éducation ont été depuis longtemps :

[C]entral to the linguistic concerns of First Nations and other Aboriginal peoples across North America (see Cantoni 1996). Frequently, these are issues that non-Aboriginal policy makers are prepared to deal with, however inadequately. (Fettes et Norton 2000 : 42-43)

À ce dernier point, nous ajouterions, compte tenu du contexte juridique du Nunavut qui mobilise surtout des décideurs inuit, que ces derniers semblent effectivement disposés à discuter des politiques à développer en matière d'éducation et que celles-ci semblent davantage toucher les Inuit des communautés, par le biais de représentants des autorités locales en matière d'éducation mais aussi par le biais d'une couverture médiatique importante.

De plus, nous avons remarqué, dans le contexte de la révision récente du cadre juridique du Nunavut, un lien manifeste entre les débats portant sur les langues officielles et les débats portant sur l'éducation. En effet, la première influe sur la seconde (*Loi sur la protection de la langue inuit*, art. 8, 9 et 10). De plus, la question du statut de la langue inuit dans le système scolaire a, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, longtemps été un point de dissension entre les Inuit et le gouvernement fédéral canadien. La manière dont les débats sur les langues officielles et l'éducation se font écho l'un l'autre et impliquent les mêmes acteurs nous a portée à choisir cette interaction en particulier, et plus précisément les discours, pour ce qu'ils peuvent révéler des rapports entre autorité, parole et pouvoir au sein du Nunavut contemporain.

### ***II.1.2.a. La législation linguistique avant l'avènement du Nunavut***

Avant la création du Nunavut en 1999, le cadre juridique des Territoires du Nord-Ouest portant sur les langues officielles affectait trois groupes linguistiques

---

<sup>162</sup> Le cadre juridique relatif à l'éducation au Nunavut n'est pas le seul à être touché par les lois linguistiques. Le gouvernement du Nunavut a, en effet, adopté plusieurs lois qui ne sont pas explicitement des « lois linguistiques » mais qui contiennent des prescriptions d'ordre linguistique et qui portent sur des sujets divers tels que les conditions de la tenue d'élections, la composition d'un jury, et aussi la langue de rédaction originale de documents à valeur juridique ou de documents voués à la communication, et dont nous ne traiterons pas dans cette thèse car cela nous éloignerait de notre propos initial.

principaux : les anglophones, les francophones et les locuteurs de langues autochtones. Jusqu'au début des années 1980, seule la population anglophone était nommément prise en compte, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur de la *Loi constitutionnelle* de 1982, et tout particulièrement l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui reconnaissait les populations francophones et les populations autochtones, avec la *Loi sur les langues officielles* dont les versions successives (à partir de 1984) contenaient des directives précises envers certaines populations autochtones. Or, à cette époque, la question d'un certain déséquilibre entre les droits linguistiques des anglophones, des francophones et des locuteurs de langues autochtones avait été soulevée à l'Assemblée des Territoires du Nord-Ouest sous plusieurs angles, et ce depuis plus de vingt ans.

En effet, dès les années 1960, un tel déséquilibre parmi les Autochtones, touchant tout particulièrement les locuteurs de l'inuktitut, parmi les Autochtones, faisait débat à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, comme l'a rapporté le mensuel bilingue (anglais-inuktitut) *The Listening Post* en 1969<sup>163</sup>. Ces débats portaient sur l'amendement de la loi régissant les jurys (appelée *Jury Ordinance*), afin que les francophones puissent bénéficier d'un jury francophone. Or, cet amendement ne prévoyait pas qu'il en soit de même pour les locuteurs de l'inuktitut, un point qui fut soulevé au cours des débats de cette assemblée le 9 octobre 1969 et qui ouvrit la voie à l'expression de plusieurs points de vue. Si l'on en croit les déclarations des députés Williamson, Simonie et Timble cet amendement en faveur des droits linguistiques des francophones était à même de révéler la réalité des droits linguistiques des Inuit des Territoires du Nord-Ouest :

Mr. Williamson said : (in part) "Frankly, I would like to see the some [sic] right as now available to Eskimo speaking people...also extended to Eskimo...in the N.W.T." He supported the bill.

Mr. Simonie said : (in part) "I would like to hear somebody on the floor here what the population of the French-speaking people is in the N.W.T." (he was advised it was probably 300-400.) "The way I look at it, Mr Chairman, now we have somewhere around 11,000 Eskimo people alone and the way the Eskimo language is being treated in the N.W.T. today, I cannot support this bill." (Erkloo 1969 : 1)

Pour sa part, le député Fairbrother ne voyait pas d'inconvénient au fait que le jury parle seulement anglais (ou français, puisqu'il s'est prononcé en faveur de l'amendement).

---

<sup>163</sup> Un déséquilibre similaire avec les droits linguistiques des locuteurs d'autres langues autochtones fut également mis en évidence à cette occasion.

Mr Fairbrother said : (in part) “The fact that a jury must speak English is not that great a problem in the North, mainly because I would say 80 percent of the people of the North understand English or speak English.” He supported the bill. (Erkloo 1969 : 1)

Si l’on ne connaît pas la source utilisée par le député Fairbrother pour avancer des chiffres concernant la proportion de personnes capables de comprendre ou de parler anglais, soit 80%, on peut toutefois supposer qu’elle ne s’appliquait pas aux communautés inuit en 1969, qui comportaient une proportion plus élevée de monolingues de langue inuit.

Le député Pryde avançait l’argument selon lequel offrir la possibilité de bénéficier d’un jury et d’un juge locuteurs de l’inuktitut était de toute façon impossible, ce à quoi le député Timble répondit :

Mr Timble said : (in part) “I feel very strongly that, while acknowledging [sic] we are doing an injustice to the Eskimo and Indian people in the N.W.T., by virtue of the fact it has been stated there are no Indian and Eskimo judges, this bill adds insult to injury by providing for a very small minority of people in the N.W.T. rights which we deny the majority of the people in the N.W.T. I stand to oppose this bill.” (Erkloo 1969 : 1)

La vive réaction du député Timble apparaît alors comme une dénonciation du *statu quo*. Cette discussion est intervenue alors qu’en 1968, une information avait circulé dans le bulletin bilingue anglais-inuktitut *New News*, soulignant que pour la première fois en Alaska une juge autochtone (yupik), Nora Guinn, aurait été nommée et qu’elle parlait sa langue, la langue inuit, au sein de son tribunal (Curley 1968c : 6).

Au début des années 1970, deux éléments jouèrent en faveur des droits linguistiques des Autochtones du territoire : d’une part la prise de conscience par les représentants majoritairement non-autochtones de l’assemblée du fait qu’ils ne pouvaient communiquer efficacement avec leurs administrés, et la présence accrue de représentants autochtones au sein de cette même assemblée, ce dont témoignait en 1982 Donna Laing, qui était alors à la tête de l’Interpreter Corps :

The Interpreter Corps was formed in 1973 when it was recognized that some means would have to be found to overcome language barriers between a predominantly English-speaking government and people who were unilingual in one of the native languages of the NWT. [...] In 1975, when nine native members were elected to the fifteen members council, there was an urgent need to provide English-Inuktitut translations during sessions of the Territorial Council. [...] The council expanded to a twenty-two member Legislative Assembly in 1979 with eleven English-

speaking members and five unilingual Inuktitut-speaking members. Six MLAs<sup>164</sup> are bilingual in English and one of the native languages. (Laing 1982 : 16)

Laing notait également qu'en 1982 un tiers des discussions de l'assemblée étaient menées en inuktitut et que cela engendrait un besoin accru de traducteurs et d'interprètes. Selon elle, le fait de fournir de tels services découlait d'un besoin pratique :

Although none of the native languages of the NWT have the status of an official language, practicality demands that interpretation and translation be provided to allow unilingual members to participate effectively in the decision-making process. (Laing 1982 : 16)

En effet, comme nous l'avons vu, avant 1984, aucun cadre juridique n'exigeait du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qu'il fournisse de tels services aux populations autochtones. Ces efforts étaient le fruit d'une volonté politique visant à favoriser les communications entre le gouvernement territorial et ses administrés mais aussi entre les membres de ce même gouvernement. Toutefois, en l'absence d'un tel cadre, ces services restaient à la discrétion du gouvernement. Ainsi, les Autochtones, y compris les Inuit, n'avaient jusqu'en 1984 aucun recours juridique pour lutter contre le déséquilibre en matière de droits linguistiques entre eux et les anglophones, par exemple en demandant à recevoir des services ou une éducation en langue inuit. Cette situation de communication qui favorisait le gouvernement majoritairement non-autochtone dans le rapport de force linguistique qu'il entretenait avec ses administrés, par l'entremise de l'Interpreter Corps, n'est pas sans rappeler la « flexibilité » recommandée par l'administration nordique à ses employés bilingues dans leurs communications avec les Inuit. Ces fonctionnaires, qui maîtrisaient la langue inuit, avaient pour consigne de n'en faire usage qu'à la condition que cela soit appliqué à l'avantage du gouvernement. Rappelons que ce discours fut explicitement relayé en 1957, par le biais du *Northern Affairs Bulletin*, une publication ministérielle qui avait à l'époque vocation de note interne (Canada, ministère des Ressources et du Développement 1957 : 4).

D'ailleurs, en 1978, la Commission linguistique inuit (*Inuit Language Commission*) de l'Institut culturel inuit produisit justement des recommandations visant à ce que l'inuktitut devienne langue officielle et visant à améliorer l'accès aux services en langue inuit :

---

<sup>164</sup> L'acronyme « MLAs » désigne les députés de l'Assemblée législative (*Members of the Legislative Assembly*).



That Inuktitut be given recognition as an “official” language in all Inuktitut speaking areas throughout Canada. This would require, as an example, that public signs, especially those relating to the safety of individuals, be printed in Inuktitut as well as English. (ICI 1978 : 85)

De plus, les recommandations de la commission portaient, entre autres, sur une augmentation de la programmation télévisuelle et radiophonique en langue inuit et sur la création d’un ministère des langues voué à sauvegarder la langue inuit et à développer des ressources éducatives en langue inuit pour les adultes et les enfants (ICI 1978 : 85).

Les *Lois révisées des Territoires du Nord-Ouest* de 1988 rendirent officielle la possibilité de s’exprimer dans les langues autochtones officielles à l’assemblée législative, au sein de tribunaux ainsi que pour certains services, mais ce droit n’était pas garanti et il était conditionnel à une demande significative (Fettes et Norton 2000 : 39-40). Comme le précisent Mark Fettes et Ruth Norton, des fonds importants furent injectés à ces fins par le gouvernement fédéral à partir de 1984, à hauteur de 3 millions de dollars par année. Or, malgré cet investissement, l’efficacité de ces programmes restait limitée :

In keeping with this approach, less than 10 percent of the Canada-NT Aboriginal Languages Agreement budget is destined for community language maintenance and revitalization, while over 30 percent is spent on programs related to translation and interpretation (in areas such as health and law) and close to 40 percent on school-based language programs. (Fettes et Norton 2000 : 40)

L’administration des Territoires du Nord-Ouest absorbait ainsi une part importante de ce budget pour les besoins de son propre fonctionnement.

Fettes et Norton signalent également un point important : « the relative strength of Inuit language and culture has also served to distract attention from the needs of the smaller dene languages » (Fettes et Norton 2000 : 40). Dans son rapport intitulé *Cost of Implementing Inuktitut as an Official Language in Nunavut*, paru en 1984, le professeur en éducation Ronald Mackay notait que le fait que deux variétés de la langue inuit (inuktitut et inuinnaqtun) soient acceptées pesait très lourd sur le plan financier (Mackay 1984 : 47). Plus précisément, le rapport *One Land Many Voices* publié en 2003 par l’Assemblée législative des TN-O mentionnait qu’en 1997, année de la fermeture du Bureau des langues et de la privatisation des services de traduction et d’interprétation pour les besoins du gouvernement territorial, 91% des dépenses allouées aux services de traduction en langues autochtones officielles et 73% des services d’interprétation pour ces mêmes langues étaient alloués exclusivement à l’inuktitut (TN-O, Assemblée

législative 2003 : 68)<sup>165</sup>. D'après une intervention au Colloque sur la politique linguistique du Nunavut par Robert Galipeau, responsable des langues officielles au ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des TN-O, la fermeture du Bureau des langues a eu pour effet de jeter un certain flou sur les critères de qualité de rédaction en langue inuit : « Since the Language Bureau closed, there has been some concern expressed by people not knowing how to judge the quality of work received from I-Ts [interpreters-translators]. Language Services has therefore started to develop a process to set up certification exams » (GN, Commission d'établissement du Nunavut 1998 : 23).

### ***II.1.2.b. La législation linguistique au Nunavut***

Avec l'avènement du Nunavut en 1999, comme la législation sur les langues officielles avait été héritée des territoires du Nord-Ouest, le nouveau territoire devait à son tour assumer les responsabilités qui lui incombait légalement envers l'anglais et le français ainsi qu'envers toutes les langues autochtones reconnues comme « langues officielles » et non plus comme « langues autochtones officielles », et ceci, en vertu d'un amendement apporté en 1990 à la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, le gouvernement est tenu d'offrir des services en langue autochtone seulement si le nombre de locuteurs concernés le justifie. Le gouvernement n'est pas non plus tenu de produire ses publications dans ces langues. Toutefois, toutes les lois, les archives, les comptes-rendus et les procès-verbaux de l'assemblée législative sont produits en anglais et en français (T.N-O 1988 ; Art. 7). La publication de tels documents en inuktitut et en inuinnaqtun reste à sa discrétion.

Le second rapport de la Commissaire aux langues du Nunavut, Eva Arreak, constitua en 2001 un état des lieux de l'usage de la langue inuit au sein du gouvernement. Elle notait un recul de l'usage de la langue inuit dans la tenue de réunions internes au gouvernement, à l'avantage de l'anglais, ainsi que dans le recours aux services d'interprètes. Par contre, en ce qui concerne les réunions ou rencontres avec le public, l'inuktitut était majoritaire et les services d'interprétation étaient habituellement offerts systématiquement. Elle relevait toutefois la prééminence de l'anglais dans la documentation écrite :

---

<sup>165</sup> Ce rapport indique que le Bureau des langues comptait vingt employés en 1997 (TN-O, Assemblée législative 2003 : 68).

Au sein même du gouvernement, très peu de documents ou de notes de service sont rédigés en inuktitut. Pratiquement toutes les communications internes et interministérielles s'effectuent en anglais. La grande majorité des documents officiels sont d'abord rédigés en anglais et ne sont traduits en inuktitut, qu'au besoin. (GN, Assemblée législative 2001 : 64)

Cette mise à l'écart de l'inuktitut n'allait pas à l'encontre de la législation en vigueur à l'époque mais cette situation témoignait toutefois d'une résistance au projet qui consistait à faire de l'inuktitut la langue de travail en 2020, tel que le prescrivait le *Bathurst Mandate* : « Inuktitut, [4] in all its forms, is the working language of the Government of Nunavut » (GN 1999).

Eva Arreak notait également en 2001 que le fait que la terminologie inuit du secteur de la gestion gouvernementale ne soit pas normalisée conduisait les employés inuit à recourir à l'anglais. Pour remédier à cela, elle recommandait la mise au point d'un organisme veillant au processus de normalisation de cette terminologie :

Le bureau ou l'organisme en question, de concert avec les médias, les traducteurs et les interprètes, veilleraient à l'usage uniforme de la nouvelle terminologie, dans le cadre de toutes les communications avec le public. (GN, Assemblée législative 2001 : 69)

Le gouvernement du Nunavut avait mis en place, dès 1999, le Bureau des langues situé à Qurluqtuq (Kugluktuk), intégré au ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse. Son mandat était très élargi, mais l'une de ses activités principales consistait à fournir aux divers ministères du gouvernement des services de traduction en inuktitut, en inuinnaqtun, en anglais et en français.

Or en 2001, la Commissaire aux langues appelait les divers ministères à diminuer les demandes de services formulés auprès de ce Bureau et à prendre eux-mêmes en charge leurs besoins de services de traduction, car ce dernier n'était pas en mesure de répondre à la demande ; compte tenu du fait que les traductions se faisaient de l'anglais vers l'inuktitut et à cause d'une pénurie de personnel qualifié. Ceci affectait non seulement les délais de livraison mais aussi la qualité de la traduction (GN, Assemblée législative 2001 : 70)<sup>166</sup>. En 2001, la politique de traduction du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse garantissait la qualité des

---

<sup>166</sup> En 2001, la politique de traduction du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse ne mentionnait aucune priorité donnée à un secteur en particulier (GN, CLAJ 2001). Or en 2009, la version révisée de cette politique identifiait cinq secteurs prioritaires : la santé, les services sociaux, l'éducation, les ressources humaines, la sécurité publique et les communications avec le public (GN, CLAJ 2009 : 1).

traductions en s'appuyant sur les normes de réussite de *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*, l'association représentant les traducteurs du Nunavut :

The Department will endeavor to hire translators that have been certified by the Nunavut translators' association, *Nunattinni Katujjiqatigiit Tusaajinut*, which certifies translators for both English-Inuktitut and English-French work. Uncertified translators currently employed by the Language Bureau will be given a set amount of time and the professional development needed to meet the certification requirements. (GN, CLAJ 2001 : 1)

Or, en 2009, la version révisée de cette politique ne mentionnait plus cette association mais plutôt une coopération future du Bureau des langues avec Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (l'Office de la langue inuit), en ce qui concerne l'utilisation, le développement et la normalisation de la terminologie en langue inuit (GN, CLAJ 2009 : 1).

En 2002, un rapport du comité spécial mandaté pour la révision de la législation sur les langues officielles (*Interim Report of the Special Committee to Review the Official Languages Act Committee*) abondait dans le sens de la Commissaire aux langues en mettant tout particulièrement l'accent sur le manque de ressources en inuinnagtun. La demande était telle que le Bureau avait recours à des traducteurs privés (Journaux de l'Assemblée législative du Nunavut, 5 mars 2002). Les prérequis de la législation, associés à la volonté du gouvernement de communiquer avec ses administrés dans les quatre langues, ont accru les besoins du gouvernement en terme de recrutement de professionnels de la langue inuit. La production des journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut en anglais et inuktitut (langue de traduction) est certainement l'un des éléments les plus coûteux du processus. Conscient du fait que l'offre de services en français ainsi que les initiatives pour soutenir l'inuktitut étaient insuffisantes, le gouvernement fédéral versa au Nunavut 2.9 millions de dollars pour les services en français et 2,2 millions de dollars pour l'inuktitut, dans le cadre de l'Entente Canada-Nunavut portant sur la langue française et l'inuktitut (GN, Assemblée législative 1999 : 16).

### ***II.1.2.c. Les débats portant sur la révision de la législation au Nunavut***

Comme nous l'avons vu, la volonté des décideurs du nouveau territoire était, dès 1999, de ne plus s'inscrire dans un cadre juridique morcelé et inadéquat quant à la question des langues officielles car celui-ci ne reflétait pas les réalités linguistiques du Nunavut. Ce point avait été mentionné par Eva Arreak, première Commissaire aux langues du Nunavut dans son premier rapport à l'assemblée :

La Loi, héritée des Territoires du Nord-Ouest, donne un statut officiel au cri, à quatre langues déné, ainsi qu'à l'inuktitut, au français et à l'anglais. Au moment de sa création, la législation des Territoires du Nord-Ouest était révolutionnaire, étant la première en Amérique du Nord à offrir une protection légale à une langue indigène. Ayant à composer avec six langues autochtones cependant, la Loi des T. N.-O. n'était pas en mesure de répondre adéquatement aux besoins spécifiques du peuple inuit en matière de langue. En effet, la préservation de la langue était l'une des plus fortes motivations pour la création du Nunavut. L'an 2001 s'avèrera être une autre année décisive en matière de langue alors que les Nunavummiuts élaboreront leur propre loi sur les langues officielles adaptée à leurs aspirations. (GN, Assemblée législative 2000 : 3)<sup>167</sup>

Eva Arreak faisait alors référence à l'article 4 des *Lois révisées des Territoires du Nord-Ouest*, évoqué plus haut. Justement parce que « la langue était l'une des plus fortes motivations pour la création du Nunavut », la mise au point de ces lois « Made-in-Nunavut » sont une source de fierté pour le territoire. Cette expression a d'ailleurs été utilisée régulièrement par le gouvernement du Nunavut dans ses campagnes de communication<sup>168</sup> et a été largement relayée par les médias.

En révisant la législation, l'assemblée tente de reformuler, à l'aide de lois propres au Nunavut, les droits de ses trois communautés linguistiques : les locuteurs de la langue inuit (dialectes inuktitut et inuinnaqtun), les anglophones et les francophones. L'usage de l'expression « communauté linguistique » reprend un élément de la terminologie juridique en vigueur au Nunavut, et qui a été relayé par les acteurs des débats. Or, il est opportun à ce stade de fournir quelques commentaires au sujet de la notion de « communauté » (sous-entendu « linguistique), telle qu'elle est utilisée dans cette thèse, c'est-à-dire dans un cadre scientifique, avant de l'utiliser de manière récurrente.

La notion de communauté était à l'origine une unité d'analyse à l'usage des sociolinguistes (Daveluy 2007 : 61) puis elle a été incorporée par la terminologie juridique, endossant ainsi une nouvelle signification tout en héritant de l'incertitude inhérente à son acception d'origine :

Or, si l'on en croit les sociolinguistes, cette notion de communauté linguistique est malaisée à définir car on ne sait pas vraiment si c'est le critère linguistique ou le facteur social qui devrait prédominer sachant que, dans certains cas, « il est apparu

---

<sup>167</sup> En 1984, la *Loi sur les langues officielles* conférait à l'inuktitut, ainsi qu'au chippewa, au cri, au dogrib, au gwich'in, à l'esclave du Nord et à l'esclave du Sud le statut de « langue autochtone officielle », et non de « langue officielle », dont l'anglais et le français pouvaient se prévaloir.

<sup>168</sup> Consulter le document *Implementing the dream. Our Made-in-Nunavut Language Legislation*, distribué au cours des débats par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut. Consulté sur Internet (<http://www.gov.nu.ca/cley/english/pdf/dream-eng.pdf>), le 20 novembre 2010.

empiriquement acceptable d'assimiler communauté linguistique et identité politique, nationale, ou ethnique » (Baggioni *et al.* 1997 : 89). Il semblerait que tel soit le cas au sein de cette nouvelle législation qui assimilerait ainsi « communauté de langue inuit » et ethnicité inuit. (Cancel 2009b : 156)<sup>169</sup>

On retrouve également cette assimilation dans les descriptions de la « communauté anglophone » et de la « communauté francophone ». La terminologie juridique crée ainsi trois catégories dont les limites sont claires sur le plan juridique car elles s'appuient sur un cadre préexistant, mais elles sont loin de rendre compte de la complexité de la réalité nunavoise (du Nunavut).

Si les membres de la « communauté de langue inuit » ne comptaient que des locuteurs de l'inuktitut ou de l'inuinnaqtun, alors des centaines d'Inuit qui ne maîtrisent pas cette langue ne pourraient prétendre en faire partie. Or, dans le cadre de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, les droits linguistiques des membres de cette « communauté » ont été défendus par Nunavut Tunngavik Incorporated, organisation mandatée par l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* (Canada 1993) pour représenter les bénéficiaires<sup>170</sup> du Nunavut sur une base ethnique. Dans les faits, du point de vue inuit, le critère ethnique l'emporte sur le critère linguistique. Ainsi, le fait de ne pas parler la langue inuit n'empêche pas une personne ayant des ancêtres inuit d'être reconnue comme étant inuit. Parmi les Inuit du Nunavut, reconnus en vertu de leur appartenance ethnique, on différencie généralement les monolingues qui ne parlent que la langue inuit ou que l'anglais, les bilingues qui maîtrisent les deux et les trilingues qui, de surcroît, parlent le français. Le fait, pour certains Inuit, de ne pas ou de ne plus maîtriser l'inuktitut est un sujet particulièrement sensible car il est, dans bien des cas, lié à l'expérience de l'école fédérale, que nous avons abordée au chapitre 1. Et cela touche non seulement à la question de la langue mais aussi à celle de la culture inuit. Certains Inuit très impliqués dans le cercle des professionnels de la langue inuit ont perdu à un moment de leur vie l'usage de la langue inuit. Ils n'en déclarent pas moins se sentir pleinement inuit.

En ce qui concerne la formulation « communauté anglophone », celle-ci semble décalée de la réalité. Si le Nunavut comptait, en 2006, 25 830 locuteurs de l'anglais qui

---

<sup>169</sup> Cette discussion a été précédemment amorcée dans l'article « Minorité franco-nunavoise et majorité inuit : tensions et coopération dans les débats sur l'éducation » (Cancel 2009b : 156-158).

<sup>170</sup> Les bénéficiaires en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* sont inscrits auprès de Nunavut Tunngavik Incorporated, après avoir été identifiés en tant que citoyens canadiens (sous-section 35.3.1 [b]), avoir été reconnus Inuit selon les coutumes et les usages (sous-section 35.3.1 [c]) et s'être identifiés en tant qu'Inuit (sous-section 35.3.1 [d]) (Canada 1993).

ne parlaient pas le français (Statistique Canada 2006a)<sup>171</sup>, les Nunavummiut (habitants du Nunavut) ne parlent en aucun cas de ces derniers en termes de « communauté », en dehors du cadre juridique. Ils ne sont aucunement représentés dans le cadre d'associations. On notera toutefois la rémanence de certains cercles associés à des activités qui relèvent des relations sociales et auxquels prennent part certains anglophones non-Inuit<sup>172</sup>. Ainsi, pour reprendre la formulation de Joseph-Yvon Thériault appliquée aux francophones en situation minoritaire n'ayant pas engagé d'affirmation identitaire (Thériault 2007 : 124-125), nous pourrions désigner ces anglophones du Nunavut en termes de « collectivité de parlants anglais » (Cancel 2009b : 157).

Pour sa part, la formulation juridique « communauté francophone » est davantage conforme à la définition qu'en donne la Communauté francophone du Nunavut elle-même, et qui est représentée depuis 1981 par une association<sup>173</sup>. Celle-ci s'est engagée dans les débats sur les langues officielles et sur l'éducation pour le compte des Franco-Nunavois, y compris les Inuit locuteurs du français. L'affiliation à la communauté franco-nunavoise s'appuie sur la langue commune qu'est le français et non sur l'appartenant ethnique. En 2006, le Nunavut comptait 1 190 locuteurs du français (français seulement et français-anglais, Statistique Canada 2006a) avec 370 personnes ayant le français pour seule langue maternelle (Statistique Canada 2006c). La correspondance entre la formulation juridique associée au texte de loi et les critères d'affiliation à cette communauté n'est pas étrangère au fait que cette formulation et ces critères sont ancrés dans un même contexte juridique, à savoir *La charte canadienne des droits et libertés*.

Compte tenu de la confusion qu'entraînerait l'usage dans cette thèse des expressions « communauté de langue inuit », « communauté francophone » et « communauté anglophone » pour évoquer les débats concernant la législation

---

<sup>171</sup> Cette population inclut de nombreux Autochtones (des Inuit). Au Nunavut, 20 200 Autochtones ont déclaré avoir pour langue maternelle l'inuktitut en 2006 (Statistique Canada 2006b).

<sup>172</sup> Ces cercles ne sont pas sans rappeler la vie sociale des non-Inuit au sein des communautés naissantes que Hugh Brody décrivait comme la vie sociale quotidienne de la « White community » (Brody 1975 : 47). Rappelons que Brody parlait expressément des anglophones qui maintenaient alors une certaine distance avec les Inuit, de même qu'avec les ouvriers québécois. Brody attribuait ce dernier point à la reproduction d'une attitude de classes sociales « mainstream Canadian attitudes towards the French-Canadian working class » (Brody 1975 : 70).

<sup>173</sup> Cette association s'appelait en 1981 l'Association des francophones de Frobisher Bay (AFBB), puis en 1987 l'Association francophone d'Iqaluit (AFI) et enfin l'Association des francophones du Nunavut (AFN) en 1999.

récemment mise au point, et ce pour les raisons précédemment énoncées, nous utiliserons respectivement les formulations suivantes : « majorité inuit », « minorité francophone » et « minorité anglophone ».

Les données présentées dans cette section sont issues d'une enquête de terrain menée par l'auteur en 2008 à Iqaluit, capitale du Nunavut et siège de l'Assemblée législative du Nunavut. L'objectif de cette enquête était d'observer les discours inuit contemporains portant sur la récente révision du cadre juridique au Nunavut, afin d'apporter un éclairage sur les rapports entre autorité, parole et pouvoir au Nunavut. Les observations menées sur place ont révélé que la question de l'éducation et des langues officielles au Nunavut ont ouvert la voie à l'expression d'intérêts convergents entre la majorité inuit et les deux minorités de langue anglaise et française, mais aussi à des références aux inégalités entre l'inuktitut, l'anglais et le français sur le plan juridique. Nous noterons également qu'elles ont, entre autres, mis en évidence les défis actuels de la terminologie à l'usage d'administration en langue inuit.

Certaines données issues de cette enquête de terrain, susceptibles de contribuer à illustrer précisément l'influence réciproque des défenseurs des droits linguistiques des Inuit et des Franco-Nunavois, ont été analysées et publiées dans l'article « Minorité franco-nunavoise et majorité inuit : tensions et coopération dans les débats sur l'éducation » paru dans la revue *Études Inuit Studies* (Cancel 2009b). Nous présentons dans cette partie un regard croisé sur les débats portant sur les langues officielles et l'éducation, qui est davantage recentré sur les aspects précédemment énoncés.

De même que pour la législation sur les langues officielles, le Nunavut a hérité du cadre juridique des Territoires du Nord-Ouest pour ce qui est de l'éducation. Concernant la langue d'enseignement, l'inuktitut n'est actuellement enseigné que jusqu'à la troisième année<sup>174</sup>, et l'anglais prend ensuite le relais. Les enfants éligibles à l'enseignement en français en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>175</sup> peuvent poursuivre un cursus en français jusqu'à la dixième année à Iqaluit et

---

<sup>174</sup> Le système scolaire canadien est composé de l'école élémentaire, de l'école secondaire et de l'enseignement post-secondaire. Les enfants entrent en première année à l'âge de six ans. Après avoir validé la douzième année, ils peuvent accéder à l'enseignement post-secondaire.

<sup>175</sup> Selon l'article 23, « Les citoyens canadiens : a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada [...] ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue » (Canada 1982).



plus précisément à l'École des Trois-Soleils qui accueille une cinquantaine d'élèves par année (Pelletier 2009). L'anglais y est enseigné en tant que langue seconde et l'inuktitut, seulement en activité parascolaire. L'inuktitut, qui est pourtant la langue de la majorité inuit, n'est pas la langue de l'enseignement. Or, la minorité anglophone et la minorité francophone peuvent entreprendre un cursus scolaire dans leur langue, la première au sein du système scolaire général, et l'autre au sein d'une école dont la création en 2001 à la suite de près de vingt ans de lutte<sup>176</sup>, n'a pas manqué de souligner, par contraste, l'absence d'un système comparable pour la majorité inuit. Elle a en fait mis en évidence la faiblesse des recours juridiques de cette dernière en l'absence de lois constitutionnelles préexistantes sur lesquelles s'appuyer (Cancel 2009b : 157).

La législation concernant les langues officielles et celle portant sur l'éducation sont étroitement liées, ce qu'a confirmé Ed Picco, ministre de l'Éducation en mars 2008 :

This proposed legislation [the Education Act] does not compete with the language bills, Bills 6 and 7. These bills work together to achieve a common goal - strong Inuit language instruction within a system to graduate bilingual speakers. (Picco 2008)

L'élaboration de ces lois s'est d'ailleurs opérée simultanément et de manière relativement comparable. Si le premier projet de loi concernant l'éducation (le *Projet de loi 1*) fut le premier à avoir été examiné par l'Assemblée législative dès 2002, il fut écarté l'année suivante par l'assemblée. Durant ce laps de temps, le comité mandaté en 2000 par cette assemblée pour produire des recommandations quant à la révision de la *Loi sur les langues officielles*, appelé Special Committee to Review the Official Languages Act, menait des consultations auprès des administrés et s'est déplacé pour cela dans neuf communautés en 2003 (GN, CLAJ 2004a : 1). Le ministère de l'Éducation a pour sa part entrepris un processus similaire de consultation des administrés à partir de 2004, au sujet du second projet de loi (le *Projet de loi 21*), en y incluant en plus les administrations scolaires de district et le personnel enseignant (GN 2008a).

---

<sup>176</sup> Les parents issus de la minorité francophone et résidant à Frobisher Bay fondèrent l'Association des francophones de Frobisher Bay (AFBB) en 1981. Ils tentèrent, à partir de 1982, d'obtenir une école francophone pour une vingtaine d'enfants scolarisés à l'école Nakashuk. Avant 1999, l'enseignement du français passa d'une demi-heure (en 1985) à un enseignement plus conséquent, offert jusqu'à la septième année. Avec l'avènement du Nunavut, une entente de principe a prévu la création de l'école francophone.

L'étape suivante, qui consistait à mobiliser des groupes de travail, fut mise en place de 2004 à 2007 pour les langues officielles (*Projet de loi 6, Official Languages Act* et *Projet de loi 7, Loi sur la protection de la langue inuit*) et de 2006 à 2007 pour l'éducation (*Projet de loi 21, Education Act*). Le premier groupe de travail comprenait des hauts fonctionnaires issus de plusieurs ministères (CLAJ, Justice, Éducation et Finance) et de Nunavut Tunngavik Inc. On comptait également le concours du Directeur aux langues officielles, des aînés du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit et des responsables des services en inuktitut et en français du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, de groupes de consultation auprès du public, des employés du gouvernement, des associations inuit régionales, de l'association des francophones du Nunavut, des municipalités du Nunavut et de leur association, et de la chambre de commerce (GN, CLAJ 2004a : 2). Le deuxième groupe de travail, organisé sous la forme d'un comité directeur co-présidé par Nunavut Tunngavik Incorporated, organisation qui représente les Inuit du Nunavut en vertu des dispositions de l'*Accord*, comprenait les trois organisations inuit régionales, les administrations scolaires de district, la Commission scolaire francophone, la Nunavut Teachers' Association, la District Education Authority Coalition, la Nunavut Disabilities Society et la Nunavut Association of Municipalities. Ceci nous permet de constater que la plupart des organismes furent aussi impliqués dans le groupe de travail sur les langues officielles et les consultations concernant l'éducation.

Les deux projets de loi concernant les langues officielles furent tout d'abord présentés à l'assemblée en juin 2007 puis confiés au comité permanent Ajauqtiit composé d'élus de l'assemblée qui révisèrent les textes et invitèrent le public à lui soumettre des mémoires et à participer à des audiences publiques qui eurent lieu les 18 et 19 octobre 2007. Quant au *Projet de loi sur l'éducation*, il fut présenté à l'assemblée en novembre 2007, puis transmis au comité permanent de l'éducation et de la santé de cette même assemblée (comité Ajauqtiit) qui a mené les derniers débats sur la question, suivant une procédure similaire à celle qui fut appliquée aux projets de loi 6 et 7. Les audiences publiques eurent lieu du 23 au 25 avril 2008.

Les interventions des différents acteurs des débats nous renseignent sur plusieurs points que nous allons maintenant développer. Ces points ont été sélectionnés pour ce chapitre d'après leur potentiel à éclairer l'interaction entre parole, autorité et pouvoir. Ils révèlent certains aspects sous-jacents des rapports qu'entretiennent la majorité inuit, la

minorité anglophone et la minorité francophone. Il révèle aussi l'expression d'une volonté marquée pour une approche proactive quant à la promotion de la langue et de la terminologie inuit mais aussi l'expression d'espoirs mêlés de réticences envers la création d'un organisme régulateur de la langue inuit.

Si la législation évoque trois entités linguistiques qui existent concrètement au Nunavut (locuteurs de la langue inuit, des anglophones et des francophones), les débats ont surtout vu l'implication des défenseurs des droits linguistiques de la majorité inuit et de la minorité francophone. Comme nous l'avons vu, la minorité anglophone n'est pas organisée en association et n'a été représentée de manière explicite par aucune des personnes ayant produit un mémoire au comité Ajauqtiit, que ce soit au sujet des langues officielles ou de l'éducation. Or, si l'on tient compte de la couverture médiatique des débats qui ont eu lieu à l'assemblée, on peut percevoir la contribution de James Bell, rédacteur en chef de l'hebdomadaire bilingue (anglais-inuktitut), *Nunatsiaq News*, comme une expression émanant de cette minorité anglophone. Au sujet de l'absence de représentants anglophones, James Bell témoigne en entrevue du fait qu'effectivement les anglophones ne sont ni organisés ni représentés au sein de ces débats. Toutefois, il déclare avoir observé, en tant que jeune journaliste dans les années 1980, les activités de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada ou celles d'associations d'enseignants, qu'il considère en quelque sorte comme des anciens représentants de la minorité anglophone :

Well, actually to a certain extent, the unions used to be basically for English speaking institutions, back in the days when all the government workers were ... like when I first moved here in 1980, there were very few Inuit who worked for... very few Aboriginal people who worked for the territorial government. Like, the Public Service Alliance of Canada, it is now called the Nunavut Employees Union, but it is still the same organisation. [...] Teachers's Association was like that too, because almost all the teachers were non-Inuit as well. So they were sort of like lobby groups for white people, but they are not like that anymore. (Bell, entrevue 2008)

Notons que les activités de ces organisations portaient généralement sur l'obtention d'indemnités pour la vie dans le Nord, versées aux fonctionnaires et sur les réductions d'impôt, comme nous l'a confié James Bell. Ces activités ne portaient pas sur la défense des droits linguistiques de ces derniers puisque le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fonctionnait majoritairement en anglais. Avec l'avènement du Nunavut, l'obtention d'un gouvernement public aurait, selon Bell, apporté à la minorité anglophone une certaine assurance du respect de leurs droits linguistiques, en

plus de celle qui découlait du fait que l'anglais prédominait alors largement dans la société canadienne (Bell, entrevue 2008). James Bell, mais aussi Madeleine Redfern, diplômée du programme Akitsiraq Law School et seule personne ayant présenté un mémoire auprès du comité Ajauqtiit sur une base individuelle (projets de loi 6, 7 et 21), considèrent d'ailleurs que la bureaucratie du Nunavut qui se fait le relais de la prédominance de la langue anglaise contribue à protéger, dans la pratique, les droits linguistiques des anglophones. D'après Redfern, l'absence de représentants anglophones est le signe d'une pratique linguistique profondément ancrée :

And the fact that they [les anglophones] are not [organized], means that there really is no intent desire to change the status quo. And all that we are doing is sprinkling little Inuit culture and Inuit language as a superficial window dressing. (Redfern, entrevue 2008)

En tant que journaliste résidant à Iqaluit depuis plus de trente ans, James Bell a offert une couverture médiatique aux enjeux des législations débattues au Nunavut dans une suite d'éditoriaux (Bell 2007 a, b et c) afin d'y sensibiliser le grand public et de partager ses opinions à leur sujet. Sur un ton qui pourrait être interprété comme une mise en garde, Bell invite le public ainsi que les décideurs inuit à envisager les débats sous l'aspect de leur impact sur les relations entre Inuit et non-Inuit en mettant l'accent sur « les risques inhérents à l'insécurité linguistique et au ressentiment, ainsi que le danger du déséquilibre que provoqueraient des mesures trop coercitives » (Cancel 2009b : 157)<sup>177</sup>.

En l'absence de représentants de la minorité anglophone, dont les droits linguistiques sont constitutionnellement garantis par la *Charte* et garantis en pratique par la prédominance de l'anglais, le débat se cristallise sur les relations entre la majorité inuit et la minorité francophone. Cette majorité inuit est une majorité numérique car elle représente 84% de la population du Nunavut en 2006 (Statistique Canada 2006d). Associée à la langue inuit, qui n'est pas la langue dominante, elle ne constitue pas une majorité linguistique. En effet, c'est l'anglais qui est utilisé par défaut dans la communication au sein des services publics et privés avec les usagers, dans l'enseignement, et les médias. Quant à la minorité francophone, elle se considère en situation de « double minorité » puisque le français n'est ni la langue de la majorité numérique, ni la langue dominante au Nunavut. À cet effet, elle recommandait en 2007 au comité Ajauqtiit d'inclure à la législation la notion d'« égalité réelle » entre les trois

---

<sup>177</sup> Information tirée d'une entrevue avec James Bell (Bell, entrevue 2008).

communautés linguistiques que « toute réforme des lois linguistiques se doit de viser à fournir » d'après la cause *Fédération franco-ténoise c. Procureur général du Canada*<sup>178</sup> (AFN et CSFN 2007 : 2). En 2007, la minorité francophone sollicitait également l'inclusion d'un article d'interprétation pour assurer que la notion de « demande significative » favorise la promotion et le développement de « nouvelles communautés francophones au Nunavut » (AFN et CSFN 2007 : 6). Il est à noter que les représentants de la communauté francophone entendaient « nouvelles communautés francophones » dans le sens de « nouvelles collectivités », c'est-à-dire autres que celle d'Iqaluit, qui est la plus importante.

Daniel Cuerrier, alors directeur de l'Association des francophones du Nunavut expliquait ceci en entrevue :

« [N]ouvelles communautés francophones » dans le sens où il doit y avoir place à l'établissement d'autres regroupements ou d'autres services aux francophones ailleurs qu'à Iqaluit. Présentement, dans le concept nunavois, il y a une communauté francophone à Iqaluit, mais nous savons qu'à Rankin Inlet, par exemple, il y a un petit bassin d'une vingtaine de francophones [...] qui aimeraient avoir un minimum de services en français, et qui n'y ont pas accès. [...] S'il y a des gens qui ont le goût de se regrouper, d'avoir accès à des services en français, eh bien la loi devrait prévoir un mécanisme pour faire en sorte qu'ils puissent en avoir, des services en français. (Cuerrier, entrevue 2008)

Cette notion de « demande significative » est un point central pour les minorités dans le texte de loi sur les langues officielles hérité des Territoires du Nord-Ouest car il induit une part d'interprétation à laquelle les francophones ont tenté de donner une certaine orientation. Aucune de ces deux recommandations n'a toutefois été prise en compte par le comité Ajauqtiit.

Sur certains points, les représentants des Inuit et ceux des francophones semblent avoir des perceptions mutuelles divergentes. D'après Daniel Cuerrier, l'Association des francophones du Nunavut (AFN) se considère comme ayant des moyens limités lorsqu'elle est comparée à une organisation inuit telle que Nunavut Tunngavik Incorporated :

[L]a différence des moyens entre la NTI et puis l'Association des francophones du Nunavut fait en sorte que non, on n'a pas suivi le processus comme la NTI l'a fait parce qu'on avait pas les moyens de travailler pendant deux ans sur cela ou de déléguer quelqu'un qui travaille pendant une couple d'années là-dessus. (Cuerrier, entrevue 2008)

---

<sup>178</sup> Les Franco-TéNOis sont les francophones des Territoires du Nord-Ouest.

Selon lui, l'enjeu de implication de l'association dans les débats n'était pas tant de créer une nouvelle législation sur les langues officielles, mais plutôt de susciter une volonté politique afin que le gouvernement et son administration respectent les droits linguistiques des francophones en matière de services, droits préexistants mais appliqués de manière insuffisante, d'après l'association (Cuerrier, entrevue 2008).

Pour leur part, les Inuit ne manquent pas de noter que les francophones bénéficient du soutien d'un réseau associatif dynamique avec d'autres minorités francophones du Canada qui sont confrontées à des situations similaires, c'est-à-dire en regard de l'application concrète des droits linguistiques des francophones en matière de services, qu'elles considèrent insuffisante. En effet, l'implication de Daniel Lamoureux, ancien directeur général de Fédération Franco-TéNOise à la préparation des mémoires rédigés au nom des francophones du Nunavut (Cuerrier, entrevue 2008) est un exemple du soutien apporté aux Franco-Nunavois par les Franco-Ténois :

En 2001, la Fédération Franco-TéNOise a porté à l'attention de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest le fait que le gouvernement territorial contrevenait à l'article 5 de sa propre *Loi sur les langues officielles* quant au respect de l'égalité réelle entre la minorité francophone et la majorité anglophone, y compris sur la question de l'accès aux services en français. En 2006, le Juge Moreau de la Cour suprême a déclaré que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest contrevenait effectivement aux droits linguistiques de sa population francophone, jugement qui fut confirmé en 2008. (Cancel 2009b : 160)

Madeleine Redfern note par ailleurs que par rapport aux autres mémoires déposés auprès du comité Ajauqtiit, ceux des francophones sont plus sophistiqués, ce qu'elle attribue au fait que cette association, de même que la population francophone en général, connaît très bien la loi :

It is much more sophisticated, it is much more precise because the people understand their language rights better. They have a higher level of education, they have a higher level of engagement, they have the benefit of all the language cases across the country. Your basic Francophone person knows their language rights *significantly* more than an Inuk person would. Because today, there has been little or no Inuit language rights that existed! So, if it is a completely new sort of thing, but there are things that people just fundamentally know that doesn't feel right. (Redfern, entrevue 2008)

Or, interrogé au sujet d'éventuels retours que l'association aurait eus de la part des francophones, son directeur admet que les Franco-Nunavois ne se sont pas particulièrement impliqués dans les activités de l'association sur ce dossier, et ont fait confiance à leurs représentants :

[M]onsieur et madame Toutlemonde ne se préoccupent pas, au fond, d'une loi, d'un nouveau texte de loi, de l'adoption d'une nouvelle loi, sauf exception, bien sûr

[...]. Les francophones au Nunavut sont, en grande majorité, des gens de passage, donc, de ce fait, des gens qui sont moins préoccupés par tout l'aspect légal, obligations linguistiques, ces choses là. Donc, le projet de loi comme tel n'a pas soulevé de passions. [C]'est très très différent de ce que c'était au Québec, par exemple, quand on a parlé de la loi 22 et puis ensuite du projet de loi 101 etc, sauf que ce sont des choses qui se discutent en petits groupes, mais ce n'est pas quelque chose qui monopolise et puis qui suscite un intérêt très très passionné. [L]es gens nous remettent à nous cette responsabilité là de s'assurer que c'est fait comme il faut ou en tout cas le mieux possible. (Cuerrier, entrevue 2008)

Il est intéressant de relever que ceux qui ont effectivement travaillé à produire les recommandations au projet de loi, entre autres Daniel Cuerrier, l'avocat-conseil Paul Crowley ou encore le président de l'association, Jacques Belleau, sont des résidents de longue date du territoire, contrairement à la majorité des Franco-Nunavois dont un profil récemment établi (FCFA 2000) indique qu'ils sont :

[M]ajoritairement nés dans une autre province, d'âge adulte, de sexe masculin, résident temporairement au Nunavut et travaillent dans le secteur des services tels que la construction, les transports, le commerce et l'administration publique. (Cancel 2009b : 159)

Ainsi, si la population francophone est davantage consciente de ses droits linguistiques que la population inuit, comme le pense Madeleine Redfern, le témoignage de Daniel Cuerrier indique que cela n'induit pas nécessairement une implication plus marquée de cette population, dans un contexte où une association représente ses intérêts.

L'expérience de la lutte des francophones au Québec pour leurs droits linguistiques, dont bénéficient les Franco-Nunavois, est enviée par les défenseurs des droits linguistiques de la majorité inuit. Elle est prise en exemple par ceux qui ont été impliqués directement dans le processus de rédaction du nouveau cadre législatif, comme en témoigne en entrevue Navarana Beveridge, analyste en politiques pour le compte de Nunavut Tunngavik Incorporated :

We wanted to use what the Francophones in Canada had achieved as a good example of exercising your language rights and for this question. [...] This is an effort to eliminate discrimination against unilingual Inuktitut speakers as is the intention of a number of the provisions in the Quebec Charter related to language at work, because, right now, Inuktitut is always considered an asset if you want to work anywhere. And that's something that we want to reverse. (Beveridge, entrevue 2008)

Entendu par les membres du comité Ajauqtiit de l'Assemblée législative du Nunavut, Thomasie Alikatuktuk, président de l'association régionale Qikiqtani Inuit Association, a également fait référence à *La Charte de la langue française (Loi 101)* du Québec comme un objectif à atteindre pour faire de la langue inuit une langue officielle au Nunavut (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007a : 55).

En entrevue, Beveridge indique également le soutien reçu par Nunavut Tunngavik Incorporated, de la part de l'association représentant les Franco-Nunavois :

The Francophones have been very on our side. They have actually been very helpful to us. We have had a very open dialogue. We shared very openly with them. And whenever we have had... we've presented arguments or positions, they have pretty much always been on our side, and kind of said "yes" being the first ones of all the organisations to say "Yes, we support the Inuit view" and that kind of thing. That has been good. (Beveridge, entrevue 2008)

Il s'agit là d'un aspect important des débats qui n'a pourtant été exprimé que dans les discours des francophones. En effet, dans leur mémoire sur l'éducation, ils soutiennent que leur démarche s'inscrit dans un cadre qui inclut les aspirations de la majorité inuit, en termes de droits linguistiques :

Si nous sympathisons avec la majorité inuite, et avec sa volonté d'offrir la meilleure éducation qui soit en langue inuit, nous persistons à n'exiger rien de moins que le respect absolu de nos droits constitutionnels. Nous sommes toutefois fermement convaincus que notre communauté minoritaire ne pourra s'épanouir que dans une majorité inuite épanouie (AFN et CSFN 2008 : 5)

Invité à s'exprimer sur la question, Daniel Cuerrier précise en entrevue que le soutien des francophones aux Inuit s'inscrit dans une volonté de partager ce qu'ils ont appris au cours des batailles menées au Québec, mais en aucun cas de leur « expliquer comment faire » (Cuerrier, entrevue 2008).

Les francophones mettent à l'avant-plan la population de jeunes franco-inuit, qui représentent au moins 40% des étudiants de l'École des Trois-Soleils, et qui se situent à la convergence des intérêts de la majorité inuit et de la minorité francophone (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 109). À l'occasion de ces débats, ces jeunes-franco inuit furent d'ailleurs au centre de la définition d'une « culture franco-nunavoise » ou « culture franco-nunavummiut » (Cancel 2009b : 159). Au sujet de ce lien entre la minorité francophone et la majorité inuit, que symbolisent ces enfants, voici ce que recommandent l'AFN et la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) dans leur mémoire conjoint concernant l'éducation : « Appliquer les principes relatifs à l'IQ [Inuit Qaujimajatuqangit] aux exigences constitutionnelles de l'article 23 de la *Charte* favorisera le développement de la culture franco-nunavummiut. Nous recommandons toutefois que le projet de loi 21 reconnaisse explicitement cette obligation » (AFN et CSFN 2008 : 32). Le comité Ajauqtiit n'a toutefois pas donné suite à cette recommandation.



Pour ce qui est des chiffres, les données de recensement de Statistique Canada nous permettent d'évaluer que la population ayant déclaré avoir une identité inuit et parler le français (en tant que première langue officielle parlée) dans les Territoires du Nord-Ouest a plus que doublé entre 1996 et 2006. On comptait en effet environ 20 personnes en 1996 et 45 en 2006<sup>179</sup>. De plus, on observe aussi une augmentation de cette population au sein de communautés de plus petite taille au Nunavut, telles qu'Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay) et Qamanittuaq (Baker Lake). On notera toutefois que cette population semble avoir diminué à Yellowknife. Le lecteur est invité à consulter en Annexes 9 et 10 les deux cartes géographiques<sup>180</sup> qui présentent un aperçu de cette population, à l'échelle du Canada<sup>181</sup>.

D'après Daniel Cuerrier, les efforts des francophones s'inscrivent dans une démarche plus large qui vise la formation de « citoyens nunavois » :

[J]e pense que ce sur quoi on travaille, ce que l'on souhaite atteindre, c'est de former des citoyens nunavois qui sont fiers d'être des citoyens nunavois, et ça, on le fait souvent à contre-courant parce que la majorité des élèves qui sont à l'École des Trois-Soleils sont des gens de passage. Ils sont ici deux ans, trois ans, quatre ans, puis ils repartent. Donc pour eux, [...] ce que l'on cherche, c'est que les élèves vivent l'expérience la plus enrichissante possible durant la période où ils sont à l'École des Trois-Soleils. (Cuerrier, entrevue 2008)

Notons également que l'Association des francophones du Nunavut prescrit à ses nouveaux employés une période de formation :

[I]l me semble que ça devrait aller de soi que quand tu débarques au Nunavut, tu as fait un petit peu tes devoirs surtout si tu veux venir vivre ici [...]. Mais, c'est pas le cas, donc, à chaque fois qu'on embauche des gens, eh bien on a une période de transition, une période de formation. [...] [C]'est une question de respect purement

---

<sup>179</sup> Ces chiffres sont tirés du tableau thématique: « Caractéristiques des groupes linguistiques anglais, français ou anglais et français (première langue officielle parlée (4)) selon le sexe (3), Canada, provinces, territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement » pour 1996 et du tableau thématique 97-555-X2006059 pour 2006. Ils ont été obtenus par recoupement à l'aide du logiciel Beyond 2020. Compte tenu du faible nombre de personnes visées, il est important de rappeler la nature approximative de ces chiffres qui sont des estimations produites à partir d'un échantillon de population de 20%, soumis à l'arrondissement aléatoire qui permet de protéger le caractère confidentiel des données. Il est également possible que des personnes qui correspondent aux critères choisis n'apparaissent pas dans les statistiques car « Une statistique est supprimée si le nombre actuel d'enregistrements ayant servi au calcul est inférieur à 4 ou si la somme du poids de ces enregistrements est inférieure à 10 ». Consulté sur Internet (<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/app-ann002-fra.cfm>), le 30 mars 2011.

<sup>180</sup> Générées à partir de tableaux précédemment cités et à partir de fonds de carte fournis par les services Géo/Stat de l'université Laval, ces cartes ont été réalisées en collaboration avec Emmanuel Michaux, doctorant du Département d'Anthropologie de l'université Laval, pour les besoins de cette thèse.

<sup>181</sup> À l'échelle du Canada, la population ayant déclaré avoir une identité inuit et parler le français (en tant que première langue officielle parlée) prédomine dans le Québec arctique. En comparant les cartes de 1996 et 2006, on observe une augmentation de cette population dans les régions urbaines situées sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Montréal est un exemple frappant, avec 20 personnes en 1996 et 115 en 2006, devenant ainsi la deuxième ville franco-inuit du Canada, à égalité avec Inujjuaq (Inukjuak) et après Puvirnituq.

et simplement. On veut venir vivre au Nunavut, on vit en territoire inuit, eh bien on accepte que c'est ça la réalité. Oui, on a des droits, mais en échange on a aussi des responsabilités. (Cuerrier, entrevue 2008)

Cette « formation », dont l'association ne fait généralement pas état dans son discours relatif à son fonctionnement interne, pourrait être considérée comme s'inscrivant dans cette idée de former des « citoyens nunavois ».

Toutefois, la coopération entre les acteurs francophones et inuit des débats semble buter sur la question de la création d'une école francophone qui n'a pas d'équivalent inuit. À ce sujet, Madeleine Redfern déclare :

I still have an issue with the fact that we have a French school in Nunavut, and not saying that there shouldn't be a French school. What I find shameful is that there is no equivalent in existence for Inuit. (Redfern, entrevue 2008)

Mis à part ce point de discorde, le lien établi entre les Inuit du Nunavut et les Franco-Nunavois dans les débats sur les langues officielles et l'éducation s'observe également dans les stratégies mises en place de part et d'autre. Madeleine Redfern, qui s'inscrit dans une perspective égalitaire des droits de la majorité inuit et des minorités anglophone et francophone, appelle l'inclusion de mesures coercitives, même envers le gouvernement, afin qu'il mette en application les droits linguistiques. Il est en effet, selon elle, le premier à ne pas les respecter. Redfern s'appuie sur le cas franco-ténois pour prévenir le comité Ajauqtiit que le gouvernement sera certainement le premier à enfreindre la législation qu'il aura lui-même mis en place. Elle demande à ce que les amendes soient versées au Commissaire aux langues et que celles-ci servent à financer les démarches judiciaires qu'il entreprend mais qu'elles soient aussi attribuées au financement d'un programme de sensibilisation de la population quant aux droits et obligations issus de *La loi sur les langues officielles* (Redfern 2007b : 2-3). Elle recommande également que toutes formes de communication issues des organisations, dans le sens d'« offre active », soient obligatoirement produites en langue inuit et que les droits linguistiques s'appliquant au gouvernement en matière de langue de travail, ainsi que les pénalités engagées en cas de non respect de cette dernière, soient appliquées au secteur public (Redfern 2007b : 6-8)<sup>182</sup>. Or, la coercition n'est une pratique ancrée ni dans la règle coutumière inuit, appelée « piqujaq », qui est incitative par nature (Therrien 1996 : 33-34) ni même dans les pratiques de l'Assemblée législative du Nunavut où les mesures non-disciplinaires sont de mise, comme le

---

<sup>182</sup> Le comité Ajauqtiit ne donna pas suite à ces recommandations.

rappelle le Commissaire aux langues Johnny Kusugak dans son intervention en audience devant le comité Ajauqtiit :

The proposed solutions for dealing with non-compliant organizations of both the Official Languages Act and the Inuit Language Protection Act follow Inuit *Qaujimajatuqangit* principles of working problems out in an adaptable and non-confrontational way. Mediation and non-investigative resolution techniques are culturally relevant and a good start to resolving non-compliance. [...] I believe that the ability to administer monetary penalties would be an alternative form of resolution before bringing additional financial and human resource strains to the Nunavut justice system. Such a system has worked for Quebec and its Charter of the French Language where organizations that fail to respect laws established to protect the French language are subject to financial penalties. (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 67)

Le député Kattuk demande alors au Commissaire aux langues quelles conditions seraient acceptables pour opter pour la coercition, à l'aide de la question suivante : « What kinds of issues do you feel should be taken into consideration to determine when *Inuit Qaujimajatuqangit* principles are no longer an effective tool in reaching compliance? » (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 67). Celui-ci répond en prenant exemple sur le Québec où la coercition a fait ses preuves comme soutien aux lois linguistiques<sup>183</sup>. Cet avis fut partagé et développé en entrevue par Madeleine Redfern :

If the penalties are too low in law, then what tends to happen—not only by government but also by businesses—is that violating the law becomes a cost benefit analysis. (...) There are so many people in positions of power, management, who have little or no interest in what language rights are, and the work that needs to be done to make the changes. So you are working against mindsets that are not embracive of the change. So unfortunately, whether they like it or not, you make those penalties, just the same way that the penalty for a language violator is quite severe in Quebec. You violate language laws—in Quebec—at your own peril. (Redfern, entrevue 2008)

Selon elle, l'éducation au Québec est un exemple qui reflète le renversement des relations de pouvoir qu'elle souhaiterait voir se concrétiser au Nunavut et qui s'est opéré au Québec grâce à la coercition :

Their education system went from English to French very quickly, and Francophone parents had no choice! And Anglophone parents had no choice to send their kids to French school. You just had no choice! I mean, it was a very coercive approach but the government took it because it felt like that's the only way they were going to achieve it! Even if a significant portion of the population is not going to like it, especially the business community. I mean, there was a significant loss of business institutions as a result of the language bills. And I think

---

<sup>183</sup> Le Commissaire aux langues du Nunavut, Johnny Kusugak, signalait toutefois qu'au cours de ses consultations, il a noté que le concept d'inspecteur linguistique (*language inspector*) avait été considéré comme inadapté au contexte du Nunavut (GN, Assemblée législative 2007b : 8).

Quebec as rebounded more now and is prospering. And all the institutions that left are back in Quebec... and functioning in French! (Redfern, entrevue 2008)

Qu'il s'agisse des recommandations formulées par NTI ou par Madeleine Redfern, on peut observer dans les deux cas une volonté de recentrer la législation sur la situation réelle du Nunavut qui comporte une majorité d'Inuit mais où la langue dominante, l'anglais, est celle d'une minorité. Toutefois, on peut distinguer la manière dont le Commissaire aux langues met en garde le comité Ajauqtiit contre une législation qui ne protégerait pas assez les droits des francophones, en termes de promotion de leur langue et d'accessibilité aux services. D'après ses recherches, leurs droits sont moins respectés que ceux de leurs voisins, les Franco-Ténois. Cela aurait pour effet de contrevenir à terme aux bonnes relations que le gouvernement a entretenues avec eux jusque là (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 9)<sup>184</sup>. Or, lorsqu'il déclare « As we all know, we need not worry about the future of the English language and its use in Nunavut » (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 9), par opposition à la situation de la minorité francophone, il donne l'impression que la minorité anglophone est une majorité, alors que celle-ci est simplement associée à la langue dominante, point que n'a pas manqué de relever Madeleine Redfern :

This in no way do I see a prohibition of the use of English or French to those constituency groups. The Charter is quite clear that they have language rights and this government can't violate them. However, even so, while the Government of Nunavut does have to provide services to the Anglophones and Francophones, whether it is for any government service, it still can provide the majority language for the Inuit because they are the majority. (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 75-76)

En disant cela, elle tente de rappeler au comité que l'anglais n'est pas la langue de la majorité, et que de par là même, le Nunavut ne saurait penser sa législation en considérant les anglophones comme une majorité alors que tel n'est pas le cas<sup>185</sup>. Il

---

<sup>184</sup> Au cours de la même audience publique, Daniel Cuerrier, directeur de l'AFN expliquait au comité Ajauqtiit que l'association avait été invitée à prendre part au procès engagé par les Franco-Ténois en 2000 contre leur gouvernement territorial, au sujet du manque d'accès aux services en français, mais qu'elle avait décliné cette invitation pour donner une chance au jeune gouvernement du Nunavut de faire ses preuves. Or, Cuerrier ajouta : « Unfortunately, today very little progress has been made in the delivery of French services and we could probably say the same thing about services in the Inuit language » (GN, Assemblée législative 2007b : 90).

<sup>185</sup> Au sujet du *Projet de loi sur l'éducation*, Redfern invite même les membres du comité Ajauqtiit à envisager des scénarios où l'éducation en anglais ne serait dispensée que si la demande était « significative » et où des petites communautés pourraient décider de ne pas ouvrir d'école anglophone si tel n'était pas le cas (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2008c : 9). Les remarques de Redfern ne furent pas prises en compte. Ainsi, l'article 23(1) de la *Loi sur l'éducation* (votée le 18 septembre 2008) reconnaît que « chaque élève reçoit un enseignement bilingue et les langues d'instruction sont la langue inuit et soit l'anglais, soit le français » et aucune disposition ne traite de la minorité anglophone en particulier, ni de la création potentielle d'une commission scolaire anglophone.

s'agit d'un point important qui, selon elle, ramène à la raison d'être même des revendications territoriales :

[W]hat I think he [Nunavut government] has failed to do, is to also educate and make Inuit and non-Inuit aware that the land claim meant something. The land claim envisioned has changed; the land claim envisioned embracing the cultural Inuit values. I mean, I could chose to live in Japan, Australia or New Zealand, the fact is that, it is like "Ok, they have particular societal values and that does not mean you are excluded from living in those societies and engaging in the people, but they do things sometimes a little bit differently. And it is not really my right to impose my minority way of living and business on those societies. Be respectful of them and learn about it and live in a more respectful inclusive way." (Redfern, entrevue 2008)

C'est dans le but de rétablir la majorité inuit qu'elle recommande que soit supprimé le sous-paragraphe 25(7) qui confère au ministère de l'Éducation la possibilité de faire payer les matériaux d'enseignement en langue inuit. Redfern considère cette clause, non-applicable aux autres langues, comme injuste et tendancieuse (Redfern 2008 : 7)<sup>186</sup>. De la même manière, le Commissaire aux langues, Johnny Kusugak note une contradiction entre le *Bathurst Mandat* et l'article 12(1) du *Projet de loi sur la protection de la langue inuit* qui fait de la langue inuit « une langue de travail » et non « la langue de travail » (GN, Bureau du Commissaire aux langues 2007b : 6)<sup>187</sup>. Cette formulation fut malgré tout conservée dans le texte de loi approuvé par l'assemblée le 18 septembre 2008.

La question de l'accès aux services en langue inuit, évoquée au cours des débats, est ancrée dans l'historique des communications entre les Inuit et l'administration. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, cette question renferme une charge émotionnelle lourde pour les Inuit, du fait d'une part du sentiment d'impuissance ressenti par ceux qui ne maîtrisaient pas l'anglais, et d'autre part par les enfants et les adultes qui, ayant une certaine maîtrise de l'anglais de par leur éducation à l'école fédérale ou encore de par leur proximité avec des anglophones, ont été amenés à jouer les « interprètes de circonstance ». Rappelons qu'au cours des débats, Peter Kattuk, député à l'Assemblée législative du Nunavut et membre du comité Ajauqtiit, a spontanément marqué ce lien entre un recours pour le moins inadéquat aux enfants comme interprètes à l'époque des débuts de la communication du gouvernement avec

---

<sup>186</sup> Cette recommandation fut prise en compte par le comité Ajauqtiit et cette donnée fut supprimée du projet de loi.

<sup>187</sup> Cette contradiction fut également mise en évidence par Nunavut Tunngavik Incorporated. (NTI 2007b : 3-4).

les Inuit et la législation débattue à l'assemblée (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 47). Ce témoignage était une façon pour lui d'exprimer ce qui le motivait à finaliser l'obtention d'une législation sur les langues officielles qui soit acceptable pour les Inuit.

Il est à noter que le recours à la coercition et la mise en place de pénalités financières aux contrevenants aux droits linguistiques, et tout particulièrement en ce qui concerne les services, a également été recommandé par l'Association des francophones du Nunavut. Concrètement, celle-ci demandait à ce que les fonds soient versés sur un compte fiduciaire mis à la disposition de la communauté lésée (AFN et CSFN 2008 : 8). Si, d'après Daniel Cuerrier, cette proposition a été mal reçue, il s'agissait surtout de s'assurer que l'analyse coût-bénéfice se situe en faveur de l'égalité réelle des trois communautés linguistiques, surtout en ce qui concerne les services :

Ce que l'on dit, nous, c'est : « pour s'assurer que le gouvernement soit motivé à respecter sa propre loi, il faut que l'on mette sur pied un mécanisme où cela va lui coûter plus cher de ne *pas* offrir les services que de les offrir ». [...] Quand ça coûte, on fait plus attention, alors que dans le régime actuel, pas de services, cela ne coûte rien, ce n'est pas grave, et puis tout le monde dort. [...] La responsabilité de démontrer l'absence de services, elle tombe sur le dos de celui qui a le moins de moyens, donc c'est sûr que l'on ne peut pas aller faire une bataille contre un gouvernement. (Cuerrier, entrevue 2008)

Les pénalités requises par les francophones et fondées sur les rapports du Commissaire aux langues, et qui furent mal perçues d'après Daniel Cuerrier, ciblaient les trois communautés linguistiques, y compris les locuteurs de la langue inuit<sup>188</sup>.

Plusieurs recommandations formulées au cours des débats, mettent en évidence des points qui pourraient paraître minimes par rapport à la portée du texte lui-même, mais qui pourtant, mis en perspective, témoignent d'une approche proactive quant à la promotion de la langue et de la terminologie inuit. On peut penser à la recommandation de Nunavut Tunngavik Incorporated qui demandait à ce que la *Loi sur la protection de la langue inuit* soit dotée d'un titre en langue inuit (NTI 2007a : 3) et que tous les textes de loi soient rédigés en langue inuit, et ce dans un délai prévu par la loi (NTI 2007a : 2-3). Madeleine Redfern allait même jusqu'à recommander que les lois publiées en langues officielles (y compris l'inuktitut) soient équivalentes en matière d'autorité<sup>189</sup>, en

---

<sup>188</sup> Cette recommandation ne fut pas prise en compte par le comité Ajauqtiit.

<sup>189</sup> Le Commissaire aux langues a formulé une recommandation semblable (GN, Bureau du Commissaire aux langues 2007b : 4) et a également demandé à ce qu'un délai soit accordé pour la production de la version inuit. Il écrit : « L'absence d'un vocabulaire juridique bien défini en langue inuit constitue un défi pour que les lois soient publiées et acquièrent dès à présent force de loi en langue inuit, mais la *Loi sur les*

ajoutant toutefois une clause signalant que cela ne serait pas applicable avant 2020, « Until such time, 5,(2) provides discretionary applicability to allow for capacity and development of Inuit language terminology of legislation » (Redfern 2007a : 2)<sup>190</sup>. Ces recommandations n'ont pas été prises en compte. D'après la *Loi sur les langues officielles*, telle qu'elle a été adoptée, « Les lois de l'Assemblée législative sont promulguées, imprimées et publiées en français et en anglais, les deux versions ayant également force de loi » (GN 2008b ; Art 5(1)). De plus, la loi prévoit qu'une version en inuktitut des projets de loi « doit être disponible au moment de leur présentation » (GN 2008b ; Art 5(2)), que « Le commissaire en conseil peut, par décret, exiger la publication d'une version en langue inuit d'une ou de plusieurs lois » (GN 2008b ; Art 5(3)) et enfin que « Sur recommandation du Conseil exécutif, l'Assemblée législative peut, au moyen d'une résolution, désigner la version en langue inuit d'une loi comme ayant force de loi » (GN 2008b ; Art 5(4)). Ainsi, la loi actuellement en vigueur ne prévoit pas la publication systématique des lois en langue inuit mais seulement des projets de loi. De plus, celles qui seraient publiées sur décision du Commissaire en conseil n'auraient force de loi que sur décision de l'assemblée.

Même si elles n'ont pas été suivies, ces recommandations sont particulièrement intéressantes dans un contexte où les tentatives de normaliser la terminologie se multiplient et semblent encore avoir du mal à être mises en pratique par les professionnels de la langue inuit, comme en témoigne l'introduction du dernier glossaire bilingue (anglais-inuktitut) *Terminology of Nunavut Land Claims Agreement* publié conjointement par Nunavut Tunngavik Incorporated et le ministère CLAJ :

In 2007, the challenge that remained was to collect and standardize the terminology that existed in the different publications, and was in use by interpreter/translators in their daily work. While the various attempts to develop and define NLCA terminology were important, it is critical that a standard set of terms is developed and defined and published in a glossary (NTI et CLAJ 2008 : iii).

De plus, lorsque Nunavut Tunngavik Incorporated recommande dans son mémoire au comité Ajauqtiit de remplacer l'expression « Inuit language » par « Inuit Uqausingit » dans le texte de loi anglais (NTI 2007a : 2), le comité Ajauqtiit paraît surpris. Il demande alors, au cours de l'audience publique du 18 octobre 2007, à Paul Kaludjak, représentant d'NTI, d'expliquer en quoi cela pourrait améliorer le texte de loi

---

*langues officielles* devrait inclure une déclaration d'intention et fixer un délai précis en vue d'atteindre cet objectif » (GN, Bureau du Commissaire aux langues 2007b : 3).

<sup>190</sup> L'élaboration d'une procédure pour développer une telle terminologie a été évaluée par Ronald Mackay (1984 : 50).

et de s'exprimer au sujet de la confusion que pourrait entraîner l'interprétation du texte. Bien que Kaludjak n'ait pas répondu directement à la deuxième question, probablement par souci d'anticiper des problèmes potentiels liés à l'interprétation juridique, il fait porter sa réponse sur la capacité du public nunavois à connaître la terminologie inuit pour laquelle NTI déploie des efforts importants, entre autres à l'aide d'ateliers terminologiques (GN, Assemblée législative 2007a : 21-22). Cette réponse témoigne de ce que nous pourrions interpréter comme une volonté de rétablir la pertinence de la terminologie inuit pour parler de sujets qui touchent de près les Inuit, dans ce cas précis, par opposition à la terminologie anglaise. Il s'agissait d'une requête à valeur hautement symbolique car dans le cas d'un texte de loi comme celui-ci, la terminologie est de toute première importance car c'est sur la base de celle-ci que s'appuieront les futures interprétations de la loi. D'après Navarana Beveridge, il s'agissait aussi de générer chez les Inuit la capacité de s'approprier la nouvelle loi (Beveridge, entrevue 2008), avec l'usage de la formulation « Inuit Uqausingit » (qui contient le possessif *-ngit*) au lieu de l'anglais « Inuit language »<sup>191</sup>.

Par ailleurs, au cours des débats, les étudiants du programme d'interprétariat-traduction et du programme d'Études inuit du Collège arctique du Nunavut se sont mobilisés pour signaler au comité Ajauqtiit que les termes inuit issus de calques ou d'emprunts ne sont, d'après eux, pas acceptables :

We should be writing our language instead of using literal translations. For example, Eastlander, *Kanannarmiuq*, paragraph, *Piuraguraav*, dictionary, *Tiksianiuri*, so we call this dictionary in Inuktitut. And Northwest Territories, there's a literal translation of all these terms. It is important to make sure that we translate them into the proper meaning. (GN, Assemblée législative 2007b : 144)

Si ces étudiants n'ont pas formulé de recommandation précise au comité par écrit ni même au cours de l'audience du 19 octobre 2007 quant à des modifications à apporter à la législation, ils ont tenté d'orienter les directives qui vont avoir des répercussions sur le métier de la traduction. Plus précisément, ces étudiants expriment le malaise inhérent à l'enseignement d'un programme de traduction et d'interprétation, mais aussi au métier pratiqué par les diplômés. Au cours d'une entrevue informelle organisée après les cours, le 14 mars 2008, les étudiants ont témoigné, entre autres, de la frustration que les professionnels de la langue inuit ressentent à travailler sans coordination aucune, et à recevoir des demandes de traduction irréalistes compte tenu

---

<sup>191</sup> Cette recommandation n'a toutefois pas été retenue par le comité Ajauqtiit.



des ressources linguistiques disponibles. Ces étudiants considèrent que ce n'est pas leur rôle de se battre pour la langue inuit, mais que ce rôle revient aux organisations et au gouvernement, dont les membres inuit devraient être les premiers à faire des efforts pour s'exprimer dans un inuktitut exempt d'emprunts à l'anglais. Utilisant une formule qui situe la responsabilité que portent les traducteurs et interprètes et qui s'applique à tous, Rachel Qitsualik, enseignante du programme, dit : « None of us is paid to care about language, it's our life! » (Programme I/T et Études inuit, communication personnelle 2008).

Un autre aspect mis en évidence par les réactions des acteurs du débat aux trois avant-projets de loi, est l'accent porté par Nunavut Tunngavik Incorporated non seulement sur la promotion de la langue inuit mais aussi sur la mise au premier plan de celle-ci (NTI 2007b : 3). Au-delà des droits linguistiques, cette requête sous-tend une volonté de rétablir la fierté des Inuit à parler une langue pertinente dans le présent, et dans un contexte qui a changé brusquement, et de contrer l'image ethnocentrique instaurée au fil du temps par le gouvernement fédéral, l'administration nordique et l'éducation envers la langue et la culture inuit. Au cours de l'audience menée par le comité Ajauqtiit au sujet du *Projet de loi sur l'éducation*, Terry Audla, directeur de Qikiqtani Inuit Association a déclaré :

Inuktitut is a dynamic language. There are so many ways of saying so many different things. It bothers me when I hear non-Inuktitut speaking individuals saying that they would have to dumb down whatever it is they're carrying out in order for us Inuktitut speaking people to fully comprehend and understand. (GN, Assemblée législative 2008b : 67)

Lors de la révision de la législation sur les langues officielles, deux requêtes importantes sur le plan linguistique furent abordées : le fait d'inscrire dans la loi les moyens de renverser la tendance au recul de l'inuinnaqtun, et d'obtenir une meilleure représentativité du gouvernement quant à l'usage de la langue inuit, et même de l'élargir au secteur privé.

Le fait de mettre l'accent sur la qualité de la langue de communication avec les Inuit n'est pas anodin puisque, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, ce fut un aspect crucial des communications entre les Inuit et l'administration nordique depuis ses débuts. Dans le document intitulé *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society. Saqqiqpuq: Kindergarten to Grade 12 Education in Nunavut*, publié au

moment du débat, Nunavut Tunngavik Incorporated pointait plus précisément du doigt la bureaucratie :

The German sociologist Robert Michels (1876-1936) and others coined the "iron law of oligarchy," which states that with the increasing complexity and size of organizations, all power is concentrated at the top in the hands of the senior bureaucrats. This is so even if the organization runs against the ideals and intentions of both the political leaders and the voters. (NTI 2007a : 28)

Le peu de confiance de cette organisation envers cette bureaucratie se manifeste dans ses recommandations formulées à l'égard de la législation sur l'éducation. NTI demandait à ce que la loi prévoit un cadre strict en vertu duquel le gouvernement serait tenu de fournir des matériaux d'éducation en langue inuit et d'engager des enseignants formés pour toutes les classes dans un délai établi précisément et non selon un processus laissé à sa discrétion (GN, Assemblée législative 2008a : 75-76). Le comité Ajauqtiit n'a toutefois pas donné suite à cette recommandation.

Par ailleurs, le fait que la grande majorité des entreprises privées qui offrent des services aux Inuit ne communiquent pas avec eux en langue inuit a également fait l'objet de recommandations par Nunavut Tunngavik Incorporated. Navarana Beveridge expose en entrevue les motivations derrière les recommandations de cette organisation :

There has been some private business owners expressing concerns about the extra cost that they would have to endure for putting up signage and hiring an Inuktitut speaking or Inuinnaqtun speaking staff. I think our reply to that has been: "The private businesses should have the public's interest at heart and the majority of the population does speak Inuktitut and the businesses cater to Nunavummiut, and so they should be respectful and expect to operate in Inuktitut if they are going to do business here." (Beveridge, entrevue 2008)

Un dernier aspect mérite notre attention : les espoirs mêlés de réticences exprimés envers la création d'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit par la *Loi sur la protection de la langue inuit*, un organisme régulateur de la langue inuit, pensé sur le modèle de l'Office québécois de la langue française. L'autorité de cet organisme en matière de normalisation de la terminologie fait naître des réticences car on se demande comment la normalisation, qui est au cœur de son mandat, pourrait composer avec une approche respectueuse des divers dialectes et parlers que l'on retrouve au Nunavut. À ce sujet, Levi Barnabas, membre du comité Ajauqtiit mentionne en audience publique (GN, Assemblée législative 2007a : 22-23) une contradiction dans les recommandations écrites de Nunavut Tunngavik Incorporated. Celle-ci recommande « equivalent standard of proficiency and quality » (NTI 2007b : 2) pour les langues mentionnées dans la *Loi sur les langues officielles* et dont l'organisme Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit serait

le garant, tout en soutenant qu'il est nécessaire de respecter les spécificités locales. La création de cette entité autoritaire est, selon Kaludjak, incontournable malgré tout (GN, Assemblée législative 2007a : 23). Il met ainsi l'accent sur la nécessité, dans un premier temps, de créer cette entité afin de protéger la langue inuit et ses dialectes.

Nunavut Tunngavik Incorporated et Johnny Kusugak, Commissaire aux langues, recommandaient également que des mesures soient prises afin que cet organisme soit indépendant du ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, afin que son autorité en matière linguistique ne soit pas influencée dans son fonctionnement quotidien par un pouvoir politique (NTI 2007b : 15-16) ; GN Bureau du Commissaire aux langues 2007b : 6-7). Cette crainte est confirmée en entrevue par Navarana Beveridge, analyste en politiques pour l'organisation NTI :

And we've purposely done that because we don't want the minister—because we are talking about experts of the Inuit language that are going to be in this body, and there's going to be a lot of research put into terminology development—so we don't want a situation where they come up with new words, and then the minister of the day doesn't like those words and then overturns their decision. (Beveridge, entrevue 2008)

Selon Beveridge, l'indépendance de l'organisme est nécessaire à la continuité de ses travaux et à la pérennisation de ses décisions, y compris en ce qui concerne directement la création lexicale. Or, si la *Loi sur la protection de la langue inuit*, telle qu'elle a été adoptée, permet à l'organisme Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit d'accéder à une certaine autonomie en ce qui concerne la gestion de ses activités de recherche, son président et son vice-président sont nommés par le ministre de la Culture, de la langue, des Aînés et de la Jeunesse, selon l'article 21(1). De plus, les membres de cet organisme sont nommés par le Commissaire en conseil, sur recommandation de ce même ministre, selon l'article 20(1).

D'après la législation approuvée, cet organisme est doté d'une certaine autorité quant à la normalisation de la langue inuit, même envers le ministère auquel il est affilié. Selon l'article 5, il peut entre autres :

- a) désigner de la terminologie, des expressions, des orthographe ou des formulations normalisées en langue inuit : (i) à des fins d'usage par une organisation ou dans un domaine d'activités auxquels s'appliquent la présente loi et les règlements, (ii) pour les communications d'un ministère du gouvernement du Nunavut ou d'un organisme public ;
- b) ordonner à un ministère du gouvernement du Nunavut ou à un organisme public de mettre en œuvre l'usage normalisé de la terminologie, des expressions, des

orthographe ou des formulations en langue inuit, selon ce qu'il a recommandé.  
(GN 2008c ; Art5)

Cet organisme est placé dans une situation ambivalente. La loi lui confère le pouvoir de faire pression sur le gouvernement, eu égard aux questions d'ordre linguistique, alors que son propre fonctionnement est tributaire des décisions de ce même gouvernement, puisque ce dernier nomme les représentants de cet organisme.

Le cadre juridique révisé des Territoires du Nord-Ouest puis du Nunavut concernant les langues officielles a accru les besoins de désigner de nouvelles réalités et de nouveaux concepts en langue inuit afin de répondre aux besoins de communication du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avec ses administrés inuit. De cette terminologie, ne reste visible aujourd'hui que la part qui a émergé grâce aux efforts de l'administration, sous la forme de lexiques spécialisés. Or, les nombreuses ressources orales et écrites produites en langue inuit et traitant de la sphère publique contiennent une part, certes peu valorisée de cette terminologie, mais qui a pour particularité d'avoir émergé spontanément. Avant d'aborder les défis de la normalisation de cette terminologie, nous proposons un aperçu des ressources orales et écrites en langue inuit, et portant sur la vie publique.

## **II.2 SPHÈRE PUBLIQUE, NÉOLOGIE ET NORMALISATION**

La terminologie administrative, mise au point en grande partie pour les besoins de la communication entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les Inuit, est à l'image de toute terminologie liée au développement industriel ou à un contexte colonial dont le théoricien du langage Henri Meschonnic, s'appuyant sur les écrits du lexicographe Alain Rey, considère qu'elle est issue d'une démarche intellectuelle située à la convergence des rapports de savoir et de pouvoir. De ce fait, celle-ci s'inscrirait dans une approche éthique :

La terminologie, comme l'a montré Alain Rey, est liée au développement industriel, à la colonisation, qui multiplient les besoins de désignation. (Rey 1979 : 12). Elle n'est pas seulement traversée par les rapports entre savoir et pouvoir. Elle a de plus en plus affaire à l'éthique, aux problèmes du consensus, et de la critique. Si une terminologie peut en faire oublier une autre, en remplaçant une systématique par une autre, c'est qu'une terminologie n'est pas toujours une « structure conceptuelle stable et cohérente » (Rey 1989 : 778), à moins d'être une taxinomie naturelle, ou culturelle : noms d'animaux ou de plantes. Dès qu'une terminologie est une invention intellectuelle, elle perturbe le langage. (Meschonnic 1991 : 92-93)

Ainsi, si l'on définit la néologie comme « l'art de faire, d'employer des mots nouveaux » (Meschonnic 1991 : 146), cet art s'inscrit au Nunavut dans une pratique

double que nous allons à présent aborder ; une pratique spontanée et une pratique institutionnalisée faisant l'objet d'une tentative de normalisation.

Le discours ethnocentrique exprimé par l'administration nordique et qui considérait la culture et la langue inuit comme inadéquates pour les besoins des Inuit dans un monde qui a changé, qui s'est ouvert brusquement à de nombreuses réalités extérieures, a fait naître des questionnements quant à la capacité de la langue inuit à s'adapter à un monde qui a changé et à exprimer des concepts exogènes abstraits.

La question de l'adéquation de la langue inuit (ou plutôt de son inadéquation) dans un contexte qui a subi des bouleversements importants était particulièrement prégnante dans les discours de l'administration nordique dans les années 1960 et 1970, comme l'a noté Hugh Brody :

It has popularly been supposed that the Eskimo language cannot really cope with things that are essentially new and therefore lie far outside the concerns and assumptions built into its structure. This amounts to saying that Eskimo is of no such use for the modern world, for southern things, or for the future. It is worth indicating the degree to which such a view is mistaken, if only because it tends to arise in diluted and disguised forms in many discussions of educational and employment needs in the north. (Brody 1977b : 787)

Pour répondre à ce qu'il considère comme une perception erronée, Brody évoque le caractère polysynthétique de la langue ainsi que sa grande régularité. Il écrit : « the process whereby the Eskimo language accommodates innovations is a continuing one » (Brody 1977b : 588-589). Cette remarque est particulièrement pertinente dans le sens où elle met en perspective le fait que l'innovation lexicale s'inscrit dans une continuité. En effet, la langue inuit a fait émerger de nombreux termes avant et après la période de contact avec les Européens, par un processus que nous qualifierons, dans certains cas, d'inuitisation. Michèle Therrien attribue cela non seulement à une disposition d'esprit de la part des Inuit, mais aussi à des choix culturels « traduisant ainsi une volonté d'appropriation symbolique, si ce n'est dans les faits, d'une portion du monde extérieur » (Therrien 1996 : 26).

Les soupçons portant sur une inadéquation potentielle de la langue inuit sont ancrés dans une perception plus ancienne de l'inapplicabilité du terme « philosophie » chez les Inuit et de l'absence d'une pensée abstraite. On retrouve ces jugements chez plusieurs auteurs influents, notamment chez l'ethnologue danois William Thalbitzer qui écrivait : « Quand nous disons que les peuples primitifs croient à la *mystique* et à la *magie*, nous ne devons pas oublier que ces mots expriment *notre* manière de juger leur

foi. Les peuples primitifs eux-mêmes n'emploient pas ces mots ; ils ne parlent pas de leurs visions comme de choses mystiques, pour eux, tout est réalité » (Thalbitzer 1930 : 85). Ces jugements auraient alors permis de justifier l'entreprise de christianisation chez les Inuit qui a débuté avec l'introduction du christianisme luthérien au Groenland.

À plusieurs époques, des auteurs non-inuit se sont inscrits en faux contre les soupçons qui pesaient sur la capacité de la langue inuit à exprimer des idées abstraites, et notamment grâce à cette qualité de la langue inuit que Michèle Therrien décrit par la formulation « souplesse morphologique » (Therrien 1996 : 26) et dont certains aspects seront étudiés dans ce chapitre. Nous avons précédemment mentionné le père Arthur Thibert<sup>192</sup> qui s'adressait à ses collègues oblats en 1954<sup>193</sup> à ce sujet, mais il y eut aussi Hugh Brody en 1977, époque à laquelle plusieurs revendications territoriales s'engagent dans le nord du Québec<sup>194</sup> et dans la vallée du Mackenzie<sup>195</sup> :

A more persistent charge against the Eskimo language is that it is paramountly concrete language which cannot cope with abstract ideas; consequently, native peoples are not able to participate in debates about the future of their lands and society—which inevitably involve abstract notions—without a command of the English language. In fact, Eskimo can create abstraction quite easily—by the use of the *na* infix in particular—and if certain abstract terms are not to be found, it is because they have not so far been coined. (Brody 1977b : 589)

Si l'on en croit Brody, le discours porté sur l'incapacité de la langue inuit à aborder l'abstrait s'inscrivait dans les années 1970 dans un discours plus large qui encourageait les Inuit à associer l'anglais à l'abstrait afin de pouvoir participer aux enjeux importants de leur peuple. Nous verrons dans cette partie que ce discours a eu des répercussions réelles sur la production de ressources écrites et orales portant sur la vie publique. De plus, ce discours perdure dans les pratiques, et ce malgré la création du Nunavut et l'émergence d'un discours qui affirme la pertinence de la langue et de la culture inuit dans un monde qui a brusquement changé, et que les observateurs non-inuit appelleraient « la modernité ». On observe alors un fossé entre discours et pratiques. Ce fossé affecte les tentatives de normalisation de la langue inuit, notamment dans l'opposition entre les notions d'autorité et de pouvoir portées par la normalisation et la nature proprement incitative de la culture inuit.

---

<sup>192</sup> Ceci dit, la position du père Thibert ne faisait pas l'unanimité auprès des pères oblats.

<sup>193</sup> Archives Deschâtelets HF 187 T42R7 ex1, *La langue esquimaude*, Arthur Thibert, 1er décembre 1954.

<sup>194</sup> La *Convention de la baie James et du Nord québécois* fut signée en 1975.

<sup>195</sup> Le rapport intitulé *Le nord : terre lointaine, terre ancestrale : rapport de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie* et rendu public en 1977 par Thomas Berger (Berger 1977) a ouvert la voie à une période de revendications territoriales avec les Autochtones de la vallée du Mackenzie.

## **II.2.1. LES SOURCES ORALES ET ÉCRITES AU SUJET DE LA SPHÈRE PUBLIQUE**

Nous traiterons dans cette partie des discours en langue inuit qui ont gravité autour de la vie publique dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut, et qui sont accessibles actuellement. Il s'agit plus précisément des communications orales et écrites dont le contenu, de nature informative, présente des données susceptibles de permettre au public de mieux saisir les enjeux de la sphère publique territoriale, canadienne, internationale, et au sein de leur communauté. Il peut s'agir de communications officielles, de communiqués diffusées par des organismes voués à la diffusion de l'information, ou encore de témoignages. Cet état des lieux de la disponibilité des ressources orales et écrites portant sur la vie publique est voué à expliciter les défis liés au contexte dans lequel les nouveaux termes propre à la sphère publique, émergent, se diffusent et sont archivés.

### ***II.2.1.a. Les sources orales et la vie publique***

La sphère publique (locale, territoriale, canadienne et internationale) est un sujet dont les Inuit de la région qui est aujourd'hui le Nunavut parlent dans leur propre langue et ce probablement depuis qu'ils ont commencé à avoir des contacts avec les non-Inuit. Cela s'est accentué avec les campagnes d'information de l'administration nordique puis du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest mais aussi avec celles qui ont accompagné le processus des négociations sur les revendications territoriales, que nous avons évoqué dans le premier chapitre. De nos jours, les enjeux de sphère publique sont débattus oralement en langue inuit au cours de réunions d'associations locales, ou encore à l'assemblée législative, mais ils le sont également au sein des familles, où ils sont alimentés par le biais des programmes en inuktitut de la radio et de la télévision. Si la sphère publique est un sujet de discussion en langue inuit, l'accès aux ressources orales, rendues temporairement accessibles au public, est difficile voire impossible dans certains cas.

Les débats de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest qui ont eu lieu en langue inuit n'ont pas été conservés par les archives des Territoires du Nord-Ouest. De plus, les débats de l'Assemblée législative du Nunavut, qui sont télévisés en direct et accessibles de cette manière au public, ne sont pas encore disponibles pour visionnage ultérieur bien qu'ils soient actuellement en cours de numérisation et qu'un accès à ces enregistrements par le biais d'Internet soit prévu. Les versions numérisées des débats, dont nous avons pu avoir un aperçu en étant sur place, permettent un

visionnage avec pour bande sonore, au choix, la version en langue originale (anglais ou inuktitut) ou le canal des interprètes en inuktitut et inuinnaqtun. En ce qui concerne le conseil municipal, à Iqaluit, capitale du Nunavut, comme dans les autres communautés, les débats ne sont pas télévisés, ce qui ne laisse d'autre option que d'assister en personne à ces derniers pour en connaître le contenu original en langue inuit, lorsqu'un élu du conseil s'exprime dans cette langue. Rien de ce qui se dit oralement en inuktitut n'est pour l'instant archivé.

Pour leur part, les médias radiophoniques et télévisuels, qui relayent une partie de l'information originale, contribuent également aux discours qui formulés sur la sphère publique. Parmi les ressources orales créées par les médias en langue inuit au Nunavut, on notera une différence entre les programmes créés initialement en langue inuit et ceux dont le contenu a d'abord été pensé en anglais puis traduit en langue inuit. Leur contenu n'est pas de même nature, et il a des implications différentes pour la néologie inuit propre à la vie publique. Nous parlerons dans le deuxième cas d'inuktitut et d'инуиннақтун « langue de traduction ».

Au cours d'une visite dans une famille inuit, il n'est pas rare d'entendre des commentaires au sujet de la qualité de l'inuktitut entendu à la radio, laquelle reste allumée toute la journée. Nous avons noté plusieurs termes ou formulations dits inadaptés. Il y a par exemple le terme « kipijaujuq » (« il est coupé en longueur ») que les représentants politiques reprennent pour parler de « coupures budgétaires ». Ce calque linguistique nous a été rapporté comme étant incorrect, de même que l'expression « Nunavut iluani » (« à l'intérieur du Nunavut »). Entendue dans des discours de candidats aux élections de l'organisation inuit Nunavut Tunngavik Incorporated, cette expression est inapplicable du fait que le Nunavut n'est pas un lieu clos ni une pièce de maison ni un espace dans lequel des gens peuvent entrer. Cette expression nous a explicitement été rapportée comme un cas où la structure anglaise influe sur la formulation en langue inuit. Un autre cas nous a été rapporté, celui-ci concernant le bulletin météorologique, notamment avec l'usage de l'expression « siqinniqattartuq », comme équivalent de l'anglais « sunny breaks », littéralement « le soleil se met à briller de manière répétée », alors que le présentateur météo pourrait dire plus justement : « nuvutiqattaniartuq » (« les nuages vont aller et venir »). Cette formulation de substitution nous a été proposée par un Inuk qui considère que la formulation anglaise, qui est calquée dans le syntagme en langue inuit, est issue d'une pensée qui exagère les effets d'oppositions entre le soleil et les nuages. Le sentiment



d'inadéquation de la terminologie employée, tel qu'il est ressenti par cet auditeur, est d'autant plus compréhensible que la langue inuit possède un lexique extrêmement précis pour distinguer les phénomènes météorologiques et atmosphériques (MacDonald 1998).

Dans une entrevue accordée à Louis McComber, l'aînée Leah Idlout indique qu'elle observe une différence importante entre les émissions de radio locales qui s'adressent aux auditeurs dans leur dialecte et celles de CBC North qui créent sans arrêt de nouveaux termes pour commenter une actualité qui reste étrangère à plusieurs égards :

If you listen to CBC there are a lot of make up words that we don't have word for in Inuktitut... For elders it doesn't make sense! Local radios, it is their own dialect, they use their precise word! [...] I worked at CBC here in Iqaluit. They asked me to be news woman. I barely made out. Because news to a white people, there is bad news to it. News to us is a beautiful thing like a new-born child! News to you is murder or killing or anything! [...] News to you is not news to us! (McComber 2001: 109)

Les débuts de la radiodiffusion en langue inuit, dans l'Arctique oriental canadien, remontent à 1960 (Valaskakis 2010), avec la création du Service du Nord de Radio-Canada par le gouvernement fédéral en 1958 (The Arctic Circle 1961 : 18). Ainsi furent établies plusieurs stations à Whitehorse (Yukon), Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), Inuvik (Delta du Mackenzie), Churchill (Baie d'Hudson), Frobisher Bay (île de Baffin) et Goose Bay (Labrador). Celles-ci produisirent peu de programmes dans les premiers et furent alimentées par des enregistrements produits sur support cassette (Hudson 1977 : 131).

Jusqu'au début des années 1970, une période de 45 minutes à une heure de programmation quotidienne était réservée à la langue inuit et elle couvrait plusieurs thèmes : « informations locales, nationales et internationales ; musique, légendes et récits traditionnels (contés par des aînés/es qu'on allait enregistrer chez eux) » (Dorais 1996 : 203). Tous les lundis, mercredis, et vendredis, Ann Padlo<sup>196</sup>, première productrice inuit de Radio-Canada, animait l'émission « Uqausi » sur la radio à ondes courtes (The Arctic Circle 1961 : 18). Elle lisait des lettres d'Inuit hospitalisés dans le Sud (Dorais 1996 : 203).

D'après Gail Valaskakis, en 1972, « 17 % de la programmation par ondes courtes du Service du Nord de Radio-Canada est offerte en inuktitut » (Valaskakis

---

<sup>196</sup> Cette orthographe est celle qu'elle a elle-même utilisée pour annoncer les débuts de son émission dans un communiqué en inuktitut annexé au numéro d'août 1960 de la revue *Inuktitut*. On trouve aussi ailleurs son nom orthographié « Annie Padlout » (Dorais 1996 : 203).

2010). En 1977, ce même service diffusait 3 heures et 15 minutes de programmation en langue inuit (Hudson 1977 : 132). Dans les communautés qui n'avaient pas un accès fiable au réseau de Radio-Canada, les Inuit se sont mobilisés pour créer des stations de radio locales qui se sont progressivement implantées<sup>197</sup>. Ces radios locales, souvent gérées sur une base bénévole, ont contribué de manière significative à créer un espace où l'on discutait de la vie publique en langue inuit. Heather Hudson, qui a mené une étude en communication pour le compte du Keewatin Communications Studies Institute, décrit leurs activités en ces termes :

In this way the community can share information, provide its own entertainment, and communicate in its own language. Programming generally consists of magazine format programs of records interspersed with community announcements, weather reports, interviews of visitors, reports by community officials, etc. Some stations have also organized regular programs on community health, the school system, the legal system, native affairs, religion, etc. Local talent is also encouraged to perform. (Hudson 1977 : 132-133)

D'après cette même étude, ce qui intéressait en premier lieu les auditeurs de l'Arctique était l'accès à l'information (locale, nationale et internationale) diffusée sur les ondes courtes de Radio-Canada, puis le divertissement et le sport et enfin, la possibilité d'entendre la langue inuit (Hudson 1977 : 135). Les ondes de Radio-Canada étaient également utilisées pour la diffusion d'annonces en langue inuit à vocation informative, de la part de la police montée, ou encore des candidats aux élections, comme nous l'avons mentionné dans le précédent chapitre.

Au milieu des années 1970, avec l'accroissement de la probabilité de voir la télévision s'installer dans les communautés, des craintes furent exprimées en regard des effets néfastes que pourrait engendrer sur la langue inuit une programmation en langue anglaise. Ces craintes furent rapportées, en 1982 par Rosemarie Kuptana, présidente de l'Inuit Broadcasting Corporation (IBC) :

Neutron bomb television is the kind of television that destroys the soul of a people but leaves the shell of a people walking around. This is television in which the traditions, the skills, the culture, the language, count for nothing. The pressure, especially on our children, to join the invading culture and language and leave behind a language and culture that count for nothing is explosively powerful (Rosemarie Kuptana citée dans Brisebois 1983: 107).

---

<sup>197</sup> Certaines communautés qui n'ont pas trouvé de terrain d'entente avec Radio-Canada ont pris en charge la mise au point de leur propre système de communications, comme l'Association des Inuit du Nord québécois qui explique ses motivations dans le rapport *Taqramiut* publié en 1977 (AINQ 1977 : 2-6).

Concrètement, Radio-Canada et son projet de programmation télévisuelle destinée à toutes les communautés canadiennes de plus de 500 habitants (Accelerated Coverage Plan) ne prévoyaient pas de fonds pour la programmation (Brisebois 1983 : 107).

L'association nationale Inuit tapirisat du Canada répondit à ces inquiétudes en menant en 1975 un programme visant à permettre aux Inuit de conserver un certain contrôle sur la nature des programmes diffusés dans le Nord. Pour cela, elle évalua la situation et exerça des pressions auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (communément appelé CRTC) et du gouvernement fédéral afin d'établir la mise au point de projets pilotes (Brisebois 1983 : 108). C'est dans ce contexte qu'Inuit tapirisat du Canada mit en place en 1975 le projet Inukshuk qui tentait d'établir le premier réseau de télévision dans le Nord grâce au satellite Anik B. Pour cela, au lieu de l'unique studio de Radio-Canada à Yellowknife, la création d'autres centres de production était prévue à Iqaluit (Frobisher Bay), Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay) Cambridge Bay, Qamanittuaq (Baker Lake), Arviat (Eskimo Point), Iglulik (Igloodik), et Mittimatalik (Pond Inlet) (Inuit tapirisat du Canada 1979). Relatée en détails par Debbie Brisebois, directrice de l'IBC (Brisebois 1983 : 108-109), cette initiative eut pour effet de contribuer à former des techniciens et journalistes inuit et à leur donner les moyens de travailler dans leur langue :

Within months, Inuit trainees were producing videotapes in their own language which documented their culture, their communities, and their own view of the North. These videotapes were circulated among the Arctic communities participating in the project and were locally screened. Although the logistics of northern transportation made the distribution and scheduling of these programs extremely difficult, community reaction to the work of the young Inuit videomakers was overwhelmingly positive. (Brisebois 1983 : 108)

Avec la possibilité, en 1980, de diffuser via le satellite Anik B et la liaison montante de Frobisher Bay, il était possible d'envoyer et de recevoir les signaux audio et vidéo aux stations précédemment citées, ce qui généra une interaction jusque-là inexistante entre les communautés et au sein même de celles-ci. Les Inuit ne manquèrent pas de se saisir de cette opportunité pour débattre de questions importantes de la sphère publique :

For example, interactive programs to discuss game management were held among hunters and trappers' associations, and officials of the Government of the Northwest Territories met with local education committees via the Inukshuk system. Inukshuk was also used to link six N.W.T. communities with four communities in northern Quebec in order to discuss aboriginal rights during the process of reforming the Canadian constitution. Throughout its eighteen months of

satellite access, the Inukshuk system was frequently used as a pan-northern town hall or forum where special interest groups such as hunters, firefighters, and trappers, among others, were able to talk to people with similar concerns in other communities. Inukshuk programming also included community profiles, cultural documentaries, news, music, public service programs, and instruction in traditional crafts and skills. Programs were broad cast completely in Inuktitut, and were completely Inuit in content and perspective. (Brisebois 1983: 108-109)

En tant que projet pilote, le projet Inukshuk démontra non seulement qu'il était possible de répondre aux besoins des habitants sur la plan technique, quant à la production et l'opération de la programmation dans le Nord, mais de répondre également aux craintes exprimées envers les effets potentiellement néfastes de la télévision sur la langue et la culture inuit<sup>198</sup>, notamment en démontrant ses effets bénéfiques potentiels. Brisebois écrit : « Inukshuk project demonstrated that television could help preserve Inuit language and culture » (Brisebois 1983 : 109). Nous pourrions ajouter que ce projet a non seulement attesté de la pertinence de l'oralité comme vecteur de l'opinion des Inuit et des discussions portant sur la sphère publique mais aussi la pertinence de la terminologie inuit. Notons toutefois qu'au tout début de la télévision, c'est-à-dire dans les années 1972-1974, la seule émission d'information qui était réellement inuit n'intéressait qu'une faible proportion de l'audience, comme l'indique une étude menée à Frobisher Bay :

Interestingly, the only truly Eskimo program in the weekly broadcast schedule (entitled "Tarqavut" or "Our North," a 15-minute program slotted between the Saturday night news and the late movie featuring interviews and information items on the Arctic) garnered only 4 percent of favorite category responses and ranked seventh overall in individual program ratings. (Coldevin 1977 : 148)

Ainsi, la télévision était surtout considérée comme une source de divertissement au début des années 1970 (Coldevin 1977 : 150). Or, si l'on en croit les déclarations de Debbie Brisebois en 1983, il semblerait que ce soit avec la formation de professionnels inuit de l'audiovisuel et avec une prise de conscience du potentiel positif des médias audiovisuels pour les communautés que les programmes inuit sont devenus populaires. Cette étude indique également que si l'intérêt de 78% des Inuit d'Iqaluit (Frobisher Bay) pour la radio a chuté après l'arrivée de la télévision, les programmes radiodiffusés favoris se sont concentrés pour 95% d'entre eux sur les « nouvelles inuit » (traduction libre de l'expression « Eskimo news » utilisée par Gary Coldevin) alors qu'ils avaient

---

<sup>198</sup> Une étude menée en deux temps entre 1972 à 1974 à Frobisher Bay a démontré que l'exposition des Inuit à la télévision aurait fait progresser le pourcentage d'Inuit pouvant comprendre à la fois l'inuktitut et l'anglais de 28 à 46 % en moins de deux ans (Coldevin 1977 : 147).

dit s'intéresser, dans le sondage initial, à des émissions se rapportant à des catégories variées (Coldevin 1977 : 149).

Créée en 1981 en tant qu'organisation indépendante d'Inuit tapirisat du Canada qui en était à l'origine, IBC fut d'abord financée par le gouvernement fédéral, puis par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et enfin par le gouvernement du Nunavut.

Fait important, IBC offrait à l'époque une couverture médiatique en langue inuit à des événements importants tels que le référendum de 1982 sur la création du Nunavut. Brisebois raconte :

IBC staff members from every location contributed material to a series of documentaries explaining the plebiscite. Just days before the vote, the IBC broadcast a debate between Inuit leaders and other N.W.T. political figures. The IBC also covered the plebiscite returns live from Frobisher Bay. Dennis Patterson, Minister of Education for the N.W.T., credited the IBC for a high voter turnout in the eastern Arctic (Patterson 1982). This series of IBC documentaries proved to both viewers and members of the IBC staff that the IBC network has an important role to play in providing information which the Inuit need in order to make decisions about their lives and the lives of their children. (Brisebois 1983: 110)

Debbie Brisebois mentionne l'existence d'un lien entre la capacité d'IBC à fournir des informations sur la vie publique en langue inuit et celle des Inuit à prendre des décisions les concernant.

Malgré le potentiel important d'IBC à créer des ressources orales en langue inuit à même d'informer les Inuit des enjeux de la vie publique, elle a été confrontée à plusieurs difficultés, notamment au manque de visibilité des programmes en langue inuit du fait que ceux-ci étaient diffusés, dans les premiers temps, seulement après 23 heures par le biais du Service du Nord de Radio-Canada (Brisebois 1983 : 111). Ainsi, ce n'était plus la production des ressources qui posait problème mais la distribution de ces ressources. Après avoir exercé des pressions importantes sur le gouvernement fédéral, IBC obtint de ce dernier, en 1983, un financement appelé Northern Native Broadcast Access Program (NNBAP), qui lui permit d'obtenir six heures de diffusion hebdomadaire, à partir de 22h05 au lieu de 23 heures, de renforcer la formation de ses employés et d'en former de nouveaux (Brisebois 1983 : 112). IBC offrait alors la seule formation de journalistes qui ait jamais été proposée en langue inuit, au sein des communautés qui composent aujourd'hui le Nunavut.

Toutefois, comme le rapporte Kenneth Banks dans un article consacré à cette question, certains obstacles linguistiques et culturels, ainsi que des attitudes

colonialistes de la part des formateurs, entravaient le bon déroulement de cette formation (Banks 1983 140-143).

Au cours de ses premières années, IBC offrit une couverture médiatique importante d'événements affectant la sphère publique en langue inuit :

During its second season, the IBC continued to expand its coverage of news and current affairs. IBC crews travelled to Ottawa to cover the First Ministers' Conference on Aboriginal Rights and also visited communities across the Arctic from Inuvik to Sanikiluaq during the production of a documentary on the Nunavut Constitutional Forum tour. However, the IBC's greatest challenge came in July, 1983, when it was invited to act as host communicator for the third Inuit Circumpolar Conference (ICC) in Frobisher Bay. (Brisebois 1983 : 113)

Bien que les activités et le succès d'IBC aient été cités en exemple au début des années 1980, sa capacité de programmation est aujourd'hui de trois heures par semaine seulement. Ceci serait la conséquence d'une réduction des financements accordés par le gouvernement fédéral, du fait que le gouvernement du Nunavut ne lui accorde des financements que pour dans le cadre de projets occasionnels<sup>199</sup> et que les modalités de diffusion sur la chaîne Aboriginal Peoples Television Network (APTN) rendent obligatoires les sous-titrages anglais qui sont coûteux (IBC 2007 : 1-2). Ainsi, avec la création du Nunavut, la production et la diffusion de ressources orales en langue inuit furent réduites. En ce qui concerne les données orales en langue inuit portant sur la vie publique, le recul le plus important est certainement l'annulation en décembre 2006 du programme *Qanuq Isumavit* (que l'on pourrait traduire par « Qu'en penses-tu ? »), qui permettait à des auditeurs d'intervenir en direct sur des questions relatives à la vie publique. Cette suppression est attribuée, selon IBC, aux frais trop importants demandés par le réseau de diffusion Aboriginal Peoples Television Network (IBC 2006). Ce programme faisait écho à « Ishumavut », une émission à ligne ouverte en langue inuit, produite à Montréal et radiodiffusée par satellite et sur les ondes courtes dans les années 1970. Elle offrait un espace d'échange pour les Inuit de toute la région (Hudson 1977 : 134).

En 1996, la Commission d'établissement du Nunavut rappelait l'impact important des intervenants inuit de la radio ou de la télévision qui, par le simple fait de s'exprimer dans leur dialecte, ont contribué à ce que les auditeurs d'autres communautés se familiarisent avec leur dialecte. Par contre, elle note également que les

---

<sup>199</sup> En 1999, les financements de l'Inuit Broadcasting Corporation, de la part du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, s'élevaient à 359 666 \$ contre 150 000 \$ en 2000 de la part du gouvernement du Nunavut (IBC 2007 : 3).

communautés de l'ouest, qui dépendaient d'un autre réseau de télécommunications, n'ont pas pu bénéficier de cela :

The communities of Kugluktuk and Cambridge Bay receive a CBC regional feed from Inuvik, much of the programming being in English. Mutual intelligibility of dialects between eastern and western portions of Nunavut depends, in part, on re-ordering radio-television coverage patterns so as to reflect the jurisdictional unity of Nunavut. (GN, CEN 1996 : 199)

En 2007, IBC recommandait au comité Ajauqtiit que le *Projet de loi 7 : Loi sur la Protection de la langue inuit*, lui attribue l'un des cinq sièges des membres de l'organisme régulateur de la langue inuit, appelé Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit (GN, Assemblée législative 2007b : 125). Entendue par le comité Ajauqtiit en audience publique, Okalik Eegeesiak, présidente d'IBC, souligna le rôle éducatif qu'IBC pourrait jouer envers la langue inuit, point qui fut repris par Levi Barnabas, membre du comité Ajauqtiit. Celui-ci mentionna tout particulièrement le rôle d'IBC dans la diffusion de la terminologie inuit normalisée :

Barnabas (interpretation): Thank you, Mr. Chairman and welcome Ms. Eegeesiak. The media would be an excellent tool as an education tool and I'm sure that it has been used as a means to standardize the Inuktitut language. (GN, Assemblée législative 2007b : 136)

Un autre problème, qui ne fut pas mentionné dans le mémoire soumis par IBC au comité Ajauqtiit, demeure celui du manque de financements pour l'archivage des documents produits au fil des années par IBC. Lors d'une visite au studio de cette organisation en 2009, nous avons observé que les conditions de stockage des données, majoritairement sous le format cassette, sont déplorables. Par manque de moyens, les enregistrements ne sont pas répertoriés. Ils sont éparpillés, sans ordre, dans plusieurs salles. Les locaux sont surchauffés et poussiéreux, ce qui accentue d'une part le risque d'incendie et d'autre part la détérioration des bandes. Les employés d'IBC sont réticents à lire les bandes les plus anciennes, au risque de les endommager. Ainsi, ces bandes ne sont pas disponibles pour consultation, même à des fins éducatives ou à des fins de recherche. Il s'agit pourtant d'une source importante de données orales sur la vie publique de la région. Celles-ci sont tout particulièrement précieuses du fait que leur contenu a été pensé en langue inuit originale et non en langue de traduction.

Bien que plusieurs émissions diffusées actuellement par Radio-Canada au Nunavut soient en langue inuit, les nouvelles sont aujourd'hui traduites de l'anglais. De plus, elles sont présentées selon un format calqué sur les pratiques journalistiques anglo-

canadiennes, notamment en ce qui concerne le débit de la parole. Le manque de naturel qui en résulte rend le message difficile à comprendre pour les auditeurs.

Quelques initiatives retiennent toutefois notre attention. Il est possible, depuis peu, de mettre en ligne des enregistrements vidéo par Isuma.tv. C'est ainsi que l'on peut visionner, par exemple, les débats du symposium sur la normalisation de la langue inuit au Nunavut (Uqausiqatigiingniq, Inuit Standardization Symposium)<sup>200</sup>, qui a eu lieu au mois de février 2011 à Iqaluit. L'inclusion de vidéos portant sur des forums publics est une pratique récente sur ce site qui proposait initialement des récits d'aînés ainsi que des courts-métrages. Par ailleurs, soulignons la mise en ligne des actes et de certains enregistrements vidéo de la Conférence d'Études inuit « L'oralité au XXI<sup>e</sup> siècle : discours et pratiques inuit »<sup>201</sup>, qui s'est tenue en 2006 à Paris, sous la direction scientifique de Béatrice Collignon et de Michèle Therrien. Ce site offre des exemples de réalisations locales qui mettent en valeur l'oralité dans des projets d'avenir, notamment l'inclusion de récits oraux dans le cadre scolaire chez les Yupiit de l'Alaska (Ilutsik 2009) ou encore dans la toponymie (Henshaw et Ashoona 2009). Concernant plus largement ces initiatives qui s'appuient sur les ressources d'Internet, la question de l'archivage des données sur le long terme demeure un défi non-négligeable. Les décisions consistant à valoriser ou au contraire à ignorer ces données sont représentatives de la valeur accordée à la parole inuit originale.

Ainsi, bien qu'elles soient relativement nombreuses, les ressources orales ayant pour objet la description d'évènements de la vie publique ne forment qu'une fraction des ressources accessibles au public sur le long terme. Le format écrit, qui a été en perte de vitesse à partir de l'arrivée de la radio et de la télévision a, pour sa part, bénéficié d'une meilleure conservation. La publication et la mise en archives de telles données sont toutefois confrontées à des obstacles différents que nous allons maintenant examiner.

### ***II.2.1.b. Les sources écrites et la vie publique***

Si, comme l'écrit Hugh Brody, les Inuit du Canada n'avaient encore, dans les années 1960, à leur disposition que des textes produits par les missionnaires, les Inuit qui vivaient en Union soviétique pouvaient se procurer, dans leur langue, rien moins que 28 manuels scolaires, 14 livres de littérature et un ouvrage portant sur la politique,

---

<sup>200</sup> Consulté sur Internet (<http://www.isuma.tv/hi/fr/kingulliit/uqausiqatigiingniq-inuit-standardization-symposium-part-4>), le 28 mars 2011.

<sup>201</sup> Consulté sur Internet ([http://www.inuitoralityconference.com/index\\_fr.html](http://www.inuitoralityconference.com/index_fr.html)), le 28 mars 2011.



distribué à 1000 exemplaires (Brody 1977b : 591). En ce qui concerne les Inuit canadiens, on ajoutera les deux ouvrages à vocation informative que nous avons mentionnés au chapitre précédent : *The Eskimo Book of Knowledge* (Binney 1931) et *The Book of Wisdom for Eskimo* (Canada, ministère des Mines et des Ressources naturelles 1947 et 1949).

Or, il existait à la même époque de nombreux écrits (publications et manuscrits) en langue inuit ou traitant de celle-ci. En 1887, l'américain James Constantine Pilling publiait une bibliographie relevant ces écrits dans l'ouvrage *Bibliography of the Eskimo Language*. Nous avons procédé à une sélection de cette bibliographie présentée en Annexe 5, afin de donner au lecteur un aperçu des écrits portant précisément sur les Inuit de l'Arctique oriental canadien<sup>202</sup>. Sous la forme d'un tableau, nous avons complété les informations de Pilling en identifiant le statut des auteurs (missionnaire, explorateur, marchand, membre d'équipage, scientifique) ainsi que leur nationalité.

Le tableau qui en résulte nous permet de constater que la production de lexiques de la langue inuit de l'Arctique oriental canadien (à l'usage des non-Inuit) s'est amorcée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette production était le fait de peu d'auteurs, uniquement des Européens ayant collecté eux-mêmes les données<sup>203</sup>. À titre de comparaison, au moins deux fois plus d'auteurs, également des Européens avaient utilisé des données issues de ces lexiques pour des publications relatives, entre autres, aux disciplines de la géographie, de l'histoire, de la philologie et de la linguistique.

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut celui du foisonnement des publications en langue inuit et de celles ayant pour sujet la langue inuit. On peut noter que quelques auteurs nord-américains s'ajoutèrent aux auteurs européens. Toutefois, seuls les missionnaires anglicans, oblats et baptistes mirent certains de leurs textes (traductions de prières et de textes saints, abécédaires) à la disposition des Inuit à des fins d'évangélisation et d'instruction. Tout comme les explorateurs, les missionnaires élaborèrent des lexiques

---

<sup>202</sup> Cette sélection présente uniquement les écrits répertoriés sous les identifiants linguistiques « Eskimo », « Hudson Bay », « Akudnirmiut », « Okomiut » et « Cumberland Sound », et qui correspondent de nos jours à l'inuktitut de l'est du Canada et plus précisément aux dialectes inuktitut, sud Baffin sud et nord Baffin qui sont mis en évidence dans cette thèse. La désignation « Eskimo » inclut les écrits sur la langue inuit en général, y compris le dialecte « inuktitut ».

<sup>203</sup> James Pilling a relevé les noms de l'irlandais Arthur Dobbs, gouverneur colonial de la Caroline du Nord qui a produit un lexique (Dobbs 1744), du suédois Peter Kalm, professeur d'économie qui a également produit des lexiques (Kalm 1753-1761 ; 1770-1771, 1772) et de l'anglais John Long, traducteur sur le navire marchand qui a rédigé un lexique et a tenté une approche comparative avec d'autres langues (Long 1791). Pilling a également relevé les traductions de prières du jésuite français François-Xavier Crespieul produites au XVII<sup>e</sup> siècle (Crespieul 1676).

et des grammaires afin de favoriser l'aboutissement de leurs activités respectives, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Soulignons également au XIX<sup>e</sup> siècle les premiers lexiques produits par les anthropologues américains. On compte parmi eux James Clare, qui étudia la terminologie de la parenté (Clare 1871), et Franz Boas, qui collecta des textes en langue inuit de 1883 à 1884. D'autres lexiques furent produits, notamment par le botaniste américain Lucien Turner qui effectua un travail d'ethnographie (Turner 1887)<sup>204</sup> ou encore par le médecin et archéologue américain Walter Hoffman qui traduisit des phrases et des pictogrammes (Hoffman 1883). Comme au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces données lexicographiques sur la langue inuit alimentèrent de nombreux écrits de scientifiques, y compris ceux des archéologues, des anthropologues, et des ethnologues.

Le XIX<sup>e</sup> siècle vit également l'apparition, au Groenland, du journal *Atuagagdliutit* (publié à partir de 1861), considéré comme le plus ancien périodique inuit. Ce dernier offrait à ses lecteurs inuit un aperçu de la sphère publique nationale et internationale, et ce dans leur langue (Dorais 1996 : 200).

Au Canada, c'est seulement au début du XX<sup>e</sup> siècle que parut au Labrador le premier journal en langue inuit, *Aglait illunainortut*<sup>205</sup>, publié par les missionnaires moraves à partir de 1902<sup>206</sup>. Ce journal informait ses lecteurs des événements de la vie locale et internationale : « It tells the people something of the doings of other lands, and it helps to stir their loyalty as British subjects » (Hutton 1912 : 338-339 in Jenness 1965 : 40). Fait intéressant rapporté par la base de données en ligne Caninuit, les premiers numéros de ce journal furent rédigés par les missionnaires moraves, et les suivants par des auteurs inuit. Ces numéros étaient rédigés à la main, imprimés sur une presse manuelle et distribués par traîneaux à chiens à toutes les communautés de la côte nord du Labrador.

Jusqu'aux années 1950, les seuls journaux en langues inuit accessibles aux Inuit de la région qui représente aujourd'hui le Nunavut furent créés à l'initiative des missionnaires oblats de Marie Immaculée, du Vicariat de la Baie d'Hudson : ce sont les

---

<sup>204</sup> Le lexique de Turner ne fit toutefois pas l'objet d'une publication.

<sup>205</sup> Traduit en français par Louis-Jacques Dorais par « des choses écrites pour tout le monde » (Dorais 1996 : 200).

<sup>206</sup> Peu d'exemplaires ayant été conservés dans les diverses archives, un doute subsiste quant à la date de parution du dernier numéro. La base Caninuit indique 1915 alors que Diamond Jenness indique 1922 (Jenness 1965 : 40).

revues *Inungnut tamenut* (1941-1963) et *Eskimo* (créée en 1946 et toujours publiée)<sup>207</sup>. Cette dernière revue comprend une grande majorité d'articles rédigés par des pères oblats et, occasionnellement, par des Inuit, sous la forme de témoignages. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, cette revue a constitué un lieu d'expression privilégié d'opinions au sujet de questions d'actualité portant sur l'éducation, la langue inuit et plus généralement sur la vie publique. De plus, d'après la base Caninuit, c'est dans cette revue que furent publiés les premiers essais de la littérature inuit canadienne, sous la forme de poèmes, chants, contes, et journaux de bord.

Les années 1950 marquèrent les débuts d'un foisonnement de ressources écrites portant sur la vie publique dans l'Arctique oriental canadien, sous la forme de revues, de bulletins locaux et de magazines diffusés plus largement ainsi que de publications gouvernementales<sup>208</sup>, avec une implication croissante des Inuit. La production de ces ressources écrites a contribué à la formation de professionnels inuit en matière de communication et de traduction ainsi qu'à l'émergence d'un discours multilingue qui s'est progressivement institutionnalisé.

#### II.2.1.b.i) *Émergence d'un discours multilingue*

Des journaux bilingues (anglais-inuktitut) ont été publiés dans la plupart des communautés qui font aujourd'hui partie du Nunavut<sup>209</sup>. Les informations disponibles les concernant sont dans certains cas incomplètes ou erronées. Ceci est attribuable au fait qu'elles n'ont pas toutes été archivées et que des erreurs se sont parfois glissées dans la numérotation. La base de données Caninuit s'appuie sur des données bibliographiques préexistantes telles que *Canadian Inuit Literature: the Development of a Tradition* de Robin McGrath (1984) qui avait elle-même consulté le mémoire de maîtrise de Hugh McNaught *Newspapers of the Modern Northwest Territories: A*

---

<sup>207</sup> Les oblats publièrent également le magazine bilingue *Nuna = Inuinain nakpersksan = Magazine for Eskimos* de 1960 à 1964. Le révérend anglican Armand Tagoona dirigea la revue *Tusagaksat* publiée localement à Qamanittuaq (Baker Lake) de 1960-1972. Les anglicans publièrent leur propre revue en langue inuit (inuinnaqtun) seulement de 1975 à 1987. Intitulée *Our family = Ilagiktugut = Ilavut*, cette revue paraissait également en anglais et en français. Elle fut suivie du bulletin *Tusagaksat* (1987-1991) publié seulement en inuktitut à Kangiq&iniq (Rankin Inlet).

<sup>208</sup> Parmi les publications attribuables à l'administration nordique, on compte en 1968 la parution de l'autobiographie de John Ayaruaq, qui aborde sur le mode du récit des événements de la sphère publique inuit et de la sphère politique canadienne (Ayaruaq 1968). Il s'agissait à l'époque du premier ouvrage publié en syllabaire (Caines 2005 : 36). Rappelons que John Ayaruaq fut en 1959 l'un des représentants inuit sélectionné par les habitants de Rankin Inlet à la dixième séance du Comité des affaires esquimaudes, contre l'avis initial des organisateurs.

<sup>209</sup> La liste qui suit n'inclut que les publications bilingues sélectionnées depuis Caninuit, et n'inclut pas les catalogues d'estampes ou encore les publications produites par les missionnaires, évoquées précédemment.

*Bibliographic Study of their Publishing History (1945-1978) and Publishing Record* (McNaught 1980).

Les données bibliographiques qui ont été compilées nous permettent de constater que les journaux locaux, qui ont représenté l'un des moyens d'expression les plus considérables en langue inuit au sujet de la vie publique, n'ont pas été publiés de manière homogène au sein des communautés aujourd'hui rattachées aux trois régions du Nunavut : Kitikmeot (ou Qitirmiut, situé à l'ouest du Nunavut), Kivalliq (situé à l'ouest de la baie d'Hudson) et Baffin (ou Qikiqtaaluk, composée de l'île de Baffin ainsi que des îles Ellesmere, Cornwallis et Belcher).

Ainsi, la région Qitirmiut (Kitikmeot), est certainement celle qui connut le moins de publications locales avec *Central Arctic News* (dates inconnues) publié par Kitikmeot Inuit Association et seulement un journal local : *Imianik = Cambridge Echo* (1971-1972) publié à Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay). Aucun journal n'a été recensé à Uqsuqtuuq (Gjoa Haven), Kugaaruk (Pelly Bay), Qurluqtuq (Coppermine)<sup>210</sup> ou encore Talurjuaq (Spence Bay).

Dans la région Kivalliq (Keewatin) la plupart des journaux locaux furent publiés dans les années 1960 et 1970 : à Arviat (Eskimo Point) avec *Tusautit = Messenger* (1966-1970) et *Arviap Nipinga* (1971-1976), et à Qamanittuaq (Baker Lake) avec *The Local Rag* (dates inconnues) suivi de *Kamanitauk Klarion: Voice of the Inland People* (1970-1972) et *Inuit Nipingat* (1978). Le révérend Armand Tagoona fut le rédacteur du journal *Tusagaksat* de 1960 à 1972. Dans la communauté de Kangiq&iniq (Rankin Inlet), davantage de journaux furent publiés successivement : *Rankin Inlet Newsletter* (1972-1973), *Rankin Times = Kagikliniap pikkusigit* (1973-1976)<sup>211</sup>, *Impact News* (1977-1978), *Keewatin Breeze = Kivaliu anurisunia*<sup>212</sup> (1980-1981) et *Great White North Newsletter = Kanggiginiut tusagaksarkutinggit* (1983). À Chesterfield Inlet, on a recensé seulement le journal *Kisaut* (1966-1969) publié par l'école Joseph Bernier<sup>213</sup>. Aucune publication bilingue n'a été recensée à Salliq (Coral Harbour),

---

<sup>210</sup> La base de données Caninuit mentionne l'existence du journal *Koglotomuit News* dont les dates et la langue de publication sont inconnues.

<sup>211</sup> Le journal *Rankin Times = Kagikliniap pikkusigit* contenait des informations concernant les communautés d'Arviat (Eskimo Point), Naujaat (Repulse Bay) and Tikirarjuaq (Whale Cove).

<sup>212</sup> Ce journal était publié par la Keewatin Inuit Association et avait pour objet d'encourager les jeunes auteurs.

<sup>213</sup> La base de données Caninuit mentionne l'existence du journal *Takusee* (1972) dont la langue de publication est inconnue.

Naujaat (Repulse Bay) ou encore Tikirarjuaq (Whale Cove)<sup>214</sup>. On notera toutefois la parution, depuis 1994, du journal régional *Kivalliq nipivut* = *Kivalliq News*.

Dans la région Qikiqtaaluk (Baffin), la plupart des journaux locaux furent également publiés de la fin des années 1960 aux années 1970. À Ikpiarjuk (Arctic Bay), on recense *Arctic Bay News* (1974) et *Arctic Bay News* (1991) publié par les étudiants du Collège arctique. À Kinngait (Cape Dorset), on recense *Cape Dorset, N.W.T.: Newsletter* (197?-1974) et *Cape Dorset News* (1974). À Igloolik on recense plusieurs journaux parus pour la plupart simultanément au début des années 1970 : *The Midnight Sun* = *Nipisiula* (1967-1974), *Inummarit* (1972-1977), *Igloolik Weekly Newsletter* (1972) et *Igloolik Irregular* = *Iklulik qakutikut* (1975). À Iqaluit (Frobisher Bay), on recense plusieurs journaux parus simultanément : *Eastern Arctic Star* (1969-1972) publié avec seulement une partie du texte en inuktitut, *Inuksuk* (1973-1976) suivi du *Nunatsiaq News* qui est toujours distribué dans tout l'Arctique oriental canadien, *Tusaqvik* = *Listening Post* (1968-1971) publié par Baffin Region Adult Education Centre et financé par le gouvernement fédéral. À Pangnirtung, on recense plusieurs journaux dont certains parurent simultanément : *Tusarasapit nutat* (1972-1974) suivi de *Tusautit tusarasat* = *Tusautit newsletter* (1983-1986), *Pangnirtung News* (1971-1972) et *News & Views (Pangnirtung)* = *Ukalimagat* (1971-1972)<sup>215</sup>. À Mittimatalik (Pond Inlet) on recense des journaux locaux seulement dans les années 1970 : *Newsweek of Pond Inlet* = *Piasuarusirmi pivatliayat mitimatalikmi* (1972-1973), *Suvaguq* (1974-1978), *Tukisivugu* = *We Understand* (1973). La communauté de Qausuittuq (Resolute) ne connut qu'un seul journal local : *Tumik* (1974-1975). Aucune publication bilingue n'est recensée pour les communautés de Sanikiluaq (îles Belcher), Kangiqtugaapik (Clyde River), Ausuittuq (Grise Fiord), Sanirajak (Hall Beach), Qikiqtarjuaq (Broughton Island), et Kimmirut (Lake Harbour).

Cet aperçu des journaux locaux publiés au sein des communautés des trois régions du Nunavut depuis les années 1950 indique une recrudescence de ces derniers au début des années 1970 puis une diminution progressive jusqu'au début des années 1980. À ce jour, seuls perdurent *Inuksuk* (1973-1976) qui fut suivi du *Nunatsiaq News*

---

<sup>214</sup> La base de données Caninuit fait état de l'existence du journal *Whale Cove Country News* dont les dates et la langue de publication sont inconnues.

<sup>215</sup> La base de données Caninuit note l'existence du journal *New Views* (1971-1972) dont la langue de publication est inconnue.

et qui est distribué dans tout l'Arctique oriental canadien et *Kivalliq nipivut = Kivalliq News*, journal régional publié seulement depuis 1994.

D'autres journaux bilingues accessibles aux Inuit des Territoires du Nord-Ouest, entre autres, furent publiés depuis le Sud, comme *Igalaaq: A Window on the World of Inuit Training* (1978-1983) et son supplément *Ilisarniq* qui avaient une vocation éducative, mais aussi le bulletin *We Co-Operate* (1967-1970) publié par Co-operative Union of Canada, ou encore le *Nunatsiaq Report* (1979-1984?) par lequel l'auteur, le député parlementaire Peter Itinnuar, produisait un rapport de ses activités.

Les bulletins constituèrent également un medium privilégié par les associations, les gouvernements et les organisations pour la circulation d'informations en lien avec la vie publique, auprès de la population inuit.

Les trois associations inuit régionales distribuèrent des bulletins, mais seulement au début des années 1980. On recense *Inungnut = Keewatin Inuit Association News* (1982-1984), *Katajjaq* (1981) publié par l'association régionale Baffin Region Inuit Association, *Nunavut onipkaat* (1981-1982) suivi de *Inuit okaoheet = Inuit uqausiit* (1982-1985) publié par Kitikmeot Inuit Association.

Le format du bulletin a été adopté depuis la fin des années 1970 par diverses associations et organisations. On mentionnera l'Institut culturel inuit avec ses publications *Ajurnarmat* (1976-1979) suivi d'*Ajurnangimmat* (1980-1983) et *Uqaqta* (1985-1988, absorbé par le magazine *Isumasi = Your thoughts*), ou encore *Inuit Cultural Institute News = Inummarilirijit tusarutit* (1975- ?) et *Inuit Cultural Institute Newsletter* (1978-1979).

L'association des femmes inuit du Canada, Pauktuutit, a utilisé ce format pour communiquer avec les Inuit de l'ensemble du Canada au sujet de questions telles que la violence domestique, l'éducation des enfants, la santé et la maternité avec *Suvaguuq: Inuit Women's Association Newsletter* (1985-2006). Plus récemment, depuis 2001, l'association *Tungasuvvingat Inuit* qui accompagne les Inuit vivant en milieu urbain à Ottawa publie en ligne le bulletin *Akiurvik*. En 1976, un projet coordonné par l'artiste et auteur Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie) avait mené à la publication du bulletin *Arctic Ambassadors* voué à accompagner les jeunes navigant entre deux cultures, mais un seul numéro parut.



Figure 1. Dessin d'Aarluqtuq Aipili, « No hunting », *Inuit Monthly*, 1974, 3(6) : 99.

Il est indispensable de dire quelques mots de la contribution d'Aipili dans l'émergence d'un discours bilingue institutionnalisé<sup>216</sup>. En sa qualité d'artiste, il a contribué de manière significative à la distribution de discours écrits inuit portant sur les débats contemporains de la sphère publique et notamment au sujet des revendications territoriales qui ont duré plus de trente ans et ont mené à la création du Nunavut en 1999. Le dessin présenté ci-dessus est typique de ceux qu'il a publié dans le magazine *Inuit Monthly*. Ce dessin porte sur la notion de propriété du territoire, qui était au centre des préoccupations dans les années 1970. Il représente la manière dont les autorités canadiennes changent le territoire et le chargent de significations étrangères et incongrues pour des chasseurs inuit. Aipili représente des panneaux officiels, en forme de pierres tombales, et dont les inscriptions font explicitement référence à l'appropriation du territoire. Il utilise pour cela la formulation « kanataup kavamatuqanginut nunangat » (« propriété du gouvernement du Canada »). Le possessif renforce cette idée d'appropriation que l'on retrouve dans l'emprunt *gavama* (« le gouvernement »). Dans les années 1970, le « gouvernement » était une notion encore

<sup>216</sup> Cet exemple de dessin, brièvement décrit, est tiré d'une communication présentée en collaboration avec Aurélie Maire, à la conférence « Mondes polaires » qui a eu lieu en janvier 2011 à Paris. Elle s'inscrit dans un projet de recherche annexe en cours d'élaboration. Il s'agit du Projet NUNAGA, « Réassurance identitaire au Nunavut (Arctique canadien) : discours inuit sur les liens entre territoire, art graphique et gouvernance », qui a reçu un soutien financier de la part de l'Institut Paul Émile Victor et du Groupe de recherche « Mutation Polaires », placé sous l'égide du Centre National pour la Recherche Scientifique.

floue pour les Inuit. Aipili fait également intervenir les concepts de loi et d'autorité judiciaire à l'aide d'*iqqaqtu-* (« entreprendre des poursuites judiciaires »). Ainsi, bien que les autorités qui sont à l'origine de ces panneaux ne soient pas présentes sur le territoire, les traces qu'elles y laissent le marquent du sceau de leur autorité, ce qui rend les deux personnages dubitatifs, bien que ces panneaux aient été écrits dans leur langue. Ces panneaux ne sont d'ailleurs pas sans rappeler les affiches que nous avons évoquées au premier chapitre et qui sont placées en annexe.

Pour en revenir aux publications en langue inuit, ajoutons que d'autres associations et organisations qui ont vu le jour dans le cadre des revendications territoriales utilisèrent à leur compte le format du bulletin<sup>217</sup>. On compte parmi elles la Fédération Tunngavik du Nunavut (devenue par la suite NTI) avec *Land Claims Monthly = Nunaliniriq tarkitammatt* (1980), *Nunavut Newsletter: A Monthly Report on the Nunavut Land Claims Project* (1982-1984) suivi de *Nunavut: A Report on Land Claims from the Tungavik Federation of Nunavut* (1984-1993), *Nipisi: The Newsletter of the Nunavut Tunngavik Corporation* (1995-1998), *Tunngavik News* (2001-2003), ou encore *Nunasikkut titiraqsimajuutingi = Nunasi Report = Suvuguuq* (1984-1986) publié par Nunasi Corporation. On notera également le bulletin *Land Claims Monthly = Nunaliniriq tarkitammatt* (1980) consacré aux revendications territoriales et dont Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie) était le rédacteur.

Le format du bulletin fut adopté par Inuit tapirisat du Canada dès ses débuts en 1971 avec la publication de *Tapirisat Newsletter* (1971) qui commentait sa création, suivi de *Pivalliajut = Piavaliajut* (197?-1974), *Inuit Monthly = Inuit uplumi* (1971-1975) ainsi que du magazine *Inuit Today* (1975-1983) et qui finit sa course sous la forme du bulletin *Inuit ublumi tusagatsangit = Inuit Today Newsletter*, publié seulement en 1983. Certains bulletins furent produits dans le cadre de campagnes de communications portant sur des sujets précis, tels que *ITC News = Tapiriqsatkat tusatisigutingi* (1976-1980) qui relatait le fonctionnement interne d'ITC et qui fut absorbé par *Inuit Today*, ou encore *Inukshuk News = Inukshukut tussagaksalliangat* (1980) par lequel ITC présentait le projet de programmation par satellite. ITC publia

---

<sup>217</sup> D'autres associations n'ayant pas de lien direct avec les revendications territoriales utilisèrent également le format du bulletin. On recense Nunavut Teachers' Association qui l'utilisa pour communiquer avec ses membres avec *Uqaqta!: The Newsletter of the Nunavut Teachers' Association* (1995-?) et plus récemment *NunaTeach News* (2008). Baffin Regional Chamber of Commerce publia également des bulletins : *Baffin Business Quarterly* (1991-2000) suivi de *Baffin Business News* (2005-2008).



également *Ookpik: The Bulletin of the Arctic Society* = *Ukpik: uqalimaagait inunnik nunanganniglu rakaujiqatigiittiarasuktit* (1984-1987)<sup>218</sup> et *Uqausiksat* (1994-1995).

Le gouvernement fédéral, de même que certains gouvernements territoriaux, utilisèrent les bulletins pour communiquer avec les Inuit au sujet de questions importantes telles que la gestion du caribou, l'éducation ou encore l'art. Ainsi, on recense le *Keewatin Caribou* = *Tutuk tusaratsait* (1980) suivi de *Caribou News* = *Tutuk tusaratsait* (1981-1996) et enfin de *Caribou News in Brief* (1997), publiés par Beverly and Kaminuriak (Qamanirjuaq) Caribou Management Board et financé par les gouvernements territoriaux (TN-O, Manitoba, Saskatchewan) et le gouvernement fédéral. Au sujet de l'éducation, on a recensé *New News* = *Nutat tusanatut* (1967-1969) suivi de *Keewatin Echo* = *Inuit nipinggit* (1969-1975) publié par le gouvernement fédéral, la section Adult Education Staff of the Regional Headquarters du ministère des Affaires indiennes, et *Tusagaksat* (1973), une publication du ministère de l'Information du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avec pour rédacteur John Amagoalik. Au sujet de l'art et de l'artisanat, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a publié *About Arts and Crafts* = *L'art et l'artisanat* (1977-1983) suivi de *Inuit Art and Crafts* = *Inuit sanaugangit* = *L'art et l'artisanat Inuit* (1983-1984). Il a également financé le bulletin *We Co-Operate* (1967-1970) qui avait pour objet de sensibiliser les Inuit aux possibilités qu'offraient leur participation à la production artisanale.

Certains organismes gouvernementaux créés dans le cadre de l'avènement du Nunavut tirèrent aussi parti du format bulletin. On compte parmi eux la Commission d'établissement du Nunavut avec *Nunalu imaklu* = *Land & water* (1997-2004), ou encore *Nunavut Notes* = *Nunavumi tusagaksat* (1998-1999) publié par le Bureau du commissaire intérimaire<sup>219</sup>.

Plusieurs tentatives de communications avec les Inuit furent menées à l'aide du format magazine<sup>220</sup>, mais seuls deux d'entre eux subsistent aujourd'hui : *Inuktitut*

---

<sup>218</sup> Seuls les derniers numéros furent publiés en anglais et en inuktitut ; les précédents l'étaient seulement en anglais.

<sup>219</sup> Autres bulletins dont les informations disponibles ne nous permettent pas de savoir s'ils étaient bilingues : *Eskimo Point: Newsletter* (dates inconnues), *Suvaguuq* (1981- ?) publié par Inuit Development Corporation.

<sup>220</sup> On a recensé également les magazines bilingues suivants : *Issumavvik* (1977) publié par Keewatin Inuit Association, *Pivut* (2007) et *Kaakuluk: Nunavut's Discovery Magazine for Kids* (2007) publiés par Qikiqtani Inuit Association, *Ittuqtuut Magazine* (1998-2000) publié par Nunavut Tunngavik Inc. et *Isumasi* = *Your thoughts* (1987-1989 ?) publié par l'Institut culturel inuit, *Inuit: Magazine of the Inuit Circumpolar Conference* (1982-1993?) publié par la Conférence circumpolaire inuit, *Kivioq: Inuit Fiction*

(1959-) publié par Inuit Tapiriit Kanatami, et qui faisait suite au bulletin *Eskimo Bulletin* (1953-1958) publié quant à lui par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dès 1953, et *Naniiliqpita Magazine*, publié depuis 2004 par Nunavut Tunngavik Incorporated

La longévité d'*Eskimo Bulletin* (1953-1958), suivi du magazine *Inuktitut* est remarquable. Au-delà du mandat originel de la première publication de l'*Eskimo Bulletin* qui consistait à améliorer les communications entre les Inuit des communautés et les Inuit hospitalisés dans le Sud, ce bulletin financé par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a joué un rôle important pour l'éducation des adultes et leur apprentissage de notions liées aux réalités nouvelles de la vie publique dans l'Arctique. Mark Kalluak d'Eskimo Point (Arviat), qui succéda à Tagak Curley en tant que rédacteur du journal *Keewatin Echo*, expliquait cela dans un courrier à la rédaction paru en 1968 dans le bulletin *New News* :

Words and ideas used in letters, can be looked at and read many times. Things we hear on the radio are also helpful, but we only hear them once, and cannot always remember them. So with this in mind the people who started the newsletter did the right thing, because we can look at the words and letters many times and they won't be lost. News papers are helpful to Eskimos because even though people don't speak by voice they can now show us their ideas in writing, even people from other settlements. There are lots of Eskimos who can think and make ideas the right way. I would also like to see them write letters. (Kalluak 1968 : 7)

Dans cette lettre, Kalluak met en évidence la capacité de la presse écrite en langue inuit à devenir un support d'apprentissage progressif, du fait que les Inuit peuvent conserver et relire des anciens numéros, et sa capacité à pouvoir faire le lien entre des Inuit issus de plusieurs communautés.

De plus, la publication de ces journaux, locaux, bulletins et magazines a contribué à la formation de journalistes et rédacteurs inuit dont plusieurs firent carrière en politique. Parmi eux, on compte Tagak Curley (rédacteur de la revue *New News* de 1967 à 1969), Peter Irniq (rédacteur de *Tukisivihsat* de 1971 à 1975) qui devint membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest puis Commissaire du Nunavut, Elijah Erkloo (corédacteur du *Listening Post* de 1968 à 1971, du *Newsweek of Pond Inlet* = *Piasuarusirmi pivatliayat mitimatalikmi*, 1972-1973) qui fut représentant du village de Pond Inlet en 1977. La production de ces publications a aussi permis à certains traducteurs de devenir des professionnels de la langue inuit ou même des auteurs à leur

---

*Magazine* (1990) publié à l'initiative du Baffin Writer's Project, et enfin *Ukalurkatigiktut inuit nunani* = *Dialogue North* = *Dialogue Nord* (1973-1974; 1975-1980) publié par le ministère des Affaires indiennes.

tour, comme Leah Idlout Paulson qui fut traductrice du bulletin *Inuit Monthly/Inuit Today* avant d'en diriger plusieurs numéros.

Dans les années 1970, le rapport de la Commission linguistique de l'Institut culturel inuit indiquait que les Inuit souhaitaient avoir accès à davantage de publications en inuktitut (ICI 1978 : 86). Or, selon l'étude évoquée précédemment qui comparait Frobisher Bay (aujourd'hui Iqaluit) et Fort Chimo (aujourd'hui Kuujuaq, Québec arctique), les Inuit qui avaient accès à la télévision en 1972-1974 consacraient six fois moins de temps à lire les journaux que ceux qui n'y avaient pas accès (Coldevin 1977 : 153).

L'arrivée progressive de la radio et de la télévision a coïncidé avec le déclin du nombre de journaux bilingues (anglais-inuktitut) publiés localement. Notons toutefois que la publication de ces journaux était entravée par de nombreux obstacles dont le rapport *Study on Inuit Print Media Needs in Northern Quebec*, publié par la société Makivik, offre un aperçu éloquent. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'une étude menée dans le Québec arctique où la situation n'était peut-être pas tout à fait identique à celle des Inuit de la région qui nous intéresse tout particulièrement. Entre autres difficultés, Makivik mentionne le nombre peu élevé d'Inuit intéressés à faire carrière dans le journalisme et possédant les aptitudes nécessaires pour rédiger en anglais et en inuktitut, ainsi que le manque de superviseurs qui connaissent la sphère publique et politique de la communauté, de la région et même au-delà, ou encore la rareté des logements disponibles pour des journalistes provenant d'autres communautés (Makivik 1984 : iii).

On ne compte aujourd'hui au Nunavut que deux journaux de ce type : *Kivalliq News*<sup>221</sup> qui dessert les communautés de la région Kivalliq, située à l'ouest de la baie d'Hudson et *Nunatsiaq News* qui dessert non seulement le Nunavut mais aussi le Québec arctique. Malgré le bilinguisme affiché de ces deux publications, celles-ci contiennent depuis les années 2000 bien peu d'articles ayant été pensés et rédigés initialement en langue inuit avant d'être traduits en anglais. Auparavant, se distinguaient tout particulièrement dans *Nunatsiaq News* les chroniques de John Amagoalik « My little corner of Canada », publiées pendant dix ans jusqu'à 2001, celles de Rachel

---

<sup>221</sup> *Kivalliq News* fait partie du groupe *News North* créé en 1945. La revue *Nunavut News North* n'a pas été comptabilisée car elle n'est pas réellement bilingue bien qu'elle contienne quelques articles en langue inuit.

Attitug Qitsualik<sup>222</sup> « Nunani » de 1998 à 2003, les bandes dessinées d'Aarluqtug Aipili (Alootook Ipellie) « Nuna & Vut » de 1994 à 1997 ou encore les articles de Sara Arnatsiaq de 2002 à 2003. Ainsi, contrairement aux journaux communautaires dont Robin McGrath exposait la capacité à faire comprendre aux non-Inuit ce que les Inuit n'osaient leur dire verbalement et qui permettaient à la population inuit d'échanger au sujet de ses propres centres d'intérêt (McGrath 1986 ; citée dans Dorais 1996 : 201), il semble que les journaux bilingues actuels n'aient pas une portée comparable. Ils n'ont pas une telle capacité à se faire le relais de la parole inuit au sujet de la vie publique.

Des nombreuses publications bilingues précédemment énumérées, nous pourrions tirer quelques observations. D'une part, elles témoignent du fait que le support écrit était particulièrement répandu au sein des communautés dans les années 1970, en tant que moyen de communication permettant d'évoquer les questions relatives à la vie publique. Ainsi, la production d'articles en langue inuit portant sur la vie publique ne semblait pas poser de problème sur le plan de la terminologie. Or, seul le journal *Inuksuk* (1973-1976), publié à Frobisher Bay (Iqaluit), a survécu en étant suivi par *Nunatsiaq News*. Aujourd'hui distribué dans toutes les communautés et n'ayant plus de journaliste produisant des articles écrits initialement en langue inuit, ce journal est confronté à de réels problèmes de compréhension liés à l'usage de la terminologie portant sur la vie publique, et sur lesquels nous reviendrons dans la partie suivante. D'autre part, ces publications ont engendré un corpus important de données écrites en langue inuit portant sur la vie publique. Ces publications pourraient potentiellement être analysées comme telles pour les besoins d'une recherche portant sur l'usage de cette terminologie. Pour cela, il faudrait toutefois distinguer les articles rédigés initialement en langue inuit de ceux qui ont été rédigés en anglais avant d'être traduits.

On observe un discours qui s'institutionnalise au fil du temps : Inuit tapirisat du Canada est un exemple éloquent d'une telle institutionnalisation du discours. Les premiers bulletins *Inuit Monthly* et *Inuit Today*, dont le rédacteur et ses auteurs, qui bien souvent ne résidaient pas dans les communautés arctiques mais plutôt à Ottawa, exprimaient des opinions personnelles sur la sphère publique, laissèrent la place à un seul magazine : le magazine *Inuktitut* à vocation informative, publié en trois langues (anglais, inuktitut, français) à l'intention de tous les Inuit du Canada. Avec ce support, le discours s'institutionnalise non seulement sur le fond mais aussi sur la forme.

---

<sup>222</sup> Rachel Qitsualik a été rédactrice du magazine *Ajurnarmat*, source Caninuit.

Il en est de même pour les nombreuses publications produites en langue inuit, d'abord par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest puis par le gouvernement du Nunavut, en vertu des dispositions du cadre juridique. Comme nous l'avons vu dans la section portant sur la révision du cadre juridique sur le Nunavut, le gouvernement du Nunavut n'était pas tenu de produire en langue inuit les lois, archives, comptes rendus et procès-verbaux de l'assemblée législative, mais seulement en anglais et en français (T.N-O 1988 ; Art. 7) jusqu'au 18 septembre 2008. Or, dans les faits, le gouvernement du Nunavut a systématiquement produit des versions en langue inuit de nombreux documents officiels, y compris les lois applicables au Nunavut et les journaux des débats de l'assemblée législative, rédigés en anglais et accompagnés d'une traduction en langue inuit. La *Loi sur les langues officielles* du Nunavut (2008), ne prévoit systématiquement que la production d'archives, comptes rendus et procès-verbaux de l'assemblée législative en anglais et en français. Par contre, les traductions de ces documents en langue inuit peuvent être produites sur recommandation du Bureau de régie et des services et sur demande expresse du président de l'assemblée législative<sup>223</sup>.

Les journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut engendrent des désaccords entre les partisans et les détracteurs de la production de ces derniers en langue inuit. En effet, nous avons déjà évoqué les coûts très importants engagés à ces fins par le gouvernement du Nunavut, qui en sous-traite d'ailleurs la production. Au cours des débats portant sur la révision de la législation sur les langues officielles, la question de la nécessité réelle de cette production fut posée en ces termes par Hunter Tootoo, député de l'assemblée et membre du Comité Ajauqtiit :

The government says that they are always breaking the law and doing it late because it takes forever to get it translated. They translate it and then the Auditor General's got to look at it and they get it translated. In fact, my colleague [sic] whose chair I'm sitting in here from Rankin Inlet South, I'm saying, you know, "Why do you even have to do these reports in Inuktitut, nobody reads them." (GN, Assemblée législative 2007a : 41)

La question du député Tootoo n'est pas dénuée de pertinence car, effectivement, rares sont les personnes qui consultent de tels documents, comme nous l'a confirmé la chef bibliothécaire de l'assemblée au cours de notre enquête de terrain menée à Iqaluit en 2008 (Yvonne Earle, communication personnelle, 2005). Paul Kaludjak, Directeur de

---

<sup>223</sup> Tous les documents produits par l'Assemblée législative sont disponibles à la bibliothèque de l'Assemblée située à Iqaluit. Certains d'entre eux sont disponibles sur le site Internet du gouvernement du Nunavut.

Nunavut Tunngavik Incorporated (GN, Assemblée législative 2007a : 41) et Johnny Kusugak, Commissaire aux langues, répondirent à l'unisson que peu importait si les Inuit les lisaient ou non car il s'agissait simplement de veiller à ce que ces documents soient disponibles afin que leur droit à les consulter soit respecté. Johnny Kusugak répondit : « Inuit who read Syllabics should be given the right to be able to read the *Hansard* » (GN, Assemblée législative 2007b : 23).

Par ailleurs, selon Jim Bell, rédacteur en chef du journal *Nunatsiaq News*, l'énergie déployée pour la production de ces journaux ne met pas pleinement à profit la créativité des interprètes-traducteurs. Dans un éditorial paru en 2002, il écrit :

Some of the brightest people in Nunavut are interpreter-translators. But many are obliged to waste their God-given brilliance on the translation of garbage written in English into garbage written in Inuktitut. To get a taste of what we mean by this, view any issue of the Nunavut Hansard or a copy of the Bathurst Mandate.

Wouldn't it be more socially useful, though, to have Nunavut's talented language workers expend at least part of their energies on producing stuff that people actually want to read? Besides, you're likely to find more wisdom and common sense within the pages of a single comic book than in a hundred government reports. (Bell 2002)

Bien qu'il ait plus tard déclaré que cette référence tenait du trait d'esprit et qu'il ne s'agissait pas d'une critique de la production des journaux des débats en langue inuit, Bell a déclenché une réaction qui attire notre attention. La semaine qui suivit l'éditorial de Bell, Chuck Gilhuly associé à Innirvik Support Services Ltd., la compagnie privée qui détient le contrat de production de ces journaux, lui répondit en insistant sur l'importance de ces journaux en termes de support pour l'expression de témoignages :

The stories of past grievances, present tragedies and hopes for the future are being recorded in the Nunavut Hansard the moment they are spoken by the men and women chosen by the people of Nunavut as their voice to the world. [...] Not everyone can be present to share these stories when they are told, but we can record them and publish them and make sure these voices still speak long after we are gone and can no longer hear them ourselves. [...] You are correct in saying that a lot of time and effort is spent by very skilled and experienced interpreter/translators both creating documents in Inuktitut and translating English documents into Inuktitut. The problem is not with the creation of these documents, it is with the lack of follow-up. [...] Why aren't these materials being used in the high schools to teach advanced concepts in both languages? There is no shortage of available materials for the high schools, just a shortage of innovative use of the materials that are available. (Gilhuly 2002)

Si, effectivement, les journaux des débats de l'assemblée constituent un corpus significatif de ce qui pourrait s'apparenter à des témoignages, rappelons que le texte publié en langue inuit n'est pas une transcription des paroles énoncées en langue inuit

mais une traduction de l'interprétation qui en a été faite en l'anglais. Ainsi, si le contenu des propos est équivalent, la forme présente la langue inuit comme langue de traduction. Elle ne constitue donc pas un reflet fidèle de la terminologie et de la syntaxe utilisées par les participants.

Ce point a également fait l'objet de remarques au sein de l'assemblée. En 2002, David Iqaqrialu, député de la circonscription Uqqummiut, témoignait de son incompréhension à l'égard de la production des débats en langue de traduction :

I would also like to say that when we have a session at the Legislative Assembly, our language and our writing system is used along with the simultaneous interpreting, but when the translations are transcribed, it has been a problem that we have encountered as members even though we speak in our language here in this House. When the interpreters translate our words into English, and then the transcribers turn it around and translate the English back into Inuktitut, this has been a problem we have encountered, because the actual words in Inuktitut should be written as we stated them. [...] There should be someone in Hansard that is writing down what is being said in the House as I speak in Inuktitut, to write it down in real Inuktitut literally so that the people of Nunavut out there can understand what we are discussing.

And for those people that not have had any education, it would be a pleasure for them, both young and old, because the majority of our people have not had any formal education, because although they have learned how to speak English, they do not know enough to converse regarding complex issues in either language [sic].

The people should be able to read what we debate in the House but it is very difficult when you don't know how to speak English, to relay the message that you want to and you have no choice but to say it in Inuktitut. (GN, Assemblée législative 2002/05/07: 501-502)

Bien que l'intervention de David Iqaqrialu n'ait pas donné entraîné de modification du processus de production des journaux de l'assemblée, il est toutefois intéressant de noter qu'Iqaqrialu témoignait de ses propres difficultés en tant que député monolingue et les associait avec celles que d'autres monolingues éprouvent à la lecture des journaux des débats de cette assemblée. Le double processus de traduction générerait alors un fossé artificiel entre le grand public monolingue et le contenu des débats produits originellement en langue inuit<sup>224</sup>.

Les députés ont néanmoins la possibilité de modifier la transcription non-révisée des délibérations de l'assemblée, appelée « les bleus », avant la publication de la version finale. Depuis 1999, la version de ces textes en langue inuit a fait l'objet de plusieurs modifications de la part des députés qui se sont exprimés en langue inuit et qui ont

---

<sup>224</sup> Notons cependant que les débats de l'Assemblée sont télévisés et que le grand public a ainsi accès à la parole de l'intervenant qui s'exprime en langue inuit, mais il ne s'agit pas là d'une ressource écrite.

considéré que la retranscription de leurs propos n'était pas fidèle. Les séances de l'assemblée ont également permis à plusieurs députés de formuler des demandes précises quant à la modification de textes qui leur ont été fournis en langue inuit et qui présentaient un décalage avec la version anglaise<sup>225</sup> ou encore pour obtenir des éclaircissements au sujet de termes dont le sens leur échappait<sup>226</sup>. Ces interventions indiquent par ailleurs que ces documents en langue inuit sont effectivement lus, au moins par certains députés.

Ceci renvoie à la question de l'usage de la terminologie associée à la sphère publique en langue inuit au sein de l'Assemblée législative du Nunavut. Pour les députés et ministres ayant l'inuktitut ou l'inuinnaqtun pour langue maternelle, l'apprentissage de cette terminologie est incontournable. Au cours de notre pré-terrain à Iqaluit en 2005, nous avons rencontré deux représentantes de cette assemblée, appartenant à deux générations différentes. Nous leur avons demandé de s'exprimer au sujet de cette terminologie spécialisée. La première, (12IQFAIPOL)<sup>227</sup>, était considérée comme une aînée. Elle mentionna que même si elle avait précédemment travaillé comme interprète, cette terminologie pouvait être intimidante et que n'ayant pas étudié au delà de la douzième année scolaire, elle avait dû lire énormément afin d'acquérir ce vocabulaire. Elle essayait de trouver des termes plus appropriés, dans certains cas. Apprendre à utiliser un clavier d'ordinateur en écriture syllabique était pour elle déroutant. Apprendre et réutiliser la terminologie anglaise de l'assemblée représentait un défi pour elle, surtout en ce qui concerne sa prononciation, dans des situations où elle devait répondre du tac-au-tac.

Pour sa part, la seconde interlocutrice (dorénavant 11IQFADPOL), née dans les années 1960, a reçu une formation universitaire en anglais. Pour sa part, elle déclarait avoir progressivement acquis cette terminologie en occupant précédemment divers

---

<sup>225</sup> On trouve des exemples de telles requêtes dans les journaux des débats en date du 1999/11/02 et 2001/03/16 (député Nutarak), 2001/03/20 (député Anawak, Nutarak et Arvaluk), 2001/11/27 (député Alakannuark), 2005/11/28 (député Netser).

<sup>226</sup> On trouve des exemples de telles requêtes dans les journaux des débats en date du 2000/05/02 (député Alakannuark).

<sup>227</sup> Les entrevues codées sont celles qui ont été menées au cours de notre pré-terrain à Iqaluit (de septembre à décembre 2005), soit avant notre inscription à l'université Laval, et donc avant notre démarche auprès du Comité d'Éthique de la Recherche avec les humains de l'université Laval. Nous avons préservé l'anonymat des participants, à l'exception de l'aîné Simon Nattaq qui a explicitement signifié sa volonté d'être reconnu, volonté que nous avons ici respectée. Il souhaite en effet pouvoir être consulté ultérieurement sur la question. Un rapport d'activité concernant ce pré-terrain, produit en anglais et en inuktitut, a été remis au Nunavut Research Institute qui nous a accordé la licence de recherche #0102205N-A.



postes pour le gouvernement du Nunavut. Dans le cadre de ses fonctions, elle a relevé la nécessité de contrôler celle-ci et de la diffuser grâce à l'enseignement. Elle reformule parfois la terminologie utilisée dans le cadre de ses fonctions lorsqu'elle s'adresse au public, consciente que cette terminologie n'est pas toujours compréhensible. Elle a admis qu'il est parfois plus simple de s'exprimer en anglais, compte tenu de la complexité de la terminologie inuit, mais elle dit faire l'effort de s'exprimer en inuktitut afin de susciter de l'intérêt pour la langue inuit auprès des jeunes. Toutefois, elle lit les journaux en anglais parce que cela lui apparaît comme une solution plus rapide.

Obtenus auprès de deux femmes de générations différentes, ces témoignages montrent comment l'aînée, qui a reçu une formation limitée en anglais, semble éprouver des difficultés non seulement avec la terminologie anglaise mais aussi avec la terminologie en langue inuit, alors que la plus jeune qui a reçu une formation du supérieur en anglais et qui a appris la terminologie inuit dans le cadre de ses emplois antérieurs ne semble rencontrer de difficultés qu'avec la terminologie inuit. Toutes deux ont toutefois pour point commun de ne pas prendre la terminologie de la sphère publique en langue inuit telle quelle mais de la reformuler, soit pour en améliorer la forme, soit pour rendre sa signification plus accessible au grand public. Selon 11IQFADPOL, cette dernière option ne serait que temporaire puisque la terminologie officielle devra être enseignée au sein du système scolaire.

Sur le terrain, nous avons relevé plusieurs témoignages indiquant que les difficultés concernant la mise au point d'une terminologie spécialisée à l'usage de la sphère publique renvoient directement à un processus inverse d'« oubli » de la terminologie spécialisée issue de la culture inuit et de concepts qui lui sont familiers. On entend dire que les termes anciens sont « oubliés », et que ceci est d'autant plus observable dans la sphère publique et dans les médias.

Un interlocuteur, qui dit avoir toujours recherché le mot juste, nous a rapporté l'incident qui suit. Au cours de l'assemblée générale d'une organisation inuit, il s'est trouvé en désaccord avec un homme plus âgé et plus respecté que lui, au sujet du terme inuit désignant « le futur ». Cet homme l'interrompt lorsqu'il utilisa le terme « kinguvaariniartavut » (« ceux qui viennent après nous, les générations futures ») et insista pour que le terme « sivuniksavut » (« ceux qui sont potentiellement devant nous »), plus répandu dans la sphère publique, lui soit substitué. Or, notre interlocuteur avait auparavant appris d'un aîné que le terme *sivuniksavut* n'est applicable que dans le

cas où, le jour-même, quelque chose peut être devant soi, *sivuniktinni*. D'autre part, ce dernier terme est polysémique et renvoie à une donnée directionnelle « en face (de nous) » et situationnelle « devant nous ». Le choix de ce second terme induit ainsi un changement dans le référent culturel qui place habituellement les ancêtres devant soi (*sivulliit*, « ceux qui sont tout devant », adapté de Schneider 1985 : 369) et les jeunes générations derrière soi, car celles-ci viennent après soi. Le cas rapporté par cet interlocuteur est confirmé dans un lexique spécialisé de 1992 qui traduit « le futur » à la fois par *kingulliq* et par *sivuniksaq* (GTN-O, Bureau des langues 1992).

Pour en revenir aux problèmes de traduction et d'interprétation soulevés par les députés, ceux-ci portent également sur la traduction en anglais de déclarations faites en langue inuit. La députée et ministre Manitok Thompson a justement expliqué à quel point il est difficile de rapporter certains traits de l'humour inuit en anglais :

In my statement I was accidentally translated as referring to my mom as being a male and my dad being a female, which is very shocking to my dad. I would not dare say my dad would call my mom a man. What I was trying to say is that on Mother's Day, my previous statement before I said the conclusion was that, Mr. Speaker, that my mom calls my dad "man" instead of "husband", and sometimes she called him 'Ataniq' which is 'my Lord' in reference to God by mistake. That was the joke, Mr. Speaker, and I just wanted to make a point that sometimes it is very difficult to translate Kablunaat jokes into Inuktitut and Inuk jokes into the Kablunaat language. Sometimes, Mr. Speaker, it is difficult to say the humour here in the House, but Mr. Speaker, I know that my time is up. I just wanted to make a clarification and apologies to my parents. If they saw the unedited Hansard, which they won't, I would not dare go into my dad's house with that hanging over my head. (GN, Assemblée législative 2002/05/14)

L'intervention de Manitok Thompson suggère qu'une traduction inadéquate pourrait avoir des conséquences sur le plan diplomatique, un aspect non négligeable à considérer au sein d'un forum politique tel qu'une assemblée territoriale.

Depuis les années 1960, époque à laquelle les Inuit de l'Arctique oriental canadien avaient à leur disposition peu de documents écrits susceptibles de les informer et de leur permettre de communiquer entre eux au sujet de la sphère publique (locale, canadienne et internationale), l'offre s'est amplifiée au début des années 1970 avec une recrudescence de publications issues des communautés pour ensuite décliner rapidement. Aujourd'hui, on ne compte que de rares textes ayant été pensés en langue inuit. Par contre, la production de textes en langue inuit est actuellement importante et elle est encouragée par la volonté politique ancrée dans le *Bathurst Mandate*. Les traducteurs, auxquels font appel le gouvernement du Nunavut, les organisations et associations inuit ainsi que les médias qui produisent ces textes, sont confrontés à des

défis linguistiques bien spécifiques liés aux efforts de normalisation de la langue inuit que requiert le fonctionnement de l'administration. Avant d'aborder les défis proprement linguistiques de la normalisation de la langue inuit, pour les besoins de la publication de textes dans cette langue par l'administration, explorons les obstacles techniques associés à la production et à l'archivage de documents écrits en langue inuit.

#### *II.2.1.b.ii) Obstacles techniques*

La production, l'impression et l'archivage de ressources écrites en langue inuit ont été confrontés à de nombreux obstacles techniques. Avant les années 1970, on utilisait des machines à écrire pour lesquelles les caractères du syllabaire étaient difficiles à se procurer. Plusieurs rédacteurs des journaux locaux témoignent de cela. Ils expliquent, par exemple, pourquoi le texte en écriture syllabique est momentanément manuscrit en attendant de recevoir les caractères manquants ou encore une nouvelle machine à écrire.

À partir du milieu des années 1970, les progrès techniques offrirent la possibilité d'utiliser l'écriture syllabique avec la typographie (technique d'imprimerie) qui devenait un moyen de favoriser la publication de textes en inuktitut (Roberts 1988 : 154). Il s'agit de technologies dont les nombreuses publications issues des communautés évoquées précédemment ont pu bénéficier. C'est aussi à cette époque que le quatrième groupe de voyelles du syllabaire (ai, pai etc) a disparu de lui-même, en grande partie parce que les graphèmes du syllabaire n'existent pas sur la boule de la machine à écrire Selectric IBM (Caines 2005 : 36).

Puis, au début des années 1980, l'informatique permit un usage plus aisé de l'écriture syllabique pour la création et l'impression de documents en langue inuit, ainsi que la photocomposition en imprimerie adaptée au syllabaire. En 1985, les auteurs, traducteurs et personnes travaillant à la création de matériaux d'enseignement en langue inuit savaient maîtriser ces nouveaux outils après des débuts difficiles liés au fait que les premières versions des logiciels étaient elles-mêmes difficiles d'accès pour tout utilisateur. Des outils favorisant la translittération de l'alphabet latin à l'écriture syllabique et inversement ainsi que plusieurs nouvelles polices d'écriture offrirent une certaine souplesse au travail des professionnels de la langue inuit (Roberts 1988 : 154).

Le Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest faisait usage de ces nouveaux outils et formait ses employés à faire de même. Si, en 1985, des bases de

données informatiques pour la langue inuit existaient déjà au Bureau des langues, il était question à l'époque d'inclure un dictionnaire d'inuktitut à la base de données linguistiques canadienne TERMIUM (MacDonald 1985 : 21). Bien que ce projet n'ait pas vu le jour, le site Internet du Bureau de la traduction du gouvernement fédéral du Canada accueille aujourd'hui les versions numérisées de plusieurs glossaires financés par le gouvernement du Nunavut ou par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, depuis 1994<sup>228</sup>.

Depuis les années 1980, d'autres polices de caractères du syllabaire ont été produites : Umiujaq en 1987 (au Nunavut) et WNunavik (au Nunavik). Puis dans les années 1990, les rédacteurs du *Nunatsiaq News* développèrent Prostyl et Nunacom7. En 1999, le gouvernement du Nunavut amorça un projet pour la mise au point d'une police Unicode. Depuis, furent créées NunacomU et Pigiarniq, AiPAiNUnavik et AiPAiNutaq, au Nunavik (Caines 2005 : 36).

Aujourd'hui, les ressources en langue inuit sont archivées et mises à la disposition du public dans plusieurs centres situés dans l'Arctique et dans le Sud. Au Nunavut, on relève : le Consortium des bibliothèques du Nunavut (Nunavut Library Consortium) qui comprend les bibliothèques affiliées au Collège arctique situées dans plusieurs communautés du Nunavut et la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nunavut située à Iqaluit. Dans le Sud, on trouve : Bibliothèque et Archives Canada, la bibliothèque du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada à Gatineau, ainsi que de nombreuses bibliothèques universitaires ayant collecté des fonds importants sur les Inuit, telles que l'université Laval (Québec), l'université McGill (Montréal) ou encore l'université d'Alberta (Edmonton).

Dès ses débuts en 2000, le Consortium des bibliothèques du Nunavut a été confronté à un obstacle technique lié à la nécessité de mettre en place un catalogage multilingue des références bibliographiques en utilisant différents scripts. D'après Yvonne Earle, bibliothécaire en chef à la bibliothèque de l'assemblée, le gouvernement du Nunavut fut la première organisation à implanter un système qui soit réellement

---

<sup>228</sup> Le site Internet du Bureau de la traduction met actuellement à disposition du public les glossaires suivants : *Accounting Glossary* (Korhonen 1996), *Archaeology Glossary* (Stenton 1997), *School Mathematics Glossary* (Allen 1997), *Dental Glossary* (Pastori 1994), *Glossary of Government Terminology* (Collège arctique du Nunavut 2003), *Human Services Glossary* (Korhonen 1997), *School Science Glossary* (Allen 1997), *Land Claims Glossary* (Crawford 1995), *Environmental Glossary* (Sammons 1994), *Legal Glossary* (Brice-Bennett 1997), *Medical Glossary* (Penney 1995), *Glossary of Mining Terminology* (Canada, MAINC 2007). Consulté sur Internet (<http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=eng&cont=850>), le 30 mars 2011.

fonctionnel pour l'inuktitut en utilisant la norme Unicode, à la demande de cette bibliothèque. Les polices Pigiarniq (police normalisée au gouvernement du Nunavut) et Uqammaq furent créées par la suite (Earle 2009 : 46). Le catalogage multilingue est une configuration répandue au Canada et les politiques de gestion des bibliothèques sur le sujet ainsi que leurs conséquences ont fait l'objet de discussions soutenues, y compris au sujet de langues autochtones (Rigby 2008 : 5)<sup>229</sup>.

Malgré l'avancée technologique que constitue l'usage de la norme Unicode pour le catalogage, des problèmes liés à l'existence de textes et de sites Internet qui présentent des polices archaïques subsistent (Rigby 2008 : 7).

De plus, Carol Rigby, qui a mené une étude portant sur les défis du catalogage au Nunavut, note la persistance d'obstacles d'ordre linguistique au plein usage des catalogues. Ces obstacles seraient liés à la multiplicité des dialectes et au fait que la langue n'est pas normalisée (Rigby 2008 : 24). Elle ajoute :

Nunavut libraries have not quite reached the point of full service, primarily due to a lack of an Inuktitut interface for the catalogue as a whole and secondarily due to difficulties in implementing an authoritative controlled language for Inuit language subject access. Until agreement can be reached as to how to implement subject access in Inuit languages and which government or library agency will be the custodian of the official thesaurus, cataloguing staff are reluctant to include uncontrolled Inuit terms as subject headings. (Rigby 2008 : 80-81)

En l'absence de termes normalisés faisant autorité, cette réticence de la part des techniciens de bibliothèque à sélectionner les intitulés des vedettes-matières (traduction de l'anglais « subject heading »)<sup>230</sup>, appelés aussi « mot-matière », indique leur réserve envers ce qui serait une contribution potentielle à la normalisation de la terminologie. Ils sont conscients des implications du choix des vedettes-matières, et de ce que cela implique en termes d'autorité. Ainsi, le défaut de terminologie normalisée fait obstacle aux pratiques relatives aux bibliothèques qui s'appuient sur des normes strictes développées au fil du temps.

Pour remédier à cela, Carol Rigby propose la création d'un dictionnaire de synonymes en langue inuit, dans lequel l'inuktitut aurait priorité sur l'inuinnaqtun, et qui impliquerait la participation de nombreux partenaires tels que le Consortium des bibliothèques du Nunavut pour l'expertise technique, les autorités inuit en matière

---

<sup>229</sup> Pour plus de détails, voir le mémoire de maîtrise de Carol Rigby (2008), bibliotechnicienne contractuelle pour la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nunavut.

<sup>230</sup> Canada, Bureau de la traduction. *Terminium Plus* mise à jour du 7 décembre 1998. Consulté le 21 octobre 2010.

linguistique ainsi que les organisations inuit. Rigby anticipe toutefois l'existence de difficultés techniques, linguistiques et politiques :

Given the furious debate that raged over the adoption of the now-standard Inuktitut syllabary, and the emotional attachment that Inuit have to their local dialects as an expression of identity (Harper 1983), not to mention the lexical complexity of sorting in a language that is agglutinative (Farley and Stojanovic 2007), this would be a project fraught with technical, linguistic and political difficulties beyond the norm in thesaurus construction. (Rigby 2008 : 68)

Ces difficultés nous ramènent invariablement au malaise qu'induit la notion d'autorité dans les discussions portant sur la langue inuit, et tout particulièrement sur sa gestion par les institutions, comme cela a pu être le cas envers l'introduction d'une graphie normalisée.

Les résultats de la consultation menée par Carol Rigby montrent que tous les participants à son étude qui étaient membres du Consortium approuveraient unanimement la mise sur pied d'un projet de dictionnaire de synonymes afin de compléter le catalogue en inuktitut, s'il était entrepris, mais que des contraintes de temps et de financement font actuellement obstacle à un tel projet (Rigby 2008 : 68).

Par ailleurs, pour les besoins de l'interface d'utilisation du catalogue en inuktitut et en inuinnaqtun, un atelier terminologique a été organisé en avril 2006 par le ministère CLAJ. Rigby indique les points marquants de ce travail de d'élargissement lexical :

Before the workshop took place, consortium members developed a list of bibliographic terms most commonly used in describing material, from "page" and "illustrated" to "electronic resource" and "Includes bibliographic references and Internet addresses." [...] It became evident in this workshop that some terms were already fairly familiar, and could be resolved after minor dialectal haggling and discussion, for example, terms for "pages," "index," "maps" or "bibliography." Others elicited considerable debate, for example, in the different concepts behind material designations (sound recording, videorecording, electronic resource) versus format description (audiocassette, DVD, CD-ROM, videocassette, etc.). However, by the end of the workshop day, the group had hammered out Inuktitut translations for all, and Inuinnaqtun terms for some, of the terminology on the list. (Rigby 2008 : 49-50)

Rigby note également que, cet atelier terminologique ayant eu lieu avant la mise en place de la plateforme en inuktitut, les techniciens de catalogage peuvent faire usage des termes normalisés de manière systématique. Dans ce cas particulier, les termes normalisés font autorité et ne cohabitent pas avec des équivalents utilisés précédemment.

Carol Rigby note également que tant que Bibliothèque et Archives Canada n'aura pas configuré son catalogue AMICUS pour accueillir la norme Unicode, les

bibliothèques du Nunavut qui utilisent l'écriture syllabique dans leurs catalogues électroniques (Assemblée législative et Collège arctique) ne pourront y verser le contenu de leur catalogue (Rigby 2008 : 81) et donc offrir un accès facilité aux références en langue inuit sur la base de données bibliographiques nationales.

D'après l'étude menée par Carol Rigby, l'absence d'une interface en langue inuit pour les utilisateurs du catalogue demeure le dernier obstacle proprement technique (Rigby 2008 : 68). En ce qui concerne le défaut de normalisation des titres et des vedettes-matières, l'obstacle a été contourné momentanément en multipliant les renvois à un fichier d'autorité (traduction normalisée de l'anglais « authority file »)<sup>231</sup>. Rigby expose ce recours en ces termes :

Careful thought has gone into cross-referencing translations, tracing parallel and alternate titles, establishing authority files, etc. within those records that incorporate multiple languages or represent non-English materials. (Rigby 2008 : 68)

Les réactions relevées par Rigby dans le cadre de son étude ont révélé que ce qui fait obstacle à l'utilisation du catalogue par les utilisateurs, qui sont surtout des étudiants du Collège arctique, serait attribuable au fait que ces derniers ne soient pas familiers avec la recherche sur des catalogues, puisqu'ils reçoivent habituellement l'assistance de techniciens en bibliothèque. Rigby explique :

Many of those few responding to the OPAC [online public access catalogues] questionnaire (see Appendix F) indicated they were unaware that the catalogue could be searched in Inuktitut, for example. Neither NAC [Nunavut Arctic College] nor LLN [Legislative Library of Nunavut] have embarked on any great degree of publicity about this addition to their catalogues. A program of publicisation and patron education would probably increase the use of the syllabic content of their databases. (Rigby 2008 : 68-69)

Les résultats de cette étude indiquent également que le nombre limité de membres du personnel qui soient locuteurs de l'inuktitut et qualifiés en techniques de catalogages pose aussi problème :

All of the Nunavut libraries think their patrons would be better served if they had a fluent Inuktitut speaker trained in at least basic cataloguing techniques, and as yet there is no such person. Training and development of the larger library community in Nunavut should thus be a priority. Likewise more patron education is required so that users will become aware that searching a catalogue in Inuit languages is now a viable search option. (Rigby 2008 : 81)

---

<sup>231</sup> Canada, Bureau de la traduction. *Terminium Plus* mise à jour du 12 août 1998. Consulté le 21 octobre 2010.

Ceci fait écho à certains commentaires formulés par des participants de l'atelier intitulé « Literacy Workshop » organisé du 27 au 29 février 2008 à Iqaluit par le Conseil d'alphabétisation du Nunavut (Nunavut Literacy Council), et auquel nous avons participé. À la question « Comment les non-Inuit peuvent-ils apporter une contribution au développement du bilinguisme au Nunavut ? », plusieurs participants ont répondu que le problème ne provenait pas seulement du support écrit, mais de l'environnement lui-même. Selon eux, le fait que les bibliothèques soient tenues par des non-Inuit qui ne parlent pas l'inuktitut pose problème car cela fait obstacle à l'intégration de la culture locale au sein de la bibliothèque.

Une difficulté similaire est rencontrée lors de l'impression de documents en langue inuit. L'aînée Leah Idlout, qui a fait une longue carrière dans la traduction, nous a expliqué comment les problèmes d'incompatibilité des polices ainsi que le nombre limité d'éditeurs maîtrisant la langue inuit, responsables du contrôle de qualité du produit fini, sapent le travail des traducteurs :

Leah Idlout: And it is not only interpreter-translators, believe me, sometimes who are doing the technical work, layout and putting into special computer. Some of the fonts change. [...] When they are working, those who doesn't speak Inuktitut or read even read, setting up, formatting it...

Carole Cancel : They don't see it.

LI : They don't see it ! Poor interpreter-translators, taking all the blame! (Idlout, entrevue 2008).

Si, comme l'écrivait le professeur en éducation Ronald Mackay en 1984, le manque de ressources écrites (manuels scolaires) et d'auteurs capables et volontaires pour écrire en langue inuit contribuent, entre autres facteurs, à l'assimilation linguistique de la langue inuit (Mackay 1984 : 87), les obstacles techniques que nous venons d'exposer entrent sans aucun doute dans l'équation.

Le linguiste Dirmid Collis avait évoqué, en 1988, l'idée de valoriser le corpus de ressources écrites existant :

The sociolinguistic requirements for the survival of Inuktitut are to increase communication between the elders and the grand children (acculturated by second-language schooling) and to increase communication between communities. The best approach to this is to work always on the assumption that what one is looking for is not words but understandings. Any material that has ever been written for broadcasting, for journalism, for religious or any other instruction, if it is even partially understandable, can be rewritten so that it is completely understandable and idiomatic in each local village dialect. (Collis 1988: 101)



Comparé aux regrets souvent exprimés quant au manque de ressources écrites en langue inuit pour soutenir l'enseignement bilingue, la proposition de Collis qui consiste à réviser voire à réécrire certains de ces écrits originaux est une solution qui met en valeur le patrimoine existant et permettrait de contourner certains obstacles techniques évoqués précédemment.

En plus des obstacles techniques à la publication et à la mise en archives des documents audiovisuels et écrits concernant la vie publique que nous venons d'évoquer, s'ajoutent les défis liés à la normalisation de la langue inuit. À ce sujet, Mackay avait compté l'absence de cette normalisation au nombre des facteurs favorisant l'assimilation linguistique (Mackay 1984 : 87). Au-delà de ces aspects techniques, le statut potentiellement exécutoire qui est conféré à la normalisation terminologique par le nouveau cadre juridique du Nunavut apparaît comme un point central.

## **II.2.2. DÉFIS DE LA NORMALISATION**

### ***II.2.2.a. Les prémisses de la normalisation***

Les défis actuels de la normalisation de la langue inuit au Nunavut sont ancrés dans un discours que nous avons évoqué plus tôt et qui a trait au statut de la langue inuit dans « la modernité », selon la formulation propre à ce discours. À ce sujet, l'anthropologue Hugh Brody considérait dans les années 1970 que le déclin observé de l'usage de la langue inuit appliquée aux nouveaux développements dans le Nord était attribuable aux politiques et aux institutions qui portaient atteinte à son statut (Brody 1977b : 589). Or, l'inuktitut ainsi que l'inuinnaqtun ont acquis le statut de langues officielles à partir de 1988 dans les Territoires du Nord-Ouest, statut qu'elles ont conservé avec la création du Nunavut et que les modifications apportées au cadre juridique ont confirmé. Malgré cela, la question du déclin observé de l'usage de la langue inuit, appliquée aux nouveaux développements dans le Nord, observé par Brody, et qui sous-tend une question portant sur sa potentielle inadéquation dans « la modernité », semble rester en toile de fond, dans un contexte où le cadre juridique enjoint les institutions à respecter le statut de la langue inuit. De plus, cette question cohabite toujours avec un certain discours portant sur la question de la survie de l'inuktitut, qui se fait plus pressante dans l'ouest du Nunavut.

Si, par rapport à d'autres langues autochtones de l'Amérique du Nord, il a été estimé que l'inuktitut a de bonnes chances de survivre au moins un siècle encore, le recul du nombre de ses locuteurs dans l'ouest est source d'inquiétudes (Kublu et Mallon

1999). Le statut de langue officielle de l'inuinnaqtun depuis 1988 n'a pas enrayé ce recul, ni même les efforts engagés par les gouvernements territoriaux successifs sous forme de politiques de publications officielles.

En 1981, il y avait 585 locuteurs de l'inuinnaqtun soit 34.6% de la population inuit des communautés de Uluqsaqtuuq (Holman Island), Qurluqtuq (Coppermine), Umingmaktuq (Bay Chimo) et Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay), alors qu'à la même époque, l'inuktitut était parlé par plus de 90% de la population inuit sur l'île de Baffin et dans le Québec arctique (Dorais 1990a : 193)<sup>232</sup>. L'inuinnaqtun n'est actuellement enseigné qu'au programme d'immersion du niveau 1 de la maternelle dans ces communautés. Autre point à mentionner, à Iqaluktuuttiaq (Cambridge Bay), les enfants parlent anglais lorsqu'ils jouent (Bécharde 2010 : 18).

Un projet de recherche mis sur pied dans les années 1990 par Kitikmeot Board of Education confirma l'appui des communautés de la région pour des initiatives linguistiques portant sur l'inuinnaqtun (Aylward, Kuliktana, Meyok 1996), et sur la mise en place du bilinguisme dans l'optique de la préservation de la langue (Kuliktana 1998)<sup>233</sup>.

Cette recherche répondait aux attentes du Colloque sur la politique linguistique du Nunavut (Nunavut Language Policy Conference) qui a eu lieu à Iqaluit en mars 1998. Celui-ci avait pour objet de faire naître auprès de la population certaines aspirations pour l'aménagement linguistique. Comme l'a rappelé Shelley Tulloch (2004 : 82), la Commission d'établissement du Nunavut avait déterminé que de tels désirs étaient importants pour le succès d'une planification linguistique potentielle (GN, CEN 1996 : 206) et que la population du Nunavut devait se sentir à l'aise avec cette planification (GN, CEN 1996 : 204). Cette commission visait l'obtention d'un consensus général quant aux politiques linguistiques à mettre en place.

---

<sup>232</sup> En 1996, la Commission d'établissement du Nunavut s'appuyait sur une étude de 1994 du bureau de la Statistique du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (NWT Labour Force Survey) pour avancer les chiffres suivants : « 11,599 aboriginal residents surveyed in Nunavut, some 86% (9,995) claimed conversational ability in Inuktitut and another 5% claimed conversational ability in Inuinnaqtun » (GN, CEN 1996 : 198).

<sup>233</sup> Une autre étude menée peu après par Ian Martin mentionne l'existence d'un contre-courant pour renverser le transfert linguistique. 100% des élèves interrogés disent souhaiter améliorer leur maîtrise de l'inuinnaqtun (mais aussi 52% pour l'inuktitut et 30% pour l'anglais). Il note toutefois que les parents considèrent que la maîtrise de l'anglais est plus importante que la littéracie en inuinnaqtun (Martin 2000 : 41).

Il est intéressant de noter que les aspirations de la Commission d'établissement du Nunavut en matière linguistique, pourtant claires, ne s'accompagnaient pas de mesures précises. Cette commission affichait une certaine prudence, en utilisant des formulations telles que « innate sensitivities that surround all language issues », « Given the delicacy of language topics » (GN, CEN 1996 : 203). Elle avait, semble-t-il, l'intention de faire en sorte que le gouvernement n'exerce pas une autorité sur les questions linguistiques de façon unilatérale.

Ainsi, en 1996, sans qu'elle soit exprimée en des termes précis quant à son exécution, la planification linguistique était souhaitée mais le soutien des communautés était alors considéré comme nécessaire pour engager des démarches portant, entre autres, sur l'application d'une graphie duelle normalisée (écriture syllabique et graphie latine) et sur des démarches faisant de la langue inuit la langue « officielle » de communication :

Other factors are also important, including the extensive and growing use of the Inuit language in schools, churches, courts, and government institutions and offices, the availability of Inuit language broadcasting and of newspapers and other printed materials, and recognition of the Inuit language as an "official" language of communication. (GN, CEN 1996 : 200)

Sur ces deux points, les questions posées par la commission furent les suivantes :

Is it essential to select a single preferred writing system for the Inuit language to ensure the future of the Inuit language as a viable medium of communication?

Is it similarly essential to encourage the development of a standard spoken form of the Inuit language (for example, as taught in schools or used in the bureaucracy)? (GN, CEN 1996 : 205-206)

La normalisation de la langue et le développement d'une terminologie moderne et spécialisée appartiennent au premier des deux domaines principaux de la planification linguistique. L'anthropologue Shelley Tulloch, qui a étudié les attitudes linguistiques, les présente en ces termes :

In theory and practice, language planning addresses two primary branches. The first, corpus planning, focuses on the actual development of the language (among other aspects, the standardisation of a language, the development of modern and specialised vocabulary, the production of resources in the language as well as the development of language resources). Status planning takes into account the legal status of a language, the domains of language use and language attitudes. (Tulloch 2004 : 36)

Les premiers efforts dédiés à la création lexicale suivirent de près les travaux de normalisation de la graphie inuit par l'Institut culturel inuit. Des ateliers de terminologie furent organisés par cet institut dès 1978 avec la première Conférence des interprètes

organisée à Ottawa avec le soutien du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MacDonald 1985 : 20-21). Cette conférence, qui rassemblait des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, du Service du Nord de Radio-Canada, de la Commission scolaire Kativik et de la société Makivik, portait sur « l'évolution de la terminologie dans les domaines du système métrique, de l'exploration minière et de la gestion financière » (Harper 1983 : 96-97). Les conférences suivantes furent organisées dans des communautés de l'Arctique, afin que des Inuit unilingues soient sollicités en tant que personnes ressources (Harper 1983 : 97).

Certains obstacles au succès de ces ateliers terminologiques ont été identifiés dès leurs débuts avec, de façon incontournable, le coût prohibitif de ces ateliers dû à l'éloignement des professionnels de la langue inuit dans l'Arctique. Une association de professionnels de la langue inuit (The Translators Association) a été créée<sup>234</sup> et, avec l'aide de l'Institut culturel inuit, des mesures ont été prises pour améliorer la productivité des conférences annuelles. C'est ce que rapporte John MacDonald dans un article consacré à la création lexicale et paru en 1985 :

These involve: the fostering of increased and more regular communications among translators, including the publication of a specialized newsletter, the establishment of a network of recognized Inuit language experts representing all dialectal regions who can be consulted by telephone as the need arises between conferences, the encouragement of full regional discussion of the topic vocabulary lists well in advance of inter-dialectal consideration and the examination of processes to formally review and ratify terminologies developed and adopted at the annual conferences. (McDonald 1985 : 21)

Au moment où la double orthographe fut ratifiée à la Conférence des aînés qui eu lieu à Sanirajak (Hall Beach) en 1985 (ICI 1986 : 53), ils se prononcèrent en faveur de la production de dictionnaires de la langue inuit générale qui identifieraient les dialectes, afin que chacun puisse se familiariser avec le dialecte de l'autre (ICI 1986 : 7). De plus, au début des années 1980, la création lexicale relevait de la responsabilité de l'Institut culturel inuit en vertu d'un accord passé avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (Harper 1983 : 98). Cette activité ne portait plus seulement sur la création de termes inuit en guise d'équivalents aux termes anglais, mais consistait au contraire à trouver les termes anglais les plus adéquats pour désigner des concepts proprement inuit issus de domaines tels que la parenté ou encore la technologie de la chasse (MacDonald 1985 : 20-21).

---

<sup>234</sup> Cette association prenait la suite du Comité permanent des interprètes et des traducteurs (Harper 1983 : 98).

En 1985, l'Institut culturel inuit prenait des précautions afin de clarifier l'objectif des ateliers terminologiques (*word conference*) qui ne semblait pas être bien perçu :

So there was a feeling that word conferences should be much more than just a specific group of people from the Northwest Territories meeting to discuss the standardization of a specialized vocabulary—not, by the way, the standardization of dialects, but to try to narrow down the number of words used to describe concepts that time new to the Inuit. I'm thinking of concepts in areas such as medicine, law, administration and education. (ICI 1985 : 3)

L'un des objectifs visés à l'époque pour mener ces ateliers était de s'appuyer sur les connaissances des linguistes au sujet du développement naturel de la terminologie inuit en situation de contact avec des éléments étrangers :

By natural way I mean that Inuit all over the Arctic have words for airplane, snowmobile and a variety of other objects that were new to them. They came by these words without having interpreter conferences. These words just came by themselves. It would be interesting to know more about that process of the development of words in nature, as it were, rather than the conscious effort of developing them through mechanism. (ICI 1985 : 3)

Or, l'institut était inexorablement confronté à un problème touchant à la notion d'autorité :

Some people are not entirely satisfied that these conferences have any authority to actually decide what words should be used. It may be a good idea for ICI to look into the possibility of creating some kind of a body or some kind of a mechanism that can actually ratify some of these words that are being used. That may make these translators at these conferences a little more comfortable. (ICI 1985 : 4)

Le fait que cet organisme ne soit pas doté d'un mandat lui conférant une forme d'autorité sur la langue, les listes de termes créées par Institut culturel inuit ne pouvaient être qu'incitatives. Cependant, comme le rapportait en 1984 l'historien Kenn Harper, l'Association des interprètes et des traducteurs inuit du Canada qui avait pour rôle « d'imprimer et de diffuser les listes de mots, de publier une brochure regroupant la terminologie acceptée, de former et d'agrèer les interprètes et les traducteurs, de préparer un dictionnaires des dialectes et de coordonner la conférence annuelle » (Harper 1983 : 98) avait un caractère non-officiel et n'existait pas entre les conférences. De plus, personne n'avait la responsabilité de veiller à ce que les décisions prises lors des conférences soient appliquées.

Toutefois, l'enseignant Mick Mallon et Alexina Kublu considèrent la normalisation de la langue inuit comme un problème bien moins grave que la question de sa survie. Ils relèvent tout de même la controverse que la normalisation suscite,

notamment auprès des étudiants du Collège arctique qui veillent au respect de l'intégrité de leur dialecte (Kublu et Mallon 1999). Ils remarquent également que les efforts de normalisation de la langue inuit ne portent pas réellement sur le lexique général de cette langue mais bien sur la terminologie technique (ils utilisent l'expression « technical terms ») et que, par conséquent, cela n'induit généralement pas une charge émotionnelle comparable à ce qu'entraînerait une tentative de normalisation du lexique général (Kublu et Mallon 1999). Michèle Therrien décrit ces lexiques en termes d'« entreprise concertée de production de lexiques spécialisés » (Therrien 1996 : 27).

La nécessité de normaliser le vocabulaire technique en lien avec la vie publique a été exprimée régulièrement au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Mackay 1984 : 50-53) puis au Nunavut, où des plaintes concernant la qualité des publications ont été formulées :

Bien que les communications verbales en inuktitut soient assez bonnes, la qualité de l'écriture des produits d'information, laisse fréquemment à désirer. L'examen de certains documents préparés en inuktitut par divers ministères, révèle une quantité de fautes d'orthographe et d'erreurs grammaticales, d'exemples d'usage fautif des suffixes, de traductions littérales de l'anglais à l'inuktitut, absolument dénudés [sic] de sens. Dans le cas des traductions vers l'inuinnaqtun, nous avons relevé un manque d'uniformité de l'orthographe. (GN, Assemblée législative 2001 : 70)

Dans le cadre de la révision de la législation sur les langues officielles, le comité spécial mis en place par l'assemblée législative (*Special Committee to Review the Official Languages Act*) soumit en 2002 les résultats de sa consultation qui portait en partie sur la création lexicale. Elle rapporta que les efforts mis en œuvre pour l'activité néologique étaient considérés comme inefficaces :

The concept of a centralized language institute, authority or commission was supported by several stakeholders. Many felt that current efforts in the areas of new terminology and standardization are too scattered and piecemeal to be effective across Nunavut.<sup>235</sup>

En 2006, le *Rapport sur les services linguistiques* rappelait d'une part l'existence de problèmes liés à la qualité de la traduction et d'autre part la nécessité d'enrichir la terminologie normalisée car son absence est source de confusion. De plus, ce rapport signifiait la nécessité pour le gouvernement d'utiliser rigoureusement la terminologie normalisée (GN 2006 : 45).

Ainsi, l'aménagement linguistique soutenu par des politiques gouvernementales tente de rétablir le statut de la langue inuit, au moins sur le plan du discours. Ceci

---

<sup>235</sup> Journaux de l'Assemblée législative du Nunavut 2002/03/05.

apparaît comme un recours pour désamorcer la dynamique générée par un discours ancien sur l'inadéquation de l'inuktitut et par des questions posées actuellement quant à la survie de l'inuktitut.

En parallèle de ces efforts d'aménagement linguistique, à partir de 1975 de nombreux lexiques répondant aux besoins des institutions ont été produits, en grande majorité par ces mêmes institutions.

De 1975 à 1988, on dénombre deux publications issues de l'Interpreter Corp(s) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avec *Interpreter's Word Book = Tusaajit uqausiqautingit* (1975) et *Interpreter's Word Book = tusajit uqausiqautingit* (1979), ainsi qu'un ouvrage de l'Institut culturel inuit *ICI Inuktitut Glossary. Terminology Conferences: Collected Word Lists Vol I* (1987) reprenant les termes sélectionnés au cours des conférences successives qui eurent lieu à Pangnirtung en 1982<sup>236</sup>, à Igloodik en 1983<sup>237</sup>, à Talurjuaq (Spence Bay) en 1984<sup>238</sup>, à Arviat (Eskimo Point) en 1986<sup>239</sup>, et enfin à Tuktujaqtuuq (Tuktoyaktuk) en 1985<sup>240</sup>.

Par ailleurs, on notera la compilation du *Lexique de l'administration* sous la forme d'un rapport produit par le linguiste Louis-Jacques Dorais en 1976, pour contribuer à « développer de meilleures communications entre Inuit et gens du Sud » (Dorais 1976 : 3), à la demande de la division de la Recherche nordique du ministère des Affaires indiennes et du Développement nordique. Portant sur le domaine de l'administration et de la justice nordique, la terminologie inuit de ce lexique est toutefois associée au Québec arctique. On notera également les dictionnaires de siglitun (Lowe 1984a)<sup>241</sup> et d'inuinnaqtun (kangiryarmiutun et uummarmiutun ; respectivement Lowe 1983 et 1984b) mis au point par le linguiste Ronald Lowe pour The Committee for Original Peoples et qui contiennent certains termes relatifs à la terminologie de l'administration.

De 1988 à 1993, la production de lexiques spécialisés fut foisonnante. Elle se partageait entre les activités de création lexicale au sein du programme de traduction et

---

<sup>236</sup> Terminologie associée à la *Charte canadienne des droits et libertés* et terminologie de la biologie et de l'environnement.

<sup>237</sup> Les discussions portaient sur les minerais et le pétrole, la terminologie technique à l'usage de la bureaucratie, la finance, le système métrique, la faune, la morphologie du caribou, mais aussi elles portaient aussi sur la terminologie générale, politique, juridique et médicale.

<sup>238</sup> Terminologie associée aux ressources non renouvelables.

<sup>239</sup> Terminologie constitutionnelle et informatique.

<sup>240</sup> Terminologie à l'usage des enseignements, terminologie médicale et juridique.

<sup>241</sup> Ce dictionnaire fut réédité en 2001 (Lowe 2001).

d'interprétariat du Collège arctique (Utatnaq 1989, Collège arctique 1990, 1991, et 1993)<sup>242</sup> et celles du Bureau des langues du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTN-O, bureau des Langues 1992). Ce fut une période très dynamique dans les Territoires du Nord-Ouest pour la production de lexiques. À cette époque, le gouvernement publiait également plusieurs lexiques équivalents pour le slave (du nord et du sud), le dogrib et le chippewa ainsi que de nombreux documents annexes sur le travail et la formation des interprètes. Effectivement, le programme Interpreter Corp(s) (qui fut remplacé par le Bureau des langues à partir de 1982) était à l'époque le seul organisme au Canada à offrir une formation en technique de traduction simultanée pour les interprètes inuit (Harper 1983 : 95). La visibilité des activités du Collège arctique et du Bureau des langues dans le domaine de la traduction, l'interprétariat et la création lexicale fut importante à cette époque avec la publication de nombreux articles publiés entre 1983 et 1993 dans les revues spécialisées *Meta : journal des traducteurs* (Nicklen 1983 ; Akeeshoo 1993 ; Biscaye 1993 ; Daigle 1993 ; Harnum 1993 ; Mallon 1993 ; Peter 1993 ; Sammons 1993 ; Semsch 1993) et dans *TermNet News* (Harnum 1985 ; MacDonald 1985). Elizabeth (Betty) Harnum, qui dirigea le Bureau des langues à cette période, rédigea quant à elle un mémoire de maîtrise en linguistique intitulé *Lexical Innovation in Inuktitut* qui portait précisément sur la création lexicale en langue inuit et sur ses observations effectuées au sein de ces organismes (Harnum 1989).

De 1994 à 1997, le Collège arctique publia de nombreux glossaires spécialisés dans des domaines tels que la médecine dentaire (Pastori 1994), la médecine générale (Penney 1995), des services sociaux (Korhonen 1997), la terminologie de l'environnement (Sammons 1994), la terminologie des revendications territoriales (Crawford 1995), la terminologie juridique (Brice-Bennett 1996), la terminologie comptable (Korhonen 1996), les mathématiques à l'usage des enseignants (Allen 1997a), l'enseignement des sciences à l'école (Allen 1997b) et enfin l'archéologie (Stenton 1997).

Quant aux services d'interprétariat du ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest, ils publièrent à cette même période la seconde édition de leur glossaire de terminologie juridique en inuktitut (GTN-O, ministère de la Justice 1995a) ainsi que le

---

<sup>242</sup>Terminologie touchant divers domaines tels que l'enseignement de l'informatique, les problèmes sociaux, la terminologie environnementale, gouvernementale, juridique, médicale. Elle présente aussi un recueil de termes divers.



premier du genre en inuinnaqtun (GTN-O, ministère de la Justice 1995b). Puis le Bureau des langues produisit un second recueil de termes à l'usage des interprètes et traducteurs du gouvernement territorial, faisant écho à celui de 1992 (GTN-O, bureau des Langues 1996). On note aussi à cette période la publication d'un lexique portant sur la terminologie des contaminants par le Conseil régional de santé de Baffin, rattaché au ministère de la Santé et des Services sociaux (GN, Baffin Regional Health Board 1996)<sup>243</sup>.

À partir de 1997, soit deux ans avant la création du Nunavut, on observe un ralentissement dans la production de glossaires spécialisés par le gouvernement territorial et le Collège arctique. À cette époque, une réflexion sur l'accès à ces ressources terminologiques s'est engagée et a abouti sur la mise en ligne, en 2000, de l'interface *Asuilaak*. Il s'agit d'un outil interactif reprenant le contenu d'une dizaine de lexiques produits par le Collège arctique, précédemment cités, mais aussi des dictionnaires publiés par des linguistes. On compte parmi ceux-ci le dictionnaire du père Schneider traduit en anglais et adapté à la graphie normalisée par Dermot Collis (Schneider 1985), ou encore des listes de termes publiées par Louis-Jacques Dorais (1990b et 1979). L'historique du projet est exposé sur le site Internet en ces termes :

The term "Living Dictionary" came from Dave Smith, former Chief Information Officer of Nunavut and Jim Howse of Multilingual E-Data Solutions, the company that conceived of the project and presented it, in 1999, to a group of interested parties drawn from the Nunavut government and from Nunavut Tunngavut Inc. [sic] The company Nortext was instrumental in arranging for the initial glossaries to be available for loading. The Inuktitut name "Asuilaak" (that which has been long awaited) was chosen by the dictionary steering committee chaired by Carmen Levi in February, 2000. Approval for the project was received early in the year 2000 and a working prototype was mounted at the end of March, 2000. The first production version of the dictionary was launched in October 2000.<sup>244</sup>

Le site Internet a été pensé dès son origine pour permettre à quiconque d'ajouter des termes au contenu, après approbation d'un groupe de linguistes d'Iqaluit, sous la

---

<sup>243</sup> Une initiative du ministère des Ressources naturelles est également à noter : la mise au point d'un lexique portant sur la terminologie du domaine des ressources renouvelables. Visant à mettre en valeur les savoirs issus de la culture inuit (sous la forme de termes et de concepts inuit) et à offrir une traduction inuit à des termes techniques anglais, ce lexique associe des termes sélectionnés lors d'ateliers terminologiques à une recherche sur les termes existants en langue inuit (Arlooktoo 1994 : 1-2). Ce lexique a été élaboré avec le soutien du Bureau des langues, de l'Institut culturel inuit, de Baffin divisional board of education et de la Commissaire aux langues, Betty Harnum. Notons qu'un projet comparable a été mené pour le dogrib et le slave du Nord (Arlooktoo 1994). En annexe, les auteurs recommandent l'inclusion de données issues du projet Ilimartikut, mené à Pond Inlet par l'Adult Education Center (Arlooktoo 1994 : Annexes A et B).

<sup>244</sup> Asuilaak Living Dictionary. Consulté sur Internet (<http://livingdictionary.com/backgroundandhistory.jsp>), le 29 octobre 2010.

direction du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, afin de veiller à la qualité de l'information « to ensure that a consistent level of quality is maintained. »<sup>245</sup> Or, l'opportunité d'utiliser cette fonctionnalité n'a pas réellement été saisie par les utilisateurs, tel que cela avait été prévu.

En 1999, Betty Harnum<sup>246</sup> (Harnum and Associates) soumettait à Robert Galipeau, responsable des langues officielles au ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi des TN-O le contenu de la banque de données terminologiques du territoire appelée « Inuktitut Terminology Bank » sous la forme d'une disquette et d'un document imprimé de 217 pages. Ce document, qui n'a pas été publié, a été compilé à partir de données éparses possédées par le ministère, dans le but de compléter les publications déjà disponibles. Dans sa lettre d'introduction, outre les limites du document fourni à Mr Galipeau, Harnum expose plus généralement les limites des données existantes : la nécessité de choisir une base de données appropriée aux besoins des traducteurs et interprètes et à des décisions du gouvernement du Nunavut en matière d'informatique (base de système Mac ou PC, polices du syllabaire), le nombre limité de données existantes concernant les dialectes de l'Ouest, l'inuinnaqtun et l'inuvialuktun et l'éparpillement de celles-ci. Elle donne également des indications quant aux problèmes rencontrés en 1999, deux ans seulement après la fermeture du Bureau des langues : le défaut d'archivage de la base « Know It All » et la perte des données pour le ministère de la Justice, la nécessité de moderniser le logiciel utilisé pour cette base de données heureusement conservée par l'informaticien engagé pour la mettre en place, ou enfin la nécessité de mettre au point une nouvelle base de données (Harnum 1999).

Jusqu'à 2003, quelques initiatives en matière de lexiques spécialisés furent engagées sous la forme de documents internes au gouvernement du Nunavut, telles que la mise au point du *Nunavut Trilingual Legislative Lexicon*, un lexique juridique trilingue (anglais-inuktitut-français) à l'usage du ministère de la Justice du gouvernement du Nunavut (GN, Ministère de la Justice 2002)<sup>247</sup>, ou encore le document *Financial and Everyday Terms* (GN 2000).

---

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> Betty Harnum a occupé la fonction de Commissaire aux langues des Territoires du Nord-Ouest de 1992 à 1996 (GTN-O 2003, Assemblée législative : 8).

<sup>247</sup> On notera la publication d'*Uqausiit tukingit. Inuktitut Dictionary. Tununirmiutituungajuq*, un dictionnaire de langue générale du dialecte nord Baffin, financé par Baffin Divisional Education Council. La Commission d'établissement du Nunavut avait recommandé, dans son rapport sur le Colloque sur la

L'année 2003 marqua la reprise des lexiques spécialisés avec, d'une part, un lexique publié par le Collège arctique portant sur la terminologie propre au fonctionnement du gouvernement (Collège arctique du Nunavut 2003)<sup>248</sup>, et d'autre part un lexique de la terminologie de l'aménagement des eaux par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (Canada, MAINC 2003). On compte également la parution d'un lexique en inuktitut et en inuinnaqtun produit par le Workers' Compensation Board des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour répondre à ses propres besoins en matière de terminologie spécialisée (GTN-O et GN 2003). On notera également cette année-là la publication d'un lexique analytique trilingue (français-anglais-inuktitut) de l'anatomie humaine par l'ethnologue Guy Bordin, qui recoupe des données déjà publiées et des données collectées sur le terrain par Michèle Therrien et par lui-même (Bordin 2003), produisant ainsi un travail d'analyse sans précédent.

À partir de 2005, le ministère de la Culture, de la Langue, des aînés et de la Jeunesse sembla avoir pris le relais du Collège arctique et publia plusieurs lexiques spécialisés<sup>249</sup> relatifs aux changements climatiques (GN, CLAJ et NTI 2005), à la finance (GN, CLAJ 2008a), aux statistiques (GN, CLAJ 2008b), ainsi que des documents d'usage interne portant sur la terminologie propre au libellé des postes de ses employés (GN, CLAJ 2008c) et des ministères (GN, CLAJ 2008d). Le ministère s'est associé à Nunavut Tunngavik Inc. pour publier en 2008 un lexique portant sur la terminologie des revendications territoriales (NTI et CLAJ 2008). Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada publia en 2007 un lexique portant sur la terminologie relative à l'exploitation minière (Canada, MAINC 2007)<sup>250</sup>.

---

politique linguistique du Nunavut, à ce qu'un soutien financier soit accordé à ce projet (GN, CEN 1998 : 27) qui avait été entrepris en 1993 (Arlooktoo 1994 : Annexe B).

<sup>248</sup> Le Collège arctique du Nunavut publia également en 2003 une liste de termes anciens collectés auprès d'aînés (Kublu 2003) et ne portant pas sur la terminologie propre à la sphère publique.

<sup>249</sup> Les activités de ce ministère portèrent également en 2006 sur la mise au point d'un lexique en langue des signes, pour la langue inuit (GN, CLAJ 2006).

<sup>250</sup> Il est à noter qu'au Labrador, une initiative a récemment été lancée par le ministère de la Justice du gouvernement de Terre-Neuve et Labrador pour produire des lexiques spécialisés dans les domaines du droit de la famille (GT-N&L 2007a, 2009) et du droit pénal (GT-N&L 2007b), en collaboration avec Memorial University. Cette initiative est issue d'une volonté politique vouée à répondre à un problème de société actuel : « The need for trained interpreters in the Labrador criminal justice system has been evident for many years. The Labrador circuit is one of the busiest in the province and a significant number of defendants and witnesses do not speak English as a first language. The unfortunate practice of finding an Inuttut or Innu-aimun interpreter under pressure of time is now recognised to be detrimental to the best interest of people who must deal with the court system » (GT-N&L 2009 : vi). L'objectif de ce projet est de mettre au point une terminologie compréhensible par les habitants des communautés (GT-N&L 2009 : i).

Les efforts humains et matériels mobilisés pour la production de ces lexiques spécialisés en langue inuit dans les Territoires du Nord-Ouest puis au Nunavut s'inscrivent dans un contexte national canadien où des entreprises similaires ont été engagées pour d'autres dialectes de la langue inuit, notamment par l'Institut culturel Avataq au Nunavik<sup>251</sup>, pour d'autres langues autochtones<sup>252</sup> mais aussi pour le français<sup>253</sup> et l'anglais. Dès le milieu des années 1970, le Canada participa « activement aux activités internationales de normalisation en terminologie par le biais du Comité consultatif canadien du Conseil canadien des normes » et tentait en 1988 d'amplifier l'usage de ces normes, en accord avec les efforts de l'Organisation internationale de normalisation, notamment en ce qui concerne l'adoption des « principes et méthodes de recherche, de compilation, d'organisation et de présentation des données et des produits terminologiques » pour la communication technique et scientifique (Michaud-Bazinet 1988 : 12).

Or, les termes des lexiques spécialisés de l'inuktitut, publiés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, dont nous avons retracé l'historique, ont ceci de particulier qu'ils ne sont pas apparus spontanément dans la langue générale et qu'ils sont au contraire issus d'un effort de normalisation institutionnalisé. À leur sujet, le linguiste Ivan Kalmar faisait au début des années 1980 l'observation suivante : « The vast number of more or less abstract or technical concepts now available to the Inuit have nothing to do with their previous experience as an Arctic society » (Kalmar 1982 in Dorais 1985a : 16). D'après Louis-Jacques Dorais, ces termes, portant sur des

---

<sup>251</sup> L'Institut culturel Avataq organise des ateliers terminologiques pour l'inuktitut depuis 1985 par l'entremise de sa section consacrée aux questions linguistiques, appelée Inuktitut Language department. Ces ateliers ont été financés depuis 1995 par le programme Initiative des langues autochtones du ministère du Patrimoine canadien et par la Société Makivik. Une base de données terminologiques interne a été mise au point à l'aide de l'application informatique File Maker Pro. Cette base est accessible seulement aux employés d'Avataq et de Makivik y accèdent en ligne et peuvent y apporter des modifications dont on conserve la trace. Les entrées terminologiques sont classées par thèmes. La police d'écriture actuellement utilisée est AiPaiNunavik (Sylvie Côté-Chew, communication personnelle, 2010). L'interface publique trilingue (inuktitut-anglais-français) de la base de données de l'Institut culturel Avataq, actuellement en cours de mise au point, est consultable en ligne. Consulté sur Internet (<http://www.avataq.qc.ca/en/Institute/Departments/Inuktitut-Language/Base-de-donnees-terminologique>), le 30 mars 2011. Avataq a publié plusieurs lexiques, certains portant sur des termes anciens (2003, 2009a) et d'autres sur des termes issus d'ateliers terminologiques (2005, 2009b).

<sup>252</sup> Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Bureau des langues a établi des comités afin d'accompagner les interprètes dans leur travail et afin de leur permettre de développer la terminologie qui leur faisait défaut, non seulement en inuktitut mais aussi dans les quatre langues déné (Harnum et Howard 1985 : 9-10).

<sup>253</sup> Depuis les années 1970, le Québec a oeuvré à l'élaboration d'une norme linguistique qui lui soit spécifique et dotée d'une particularité notable « on cherche à établir des normes sur la base de corpus de formes constatées, et non pas à établir une norme élitiste », à la création de banques de terminologie, de banques lexicographiques, et de dictionnaires (Heller 2007 : 43-44).

concepts qui se situent en dehors de l'expérience inuit, ont été développés dans une dynamique qui visait la reconnaissance de la vivacité et de la pertinence de la langue inuit dans « la modernité » et ses institutions. Il écrit :

The technological and administrative developments in the Canadian Arctic, coupled with the Inuit's clearly manifested desire, to keep their language and culture alive, involved a constantly increasing amount of translation. (Dorais 1985a : 12)

Dans un tel contexte, et pour une langue qui demeure encore aujourd'hui fondamentalement plus orale qu'écrite (Lechat 2000 : 12), des professionnels de la langue inuit ont été amenés à expérimenter la création lexicale institutionnalisée. Celle-ci repose sur les mécanismes de la néologie préexistants, avec toutefois la présence de certains obstacles qui lui sont propres et qui gênent son développement, son usage ainsi que sa diffusion.

#### ***II.2.2.b. La langue inuit et ses domaines d'expérimentation***

Au fil de son histoire, la langue inuit a connu une évolution importante sur le plan de la phonologie, du lexique et de la grammaire. Or, ce n'est qu'au début des années 1960 que l'anthropologie linguistique s'est intéressée à l'évolution de la langue inuit sur le plan lexical, avec les travaux de l'américain Nelson Graburn qui l'abordait sous l'appellation d'« acculturation linguistique » (Graburn 1960 et 1965) à l'aide de données collectées au cours d'enquêtes de terrain menées à Sugluk (aujourd'hui Salluit) dans le Québec arctique en 1959 et 1964. À cette époque, Graburn écrivait que l'acculturation culturelle des groupes étudiés retenait davantage l'attention des chercheurs que l'acculturation linguistique et que lorsque les linguistes abordaient cette dernière, c'était sous l'angle du bilinguisme, comme le faisait notamment Einar Haugen (1950) et Uriel Weinreich (1963), et non sous l'angle d'une étude des emprunts linguistiques (Graburn 1965 : 11).

Bien que les questions concernant le bilinguisme ne soient pas pertinentes dans le cas de la langue inuit étudiée par Graburn, compte tenu de nombre extrêmement réduit de bilingues à l'époque, celui-ci s'est inspiré des catégories définies par ces linguistes pour cerner la question des emprunts linguistiques, et tout particulièrement ceux de la langue inuit à des langues en contact avec elle.

Le linguiste Haugen présente trois catégories principales. La première est composée des *loanwords* (appelés en français « emprunts lexicaux ») qui présentent une importation de morphèmes sans qu'il y ait eu de substitution avec des morphèmes de la

langue receveuse et pour lesquels une substitution phonémique peut être apportée à divers degrés. La deuxième catégorie est composée de termes hybrides appelés en anglais *loanblends*. Pour l'élaboration de ces termes, la structure de la langue en contact est reproduite au sein du système morphologique de la langue receveuse. Il peut s'agir d'une base (*blended stem*), d'affixes (*blended derivative*), ou encore de certains composants (*blended compounds*) (Haugen 1972 : 90-91)<sup>254</sup>. La troisième catégorie est composée de *loanshifts* (appelés en français « emprunts sémantiques ») pour lesquels la langue receveuse a entièrement substitué ses propres morphèmes à ceux du terme de la langue en contact (Haugen 1972 : 75).

En ce qui concerne la langue inuit au Canada, les observations de Graburn ont mis en évidence la prééminence des emprunts sémantiques (*loanshifts*) sur les emprunts lexicaux (*loanwords*). D'après lui, la valeur sémantique des premiers correspond à celle des objets importés grâce à la mobilisation de plusieurs mécanismes de la langue. Celle-ci pouvait soit étendre la valeur sémantique d'un terme préexistant sans ajout d'affixes, créant ainsi une polysémie (Graburn 1965 : 24), soit ajouter un affixe (souvent augmentatif) à un terme inuit préexistant afin de marquer une distinction entre le nouveau concept et le terme d'usage courant (Graburn 1965 : 24), soit créer un terme d'après la fonction perçue du concept exogène, à l'aide d'un radical et d'affixes existants en langue inuit. Il notait la récurrence des affixes suivants : *-uti* (« qui sert à »), *-ji/-ti* (« celui qui », en référence à un métier), *-lik* (qui signale la présence de quelque chose), *-saq* (« matériau potentiel » ; Graburn l'orthographiait *-sak*), *-vik* (« lieu » ou « moment »), *-siq* (« manière de fonctionner »), *-taq* (« une partie de » ; Graburn l'orthographiait *-tak*), *-miutaq* (« habitant de » ; Graburn l'orthographiait *-miutak*), *-juq* (« celui qui » ; Graburn l'orthographiait *-juk*). Graburn attribuait la prééminence des emprunts sémantiques à la correspondance phonétique seulement partielle de l'anglais et de la langue inuit, résultant en une certaine difficulté des Inuit à prononcer des termes anglais, mais aussi à la capacité presque infinie de la langue inuit à produire du sens grâce à l'association de radicaux et d'affixes (Graburn 1965 : 28).

À la fin des années 1960, Louis-Jacques Dorais menait un travail de collecte de termes inuit au Québec arctique ainsi qu'au Labrador (Dorais 1983 : vii), avec pour objectif de « mettre en lumière comment le lexique traduit l'expérience que la société

---

<sup>254</sup> L'ouvrage d'Einar Haugen intitulé *The Ecology of Language: Essays* (Haugen 1972) est un recueil d'essais précédemment publiés par l'auteur, y compris Haugen 1950.

inuit a de la réalité moderne sous sa forme matérielle » (Dorais 1977 : 39). Il s'est inspiré du linguiste Jean Dubois pour émettre l'hypothèse suivante : « les syntagmes exprimant cette expérience (vocabulaire moderne) se regroupent en ensembles structurés, reflétant chacun des champs d'activité au sein desquels sont conceptualisées les formes nouvelles de la culture, les domaines culturels apparus à la suite du contact avec les Euro-américains ou transformés par lui » (Dorais 1977 : 39). Dorais conçoit ainsi le lexique moderne comme structuré mais aussi comme étant porteur de son propre métalangage, grâce au commentaire descriptif qu'il offre de la réalité (Dorais 1977 : 43). Il classe son lexique par champs d'expérience. À l'aide d'une analyse quantitative de son corpus qui comprend 2100 termes, il détermine que 77% d'entre eux ont été créés par lexicalisation, procédé qu'il décrit par « formation d'une lexie », 16 % par changement sémantique, par « désignation d'un élément nouveau par un mot appartenant au lexique général ou au vocabulaire de la culture traditionnelle » et 7% par emprunt à l'anglais ou à l'allemand (Dorais 1977 : 43).

Outre les recherches menées par Dorais, plusieurs travaux de linguistes portant sur les emprunts linguistiques de la langue inuit à d'autres langues telles que l'allemand au Labrador (Heinrich 1971) ou le russe dans les îles aléoutiennes (Menovshchikov 1978) furent menés dans les années 1970.

Les diverses évolutions de la langue inuit sur le plan de la phonologie, du lexique et de la grammaire ont été exposées de façon synthétique par Louis-Jacques Dorais dans son ouvrage *From Magic Words to Word Processing. A History of the Inuit Language* (Dorais 1993). D'une part, Dorais note une correspondance entre l'enrichissement linguistique dû à l'introduction de nouveaux concepts en langue inuit et un appauvrissement du lexique, lorsque ne subsiste dans la mémoire des jeunes que la nouvelle acception d'un terme et non pas l'acception originale (Dorais 1993 : 53). Ainsi, la polysémie d'un terme, générée par l'arrivée d'un nouveau concept disparaît, ce qui neutralise l'impact culturel de la récurrence du terme ancien. D'autre part, les nouveaux termes auraient tendance à être plus courts (trois ou quatre morphèmes tout au plus), les notions auxquelles ils font référence sont plus abstraites, et les formulations abstraites remplacent des formulations plus simples (Dorais 1993 : 54). Par ailleurs, Dorais relève la récurrence de l'affixe *-niq*, et l'importance acquise par des formes figées telles que *amma* et *uvva* au détriment de leurs équivalents morphologiques, ainsi que de nombreuses simplifications en ce qui concerne les formes grammaticales,

incluant l'élision de certaines terminaisons grammaticales moins fréquentes (Dorais 1993 : 54-60).

Si la création lexicale naturelle a fait l'objet d'analyses et de descriptions précises, dont nous avons brièvement exposé les points les plus pertinents à notre propos, la néologie mobilisée pour la production de documents administratifs et juridiques a pour sa part été peu décrite et encore moins analysée.

Du début des années 1980 au début des années 1990, on remarque une recrudescence de publications examinant les défis inhérents aux activités des traducteurs et interprètes de l'Interpreter Corp(s), remplacé par le Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest, notamment sous la forme d'articles parus dans des revues spécialisées en terminologie ou en science de l'interprétation. Plusieurs de ces articles portaient non seulement sur l'inuktitut et l'inuinnaqtun mais aussi sur les quatre langues déné parlées aux Territoires du Nord-Ouest. Ces articles offrent un éclairage intéressant sur les responsabilités et défis des interprètes et des traducteurs, liés à plusieurs facteurs. On observe la multiplicité des domaines<sup>255</sup> couverts par l'élargissement lexical, la versatilité de leurs activités (traduction de documents officiels, interprétation simultanée à l'assemblée législative et dans les communautés jouant parfois le rôle de travailleurs sociaux), la sensation de mener une quête interminable, leur responsabilités pour la préservation et le renouveau de leur langue maternelle (Nicklen 1983, Harnum et Howard 1985), les différences interdialectales (Biscaye 1993), le décalage des jeunes interprètes formés à l'école fédérale avec la vie et la langue parlée au sein des communautés mais aussi avec l'éducation que reçoivent leurs homologues du Sud de la terminologie spécialisée en anglais (Peter 1993 : 43). Plus généralement, on mentionne les attentes irréalistes de l'administration (Mallon 1993: 29). Un article de Betty Harnum et Philip Howard offre une description détaillée du travail de création lexicale de ces professionnels de la langue, sur le plan de la méthodologie :

In an attempt to cope with this problem and provide the interpreters with some help, the Language Bureau recently established committees for the languages to meet regularly and work on developing the necessary terminology. The committees, consisting usually of three-to-five persons each, are made up of employees from various levels of the government, as well as native speakers of the languages. The committees come together on a once-weekly basis and the chairperson presents a list of words that have been suggested by the participants.

---

<sup>255</sup> Un « domaine » est entendu ici au sens de « champ conceptuel dans lequel s'inscrit un ensemble de termes » (Depecker 2003 : 145).



After some discussion with the whole group, often with a resource person, who helps clarify meanings in English, the individual committees search for acceptably brief but comprehensive ways of expressing the meanings in their respective languages. Interaction between the committees is often helpful, whether in exchanging suggestions on how to paraphrase an English meaning, or in comparing cognate words and phrases between the Dene languages or the Inuktitut dialects.

The findings of the committees are documented in lists and on 3x5 file cards with a view to their ultimately being incorporated into a lexicon of specialized vocabulary and filed at the Language Bureau as a resource for anyone working in the language. However, before such a lexicon can be compiled it is necessary both politically and semantically to have the invented terms submitted to the older people in the communities to get their reaction and feedback. It is necessary politically in order to give the native elders a voice in the development of their language and in order to preclude the native people's thinking that the government is legislating the language's development. And it is necessary semantically because the often non-literate elders in the communities usually have a much more in-depth grasp of the native languages than do the younger people working for the N.W.T. government (or other organizations such as CBC) who have been educated in English. (Harnum et Howard : 9-10)

Peu d'articles ont abordé les défis de la création lexicale concertée en langue inuit, sur le plan linguistique. Parmi ceux-ci, l'article d'Atsainak Akeeshoo décrit le défi que représente le travail d'interprétation sur le plan de la syntaxe (Akeeshoo 1993) et celui de Mick Mallon évoque quant à lui les travers du recours à la lexicalisation. D'après Mallon, celle-ci produit des mini-définitions souvent élaborées à partir du terme anglais et non à partir d'une description logique, et qui peuvent être renouvelées à l'infini par défaut de connaissance préalable de la terminologie déjà mise au point (Mallon 1993 : 27)

En ce qui concerne tout particulièrement la langue inuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le mémoire de maîtrise de Betty Harnum, présenté au Département de Linguistique de l'université de Calgary en 1989, est certainement le document existant le plus précis au sujet de la terminologie créée dans un contexte administratif. Son champ d'analyse inclut les domaines couverts par le lexique analytique de Louis-Jacques Dorais (Dorais 1978) mais aussi les domaines suivants : « law, government, politics, finance, medicine, art, science and other fields involving abstract concepts » (Harnum 1989 : 4). L'étude de Dorais n'avait en effet pas exploré la terminologie ayant trait à des notions abstraites (Dorais 1983 : 81).

L'analyse entreprise par Harnum s'appuie, d'une part, sur des données lexicales tirées de magazines, journaux, pamphlets et rapports publiés en langue inuit et, d'autre part, sur des listes de termes produits par des aînés ainsi que par les interprètes et traducteurs du Bureau des langues pour lequel elle avait auparavant travaillé dix ans en

tant qu'interprète et linguiste. Elle a également mené des entrevues dans la région de Baffin et de Keewatin (Kivalliq) en juin 1987 ainsi qu'auprès de ses collègues du Bureau des langues. Ces données furent complétées à l'aide d'informations tirées de séances d'interprétation à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, d'émissions radiodiffusées et télévisées.

Betty Harnum dresse une liste qu'elle veut exhaustive des emprunts linguistiques des langues du groupe inuit et yupik faits à d'autres langues<sup>256</sup>, mais aussi des emprunts faits aux langues du groupe inuit et yupik par l'anglais. Elle y inclut des éléments plus récemment acquis, tels que la terminologie associée à la pratique de la géologie (Harnum 1989 : 91-93) et à la toponymie (Harnum 1989 : 93-94).

Elle effectue une analyse comparative des catégories proposées par divers linguistes. Elle présente une description de l'innovation lexicale avec une approche sociolinguistique de l'emprunt linguistique (Haugen 1950), une étude des langues en contact (Weinreich 1963), un traité de linguistique portant notamment sur le changement sémantique et l'emprunt linguistique (Bloomfield 1955), des travaux portant sur l'emprunt dans les langues autochtones (Casagrande 1951, 1954a et b, 1955, Dorais 1983) et enfin une étude portant sur le changement linguistique dû à l'introduction de nouvelles technologies (Smeaton 1973). Son choix s'arrête sur les modes de désignation identifiés par Louis-Jacques Dorais, d'une part parce qu'il s'agissait de l'étude ayant la plus grande proximité avec les langues et les dialectes qu'elle analysait, et d'autre part parce que les modes de classification de Dorais concordaient avec les descriptions des autres auteurs dont elle avait étudié les travaux (Harnum 1989 : 14). Elle relève toutefois un élément intéressant dans la classification de Dorais et le calcul des pourcentages attribués à la lexicalisation, au changement sémantique et aux emprunts :

He has included in his lexicalization category, items of a "hybrid" nature, which employ both borrowing and lexicalization together. If these were, instead, considered borrowings, then the percentage he suggests for each category would change correspondingly. In the data presented in Chapter 6, these "loan blends" are listed separately. (Harnum 1989 : 14)

---

<sup>256</sup> Harnum inclut à sa liste les langues suivantes : le tchoukche, le russe, l'athabaskan, le koyukon, le montagnais-naskapi, le cri, le vieux norrois, le portugais, le basque, le danois, le norvégien, le français, l'allemand, l'hawaïen, le pilipino (ou tagal) et l'anglais (britannique, américain, écossais et canadien). Concernant cette liste, Dorais s'appuie sur les travaux de Steven Jacobson (1984) pour noter que l'on peut ajouter un exemple d'emprunt du saami au yupik (Dorais 1993 : 103).

Les termes de nature hybride auxquels Harnum fait référence sont appelés en anglais *loanblends* (Haugen 1972 : 90-91) et en français « emprunts mixtes » ou simplement « hybrides ».

Par ailleurs, notant la pluralité des types de changements sémantiques pour une étude portant sur la terminologie qu'elle étudie, Harnum propose l'utilisation des descriptions complémentaires suivantes :

Semantic shift - a complete or partial change in the meaning of a word. Semantic expansion - an expansion in the meaning of a word. Semantic narrowing - a narrowing in the meaning of a word. Semantic replacement - a complete replacement of the meaning of a word. (Harnum 1989 : 15)

Ainsi, dans la section de son étude des changements linguistiques consacrée au contact avec l'anglais, Harnum propose des listes de termes classés selon les catégories suivantes : les emprunts linguistiques, les hybrides, la lexicalisation et le changement sémantique. Ce faisant, elle ajoute alors la catégorie des hybrides aux catégories de Dorais et inclut les calques dans la catégorie du changement sémantique. Harnum formule des commentaires intéressants en ce qui concerne la perméabilité de ces catégories. Pour ce qui est des emprunts linguistiques (Harnum 1989 : 98-103), elle note d'une part que l'addition de l'affixe *-q* à plusieurs exemples tels que *paippaaq* (du papier, emprunt de l'anglais *paper*) ou *jaikaaq* (une veste, emprunt de l'anglais *jacket*) (Harnum 1989 : 100) pourrait être interprétée comme un affixe nominalisant, ce qui ferait de ces termes des hybrides. D'autre part, elle signale que l'on retrouve des équivalents de termes de la catégorie « emprunts linguistiques » à ceux de la catégorie « lexicalisation », par exemple, les équivalents du terme anglais *aluminum*, qui sont l'emprunt linguistique *aluminam* (Harnum 1989 : 100) et la lexicalisation *uqinniqaq* (Harnum 1989 : 112). En ce qui concerne les hybrides, elle mentionne que l'ajout de morphèmes (affixes et désinences) issus de la langue inuit à un radical emprunté à l'anglais fait de ces hybrides des lexicalisations d'un genre particulier. Harnum indique que, pour leur part, l'origine des lexicalisations est difficile à identifier et que celles-ci varient d'une communauté voire d'une personne à une autre (Harnum 1989 : 106).

L'analyse proposée par Betty Harnum offre une base linguistique solide pour aborder la néologie concertée selon une approche anthropologique et ethnolinguistique. Dans le chapitre suivant, nous aborderons certains aspects qui n'ont pas été traités par Harnum, tels que la récurrence de certains radicaux (appelés « bases productives »), de certains morphèmes, ainsi que les défis posés concrètement lors des ateliers

terminologiques ou lors des recherches de termes par les professionnels de la langue inuit. La lexicalisation est un procédé qui retiendra notre attention, notamment parce qu'il est le plus largement répandu en contexte de création lexicale institutionnalisée, et ce bien qu'aucune consigne officielle n'incite explicitement un tel recours afin de limiter les emprunts à l'anglais, comme tel fut le cas dans les années 1970, au Québec<sup>257</sup>.

Au moment même où Betty Harnum et d'autres auteurs décrivaient la néologie concertée dans les Territoires du Nord-Ouest, d'une part sous l'angle des défis qu'elle posait aux professionnels de la langue inuit, et d'autre part sous l'angle des résultats obtenus en regard de la nouveauté et de la singularité de la démarche, le linguiste Ivan Kalmar mettait en doute la capacité de cette langue à s'ajuster aux idées politiques et sociales récemment importées dans l'Arctique (Kalmar 1982). Il mettait notamment en cause le nombre limité de bases (verbales ou nominales) utilisables en langue inuit pour les besoins de la lexicalisation, source de confusion, et il encourageait l'emprunt systématique à l'anglais pour tous les termes qui ne seraient pas issus du vocabulaire préexistant (Dorais 1993 : 104-105)<sup>258</sup>.

Or, comme l'a noté Louis-Jacques Dorais, il est à craindre que cette solution ne soit pas envisageable pour des Inuit conscients du potentiel créatif de leur langue et réticents à introduire trop de termes exogènes (Dorais 1993 : 105). Cette réticence fut également relevée par la linguiste Nicole Tersis, dans le dialecte tunumiisut de la côte orientale du Groenland (Tersis 1995 : 80).

Cette réticence est un point intéressant car elle rappelle que la néologie est profondément ancrée dans une démarche d'appropriation symbolique du monde extérieur, comme l'explique Michèle Therrien :

[L]es Inuit élargissent leur lexique par disposition d'esprit, mais également par choix culturel traduisant ainsi une volonté d'appropriation symbolique, si ce n'est dans les faits, d'une portion du monde extérieur. (Therrien 1996 : 26)

---

<sup>257</sup> Dans un article qui relate les politiques relatives à la néologie et à l'emprunt au Québec, Jean Claude Corbeil décrit la situation en 1974 de la manière suivante : « L'Office [de la langue française] prônait alors un recours plus systématique à la néologie comme contrepoids à la prolifération des emprunts à l'anglais, souvent emprunts de luxe qui manifestaient, au Québec tout au moins, une ignorance réelle des ressources du français, ou la pression de la mode ou d'une trop grande familiarité avec la documentation en langue anglaise » (Corbeil 2003: 268).

<sup>258</sup> Nous nous appuyons sur les citations collectées par Louis-Jacques Dorais (Dorais 1985a : 16) pour citer ce document ronéoté et non publié d'Ivan Kalmar que nous n'avons pas réussi à nous procurer.

L'existence de cette « volonté d'appropriation symbolique », dont la lexicalisation apparaît comme le recours le plus efficace pour l'exprimer (par rapport à l'emprunt qui est une forme d'adoption)<sup>259</sup>, contribue à confirmer la continuité entre la néologie créée spontanément et l'élargissement lexical institutionnalisé qui n'existe que depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Les travaux de recherche existants, dont nous venons d'évoquer les résultats, portent majoritairement sur la néologie telle qu'elle s'est développée spontanément au fil du temps et des contacts, et seulement quelques uns ont engagé une réflexion au sujet de la néologie associée à un cadre institutionnel. On note des références à ce sujet seulement à l'époque de ses débuts et plus récemment avec Michèle Therrien, qui pour la première fois expose en 1996 les objectifs et défis internes des ateliers terminologiques (Therrien 1996).

En partant du constat suivant : « Comme il est nécessaire de savoir pourquoi un mot semble plus adéquat qu'un autre, les recherches relatives à la conceptualisation peuvent aider au développement des nouvelles terminologies » (Brice-Bennett 1996 : 139), Therrien propose de présenter des informations complémentaires sur la terminologie spécialisée développée récemment afin d'« atteindre les niveaux les plus profonds dans la signification » (*Ibid.*). Ainsi, sous une forme concise, elle décrit douze termes issus du lexique juridique (*Ibid.*: 140-151) à l'aide d'un découpage morpho-sémantique qui présente la nature et la fonction de chaque morphème, la traduction littérale, la teneur sémantique implicite du terme, sa signification en anglais, et enfin des indications d'ordre ethnolinguistique, notamment concernant le terme dans son contexte d'utilisation, des variations notables dans plusieurs dialectes, la polysémie des bases verbales ou nominales qu'il contient, et enfin une description des causes de la confusion générée par le terme, le cas échéant. Michèle Therrien s'appuyait pour ces descriptions complémentaires sur les apports de l'analyse morpho-sémantique, sur des données lexicales, ethnolinguistiques et ethnologiques existantes concernant les concepts mentionnés, et sur des discussions engagées sur place avec des participants de l'atelier.

---

<sup>259</sup> Betty Harnum comparait l'adoption de termes exogènes à l'adoption coutumière inuit en ces termes : « In some ways, this process of borrowing words resembles the Inuit traditional custom adoption practice, still very much in use today. A newcomer is accepted into the Inuit structure (familial, social, cultural, linguistic etc.) and undergoes some change. Most often, the adoption process remains discernible, but occasionally, almost every trace of the 'outsiderness' of the *tiguaq* 'adopted one' disappears » (Harnum 1989 : 99).

Il s'agissait de Susan Enuaraq, Jaypeete Arnakak, Alexina Kublu, Makee Kakkik, Jacopoosie Peter et Lucassie Nutaraluk.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons tenté de mieux connaître les enjeux actuels de cette terminologie spécialisée, en ce qui concerne son développement et sa diffusion auprès des professionnels de la langue inuit et du grand public. En 2004, Arnaq Grove, du Département d'Eskimologie de l'université de Copenhague, exposait le désintérêt progressif des monolingues inuit causé par l'influence trop marquée du danois sur la terminologie relayée par les médias en kalaallisut. Ce phénomène étant directement lié à l'élaboration et à la diffusion de la terminologie de la sphère publique, nous avons tenté de vérifier s'il était perceptible au Nunavut

Nous avons pour cela collecté des données de nature diverse : des entrevues avec des professionnels de la langue inuit ainsi qu'avec un échantillon de personnes du grand public à qui nous avons demandé de lire un article du journal bilingue *Nunatsiaq News*, des notes prises au cours d'ateliers terminologiques (observation participante) et des échanges de courriels des membres du réseau Uqausiit (depuis le 23 novembre 2004). Ils s'agit d'une liste de courriels mise en place par le ministère CLAJ pour permettre à des professionnels de la langue inuit de plusieurs régions de l'Arctique, des linguistes et des employés du gouvernement du Nunavut de solliciter l'expertise des participants en formulant des requêtes d'ordre linguistique<sup>260</sup>.

En recoupant ces données, nous avons vérifié la pertinence de l'approche proposée par Michèle Therrien et l'avons approfondie pour la mise au point d'un lexique analytique auquel nous avons consacré le chapitre suivant.

### ***II.2.2.c. Enjeux actuels de la terminologie spécialisée***

Afin de rendre plus lisibles les informations que nous avons recoupées au sujet des enjeux actuels de la terminologie spécialisée, nous les avons rassemblées dans des rubriques distinctes avec, d'une part, des points que nous avons initialement identifiés tels que le rapport du gouvernement du Nunavut avec cette terminologie, et la diffusion de celle-ci auprès des professionnels de la langue inuit et du grand public. D'autre part, il y a les points affectant les enjeux de cette terminologie dont la pertinence s'est précisée au fil de la recherche : l'impact des conditions de travail des traducteurs et

---

<sup>260</sup> Une autorisation du ministère a été déposée à cet effet auprès du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, de l'université Laval.

interprètes sur leur rapport à cette terminologie, y compris leur sentiment de responsabilité envers leurs lecteurs, et enfin l'existence d'une tension vers la recherche d'un ancrage culturel pour la terminologie spécialisée.

### *II.2.2.c.i) Le gouvernement du Nunavut et la néologie*

En plus des activités du Bureau de la traduction dont nous avons déjà évoqué la teneur et les défis, notamment en regard des contraintes du cadre juridique sur les langues officielles, le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse (ou « ministère CLAJ ») a pris les rênes de la néologie concertée au Nunavut. Compte tenu de son mandat, ce ministère doit rechercher des termes adaptés à toutes les régions, et notamment au dialecte inuinnaqtun (19IQFAD-PROF), afin d'éviter les malentendus (16IQFAD-PROF). Les terminologues du ministère bénéficient pour cela de contacts privilégiés avec des interprètes spécialisés et terminologues ayant précédemment occupé leurs postes (19IQFAD-PROF) ainsi qu'avec des terminologues du Nunavik et du Groenland avec pour objectif d'« améliorer la langue » (16IQFAD-PROF).

Depuis octobre 2003, le ministère CLAJ a formé un groupe d'aînés, répondant à l'appellation Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit. Ces derniers sont appelés à apporter leur expertise, notamment dans le cadre d'ateliers de terminologie. Au cours de notre pré-terrain à Iqaluit en 2005, nous avons eu la possibilité d'assister à plusieurs réunions du groupe. Celui-ci était alors composé du président de séance Kananginak Pootogook (Kinngait/Cape Dorset), secondé par George Qulaut (Iglulik/Igloolik), et des membres réguliers Rynie Audla (Sanikiluaq), Elik Tologanak de (Iqaluktuuttiaq/Cambridge Bay), Jimmy Muckpah (Arviat), Jackie Napayok (Tikirarjuaq/Whale Cove), Simon Nattaq (Iqaluit), Jaycopie Ikalujuaq (Kangiqtugaapik/Clyde River), Peterosie Qarpik (Pangniqtuuq/Pangnirtung), Percy Pikuyak (Sanirajak/Hall Beach), Arnaoyok Alookey (Talurjuaq/Taloyoak), Miriam Aglukkaq (Uqsuqtuuq/Gjoa Haven), Mary Ann Tattuinee (Kangiq&iniq/Rankin Inlet), Winnie Owingayak (Qamanittuaq/Baker Lake) et Cecelia Angotialuk (Naujaat/Repulse Bay).

Ces aînés représentent plusieurs régions du Nunavut et seuls quelques uns parlent anglais. Ils sont sélectionnés sur le critère d'une expertise linguistique et d'une expérience dans des domaines tels que la justice, l'environnement, la toponymie ou encore les ressources humaines. Ils procèdent entre eux à l'attribution des domaines d'expertise auxquels ils contribuent. En observant le processus d'attribution, nous avons pu remarquer que la toponymie est un domaine particulièrement prisé.

Les termes au sujet desquels ces aînés sont consultés répondent généralement à un besoin interne du gouvernement du Nunavut, mais il peut également s'agir de requêtes formulées par des équipes scientifiques.

À l'automne 2005, nous avons assisté au processus de sélection de la dénomination d'un fossile retrouvé sur l'île Ellesmere et estimé à 375 million d'années (Shubin 2008 : 4). Il s'agissait du fossile d'un poisson à tête plate muni de pattes lui permettant de se soulever (Shubin 2008 : 39). La découverte du fossile, qui contribuait à documenter l'évolution des espèces, n'avait pas encore été annoncée officiellement. Avant de rendre la découverte publique, les scientifiques Neil Shubin, Ted Daeschler et Farish A. Jenkins décidèrent de consulter les Inuit afin d'identifier une appellation appropriée. Il ont écrit:

We wanted the name to reflect the fish's provenance in the Nunavut Territory of the Arctic and the debt we owed to the Inuit people for permission to work there. We engaged the Nunavut Council of Elders, formally known as the Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit, to come up with a name in the Inuktitut language. My obvious concern was that a committee named Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit might not propose a scientific name we could pronounce. I sent them a picture of the fossil, and the elders came up with two suggestions, Siksagiaq and Tiktaalik. We went with Tiktaalik for its relative ease of pronunciation for the non-Inuktitut-speaking tongue and because of its meaning in Inuktitut: "large freshwater fish." (Shubin 2008 : 24-25)

Suivant la procédure habituelle du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit, le fossile a été présenté aux aînés à l'aide d'une mise en contexte orale, accompagnée d'un support visuel ; il s'agissait en l'occurrence d'une représentation graphique du fossile. Au tout début du processus, des propositions de désignations leur ont été faites par les facilitateurs de l'atelier à partir de noms d'espèces de poissons existantes, collectés à l'occasion d'une recherche préliminaire. Les aînés ont écouté attentivement les noms proposés, en les répétant et en prononçant certaines variantes qu'ils connaissaient, pour ensuite indiquer sur un ton assuré, pour chacune des espèces proposées, qu'il ne s'agissait pas de celles-ci. Par exemple, voyant qu'il ne s'agissait pas de *tittaalik* (« la lotte »), ils répondirent « Tittaliungittuq! ».

Cet exercice n'était pas aisé compte tenu du fait qu'il s'agissait d'un fossile et qu'il fallait s'appuyer sur une image qui en disait peu sur l'aspect initial du poisson et sur son environnement. Les aînés conclurent qu'ils ne connaissaient pas de désignation pour ce poisson en particulier. Des informations plus précises concernant le lieu de la découverte du fossile ainsi que son environnement leur furent alors offertes par les



facilitateurs de l'atelier. Afin de faire comprendre aux aînés que le poisson fossilisé avait vécu à une époque très lointaine, les facilitateurs utilisèrent les expressions « pituqarjuaraaluk », « taisumanikannialuk » et les aînés reprirent cette évocation d'un passé lointain par « taisumanituqaaluk ». Les aînés récapitulèrent ensuite les particularités du fossile en question : il s'agissait d'un gros poisson qui vivait en eau chaude, « uqquujurmiutaq » (« habitant d'un milieu chaud »). Ils partagèrent ensuite des informations qu'ils avaient entendues au cours de leur vie au sujet des migrations anciennes du gibier et de leur disparition, mais aussi au sujet du phénomène de fossilisation (avec absorption des objets par la roche qui modifie l'aspect de ce qui deviendra fossile), et des fossiles qu'ils ont eu l'occasion d'observer au cours de leur vie. À la suite de cette mise en contexte, l'un d'entre eux proposa le nom *saksagiat*. Il s'agissait du nom d'une île de la région de Kangirtugaapik (Clyde River) dont on disait qu'elle regorgeait autrefois de gibier. Une aînée ajouta que *saksagiat* est un nom connu à Salliq (Coral Harbour) pour désigner un petit moineau (le bruant hudsonien ; Schneider 1985 : 346). Cette dernière proposa le terme *tinujjaaq*, qui fait habituellement référence à un bateau, un gibier tué, ou un objet déposé par la marée (Schneider 1985 : 409). Avec le doublement de la voyelle « a », le nom proposé sous-entend que l'objet en question est resté longtemps au sec. Cette proposition trouvait sa pertinence dans une référence à l'état du fossile. Sur le ton de la plaisanterie, une autre aînée offrit un terme de sa composition : une lexicalisation mettant de l'avant la ressemblance du fossile avec le *kanajuq* (le chabot). Une autre lexicalisation fut proposée, *umajuurjuaviniq*, que l'on pourrait traduire par « le gros animal d'antan », et qui évoque la taille et la nature ancienne du fossile. Sans plus d'explication, et choisissant un terme issu du vocabulaire général, une aînée proposa le terme *papijjuk* qui désigne « une espèce de poisson de rochers à queue un peu plus longue que les kanayoq auxquels ils ressemblent (se trouvent aux embouchures des rivières) » (Schneider 1970 : 229).

Les six propositions furent écrites sur un tableau blanc et on procéda à un vote à main levée. Ainsi, parmi ces propositions, se trouvaient deux termes créés par lexicalisation et fondés sur la description visuelle du fossile, et quatre termes du vocabulaire général auxquels on se proposait de donner une nouvelle signification. Parmi ces quatre termes, il y avait un toponyme dont l'histoire est liée à une qualité du fossile (l'espèce a disparu), deux espèces de poissons existantes et un nom rappelant l'état desséché du poisson. Au final, les aînés sélectionnèrent à égalité des voix *tittaalik*

(que l'on peut également écrire *tiktaalik*, orthographe finalement retenue), choisi du fait des similitudes du fossile avec la lotte, un poisson d'eau douce de grande taille, et *saksagiaq*, choisi pour raviver la mémoire d'un lieu où l'histoire orale des habitants de la région de Kangirtugaapik situe une abondance de gibiers aujourd'hui disparus. Des deux termes proposés, les scientifiques choisirent de leur propre aveu celui qui était pour eux le plus aisé à prononcer, d'autant que l'explication qui l'accompagnait était relativement simple :

My obvious concern was that a committee named Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit might not propose a scientific name we could pronounce. [...] We went with Tiktaalik for its relative ease of pronunciation for the non-Inuktitut-speaking tongue and because of its meaning in Inuktitut: "large freshwater fish." (Shubin 2008 : 26)

En observant les mécanismes de remémoration et les ressorts de l'oralité mobilisés par les aînés pour la sélection de ces termes, il apparaît clairement que ces ateliers terminologiques ont une signification profonde. Afin que cette richesse soit connue des locuteurs inuit mais aussi des non-Inuit qui empruntent cette terminologie, il est nécessaire de documenter précisément la teneur des échanges qui s'y déroulent. De plus, ceci pourrait contribuer à une meilleure diffusion des termes normalisés, en leur attribuant cette autorité inhérente qui leur fait parfois défaut pour être adoptés. L'exemple de la dénomination du *Tiktaalik* nous apparaît comme un exemple à la fois concluant et remarquable de l'activité néologique inuit concertée. Or, les réussites de celle-ci sont actuellement mal connues et ne sont pas médiatisées en milieu inuit.

Nous avons également remarqué que les rencontres du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit sont l'occasion pour ces aînés d'adresser directement leurs commentaires sur la langue inuit à des fonctionnaires influents du gouvernement du Nunavut, et parfois même au ministre de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, lorsqu'il vient les saluer. Nous avons relevé quelques commentaires de leur part concernant la complexité de certains termes du vocabulaire juridique ou concernant les présentateurs radio qui traduisent leurs textes de l'anglais et les lisent bien trop vite. Notons toutefois que le rôle de ces aînés est proprement consultatif, comme le précise le libellé de leur mission :

The Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit provides advice and assistance with Inuit Qaujimajatuqangit to the Government of Nunavut. The Katimajiit is an external body, providing a non-governmental advisory resource for all departments to consult on their Inuit Qaujimajatuqangit initiatives. Working with the interdepartmental Tuttarviit, the Katimajiit assists in government efforts to achieve

an Inuit Qaujimajatuqangit approach in its service delivery and day-to-day operations. [...] Departments remain ultimately responsible for decisions made on how and when to incorporate advice from the Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit. (GN, CLAJ 2003 : Annexe II)

Au-delà de leur rôle consultatif, les aînés du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit (dorénavant IQK) se sont spontanément inscrits dans une approche réflexive quant à la néologie concertée. Leur influence peut-être la plus remarquable en la matière est leur recommandation de ne plus utiliser le calque linguistique *iksivautaq*, lequel est largement répandu au sein de la sphère publique désigner le président de séance de l'assemblée législative (en anglais, *chairman*). Ils recommandèrent de le remplacer par *uqaqtitsiji*\* (ou *uqaqtittiji*) en inuktitut et par *uqaqtittiysi* en inuinnaqtun (Uqausiit 02/05/2005). L'historique de cette requête visiblement anodine révèle pourtant les contraintes qui sont associées à la révision d'un terme parfaitement établi. De mémoire d'interprète ayant travaillé à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest à partir de 1983 puis au Nunavut, *iksivautaq* (calque linguistique signifiant littéralement « la chaise ») a été utilisé depuis aussi longtemps que notre interlocutrice se souvienne (08IQFADI/T). Le terme *uqaqti* a été utilisé parallèlement à *iksivautaq* (ou *itsivautaq*) (ICI 1987 : 20, GTN-O, bureau des Langues 1992, Collège arctique du Nunavut 2003 : 60)<sup>261</sup>. Ce dernier a pour signification première « une chaise » ou « un siège » dans la plupart des dialectes de l'Arctique oriental canadien (Dorais 1990b : 157). En 2004, un bulletin produit par le ministère CLAJ annonçait que les aînés IQK recommandaient l'usage d'*uqaqtitiji* (orthographe proposée dans le document), un terme culturellement plus approprié (Nunavut Government CLAJ 2004). Les aînés mettaient l'accent sur l'usage du factitif *-titsi-* (ou *-titti-*) rappelle le rôle de facilitateur du président de séance. On pourrait traduire littéralement ce terme par « celui qui fait parler » ou « celui qui facilite la parole ». Cette information fut annoncée publiquement à l'assemblée législative par le Premier ministre Paul Okalik (Débats de l'Assemblée législative 2004/11/26).

Malgré les diverses tentatives de diffusion de cette requête de correction formulée par les aînés IQK, cette information n'a pas encore été intégrée ou même acceptée par tous. Les élus de l'assemblée législative n'utilisent que rarement le terme proposé par les aînés, point que fit remarquer Paul Okalik aux élus de l'assemblée quatre ans après l'annonce officielle de la recommandation (Débats de l'Assemblée

---

<sup>261</sup> Le terme *uqaqti* était également utilisé pour faire référence à un traducteur dans le dialecte naitilingmiut (Dorais 1990b : 138) et dans l'ouest de la baie d'Hudson (Schneider 1985: 459).

législative 2008/06/03). Une terminologue nous expliquait que l'assemblée législative fait office de vitrine pour la terminologie, et afin que la terminologie normalisée soit diffusée, la constance dans l'utilisation des termes est incontournable (19IQFAD-PROF). Toutefois, nous avons très récemment relevé l'usage occasionnel de ce terme.

Pour leur part, les interprètes de cette même assemblée ont adopté *uqaqti*, comme version tronquée d'*uqaqtitsiji*\* (ou *uqaqtittiji*), par souci de concision (08IQFADI/T). Toutefois, dans les journaux de l'Assemblée législative du Nunavut, qui rappelons-le ne sont pas la transcription véritable des débats mais des textes écrits en langue de traduction, les directives des aînés IQK ont été appliquées de manière systématique, et ce, depuis 2005, comme nous l'avait indiqué l'un de nos interlocuteurs qui exerçait alors le métier de traductrice (22IQFAD-I/T).

Par ailleurs, les requêtes d'information présentes dans les archives du réseau Uqausiit indiquent que le terme recommandé par les aînés IQK n'a pas encore été adopté par tous, malgré le rappel formulé à ce sujet sur le réseau par le ministère (Uqausiit 02/05/2005).

Puiguqtunga qanuq ihumaliurutauva Chairman Speaker-lu? I believe there was discussion and maybe a directive on the translations of chairman and speaker. Was chairman not going to be referred to as ikhivautalik anymore? What about speaker? Uqaqtittiyi? (Uqausiit 23/09/2005)

There was a question circulating among my co-workers that the translated term of "chairperson" in Inuktitut was not acceptable as "ᐃᑦᑦᑦᑦᑦ/iksivautaq, and I had read it somewhere but am not sure where. (Uqausiit 04/06/2009)

L'existence de ces requêtes suggère que l'information concernant l'inadéquation du terme *iksivautaq* aurait circulé, mais pas la teneur précise de la recommandation. Un aîné Tuttarviit, coordonnateur des valeurs Inuit Qaujimajatuqangit pour le gouvernement du Nunavut, répondit immédiatement à la seconde requête pour rappeler les indications des aînés IQK sur la question :

Immaqaa takunniraviuqai tusaniraviukluunii inuit qaujimajatuqanginik qatimajit qangakiangikkua aarqisilaumata iksivautaq Chairperson amalu uqati Speaker tamamik tajjauqataqujaulilausimamatik "uqatitijimik" tukisivutiqai.

Peut-être ne l'as-tu pas lu ou entendu, mais les membres Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit ont demandé en guise d'amélioration, il y a quelques temps de cela, à ce que les deux termes *iksivautaq* (président de séance) et *uqaqti* (président de séance) soient remplacés par *uqaqtitiji*. (Uqausiit 04/06/2009, notre traduction)

Or, les tentatives de révision de la terminologie déjà en usage, telle que celle que nous venons d'évoquer, peuvent avoir des conséquences significatives pour une meilleure adéquation de l'administration avec la culture inuit et avec l'expérience des



le domaine de la traduction et de la terminologie. Les membres de ce groupe sont pour la plus grande part des employés du gouvernement du Nunavut (interprètes, traducteurs, terminologues, fonctionnaires du ministère CLAJ). Mais on compte également parmi eux des professionnels de la langue inuit qui travaillent dans le secteur privé, ainsi que quelques linguistes. Les membres les plus actifs se situent au Nunavut, mais d'autres membres localisés au Nunavik ou au Groenland sont également inclus dans cette liste de courriels.

Celle-ci est exploitée par ses utilisateurs selon plusieurs types de requêtes. D'une part, elle permet de consulter d'autres spécialistes afin de vérifier si le terme recherché en inuktitut a déjà été traduit (en inuktitut et en inuinnaqtun) et, si tel n'était pas le cas, si les membres du réseau auraient des propositions à formuler. Certains membres prennent l'initiative de consulter des aînés affiliés au ministère CLAJ et de partager leurs réponses avec le groupe. La terminologue du ministère intervient dans certains cas pour partager le contenu de la base de données du ministère en réponse à des requêtes précises. D'autre part, ce réseau est utilisé pour solliciter des propositions de termes ou concepts inuit en anglais. Certains utilisent ce moyen de communication pour partager des récits ou encore des expériences personnelles. À l'occasion, certains lexiques spécialisés sont échangés (avec le concours de participants groenlandais et habitants du Nunavik). Plus généralement, les informations échangées sont d'ordre linguistique (par exemple les directives de l'Institut culturel inuit, des règles linguistiques ou morpho-sémantiques) et technique (notamment pour répondre à des questions relevant du domaine informatique).

En ce qui concerne le réseau Uqausiit, les besoins que nous identifions en regard de la terminologie normalisée sont : un accès à une base de données identifiant clairement le statut (normalisé ou non normalisé) du terme, son contexte d'élaboration, ainsi que des consignes quant aux difficultés potentielles d'utilisation du terme.

En plus des difficultés liées à la diffusion de l'information concernant les termes normalisés, le ministère CLAJ doit également composer avec les préjugés négatifs portés sur la normalisation et qui proviendraient surtout des personnes n'ayant pas appris cette terminologie dans le cadre de leur formation ; « les gens se sentent délaissés » explique une terminologue (19IQFAD-PROF, notre traduction). Cette résistance des Inuit du Nunavut à la normalisation terminologique serait peut-être du même ordre que la résistance à l'uniformisation de l'enseignement observée à Arviat

par Anne-Pascale Targé (Targé 2005 : 84). Celles-ci s'inscriraient dans une résistance plus large à toute forme de généralisation (Laugrand 2002b : 104). De plus, les diverses communautés du Nunavut qui ne se reconnaissent pas dans les termes normalisés ont tendance à critiquer ce qui se fait en matière de néologie concertée (15IQHAD-PROF), comme cela transparait en de nombreuses occasions dans les archives du réseau Uqausiit. De plus, l'Église et ses textes en langue inuit apparaît pour certains comme un élément qui contribuerait au ralentissement de la diffusion de la graphie normalisée (19IQFAD-PROF). Pourtant, d'après le père oblat Robert Lechat, ce seraient les Inuit eux-mêmes, tout particulièrement les aînés monolingues, qui seraient réticents à tout changement que les missionnaires tenteraient d'apporter aux textes existants, y compris à la terminologie religieuse, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre (Lechat, entrevue 2010). Lechat indique également qu'au-delà de la curiosité intellectuelle qui pousse certains traducteurs comme lui à consulter les traductions produites par des missionnaires appartenant à d'autres congrégations, une volonté actuelle de collaboration entre ces dernières est actuellement observable, notamment à l'occasion d'un projet des anglicans, qui a débuté il y a douze ans, et qui concerne la traduction de l'Ancien Testament. Ils ont choisi de s'appuyer sur les traductions moraves et oblates préexistantes en sollicitant le soutien de ces congrégations. Lechat explique en quelques mots : « Maintenant, il y a un échange avec eux. Dans le temps, c'était comme ça, catholiques et anglicans, ce n'était pas très fraternel, ce n'était pas très Chrétien, maintenant c'est beaucoup mieux » (Lechat, entrevue 2010).

#### *II.2.2.c.ii) Diffusion des néologismes auprès des spécialistes*

Après des professionnels de la langue inuit que nous avons rencontrés, nous avons relevé un discours sur l'obsolescence des lexiques (18IQFADI/T) et sur le fait que ces lexiques soient en perpétuel état de mise à jour (16IQFAD-PROF). Les échanges du réseau Uqausiit témoignent également une quête continuelle de termes ayant été sélectionnés par consensus. Nous avons noté que le manque de connaissance ou de reconnaissance des termes précédemment sélectionnés à l'occasion d'ateliers de développement de terminologie engendre une incertitude qui ouvre la voie à une dévalorisation du statut autoritaire de la terminologie choisie. On observe aussi une remise en question des règles de la syntaxe inuit, due à la pression exercée par l'anglais. Ceci rejoint l'exemple du doute engendré par l'utilisation du terme « Nunavut » par manque de consignes, et qui faisait dire à l'un des membres du réseau Uqausiit : « We





connaissance de son contexte d'observation et qu'il est également nécessaire d'adapter phonétiquement pour les conformer à la graphie inuit normalisée. D'autre part, on explore les équivalents actuels dans plusieurs régions. Cette référence montre également que des indications complémentaires sont nécessaires dans certains cas pour rendre compte de la complexité de la traduction, lorsque la correspondance n'est pas parfaite entre le terme inuit et le terme anglais sur le plan sémantique.

Or, comme nous l'avons évoqué plus tôt dans ce chapitre<sup>262</sup>, il existe une difficulté réelle pour se procurer les lexiques spécialisés portant sur la terminologie de la sphère publique. Les seuls outils à disposition des traducteurs-interprètes pour prendre connaissance de termes normalisés sont les lexiques mis en ligne par le Bureau des langues du gouvernement fédéral, les données lexicales ayant été transférées sur le site Internet Asuilaak et les échanges sur le réseau Uqausiit qui ne sont accessibles qu'aux membres de ce réseau.

Sur le réseau Uqausiit, la multiplication de requêtes portant sur les mêmes termes (par exemple, « homosexuality » ou « Northwest Passage ») est l'un des effets de la fragmentation des données disponibles, de même que la présence de requêtes concernant des termes tels que « Carbon » (Uqausiit 29/10/2010), « Federal Government », « Provincial Government », « Territorial Government » (Uqausiit 07/06/2006) que l'on retrouve pourtant dans les lexiques produits récemment par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut. Ces échanges nous indiquent toutefois que la démarche de normalisation de la terminologie n'est pas claire. En général, les membres qui formulent ces requêtes sont redirigés vers des lexiques ou des documents officiels préexistants qui contiennent ces termes. Ces requêtes font parfois naître une certaine incompréhension et engendrent des réponses telles que « Why change what has already been standardized ? » (Uqausiit 07/06/2006). Nous n'écartons toutefois pas la possibilité que, dans certains cas, les membres du réseau Uqausiit n'aient pas pris le temps de procéder à une recherche préliminaire dans les sources précédemment citées avant de solliciter leurs pairs.

---

<sup>262</sup> Malgré leurs efforts, les spécialistes de langues modernes et de sciences langagières Denise Nevo et Marco Fiola n'avaient apparemment pas entendu parler des lexiques spécialisés produits par le Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest, par l'Institut culturel inuit puis par le Collège arctique, lorsqu'ils ont tenté en 2002 de faire le point sur les difficultés techniques auxquelles les traducteurs et interprètes du Nunavut étaient confrontés (Nevo et Fiona 2002). Notons qu'à cette époque, aucun de ces lexiques n'était disponible sur Internet et qu'il fallait se les procurer directement auprès du Collège arctique du Nunavut. Certains titres ayant été rapidement épuisés, seuls les exemplaires des bibliothèques étaient alors accessibles.

Face à ces données fragmentaires, plusieurs interlocuteurs ont déclaré avoir mis au point leur propre dictionnaire, que ce soit dans le cadre d'une activité de traduction dans le secteur privé (08IQFADI/T), dans le secteur public territorial (08IQFADI/T) ou local (17IQFADI/T). Le traducteur-interprète devient alors lexicographe pour pallier le manque de ressources adaptées.

Notons que la pratique qui consiste à accumuler des données lexicales sous la forme d'un dictionnaire n'est pas spécifique à ces professionnels de la langue inuit. Plusieurs aînés au Nunavut et au Nunavik ont compilé leurs propres dictionnaires dont seuls quelques uns ont fait l'objet d'une publication. Tel est le cas de Taamusi Qumaq<sup>263</sup>, originaire de Puvirnituk au Nunavik (Qumaq 1991, encyclopédie), d'Elisapee Ootoova originaire de Mittimatalik (Quassa 2000) et d'autres dont les dictionnaires sont connus bien que non publiés à ce jour. C'est par exemple le cas du dictionnaire d'Emile Imaruittuq (Emile Imaroitok) originaire d'Iglulik (Oosten *et al.* 1999 : 91). Dans une série d'entrevues menée au Collège arctique du Nunavut, Imaruittuq raconte le cheminement de son projet, ses motivations et ses craintes :

ilisaijiulauqsimagama innait ilinniarvingani ukiunik tallimanik inuktullu ilinniarniq pigiaqti&&ugu. Ilinniarutitaqalaugiimmat inuktuungajunik titiraqallialunga kisiani ilisaijjutigiqtattarniaqtannik taimannaulauqsimagama. taimannautuinnauralauq&unga taakkua ilisaijutiliariqattaqtama tukunginnik titirariaqalilaurmigama i-u-a atuq&ugit. [...] Taima asuillaak piliriariujalilauqsimagakkit ilaannit sapilimmarialukpak&unga isumavak&ungaluunniit "aittaa pigialauqsimagakkit ajurnaqtummarialutillugit," kisiani isumaliraangama "atuqtuksauniarmata pijariaqaqpakka," kajusituinnaqpak&unga. [...] Taima nuqqautituinnalilauqsimagattigit sapirnarunniimariliqtillugit ilaak uqautisimalauqtaraluakka "taakkua pianingniksalimaanginnit piliriqatauvi&irinnarumajakka asiguuqtitauguinnakkit", imaililauqsimagaraluakka. Uqausiqatigigitannit piliriangulirutik ilangit asiguuqtauniariaksaq isumagilaurakkit, uqausittillarik pisimaggiimmata tamakkua nanituinnaq uqausiit qaujimajakka iliuqqaqasiutigaluaq&ugit taimannalauqsimagavunga. tamaunga ilinniarvingnut aturunnarniatualuugaluat nalunaggiimmataugaluaq pianigiaqaraluqput.

I used to be a teacher, an adult educator for five years. I started introducing Inuktitut literacy. There was no curriculum for Inuktitut so I had to create my own. I made word lists and wrote down the meanings. So *ii*, *uu*, *aa* and from there I started on my dictionary as I was working for adult education. [...] Sometimes I

<sup>263</sup> L'encyclopédie de Taamusi Qumaq *Inuit uqausillaringit : ulirnaigutiit*, publiée en 1991, est le fruit de six années d'efforts (1979-1985). De sa propre initiative, cet aîné a entrepris un travail de définition et de compilation, avec tous les inconvénients techniques que cela induisait, notamment pour la compilation informatique qui impliquait l'utilisation du syllabaire. Qumaq évoquait ainsi le travail de rédaction : « Chaque mot devait être défini avec exactitude afin d'être bien compris des Inuit. De tous les travaux que j'ai faits dans ma vie, celui-ci me posait le plus grand défi à mes facultés mentales. Il y avait beaucoup de mots inuktitut à noter, même ceux qui avaient disparu de l'usage parce que nous avons mêlé l'anglais à notre langue » (Qumaq 2010 : 135).

would come to a point where things didn't make any sense and sometimes it got to a point where I regretted the whole project. But I reminded myself, this is going to be useful, so I continued working on it. [...] I told them that when I completed the project, I didn't want anything to be changed. I feared that they might introduce changes. I thought that if someone from another dialect started working on it changes might be made. I wrote it in the Iglulik dialect. When I knew words from the other dialects I would put them in, but it was basically in the Iglulik dialect because I knew it would be used in the schools in Iglulik once I had finished the project. (Oosten *et al.* 1999 : 91 -93)

De telles initiatives ne sont certainement pas étrangères aux sollicitations précédentes des non-Inuit en matière de lexicographie, et tout particulièrement celles des missionnaires. Ces derniers encourageaient en ce sens et les guidaient dans la collecte des données nécessaires à l'élaboration de leurs dictionnaires. L'introduction du roman *Sanaaq* écrit par Mitiarjuk Attasi Nappaaluk, originaire de Kangirsujuaq au Nunavik, fait le récit d'une sollicitation semblable :

[Mitiarjuk] commença par aider le père Lucien Schneider, O.M.I., à achever son dictionnaire inuit/français, puis le père Robert Lechat, O.M.I., qui voulait améliorer sa pratique de la langue autochtone. Il lui demanda d'écrire en caractères syllabiques, dans des cahiers lignés, des phrases contenant le plus de termes possibles de la vie quotidienne. (Saladin d'Anglure, préface de *Sanaaq*, Nappaaluk 2002 : 7)

À ce sujet, l'anthropologue Aurélie Hot a récemment observé cette pratique qui consiste à consigner des termes par écrit, notamment auprès d'une locutrice adulte s'intéressant tout particulièrement aux termes anciens du domaine de la couture et « enrichissant dès qu'elle le peut une liste de mots avec leur définition grâce à une parente qui vit dans sa communauté d'origine » (Hot 2010 : 182). Ainsi, au même titre que d'autres personnes qui collectent des noms, des chants ou encore des informations relatives aux relations de parenté, Aurélie Hot considère que « Ces locutrices conçoivent [...] l'écriture comme une entreprise active et explicite de transmission, un outil afin de renforcer la pratique de l'inuktitut » (Hot 2010 : 182).

En ce qui concerne la terminologie spécialisée propre à la vie publique, la compilation lexicale est menée dans un cadre proprement professionnel. Si l'on observe le phénomène à une échelle plus large, la multiplication de ces lexiques individuels vise à compenser l'absence d'une base de données lexicale de référence qui soit accessible à tous.

De plus, les glossaires spécialisés ne fournissent pas à l'utilisateur les informations nécessaires au sujet des conditions de la sélection des termes qui renseignent sur leur statut de terme normalisé ou non-normalisé. Compte tenu du

nombre important de requêtes à ce sujet sur le réseau Uqausiit, nous en déduisons que cette information est cruciale et qu'elle est incontournable pour la mise en place d'un outil adapté aux besoins des professionnels de la langue inuit.

Ce contexte est d'autant plus important à documenter que le poids d'un terme, en terme de légitimité, n'est pas le même selon que celui-ci aura fait l'objet d'une discussion et d'un consensus ou qu'il aura simplement été traduit, souvent à l'aide d'une glose descriptive, de façon unilatérale par un professionnel de la langue inuit. Un manque d'information quant au contexte d'élaboration d'un terme peut potentiellement induire en erreur, notamment des chercheurs, qui tenteraient par exemple de comprendre des termes à l'aide d'un simple découpage morpho-sémantique.

Dans le cas de l'expression « Inuit Qaujimajatuqangit\* » dont l'élaboration par lexicalisation a fait l'objet d'un consensus, les détails du découpage morpho-sémantique sont au contraire pertinents, dans le sens où ceux-ci peuvent permettre de mettre au jour des significations sous-jacentes qui ont été incluses de manière consciente et concertée sur le plan conceptuel.

Par contre, pour des termes tels qu'*aulatsigunnarniq\** (souveraineté) ou *killinguangit nunaliit* (frontière) créés sur une base descriptive pour les besoins de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest dans les années 1970, une telle analyse permettrait seulement de préciser les détails de la glose telle que le traducteur l'a pensée. Comme nous l'avons précédemment indiqué au cours de notre participation au séminaire IPSSAS en 2009 (Cancel 2010), ces termes de traduction, qui n'ont pas été reconceptualisés en langue inuit, ne peuvent être utilisés en tant que données permettant de mieux saisir le point de vue inuit sans risquer de verser dans l'essentialisation.

On notera toutefois que, si l'on est averti de la nature du terme de traduction et de son contexte d'élaboration, une analyse combinant les apports de la morphologie, de la sémantique et de l'ethnologie peut permettre de révéler certains éléments sous-jacents du terme :

For instance, the Inuktitut term for Inuit owned land, *Inuit nunaqutingit*, is worth being considered with such analysis to examine the way the notion of appropriation is transferred to the local context of Nunavut through the choice of linguistic features. The term itself conveys the notion of "appropriated land" which started being expressed with the coming of age of the Northwest Territories and later in Nunavut but it was not previously thought of as such by the Inuit. As far as morphological analysis goes, this term may be broken into the following pieces: *Inui-*(people or Inuit), *-t* (genitive plural) *nuna-* (land, region used by hunters), -

*quti* - (appropriation), *-ngit* (mark of possessive, 3<sup>rd</sup> person plural). Regarding this term, Michèle Therrien pointed out the contrast between the notion of permanence of *nuna* (“the land”) in time and space with the notion of appropriation which in context refers to a “territory legally obtained after an agreement” (translated from Therrien 2000: 293), this appropriation being meant symbolically rather than physically both at the individual and the collective level. As Alexina Kublu, Nunavut Languages Commissioner and experienced language professional, mentioned (personal communication), the morpheme *-quti-* actually induces the idea of something that is not usually owned. The choice of the morpheme *-quti-* over a possessive structure therefore includes and reminds the Inuktitut speaker of the odd nature of the association of land and with the notion of appropriation. (Cancel 2010 : n.p.)

Dans cet exemple, l’analyse permet de détecter que le traducteur a inséré au terme une indication adressée au lecteur inuit, afin de le prévenir de la teneur singulière de celui-ci.

Ces exemples nous indiquent que pour documenter la terminologie à l’usage de la sphère publique il faudrait non seulement préciser si un terme, tel qu’il est connu en langue inuit, a fait l’objet d’un consensus, mais aussi préciser dans quelles circonstances, le cas échéant. Avec cette information, les tentatives de décryptage de la perspective inuit par le biais de la terminologie pourraient reposer sur une base plus solide. Ceci répondrait également aux attentes des professionnels de la langue inuit, qui comme nous l’avons observé sur le réseau Uqausiit, cherchent la plupart du temps à apprendre auprès de leurs collègues l’historique d’un terme, et notamment si le terme recherché a fait préalablement l’objet d’un consensus.

Pour sa part, la base de données terminologiques du Nunavik, accessible exclusivement aux employés de l’Institut culturel Avataq et de la Société Makivik, met l’information relative au contexte de sélection du terme à la disposition de ses utilisateurs. Toute modification apportée à cette base de données est enregistrée, ce qui permet de conserver une trace de l’historique récent du terme. Pour sa part, si le gouvernement du Nunavut n’a pas mis en place de système comparable pour donner accès à sa base de données terminologiques, des requêtes peuvent être déposées auprès de la terminologie du ministère CLAJ, ce qui se fait notamment par le biais du réseau Uqausiit. Toutefois, l’historique des termes que contient cette base de données n’a pas été reconstitué de manière systématique.

La mise au point d’une telle base de données a d’ailleurs été proposée sur le réseau Uqausiit (Uqausiit 09/03/2007) et approuvée par un autre membre dans ces

termes : « It would help us all as sometimes we have to try and “invent” words which might already have been worked on » (Uqausiit 09/03/2007).

Compte tenu de l’expérience des participants au réseau Uqausiit en matière de création lexicale, nous considérons que leurs contributions constituent des témoignages susceptibles de reconstituer, du moins en partie, le contexte d’élaboration des termes que contient la base de données linguistique du gouvernement du Nunavut.

### *II.2.2.c.iii) Diffusion auprès du public*

En parallèle de nos rencontres avec des professionnels de la langue inuit, nous avons tenté de vérifier si le phénomène rapporté par Arnaq Grove, diplômée du Département d’Eskimologie de l’université de Copenhague, était également observable au Nunavut. Nous reprenons ici la description que nous avons précédemment produite à cet effet :

She [Arnaq Grove] explained how the emerging terminology specific to sectors such as politics or economy is remarkably shaped by calques from Danish, or even by Danish conceptions, to a certain extent. She argued that this influence would eventually be generating a gap between a bilingual elite familiar with these terms, and unilingual Greenlanders.<sup>264</sup> Being unable to grasp the meaning of the new words relayed by the media, she mentioned a high possibility for the latter to consequently turn away from political matters. (Cancel 2009a)

Pour cela, nous avons fait lire un article de l’hebdomadaire *Nunatsiaq News* traitant de questions politiques et économiques contemporaines à cinq personnes (trois aînés, dont un qui participait activement à la sphère politique locale, un adulte et un jeune qui étudiaient au Collège arctique). Cet échantillon, très limité en soi, n’était pas voué à fournir de données quantitatives quant aux habitudes de lecture des Inuit du Nunavut mais plutôt à tenter d’isoler les facteurs qui influent sur la réception de cette terminologie et plus largement de l’information qu’elle contribue à transmettre en langue inuit, à l’aide de profils. Plusieurs facteurs ayant des répercussions sur cette réception ont été identifiés : la capacité de la personne à lire le syllabaire, l’intérêt porté personnellement à la chose publique et enfin une proximité régulière avec cette terminologie, soit dans le cadre d’un emploi soit d’une responsabilité exercée au sein de la sphère publique.

---

<sup>264</sup> La note suivante accompagnait cet extrait : « In her research on calques and attitudes towards Danish calques in Greenlandic, Birgitte Jacobsen pointed out this gap: ‘There is also a risk that the gap between those with good proficiency in Danish and those with less proficiency will increase’ (Jacobsen 2002 : 238) ».

Dans le cas de 09IQHAD, un adulte de 40 ans, et de 10IQFJ, une jeune femme de 18 ans, à qui nous avons demandé de lire l'article, la lecture du syllabaire a constitué un obstacle important à la compréhension de celui-ci. Questionnés au sujet de leurs habitudes de lecture, tous deux répondirent qu'ils ne lisaient habituellement pas les articles de ce genre en inuktitut. Le premier préfère lire l'équivalent en anglais parce que les explications lui paraissent plus claires et parce que la lecture de la traduction en inuktitut apparaît comme une traduction littérale et parfois erronée de l'anglais. Pour sa part, la jeune femme ne s'intéresse pas aux articles portant sur les questions politiques et lit les autres articles en anglais pour des raisons de rapidité d'accès au contenu. Nous avons noté le malaise initial qu'a suscité notre requête et qui est certainement lié d'une part au fait qu'ils ne semblaient ni l'un ni l'autre habitués à lire des textes en écriture syllabique, et d'autre part au fait qu'aucun d'entre eux n'était habitué à lire d'article spécialisé comportant un lexique spécifique à la sphère publique. Le fait d'admettre qu'ils lisaient habituellement plus volontiers les articles en anglais semblait occasionner une certaine gêne, peut-être liée à la crainte de se sentir jugés.

Pourtant, leurs difficultés envers la lecture du syllabaire s'inscrivent dans un cadre plus large. Au Nunavut, la proportion d'Inuit capables de lire l'écriture syllabique a décliné depuis que l'école fédérale a pris le relais de l'école des missionnaires. Un sondage mené par le Bureau de la statistique du Nunavut en 2001 indique que 64% des Inuit (adultes) interrogés ont déclaré savoir lire et écrire très bien ou assez bien l'écriture syllabique, contre seulement 53% pour ce qui est de la langue inuit écrite en caractères latins, en inuktitut ou en inuinnaqtun (GN, Bureau des statistiques 2001 : 23). Élaboré sur la base d'un sondage et non d'une évaluation du degré de compréhension, ces chiffres ne nous permettent toutefois pas de savoir si cette connaissance du syllabaire est suffisante pour lire les journaux. De plus, une étude menée récemment à Iqaluit et à Igloolik par l'anthropologue Aurélie Hot indique que les Inuit bilingues auraient tendance à lire plus volontiers l'anglais que l'inuktitut (Hot 2009 : 188). Elle mentionne que le critère d'accès à l'information est central pour expliquer cette tendance, ce qui vient appuyer les témoignages des deux informateurs évoqués précédemment mais aussi de 11IQFADPOL, une actrice de la scène politique du Nunavut pourtant familière de la terminologie politique. Quant à elle, parlant de ses habitudes de lecture des journaux, Leah Idlout, aînée interprète et traductrice, dit :

Leah Idlout: I would end up read the English, because of translation like... it would be almost like literal, here and there. [...] it is getting a little better, the way I have

seen it and a lot of times before, a lot of little finals were missing, so it is harder to read it when you know it. [...] So you give up if it missed out some of the little finals. Why bother reading it?

Carole Cancel: Do you read the newspapers in Inuktitut?

LI: Here and there, but not that much, mainly titles and Inuktitut names. (Idlout, entrevue 2008)

Aurélie Hot signale également que la capacité des Inuit à lire et à écrire l'inuktitut au travail s'apparente à une « littéracie symbolique » (*symbolic literacy*) puisque cette capacité n'est mobilisée que dans les cas peu fréquents de contact avec des aînés monolingues, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé (Hot 2009 : 190).

Pour les aînés qui lisent le syllabaire et qui consultent le journal local, tel que Simon Nattaq, conseiller municipal, les textes écrits en écriture syllabique présentent des caractéristiques qui rendent la lecture plus difficile. Notamment, le manque de ponctuation rend les phrases interminables, et le lecteur perd le fil.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, un profil établi dans le cadre d'une étude quantitative dirigée par Louis-Jacques Dorais et Susan Sammons<sup>265</sup> indique que si l'inuktitut prime sur l'anglais en étant considéré comme la langue la plus facile à lire et à écrire pour les enfants jusqu'à la septième année, un renversement total s'opère, et ce, à la fois dans des petites communautés (Igloolik et Kimmirut) et dans un centre urbain tel qu'Iqaluit. Ceci pourrait influencer sur le choix de lire plus volontiers la version anglaise d'un journal bilingue tel que le *Nunatsiaq News* plutôt que la version en inuktitut. D'après une étude menée par Ian Martin auprès de jeunes, scolarisés au Nunavut, 32% d'entre eux disent utiliser la langue inuit, en écoutant la radio communautaire, 27% par le biais de la radio CB (Citizen Band), 20% par la télévision et par l'Internet, et seulement 15% en lisant et 11% en écrivant (Martin 2000 : Annexe, page 8).

Or, les difficultés de lecture rencontrées par les participants à notre enquête contribuent à confirmer que la méconnaissance du syllabaire fait directement obstacle à la diffusion de la terminologie développée récemment, ce que nous avait indiqué une interlocutrice travaillant quotidiennement sur les questions linguistiques au ministère CLAJ (16IQFAD-PROF).

---

<sup>265</sup> Cette étude fut menée de 1994 à 1998. Les données furent collectées sur le terrain par des étudiants du Collège arctique du Nunavut.



Lorsque nous avons demandé à l'homme de 40 ans et à la jeune femme de 18 ans de lire l'article, tous deux ont constaté qu'il s'agissait de la traduction littérale d'un texte original anglais. Pour la jeune femme, la syntaxe et la terminologie posaient problème, à commencer par le titre. L'adulte fit une constatation semblable en parlant de syntaxe en termes de « l'ordre des mots ». Ni l'un ni l'autre n'ont souhaité rentrer dans le détail de ce qui les mettait en difficulté. Tous deux n'avaient manifestement pas l'habitude de lire des articles spécialisés portant sur la sphère publique en inuktitut. Pourtant, ils n'ont pas montré de retenue particulière envers le fait de mettre en évidence les erreurs et les défauts de ce type d'articles. Tel n'est toutefois pas le cas des deux aînées que nous avons rencontrées et qui n'ont pas critiqué la traduction, ni les traducteurs, gardant ainsi une certaine réserve. Ceci rejoint les témoignages recueillis par l'anthropologue Aurélie Hot, notamment celui d'une femme de 39 ans d'Iqaluit qui expliquait sans détour :

I find in Inuktitut there's a lot of mistakes, and the Inuktitut that's done in the newspapers, I find that there's a lot of mistakes and it's in a different dialect, most of it is really different, I'm not comfortable reading it but sometimes I do, I read more of the newspapers in the English section. (Hot 2010 : 142)

Pour sa part, à la question « Do you think that there are enough things for you to read in Inuktitut? », une aînée d'Iqaluit a répondu : « It's enough, but with the different dialects it's hard to understand sometimes. Some of them also have a lot of mistakes, it's not really well written » (Hot 2010 : 142). Cette aînée se montre moins critique, en ne mentionnant pas directement des « erreurs » commises dans les publications en langue inuit, comme l'ont fait nos interlocuteurs plus jeunes. De même que l'aîné Simon Nattaq, elle semble prendre des précautions afin de ne pas offenser qui que ce soit par sa critique. Une traductrice, que nous avons rencontrée (22IQFAD-I/T), a également mentionné avoir observé que l'on faisait montre d'une telle retenue à son égard.

En ce qui concerne le deuxième point mentionné, c'est-à-dire l'intérêt porté personnellement à la chose publique, celui-ci semble être la clé de la diffusion de la terminologie de la sphère publique en langue inuit. Seuls ceux qui ont initialement porté un intérêt envers la chose publique dans leur pratique de lecture des journaux ont eu la possibilité de se confronter à la terminologie et à la syntaxe qu'ils contiennent puisque celle-ci n'est actuellement enseignée nulle part ailleurs que dans le cadre du programme de Traduction/Interprétariat du Collège arctique du Nunavut.

Or, il est difficile d'évaluer sur une base quantitative l'intérêt porté par la population inuit au Nunavut à la lecture d'articles portant sur la vie publique en langue inuit, de même qu'il s'avère difficile d'évaluer plus avant l'intérêt généralement porté pour la chose publique<sup>266</sup>. On peut toutefois tenter de recouper des données existantes entre elles pour s'en faire une idée.

La Base de données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes<sup>267</sup> indique que 27% des adultes habitant au Nunavut lisent l'éditorial des journaux, 20% lisent les nouvelles concernant la finance, 51% s'intéressent aux nouvelles nationales et internationales, et que 89% d'entre eux lisent les nouvelles locales et régionales. Cette étude, qui signale un intérêt marqué de la part des lecteurs de journaux pour les nouvelles locales et régionales, ne fait toutefois pas la distinction entre les participants Inuit et les non-Inuit, et ne précise pas non plus dans quelle langue est écrit le journal. On doit tenir compte tenu du fait que près de 85% des habitants du Nunavut sont des Inuit.

L'étude de Dorais et Sammons montre également un intérêt significativement plus marqué de la part des Inuit âgés de plus de 50 ans pour ces questions (0,4%) que de la part des adultes de 30 à 49 ans (0,2%), ou encore des jeunes et des adolescents de 13 à 29 ans (0,1%). Or, autre fait intéressant révélé par cette étude, les questions politiques et juridiques sont abordées à 77,8% en inuktitut, à 16,7% en code-switching (alternance de langue entre l'anglais et l'inuktitut) et à 5,6% uniquement en anglais. Si la prééminence de l'inuktitut en la matière est probablement attribuable au fait que ces questions sont surtout abordées par des personnes âgées de plus de 50 ans, ce qui inclut une proportion significative d'aînés monolingues, la part importante de code-switching serait imputable au fait que certains plus jeunes adultes ont une préférence pour cette option lorsque les termes et expressions sont tout aussi pertinents dans une langue que dans l'autre (Dorais et Sammons 2002 : 47).

---

<sup>266</sup> D'après les données collectées par observation dans le cadre d'une étude dirigée par Louis-Jacques Dorais et Susan Sammons, les questions d'ordre politique et juridique sont rarement abordées dans le cadre familial. Les auteurs préviennent toutefois que la faible occurrence de ces sujets dans le cadre familial, évaluée à 0,1% chez les hommes et à 0,2% chez les femmes, pourrait provenir d'une réticence des participants à partager ouvertement leur opinion en présence de tiers (Dorais et Sammons 2002 : 43).

<sup>267</sup> L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, International Adult Literacy Survey Database (IALS) a élaboré la base de données « Outil de recherche de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes ». Consulté sur Internet (<http://litdata.ets.org/ialdata/search.asp>), consulté le 25 novembre 2010.

Les données que nous avons pu collecter concernant la capacité des lecteurs du *Nunatsiaq News* à lire et à comprendre la terminologie de la sphère publique en inuktitut font écho à ces chiffres. Parmi ceux qui s'intéressent à la chose publique, c'est-à-dire en grande majorité les aînés mais aussi les adultes dans une moindre mesure, seuls les monolingues semblent lire les articles portant sur la vie publique en langue inuit.

Habitué à lire le *Nunatsiaq News* quotidiennement, l'aîné Simon Nattaq, parcourt rapidement l'article que nous lui présentons et nous indique que c'est la première fois qu'on lui demande de s'exprimer au sujet de la manière dont les textes modernes sont écrits. Il nous donne les indications suivantes concernant plus généralement ce type de lecture : il dit savoir détecter un texte traduit littéralement de l'anglais et il note souvent des erreurs qui ne l'empêchent toutefois pas de saisir le contenu général du texte. Il indique toutefois que ces erreurs pourraient causer des malentendus auprès de lecteurs moins avertis. Lorsqu'il nous dit prendre note des termes qui, d'après lui, devraient d'être corrigés et que nous lui demandons lesquels sont les plus fréquents, il ne nous répond pas. Il semble généralement garder une certaine retenue lorsqu'il énonce les défauts qu'il observe dans les journaux ou les documents officiels. S'il reste assez vague à ce sujet, il nous indique clairement que son silence est lié au fait qu'il ne souhaite blâmer personne en particulier. Il conserve ainsi une certaine bienveillance à l'égard des employés inuit qui produisent ces documents. Il croit qu'il serait bénéfique de faire relire ces documents par des aînés mais précise aussi que les aînés, ayant appris à lire à l'époque où il n'y avait pas de diacritiques, ont une expertise limitée sur le plan de l'orthographe. Il fait plusieurs fois référence à la difficulté causée par l'usage d'un seul dialecte dans les journaux pour des lecteurs qui sont locuteurs de dialectes différents. Ceux-ci auraient tendance à lire l'anglais s'ils ne parvenaient pas à comprendre le texte en inuktitut.

Nous avons également rencontré deux aînées, l'une originaire de Kimmirut (Lake Harbour) mais qui habite à Iqaluit depuis 1963 (03IQFAI) et l'autre (04IQFAI) qui a toujours vécu à Iqaluit.

La première déclare lire le journal et écouter les nouvelles en inuktitut, mais seulement lorsqu'elle a du temps car elle a beaucoup à faire chez elle. Elle s'intéresse à ce qui se passe en politique parce que cela a des conséquences sur son niveau de vie.

Mais elle n'y participe pas et en parle très peu dans son quotidien, seulement quand on lui pose des questions, ce qui arrive rarement.

La seconde déclare parcourir rapidement le journal pour lire les nouvelles. En tant qu'aînée, elle est souvent appelée à allumer le *qulliq* (lampe semi-circulaire taillée dans de la stéatite) à l'occasion de l'ouverture d'une réunion ou assemblée officielle. Elle encourage la participation des aînés dans les comités, mais pas en politique. Elle dit avoir été invitée à assister à un atelier terminologique sans toutefois avoir été sollicitée pour y prendre part.

Les deux aînées disent sentir, à la lecture du texte qui leur est présenté, que celui-ci a été traduit de l'anglais vers l'inuktitut. Si la seconde indique qu'elle préférerait que ces articles soient écrits initialement en inuktitut, la première considère l'interprétation des débats de l'assemblée législative comme étant de très bonne qualité et les textes du *Nunatsiaq News* en inuktitut comme acceptables. Aucune des deux aînées ne souhaitera nous donner plus de détails quant à sa perception de la qualité de l'inuktitut écrit. D'après nos observations, ces aînées ne semblaient pas intéressées par la terminologie diffusée par les médias se référant à la sphère publique, mais davantage par la teneur de l'information relayée et leurs effets potentiels sur leur mode de vie. La deuxième aînée rencontrée, qui est pourtant très présente sur la scène publique à Iqaluit, ne semble pas être amenée à lire régulièrement de textes officiels en inuktitut dans le cadre de ses fonctions. Ceci pourrait expliquer le peu d'intérêt qu'elle porte pour la terminologie. On pourrait également penser que, dans un cas comme dans l'autre, ces deux aînées ne souhaitent pas porter de regard critique sur ces textes produits en langue inuit par des Inuit, afin de ne pas être amenées à porte de critique directe sur les auteurs ou les traducteurs de ces textes. Il est aussi possible que ces textes leur conviennent et qu'elles les acceptent, tels qu'ils sont.

L'aîné qui occupe la fonction de conseiller municipal et qui est également membre du groupe d'aînés Inuit Qaujimaqatungit Katimajiit a, pour sa part, évoqué ouvertement les difficultés qu'il rencontre habituellement à la lecture de documents officiels ou d'articles de journaux. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que, d'une part, il est régulièrement amené à lire de tels documents dans le cadre de ses responsabilités de conseiller municipal et que, d'autre part, cette même responsabilité lui confère une certaine autorité, ou tout au moins une capacité à se montrer plus critique. Il conserve tout de même une certaine réserve comme nous l'avons vu précédemment. La qualité

des textes en inuktitut semble être une question qui le touche sur le plan personnel, puisqu'il a entrepris de noter les termes qui lui paraissent inadéquats et d'en discuter autour de lui.

En ce qui concerne les questions linguistiques, les deux aînées que nous avons rencontrées, lesquelles ne sont pas aussi impliquées sur la scène publique, semblent davantage préoccupées par le fait de recevoir des courriers officiels en anglais, car elles ne savent pas les déchiffrer et ne peuvent en prendre connaissance par leurs propres moyens.

Pour résumer, en plus de cette catégorie d'aînés qui sont particulièrement actifs sur la scène publique, et dont fait partie Simon Nattaq, seuls les adultes qui sont également acteurs de la sphère publique et les professionnels de la langue inuit semblent connaître la terminologie diffusée par ces articles. Or, étant eux-mêmes bilingues, ils préfèrent souvent lire le texte anglais pour gagner du temps. De plus, ces personnes n'ont pas la possibilité de transmettre leurs connaissances en la matière dans le cadre de leur travail.

En comparant les données que nous avons collectées auprès de lecteurs du *Nunatsiaq News* (entrevues) ou d'auditeurs d'émissions de la radio CBC en inuktitut (notes de terrain), et de personnes ayant une affinité avec la sphère publique (entrevues et communications personnelles), nous notons une divergence. Les premiers semblent mis en difficulté par le fait même de lire le syllabaire, par la syntaxe et par la terminologie en langue inuit utilisée dans les articles ou à la radio. D'autre part, plusieurs acteurs de la scène politique que nous avons rencontrés disent ne pas éprouver de difficultés particulières à comprendre ce qui se passe en politique en invoquant le fait que la langue est descriptive. Bien qu'il soit probable que ces derniers aient acquis une connaissance de cette terminologie du fait de leur contact régulier avec celle-ci, l'argument de sa qualité descriptive nous est apparu comme une réponse proprement politique et relevant d'un discours qui tenterait d'écarter tout doute possible quant à la pertinence de la langue inuit dans la sphère publique.

Or, les professionnels de la langue inuit que nous avons rencontrés, et qui travaillent de près au développement de cette terminologie, ne diffusent pas ce discours. Ils semblent plus ouverts à une réflexion portant sur les modalités d'usage de cette qualité descriptive de la langue, qu'elles soient positives ou négatives. Ceci concorde

avec les écrits de l'enseignant Mick Mallon, qui est l'un des rares auteurs à avoir abordé les défis réels de la néologie en contexte institutionnel (Mallon 1993).

Il semble y avoir une différence entre des situations d'interaction directe et des cas où une telle interaction est impossible, par exemple lorsqu'on lit le journal ou un document officiel. Il est aussi possible que dans certains forums où les acteurs interagissent directement, un doute quant à la signification d'un terme puisse être balayé simplement parce qu'un éclaircissement peut être demandé.

Ceci soulève également une différence fondamentale entre les textes traduits de l'anglais et les textes pensés en langue inuit, en ce qui concerne la diffusion de termes issus du vocabulaire spécialisé. En effet, un traducteur a peu de latitude pour expliquer à son lecteur la teneur du concept exogène dont il tente de trouver le meilleur équivalent en langue inuit, alors qu'un auteur qui écrirait en langue inuit et serait conscient des difficultés de compréhension probables pourrait insérer des éléments du contexte du même concept exogène afin d'en faciliter l'apprentissage par les lecteurs. Selon une femme adulte occupant un poste d'élue de la scène politique locale d'Iqaluit (05IQFADPOL), saisir le sens de la terminologie de la sphère publique est un défi non seulement pour le grand public mais aussi pour de futurs acteurs politiques car il faut prendre le temps d'en comprendre le sens.

Les données collectées nous mènent à penser que la terminologie de la sphère publique en langue inuit, telle qu'elle est diffusée actuellement, ne permet pas au grand public d'accéder pleinement aux affaires publiques, notamment parce que celles-ci lui sont transmises en langue inuit, langue cible de la traduction. Lorsque cette traduction est littérale, elle est appelée *kutaktuq*, précision publiée dans une lettre à l'éditeur anonyme du *Nunatsiaq News* par un auditeur de la radio locale qui écrivait :

In Inuktitut we would say "kutaktuk," which means the pronunciation is deficient or not refined, similar to that of a child who is learning to speak in full sentences, but cannot pronounce words correctly. [...] When you hear the English PSA [Public Service Advertising] and then you hear the Inuktitut one it is apparent that it was translated line by line. In doing this the meaning of the message, tone, and even the dry humor is all lost in translation. (Anonyme 2010)

Cette définition de *kutaktuq* correspond à celle proposée par Alex Spalding (Spalding et Kusugaq 1998) dans une référence à un parler enfantin qui ne reproduit pas les mouvements des organes de l'appareil phonatoire. Ceci est exprimé également par Taamusi Qumaq qui décrit *kutaktuq* comme une personne ayant la langue figée, comme prise dans la glace « qiratajuq » :

Kutaktuq: uqakkaluttuq uqaatsuni tukisijautsiangittuq uqatsiarunnangittuq inuk uqanga qiratajuq.

Kutaktuq : une personne qui s'exprime mal, qui n'est pas bien comprise lorsqu'elle parle, qui n'arrive pas à parler correctement et dont la langue est figée. (Qumaq 1991: 276, notre traduction)

Pour en revenir à notre hypothèse initiale, ces données ne nous ont pas permis de confirmer que l'accès difficile des Inuit à cette terminologie spécialisée aurait tendance à créer un fossé entre ceux qui en sont familiers (aînés impliqués sur la scène publique, élus et fonctionnaires, professionnels de la langue inuit) et le grand public. Toutefois, le risque que les adultes bilingues et les jeunes développent le sentiment que l'inuktitut soit au bout du compte moins pertinent que l'anglais pour la sphère publique est réel.

D'après l'un de nos interlocuteurs qui travaillait comme traducteur dans le privé mais qui avait auparavant été impliqué dans la surveillance du respect des politiques linguistiques, il est nécessaire de mettre en place une campagne d'envergure pour faire connaître les nouveaux termes, en incluant de l'information concernant les motivations et les conditions de sélection des termes. D'après cet interlocuteur, l'une des responsabilités d'un organisme régulateur de la langue inuit serait de jouer les partisans de cette terminologie, en plus de mener de front l'élargissement lexical et d'effectuer la recherche concernant les termes anciens. De plus, une autorité linguistique serait nécessaire afin de faire accepter les termes normalisés, avec le soutien des enseignants et une implication marquée des médias (22IQFAD-I/T).

La terminologie spécialisée en inuktitut, utilisée dans la sphère publique, n'est pas enseignée actuellement au sein du système scolaire général du Nunavut en dehors du programme d'interprétariat et de traduction, et du programme de langue et culture inuit du Collège arctique, dont le nombre annuels de finissants est limité. Au printemps 2008, au cours de la cérémonie de remise des diplômes, seuls six étudiantes, uniquement des femmes donc, représentaient ces deux programmes (première et seconde année confondues).

Au sein du système scolaire général, la qualité et la quantité de matériaux d'enseignement en inuktitut jugées insuffisantes, ajoutées au manque de personnel enseignant qualifié, ont été identifiées comme de réels problèmes au cours d'une étude sur l'enseignement au Nunavut (Martin 2000 : 8). Or, cette étude indique que plus de 95% des jeunes de l'établissement Inukshuk d'Iqaluit sont d'une part très critiques quant à la qualité de l'enseignement qui leur est offert en langue inuit, et ils déclarent

d'autre part que la langue inuit est importante pour eux (Martin 2000 : 76). D'après Ian Martin, le fait que les programmes d'enseignement de l'inuktitut soient limités contribue à un sentiment de mécontentement des élèves envers leur école, à leur désintérêt, à un manque de respect des élèves envers leurs professeurs, et à un apprentissage superficiel (Martin 2000 : Annexe page 21-22). L'enseignement de l'inuinnaqtun ne semble pas échapper à ce manque d'intérêt porté par les jeunes envers le contenu de leurs cours de langue inuit. D'après les travaux de Jean-Michel Béchar, le cours d'inuinnaqtun serait, d'après les dires du directeur d'école, considéré par de nombreux adolescents comme « un cours comme les autres ». Or, lorsqu'ils deviennent parents, certains de ces jeunes déclarent qu'ils regrettent avoir, par le passé, porté un tel regard sur les cours d'inuinnaqtun (Béchar 2010 : 25).

Ainsi, l'enseignement actuel de l'inuktitut au sein du système scolaire général ne se fait actuellement pas le relais de la terminologie spécialisée qui a fait l'objet d'une tentative de normalisation et ne contribue pas non plus à renforcer la pertinence de l'inuktitut pour parler de concepts exogènes à la culture inuit auprès des enfants.

#### *II.2.2.c.iv) Le métier de traducteur-interprète*

Nous avons relevé une différence marquée entre les traducteurs-interprètes travaillant individuellement, dans le secteur privé, ou sous contrat pour le secteur public et ceux qui travaillent au sein d'une équipe dans le secteur public, local ou territorial, ou encore dans le secteur privé.

Les traducteurs isolés font appel à des aînés proches d'eux pour trouver des termes appropriés (18IQFADI/T). Au sein du secteur public local, les traducteurs-interprètes ont la possibilité de faire appel aux aînés élus du conseil municipal (Nattaq, entrevue 2005). Pour leur part, les employés du gouvernement du Nunavut ont accès à des personnes ressources pour chaque ministère, appelés Tuttarviit. Selon une dynamique d'entraide, des membres du réseau Uqausiit qui ont accès à ces personnes ressources relayent certaines requêtes formulées par des membres du réseau à ces aînés.

Même si les ateliers terminologiques organisés par le gouvernement du Nunavut sont ouverts à tous les interprètes-traducteurs (01IQHADPOL), certains d'entre eux ne peuvent saisir ces opportunités car cela n'est pas prévu dans le cadre de leurs fonctions. Ceci nous a été rapporté dans le privé (18IQFADI/T) et dans le secteur public local (17IQFADI/T), par des traducteurs qui souhaiteraient pourtant vivement y participer. Le



cadre législatif du Nunavut ne prévoit aucune mesure pour inciter les employeurs à aménager les horaires ainsi que la charge de travail des traducteurs afin de leur permettre de participer activement aux activités de création lexicale.

Contrairement aux traducteurs-interprètes isolés, ceux qui travaillent en groupe ont la possibilité de consulter les autres, et de valider la pertinence d'un terme, ce que nous a indiqué 08IQFADI/T, interprète à l'Assemblée législative du Nunavut. Selon elle, une telle concertation permet d'obtenir un consensus, ce qui est particulièrement utile dans les domaines les plus complexes, comme celui de la finance. Dans le cadre de projets de grande envergure, tels que la mise au point de l'interface Microsoft en inuktitut par le centre Pirurvik, le travail d'équipe a été crucial. Plusieurs révisions ont été nécessaires pour arriver à un consensus, malgré certains obstacles importants, notamment la contrainte de la concision requise pour cet outil informatique (14IQFADI/T). Pour plusieurs professionnels de la langue inuit, la possibilité d'améliorer son niveau, soit par des révisions (14IQFADI/T), soit par la possibilité de visionner les bandes vidéo (08IQFADI/T) est très appréciée. Or, les travailleurs isolés ne semblent pas bénéficier de ces possibilités même s'ils le souhaitent (18IQFADI/T), (17IQFADI/T). Au final, peu d'interprètes et de traducteurs assistent aux ateliers terminologiques (19IQFAD-PROF).

Que ce soit dans le public ou dans le privé, les délais accordés aux traducteurs pour effectuer leur travail sont jugés irréalistes, et le recours à la traduction littérale qui en découle par manque de temps induit une certaine frustration auprès des traducteurs. Ce sentiment est d'autant plus exacerbé lorsqu'il s'agit de terminologie médicale, ou lorsque le traducteur pense au fait qu'il contribue à la création des rares sources en inuktitut disponibles à la lecture pour les aînés (18IQFADI/T). Dans le milieu de la presse écrite, la traductrice que nous avons rencontrée déclare qu'elle préférerait volontiers traduire de l'inuktitut vers l'anglais et non de l'anglais vers l'inuktitut (18IQFADI/T). Or, comme nous l'avons évoqué précédemment, très peu de journalistes inuit publient des articles en langue inuit dans les médias écrits depuis les années 1990.

En comparant les déclarations des traducteurs-interprètes isolés et ceux qui travaillent en équipe, nous avons noté l'expression d'un sentiment de frustration plus marqué chez les premiers. La possibilité de discuter à plusieurs de la terminologie et de progresser semble conférer à ceux qui travaillent en équipe une certaine sérénité face à la terminologie utilisée, et plus généralement dans leur travail.

En entrevue, l'aîné et conseiller municipal de la ville d'Iqaluit Simon Nattaq met l'accent sur la nécessité du travail d'équipe pour la réalisation d'une traduction de qualité :

Tavva taimaak ikajuqtigiittiariaqaqtugut, inuktitut pilirijiuniaqtut. Qallunaatut inuktituulirivallianiarutik, suurlu aksurulualiruni kinamutuinnaq apirijunnatuq. Tavva taimaak ikajuqtigiillutik tamakkua titiraqsimaningit, uqausingit aaqittiapalliatuinnarajaqpuq tavvuuna.

C'est ainsi que nous devons trouver [une traduction de qualité] en nous aidant mutuellement, ils [les traducteurs] deviendront des artisans de l'inuktitut. Lorsque les traducteurs-interprètes travailleront à la traduction entre l'anglais et l'inuktitut, si cela devenait trop difficile pour eux, ils pourraient alors poser une question à une autre personne, quelle qu'elle soit. C'est ainsi que, en se soutenant mutuellement, en parlant et en examinant les termes, ces termes deviendront plus compréhensibles.<sup>268</sup>

En parlant de soutien mutuel ou de travail d'équipe, Nattaq prône une collaboration entre les acteurs de la vie publique et leurs interprètes-traducteurs. Il rapporte l'exemple d'un interprète qui interrompait le cours de son interprétation à chaque fois qu'il ne connaissait pas la signification d'un terme. Il demandait alors « Una, qanuq tukiqaqpa ? » (« Qu'est-ce que cela signifie ? »). D'après cet aîné, c'est grâce à ces questions répétées que cet interprète a acquis les qualités d'un excellent interprète-traducteur, et ce malgré le fait que ses requêtes perturbent momentanément le cours de l'interprétation. Si l'on en croit Simon Nattaq, qui est en contact quotidien avec des interprètes-traducteurs dans le cadre de ses activités de conseiller municipal, une telle collaboration sous la forme d'un dialogue serait positive, malgré le fait qu'elle impliquerait une certaine patience de la part des acteurs de la vie publique envers leurs traducteurs-interprètes. Une traductrice et interprète au conseil municipal d'Iqaluit nous confirmait que le soutien des aînés monolingues du conseil municipal était effectivement une ressource précieuse. Dans certains cas, le terme anglais est emprunté au détriment de la glose à la demande des aînés lorsque ce terme leur paraît plus précis que tout autre terme inuit (17IQFADI/T).

Nattaq préconise également la participation active des aînés au sein des programmes de traduction et d'interprétariat du Collège arctique.

Makua piqquisituqait taikani saqqinniaqpalliammata, uqausiriminigaluavut. inuit piqquisituqaviningit piusituqaviningit ajjigiinnngittut. [...]

---

<sup>268</sup> L'entrevue avec cet aîné a été menée en inuktitut avec le soutien d'Akumalik Tikivik, étudiante du programme de traduction-interprétariat du Collège arctique. La transcription a été faite en partie par Patrick Sangoya, étudiant du même programme. L'auteur a effectué la traduction des extraits mentionnés dans cette thèse à partir de l'inuktitut.

Tamakkua atuniarmata ilinniaqtiujulimaanut. silaturpaalirajaqturului inuit qaujimajatuqavininginnit, silaup qanuinningani, angutiup pinasuaqtavininginnik, arnailu pinasuaqtavininginnik, nukappiat pinasuaqtavininginnik, niviaqsiaq pinasuaqtavininginnik, ilinniarutigivalauqtanginnik taitsumanituqaq inummariutillugit. Tamanna ilaliutinajarmat tamakkununga uqausirnut ilinniaqpalliajunut.

Ces traditions de l'ancien temps vont émerger progressivement, c'était cela notre langue. Les traditions et les cultures inuit anciennes ne sont pas les mêmes. [...]

Ils [les aînés] joueront le rôle de ressource pour tous les enseignants. Ils vont acquérir davantage de savoirs au sujet de la sagesse, au sujet des traditions et de la culture, au sujet du temps qu'il fait, au sujet du rôle dévolu traditionnellement à l'homme et à la femme ainsi qu'aux garçons et aux filles, au sujet des enseignements qui étaient habituellement les leurs dans l'ancien temps, alors qu'ils étaient des *inummarit* [de vrais Inuit]. Tout cela devrait être inclus dans le programme de ceux qui apprennent la langue inuit.

D'après lui, les étudiants apprendraient mieux s'ils entretenaient une relation sur le long terme avec un aîné, lequel jouerait en quelque sorte le rôle de compagnon dans leur apprentissage.

Ceci rejoint la quatrième recommandation formulée par Alexina Kublu et Mick Mallon lors du Colloque sur la politique linguistique du Nunavut qui eu lieu en 1998t :

Given the need for interpreter-translators to be kept in touch with the roots of their language, we recommend that a position be established in the I-T program for an elder, one who is considered an authority in the language. (Kublu et Mallon 1998 : Annexe B)

La référence faite par Kublu et Mallon à l'autorité de cet aîné en matière linguistique est un aspect important de cette recommandation. Or, celle-ci ne fut pas mise en application<sup>269</sup>.

Cette volonté d'inclure les aînés au processus d'apprentissage de la terminologie spécialisée et d'adapter l'apprentissage en créant un lien d'expérience entre l'apprenant et son enseignant s'inscrit dans une forme d'éducation qui ne se situe plus dans ce que George Wenzel rapportait des Inuit du nord de l'île de Baffin comme étant l'*ilisajuq*<sup>270</sup>, concept explicité par Arlene Stairs par « teaching which involves a high level of verbal abstract mediation in a setting removed from daily life » (Stairs 1995 : 140). Au contraire, la relation de proximité prônée par l'aînée Simon Nattaq s'inscrit davantage

---

<sup>269</sup> Si le gouvernement du Nunavut n'a pas donné suite à cette recommandation, des aînés ont toutefois été impliqués au sein du programme de traduction-interprétariat et d'études inuit dans le cadre de la série d'ouvrages « Interviewing Inuit Elders Series » portant sur la règle coutumière (Oosten, Laugrand et Rasing 1999), l'éducation (Briggs 1999), la cosmologie et le chamanisme (Saladin d'Anglure 1999), et enfin la santé (Therrien et Laugrand 1999). La proximité des aînés avec les étudiants du programme a contribué à la formation de ces derniers.

<sup>270</sup> Orthographe adaptée de l'original *ilisayuq* (Wenzel 1987 : 205).

dans ce que Wenzel rapportait comme étant *isumaqsajuq*, une pratique mise en œuvre pour la transmission du savoir entre générations<sup>271</sup> :

[It] is based on attentiveness of the "pupil," who learns from multiple teachers by listening, watching, trying. Each person "progresses" at a self-determined rate. Inuit contrast this to the lecture methods often present in formal schooling. The resulting benefits include learning problem solving, cooperation (iikaiyuitaguk), patience (qlinuinuk) and self-control (qliuisaatuq). (Wenzel 1987 : 205)

Or, Nattaq encourage les étudiants à solliciter les aînés à l'aide de questions directes, ce qui se différencie de *isumaqsajuq*, qui pour sa part s'appuie sur un apprentissage fondé sur l'écoute, l'observation et les essais répétés. Ceci n'est pas sans rappeler l'expérience vécue par les étudiants et les aînés invités à participer à la réalisation d'entrevues dans le cadre de la série d'ouvrages *Innarnik apiqsuqattarniq/Interviewing Elders*, mis en place par le programme de langue et culture inuit du Collège arctique du Nunavut en 1999. Cette expérience s'appuyait en effet sur une sollicitation directe des aînés par les étudiants. Les paroles de l'aînée Elisapee Ootoova adressées aux étudiants « You shouldn't be wary of asking us any questions as we are not at home » (Oosten et Laugrand 1999 : 4), suggèrent que le cadre scolaire, par opposition au cadre familial, constitue un espace où les questions qui ne sont pas directement sollicitées sont acceptées.

Que ce soit dans le privé ou dans le public, le sentiment de responsabilité des professionnels de la langue inuit envers les Inuit, et tout particulièrement les aînés monolingues, est omniprésent. Certains sont conscients des responsabilités qu'ils portent quant aux usages futurs de la terminologie, tout en sachant que celle-ci est différente de celle de la génération précédente (19IQFAD-PROF).

Ce sentiment de responsabilité des traducteurs et des terminologues envers la population inuit est ancré dans une réalité concrète. En 2005, des plaintes ont été déposées au sujet du texte du manuel officiel d'instruction pour la conduite. Un lien a été alors établi entre la compréhensibilité du texte et le taux de réussite des Inuit au test de conduite, lequel conditionne l'accès à certains emplois (16IQFAD-PROF). La compréhensibilité du lexique spécialisé n'est donc pas sans effets concrets.

#### *II.2.2.c.v) Ancrage culturel*

Au contact de plusieurs professionnels de la langue inuit, nous avons relevé la récurrence d'un discours sur l'ancrage culturel nécessaire à la désignation de nouvelles

---

<sup>271</sup> Orthographe adaptée de l'original *isumaqsayuq* (Wenzel 1987 : 205).

réalités par la création lexicale. Il existe une volonté de réintroduire des termes anciens afin que ceux-ci ne soient pas oubliés (18IQFADI/T, 22IQFAD-I/T). Ces professionnels sont conscients du fait que la terminologie propre à la sphère publique ne reflète pas les valeurs inuit car elle est associée à des pratiques politiques éloignées de ces valeurs : « Everything political does not reflect Inuit values, it is not part of us as Inuit but if I had known my Inuit culture more, I am sure I could relay them too. [...] Inuit have a heart, that is the difference » (08IQFADI/T). Selon une élue locale d'Iqaluit, ce jargon serait d'ailleurs l'un des obstacles de la participation des femmes en politique, avec le manque de services de garde, car il est pour le moins intimidant (05IQFADPOL).

Selon une interprète très expérimentée, cet ancrage culturel passerait par une plus grande proximité avec les aînés :

I would love to learn traditional Inuktitut words so that I would have a variety of words that I would learn in Inuktitut because I believe all English words have Inuktitut words in them. If I was more fluent in Inuktitut... even in the early history we have words for dinosaurs. So these are the things I really want to learn in order to become a better interpreter into English and Inuktitut. (08IQFADI/T)

Cette volonté d'apprendre des termes traditionnels des aînés, et cette humilité face à leur connaissance linguistique est également présente dans le témoignage suivant recueilli auprès de Mary Wilman, enseignante d'inuktitut :

The words are not creations but ancient words surfacing, which is good. If it did not happen, the terms would have died and would not be incorporated anymore. It is good that elder be involved, it needs to be so. The language does not stay the same. Ancient words need to be applied. People think that elders won't understand but if we don't ask them we will never know what they understand. [...] Elders *are* contributing; we need to pick their brains.<sup>272</sup>

Nous avons observé une volonté d'impliquer davantage les aînés, non seulement pour leur connaissance de termes anciens qui apparaissent comme des ancrages solides de la langue moderne, mais aussi pour les impliquer afin qu'ils se sentent concernés et utiles. Une terminologue du gouvernement du Nunavut nous disait à ce sujet « les aînés sont instruits, contrairement à ce que certains disent » (19IQFAD-PROF, notre traduction). Cet *a priori* concernant les aptitudes limitées des aînés repose probablement sur le fait que certains d'entre eux sont réticents à accepter la graphie normalisée par l'Institut culturel inuit ou encore par le fait qu'une longue explication est parfois nécessaire pour leur faire saisir le sens d'un concept exogène (22IQFAD-I/T).

---

<sup>272</sup> Communication personnelle avec Mary Wilman (Iqaluit, 2006).

Pour sa part, Leah Idlout explique l'ancrage culturel de la connaissance linguistique des aînés en terme d'identité :

And so elders, they still have a strong identity themselves, I can see that, and they are proud of themselves today when they know that they are different and needed for almost forgotten things, not practiced anymore. They still are our computers, they have all their brain. They don't have books around them to remember them, it is all in their head, and it is all in their brain, so they've got very strong identity and they go before the younger generation to learn it, that their identity can be strong if you could speak fluently your own mother's tongue. (Idlout, entrevue 2005)

Or, les conditions de l'implication des aînés semblent cruciales, notamment pour leur permettre de mettre en place une certaine concertation, ce que nous explique cette traductrice :

I am glad to see elders being consulted more but there has to be a group of them. There needs to be discussions among groups of elders so that they have a common ground to support one another, to get a common understanding, to find a consensus on what to pass on to young people. (22IQFAD-I/T)

Cette volonté de conférer un ancrage culturel et intergénérationnel à cette nouvelle terminologie, par le biais de l'institution, s'inscrit dans un contexte politique où s'appliqueraient les préceptes de l'*Inuit Qaujimagatuqangit*,\* comme dans la série *Innarnik apiqsuqattarniq/Interviewing Elders*, après une période où « oralité et mémoire ont connu une période de latence forcée, dépossédant beaucoup d'Aînés de leur rôle de transmetteurs » (Therrien 2002b : 119).

En résumé, les données recoupées indiquent la nécessité de la mise en place d'une base de données terminologiques qui comporterait les éléments suivants :

- les équivalents du terme en anglais et en français ;
- de l'information concernant le mode de désignation du terme (changement sémantique, calque, lexicalisation, emprunt linguistique) et les qualités du néologisme en raisons desquelles il a été choisi (adéquation, conformité, motivation, précision, économie) ;
- de l'information concernant l'historique du terme (autres significations, synonymes dans le même dialecte ou dans d'autres dialectes, point saillants des discussions qui ont précédé sa sélection) ;
- les sources où il a précédemment été consigné ;
- un découpage morpho-sémantique avec commentaires ;
- une information sur le sens implicite du terme ;
- un commentaire ethnolinguistique, et, le cas échéant, des informations sur les difficultés linguistiques ou culturelles inhérentes à l'emploi du terme.

Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur ces éléments que contient l'outil que nous avons mis au point. L'élaboration d'un lexique analytique, nous servant de matrice, a mis en évidence d'autres particularités de la terminologie normalisée dans un cadre institutionnel.

### **III. LEXIQUE ANALYTIQUE ÉLABORÉ AU NUNAVUT**

Ce troisième, et dernier chapitre, s'articule en trois parties. La première présente le récit détaillé d'un atelier de terminologie, organisé par la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani (dorénavant la Commission). Financée par une association inuit régionale du Nunavut, cette commission a été mandatée pour documenter l'impact de décisions émanant de l'administration fédérale sur les Inuit de la région de Baffin, entre 1950 et 1975. Pour ce faire, elle a mené de front un travail de recherche en archives et une collecte de témoignages oraux, en organisant des audiences publiques. Afin de rédiger son rapport final, la Commission a constaté la nécessité d'effectuer un travail de réflexion sur la terminologie utilisée, à la fois en inuktitut et en anglais. Un atelier de terminologie a alors été organisé. Consciente de l'intérêt de cette démarche pour une réflexion plus globale sur l'activité néologique inuit concertée, la directrice exécutive de la Commission nous a donné l'autorisation de procéder à une observation de cet atelier. Dans ce chapitre, nous mettrons en évidence la dynamique de la réflexion engagée, le rôle joué par la narration d'expériences personnelles, les diverses contraintes ralentissant le processus de sélection des termes, ainsi que les commentaires formulés par les participants au sujet du processus lui-même.

Dans un deuxième temps, ce chapitre présente les différents aspects de la compilation lexicale que nous avons réalisée afin de mettre au point le lexique analytique présenté dans le volume II, et dont les faits saillants du contenu et de l'analyse au sens large sont extraits et examinés en détail dans la dernière partie de ce chapitre.

#### **III.1 ÉTUDE DE LA DYNAMIQUE D'UN ATELIER TERMINOLOGIQUE**

Mandatée par une association inuit régionale de l'île de Baffin appelée Qikiqtani Inuit Association (dorénavant QIA), la Commission a mené, entre 2007 et 2010, des audiences publiques dans treize communautés. Au total, 345 témoignages ont été recueillis auprès des résidents, qu'ils soient des Inuit ou des non-Inuit, sur le thème des transformations socio-économiques dont ils ont été les témoins entre 1950 et 1975. Ces dépositions s'ajoutent aux 131 récits précédemment réunis par l'association régionale QIA entre 2004 et 2006. Des documents d'archives portant sur les relations entre les Inuit et les gouvernements (fédéral et provincial) furent également numérisés et colligés

dans une base de données. Ils ont été utilisés en complément des témoignages pour la rédaction de plusieurs rapports préliminaires de la Commission (CVQ 2009), et notamment du rapport final, *Achieving Saimaqatigiingniq* (CVQ 2010), rendu public en octobre 2010.<sup>273</sup>

Le 15 avril 2010, à l'occasion de son passage à Ottawa, la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani organisa une rencontre interne qui dura quatre heures, afin d'aménager un espace de discussion pour que soient sélectionnés les termes indispensables à la formulation des résultats de ses consultations et de son rapport final. Selon nos observations, cette démarche résultait de la volonté des responsables de la Commission de disposer d'une terminologie adéquate, en langue inuit mais aussi en anglais qui soit en phase avec ses convictions et avec l'usage qui en était fait tout au long de ses activités. Notons que nous porterons une attention toute particulière au processus de sélection des termes en langue inuit mais aussi à l'élaboration des définitions.

Cette rencontre faisait intervenir la consultante Rhoda Inukshuk (Inuksuk), une aînée originaire d'Iglulik (Igloolik) et résidant à Ottawa, ainsi que Joanasi Akumalik et Pilipuusi Paniaq<sup>274</sup>, agents employés par la Commission pour animer les audiences publiques au sein des communautés, et nous-même, ethnolinguiste et anthropologue alors en formation. Notre rôle préparatoire consistait à relever les termes anglais sélectionnés par la directrice de la Commission, Madeleine Redfern, et les points à débattre à leur sujet, à effectuer une recherche préliminaire afin de fournir aux participants les équivalents inuit de ces termes, lorsqu'ils avaient précédemment été utilisés dans divers contextes, ainsi que toute information complémentaire disponible. Nous avons pour mandat d'accompagner les participants dans leurs échanges, de leur faire part des connaissances acquises de notre côté grâce à notre formation en ethnolinguistique et à notre expérience en tant qu'observatrice d'ateliers de création lexicale organisés par le gouvernement du Nunavut. Notre tâche consistait également à consigner le résultat des discussions sur papier au fil des échanges et à le présenter sous une forme concise par la suite.

---

<sup>273</sup> Le terme *saimaqatigiingniq* signifie « réconciliation ».

<sup>274</sup> À cette date, Pilipuusi Paniaq occupait également la fonction de représentant local de la communauté de Mittimatalik (Pond Inlet) pour Qikiqtani Inuit Association.



Les discussions ayant été enregistrées sous format audio, la directrice de la Commission nous a autorisée à les réécouter et à les analyser pour les besoins de notre propre recherche dont nous avons précisé la nature aux participants au tout début de la rencontre, avant de recevoir leur accord.

Cet atelier de terminologie présentait des particularités par rapport aux ateliers terminologiques décrits dans le chapitre précédent. Il ne s'agissait pas d'un groupe de traducteurs, d'interprètes ou d'aînés répondant à une requête extérieure. Au contraire, il s'agissait de fournir à des agents associés à la rédaction du rapport final en inuktitut, et ayant exercé la fonction de facilitateurs au cours des audiences publiques, un soutien technique fondé sur des connaissances issues de l'observation de l'activité néologique concertée. S'ajoutait la profondeur culturelle que pouvait leur apporter une aînée, elle-même ayant été jeune adulte au moment de la période historique prise en compte. Cette Inuk évoluait dans la sphère publique inuit et maîtrisait plusieurs dialectes de l'inuktitut. La capacité des participants à comprendre plusieurs dialectes constituait un facteur important, afin de s'assurer qu'un nombre maximal de locuteurs, au moins dans la région de Baffin<sup>275</sup>, n'aurait aucune difficulté à comprendre les termes retenus. Il s'agissait d'écarter les ambiguïtés.

Le partage des informations concernant la rencontre s'engagea en anglais, de même que lorsque des informations complémentaires sur l'un ou l'autre terme devaient être échangées. Toutefois, dès qu'il s'agissait de réfléchir ensemble à la forme et à la charge sémantique d'un terme, les échanges se déroulaient, en général, dans le dialecte nord Baffin, du fait que Joanasia Akumalik était originaire d'Ikpiarjuk (Arctic Bay, sous-dialecte tununirmiut), Pilipuusi Paniaq de Kangiqtugaapik (Clyde River, sous-dialecte tununirmiut) et Rhoda Inukshuk d'Iglulik (Igloolik, sous-dialecte iglulingmiut). Tous les trois ont été interprètes au cours de leurs carrières respectives.

Pour notre part, même si notre formation à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) est ancrée dans l'enseignement du dialecte du Nunavik (inuktitut), elle nous a préparée à appréhender la langue inuit dans son ensemble. Le programme en études inuit offre en effet une introduction à d'autres dialectes, notamment ceux du Groenland et de l'Arctique canadien. Nous avons également

---

<sup>275</sup> Qikiqtani Inuit Association représente les Inuit de la région de Baffin. Ceux-ci sont locuteurs du dialecte nord Baffin, sud Baffin et du parler de Sanikiluaq qui est lui-même apparenté au dialecte du Nunavik.

bénéficié, en 2005, d'un échange interuniversitaire avec le Collège arctique du Nunavut, ainsi que de l'intervention d'étudiants inuit ayant suivi une initiation à la linguistique. Au cours de notre parcours linguistique, nous avons pu nous ouvrir à divers dialectes grâce aux cours d'inuktitut assurés ponctuellement, par Jeela Palluq (originaire d'Iglulik), en 2003 à l'université Carleton d'Ottawa, et ceux qui furent dispensés gracieusement, à Québec en 2006, par Annie Baron, originaire de la baie d'Ungava et employée du Centre d'interprétation de la Société Makivik. De plus, chaque enquête de terrain menée à Iqaluit, la capitale du Nunavut, où résident et transitent de nombreux Inuit de diverses régions, nous a permis d'approfondir notre connaissance des variations dialectales de l'Arctique oriental canadien, surtout à l'occasion de la tenue d'ateliers terminologiques du groupe d'aînés Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit.

### III.1.1. LA TERMINOLOGIE

La directrice de la Commission, Madeleine Redfern, avait initialement sélectionné onze termes à débattre<sup>276</sup>. De plus, elle espérait collecter des informations permettant de documenter le processus de sélection du libellé de la Commission\* et souhaitait également recueillir des propositions concernant celui qui serait affecté à la base de données dont elle était l'instigatrice. Ainsi, mis à part ces deux derniers points secondaires, les termes sélectionnés correspondaient soit aux thématiques principales relevées par la Commission, et autour desquelles le rapport final devait être construit, soit directement à des expressions anglaises jugées inadéquates par la Commission. Cette dernière souhaitait sélectionner des termes inuit voués à remplacer des expressions anglaises et françaises considérées comme inadaptées ou imprécises, pour désigner des expériences appartenant intrinsèquement à la culture inuit, telles que les campements appelés en anglais *seasonal Inuit camps* et les chiens inuit désignés par l'expression *Inuit sled-dogs*.

D'autres termes, se référant au vécu inuit, étaient destinés à servir d'équivalents aux termes anglais en langue inuit cible, ayant pour particularité de refléter l'expérience des Inuit. Il s'agissait des termes :

---

<sup>276</sup> À la demande de la Commission, nous avons effectué les recherches préliminaires d'équivalents en langue inuit pour les termes anglais *Inuit sled-dog*, *alcohol* et *policing*. Ceux-ci ne furent pas mis à l'ordre du jour de la rencontre car ils étaient utilisés uniformément (respectivement *qimmiit*, *imialuk*, *paliisikkut*) et ne nécessitaient donc pas de faire l'objet d'un débat. Nous avons également effectué une recherche semblable pour le terme anglais *fiduciary* dont la Commission avait noté qu'il induisait une ambiguïté en anglais mais il n'a pas été débattu faute de temps.

- Développement (y compris le développement économique de la communauté) ;
- Éducation (au sein des écoles fédérales et des missions confessionnelles) ;
- Santé (diagnostics, soins, traitements, prévention, hospitalisation) ;
- Logement ;
- Vie dans la communauté ;
- Communication interculturelle ;
- Esprit colonial (*the official mind*) ;
- Déplacements inuit et relocalisation (*Inuit moves and relocations*) ;
- Abattage des chiens ;
- Réconciliation.

La Commission demandait également aux participants, si le temps le permettait, d'échanger leurs points de vue quant au choix du nom de la base de données compilée par la Commission et aussi de reconstituer l'historique de l'attribution du libellé de la Commission, « Qikiqtani Sulijumik Killisniaqtiit\* ».

Nous avons toute latitude pour préparer cette rencontre et nous avons décidé de mettre en place le même protocole de renseignement des fiches terminologiques que celui que nous avons élaboré pour notre lexique analytique<sup>277</sup>. Nous avons alors compilé des informations d'ordre anthropologique et linguistique (portant notamment sur l'ambiguïté de certains affixes et sur les difficultés liées à l'emploi de la marque possessive). Nous avons aussi relevé les formes selon lesquelles les termes avaient été employés précédemment, le cas échéant, par la Commission dans ses communiqués traduits de l'anglais.

De plus, et afin de nous situer au plus près de la parole et de l'expérience des témoins, nous avons réécouté environ une dizaine d'entrevues collectées dans chaque communauté, en prêtant attention aux expressions et aux termes récurrents : les campements saisonniers, les activités de chasse et de pêche, la désignation des chiens et de l'abattage de ces derniers.

---

<sup>277</sup> Une description précise du protocole de collecte des données de notre lexique analytique figure dans la partie suivante de ce chapitre.

Enfin, toutes les informations que nous avons colligées au préalable ont été distribuées aux participants, au début de la séance, sous la forme de fiches terminologiques au format papier.

La rencontre débuta avec la présentation des intervenants, notamment Joanasie Akumalik et Pilipuusi Paniaq qui avaient été chargés de présenter, en langue inuit, les divers thèmes abordés par la Commission à l'ouverture de chaque audience publique. Ayant entendu la plupart des témoignages, ils connaissaient parfaitement la terminologie utilisée pour présenter la Commission au public et celle qui avait été utilisée par les témoins.

Dès le début, nous avons attiré l'attention des participants sur les difficultés inhérentes à l'activité néologique concertée. Nous leur avons notamment indiqué les problèmes liés à la création de régionymes tel que « Nunavut », dont la base nominale (*nuna* « territoire ») est suivie de la désinence possessive (*-vut* « notre »). Comme nous l'avons observé sur le réseau Uqausiit, ce régionyme, dont la forme est désormais figée par l'usage, risque de dérouter car, s'il est utilisé comme base d'un syntagme, il contrevient alors aux règles de la grammaire inuit. Une base nominale figure toujours sous sa forme nue (sans marque de nombre et sans marque du possessif) dès lors qu'elle est suivie d'un ou de plusieurs affixes. Nous avons mentionné qu'à l'inverse un terme tel que « Talluruti\* », désignant le passage du Nord-Ouest, ne posait aucun problème puisque dépourvu de désinence possessive.

Nous avons choisi de présenter dans ce chapitre deux faits saillants de la rencontre : les éléments portant sur l'activité néologique concertée au Nunavut et la terminologie vouée à être utilisée dans le discours inuit sur l'histoire inuit et non-inuit. Nous avons conservé l'ordre des termes anglais qui ont constitué le point de départ des discussions. Le lecteur est invité à consulter le lexique analytique, placé dans le volume II, pour obtenir des informations complémentaires.

**Campement** (*camps*) : D'après Joanasie Akumalik et Pilipuusi Paniaq, l'usage du terme *nunaliralaq*, signifiant « campement » a été remis en cause par plusieurs témoins au fil des audiences de la Commission. Initialement, les agents de la Commission évoquaient les lieux de vie des familles à l'aide de ce terme, équivalent

bien établi du terme anglais *outpost camp*<sup>278</sup>. Les trois participants estimèrent que ce terme avait été adopté dans la langue courante seulement à l'époque où le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait mis en place une politique de soutien financier visant à encourager les familles inuit à établir des campements permanents loin des communautés afin de dépendre dans une moindre mesure des aides gouvernementales. Cette politique, mise en place en 1974, impliquait que les personnes vivant loin d'un centre et dites *outpost*, répondaient à la définition suivante : « an 'outpost' is any person or group of persons, less than 60 in number, who make a living off the land for any part of the year in an isolated location in the Northwest Territories » (Polar Record 1976 : 185). Ainsi, *nunaliralaq* désignait, à l'époque, les campements enregistrés et soutenus financièrement par l'administration du territoire. Le terme est construit à partir de *nunalik*, « la communauté », et du diminutif *-ralaaq* ; il signifie alors, « la petite communauté ». Or, au contact des témoins de la Commission, Joanasie Akumalik et Pilipuusi Paniaq ont pris conscience du fait que ce terme ne correspondait pas à la manière dont les Inuit désignaient leurs lieux de vie avant la sédentarisation forcée. Ceci concorde avec le témoignage d'un aîné, Victor Tungilik, recueilli dans le cadre du projet Inuit Perspectives on the 20th Century :

Nunaliralaarmiungutillusi nunalipaujarmuugtuni asijjirninga qanuittuulauqqa?

Viktu: tamaani nunaliralaanguniptinni suqqisukpalaunngittunga sunauvva nunaliralaangunniq&uta taima nunaliralaatu inuunniq&uta. (Tungilik *et al.* 1999 : 72)

Quelle était la différence entre vivre dans un campement (*nunaliralaq*) et arriver dans une grande communauté ?

Victor : je n'ai jamais considéré que nous vivions dans un *nunaliralaq* et voilà que tout d'un coup nous vivions dans un *nunaliralaq*, alors que nous habitons un *nunaliralaq*. (Tungilik *et al.* 1999 : 66, notre traduction)

Dans cette citation dont la traduction peut dérouter le lecteur, le témoin réagit au terme *nunaliralaq* présent dans la question, en précisant simplement qu'il ne l'utilisait pas à l'époque pour désigner les campements familiaux. De la même manière, Akumalik et Paniaq déclarèrent tous deux avoir entendu, en plusieurs occasions, des personnes interrogées au sujet de leurs lieux de vie à l'aide du terme *nunaliralaq*, et qu'ils avaient rétorqué « ce n'était pas un '*nunaliralaq*', c'était mon chez-moi » (CVQ,

---

<sup>278</sup> Le lexique spécialisé des revendications territoriales du Nunavut le plus récent à ce jour donne *nunaliralaat* pour équivalent de l'anglais *outpost camps* et l'assortit de la définition suivante : « A camp occupied by families or other groups of Inuit on a temporary, seasonal or regular basis for the purpose of wildlife harvesting and the use and enjoyment of lands. Outpost camps do not include locations that are randomly occupied or used for short periods of time » (NTI et CLAJ 2008 : 203).

atelier terminologique, notre traduction, 2010). D'après Akumalik et Paniaq, le terme n'ayant pas été diffusé de manière adaptée, à leurs yeux, le choix du terme était laissé à l'appréciation de l'interprète et, dans certains cas, le témoin y apportait une correction. Nous avons ajouté que les témoins avaient pu être influencés par le choix terminologique de l'interprète qui rapportait les questions du juge. Après un temps de réflexion, Akumalik dit en anglais :

When Jim [Judge James Igloliorte] is asking questions, he is the one that is leading the terminology because if he uses other words other than the word "camp," then that changes the translation or the terminology [...] For the benefit of the process and the interpreter, I think it is all easier generally for everybody to understand that "camp" is "*nunaliralaq*" but almost all the time - Philip [Pilipuusi Paniaq] is right that people would correct us - it was a home. (CVQ, atelier terminologique, 2010)

Akumalik mettait alors en lumière les risques d'incompréhension liés à l'usage récurrent de ce terme par l'interprète du juge Igloliorte. De plus, le juge utilisait lui-même le terme anglais *camp*, considéré comme imprécis.

En quête d'un terme signifiant « campement familial » et susceptible d'être utilisé par des anglophones, Rhoda Inukshuk proposa *nunatuqavut*, qui signifie littéralement « la terre qui était autrefois la nôtre (et qui continue de l'être) ». Pilipuusi Paniaq fit remarquer que de nos jours les campements sont appelés *siniktarvik*, « le lieu où l'on dort », ou encore *tammarvik*, « le lieu où l'on campe » (lorsqu'on est de passage), car les familles inuit n'y résident pas et qu'il s'agit de lieux de séjours temporaires. Constatant que ces termes correspondaient à une expérience récente, et qu'ils étaient intimement liés au mode de vie sédentaire, les participants se mirent à reconstituer, par la parole mais aussi à l'aide d'un dessin, le mode de vie semi-nomade des familles qui fréquentaient plusieurs campements dans une même zone. Ces familles circulaient d'un campement à l'autre au gré non pas des saisons mais de leurs activités de chasse et de pêche. Joanasie Akumalik illustra, à l'aide d'une carte géographique brièvement esquissée, les déplacements des familles dans la région d'Ikpiarjuk (Arctic Bay) :

Arctic-Bay-mili tainna, juunmi kanguit tappaungaummata, manniktariaq&utik, iqalliaq&utillu taikani nunaqalauvaksutik.[...] Naamaksigami, iqaluit naammaksimmata, manniit naamaksimmata taquaqtariartuluk&utillu, Arctic Bay-mualaukkak&utik, taquaqtaalauq&utik qulangiqsijariaqaliramik.

À Ikpiarjuk, au mois de juin, les bernaches se concentraient à cet endroit-là, les Inuit ramassaient les œufs et chassaient là où ils avaient l'habitude de venir s'établir. Lorsqu'ils avaient prélevé ce dont ils avaient besoin, lorsqu'ils avaient assez de poissons, assez d'œufs et assez de provisions, ils partaient en direction

d'Arctic Bay, parce qu'il leur fallait davantage de provisions. (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Grâce au support visuel, les participants se mirent d'accord sur le fait que, dans une même zone, les familles établissaient souvent leurs campements à des endroits différents, en disant « inuit ilangit uvaniigajuk&utit ». La question se posa alors pour déterminer si, compte tenu de la présence de ces différentes familles, il y avait un seul campement ou bien plusieurs campements individuels. Rhoda Inukshuk proposa alors le terme *nunagijauvaktut*, qui n'est pas aisé à traduire littéralement car il est construit à partir de la base nominale *nuna*, qui signifie non seulement « territoire », mais aussi « le chez-soi » (en anglais, *home*). C'est dans ce deuxième sens que les participants l'ont envisagé. Le terme *nunagijauvaktut* signifie alors littéralement « un site toujours considéré comme un chez-soi ». Il fait référence à un usage ancien du territoire (dans le sens de l'anglais, *original occupancy*), par comparaison avec les campements récents qui ne sont occupés que ponctuellement, lorsque la famille vit en dehors de la communauté, et de manière discontinue. La discussion se recentra alors sur le fait que chaque famille possédait ses propres sites de campement, et Joanasie donna pour exemple les emplacements habituels de son père et de ses proches :

Joanasie Akumalik: *tavvaniikkutta, my dad taima angajuqqaariniarattiguuq, [...] ningaungit, ukkuangit, uvagut, qaturngangit, panikkungit, [...] ningauga ilaqarpat, najakkungit tavvani qatsiutillugit, ilagiilimaat.*

Rhoda Inukshuk: «*ilagiit nunagivaktangat*»!

JA : Lorsque nous étions dans cette zone-là, mon père était considéré comme le chef du campement, [...] ses beaux-frères, ses belles-sœurs, nous les enfants, la famille de sa fille [...] et le mari de ma sœur lorsqu'elle eut une famille, la famille de ses sœurs se mettaient là et peu importe leur nombre, tous faisaient partie de la famille.

RI : C'était le lieu que la famille considérait habituellement comme son chez-soi ! (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Pilipuusi Paniaq répéta l'expression *ilagiit nunagivaktangat\** qui paraissait alors correspondre plus précisément à ce qu'étaient, dans la pratique, les campements familiaux, grâce à l'ajout d'*ilagiit*, « la famille ». À ce moment là, le terme anglais *camp* est alors apparu inexact selon Pilipuusi Paniaq, au vu des diverses possibilités d'interprétation, dès lors qu'il est transposé dans le contexte de l'occupation inuit du territoire. Or, Rhoda Inukshuk se demanda si l'acception d'*ilagiit nunagivaktangat\** n'était pas trop réductrice, en désignant un seul site de campement familial. Elle proposa d'utiliser le pluriel *ilagiit nunagivaktangit* lorsqu'il s'agissait de décrire toute

une zone parsemée de plusieurs sites de campement. Cette proposition fut accueillie favorablement par les autres participants.

En réponse à notre demande de traduction littérale, Paniaq proposa l'anglais *family home* ou *family place*, ce à quoi nous avons répondu qu'il s'agissait davantage du sens implicite du terme que d'une traduction littérale, mais cet argument n'engendra aucune réaction. Il nous a semblé que la traduction littérale, telle que nous la pratiquons dans le cadre d'une analyse morphosémantique, avait moins de pertinence dans le contexte de cette rencontre que lors d'une analyse faite *a posteriori*.

Afin que le terme retenu soit compris des locuteurs inuit au moment de la lecture du rapport final, la directrice de la Commission avait prévu qu'une définition des termes en inuktitut serait élaborée par les participants, puis traduite en anglais et en français. Or, lorsque nous avons tenté d'expliquer ce qui était attendu, cela ne fut pas compris jusqu'à ce que nous fassions référence au dictionnaire unilingue (inuktitut, dialecte du Nunavik) de Taamusi Qumaq (1991), lequel compte parmi les rares dictionnaires unilingues dont les entrées sont assorties de définitions. Pour des participants qui n'étaient pas habitués à lire des définitions de termes en langue inuit, le dictionnaire dont nous avons apporté un exemplaire s'avéra utile. À un moment de la discussion où les contextes d'emploi semblaient trop nombreux, nous avons rappelé que Qumaq utilise souvent des termes permettant d'éviter les énumérations fastidieuses, tels que *kisutuinnaq* (« qui que ce soit ») ou *sunatuinnaq* (« quoi que ce soit »).

Pour mettre au point la définition de *ilagiit nunagivaktangat\**, Rhoda Inukshuk précisa qu'il s'agissait d'une occupation traditionnelle du territoire qui incluait la banquise, ce que Paniaq confirma en ajoutant qu'il se rappelait avoir campé sur la banquise en hiver. Un autre point important, indiqué par les participants, est que lorsque le terme fait référence à l'époque précédant la sédentarisation, il convient d'ajouter l'affixe aspecto-temporel *-lauq*, ce qui donne au singulier « *ilagiit nunagivalauqtangat* ». Ainsi, les participants ont opté pour une forme non figée et aisément adaptable aux circonstances de l'énonciation. Quant à la définition « *kisutuinnat inigijaulaukaktuq* », celle-ci fut traduite en anglais par « Place used regularly for hunting, harvesting and gathering ; a home ». Dans la définition inuit, tout est implicite. Elle ne spécifie pas ce que les Inuit font dans ce lieu mais indique toutefois qu'il est utilisé temporairement par les familles.



À la fin du processus menant à cette première définition, lorsque nous avons rappelé aux participants que celle-ci serait profitable aux lecteurs inuit du rapport final de la Commission, Pilipuusi Paniaq était alors responsable de la supervision de la version en langue inuit de ce rapport. Il déclara que ces définitions lui seraient aussi utiles au moment de la rédaction du texte. En effet, il ne s'agissait pas d'une traduction du texte anglais original mais bien de la production d'un texte à visée explicative créé parallèlement au texte anglais. Selon lui, cette terminologie devra figurer dans l'enseignement de l'histoire en langue inuit, au sein de l'école bilingue prévue par la loi au Nunavut.

Adopté dans la version anglaise du rapport final, *ilagiit nunagivaktangat*\* fut intégré et assorti de la précision suivante :

For the purposes of the QTC reports, the English term “camp” has been dropped in favour of the Inuktitut term *ilagiit nunagivaktangat* (plural: *nunagivaktangit*), which means “a place used regularly or seasonally by Inuit for hunting, harvesting and/or gathering.” It also includes special places, such as burial sites of loved ones, or sites with abundant game. (CVQ 2010 : 6)<sup>279</sup>

**Développement** (*Development*) : Ce concept, comme l'a immédiatement souligné Joanasie Akumalik, est sans équivalent en langue inuit. Il précisa combien il avait été difficile, au début de chaque audience publique, d'en expliquer le sens (cet exercice faisait partie de ses attributions). Il devait présenter, au début des audiences, la teneur du mandat de la Commission au public présent. Akumalik dit avoir eu recours, faute de mieux, au terme *pivallianiq* (« ce qui s'est fait progressivement ») qui a été normalisé et utilisé par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Fournir une explication, en lien avec ce terme, était selon lui nécessaire, ce qu'il fit en prenant pour exemple la création de la mairie, de la décharge, de l'aéroport ou encore les débuts de l'approvisionnement des communautés en eau. La difficulté semblait venir, en partie, du fait que ce terme n'évoque pas les mêmes réalités chez les Inuit de toutes les communautés. Paniaq prit pour exemple la communauté de Qikiqtarjuaq où *pivallianiq* risquait d'évoquer la DEW Line<sup>280</sup>, alors qu'ailleurs il pourrait être appliqué à la pêche commerciale ou encore à toute activité nouvelle dans l'Arctique. D'après Akumalik, le concept de « développement » était pensé, dans le cadre des activités de la Commission,

---

<sup>279</sup> La Commission utilise également ce terme sur son site Internet. Consulté sur Internet (<http://www.qtcommission.com>), le 30 mars 2011.

<sup>280</sup> Avant la création de la communauté de Qikiqtarjuaq au début des années 1960, les habitants de Broughton Island ont assisté, en 1955, à l'installation d'une base intermédiaire de la Distant Early Warning (DEW) Line à Kivitoo. Il s'agissait d'un élément de défense radar relatif à la guerre froide.

en référence au « développement de la communauté », sans se limiter à l'aspect proprement économique de ce développement, qui est sous-entendu dans l'usage courant de *pivallianiq*, comme par exemple, dans la traduction de « ministère de l'Économie du Nunavut » : *pivalliajulirijikkut*. Paniaq indiqua également que *pivalliaju* est polysémique dans le contexte actuel. Il s'applique à la désignation des nouvelles et plus généralement au domaine du journalisme. Pilipuusi Paniaq proposa alors le terme *saqqipalliajut*\* qui fut adopté immédiatement parce qu'il contient implicitement l'idée d'un élément nouvellement importé, ou ayant un lien avec des réalités récentes. *Saqqippuq* signifie « apparaître ou surgir », l'afixe *-vallia-* évoque une progression. Paniaq anticipait alors l'utilisation de ce terme dans les rapports produits par la Commission au sujet de chaque communauté, en déclarant que celui-ci serait assez souple pour tenir compte des acceptions locales. Paniaq, qui anticipait la rédaction du rapport final de la Commission en langue inuit, ajouta qu'il était utile de créer un terme différent de *pivalliajut* qui faisait référence au développement économique, afin que le lecteur puisse les distinguer clairement.

Concernant la définition de *saqqipalliajut*\*, les participants ont échangé un long moment pour tenter d'exprimer au mieux la notion de « nouveauté », en proposant divers termes tels que « aallaujuit » qui évoque l'étranger, l'altérité mais aussi la nouveauté, *nuivalliajut* créé à partir de la base verbale *nui-*, qui signifie « apparaître, émerger », *takujariaq* qui signifie « ce que l'on commence à voir », *qaujingaqtavut* qui fait référence aux nouvelles expériences vécues. Finalement, c'est le terme *nutaq* qui a été retenu, probablement parce qu'il est répandu dans toute la région de Baffin et qu'il se prête bien à la description de concepts abstraits. Les participants proposèrent *nutaat nuivalliajut* (littéralement, « de nouveaux éléments ayant émergé progressivement »). Cette formulation nous paraissait manquer de précision car aucune mention n'était faite de la communauté. Suivant notre indication, les participants ajoutèrent *nunaliuliqtuni* qui comprenait non seulement une référence à la communauté mais aussi au processus de création de celle-ci, à l'aide de l'afixe *-liuq-* qui signifie « fabriquer » auquel s'ajoute *-liq-* qui marque le début d'une action. Ainsi, la définition suivante fut retenue : *nutaat nuivalliajut nunaliuliqtuni* (« tout nouvel élément introduit dans la communauté »). Les participants ont fait le choix du singulier *-tuni* qui semble s'appliquer à la communauté qui se construit (*nunaliuliq(tuq)*), et non aux nouveaux éléments introduits par la même occasion, *nutaat nuivalliajut* (au pluriel).

**L'éducation** (*Education*): L'équivalent de ce terme en langue inuit a été recherché en partant de ce qui, dans le rapport final, traitait de l'éducation, c'est-à-dire des écoles missionnaires d'abord, puis fédérales. Akumalik expliqua qu'il avait utilisé « *ilinniarniq\** » au cours des audiences publiques. D'après Paniaq, ce terme sous-entendait clairement la création des écoles. Akumalik ajouta qu'il avait volontairement évité d'employer *ilinniaqtuliriniq*, habituellement utilisé dans le cadre des activités du gouvernement du Nunavut. Nous avons alors indiqué que, d'une part, le rapport préliminaire de la Commission en langue inuit, qui avait été directement traduit de l'anglais, employait justement ce terme qu'Akumalik avait évité en audience publique et que, d'autre part, cette réunion avait pour objectif de rester au plus près de la réalité de la Commission. Rhoda Inukshuk précisa qu'*iliniarniq*, qui désigne l'éducation institutionnelle, induit *ilippallianiq*, un processus d'apprentissage :

*Ilippallianiq*: *ilinniartuq, suurlu ilinniarviup iluani ilinniar&uni ammalu ilitsivallianiq, ilinniarvingminiikaluaq&uni ilipalliagatta taimannгани.*

L'apprentissage progressif: celui qui apprend, comme c'est le cas à l'intérieur d'une école, apprend progressivement, c'est l'apprentissage, en outre, ayant fréquenté l'école depuis l'époque (de son avènement) nous avons participé à un processus d'apprentissage. (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Akumalik ajouta que dans le cadre des activités de la Commission il s'agissait bien d'un apprentissage académique. Selon lui, il était important d'élaborer la définition en pensant d'abord aux jeunes enfants d'aujourd'hui qui n'ont pas connu la période de transition qui a débouché sur l'enseignement scolaire. Il formula la réserve suivante quant à la production d'une définition qui serait associée au moment présent et qui serait employée à nouveau dans le futur, dans un contexte où la signification des termes qui la composent pourrait avoir changé :

The few terminologies we are working on right now have to affect the future kids or the future adults. [...] I am just scared that if I keep saying *ilinniarniq*, that word will eventually go to 2025, or something like that, and the context of it might change. (CVQ, atelier terminologique, 2010)

Nous lui avons alors répondu que c'était justement pour cela qu'une définition était requise car elle permettrait à ceux qui en prendront connaissance dans l'avenir de saisir la signification qui lui aura été donnée au moment de son élaboration. L'objectif des participants étant de rendre compte de la perception de l'expérience de l'apprentissage au moment de la création des écoles, les discussions s'arrêtèrent sur la notion d' « étranger » qui parut incontournable, à l'aide de la base nominale *aala-*. La

définition finalement retenue fut : *ilinniarvimmi aalami ilinniarniq*<sup>281</sup> (« l'apprentissage d'un contenu étranger au sein de l'école »). Celle-ci contenait à la fois l'idée d'une continuité, puisque l'apprentissage faisait partie de la vie quotidienne des Inuit avant l'introduction des écoles, mais aussi l'idée de rupture, présente d'une part dans *ilinniarvik*, (« l'école », « le lieu / le moment où l'on s'occupe (-*niaq*-) d'apprendre ») qui induit à la fois un repère spatial et temporel mais aussi dans *aala-*, un élément étranger dont l'école se fait le relais.

**Santé (Healthcare)** : Joanasie Akumalik précisa tout d'abord que, de la même manière que pour le terme « développement », il s'agissait pour la Commission d'évoquer avant tout l'introduction de la biomédecine et du système de santé dans l'Arctique. D'après Pilipuusi Paniaq, la Commission s'intéressait aux traitements de maladies telles que la tuberculose, qui furent dispensés dès les années 1940. Encore une fois, il s'agissait de rompre avec les connaissances médicales propres aux Inuit.

Après avoir tenté d'identifier un terme issu de la langue inuit générale pour exprimer la responsabilité du bien-être des autres, sur une idée des collaborateurs de la directrice de la Commission, et que les termes *inuttiarasuarniq* et *inuuguqsainiq* aient été proposés pour leurs capacités à englober la santé du corps et de l'esprit, exprimés par Rhoda Inukshuk comme étant *timitta isumatta kisumattini*, les participants ont laissés ces termes de côté, certainement parce qu'ils ne comportaient pas cette notion de rupture.

Après quelques minutes d'échanges au sujet des conditions dans lesquelles s'établissaient les diagnostics de la tuberculose sur le bateau bien connu des Inuit de la région, le *C.D. Howe*, et sur la séparation des membres de la famille qui voyait partir vers un hôpital du Sud l'un des leurs, Akumalik et Paniaq s'entendirent pour expliquer que le film *Ce qu'il faut pour vivre*<sup>282</sup> évoquait avec justesse ce que les Inuit avaient vécu et correspondait à l'atmosphère qui régnait alors. Cette référence visuelle constitua un support utile à la suite des discussions. Comme le précisa Akumalik, il était difficile pour les jeunes inuit de l'école secondaire, rencontrés par le juge Igloliorte dans le cadre

---

<sup>281</sup> Joanasie Akumalik proposa une formulation plus appropriée pour le parler d'Ikpiarjuk (Arctic Bay), sa communauté d'origine : *ilinniarvimmi aalasiurniq* (« l'apprentissage d'un contenu étranger au sein de l'école »).

<sup>282</sup> Drame de Benoit Pilon, sorti en salle au Québec en 2008. Natar Ungalaaq, un Inuk originaire de l'île de Baffin joue le rôle de Tivii, un chasseur tuberculeux transporté au sanatorium de Québec en 1952 pour y être soigné.

de visites pédagogiques, de comprendre ce qu’avaient pu vivre les familles séparées de force, à une époque où les courriels n’existaient pas et où les communications étaient plus difficiles. Inukshuk (Inuksuk) ajouta qu’il n’y avait pas non plus de liaisons aériennes régulières à cette époque.

Enfin, Pilipuusi Paniaq précisa que le terme *aanniaqtuliriniq\** avait été utilisé tout au long des audiences publiques pour évoquer l’introduction du système de santé et qu’il convenait tout à fait. Nous lui en fîmes préciser le sens implicite, qui selon lui était « s’occuper des personnes déjà malades », sens qui excluait les services de prévention. Si *anniaq-* désigne un état souffrant, une maladie serait *qanima-* (Therrien et Laugrand 1999 : 77). Pour un terme qui, comme nous le savions, était largement utilisé par le gouvernement du Nunavut dans le cadre des activités du ministère de la Santé, établir une définition appropriée constituait un objectif important afin d’en préciser les nuances. Il s’agissait de le définir tel qu’il avait été utilisé par la Commission et plus précisément tel qu’elle l’envisageait pour son rapport final. La définition fut rapidement formulée : *qanimajuliriniq (puvagluktut), qimmaqtauvalauqtut, aullarujjauvalauqtut*, « la prise en charge des malades (tout particulièrement des tuberculeux), de ceux qui sont restés sur place et de ceux qui ont été emmenés au loin ». D’après Akumalik, les témoignages ont mis en relief non seulement la complexité de cette prise en charge des malades mais également l’expérience de ceux qui restaient (traduite de *qimmaq-*).<sup>283</sup> Voilà pourquoi cet aspect semblait incontournable dans la définition :

Taikkua puvaglugiaqtuviniit ilaminik qimaajaqattalaurmata. Ilangit, uinga aullaruni, nuliangalu, qiturngangillu qimmakkunigit, nuliangalu qiturngangallu kamajiqajjanganimmata angunasiurnirmik.

Ces tuberculeux qui souffraient des poumons quittaient leur famille. Dans certains cas, si le mari partait, alors sa femme et ses enfants - ceux qui restaient - n’avaient plus personne pour s’occuper d’eux en chassant. (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Pilipuusi ajouta qu’à l’époque, quitter sa famille, que l’on soit un homme ou une femme, avait inéluctablement pour effet de mener ses proches à un état de pauvreté.

**Logement (*Housing*)** : Le terme *ighuliriniq\**, désignant l’administration du logement des Inuit par le gouvernement fut immédiatement choisi par les participants, car il était considéré comme un terme faiblement connoté. En outre, il avait été utilisé au cours des audiences publiques de la Commission. En effet, l’affixe *-liri-*, qui signifie

---

<sup>283</sup> La forme *qimmaq-*, proposée par les participants, est une variante de *qimak-*. Nous avons reproduit la formulation qu’ils ont proposée.

« s'occuper de », est fréquemment mobilisé dans le lexique administratif pour évoquer la notion de prise en charge, par exemple dans *kiinaujaliriniq* (« la prise en charge de l'argent », « la finance »). Cet affixe est par ailleurs largement répandu dans la langue courante en dehors des politiques administratives de gestion, comme le rappela Joanasie Akumalik.

Au moment d'élaborer la définition, il a paru important aux participants de discuter du nominal *iglu-*, à partir duquel sont construits des termes tels qu'*igluvigaq*, « la maison de neige ». Dans la langue courante, ce nominal fut également utilisé pour décrire les premières maisons installées dans l'Arctique et appelées à l'époque *iglurjuat* (« les habitations de première qualité »), par les Inuit. Puis elles furent appelées *igluralaat*, « les petites habitations ». C'est l'aînée Rhoda Inukshuk qui fit remarquer cette évolution de la terminologie, qui accompagnait l'évolution de l'urbanisation au sein des communautés, c'est-à-dire, l'introduction d'habitations de plus en plus grandes et équipées. Les discussions se sont ensuite focalisées sur le type de logement ignoré par le rapport de la Commission : *qijuit nagvaqtagait iglut, tupiungittuq, qarmaungittuq, igluvigaungittuq* (« des maisons faites de bois ou de matériaux trouvés (rebut), ce ne sont ni des tentes, ni des *qarmait*,<sup>284</sup> ni des maisons de neige », notre traduction). Implicitement, d'après Joanasie Akumalik, le terme *igluliriniq\** évoquait, dans le cadre des activités de la Commission, bien plus que la simple gestion du logement par une entité administrative. Selon lui, ce terme faisait référence aux promesses faites aux Inuit par cette administration, et notamment en ce qui concerne le gel du prix du loyer, un argument qui les aurait encouragés à s'établir dans les communautés mais qui n'a pas été respecté. En tant que modératrice des échanges, nous avons fait l'erreur de laisser s'inverser, dans le flot de la discussion, le sens implicite du terme sélectionné et la définition. La différence entre les deux n'était pas clairement saisie par les participants depuis le départ. Il nous a d'ailleurs fallu rappeler ce en quoi l'un et l'autre consistaient à plusieurs reprises. Les discussions portant sur le terme « logement » en particulier firent émerger un sentiment de malaise chez les participants, en lien avec leur expérience familiale relative aux promesses non honorées par le gouvernement. De ce fait, elles ont cessé de manière abrupte sans possibilité pour nous de faire le point avec les participants. Précisons ici que le rappel du passé induit une charge émotionnelle qui ne concerne pas la seule thématique de l'habitat.

---

<sup>284</sup> Le *qarmaq* est un habitat traditionnel fait de matériaux composites, encore ponctuellement en usage.

*Hunting and land-based activities* : Les discussions s'ouvrirent sur une explication de notre part. La directrice de la Commission, ainsi qu'une partie de ses consultants qui ne sont pas des locuteurs de la langue inuit souhaitaient qu'un terme issu de la langue générale soit choisi et que celui-ci englobe les moyens de subsistance des Inuit, y compris les activités de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ainsi que l'aspect pécuniaire de celles-ci. Comme nous l'avions prévu, il s'est avéré difficile de trouver une correspondance entre la surface conceptuelle attendue et celle d'un terme préexistant que les participants considéreraient comme adéquat par rapport aux activités de la Commission.

Joanasie Akumalik et Pilipuusi Paniaq précisèrent qu'au cours des audiences publiques ils avaient employé les termes *uumajuliriniq* et *angunasuarniq*, qui ne contenaient pas de référence à un quelconque aspect pécuniaire. Face à une divergence manifeste entre les consignes qui nous avaient été données et l'expérience des participants, nous avons signifié notre inconfort et avons donné priorité d'une part au contenu que les participants considéraient comme étant le plus pertinent par rapport aux témoignages collectés et d'autre part aux besoins du rapport qu'ils contribueraient à rédiger en langue inuit. Tentant de parvenir à un compromis, Paniaq proposa alors *anniumanasukniq*\*<sup>285</sup>. D'après lui, ce terme ne comportait pas forcément l'idée de survie financière mais il indiquait de manière implicite, la capacité d'une personne à subvenir à ses besoins et à ne pas tomber dans un état de pauvreté. Il ajouta en anglais, « In a hunting culture, being a competent hunter is not only a means for continuing the survival of the group, it also grants status and value in the society ». Cette phrase prononcée sur un ton presque agacé mettait en perspective l'inadéquation de l'aspect pécuniaire relativement restrictif que l'on tentait d'inclure au titre du rapport en langue inuit avec les particularités culturelles des Inuit que ce même rapport avait pour but de mettre en évidence à l'aide de témoignages.

Ainsi, le substitut anglais pour le terme *anniumanasukniq*\* était entendu par les participants comme étant « economic survival », avec le mot « economic » compris dans son sens premier qui fait référence à la gestion du foyer, du grec *oikos*, « la maison » et de *nomos*, « la gestion » (Pearsall et Hanks 1998 : 586).

---

<sup>285</sup> Nous avons reporté la graphie proposée par les participants car elle a fait l'objet d'un consensus, mais nous pensons que ce terme serait plus juste sous la forme *annaumanasukniq*.

Après l'adoption du terme *anniumanasukniq\**, la définition fut rapidement obtenue par consensus : *inuunasuniq ajursanginniq piksaqarniq, parnangsimaniq, pinginaijainiq* (« avoir plus que le strict nécessaire pour survivre, être équipé et autonome »). Dans cette définition, le terme *parnangsimaniq (parnaqsimaniq)* induisait l'idée d'être bien préparé en ayant l'équipement adéquat, et le terme *pinginaijainiq*, proposé par Rhoda Inukshuk, induisait l'idée que l'on se trouve dans une situation qui ne suscite pas d'inquiétude.

Akumalik et Paniaq indiquèrent également qu'il était impossible, dans le rapport final de la Commission, d'aborder les activités mentionnées plus haut sans souligner le rôle joué par les chiens, les *qimmiit*. Lors des auditions de la Commission, l'importance des chiens dans la vie des Inuit a été rappelée (« *inuunasunniq* »), ainsi que pour leur survie (« *annaumanasukniq* »). Le pelage des chiens était utilisé pour la confection de vêtements et la viande était consommée en cas de pénurie. Les Inuit bénéficiaient de la capacité des chiens à retrouver leur chemin dans l'obscurité et dans des conditions difficiles.

**Déplacements inuit et relocalisation** (*Inuit moves and relocations*): La formulation anglaise ayant immédiatement été considérée comme appropriée, Paniaq et Inukshuk rappelèrent l'opposition entre *nuutarniq*, qui signifie « nomadisme », et *nuutauniq\**, qui signifie « être déplacé » ou « relocalisé », et qui comporte le passif *-ta(q)-*. Joanasie Akumalik précisa que le terme *nuutauniq\** avait été utilisé tout au long des activités de la Commission, avec pour équivalent anglais *relocation*.

Pour le terme *nuutauniq\**, la définition fut rapidement formulée : *asianut nunamut nuutaujuq, ajjigiinnngimmata ilinniariartullu, aanniariartullu, sanajaqtullu, mangataunirmut* (« ceux qui ont été déplacés vers un autre territoire ; des élèves, des malades, des travailleurs, sous un prétexte fallacieux »). Paniaq nota que ce terme pouvait également désigner les malades qui, ayant été soignés dans les villes du Sud, ont dans certains cas été renvoyés par erreur dans des communautés qui n'étaient pas les leurs. Il fallait également y inclure les élèves des pensionnats et les personnes à qui on demandait de se déplacer dans le cadre de leur travail. Akumalik rappela qu'il fallait s'en tenir au mandat de la Commission et ne pas inclure la réinstallation par le gouvernement fédéral de plusieurs familles d'Inujjuaq (Inukjuak, Québec arctique) en Extrême Arctique entre 1953 et 1955. Dans la définition, l'adjonction de *mangataunirmut*, qui contient la notion de mensonge ou de duperie, ne fut pas unanime



au départ car celle-ci faisait émerger un point controversé au sujet duquel la Commission a tenté de faire la lumière. En se basant sur les témoignages recueillis, les participants décidèrent qu'il était finalement important d'inclure cette notion dans la définition, bien que sa présence constitue en soi une forme de déclaration de l'existence de cette duperie.

**Vie dans la communauté** (*Settlement life*) : La consigne donnée par la directrice de la Commission et par ses collaborateurs était de déterminer un équivalent à l'anglais « Inuit experiencing modern settlement ». Joanasi Akumalik nous demanda quel terme avait été employé dans le rapport préliminaire. D'après notre recherche, il s'agissait de *nunalingmiutaulilaurningit*, un terme qu'il considéra comme insatisfaisant. Il ajouta que les témoins de la commission l'avaient souvent repris sur la manière dont il amenait le sujet de la vie au sein de la communauté, en lui disant qu'ils avaient subi des pressions pour venir s'y établir, pour s'y rassembler. Nous lui avons demandé quel terme il avait entendu et il répondit qu'il s'agissait de *katitaujugut*, qui contient le passif *-ta(q)-* et que l'on pourrait traduire par « nous avons été rassemblés ». Paniaq, Akumalik et Inukshuk échangèrent ensuite des récits personnels en rappelant le rôle du chasseur dont l'importance se mesurait par sa capacité à chasser différents gibiers, à assurer le bien-être de la famille et à anticiper les besoins.

Créé à partir des observations des témoins, le terme *katitaujut*\* fut choisi, et son équivalent anglais fut remplacé par *settlement*, « la sédentarisation » (au sens d'« installation permanente et forcée dans un lieu »), afin de faire porter le sujet de cette section du rapport final non pas sur les conditions de vie au sein des communautés mais sur le processus de sédentarisation.

Joanasi Akumalik s'exclama « Inillaksarmata ! », « Ils ont cherché à les mettre en ordre ! » Rhoda Inukshuk profita de cette réaction spontanée pour proposer une définition : *nunalingnut inillaktaujut*, qui signifie « les communautés les mirent en ordre », sous-entendant que les Inuit furent en quelque sorte rangés, comme on met de l'ordre à l'intérieur d'une maison. Inukshuk rappela que chaque matin, dans l'*igluvigaq*, mettre de l'ordre était la première activité que l'on faisait au réveil.

**Communication interculturelle** (*Intercultural communications*) : Après que nous ayons relayé aux participants la consigne qui nous avait été donnée concernant le contenu de la partie du rapport dont il était question et qui était « talking to outsiders, dialogues and misunderstandings, talking and silence », Joanasi Akumalik nous

demanda quel terme avait été utilisé dans le rapport préliminaire. Il s'agissait d'*iliqqusiqatigiingittunik tukisiumaqattauninginiq*, une expression calquée sur la formulation anglaise. Paniaq indiqua alors que dans le contexte précis de la Commission, il s'agissait davantage d'une situation où les deux parties ne se comprennent pas mutuellement, ou ne comprennent pas leurs intentions respectives. Akumalik récapitula cette explication à l'aide du terme *tukisiumaqattauninginniq*<sup>286</sup>, qui évoque une situation de malentendu installé et qui fut adoptée comme équivalent du terme anglais. Rhoda Inukshuk ajouta que c'était bien de l'ignorance de la culture inuit dont il était question dans les témoignages de la Commission.

Rhoda Inukshuk : Piqqusirmik qaujimannginirmut.

Pilipuusi Paniaq : Qallunaat tikikkamik uqausirmik qaujimagaluar&uni piqqusiqatigiingikkut tammalir&uni.

Joanasie Akumalik : Suurlu, taikkua maani maligaliulauqsimanirmata qimmiit ipiqtausimajarialiit amma sikumut matujausimallutit. Maligaliuq&utik maani qallunaat nunanganni. Tanna maligaq, tappaunga ukiuqtaartunut kanataummat, atuliqtitaulluni.

RI : En raison de leur ignorance de la culture.

PP: Lorsque les non-Inuit sont arrivés, même s'ils connaissaient la langue, ils avaient des traits culturels différents [de ceux des Inuit] et ils ont fait des erreurs.

JA : Par exemple, les lois qui avaient été édictées ici [à Ottawa] et en vertu desquelles les chiens devaient être attachés et confinés sur la banquise. Ces lois avaient été édictées ici, en territoire non-inuit et elles ont été appliquées là-bas, dans l'Arctique canadien. (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Les participants s'arrêtèrent sur la définition suivante : *iliqqusinit ajjigingittunit piqusiqarniq tusaumaqattauntinginnik uqaqatigiittianginiq, tukisiqattauninginiq*<sup>287</sup> (« des cultures différentes entraînant des problèmes liés à l'échange parlé, à la réception des messages et à l'intercompréhension »). Cette définition signale un défaut de communication dû à une incapacité à bien entendre ce que dit l'autre (*tusauma-*), à la difficulté de converser efficacement (*uqaqatigiittia-*) et à se comprendre mutuellement (*tukisiqattauntinginiq*). Il s'agissait de mettre en évidence l'incompréhension née d'une divergence de cultures et de traditions.

**L'abattage des chiens (*Dog killing*)** : Joanasie Akumalik et Pilipuusi Paniaq exprimèrent immédiatement leur désaccord concernant l'usage de l'expression anglaise *dog killing* dans le rapport final. Il s'agissait, selon eux, d'un euphémisme qui n'avait

---

<sup>286</sup> Si l'on se réfère aux normes de l'Institut culturel inuit (ICI), le terme *tukisiumaqattauntinginniq* devrait être orthographié *tukisiumaqattauntinginniq*. Nous avons reporté la graphie proposée par les participants.

<sup>287</sup> Si l'on en croit les normes ICI, l'orthographe suivante serait peut-être plus juste : « *iliqqusinit ajjigiingittunit piqusiqarniq tusaumaqattauntinginnik uqaqatigiittianginiq tukisiqattauntinginiq* ».

pas été utilisé au cours des audiences publiques. L'abattage, par les forces de police de l'administration canadienne, de nombreux chiens appartenant aux Inuit entre 1950 et 1975 fut, en effet, un thème récurrent des témoignages entendus lors des audiences publiques. Paniaq indiqua que la Commission avait initialement été intitulée *Dog slaughter and relocation committee*, et que l'expression « dog slaughter » avait été fréquemment utilisée. Joanasie Akumalik ajouta :

Maannamut tikit&uugu uqausiq atuqattaqtavut “qimmijjaqtauniq.”

Jusqu'à ce jour, nous avons pris pour habitude d'utiliser le terme « qimmijjaqtauniq ». (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Selon lui, *qimmijjaqtauniq\** (*dog slaughter*), littéralement « la privation des chiens suite à l'action d'un tiers », était un terme suffisamment explicite pour être employé dans le rapport. Il nous demanda ensuite d'expliquer ce que nous comprenions de ce terme, et nous avons répondu : *qimmiit tuqutauraqtut*, (« beaucoup de chiens furent tués »). Les participants s'appuyèrent sur notre formulation pour mettre au point leur propre définition : *qimmiit tuquraqtaujut* (« les chiens ou équipages de chiens furent tués en grand nombre »). Paniaq ajouta que cette définition sous-tendait l'idée de « massacre », comme s'il s'agissait d'êtres humains. Après que nous lui ayons rappelé que le terme « massacre » renvoyait à l'idée d'intentionnalité et de préméditation, il ajouta que d'après ce qu'il avait compris lors des audiences publiques, les Inuit avaient justement perçu l'abattage des chiens comme un meurtre, comme le meurtre d'une « partie » du chasseur, étant donné que le chien formait un tout avec son maître. Il ajouta que chaque chien était perçu comme un individu et qu'il portait un nom qui lui était propre. D'après Akumalik, le chien était indissociable de la survie de son maître.

Nous précisâmes alors que la Société Makivik (au Québec arctique) avait utilisé *inuit qimmijjaqtausimaningit*, une formulation relativement semblable à celle qui avait été entendue et utilisée par la Commission. De plus, au nombre des témoignages collectés par cette même commission, nous avons relevé l'usage récurrent du passif : *qimmijjaqta(q)-*, *qukiqta(q)-* (« touché par une balle de fusil »), ou encore *tuquta(q)-* (« tué »). Par ailleurs, Paniaq ajouta que *tuquta(q)-* sous-tendait une référence au meurtre car, dans son dialecte, on évoquait habituellement la mise à mort d'un animal à l'aide de la construction suivante : *nattiqaujunga*, « j'ai tué un phoque aujourd'hui », afin d'insister sur la quantité. Cette phrase est différente de *nattiq tuquqaujara* (« je viens de tuer un phoque aujourd'hui »). La deuxième formule est alors considérée

comme incorrecte. Rhoda Inukshuk approuva cette démonstration. Cette déduction de Paniaq permettait de mettre en évidence un sous-entendu exprimé par les témoins qui utilise la seconde forme : l'abattage des chiens étant une chose anormale, on ne l'exprime pas de la même manière que l'on désigne la mise à mort d'un gibier.

**Esprit colonial (*Official mind*)** : Dès qu'elle entendit cette expression, Rhoda Inukshuk s'exclama « Taimattialik aallat ! » (« Des étrangers, on en a des tonnes comme ça ! »). Nous avons alors indiqué aux participants la consigne donnée par la direction de la Commission concernant cette expression, et qui consistait à la considérer comme une pensée collective étrangère affectant la vie des Inuit. Pilipuusi Paniaq tenta d'illustrer cet « esprit colonial » (notre traduction de l'anglais *official mind*) en racontant comment, à l'école fédérale de jour, une partie du programme consistait à dire « Your way of life is dying, so you will have to learn my ways. » Joanasie Akumalik indiqua ensuite qu'au cours des audiences l'expression *gavamakkt isumaliurutiviningit\** avait été employée par les intervenants de la Commission, en disant : « Uvanili, pulaara&utali uqausiriqattaqtakka 'gavamakkt isumaliurutiviningit' ». L'expression *gavamakkt isumaliurutiviningit,\** « le gouvernement qui imposait sa façon de voir », faisait explicitement référence aux décisions unilatérales prises par le gouvernement fédéral entre les années 1940 et 1980. Celle-ci fut alors adoptée. L'inclusion concertée de l'affixe *-viniq-* permettait de mettre l'accent sur une époque révolue où, d'après Paniaq et Akumalik, les Inuit n'étaient pas conscients de leurs droits.

Rhoda Inukshuk évoqua ensuite les conséquences que les initiatives gouvernementales eurent sur la culture inuit en disant : « Inuit piqqusinginnit asijjinasuttut » (« ils ont essayé de changer la culture inuit »). Ce à quoi Paniaq répliqua : « qamitirinasuktut » (« ils ont essayé de l'éteindre »).

Bien qu'Akumalik était réservé quant à l'usage du terme *gavama*, désignant à son avis non seulement le gouvernement et la politique coloniale, mais aussi plus largement la police, les marchands et les missionnaires, il l'approuva après réflexion en concluant qu'en fin de compte le gouvernement était omniprésent. Il proposa alors de remplacer l'anglais *official mind* par *government decisions*. Après que nous ayons dit que *gavama* nous semblait être devenu un concept parfaitement intégré en inuktitut, Paniaq répondit qu'en tant qu'interprète et traducteur de métier il avait remarqué que de nombreux traducteurs utilisent *gavama* pour évoquer la politique, au sens large. Selon

lui, la politique (*politics*) ne se limite pas au gouvernement mais s'applique plus largement lorsqu'il y a un débat ou pour parler d'une attitude de duplicité envers une autre personne<sup>288</sup>. Pilipuusi Paniaq considère quant à lui que dans l'esprit des Inuit, la politique et le gouvernement sont indissociables. Il acquiesça lorsque nous lui avons répondu que cela pourrait expliquer pourquoi il existe de nos jours autant de termes créés à partir du terme *gavama*.

Pour l'élaboration de la définition, une accumulation de termes fut offerte, probablement parce que celle-ci fut entrecoupée d'explications concernant la valeur ajoutée de certains affixes évoqués plus haut. Joanasie Akumalik proposa d'abord *angijuqausirniq* (« être autoritaire, intimidant »), en faisant référence à l'attitude d'une personne qui pense qu'elle sait tout mieux que les autres. Rhoda Inukshuk proposa d'ajouter d'une part *aulatauniq*, pour inclure la notion de contrôle, puis *ilirasunniq*, afin d'évoquer le sentiment de peur de déplaire par respect pour l'autre. En guise d'illustration, Rhoda Inukshuk expliqua que la relation qu'elle entretient avec son oncle maternel est mêlée d'affection et *d'ilirasunniq*, ce à quoi Paniaq ajouta : « taimattauq ataataga nagligijaalugillugu iliragillugu kiumngajjantara » (« moi aussi, j'éprouve beaucoup d'affection pour mon père et aussi de *l'ilirasunniq* ; jamais je n'élèverai la voix en sa présence »). Selon lui, dans le cadre des activités de la Commission, il s'agissait toutefois de décrire le sentiment d'*ilirasunniq* ressenti par les Inuit envers les Qallunaat (les Blancs), tels que les enseignants, les policiers ou les responsables administratifs des communautés (*settlement managers*) qui étaient craints sans pour autant être respectés comme des aînés auraient pu l'être. Si l'on en croit Paniaq, *ilira* prendrait, dans ce cas précis, une signification autre. L'aînée Rhoda Inukshuk surenchérit en ajoutant que les témoignages avaient souligné que la peur l'emportait sur le respect. Ce à quoi Paniaq répondit que, dans certains contextes, il était impossible de faire la différence entre la peur et le respect, ce dernier étant entendu comme une forme d'admiration éprouvée à l'égard de l'autre.

**Réconciliation (*Reconciliation*)** : Joanasie Akumalik souligna que ce terme avait été fréquemment utilisé ces derniers temps<sup>289</sup>. Pilipuusi Paniaq ajouta pour sa part qu'il éprouvait des difficultés à identifier un terme unique pour en rendre le sens en

---

<sup>288</sup> Ces définitions concordent avec celles du dictionnaire unilingue Oxford (Pearsall et Hanks 1998 : 1435).

<sup>289</sup> En effet, les activités de la Commission de témoignage et de réconciliation du Canada, qui collecte les témoignages d'Autochtones ayant vécu l'expérience des pensionnats, ont été largement diffusées.

inuktitut. Akumalik proposa comme équivalent *saimaqatigiiniq\**,<sup>290</sup> terme que Paniaq approuva, ajoutant que celui-ci induisait l'idée de pardon : l'état de paix éprouvé lorsqu'un conflit verbal ou physique se résout.

Un consensus s'établit rapidement autour de la définition : *pijariiqtuq, aaqqiqatigiilluni, sailiqniq, aniguiniq* (« quand tout est fini, on a ensemble rétabli la situation, la paix intérieure, l'incident appartient au passé »). Implicitement, il s'agissait de la réconciliation officielle entre les Inuit et le gouvernement fédéral (*gavama*). Le terme *sailiqniq* fut proposé par Paniaq, qui l'avait entendu au Groenland.

### III.1.2. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Il est nécessaire d'insister sur le fait que cet atelier de terminologie, qui était envisagé avant tout par la Commission comme un espace de réflexion sur des concepts et leur traduction linguistique, constituait une opportunité unique pour mieux saisir les défis de l'activité néologique concertée mais aussi ceux de l'activité traduisante du point de vue des Inuit. Cet atelier nous permettait par ailleurs de faire émerger certains rapports de force linguistiques à l'œuvre, non seulement dans le cadre des activités de cette commission mais aussi dans le cadre d'ateliers de terminologie tels que celui de la Commission.

Avant d'aborder directement les défis de la néologie concertée que nous avons pu observer, nous souhaiterions apporter quelques précisions quant à l'usage concret qui a été fait des termes et définitions précédemment évoqués. Rappelons au passage qu'en date de l'atelier, le rapport final était en cours de rédaction et que les participants étaient conscients du fait que des modifications pourraient être apportées à celui-ci.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour vérifier l'impact des efforts de la Commission visant à encourager l'introduction de termes inuit plus appropriés dans le dictionnaire anglais, nous pouvons d'ores et déjà noter que dans le rapport final de cette commission, signé par le commissaire James Igloliorte, le terme *qimmiit* (« les chiens ») remplace *Inuit sled-dogs*, comme l'indique la note de bas de page suivante :

For the purposes of the QTC reports, the English term "Inuit sled dogs" has been dropped in favour of the Inuktitut term *qimmiit*. (CVQ 2010 : 10)

Une note similaire est associée à l'expression *ilagiit nunagivaktangat\** (au pluriel, *ilagiit nunagivaktangit*), voué à remplacer l'anglais « camp ».

---

<sup>290</sup> La graphie *saimaqatigiinni*q serait plus conforme aux normes ICI.

Comme prévu, le rapport final inclut plusieurs termes choisis dans le cadre de l'atelier terminologique. On notera la présence d'*ilinniarniq*, *aanniaqtuliriniq* et *igluliriniq*\* (orthographié *illuliriniq*) fidèles au sens fixé lors de l'atelier. *katitau-* (« être rassemblé ») y est également utilisée comme équivalent de « sédentarisation » (CVQ 2010 : 34), sans pour autant que *katitaujut*\* (ils ont été rassemblés) soit utilisé. Toutefois, *settlement life* est traduit par *nunalinnit inuusiqaarniq* (CVQ 2010 : 3). Pour sa part, le concept de réconciliation est mis au premier plan dans le titre du rapport « Achieving Saimaqtigiingniq » (sans italique dans le texte original). Or, il existe une divergence entre la graphie du titre anglais et celle du texte en inuktitut, *saimaqtigiiniq* (CVQ 2010 : 3), cette dernière étant identique à celle qui a été établie au cours de l'atelier de terminologie. Cette graphie est fautive, si l'on se réfère aux normes de l'Institut culturel inuit, car la combinaison de *-giit-* et de *-niq-* devrait être *-giinni-* ou encore *-giingni-*. La graphie aurait été corrigée au cours de l'élaboration du texte du rapport en inuktitut. Nous avons relevé plusieurs cas où la graphie n'était pas conforme aux normes de l'Institut culturel inuit, que ce soit dans les termes ou dans les définitions, mais nous n'étions pas en position d'autorité pour être entendue sur ce point. Malgré leur expérience dans le domaine de la traduction, les intervenants n'étaient pas formés aux normes de la graphie inuit, lesquels sont enseignées au Nunavut seulement dans le programme d'interprétariat et de traduction. Une personne plus avisée aura fait la correction au moment de la rédaction du rapport final, sans toutefois appliquer une réelle constance. Il existe également des disparités terminologiques en l'absence de normalisation. Dans l'exemple suivant la référence à l'abattage des chiens est d'abord faite à l'aide de *qimmijjaqtauni(q)* puis de *tuqurattauniminingit qimmiit* (formulation voisine de la définition proposée au cours de l'atelier) :

Taanna ilainnaarniujuq piussarunniirutauqattalaursimajuq tamakkuninga inunnit qimmijjaqtaminirnik ammalu taikkuninga qimmijjaqtauninngittuminirnik, maaniqqijualuuqattaraluaqtillugit [...] Tuqurattauniminingit qimmiit iqqaijjutauqattasuuq inunnut asijjipallialirnimininginnik taimaititaullutik tamaanimiutassajaunngittunut.

This special exemption often created animosity between Inuit whose dogs were killed and those whose dogs were always spared, even if they ran at large. [...] The killing of qimmiit has become a flash point in Inuit memories of the changes imposed on their lives by outsiders. (CVQ 2010 : 25 et 27)

Ces deux constructions sont employées de manière interchangeable, telles des synonymes, tout au long du rapport final, avec toutefois une plus grande fréquence pour la deuxième (plus de vingt occurrences) que pour la première (neuf occurrences).

On notera également que l'expression anglaise *dog slaughter*, qui d'après Akumalik et Paniaq était omniprésente pendant les audiences publiques, n'apparaît dans le rapport final que sous la forme d'un commentaire à propos de la traduction de *qimmijjaqtauniq\** :

The events described above have come to be called *qimmijjaqtauniq*, which means literally “many dogs (or dog teams) being taken away or killed,” and is often translated as “the dog slaughter.” (CVQ 2010 : 28)

Autre fait intéressant, les termes ayant été identifiés comme les plus équivoques n'ont pas été retenus. Ainsi, dans le texte du rapport, l'équivalent de « développement » est *pivallianiq* (CVQ 2010 : 26), un terme qui avait pourtant été jugé inadéquat lors de l'atelier et qui avait été remplacé par *saqqipalliajut\**. D'autre part, le terme *anniumanasukniq,\** qui avait été pensé comme un équivalent de « survie économique » n'apparaît pas, probablement parce que la consigne de départ était inappropriée mais aussi parce que le titre de la section du rapport avait changé et ne correspondait plus avec ce qui avait été demandé lors de l'atelier. Il en est de même pour le titre « intercultural communications » qui a été changé en « Poor Communications and Cross-Cultural Understanding » et traduit par *tusaumaqatigiittianguinniq ammalu iliqqusiqatigiinnginninginnik tukisiumaniq*, une traduction littérale. Le terme « official mind » n'apparaît pas non plus dans le rapport. Par conséquent, *gavamakktut isumaliurutiviningit*, qui avait été choisi durant l'atelier, n'apparaît pas non plus. Il est toutefois possible qu'il figure ultérieurement dans un document produit par la Commission car, de même que le terme *nuutauniq\** (*Inuit moves and relocations*), il est présenté dans le lexique du site Internet de la Commission :

**Nuutauniq:** the act of being removed from one place and moved to another place, usually without choice or real consent or consultation due to lack of sufficient information provided to make an informed decision.

**gavamakktut Isumaliurutiviningit:** historical government policies and practices.<sup>291</sup>

On retrouve dans ce lexique électronique d'autres termes retenus au cours de l'atelier (*igluliriniq\**, *ilinniarniq\**, *katitaujut*, *saimaqatigiiniq\**), ainsi que des termes

---

<sup>291</sup> Le lexique de la Commission est disponible à des fins de consultation en ligne. Consulté sur Internet (<http://qtcommission.com/actions/GetPage.php?pageId=97>), le 8 février 2011.



récurrents qui se sont imposés d’eux-mêmes au cours des activités de la Commission (*imialuk, qarmaq, qimmiit et paliisikkut*)<sup>292</sup>. Leur graphie a été maintenue, mis à part *ilagiit nunagivaktangat\** qui apparaît sous la forme *inuit nunagivaktangat* et *anniumanasukniq\** qui est orthographié *annaumanasungniq*. Dans le premier cas, il s’agit probablement d’une erreur. Dans le deuxième cas, il est possible que quelqu’un ait voulu corriger la formulation proposée, tout en la conservant. Le terme *tukisiumaqattautinasuarniq*, présent dans le lexique en ligne de la Commission, semble également être une adaptation de *tukisiumaqattauninginniq\**, terme élaboré lors de l’atelier, d’autant que sa définition concorde avec celle de l’atelier.

On note également, dans ce lexique, deux termes définis lors de l’atelier et néanmoins écartés car considérés comme inadéquats :

*Aaniajuliriniq*:<sup>293</sup> taking care of or caring for the sick.

*Pivalliajuliriniq*: the activities of development usually undertaken by a development officer; a policy or practice of development including economic development; activities dealing with new or current events anything new that arrives in a community.<sup>294</sup>

Plusieurs facteurs expliquent l’absence d’harmonisation de la terminologie dont nous venons d’évoquer quelques exemples. Sans critiquer les pratiques de la Commission qui a pris le risque d’accepter de tenir ses réunions non pas à huis-clos mais en notre présence, nous pouvons toutefois identifier certains éléments qui participent, plus généralement, aux défis de la néologie concertée. En effet, même lorsque la volonté de préciser l’usage de la terminologie est réelle, il y a de nombreux obstacles à surmonter. Les organisateurs et les participants doivent avoir la même conscience aigüe de l’objectif à atteindre, ils doivent s’impliquer en amont de l’atelier pour sélectionner les termes de départ, effectuer des recherches préliminaires et, en aval, anticiper la pertinence des termes et savoir argumenter en cas d’inadéquation. Au vu des problèmes rencontrés, la présence d’une personne formée aux normes de la graphie de l’Institut culturel inuit nous paraît indispensable, mais il faudrait également que son autorité en la matière soit reconnue de tous.

Au cours de l’atelier de terminologie de la Commission, Pilipuusi Paniaq semblait avoir pleinement conscience de son rôle. Son expérience d’interprète lui

---

<sup>292</sup> *Ibid.*

<sup>293</sup> Ce terme devrait être orthographié *aaniajuliriniq*.

<sup>294</sup> *Ibid.*

permettait d'expliciter certaines difficultés rencontrées, par exemple lorsque nous tentions de trouver un substitut inuit à *Hunting and land-based activities* :

Imaak, tukunginnit atuningatittinasuk&uni, ilaannikut inna uqausiq qaujjuugaluaq avani aturunijjaq qaujingaqtarminnga, "sublu" tatsumunga anginiqsamut igaliutilluni. Tainna tukiliurasujjaraluaq uuma iluaningaliq&uni.

Voici à propos du sens de ces mots que l'on essaye de généraliser, parfois tel ou tel mot qui est pourtant connu dans une autre région lorsqu'il est habituellement utilisé avec telle ou telle signification, par exemple le terme « sublu » [passage intérieur, détroit, canal nasal ou auditif, calibre de fusil, tuyaux intérieurs ou canalisations (Spalding et Kusugaq 1998, notre traduction)] son sens est plus étendu que « igaliq » [un lieu où l'on cuit]. On essaye alors de rendre compte du contenu du mot. (CVQ, atelier terminologique, notre traduction, 2010)

Paniaq évoque deux termes connus pour être souvent confondus (Spalding et Kusugaq 1998) et dont les champs sémantiques diffèrent pourtant. Il ajoute en anglais :

When you are dealing with English, sometimes it is so compartmented, rigid, linear, and doing an exercise like this [terminology development], some of the words that we define are already inclusive to this other term that we have in Inuktitut. (CVQ, atelier terminologique, 2010)

Paniaq évoquait alors l'un des obstacles majeurs de l'activité traduisante, bien connu des linguistes : le fait qu'il n'existe pas de « langue-répertoire » appelée aussi « langue-nomenclature ». À ce sujet, Ferdinand de Saussure écrivait, dans son *Cours de linguistique générale*, « si les mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient chacun, d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens, or il n'en est pas ainsi » (Saussure 1960 : 161). Si, comme l'indique le linguiste Georges Mounin dans un ouvrage portant sur les problèmes théoriques de la traduction, l'analyse saussurienne « ne met vraiment nulle part en doute la nature universelle des concepts - quel qu'en soit le découpage en *valeurs* - qui reflètent l'expérience humaine universelle », celle-ci explique « pourquoi la traduction mot pour mot n'a jamais pu fonctionner de façon satisfaisante : parce que les mots n'ont pas forcément la même surface conceptuelle dans des langues différentes » (Mounin 1963 : 26-27).

Un autre apport de la linguistique pertinent dans la situation d'échange que constituait l'atelier de terminologie de la Commission concerne la critique de la langue-répertoire par Leonard Bloomfield.

[V]oulant donc éviter toute définition mentaliste de la notion de *sens*, [Leonard Bloomfield] a recours à la définition behaviouriste : le sens d'un énoncé

linguistique est « la *situation* dans laquelle le locuteur émet cet énoncé, ainsi que le comportement-réponse que cet énoncé tire de l'auteur.<sup>295</sup> (Mounin 1963 : 27)

Sans aller jusqu'à remettre en cause la légitimité théorique ou la possibilité pratique de la traduction que pourrait induire cette théorie, si l'on tentait de l'appliquer au sens strict (Mounin 1963 : 29), notons qu'elle est intéressante dans le sens où elle met en évidence le rôle joué par la situation d'énonciation. Comme nous l'avons indiqué dans la section consacrée aux discussions portant sur l'équivalent de l'anglais *education* en langue inuit, Joanasi Akumalik exprima une certaine réserve quant à la manière dont le terme *ilinniarniq* pourrait être perçu en 2025.

Ces deux exemples, tirés des discussions issues d'un simple atelier de terminologie, indiquent que les participants sont confrontés d'une part à des problèmes théoriques propres à la traduction, qui sont communs à d'autres langues en contact, et pour lesquels les connaissances des linguistes pourraient apporter des éléments d'analyse, et d'autre part à des obstacles liés à la nature distincte des langues en présence (l'anglais et la langue inuit) et des relations que ces langues entretiennent. Nous pensons tout particulièrement aux rapports de force linguistiques ancrés dans l'histoire de la région. Le jour où les Inuit du Nunavut lanceront leur propre étude sur la traduction ainsi que sur la création de lexiques spécialisés, ils pourrions bénéficier des apports d'une étude des rapports de force linguistiques en menant, comme nous tentons nous-mêmes modestement de le faire, une réflexion sur les questions d'autorité, de parole et de pouvoir. Ceci permettrait peut-être de sortir du cycle actuel qui consiste à recréer sans cesse les vocabulaires spécialisés, lesquels n'ont pas le temps d'être confrontés à l'usage que le grand public pourrait en faire.

L'élément qui nous paraît le plus important, dans ce rapport de force linguistique, c'est d'abord la langue de travail des activités à partir desquelles les termes sont sélectionnés pour faire l'objet d'une discussion.

Lorsque l'anglais est la langue de travail, alors l'atelier de terminologie prend des airs d'atelier de traduction auquel participent des Inuit bilingues, le plus souvent des traducteurs-interprètes. Les discussions sont engagées au sujet d'un terme anglais considéré comme étant bien défini et dont on recherchera l'équivalent parfait en langue inuit. Dans cette configuration, le terme est créé par lexicalisation à partir de la brève description qui est donnée du terme anglais par un anglophone invité à participer à

---

<sup>295</sup> Mounin fait référence à Bloomfield (1955 : 139).

l'atelier en tant que spécialiste de tel ou tel domaine. En l'absence de discussions en langue inuit au sujet du signifié du terme anglais, et en l'absence de consensus impliquant des personnes faisant autorité, le terme inuit qui en découlera n'aura que peu de légitimité.

Par contre, si comme dans l'atelier de la Commission, les acteurs de l'activité dont sont issus les termes prennent part à l'atelier de terminologie, alors le terme en langue cible pourra prétendre à une certaine légitimité. Or, comme nous l'avons observé, démarrer les discussions à partir du terme anglais pose un vrai problème méthodologique. En quelque sorte, lors de l'atelier de terminologie, on demandait à des Inuit ayant entendu les témoignages faits devant la Commission de retraduire dans la langue inuit des termes censés reprendre cette réalité qui était passée par le filtre de la pensée d'anglophones qui avaient eux-mêmes trouvé dans la langue anglaise des correspondances avec des concepts anglais préexistants.

C'est ainsi que pour l'atelier de la Commission, qui avait pour objectif de rester au plus près de l'expérience inuit, le fait d'entamer le processus à l'aide d'un terme anglais complexifia l'exercice. Par exemple, concernant la recherche d'un équivalent inuit pour le terme *healthcare*, les participants ont perdu du temps en essayant de répondre à la requête secondaire qui leur avait été formulée et qui consistait à choisir un terme issu de la langue générale pour parler de « la responsabilité du bien-être des autres ». Le terme *aaniaqtuliriniq*,\* qui avait été employé par la Commission depuis le début des audiences, ne semblait pas poser de problème particulier et nécessitait simplement la mise au point d'une définition pour isoler les caractères essentiels du concept. À ce moment là, nous avons pensé qu'il serait certainement bénéfique d'amorcer la réflexion en demandant d'abord quel terme avait été généralement utilisé en situation plutôt que de suivre, comme dans ce cas précis, des indications formulées par des agents anglophones de la Commission qui ne connaissaient pas la terminologie inuit utilisée au cours des audiences.

C'est d'ailleurs à cause du décalage induit par cette double réinterprétation que, dans plusieurs cas, les participants de l'atelier de terminologie de la Commission, qui en étaient également des agents, ont décidé de modifier le terme anglais qui leur était proposé initialement, prenant ainsi une certaine liberté par rapport aux consignes. Il est important de noter que les participants étaient des professionnels de la langue inuit qui savaient qu'en anglais aussi, la terminologie est parfois ambiguë et que des anglophones

peuvent ne pas saisir certaines réalités propres à la culture inuit. Par exemple, *land-based activities* fut perçu comme un truisme (un terme redondant), et dont l'existence même suggérait que la personne qui l'avait choisi ne connaissait pas intimement le mode de vie et la culture inuit, car toute activité se déroule sur le territoire.

Dans ce cas précis, se considérant détenteurs d'une certaine connaissance du sujet en raison de leur implication et de leur rôle au sein de la Commission, et s'appuyant sur leurs compétences linguistiques dans les deux langues, les participants ont estimé qu'ils avaient toute autorité pour engager ces modifications. Nous n'avons jamais observé une situation semblable au cours des ateliers de création terminologique organisés par le gouvernement du Nunavut auxquels nous avons assisté. Or, si l'on observe de plus près la liste des termes en inuktitut retenus par la Commission à l'issue de l'atelier, alors il semble que ceux qui se sont démarqués du terme anglais initial n'en font pas partie. À notre avis, ils n'en font pas partie pour deux raisons. Dans certains cas, parce que la connotation du terme anglais proposé ne correspondait pas aux attentes (par exemple, pour le terme *dog killing*) ou aux connotations souhaitées par la direction de la Commission. Dans d'autres cas, parce que l'autorité des participants inuit n'a pas été reconnue par la personne responsable du texte anglais du rapport final. Ce dernier point découle probablement d'un manque de clarté et de consensus au sein de la Commission quant à la désignation de l'autorité en matière linguistique. Or, le résultat de ce dysfonctionnement n'est pas perceptible pour le lecteur unilingue anglophone qui prendra connaissance de quelques mots de la langue inuit au fil de sa lecture (*ilagiit nunagivaktangat/ngit\**, *qimmiit*, *qarmaq*, *saimaqatigiingniq\**). Par contre, le lecteur bilingue ou unilingue de langue inuit remarquera, en un clin d'œil, que les titres anglais et inuit du rapport final présentent une divergence dans la graphie du terme désignant la « réconciliation » (orthographié *saimaqatigiingniq* dans le texte anglais et *saimmaqatiginni* dans le texte inuit), alors qu'il s'agit de l'élément peut-être le plus important du message. Du fait que le texte inuit soit calqué sur l'anglais et qu'il n'existe pas de glossaire explicatif, le lecteur prenant connaissance de la version inuit du document ne peut savoir si la terminologie proposée a fait l'objet d'une discussion et d'un consensus, hormis les quelques termes dotés d'une note explicative car ils sont écrits en langue inuit dans le texte anglais. Il est évident que les apports de l'atelier de terminologie sont réels dès lors qu'il s'agit d'ajouter des termes inuit au dictionnaire

anglais, mais ils restent limités en l'absence d'une réflexion portant sur des concepts inuit en phase avec l'expérience inuit.

Si les textes en miroir, produits par le gouvernement fédéral canadien, donnent l'impression d'une correspondance parfaite des deux langues et donc du message, faire de même pour traduire de l'anglais (langue source) à la langue inuit (langue cible), comme cela se pratique souvent au Nunavut, nous paraît inadéquat. Cette approche tend à ignorer au moins deux faits qui risquent de mettre en difficulté les lecteurs : d'une part, l'absence d'une normalisation du vocabulaire spécialisé et, d'autre part, sa diffusion qui est limitée aux utilisateurs professionnels (car il est exclu du programme scolaire général).

Ainsi, nous pensons que la production d'un document en langue inuit, qu'il ait été pensé dans cette langue ou qu'il ait été traduit de l'anglais, nécessite de la part de l'organisme responsable de sa production une réflexion globale sur la terminologie qu'il renferme et sur la connotation attribuée à celle-ci. L'implication des personnes qui travailleront directement sur la question de la terminologie, à tous les niveaux de la prise de décision, nous paraît nécessaire pour renforcer leur compréhension de l'objectif à atteindre mais aussi de leur autorité dans la prise de décision.

Un consensus interne sur ces deux points permettrait de donner des informations sans ambiguïté à la personne qui rédige ou traduit un document, et même de fournir au lecteur certains éléments, à l'aide d'un glossaire explicatif ou à l'aide de notes. Ceci contribuerait également à limiter les ambiguïtés dans l'interprétation qui pourra être faite ultérieurement du document.

De plus, nous avons noté que les termes portant une charge émotionnelle forte pourraient bénéficier d'un traitement particulier, car comme nous l'avons observé au cours de l'atelier, les discussions qu'ils entraînent ont tendance à affecter les participants et à leur faire perdre de vue l'objectif fixé. La possibilité d'accorder plus de temps pour débattre de ces termes, voire de les aborder en plusieurs fois, pourrait être bénéfique. Rhoda Inukshuk déclara pendant l'atelier de la Commission qu'elle était souvent frustrée de rechercher en vain un terme particulier dans le cadre d'ateliers similaires et de l'identifier une fois rentrée chez elle, alors qu'il était trop tard pour que celui-ci soit pris en compte.

Participer à un atelier terminologique est un exercice très exigeant sur le plan intellectuel et nous avons noté qu'au bout de trois heures de travail, même entrecoupées de pauses, les participants semblaient moins réactifs et accusaient une certaine fatigue. De plus, comme le fit remarquer Pilipuusi Paniaq, de telles discussions ne sauraient être menées en comité élargi. En cela, il rejoignait Eugen Wüster, l'un des pionniers de la normalisation du vocabulaire scientifique et technique, qui écrivait en 1955 :

'To standardize' means to discuss and to agree upon the general adoption of what is best among alternative possibilities and arrangements. As regards popular language, the inertia which both vocabulary and grammar oppose to any intervention is so strong that usually it is a mere waste of time to attempt modifying the usage of the popular language by way of regulations or resolutions; but as regards technical language the case is very different, for here the governing factor is utility as a medium for intelligent reasoning. Furthermore, those who have occasions to use the sort of technical language that belongs to any given field constitute only a small fraction of the linguistic community as a whole. It is these two facts that make it possible to reach agreement in the standardization of technical terms. (Wüster 1955 : 1)

Comme nous l'avons vu dans l'atelier de la Commission, mais aussi dans les ateliers de création terminologique des aînés membres d'Inuit Qaujimagatuqangit Katimajit, l'évocation visuelle d'une situation se fait naturellement dans le processus de remémoration et dans l'activité néologique concertée. Elle permet de faire progresser la pensée et participe à la narration. Comme nous l'avons conseillé en amont de l'atelier de la Commission, fournir des supports visuels aux participants, sous la forme de cartes géographiques ou de photographies, enrichit le processus.

Autre point important à signaler, l'humour joue un rôle non négligeable. Au cours de l'atelier de terminologie de la Commission, il a permis de désamorcer, à plusieurs reprises, le malaise engendré par des termes anglais considérés au premier abord comme abrupts, inadaptés ou euphémiques en formulant en langue inuit une interprétation poussée à l'extrême de la situation évoquée par ce terme. Le rire aida également les participants à définir synthétiquement chaque terme, un exercice inédit, du moins dans ce contexte. Par exemple, c'est l'hilarité générale qui accueillit la définition pour le moins redondante *kisutuinnait saqqipalliajut* « tout ce qui est développé », proposée pour le terme *saqqipalliajut\** (« développement »).

Par ailleurs, il serait important pour tout organisme qui mette en place de tels ateliers de communiquer avec l'Office de la langue inuit qui aura le pouvoir d'intégrer les termes sélectionnés aux lexiques normalisés. Dans le cas contraire, tout effort de néologie concertée aura toutes les chances de rester lettre morte.

En tant qu'animatrice de l'atelier de terminologie, notre apport fut d'une part de mettre à la disposition des participants des informations complémentaires au sujet des termes sélectionnés et recherchés, mais aussi d'accompagner le processus d'élaboration des définitions. L'exemple de Taamusi Qumaq, qui est significatif de ce qui s'est fait en langue inuit en matière de définition, nous fut d'un grand secours. Nous avons également effectué un travail de synthèse en prenant en note les points proposés lors des discussions à bâtons rompus et en les rappelant à la fin de la séance. En effet, les participants perdent parfois le fil des propositions successives. Il nous a semblé important de ne pas interrompre le flot des échanges et d'attendre le moment opportun pour intervenir.

Ayant un parcours peu habituel car rares sont les non-Inuit qui apprennent l'inuktitut, nos connaissances de la langue inuit ont été testées par l'un des participants en particulier. Il nous demanda à plusieurs reprises « Tukisivit ? » (« Comprends-tu ? »), peut-être pour évaluer notre légitimité à occuper le rôle d'animatrice de l'atelier. Il nous a fallu faire nos preuves en démontrant que nous comprenions les discussions en cours, même si le dialecte parlé était différent de celui qui nous était plus familier. Dès l'ouverture de l'atelier, nous avons expliqué notre parcours d'apprentissage de cette langue, de la même manière que nous l'avions fait lorsque nous avons assisté aux ateliers des aînés IQK. Toutefois, notre légitimité en ce qui concerne la graphie n'a pas été reconnue dans le cadre de cet atelier et nous n'avons pas pu faire adopter les normes de graphie ICI.

Au cours de l'atelier de la Commission, nous avons toutefois éprouvé des difficultés lorsqu'il s'agissait de demander aux participants d'élaborer des définitions en inuktitut. La terminologie en langue inuit nous manquait pour cela. Ceci nous amène à constater que si l'usage de l'inuktitut était incontournable dans les échanges qui portaient sur le contenu des termes, il l'était moins dans ceux qui étaient directement liés au processus de l'atelier. Par exemple, pour un terme que nous appellerons X, nous avons eu recours à la formulation « Qanuittumik tukilik X, inuktitut ? » (« Comment comprends-tu X, en inuktitut ? »), sans toutefois que celle-ci permette aux participants de comprendre que nous leur demandions d'élaborer une définition, et non de fournir une explication du terme. Cet obstacle était probablement lié aux limites de notre maîtrise de la langue inuit mais aussi à l'absence d'une terminologie spécialisée sur laquelle nous aurions pu nous appuyer pour distinguer d'une part une explication (qui permet de



développer une idée dans le cadre d'un échange d'idées entre personnes) et d'autre part une définition (qui, en lexicographie, permet de faire connaître le sens d'un mot à l'aide d'une articulation concise et précise).

Pour conclure ces commentaires à propos de l'observation de l'atelier de terminologie de la Commission, nous citerons *in extenso* un échange tiré de l'atelier et mettant en lumière le ressenti mitigé des aînés qui bénéficient des services des interprètes lorsque des débats se déroulent en anglais. Cet échange souligne un autre aspect du rapport de force linguistique observable au cours des audiences publiques :

Joanasie Akumalik: Philip and I have been making reference to when we would need translation in our meeting, and it is ...

Pilipuusi Paniaq: ... the non-Inuktitut speaking [people] that needed translation...

JA: ... not us. So we are trying to change that concept as well, as we go along.

PP: When we are in meetings we all seem to be stressing the fact that the audience, the Inuit, need the interpreters, need the translators but no, it is the other way around. It is the non-Inuktitut speaking people that need the translation. [...] The elders, in a meeting, would always put themselves down because they don't speak English. It is the other way around! They are the ones who understand.

Rhoda Inukshuk: They are the keepers of the knowledge. [...] I would start start throwing new words at these [people]!

PP: Well, this is the first time history is being written from the Inuit perspective. (CVQ, atelier terminologique, 2010)

Il est important de préciser que, dans le cadre des audiences publiques organisées par la Commission, le recours à l'anglais était proportionnellement minime en comparaison avec d'autres réunions organisées au Nunavut et auxquelles nous avons assisté. Cet échange nous permet simplement de constater que communiquer avec des aînés inuit en anglais en ayant recours à des interprètes n'est pas anodin et peut générer un malaise qui ne sera pas forcément exprimé sur-le-champ. Il est, à notre avis, significatif que ce soient des Inuit bilingues, dotés d'une certaine autorité, qui dénoncent cette situation.

### **III.2 LA COMPILATION LEXICALE**

La démarche associée à cette thèse se situe à la jonction de l'anthropologie linguistique et de l'ethnolinguistique, deux approches qui permettent d'étudier des faits linguistiques dans leur contexte culturel. Elle fait également appel aux apports de la terminologie et de l'analyse morpho-sémantique tant pour la mise au point d'une réflexion sur l'activité terminologique au Nunavut que pour la constitution du lexique analytique que nous avons réalisé.

Avant d'exposer les détails du travail de compilation lexicale entrepris pour l'élaboration de ce lexique, une précision initiale s'impose. Tout comme les quelques travaux comparables qui ont été menés sur la langue des Inuit de l'Arctique canadien (Dorais 1978 et Bordin 2003), le présent travail de compilation lexicale est appelé « lexique » et non « dictionnaire » car les termes qui le composent se rapportent à un domaine spécifique. Dans le cas présent, il s'agit de termes et de concepts en lien direct avec la création du territoire du Nunavut (1999). L'analyse morpho-sémantique intervient dans l'aspect « analytique » de ce lexique, de même que d'autres aspects. Citons, par exemple, les références aux usages antérieurs des termes, aux éléments clé des discussions menant à leur sélection et aux indications d'ordre ethnolinguistique et anthropologique qui permettent de mieux les apprécier.

### **III.2.1. ASPECT THÉORIQUE DE LA COMPILATION**

La compilation lexicale menée dans le cadre de cette thèse a pour objet la création de néologismes, une activité menée depuis les années 1960, de façon concertée ou non, afin de favoriser les échanges en langue inuit au sein de la sphère publique dans l'Arctique oriental canadien et plus particulièrement au Nunavut. Nous avons dressé l'inventaire des termes en tenant compte de la diversité de leurs contextes d'emploi. Il est à noter que le lexique, tel qu'il est présenté, n'a pas vocation à déboucher sur des recommandations mais suggère, ici et là, des options quant au choix d'un terme ou d'un autre. Mais avant d'aborder les points saillants du lexique, nous amorçons une réflexion plus large sur le rapport du locuteur à la néologie.

#### ***III.2.1.a. La terminologie descriptive***

Le terminologue canadien Robert Dubuc décrit la terminologie comme une discipline « qui permet de repérer systématiquement, d'analyser et, au besoin, de créer, et de normaliser le vocabulaire pour une technique donnée, dans une situation concrète de fonctionnement, de façon à répondre aux besoins d'expression de l'utilisateur » (Dubuc 2002 : 4). Si nous devons appliquer les quatre méthodes de base du travail terminologique proposées par Dubuc, il nous faudrait effectuer un travail de repérage des unités terminologiques au niveau conceptuel (en référence aux réalités spécifiques du domaine étudié) et fonctionnel (référence au vocabulaire courant des spécialistes), et il nous faudrait aussi identifier la notion par l'analyse contextuelle (ou analyse des traits significatifs). Tel qu'envisagé, notre travail ne devait pas nous mener au-delà de la seconde étape. Nous n'avons ni l'intention de tenter de combler des « carences de

vocabulaire » (Dubuc 2002 : 5) ni de procéder à un effort de création néologique puisque nous nous posions initialement avec ce travail en tant qu'observatrice et analyste et non en tant que spécialiste de la néologie dans une langue qui n'est pas notre langue maternelle. Nous nous sommes inscrite pour cela dans une pratique descriptive de la terminologie. Nous n'avions pas non plus pour objectif de contribuer directement à une activité de normalisation de la langue inuit, même si cette question de la normalisation est très présente dans nos travaux de recherche, lesquels pourront, éventuellement et indirectement, être utilisés à des fins de normalisation. Sur le plan de la démarche globale, nous avons une certaine proximité avec les dictionnaires non normatifs et les encyclopédies contemporaines qui, selon Meschonnic (1991 : 62), n'enseignent pas mais informent et communiquent.

Or en 2010, notre projet initial était non seulement connu de l'organisme garant de la recherche éthique au Nunavut, Nunavut Research Institute, mais aussi de plusieurs organismes inuit, y compris la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani. Cette commission, mandatée par l'association inuit régionale Qikiqtani Inuit Association, avait pour mandat de recouper les données historiques concernant certains événements ayant touché les Inuit de la région de Baffin (incluant Qikiqtait, les îles Belcher) de 1950 à 1975, et de les confronter aux témoignages des habitants de la région, collectés lors d'une vaste campagne d'audiences publiques. L'objectif premier était de revisiter l'histoire de la région en y incluant le point de vue et l'expérience inuit.

Or, comme nous l'avons exposé en détail précédemment, nous avons été invitée à jouer le rôle de facilitatrice dans le cadre d'un atelier terminologique chargé de se pencher sur une vingtaine de termes correspondants à des concepts-clés destinés à figurer dans le rapport final de la Commission. Il s'agissait pour nous d'une expérience concrète organisée par des Inuit et visant à dégager des concepts leur permettant de raconter leur propre version d'une histoire douloureuse (celles des rapports administrateurs/administrés) grâce, entre autres, à des termes adéquats susceptibles de favoriser, dans un second temps, une parole libératrice et un sentiment d'apaisement. Comme nous l'avons indiqué dans la partie précédente, nous avons appréhendé cette expérience non pas en tant qu'observatrice, comme nous l'avions auparavant fait auprès des aînés du groupe Inuit Qaujimagatuqangit Katimajiit, mais en tant que participante.

Le lexique analytique que nous proposons présente deux aspects. D'une part, nous avons colligé, compilé, documenté et analysé un ensemble de savoirs et de

pratiques linguistiques. D'autre part, nous avons développé un prototype d'application informatique qui permet de gérer l'information accumulée dans une base de données et de fournir un cadre adapté aux besoins de la terminologie inuit utilisée par les professionnels de la langue inuit, en se basant sur des observations faites sur le terrain et sur des données complémentaires.

La recherche associée au lexique analytique du Nunavut s'inscrit dans l'approche de la terminologie comparée. Les équivalents anglais et français des termes pour lesquels une fiche terminologique est rédigée font l'objet d'observations, sinon ils sont simplement présentés comme équivalents.

Ayant été confrontée à des choix méthodologiques qui déterminent la nature de notre travail et de nos résultats, il convient de décrire en détail ces choix, leurs enjeux et les conséquences attendues pour ce résultat.

### ***III.2.1.b. L'approche culturelle***

De nombreuses langues, dépourvues de tradition écrite et dont les locuteurs n'ont pas de tradition étatique, ont dû fournir au XX<sup>e</sup> siècle des efforts significatifs afin de développer une langue dite littéraire qui permette d'établir des normes et de trouver des équivalents aux termes introduits par des cultures exogènes et notamment par des administrations. Ceux-ci étaient souvent associés à des concepts abstraits auxquels ces langues et leurs locuteurs furent confrontés dans des délais courts et souvent dans le cadre géopolitique de la colonisation ou encore dans celui de la mondialisation<sup>296</sup>. À l'instar d'autres langues, l'inuktitut parlé dans l'Arctique oriental canadien ne possède pas de lexique unilingue des termes associée à la sphère publique, en langue vernaculaire.

La recherche d'équivalents pour constituer un dictionnaire bilingue ou multilingue renvoie à une forme d'interaction inédite entre plusieurs langues. On peut s'inspirer des travaux et des réflexions qui ont été entrepris dans d'autres contextes pour

---

<sup>296</sup> Des langues associées à une tradition écrite et à une tradition étatique ont aussi été amenées à s'adapter à divers bouleversements, y compris technologiques, qui ont induit une activité néologique importante. Comme le rappelle le terminologue Loïc Depecker, bien que la terminologie n'ait été reconnue en France en tant qu'activité que depuis quelques années seulement, elle est pratiquée depuis longtemps par des ingénieurs, des scientifiques, des ouvriers et des techniciens (Depecker 2003 : 7). En France, la question de la terminologie s'est posée « en raison de l'importance qu'elle revêt dans sa dimension aussi bien politique (francisation des vocabulaires et construction de la francophonie), technique (maîtrise et gestion des vocabulaires), informationnelle (veille technologique), épistémologique (construction des savoirs) ou économique (implication dans les échanges et dans les industries de la connaissance) » (Depecker 2003 : 8).

mieux cerner les difficultés liées à la compilation lexicale au Nunavut. L'Institut national des langues et civilisations orientales est un lieu propice à de tels travaux puisqu'il met à l'honneur l'apprentissage de langues souvent peu ou pas enseignées au niveau universitaire, en cursus complet, en France mais aussi dans leurs pays d'origine, comme dans le cas de l'inuktitut.

À la lecture des travaux d'un groupe d'africanistes du laboratoire Langages, Langues et Cultures d'Afrique Noire (LLCAN, CNRS) rattaché à l'Inalco, nous avons noté la présence de certains points d'ancrage qui nous permettent d'étayer notre réflexion sur l'activité néologique concertée en langue inuit. En effet, l'une de leurs méthodologies s'appuie sur la description analytique et l'évolution des formes des néologismes. Ils présentent leur méthodologie en ces termes : « Du point de vue de la méthodologie purement linguistique, ce qui nous importait le plus, c'était moins la lexie elle-même, en tant que matière physique (formation des mots par dérivation formelle par exemple) que sa description analytique, son histoire, l'évolution de sa forme, les glissements de sens, les procédés cognitifs mis en jeu (Diki-Kidiri *et al*, 1997) » (Edema 2008 : 10). Ces africanistes préconisent une « approche culturelle » car, selon eux, le terme découle alors d'une schématisation dont les instruments cognitifs sont culturellement internes. Selon cette approche, la définition de la « culture » est « l'ensemble des expériences vécues, des productions réalisées, et des connaissances générées par une communauté humaine vivant dans un même espace, à une même époque » (Diki-Kidiri 2008 : 28).

Le travail d'analyse de ces chercheurs, qui ont été appelés à jouer un rôle actif dans un effort d'élargissement lexical soutenu par des institutions gouvernementales, les a menés à identifier le recours récurrent des locuteurs africains à la métaphorisation des mots usités, à la démotivation et à la remotivation de mots anciens ou oubliés pour nommer des réalités nouvelles, pour « nommer le nouveau » (Edema 2008 : 11). Ces africanistes ont pu déterminer l'importance du poids du passé sur le processus de reconceptualisation et ils ont sollicité les mécanismes préexistants de recours au passé pour mettre au point des lexiques.

Dans son ensemble, notre approche diffère de la leur car nous avons entrepris un travail d'observation et d'analyse. Au départ, nous n'avions d'autre projet que de décrire des termes déjà choisis. Nous avons souhaité limiter notre influence sur les informateurs par rapports à leurs choix, en ne les encourageant pas, par exemple, à avoir

préférentiellement recours à la reconceptualisation et au changement sémantique par opposition au calque ou à l'emprunt.

Bien que les travaux de Louis-Jacques Dorais aient établi que, dans les années 1970, les Inuit du Québec arctique et du Labrador avaient bien plus souvent recours à la lexicalisation et au changement sémantique qu'à l'emprunt ou au calque pour désigner les réalités nouvelles (Dorais 1978), et qu'il s'agit là d'une caractéristique fascinante de la langue inuit pour les linguistes, nous ne souhaitons ni essentialiser cette caractéristique ni la prendre pour acquise dans le cadre de notre recherche qui relève de l'observation et de l'analyse. Toutefois, lorsque nous avons été amenée à jouer le rôle de facilitatrice au cours d'un atelier terminologique pour le compte de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani, nous avons utilisé nos connaissances pour indiquer aux participants l'existence de certains écueils de l'activité néologique, comme nous l'avons évoqué plus haut.

Selon les africanistes cités précédemment, un néologisme doit être « senti comme créé par le locuteur collectif interne et non comme imposé par la langue externe du nouvel objet » (Edema 2008 :10). Des travaux de ces africanistes, cette notion de « locuteur collectif interne » est certainement l'élément le plus intéressant pour notre recherche, bien que l'on puisse se demander si celui-ci est transposable au milieu inuit, à sa langue ainsi qu'aux mécanismes cognitifs de la pensée inuit sollicités pour s'appropriier les réalités nouvelles. Cette notion de « locuteur collectif interne » pourrait être toutefois rapprochée de la parole « supra-individuelle » évoquée par Michèle Therrien dans ses récents travaux sur la remémoration. Cette parole est « celle des prédécesseurs porteuse du savoir garant de la permanence de la culture, à laquelle le sujet s'identifie tout en l'enrichissant d'expériences personnelles (*uqausituqaaluit*) »<sup>297</sup> (Therrien 2002b : 118). Le terme *uqausiq* qui signifie à la fois « langue », « parole » et « mot », est suivi ici de *-tuqa(q)-* « ancien mais encore pertinent » pourrait faire référence à une langue ou à des mots porteurs de la permanence de la culture, à laquelle le sujet s'identifie donc en quelque sorte, à un locuteur collectif interne. Nous pourrions admettre, comme le proposait Humboldt, que la parole « en réalité n'est pas composée par l'assemblage des mots préexistants, [mais que] au contraire les mots résultent de la totalité de la parole » (Humboldt *in* Mounin 1963 : 72).

---

<sup>297</sup> Note originale tirée de Therrien (2002) « Ce terme est construit ainsi : *uqausi(q)*, parole; *-tuqa(q)-*, ancien mais encore pertinent ou utile; *-alu(k)-*, augmentatif; *-it*, 3e personne du pluriel ».

### ***III.2.1.c. Inuitisation des lexiques spécialisés***

La lexicographie, qui est une discipline linguistique, fait référence aux techniques utilisées depuis le XVII<sup>e</sup> siècle dans l'élaboration des dictionnaires (Rey 1977 : 99). Celle-ci propose également d'étudier des faits de vocabulaire selon une perspective analytique. Appliquée à un lexique multilingue, et en incluant une langue telle que l'inuktitut, la lexicographie se doit de prendre du recul par rapport à certaines règles traditionnelles qui « considèrent les unités à classer non pas comme les éléments d'un ensemble mais comme des entités linguistiques définies conventionnellement et que le lexicographe A. Rey appelle 'unité de traitement lexicographique' »<sup>298</sup> (Guilbert 1969 : 5). En effet, l'aspect linguistique ne peut être dissocié de l'aspect culturel. Thomas Szende, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales, et responsable de plusieurs rencontres scientifiques sur le thème des dictionnaires bilingues, écrit à ce sujet qu' « établir des relations d'identité entre les termes de deux langues dans le cadre d'un dictionnaire bilingue constitue une opération autant linguistique que culturelle » (Szende 2003 : 5).

L' « écart culturel » ne pouvant être contourné lors de la compilation d'un lexique multilingue, le lexicographe Alain Duval propose une extension encyclopédique en langue cible « pour que l'utilisateur de la langue cible puisse mieux appréhender la réalité étrangère » (Duval 2003 : 72). En ce qui concerne la terminologie associée à la création du territoire et à son administration, la « réalité étrangère » est doublement marquée puisque l'effort terminologique porte à la fois sur des préoccupations nouvelles (souveraineté, technologie, bureaucratie, représentation du pouvoir, gestion administrative de l'environnement) et sur l'interaction marquée entre des cultures exogènes. Or, contrairement à une idée répandue selon laquelle l'activité terminologique répond aux besoins des institutions mises en place depuis la création du territoire du Nunavut, les contacts avec d'autres cultures, les rapports d'autorité, la gestion de la région et l'introduction de technologies sophistiquées font partie intégrante de la culture et de l'histoire des Inuit de l'Arctique oriental canadien depuis des décennies. Comme nous l'avons mentionné dans le premier chapitre, dans l'histoire des contacts ce sont d'abord des non-Inuit qui ont d'une part appris la langue des Inuit mais qui, d'autre part, ont initialement adopté leurs savoir-faire (habitat, transport, habillement, toponymie et ainsi de suite). Cependant, les modèles de gouvernement par

---

<sup>298</sup> Guilbert cite Alain Rey (1965).

consensus dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi qu'au Nunavut constituent une adaptation du modèle conventionnel de Westminster importé d'Angleterre, initialement prévu pour des candidats affiliés à des partis politiques (White 2006 : 13). On pourrait alors se demander à quel point ces « préoccupations » nouvelles, qui paraissent à ce point étrangères aux Inuit, le sont en réalité. Ceci nous ramène à la thèse de Marshall Sahlins, présentée en introduction, qui porte sur l'indigénisation de la modernité, autrement dit sur la capacité des Autochtones à non seulement s'adapter aux réalités nouvelles apportées par les sociétés coloniales, mais à adapter la société moderne à leur usage propre (Sahlins 1999 : 409-410).

Cette approche offre une ouverture qui permet de prendre du recul par rapport à la dichotomie apparente entre les préoccupations des Inuit de l'Arctique oriental canadien avant et après la prise en charge de leur éducation, de leur santé, de leur survie économique et plus généralement de leur mode de vie, par l'administration du gouvernement fédéral. Il en est de même pour la langue inuit et la terminologie en ce qui concerne la réalité des interactions avec des forces exogènes et celle qui s'est développée dès les premiers contacts, et non depuis les années 1960. La langue inuit a déjà démontré sa capacité à répondre aux exigences de la vie publique au Nunavut. Toutefois, la normalisation de la terminologie est un élément nouveau avec lequel les Inuit doivent composer et que nous évoquerons dans ce chapitre.

### **III.2.2. ASPECT MÉTHODOLOGIQUE DE LA COMPILATION DU LEXIQUE**

#### ***III.2.2.a. Identification des utilisateurs du lexique***

L'un des apports significatifs de la terminologie est qu'elle est attentive aux besoins d'expression des usagers dans l'orientation du travail dans son ensemble. Après avoir identifié les défis liés au développement, à la transmission et à l'utilisation de la terminologie propre à la vie publique au Nunavut dans le deuxième chapitre, nous avons envisagé notre lexique comme un point de départ pour penser une ressource terminologique à l'usage des professionnels de la langue inuit, d'autant que ces derniers n'ont accès qu'à une information lexicale pour le moins fragmentaire. Allié à une ébauche de réflexion sur la terminologie inuit, ce lexique analytique pourrait à plus long terme nourrir une réflexion de nature lexicologique sur l'activité néologique par les Inuit et servir d'outil pédagogique pour la mise au point de programmes scolaires, et notamment les programmes d'histoire portant sur la création du Nunavut.



### ***III.2.2.b. Enjeux spécifiques à la langue inuit***

Les informations contenues dans le lexique analytique sont issues de plusieurs dialectes. Le ou les dialectes pour lesquels l'occurrence du terme aura pu être documentée sont systématiquement identifiés. Il en est de même pour les synonymes.

#### *III.2.2.b.i) Conventions orthographiques*

La présentation du lexique se veut en adéquation avec les règles orthographiques dites normalisées et ratifiées par l'Institut culturel inuit (ICI) en 1976 à Frobisher Bay, aujourd'hui Iqaluit, (Harper 1993 : 24)<sup>299</sup>, en ce qui concerne les graphies syllabique et alphabétique. Nous utiliserons par exemple les diacritiques et les graphèmes prévus par ICI, y compris le point placé au dessus d'un graphème indiquant le doublement de la voyelle (ICI : 1976). Toutefois, une exception est faite pour les textes rapportés de lexiques préexistants ne respectant pas ces règles orthographiques et pour certains termes et définitions retenus lors de l'atelier de la CVQ.

Quoiqu'encore imparfaite (Dorais 1996 : 189), notamment pour la retranscription de groupe consonantiques propres à l'Arctique central (pour le « J » et le « n'ng » ainsi que le « h » représenté par « s »), cette orthographe demeure la norme pour la rédaction de la plupart des lexiques en langue inuit au Nunavut et au Nunavik<sup>300</sup>.

Nous n'avons appliqué ces règles qu'à l'inuktitut en conservant les graphies associées aux autres dialectes, telles que nous les avons relevées dans les sources disponibles.

#### *III.2.2.b.ii) Conventions de rédaction*

Depuis les vingt dernières années, la plupart des lexiques publiés au Canada en langue inuit appliquent un certain nombre de conventions qui en facilitent la consultation. C'est ainsi que compte tenu de la nature polysynthétique de l'inuktitut, les rédacteurs évitent la démultiplication des entrées. Nous ne donnerons qu'un aperçu de ces conventions : par exemple, la base verbale *sinik-* (« dormir ») n'apparaît pas comme

---

<sup>299</sup> Cette nouvelle orthographe fut ensuite approuvée en 1985 par des aînés de plusieurs régions des Territoires du Nord-Ouest au cours d'une conférence qui a eu lieu à Sanirajaq (Hall Beach). Voir ICI (1986 : 53) pour le document original et Harper (2000 : 158) pour une mise en contexte de la décision des aînés.

<sup>300</sup> Dorais note toutefois qu'au Nunavik, les efforts de normalisation de l'orthographe de Inuit tapirisat du Canada ont été considérés par certains comme une « nouveauté imposée » et qu'une commission linguistique régionale créée dans les années 1980, a recommandé certaines modifications (Dorais 1996 : 189). Les détails de ces désaccords sont disponibles à des fins de consultation (Commission linguistique inuit 1985).

telle, mais elle figure suivie d'affixes grammaticaux : *sinittuq* « il/elle dort » (attributif + 3sg). Les formes duelles et plurielles des nominaux n'apparaissent pas, sauf dans les cas où celles-ci s'imposent comme par exemple *qamutiik* (« traîneau à chiens »), sémantiquement singulier mais grammaticalement duel, car constitué de deux parties identiques, ou encore l'ethnonyme « Inuit », un pluriel. Les marqueurs de fonction des nominaux (ou cas obliques) qui introduisent des circonstants (spatio-temporel, instrumental, bénéfactif et comparatif) ne figurent pas (ex. *-mi*, *-mut*, *-titut*, etc.) ni les marques possessives (*-nmut*, bénéfactif, 1sg. dans le dialecte sud Baffin). Un tiret suit les bases verbales (ex. *sinik-*). Il précède et suit les affixes de la dérivation nominale ou verbale (ex. *-qaq-*, « avoir » ; *-qatigiik-*, « mutualité, réciprocité ») et précède les enclitiques (ex. *-lu*, « et »). Rappelons qu'un énoncé est généralement formé d'une base (verbale ou nominale), d'affixes lexicaux, d'affixes grammaticaux et éventuellement d'enclitiques placés en dernière position.

### *III.2.2.b.iii) Intitulé du lexique*

Le processus de sélection du titre du lexique en inuktitut a fait l'objet d'une conversation entre l'aîné Peter Irniq, Marius Tungilik et nous-même. Il nous paraît intéressant de partager avec le lecteur un aperçu des discussions, dans la mesure où l'expression des attentes de chacun sont particulièrement révélatrices des défis actuels de la langue inuit au Nunavut, notamment lorsque cela implique une collaboration entre des Inuit et des non-Inuit, mais aussi des personnes ayant des champs d'expertise différents.

Peter Irniq (né en 1947) et Marius Tungilik (né en 1957) sont tous deux originaires de Naujaat (Repulse Bay). Leurs familles ont tissé des liens serrés au fil des générations. Ils ont fréquenté l'un après l'autre le pensionnat Sir Joseph Bernier Federal Day School, Peter Irniq ayant huit ans de plus que Marius Tungilik.

Au cours de leurs carrières respectives, ils ont tous deux été impliqués au sein du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest puis du Nunavut. Peter Taqtu Irniq a commencé à travailler en tant qu'assistant au bureau du Commissaire des Territoires du Nord-Ouest de 1974 à 1975. Il a ensuite occupé des postes successifs en tant que représentant au sein d'associations régionales, notamment la Keewatin Inuit Association, au sein de l'Institut culturel inuit en 1992 ainsi qu'au sein du gouvernement au Nunavut où il prit part à la Commission d'établissement et pour lequel il a exercé les fonctions de sous-ministre du ministère de la Culture, de la Langue, des

Aînés et de la Jeunesse de 1998 à 1999, puis de Commissaire du Nunavut d'avril 2000 à mars 2005. Marius Tungilik a, quant à lui, assuré le premier poste de sous-ministre au ministère des Ressources humaines du Nunavut au moment du transfert de pouvoirs des Territoires du Nord-Ouest au Nunavut. Il est actuellement journaliste pour la radio CBC North.

Nous avons débuté cette discussion en février 2010 en proposant à Marius Tungilik de reprendre pour intitulé du lexique le terme *naniruaqtuq*, un terme documenté par Alexina Kublu dans l'ouvrage *Glossary of Elder's Terminology* (Kublu 2003) et qui signifie : « holding a light for someone after it was lit ». Notre démarche partait du principe que la création d'un intitulé offrait une occasion pour conférer une certaine visibilité à un terme ancien, au lieu de choisir un terme anglais et de le traduire littéralement. Sur le moment, l'idée de présenter le lexique comme un relais de la connaissance déjà acquise, représentée de manière symbolique par la lumière, nous paraissait correspondre à notre démarche. Toutefois, soupçonnant que la valeur symbolique de la lumière en tant que « connaissance » s'inscrivait dans nos propres repères culturels, nous avons demandé à nos interlocuteurs si une telle image serait pertinente pour un locuteur inuit.

Après consultation avec Peter Irniq, Marius Tungilik nous proposa le terme *taiguusiit*, terme qui, comme nous l'avons exposé dans l'introduction, tend à se substituer à *uqausiit* pour désigner la terminologie spécialisée, développée dans un cadre administratif. Nous avons effectivement dans l'idée de contourner la pratique assez répandue qui consiste à intituler un lexique ou un glossaire à partir du terme *uqausiit*<sup>301</sup>, qui est utile car descriptif mais qui pourrait prêter à confusion le jour où ces titres seraient nombreux. Peter Irniq ajouta que *naniruut* n'était pas, à sa connaissance, un terme inuit à l'origine. Il sous-entendait par là que le terme avait été créé par contact avec les Européens et qu'il ne pouvait être considéré comme un terme proprement inuit, à l'origine. Dans ce que nous considérons comme une prise de position forte, il proposa de choisir un terme issu du dialecte natsilingmiutitut parlé dans la péninsule Boothia, dans l'ouest de l'Arctique canadien à Uqsuqtuuq (Gjoa Haven), Talurjuat (Taloyoak), Kuugaarjuk (Kugaaruk) et Naujaat (Repulse Bay) (Dorais 2003 : 59). S'il existe peu de

---

<sup>301</sup> Par exemple, *Iglulingmiut uqausingit* (Dorais 1979), *Uqausigusiqtaat* (Dorais 1983), *Inuit uqausillaringit* (Qumaq 1991), ou encore *Uqausiit tukungit* (Quassa 2000).

données précises à son sujet, il est bien connu au Nunavut que celui-ci est actuellement en perte de vitesse (McGrath 2005 : 4).

Selon lui, un terme qui pourrait susciter une réflexion auprès du lecteur serait le bienvenu. Il proposa alors *qanirrarniq* qui désigne le mouvement d'une personne qui se place à l'avant du traîneau à chiens pour ouvrir la marche et en favoriser la progression. Par association d'idée, l'utilisation de ce terme permettait d'invoquer l'émergence relativement récente du Nunavut ainsi que la démarche exploratoire du lexique tout en rappelant l'existence d'une technique inuit qui permettait de se déplacer de manière plus sécuritaire sur un terrain accidenté. Ce terme rappelait la contribution de la femme au sein de la famille et de la société, car c'était souvent elles qui jouaient ce rôle, notamment dans les environs de Naujaat (Repulse Bay) comme l'a précisé Marius Tungilik. À partir des propositions de Peter Irniq, Marius Tungilik et moi-même avons finalement opté pour *qannirarta taiguusiqtigut* (« ouvrir la voie grâce à la terminologie ») qui paraissait être le plus juste par rapport à la nature du projet, le plus évocateur pour des locuteurs inuit et le plus significatif pour notre démarche.

Cet échange nous a laissé entrevoir que lorsque l'on se situe non pas dans une démarche de traduction mais au contraire d'expression, la possibilité de puiser dans les ressources de la langue et de la culture inuit donne le sentiment que la démarche va bien au-delà de la simple élaboration d'un terme. En aîné respecté, Peter Irniq a immédiatement exprimé son intention de s'inscrire dans une démarche consciente par rapport à la langue inuit. Il s'agit d'une forme de prise de position, d'une part pour la visibilité de son dialecte et de termes anciens dont la transmission décline du fait de l'abandon d'un mode de vie semi-nomade, et d'autre part pour rappeler l'existence de cette technique, et, enfin pour contribuer à rétablir un déséquilibre observé entre les hommes et les femmes, ces dernières étant à son avis peu représentées au sein des associations et organisations inuit.

### *III.2.2.b.iv) Présentation des fiches terminologiques*

Le lexique analytique figurant dans le Tome II contient 46 fiches terminologiques. Pour des raisons techniques, les termes sont classés par ordre alphabétique en *qaliujaaqpait* (« graphie latine ») et non en *qaniujaaqpait* (« écriture syllabique »), contrairement aux dictionnaires unilingues (Qumaq 1991, Quassa 2000), bilingues ou trilingues (Bordin 2003), ou encore au bottin téléphonique de la compagnie Northwestel. Dans le lexique placé en annexe de cette thèse, la forme syllabique du

terme est indiquée en haut de la page. Cette présentation, qui est peut-être moins accessible à des aînés inuit monolingues plus familiers du syllabaire que de l'alphabet latin, n'est cependant pas exceptionnelle (Schneider 1985, Dorais 1978, Kublu 2003).

De la partie supérieure à la partie inférieure de chaque fiche terminologique, sont présentés les équivalents du terme en inuktitut (graphie latine et écriture syllabique), en français et en anglais. Suivent des indications sur les qualités du néologisme (adéquation, conformité, motivation, précision, économie), le mode de désignation (emprunt linguistique, changement sémantique, calque, lexicalisation), les sources où l'on a pu localiser le terme tel qu'il apparaît en haut de la fiche, le découpage morpho-sémantique que nous proposons, un commentaire concernant notre analyse morpho-sémantique, un aperçu de l'histoire du terme, un commentaire ethnolinguistique, un commentaire additionnel le cas échéant, et enfin les synonymes en langue inuit avec une indication concernant le dialecte et les sources où le terme est présent.

### ***III.2.2.c. Protocole de recherche***

Les termes sélectionnés ont plusieurs points communs : ils appartiennent au champ sémantique de la création du territoire du Nunavut et ils sont relatifs à la sphère publique. Ils ont été choisis selon les critères suivants : le fait qu'ils aient précédemment fait l'objet d'études ou de recherches par des ethnolinguistes ou des anthropologues, le fait qu'ils aient soulevé des questionnements au sein du réseau Uqausiit (en raison de leur utilisation, de leur graphie ou de leur ambiguïté) mais également au sein de la sphère politique (à l'Assemblée législative du Nunavut, dans des biographies de représentants politiques inuit) et de la sphère médiatique (locale ou nationale), ou encore parce qu'ils présentent des caractéristiques remarquables en tant que néologismes.

Nous avons sélectionné les vingt premiers termes que nous avons ensuite soumis au réseau Uqausiit pour commentaires selon les critères évoqués précédemment, et ce à la suite d'un travail de recherche et d'analyse. Puis, nous avons tenu compte des propositions des membres du réseau pour sélectionner les fiches terminologiques suivantes.

### ***III.2.2.d. Les corpus***

La terminologie prévoit que le vocabulaire dit « technique » soit collecté en situation concrète d'emploi (en contexte écrit ou oral) ou *in vivo*, ce qui n'est pas chose aisée dans le cas de la langue inuit. Peu de sources terminologiques, orales ou écrites et

relatives à la création du territoire du Nunavut ainsi qu'aux étapes qui ont précédé son avènement sont disponibles.

Or, nombre des acteurs des débats ainsi que les professionnels de la langue inuit qui les ont accompagnés (traducteurs et interprètes) sont toujours vivants. Pour les besoins de ce lexique, nous nous sommes appuyée sur les écrits préexistants et l'expérience des acteurs des débats qui ont accepté de prendre part au projet, et sur l'expérience des membres du réseau Uqausiit composé de professionnels de la langue inuit qui sont pour certains des personnalités très impliquées dans l'activité néologique concertée, depuis la période qui a précédé sa création à aujourd'hui. Nous n'avons toutefois pas identifié précisément les participants car si le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse nous a octroyé l'autorisation d'utiliser les archives des échanges courriels du réseau, il n'a pas été question de nommer les participants. Ainsi, dans les fiches terminologiques, nous avons simplement référencé la date du courriel qui a permis aux membres du réseau Uqausiit de communiquer entre eux ou avec nous ; ces courriels sont archivés par le ministère.

Dans l'optique de la réalisation de ce lexique analytique, nous avons décidé de composer notre corpus de recherche presque exclusivement de glossaires préexistants, en recherchant dans une moindre mesure les occurrences des termes dans les discours inuit écrits et sans étudier les discours oraux. Nous avons fait ce choix pour des raisons d'accessibilité aux matériaux de recherche. L'étude des discours oraux pourra faire l'objet d'une recherche complémentaire intéressante qui s'engagera le jour où les matériaux audiovisuels portant sur la vie publique au Nunavut (et sur celle des Territoires du Nord-Ouest) seront numérisés et accessibles.

Les discours en langue inuit qui gravitent autour de la vie publique au Nunavut et qui ont été conservés dans leur formulation originale sont en effet très rares, malgré leur apparente accessibilité. Les journaux de l'assemblée législative, qui sont accessibles au grand public, ne constituent pas une retranscription des discours originaux, tels qu'ils ont été prononcés par les élus ou les intervenants de l'assemblée en langue inuit, mais une traduction, en inuktitut, de l'interprétation des discours originaux en anglais. De plus, les articles publiés par *Nunatsiaq News*<sup>302</sup> ne sont que très rarement rédigés originellement en langue inuit. Par ailleurs, les médias audio-visuels accessibles

---

<sup>302</sup> Le *Nunatsiaq News* est un hebdomadaire bilingue anglais-inuktitut dont le siège social se situe à Iqaluit, au Nunavut.

aux *nunavummiut* (« les habitants du Nunavut ») et susceptibles d'évoquer les réalités de la vie publique au Nunavut, qu'il s'agisse du bulletin de nouvelles à la radio CBC North ou la télévision (journal télévisé Iglaaq), ne sont pas consultables à ce jour. Au cours de nos enquêtes, nous avons observé que de nombreux Inuit considèrent que les messages issus des médias manquent de naturel à la fois sur la forme (rythme soutenu) et sur le fond (syntaxe influencée par l'anglais, introduction abrupte de termes et de concepts propres à la vie publique mais peu connus du public). Le même constat a été fait au Groenland.

Ainsi, seuls les enregistrements des sessions de l'Assemblée législative du Nunavut présentent les discours originaux en langue inuit portant sur la vie publique du Nunavut. Ces enregistrements étant en cours de numérisation au moment de la rédaction de cette thèse, nous n'avons eu accès qu'à un échantillon très restreint, soit les enregistrements de la deuxième journée de chaque session, de mars 2001 à juin 2009. Ne pouvant pas procéder à une étude approfondie de la terminologie employée à l'assemblée à l'aide de cet échantillon, celui-ci a été employé pour observer la fréquence d'usage de certains termes au fil des sessions, comme par exemple la fréquence des occurrences respectives des termes *iksivautaq* et *uqaqtitsiji*\* (« président de séance »), pour désigner en langue inuit le président de l'Assemblée législative du Nunavut. Étant à la recherche de discours en langue inuit, et tentant d'accéder aux journaux de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest à la recherche de discours en langue inuit, nous avons appris que ceux-ci n'avaient jamais été produits.

Les documents publiés en langue inuit (conceptualisés en anglais puis traduits en inuktitut) sont néanmoins pris en compte dans le cadre du lexique que nous proposons car les termes qu'ils présentent constituent l'un des rares corpus de discours en langue inuit au sujet de la vie publique qui soit archivé. Nous les considérons toutefois comme relevant du domaine de la traduction.

En ce qui concerne le corpus écrit, nous avons d'une part recherché systématiquement chaque terme en inuktitut et en anglais dans les ressources en ligne suivantes : [www.google.com](http://www.google.com), Asuilaak (le « dictionnaire vivant » du ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse), la base de données linguistique Oqaasileriffik du Secrétariat aux langues du Groenland, Alaskool Interactive Iñupiaq Dictionary tiré du dictionnaire *Iñupiat Eskimo Dictionary* de Donald H. Webster et Wilfried Zibell, ainsi que l'outil Recherche de traductions dans les Hansard du Nunavut

et le prototype WeBiText<sup>303</sup> mis au point par le Conseil national de recherches du Canada.

Nous avons mené une recherche similaire dans les lexiques spécialisés que nous avons classés par thèmes pour une meilleure lisibilité :

**Domaine juridique :** *Inuktitut Legal Terminology (2nd edition)* (GTN-O, ministère de la Justice 1995a), *Legal Glossary* (Brice-Bennett 1996), *Land Claims Glossary* (Crawford 1995), *Terminology of Nunavut Land Claims Agreement* (NTI et CLAJ 2008), *Inuktitut Legal Terms (Family Law)* (GT-N&L 2007a) ;

**Domaine administratif :** *Human Services Glossary* (Korhonen 1997), *Accounting Glossary* (Korhonen 1996), *Glossary of Government Terminology* (Collège arctique du Nunavut 2003), *Statistics Terminology* (GN, CLAJ 2008b), *Finance Terminology* (GN, CLAJ 2008a), *Le lexique de l'administration* (Dorais 1976);

**Sciences de l'éducation et sciences humaines :** *School Mathematics Glossary* (Allen 1997a), *School Science Glossary* (Allen 1997b), *Archaeology Glossary* (Stenton 1997);

**Sciences médicales :** *Dental Glossary* (Pastori 1994);

**Sciences environnementales:** *Environmental Glossary* (Sammons 1994), *Terminology on Climate Change* (GN, CLAJ et NTI 2005);

**Compilations :** *ICI Inuktitut Glossary* (ICI 1987), *Terminology by Language Services, Education, Culture and Employment, Government of the NWT* (Harnum 1999), *Lexique analytique du vocabulaire inuit moderne au Québec-Labrador* (Dorais 1978), *Glossary of Elders' Terminology* (Kublu 2003), *Interpreter's Word Book = tusajiit uqausiqautingit* (The Interpreter Corps 1979);

Les dictionnaires suivants, classés par dialectes, ont aussi été étudiés :

**Aivilingmiutitut et /ou kivalirmiutitut :** *Inuktitut: A Multi-Dialectal Outline Dictionary* (Spalding et Kusugaq 1998), *Eskimo-English / English-Eskimo Dictionary* (Thibert 1958 et 2004);

**Groenland :** *Den grønlandske ordbog - grønlandsk dansk' (The Greenlandic Dictionary - Greenlandic Danish)* (Lorentzen 1927), *Forme et sens des mots du Tunumiisut. Lexique inuit du Groenland oriental* (Tersis 2008), *Tunumiit Oraasiat*

---

<sup>303</sup> WeBiText est un « outil d'aide à la traduction multilingue qui recherche des traductions de mots ou d'expressions dans des sites Web présélectionnés et/ou spécifiés par l'utilisateur utilisés comme corpus bilingues » (Site Internet WeBiText, consulté le 10 février 2011). Il permet d'accéder aux termes utilisés sur tous les sites Internet canadiens.



*Tunumiut Oqaasii, The East Greenlandic Inuit Language, La langue inuit du Groenland de l'est* (Robbe et Dorais 1986) ;

**Nunavik et/ou Labrador :** *Eskimo - Synonyms Dictionary* (Peacock 1974), *Inuit uqausillaringit: ulirnaigutiit* (Qumaq 1991), *Dictionnaire esquimau-français du parler de l'Ungava et contrées limitrophes* (Schneider 1970), *Ulirnaigutiit - An Inuktitut-English Dictionary of Northern Quebec, Labrador, and Eastern Arctic Dialects* (Schneider 1985) ;

**Inuinnaqtun:** *Kangiryuarmit uqauhingita numiktittidjutingit = Basic Kangiryarmiut Eskimo Dictionary* (Lowe 1983), *Uummarmiut Uqalungiha Ilihaurrutikrangit - Basic Uummarmiut Eskimo Grammar* (Lowe 1984b) ;

**Natsilingmiutitut :** *Pocket Inuktitut. A Phrasebook for Nearly All Occasions* (Toka Peet 2008) ;

**Nord Baffin :** *Uqausiit tusingit. Inuktitut Dictionary. Tununirmiutituungajuq. Tununiq Dialect* (Quassa 2000) ;

**Multi-dialectes :** *1000 Inuit Uqausingit - 1000 Inuit Words* (Dorais 1990b), *Eskimo-English dictionary* (Peck 1925), *Dictionnaire esquimau-français, Aklavik & Cambridge Bay*<sup>304</sup>.

Rechercher les termes sélectionnés et leurs synonymes dans les lexiques et dictionnaires précédemment cités avait pour objet de constituer un aperçu de l'évolution de ces termes, ce qui nous permettrait, dans un deuxième temps, d'observer les caractéristiques de cette évolution. Bien que ce lexique soit destiné à des professionnels de la langue inuit au Nunavut, nous avons rassemblé de nombreuses informations disponibles dans des lexiques issus de dialectes d'autres régions car nous avons remarqué que les membres du réseau Uqausiit s'inspiraient parfois de termes préexistants dans d'autres dialectes pour créer de nouveaux termes, ou s'y intéressaient simplement par curiosité intellectuelle. Il s'agit d'un type d'information qui nourrit l'activité néologique et qui est actuellement mis à profit par le gouvernement du Nunavut, en préparation des ateliers terminologiques.

D'autre part, nous avons recherché les occurrences des termes sélectionnés dans les articles et les entrevues en langue inuit parus dans les revues *Inuit Today/ Inuit Ullumi* et *Inuktitut*, publiées par Inuit tapirisat du Canada (plus tard appelé Inuit Tapiriit Kanatami). Il s'agissait de comparer le contenu des lexiques spécialisés disponibles

---

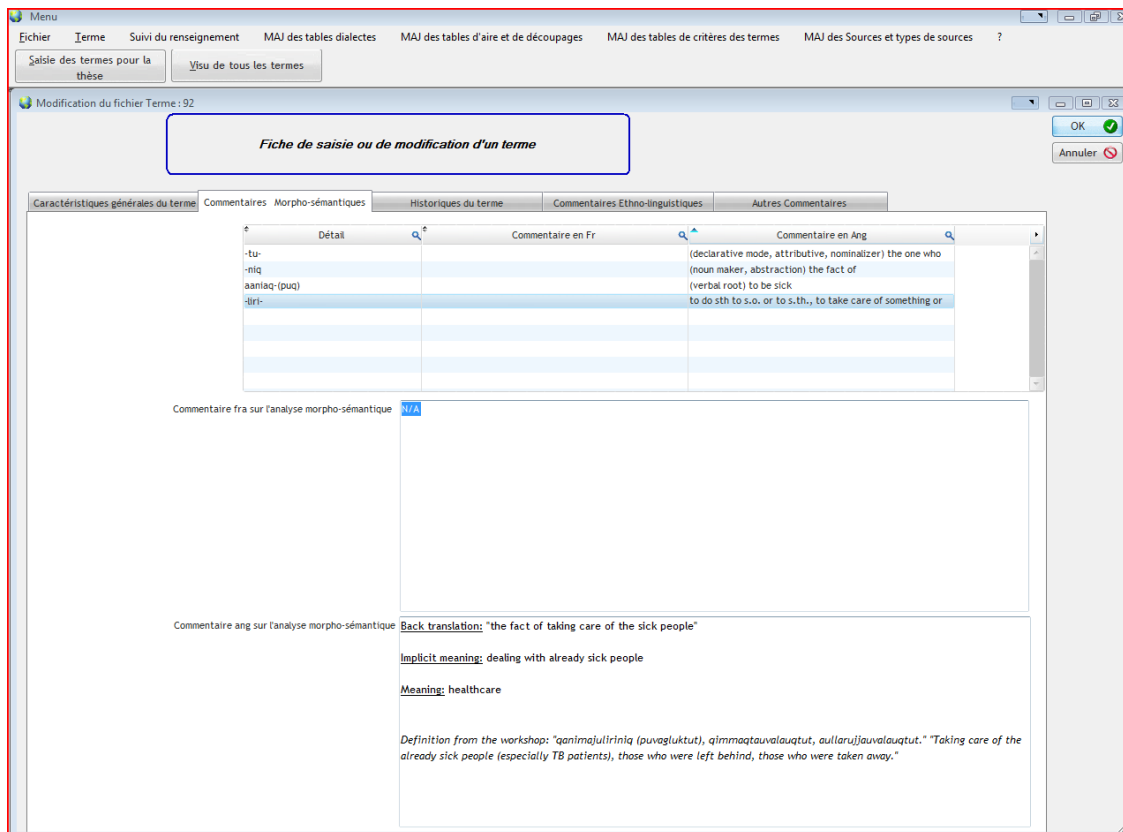
<sup>304</sup> Archives Deschâtelets HR 3020 .E77R 1, *Dictionnaire esquimau-français, Aklavik & Cambridge Bay*. N.W.T, copié par RPA Thibert Omi., Maurice Metayer, 1959.



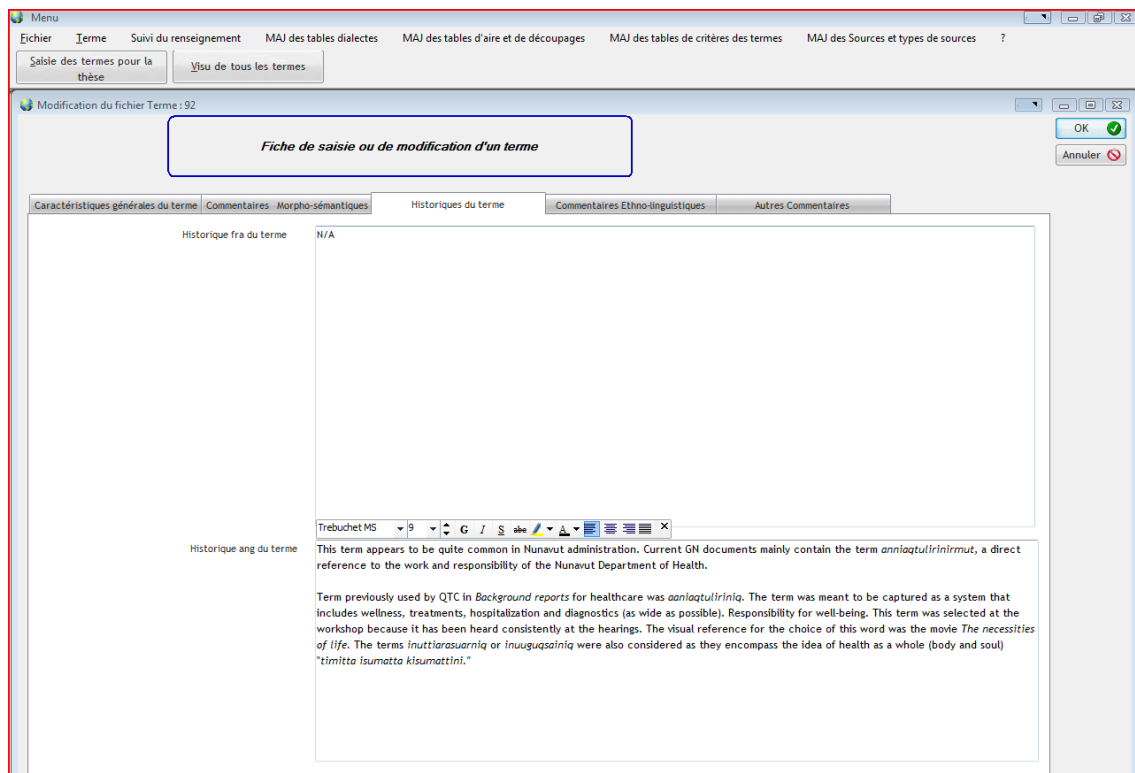
le mode de désignation<sup>305</sup>. Cette fiche donne accès aux formulaires qui permettent de remplir les différentes rubriques : commentaire morpho-sémantique, historique du terme, commentaire ethnolinguistique, autres commentaires.

L'application a été prévue pour que le découpage des morphèmes soit visible au moment de la rédaction du commentaire sur l'analyse morpho-sémantique, comme le montre la capture d'écran qui suit :

<sup>305</sup> Nous avons prévu les possibilités suivantes pour le mode de désignation : emprunt linguistique, calque, lexicalisation et glissement sémantique. En ce qui concerne les qualités du néologisme, nous avons retenu : adéquation, conformité, motivation, précision, économie.



Quant à elles, les rubriques ont été créées sur un même modèle qui permet de consulter en vis-à-vis les versions anglaise et française :



Une fois que les informations sont saisies dans les champs prévus à cet effet (en anglais et en français), associées aux rubriques précédemment identifiées, les fiches terminologiques sélectionnées sont générées automatiquement à l'aide de requêtes sous format Word, PDF ou Excel. Par ailleurs, toutes les rubriques peuvent être modifiées.

Bien que l'application offre la possibilité de renseigner les champs en anglais et en français, le lexique mis en annexe n'apparaît qu'en anglais. Nous avons fait ce choix afin de simplifier la communication avec les membres du réseau Uqausiit à qui nous avons transmis les fiches terminologiques pour commentaires, mis à part les fiches relatives à la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani puisque les informations qu'elles contenaient étaient confidentielles jusqu'à novembre 2010.

Au nombre des difficultés d'ordre technique, on notera la création de liaisons entre les morphèmes (qui sont saisis individuellement) et le terme correspondant. La mise au point de liaisons multiples entre chaque terme et ses synonymes s'avère également être une opération délicate. Chacun des synonymes possède sa propre fiche terminologique, ses propres sources et dialectes. Autre point technique : la difficulté d'utilisation de polices de caractères qui permettent l'utilisation du syllabaire (Euphemia et Unicode) en raison d'incompatibilités entre l'application et les logiciels Microsoft Word et Adobe (pour les versions PDF). Enfin, notons que le fait d'imprimer des fiches en écriture syllabique demeure un point critique.

#### **III.2.4. ENJEUX ÉTHIQUES**

Certaines des données qui ont permis de mettre au point notre lexique analytique ont été obtenues avec l'accord du ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse du gouvernement du Nunavut et avec l'autorisation de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani.

Cette première institution nous a officiellement donné accès aux archives des échanges courriels du réseau Uqausiit. Elle nous a autorisée à les étudier, à présenter des requêtes sur le réseau et finalement à disposer de cette information dans le cadre de notre recherche. En contrepartie, nous nous sommes engagée à mettre à la disposition de ce ministère les résultats de la recherche sous la forme d'un rapport. Comme la première institution l'avait fait, la Commission nous a accordé l'autorisation d'utiliser les données mises à notre disposition. Les deux autorisations ont été déposées auprès du

comité d'éthique de l'université Laval. Ces ententes ne prévoyant pas de devoir rendre des comptes aux institutions concernées au cours du projet, l'indépendance nécessaire pour mener à bien la recherche était de ce fait garantie.

### **III.2.5. LES LIMITES DU LEXIQUE**

Avant d'aborder les faits saillants de l'analyse qui accompagne la recherche associée à la mise au point de notre lexique analytique, il nous paraît important d'apporter quelques précisions.

Tout d'abord, ce lexique n'est en aucun cas exhaustif. Il a été élaboré en tant que matrice. Il constitue le point de départ de la création d'un outil voué à accompagner le travail des professionnels de la langue inuit. Nous avons limité les fiches terminologiques à un nombre relativement restreint afin de pouvoir les traiter dans le temps imparti à la réalisation du doctorat. Or, dans l'optique de la mise au point d'une base de données terminologiques exhaustive, il faudrait créer une fiche pour chaque terme et pour chacun de ses synonymes. Ce lexique, ainsi que la recherche qui lui est associée, permettent néanmoins d'alimenter notre réflexion sur la néologie concertée au Nunavut. Ce point sera discuté dans la partie suivante.

Nous n'aborderons pas particulièrement la question des changements phonologiques apportés dans le cas d'emprunts récents et en rapport avec la sphère publique. Betty Harnum explicite clairement ce phénomène (Harnum 1989) et nous renvoyons le lecteur à ses remarques dont nous avons constaté la pertinence.

### **III.3 SYNTHÈSE DU LEXIQUE**

L'analyse que nous menons au travers de la documentation et de l'étude des termes sélectionnés pour notre lexique analytique s'appuie sur des observations réalisées au cours de la recherche et dont cette partie présente la synthèse. Nous avons élaboré cette synthèse en mettant en lumière les traits distinctifs observés (bases productives, modes de désignation, particularités du vocabulaire spécialisé) qui nous permettent d'identifier les ambiguïtés de la langue spécialisée, considérées ultérieurement, dans la perspective d'un dialogue entre les lexiques.

#### **III.3.1. LES POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE**

S'il est bien connu que les langues de la famille eskaléoute procèdent par accumulation d'éléments lexicaux et grammaticaux apposés en succession à partir d'une base lexicale, il est moins souvent rappelé que ce procédé, fondé sur une combinatoire

souple et relativement complexe, traverse toute la langue et s'applique tant à la construction de l'énoncé qu'à celle du lexique (Therrien et Tersis 2000 : 23). La langue inuit est une langue à haut degré de motivation, ce qui signifie que son lexique repose sur un nombre peu élevé de lexèmes à partir desquels se juxtaposent des éléments grammaticaux qui aboutissent à des paraphrases descriptives et explicatives. Ainsi, le mot qualifié de « transparent » se présente en lui-même comme une définition.

Nicole Tersis appelle « langue en kit » une langue à structure ou à architecture modulaire où les assemblages de pièces lexicales et grammaticales se font et se défont au gré d'un montage variable, le positionnement de chaque unité assemblée étant essentiel à l'élaboration du sens. On peut poser dans cette langue l'existence de composants élémentaires dont la construction se fait et se défait dans l'instance du discours. On dénombre dans les langues yupik et inuit entre 300 et 400 affixes (Therrien et Tersis 2000 : 25-26).

### ***III.3.1.a. Bases verbales et nominales productives***

#### *III.3.1.a.i) aula- /aulatsi- : la notion de dynamique*

*aula-* « se déplacer » est une base verbale que l'on retrouve en langue inuit de l'Alaska (Interactive IñupiaQ Dictionary) au Groenland (Robbe et Dorais 1986 : 107) et dans l'Arctique canadien (Lowe 1983 : 25). Dans la langue courante, *aula-* permet de nommer des objets mouvants, comme *aulaniq*, « une partie mouvante de la banquise » (Schneider 1966 : 26) par opposition à la banquise côtière rattachée à la terre, ou encore des mouvements dans l'espace comme *aulajjarpuq*, « il se met à remuer » (Schneider 1966 : 26). *Aulaquti* désigne un « épouvantail pour diriger les caribous dans les embûches » (Schneider 1966 : 26).

De nombreux termes liés à des objets ou à des technologies importés au cours du XX<sup>e</sup> siècle ont été créés à partir de cette base verbale. Si le dictionnaire de Lucien Schneider n'en compte que quelques-uns, par exemple *aulajuit*, « les moteurs » ou *aulajjuti*, « la barre de gouvernail » (Schneider 1966 : 26), le lexique analytique de Louis-Jacques Dorais, compilé quelques années plus tard, en compte une vingtaine, lesquels sont relatifs à la mécanique, aux engins permettant le déplacement, à la photographie ou à la cinématographie (Dorais 1978 : 45-46). Seul *aulasajuati*, « la ligne à pêche traditionnelle au Labrador » (Dorais 1978 : 46) ne semble pas désigner des objets ou des technologies d'importation. La base *aula-* signifie alors : « bouger sans changer de localisation ».

On trouve dans le dictionnaire de Schneider un autre emploi de la base verbale *aula-*. Il y a consigné le verbe *aulappaa*, « il le dirige, il le gouverne » et *aulatsiji* « dirigeant, gouverneur, conducteur, chef » (Schneider 1970 : 26 ; orthographe ICI). À la base verbale *aula-* s'ajoute *-tsi-* qui pourrait être non pas un factitif mais un fait grammatical (et non sémantique), marquant la forme unipersonnelle par opposition à *aulap(paa)* la forme biactancielle. On ne saurait déterminer si *aulatsi-* préexistait à l'introduction de l'administration fédérale canadienne dans l'Arctique. Elle est néanmoins présente dans le dictionnaire du révérend Peck sous la forme *aulatsivuuq* « he directs it, he cares for a thing » et par extension *aulatsitipaa* « he makes him to (be) a guide, mover » (Peck 1925 : 42-43 ; orthographe ICI). On peut alors supposer que l'introduction des représentants de l'administration dans l'Arctique et la nécessité de décrire leur rôle et leurs activités au sein des communautés en cours d'établissement s'est opérée par la création d'un terme qui met l'accent sur le mouvement, l'activité constante exercée sur quelque chose. C'est en leur qualité de dirigeant ou de personne exerçant une responsabilité que leur a été donné le nom *aulatsijiit* (« ceux qui dirigent »).

La base *aulatsi-* est au fil du temps devenue indissociable du lexique de l'administration comme en attestent les listes de termes publiées par l'Institut culturel inuit (Inuit Cultural Institute) à la suite d'ateliers de terminologie menés dans les années 1980 au sein de diverses communautés inuit des Territoires du Nord-Ouest. On y lit : *aulatsiniq\** « administration » (ICI 1987 : 19) ou *aulatsiji* « administrator » et *niruaqtausimanatik gavamamik aulatsijiit* traduit de l'anglais *bureaucracy* (The Language Bureau 1992 : n.p.). On retrouve aussi cette terminologie dans la Banque de données Inuktitut Terminology Bank dont le contenu a été compilé avant la création du Nunavut et mis à la disposition de l'administration du Nunavut en 1999 par Betty Harnum. On peut y lire : *aulatsiji*, *aulatsiniq*, *aulatsijiit* comme équivalents de l'anglais *administration*, ainsi que *aulatsiniq*, *aulatsinirmut ilingajuq*, *aulatsiup ilanga* traduits en anglais par *administrative* et enfin *aulatsinirnirmut killigijaujuq* traduit par *administrative line*.

Il semblerait que *aulatsiji*, utilisé dans le sens de « l'administrateur », ait subi un changement sémantique, avec la création de synonymes, pour signifier « directeur » ou « manager », comme le montrent des publications récentes sous la forme de *katimajjiit aulattijiullutik*, « conseil d'administration » (Korhonen 1996 : 6) ou encore



*kiglisiniarnirmut aulatsijingat* « directeur du bureau de la statistique » (GN 2008 : 71). Dans le contexte actuel du gouvernement du Nunavut, *aulattiji/aulatsiji* est aussi employé dans le sens de « facilitateur » (Korhonen 1997 : 29). On peut penser que le rôle de meneur de l'*aulatsiji/aulattiji*, dans le champ lexical de l'administration, soit intimement lié à la responsabilité du pilote d'une embarcation, comme l'indique la définition qui suit de Taamusi Qumaq pour le terme *aulatsijuq* :

Inuk umiarmik aquttut uvvaluunniit qajarminik aulatsijuq pijumajaminut umiarmik qajariami gluunniit uvaluunniit inuk aulatsijuq pijumajaminut.

Une personne qui tient le gouvernail d'un *umiaq* ou bien qui dirige son propre kayak comme il l'entend que ce soit un *umiaq* ou bien même un canot ou encore une personne qui met à exécution ce qu'il entend faire (Qumaq 1991 : 118 ; notre traduction).

Il s'agit bien ici d'une personne qui impulse un mouvement et qui le contrôle. D'ailleurs, l'une des acceptions actuelles d'*aulattiniq* renvoie à l'idée de conduire au sens de « guider », ou « mener » (Korhonen 1997 : 15).

La base *aulatsi-* est omniprésente dans les derniers lexiques publiés par le Collège arctique du Nunavut et par le gouvernement du Nunavut. Il s'agit de lexiques consacrés au domaine administratif mais aussi au domaine de l'exécutif et, par extension, à la gestion des droits autochtones. On trouvera alors *kiinaujalirijjutinik aulatsijiit (kanatami)*, « Loi sur l'administration des finances du Canada » (Crawford 1995 : 2) ; *aulatsiniq* « administration » (Crawford 1995 : 4) ; *aulatsijikkut katimajingit* « conseil exécutif » (Crawford 1995 : 28) ; *pijunnautit, nunaqaqqaqsimajut namminiq isumaliurunnaqullugit aulatsijunnaqullugillu* « droit des Autochtones à l'auto-détermination » (Crawford 1995 : 68).

La base *aulatsi-* est également très présente dans le lexique de la gestion administrative des finances (*financial administration*), par exemple dans *gavamakkut aulatsijjusigivaktangit* « régime fiscal » ou *gavamakkut aulatsijjusigivaktangit ningiqtaarutiksanit* « régime de royautés » (Crawford 1995 : 66). Au sens large, *aulattiniq/aulattiji* sont également employés pour invoquer la notion de gestion (Collège arctique du Nunavut 2003 : 36).

La même base verbale a été mobilisée pour traduire le concept de souveraineté ou *aulatsigunnarniq*\* (Crawford 1995 : 74) dont on peut observer qu'*aulatsigunnaq-*, qui se réfère à la possibilité de s'auto-diriger, sert de base au champ lexical de la souveraineté. Nous trouvons par exemple *aulatsigunnautiit aulattunartangillu* « droits

et juridiction souverains » (Crawford 1995 : 74). La souveraineté est aussi invoquée à l'aide de la base verbale *sapu-* (« protéger »). Lucien Schneider a relevé *saputiji* « un protecteur » (Schneider 1985 : 344), notion employée dans les journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut sous la forme *sapummini q ukiuqtaqtumi* pour désigner la souveraineté dans l'Arctique, (Assemblée législative du Nunavut 2006/11/23). Notons que figure, dans ces mêmes journaux, l'expression « Arctic sovereignty » (la souveraineté dans l'Arctique), en incise et en anglais, dans le texte en inuktitut. Les textes écrits n'étant pas des transcriptions directes des débats, il est donc impossible de savoir ce qui s'est précisément dit en inuktitut. Cette situation perdurera aussi longtemps que les enregistrements seront indisponibles.

La base *aula-* est également très présente dans plusieurs lexiques élaborés à des fins pédagogiques, toujours en référence à la notion de mouvement. Par exemple, dans le lexique des sciences on trouve *aulajunnautilingniglu iktaringnilingniglu qaujisaqti* « physicien(ne) » et *aulajunnautilingniglu iktaringnilingniglu qaujisarniq* « physique » (Allen 1997b : 48), *qaujisaqtami aulataq* « contrôler des variables » (Allen 1997b : 16), *aulauti qaummaqutiliuqtuq* « dynamo » (Allen 1997b : 19), *aulajjaut* « énergie » (Allen 1997b : 22), *nungujuittumit aulajjaijju* « énergie nucléaire » (Allen 1997b : 44), *siqinirmit aulajunnaut* « énergie solaire » (Allen 1997b : 59), *aulauti, aulautiralaqa* « générateur » (Allen 1997b : 28), *qaujisarniq aulaniup sanngininganik* « mécanique » (Allen 1997b : 40).

Dans le lexique de mathématiques, on reconnaît aussi la base verbale *aula-* dans *aulaniq* « une opération » mathématique (Allen 1997a : 33). Rappelons qu'*aulaniq* désigne la glace mouvante.

En sciences comptables, *aula-* a été retenu pour traduire « opération » et, par extension, la « comptabilité » avec *kiinaujait aulaninginnik nauttiqsurniq* (Collège arctique du Nunavut 2003 : 1) ou encore *aulajjutinut akiliutiit*, « dépenses » (Collège arctique du Nunavut 2003 : 23). Dans le lexique de la finance, *aula-* est très présent, par exemple dans *aulattijunnarniq* « la commandabilité » (GN, CLAJ 2008a : 23), *tukisigiarutiksanic aulattivik* « la gestion de l'information » (GN, CLAJ 2008a : 42), ou encore *aulajjutiksatsat kiinaujait* « budget de fonctionnement » (GN, CLAJ 2008a : 59).

Le lexique de la biomédecine fournit des exemples de recours à *aula-* dans de nombreux termes issus du vocabulaire proprement médical, comme dans *timiup*

*aulajjaijinga*, « une hormone » (Allen 1997b : 31), *timiup aulaninganik qaujisaqti* « physiologiste » et *timiup aulaninganik qaujisarniq* « physiologie » (Allen 1997b : 49).

En revanche, il est à noter qu'*aula-* est absent de la terminologie du corps humain intégrée à la langue générale. Le lexique analytique de Guy Bordin (Bordin 2003), pourtant très détaillé et documenté, ne contient aucune entrée qui ait été créée à partir d'*aula-*. Or, la terminologie relative à la médecine dentaire a quant à elle recours à la base *aula-*. Par exemple, *aulaniq* « la mobilité », se dit du mouvement d'une dent (Pastori 1994 : 24), *aulajjaigalaaguti* « l'élévateur » est un instrument utilisé pour extraire une dent (Pastori 1994 : 15).

La base verbale *aula-* est aussi présente dans le lexique de l'environnement, dont le champ lexical recoupe celui de plusieurs sciences, et notamment en ce qui concerne les références à diverses sources d'énergie présentes dans le sous-sol. On retrouve le terme générique « énergie » *aulajunnautit*, et plus précisément « l'énergie atomique » *qaaqtajuumut aulajunnaut*, « la houille » *arjassamut aulajunnaut*, *aumaalunnut*, « le diésel » *uqsualutuinnarmut aulajunnaut*, « l'énergie hydro-électrique », *imaup sukanninganut aulajunnaut*, ou encore « la vapeur », *tiqtittuup pujuanut aulajunnaut* (Sammons 1994 : 28-29).

La prééminence très marquée de la base verbale *aula-* dans les lexiques spécialisés issus de l'activité néologique concertée, et qui fait suite à une tendance qui s'est amorcée au cours du XX<sup>e</sup> siècle avec l'introduction de nouveaux objets de technologies de pointe, n'est en aucun cas surprenante. Sa charge sémantique permet d'évoquer le mouvement et, par extension, la maîtrise du mouvement avec l'ajout de l'affixe factitif. Compte tenu de cet état de fait, il paraît important de rendre explicite le domaine de spécialité dans lequel s'inscrit le terme, afin de limiter les risques de confusion.

### *III.3.1.a.ii) ikaju(q)- : « aider », l'aide à la personne et à la collectivité*

La base verbale *ikajuq-*, présente dans les lexiques spécialisés, est également à l'origine de nombreux termes relatifs à la sphère publique du Nunavut, et notamment le lexème *ikajuqti\** (« celui qui aide »). Ce terme ancien et d'usage courant est pour le moins polysémique ; il désigne l'esprit auxiliaire de l'*angakkuq*, le chamane (Kublu 2003 : 32), la sage-femme (Qumaq 1991 : 21 ; Schneider 1985 : 59 ; Dorais 1979 : 114) ou toute personne qui prête assistance à autrui (Peck 1925 : 56 ; Kublu 2003 : 32). Il est

attesté dans plusieurs dialectes de l'Arctique canadien : l'uummarmiuutun (Lowe 1984a : 57), le siglitun (Lowe 1984b : 63), le kangiryuaruiutun (Lowe 1983 : 51), le dialecte aivilingmiutit (Spalding et Kusugaq 1998 : 19) et celui du Nunavik (Schneider 1985 : 59), avec des graphies variant assez peu.

Au cours des années 1960, ce terme a été relevé au Nunavik (dialecte de l'Ungava) par Lucien Schneider dans le domaine religieux pour désigner « un convers » (Schneider 1966 : 60). Au cours de la décennie suivante, dans cette même région, il désignait le « catéchiste », *ajuqituijiup ikajurtinga*, ou encore la « religieuse » (Dorais 1978 : 49). Dans un dictionnaire du dialecte nord Baffin récemment publié, l'assistant du prêtre est également désigné par ce terme (Quassa 2000 : 33).

D'après les observations de Louis-Jacques Dorais, *ikajuqti* était largement répandu dans les années 1970 dans certaines communautés du Nunavik. Ce terme identifiait des assistants associés à divers corps de métier dont la présence se faisait de plus en plus forte avec la sédentarisation des Inuit au sein des communautés. Il s'agissait alors du domestique (Dorais 1990b : 138 ; dialecte sud Baffin), de l'aide-infirmier, *aanniasiutiup ikajurtinga*, de l'adjoint de police, *puliisiup ikajurtinga* (attesté également au Labrador).

Dans la sphère administrative du Nunavut, *ikajuqti* est très couramment usité pour désigner un membre du personnel des services sociaux ou l'agent de bien-être social (*welfare officer*) (Toka Peet 2008 : 208) et même l'avocat (Toka Peet 2008 : 180).

Si *ikajuqti*\* désigne, dans la grande majorité des cas, une personne ou un organisme qui porte assistance à la population, nous notons que, selon la base de données terminologiques des Territoires du Nord-Ouest, il a aussi été consigné comme équivalent de « bénéficiaire » dans un dialecte de l'Arctique de l'ouest (Harnum 1999). Il s'agit là d'un usage peu commun qui semble être lié à une spécificité locale, car cette base de données associe rarement un dialecte à un terme, et tel fut le cas pour celui-ci.

Par ailleurs, dans la version des journaux de l'Assemblée législative du Nunavut en langue inuit, tout assistant est appelé *ikajuqti*, de même que dans les articles de l'hebdomadaire bilingue *Nunatsiaq News*. Rappelons que l'un comme l'autre sont publiés en inuktitut, langue de traduction.

Plus généralement, les « services » sont identifiés à l'aide de la base verbale *ikaju(q)*-, par exemple *amirnit niurrutiqarasuttunit ikajuqtiit*, équivalent de l'anglais *fur marketing service*, issu du vocabulaire spécialisé de l'environnement. Dans la formulation en langue inuit qui apparaît comme une traduction très littérale de l'anglais, le lexème *ikajuqtiit* désigne précisément « les services » (Sammons 1994 : 37).

Nous considérons la base verbale *ikaju(q)*- comme étant productive, du fait de sa forte récurrence, notamment dans le domaine juridique où est elle peut être utilisée d'une part pour créer des lexèmes permettant de désigner tout assistant, par exemple *tuqujulirijiup iqqaqtuivingmi ikajuqtinga*, « l'assistant du coroner (officier de police judiciaire) » (Brice-Bennett 1996 : 29), ou encore pour élaborer des syntagmes plus complexes. Elle permet par exemple de désigner la fonction de conseiller de l'avocat, d'où *ikajuqtiqarunnarniq* (Brice-Bennett 1996 : 105), « le droit à être défendu », et dont la traduction littérale serait « le fait de pouvoir bénéficier d'un avocat ».

Si, dans l'activité néologique concertée, la base verbale *ikaju(q)*- est très souvent mobilisée pour créer des termes en lien avec les services offerts par l'administration, ou par les intervenants de la vie publique ainsi que par les avocats dans le système judiciaire, il nous paraît toutefois utile d'identifier un abus potentiel lié à ce recours presque systématique. En effet, *ikaju(q)*- sous-entend une volonté d'aider ou d'assister l'autre, que les locuteurs de la langue inuit auront probablement tendance à considérer *a priori* comme de la bienveillance. Cette connotation pourrait s'avérer trompeuse, notamment dans le cas de services correspondant à la définition suivante tirée de TERMIUM, la banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada :

Forme d'activité économique, non concrétisée par le transfert de la propriété d'un bien matériel, et dont la production et la consommation sont simultanées, par exemple l'expertise comptable, le transport, l'assurance, l'éducation, le service bancaire et le courtage.<sup>306</sup>

Cet emploi ne prend pas explicitement en compte la satisfaction des bénéficiaires ou des visiteurs, comme l'agence fédérale Parcs Canada<sup>307</sup>.

On ne saurait sous-estimer cette ambiguïté. Il serait même opportun de nous demander si le recours à la base verbale *ikaju(q)*- ne risque pas, dans certains cas, de

---

<sup>306</sup> Canada, Bureau de la traduction. *Termium Plus* mise à jour du 14 mars 2001. Consulté le 12 février 2011.

<sup>307</sup> Canada, Bureau de la traduction. *Termium Plus* mise à jour du 7 décembre 2005. Consulté le 12 février 2011.

conférer un capital de sympathie à une entité, ou à une personne, qui ne considérerait pas pour autant devoir adopter l'attitude de bienveillance attendue.

### III.3.1.a.iii) *nalunai-* et la notion de symbole

Utilisée en association avec d'autres unités de sens, la base verbale *nalunai-* (*nalu-* « ignorer », *-iq(paa)-* « ne pas pouvoir ») est mobilisée, dans les lexiques spécialisés, lorsqu'un niveau d'abstraction est requis pour la description d'un concept. Or, la notion minimale appartient au registre du visible et se rapporte à cette idée : « toute chose permettant de ne pas ignorer ».

On la retrouve par exemple dans le concept de Code Pénal (*Criminal Code*) traduit au début des années 1980 par *maligait siqqumitauttainijariaqarningita nalunaikkutangit*, dans les dialectes Keewatin et Baffin (ICI 1987 : 37).

Ce niveau d'abstraction est très présent dans le lexique propre à la bureaucratie : *ilulingit/nalunaiqsimajut* « spécifique » (Collège arctique du Nunavut 2003 : 60 ; notre traduction), *nalunaikkutik* « un titre » (Collège arctique du Nunavut 2003 : 64 ; notre traduction), une introduction *nalunaijainiq* (ICI 1987 : 31), une orientation *nalunaititsiniq*, Labrador (ICI 1987 : 32).

On relève aussi très fréquemment cette base dans le domaine des sciences environnementales avec *qaujisarutaujuniq nalunaijainiq*, « bilan » (ICI 1987 : 40), mais aussi dans le domaine des ressources humaines avec *nalunaiqsijuq qaujimaugiaqalaanik* « résumer » (Korhonen 1997 : 65), et de l'archéologie, pour désigner des concepts abstraits *ajjigiinginnauninganut isumaqsuutaulluni nalunaikkuttiqsuqtaq* « niveau arbitraire » (Stenton 1997 : 2), *nunaup puqtuningata nalunaikkutangit* « lignes de contour » (Stenton 1997 : 2), *iliuviup nalunaikkutanga* « repère funéraire » (Stenton 1997 : 20), *inuqarniviningata nalunairninga* « couche culturelle » (Stenton 1997 : 11). Le repérage géographique appelle souvent *nalunaikkutaq\** qui est compris comme « repère », par exemple, *nunannguap tukimut nalunaikkutangit* « la longitude » (Allen 1997b : 38). Ces expressions en inuktitut constituent alors des mini-définitions de ces concepts.

La base verbale *nalunai-* est très présente dans les lexiques élaborés pour accompagner le fonctionnement de la sphère publique et administrative au Nunavut. Le champ sémantique très large du lexème *nalunaikkutaq\** y contribue. Bien qu'il soit souvent utilisé pour désigner un « symbole », il semblerait que *nalunaikkutaq* ait

préalablement eu pour sens « marque de reconnaissance », comme le rappelle la définition Taamusi Qumaq, aîné du Nunavik :

Sunatuinnaq ujararluuniit qijugluuniit puiguqtaugumangitumik taqsiisimatitaujuq qaujimagutiujuk.

Un quelconque objet fait de pierre ou de bois qui est marqué d'un trait coloré ou non, pour qu'il ne soit pas oublié, il s'agit d'un moyen de le reconnaître. (Qumaq 1991 : 438, notre traduction)

Dans le Québec arctique, de nombreux usages de *nalunaikkutaq* ont été répertoriés, comme « jeton d'échange (de la HBC) », « girouette », « compteur de vitesse » et « boussole » (Dorais 1978 : 74).

Au cours de ses recherches sur la terminologie moderne, Louis-Jacques Dorais a d'ailleurs décrit ce terme comme « désignant, de façon générale, tout signe de reconnaissance » (Dorais 1978 : 74), une qualité acquise vraisemblablement à l'occasion d'un premier changement sémantique. Dans le domaine de la sphère publique au Nunavut, il semblerait que ce terme ait, encore par changement de sens, acquis la signification de « symbole » car il est systématiquement utilisé pour décrire un certain nombre de symboles tels que les armoiries (*Coat of Arms*) *nangminiriinut Nalunaikkutaq*, l'emblème héraldique dont le Nunavut s'est doté lors de sa création en 1999 et dont la devise est « Nunavut Sanginivut » (« Le Nunavut, notre force ») (Collège arctique du Nunavut 2003 : 9). La notion de symbole semble s'être étendue à des lexiques spécialisés tels que celui des sciences informatiques où l'on trouve *nalunaikkutat*, pour « données » (informatiques) en Arctique de l'ouest et *nalunainnguqtitsiji*, pour « alphanumérique » (ICI 1987 : 28), ou encore *ilaurutiksat nalunaikkutangit* « symbole chimique » (Allen 1997b : 13), *uukturausiit nalunaikkutangit* « symbole métrique » (*Ibid.* : 63). La base verbale, *nalunaikkuta-*, littéralement « ce qui permet de ne pouvoir ignorer » et par extension « symboliser » se retrouve dans cette citation de John Amagoalik dans l'hebdomadaire bilingue d'Iqaluit, *Nunatsiaq News*: « *nalunaikkutaularmat inuit kajusinnarasuarninganut ammalu qinuisaarunnarlutik* » traduit par « the symbol of Inuit persistence and patience » (Amagoalik 2000).

Dans le lexique juridique, la base *nalunai-* est employée pour désigner le processus de compilation des lois concernant un territoire défini en un seul terme qui fait autorité, par exemple *nalunaikkusiqtausimajuq* (Brice-Bennett 1996 : 23) au sens de codification.

Dans le lexique de la bureaucratie, cette base est surtout mobilisée pour la création de termes qui induisent l'idée d'« identification ». Par exemple, *nalunaikkutaq*, que les Inuit ont connu comme étant leur matricule (*Eskimo identification disc numbers*) (Nungak 2000 : 33), est aujourd'hui utilisé plus largement. Il signifie par exemple « un logo », dans le sens de symbole qui permet d'identifier un organisme (Collège arctique du Nunavut 2003 : 35) *nalunaikkuttiq* « certifier » (*Ibid.* : 8), *nalunaiqtausimajut inuit katujjiqatigiingit* « organisation inuit désignée » (*Ibid.* : 19), *kinauningani nalunaiqsininga* « identifier » (*Ibid.* : 28). On retrouve aussi cette base dans le lexique de l'environnement où « étiquette d'identification » a été traduit par *nivinngakkutaq nalunaikkutaq* (ICI 1987 : 43) ou *uumajurunnaqtamut nalunaikkutaq* (The Language Bureau 1992).

La base verbale *nalunai-* est très présente dans le lexique des mathématiques et des sciences de l'éducation. Elle traduit des concepts relevant de la description ou impliquant des symboles. On la retrouve dans *nalunainngainiq/nalunaijainiq* qui signifie « décrire » (Allen 1997a : 12) ou encore « identifier quelque chose », comme *nalunaikkutaq qassiuninginnik* qui signifie « pointer » dans le sens de « pointer l'occurrence d'une valeur (ou d'une variable) avant de tracer une courbe statistique ou un tableau » (Allen 1997a : 49). Elle désigne directement la courbe, dans certain cas *silautit ajjigiingningita nalunaikkutangit* ou « isobare », une courbe qui permet de reporter les fluctuations barométriques sur une carte météorologique, ou *uqquuniquaqatigiit nalunaikkutangit* « isotherme », une courbe formée de points rapportant la même température sur une carte météorologique, (Allen 1997b : 33). Elle est employée pour cerner les limites d'une zone *nalunaiqsitsiarniq* « délimiter » (Crawford 1995 : 20). Pour des concepts proprement mathématiques, on la retrouve dans *nalunaiqsiniq* qui fait référence à « l'identité », un terme utilisé pour décrire l'égalité de deux expressions ou encore l'élément par lequel une opération n'est pas altérée : exemple, le zéro pour une addition (Allen 1997a : 23). Cette notion d'identité induite par la base *nalunai-* permet de faire référence à un « signal » *nalunairuti*, à l'aide de l'instrumental *-ruti-* « ce qui sert à » (Korhonen 1997 : 19). Elle figure dans le lexique de l'enseignement des sciences, par exemple un « indicateur » ou *nalunaiqsijjut* (Allen 1997b : 33). Elle est omniprésente dans le lexique juridique (Brice-Bennett 1996) et plus particulièrement dans les nombreuses expressions qui contiennent la notion de preuve *nalunairutiksaq* (Brice-Bennett 1996 : 44), que l'on pourrait traduire



littéralement par « ce qui permet d'identifier ». Toutefois, ce même terme signifie aussi « pièce (à conviction) » (*Ibid.* : 46). Par extension, cette base est utilisée pour rendre l'idée de « certifier » avec *paippaaqtigut nalunaiqsiniq* « certifier (par écrit) » (Crawford 1995 : 12).

Utilisée en combinaison avec l'affixe de négation *-nngit-*, la base *nalunai-* permet d'évoquer ce qui va de soi comme dans *nalunaijaqsimanngiluaqtuq* « implicite » (Brice-Bennett 1996 : 53), par opposition à ce qui est « explicite » *nalunaiqsijuq* (Crawford 1995 : 29).

La prééminence du terme *nalunaikkutaq* et de la base verbale *nalunai-* dans les lexiques spécialisés au Nunavut est remarquable. Elle découle directement des concepts d'identification et de classification introduits en langue inuit, sous la forme de langue de traduction. Tel qu'il apparaît dans les lexiques spécialisés ce terme nous se distingue comme étant ambivalent et ambigu. Le terme *nalunaikkutaq* apparaît tel un fourre-tout dans un contexte où se démultiplient les termes nécessaires au fonctionnement d'une société de plus en plus contrôlée. Son omniprésence à la fois en tant que terme générique et spécifique ne fait qu'entretenir cette ambiguïté.

En guise de conclusion relativement aux trois exemples précédents tirés de glossaires spécialisés récemment mis au point, nous indiquerons que ceux-ci suggèrent que la multiplication des bases productives dans l'activité néologique concertée est un phénomène très présent au Nunavut. Or, il l'est aussi au Labrador où l'élargissement lexical est en plein essor et où, dans un même lexique juridique, on compte plus d'une vingtaine de lexèmes créés à partir d'une seule base verbale. Si, dans la plupart des cas, cela n'induit pas de réelle ambiguïté du fait de différences observable dans la formulation du syntagme dans son ensemble, il est toutefois à craindre que la terminologie juridique ne génère des cas de divergence d'interprétation où des formes différentes risqueraient d'être confondues, par exemple *kamatsianginnik* traduit en anglais par *negligence* et *kamatsiangnginik* par *reckless*, deux termes tirés du lexique juridique du Labrador (GT-N&L 2007b : 90).

Sur le long terme, il est possible que la mobilisation des mêmes bases entraîne un appauvrissement du lexique du domaine de spécialité qui va inéluctablement se dissoudre un jour dans la langue courante. D'autre part, cela pourrait engendrer un sentiment d'inadéquation ou de flou chez certains locuteurs inuit qui sont conscients du

fait que leur langue possède un lexique très étendu et extrêmement précis en divers domaines.<sup>308</sup>

### **III.3.1.b. Affixes récurrents**

Ainsi que nous venons de le constater, les glossaires spécialisés, produits dès les débuts de l'activité néologique concertée au Nunavut, se caractérisent par la présence d'un ensemble de bases hautement productives. Nous ajouterons à cela qu'il existe un autre trait notable, concernant cette fois des affixes récurrents, dont nous avons relevé plusieurs exemples.

#### *III.3.1.b.i) -liri- et la notion de prise en charge*

Afin d'illustrer les particularités actuelles de l'usage récurrent de l'affixe *-liri-*, nous partirons du terme *inulirijiit*, longtemps en usage dans la région qui est aujourd'hui le Nunavut pour désigner le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ce terme avait succédé à *tiianiikkut*, terme directement issu de l'acronyme *DNA* (*Department of Northern Affairs*) et que l'on retrouvait dans l'ouvrage *Q-Book*, publié en 1964 par ce ministère (Canada 1964 : 302).

Dans les années 1970 au Québec arctique, *inuliriji(it)* a été relevé dans la langue courante comme terme générique pour désigner un administrateur (Dorais 1976 : 5 ; Dorais 1978 : 55).

Tout administrateur était connu sous cette appellation dans les années 1990 dans les dialectes nord Baffin, sud Baffin (Dorais 1990b : 138), *kivallirmiutit* et *aivilingmiutit* (Spalding et Kusugaq 1998 : 28 ; Dorais 1990b : 138). Déjà, en 1980, dans un numéro spécial du magazine bilingue *Inuit Today* sur le leadership largement distribué dans l'Arctique, l'écrivain et artiste Aarluqtuq Aipili (Alootook Ipellie) utilisait le terme *inulirijiit* dans le sens d'« administrateurs » (Aipili 1980a : 4).

Les lexiques issus d'ateliers terminologiques d'ICI indiquent qu'en 1987 le ministère des Affaires indiennes et du Nord était voué à être appelé *inulirijikunnut minista* (ICI 1987 : 20). Toutefois dès 1992, ce libellé fut remplacé par *inulirijituqakkt\** (GTN-O Bureau des langues 1992 ; Harnum 1999). L'affixe *-tuqaq-*

---

<sup>308</sup> Pour ne citer qu'un exemple, tiré du dialecte nord Baffin, la gestation est désignée différemment en *inuktitut*, selon qu'il s'agisse d'un humain *singaijuq*, d'un chien *najijjuq*, d'un mammifère marin *illaulik* ou *naujiaq* (au stade initial de son développement), d'un oiseau *sikutsiralik* ou *sigussiralik* (au stade initial de son développement) et *akuarmilik* (lorsque la coquille se forme), ou encore d'un poisson *sualik* (Uqausiit 31/05/2007).

précisait l'antériorité d'une administration par rapport à une autre, « ceux qui autrefois administraient les Inuit/les gens ». Dans les publications récentes consacrées à la sphère publique au Nunavut et au Nunavik, le terme *inulirijituqakkt*\* s'est imposé comme traduction du libellé du ministère des Affaires indiennes et du Nord, comme l'affiche le volume 84 (2000) d'*Inuktitut* magazine. Ce terme s'est imposé dans les journaux de l'Assemblée législative du Nunavut, depuis ses débuts en 1999, ainsi que sur les sites Internet du gouvernement territorial.

L'ajout de cet affixe est important car il permet d'une part d'indiquer aux locuteurs que ce ministère n'est plus exclusivement responsable de l'administration des communautés inuit comme tel était le cas autrefois, d'autres structures lui ayant succédé<sup>309</sup>. D'autre part, cet affixe permet d'éviter toute confusion avec le terme *inulirijikkut*, lequel, depuis les années 1990, a acquis une nouvelle signification par extension sémantique si bien qu'il désigne non plus l'administrateur, mais les « services sociaux ». Dès les années 1990, la base de données terminologiques des Territoires du Nord-Ouest traduisait *social services* par *inulirijikkut* (Harnum 1999). Cette charge sémantique semble s'être peu à peu imposée dans l'activité néologique concertée dans les années 1990 (Brice-Bennett 1997 : 118 ; Korhonen 1997 : 63) ainsi que dans la langue courante où *inuliriji* désigne un travailleur social (Spalding et Kusugaq 1998 : 28). On retrouvera également en 2003 l'intitulé normalisé du ministère de la Santé et des Services sociaux du Nunavut comme étant *aanniaqarnangittulirijikkut inulirijikkullu* (Collège arctique du Nunavut 2003 : 27). Au Nunavik, le terme *inulirijit* désigne également les services sociaux (Institut culturel Avataq 2005 : 181). Cette extension sémantique provient probablement du fait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord a longtemps été responsable de l'attribution de l'aide sociale, entre autres, des allocations familiales ou des pensions de retraite. Cette aide était dispensée, dès le début des années 1950, par l'entremise des *Northern Services Officers* en poste au sein des communautés numériquement importantes telles que Kinngait (Cape Dorset) ou Iqaluit (Frobisher Bay), dès le début des années 1950. En l'absence de ces administrateurs, certains enseignants (*welfare teachers*) jouèrent eux-mêmes ce rôle.

---

<sup>309</sup> L'affixe *-tuqaq-* est également inclus dans la dénomination du gouvernement fédéral canadien, *gavamatuqakkt* « ceux qui furent autrefois le gouvernement » (Uqausiit 2006/06/07). Nous pourrions ajouter « l'ancien gouvernement encore représenté bien que le gouvernement du Nunavut lui ait succédé ». Néanmoins, cet affixe induit une opposition avec le gouvernement actuel du Nunavut qui devient *gavama* (Uqausiit 2006/06/07).

Dans cet exemple, le sens de l’affixe *-liri-* est relativement imprécis. Désigne-t-il l’institution ou la personne qui est chargée d’administrer les Inuit et de leur porter assistance, ou bien les deux ? Bien que *-liri-* possède une acception plus ancienne (« manipuler un objet », « le travailler », Harper 1979), le sens affecté aujourd’hui à cet affixe dans les lexiques spécialisés est « s’occuper de ». Ceci est vraisemblablement lié au fait que cette dernière acception est commune à plusieurs dialectes : le kalaallisut du Groenland de l’ouest, l’inuktitut de l’Arctique oriental canadien, l’inuinnaqtun (où il signifie également « chasser ») et l’iñupiaq (dialecte North Slope) (Fortescue 1983 : 36-38).

Nous pourrions alors formuler la même remarque que celle qui concernait la base verbale *ikajuq-*. Le recours à *-liri-* risque d’induire les locuteurs en erreur quant à la vocation réelle de ces organismes ou de ces personnes. En contribuant à atténuer l’autorité inhérente à cet organisme ou à cette personne et en sous-entendant cette bienveillance, cette ambiguïté pourrait dans certains cas sous-tendre une forme de paternalisme envers la population.

*III.3.1.b.ii) -qaq-, -quti-, -taa- et les notions de possession,  
d’appropriation et d’acquisition d’un bien*

Dans les lexiques spécialisés que nous avons étudiés, les notions de propriété ou d’appropriation sont exprimées de différentes façons. Nous avons relevé dans le glossaire des revendications territoriales (Crawford 1995 : 60) deux lexèmes faisant office de génériques, *piqarniq* et *pigijaq*, et dont les formes, bien que nominalisées, sont voisines par leur signification de notre verbe « avoir ».

Il convient de rappeler qu’en langue inuit, l’objet possédé et le possesseur sont toujours doublement marqués, par exemple *nunaup killinga\** (forme contractée *kiglia*), « la frontière du territoire ». On ne peut donc pas s’étonner de la présence des désinences possessives. Pour exprimer l’idée de propriété exclusive par une personne ou une entité, l’affixe *-quti-* (Schneider 1973 : 87 ; Harper 1979) précède la marque du possessif, par exemple *kanataup gavamangata nunaqutingit*, « les terres de la Couronne » (NTI et CLAJ 2008 : 63).

Dans le lexique juridique consulté, *-quti-* est précédé de *-qaq-* « avoir », vraisemblablement pour insister sur la notion de propriété exclusive au sens large, sans application à une expérience précise. Par exemple, *piquti (nunaqutiqarniq)* en inuktitut ou *nunaqutiqarniq* « la propriété » (estate) est définie en anglais par « having some sort

of legal rights to the land » (NTI et CLAJ 2008 : 94). Mais il peut s'agir d'une contamination de l'anglais qui limite de plus en plus l'usage des désinences possessives chez les jeunes locuteurs bilingues.

Nous ne nous étonnerons pas que l'affixe *-quti-* soit fréquemment mobilisé dans le domaine des revendications territoriales. Le terme *nunaquti-* (« territoire légalement approprié ») a acquis une charge sémantique d'autant plus forte que ce concept est d'importation récente dans une culture qui, jusqu'ici, considérait que le territoire appartenait à tous et qu'il ne pouvait en aucun cas devenir la propriété d'un chasseur ou un groupe de chasseurs.

Lorsqu'il s'agit de décrire le processus d'acquisition du territoire et des droits reconnus sur le territoire, alors l'affixe *-taa-* figure en bonne place. Selon les contextes, cet affixe signifie obtenir, acquérir et aujourd'hui acheter, mais la notion minimale sous-jacente renvoie à l'idée de « nouveauté ». Dans le cadre des revendications territoriales au Nunavut, le lexème *nunataarasuarniq\**, « revendications territoriales » s'est largement imposé et on le retrouve aujourd'hui dans les publications consacrées à la sphère publique tel que le magazine *Inuktitut* (Davis 2005 : 60). *Nunataaq-* souligne que le territoire a été « acquis » par le biais d'une action juridique<sup>310</sup>, tout en mettant l'accent sur un processus qui n'a pas été facile. L'association de *-taa-* et de *-rasua(q)-* est employée, dans les situations courantes, par exemple lorsque l'on effectue un achat et que la décision ne sera prise qu'après avoir comparé la qualité des objets et les prix. Notons que si le morphème *-taa-* est récurrent, le concept de « revendications territoriales » a été exprimé au début du processus à l'aide de *namminirtarasuaq-* « acquérir pour son propre usage », que l'on retrouve souvent dans les magazines bilingues de Inuit tapirisat du Canada (par exemple, Aipili 1977b : 45), même si l'on trouve parfois *nunalirijit* (D'Argencourt 1977: 40) « ceux qui occupent le territoire ».

L'affixe *-taa-* est également employé pour les besoins d'autres processus d'acquisition que celui du territoire, comme dans *aulattijunnarnitaaqpallianiq\**, « la dévolution » qui désigne le transfert de pouvoirs (Uqausiit 2010/02/15).

En comparant les lexiques juridiques spécialisés mis au point dans les Territoires du Nord-Ouest puis au Nunavut, on observe une précision progressive de la notion

---

<sup>310</sup> On notera la définition suivante de Taamusi Qumaq qui indique que *nunataarasuaqtut* désigne une terre inhabitée : « Inuit qallunaalluniit nunamik nutaamik inuqanngitumik pitaarasuaqtut », « des Inuit et des Blancs qui tentent d'acquérir une nouvelle parcelle de territoires inhabités » (Qumaq 1991 : 394 ; notre traduction).

d'appropriation ou de la détention d'un bien (éventuellement d'une personne). Ainsi, en 2008, le dernier lexique en date publié conjointement par Nunavut Tunngavik Incorporated et le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse distingue trois termes en anglais : *custody*, *possession*, *ownership*. Ces termes ont été traduits en inuktitut par *tigujausimaniq*, *pisimaksiniq*, *papatsiniq/namminiqarniq* et en inuinnaqtun par *munaqhiyi/pihimayaq/nanminiriyaq*. Ce lexique, destiné à rendre plus accessibles au grand public les textes associés aux revendications territoriales, indique, à l'aide d'une définition, la différence entre les trois termes dans un langage simple et clair. Aucune note n'indique toutefois la raison pour laquelle deux termes ont été retenus comme étant des équivalents de *custody*. Le lecteur n'est de ce fait pas en mesure de savoir si les deux termes ont été simultanément reconnus comme « officiels » ou s'il s'agit d'une simple indication à l'effet qu'ils sont actuellement employés par les traducteurs et interprètes. Précisons que *tigujausimaniq* se dit couramment de l'incarcération et que *pisimaksiniq* semble avoir acquis un sens beaucoup plus général.

*III.3.1.b.iii) -giaqa(q)-/-riaqa(q)- (-jariaqaq-, -jarialik) et la notion  
d'obligation plus ou moins contraignante selon les contextes*

Dès les années 1980, les premiers ateliers de terminologie ont traduit *mandatory* par *pijaujarialiit piliriarijaqallariktut* (ICI 1987 : 4), qui contient l'affixe *-riaqa(q)-/-giaqa(q)-*. Tout en prenant en compte le fait que les Inuit répugnent à donner des ordres et préfèrent suggérer les conduites à adopter plutôt que de les imposer, la notion d'obligation s'exprime par une séquence de deux affixes : *-giaq-* « commencer » + *-qaq-* « avoir » = « devoir ». Il existe des variantes régionales, par exemple *-jariaq-*.

Les affixes *-riaqa(q)-/-giaqa(q)-* (ou *-gialik/-rialik* sous leur forme nominale) existent dans les divers dialectes de l'Arctique canadien et correspondent, au Groenland de l'ouest, à *-sariaqar-* (Fortescue 1983 : 40). Cet affixe semble induire sans ambiguïté la notion d'obligation.

Dans le dernier vocabulaire spécialisé portant sur les revendications territoriales (NTI et CLAJ 2008), une entrée a été créée pour établir des équivalents précis correspondant aux auxiliaires modaux anglais *can*, *may* et *must* (respectivement *pijunnaqtuq* « il a le pouvoir de », *pituinnarialik* « devant tout simplement être fait » et *pijarialik* « devant être fait », notre traduction). L'importance de tenir compte des nuances, sur le plan juridique, est résumée dans « Words that have an exact meaning when written in laws or agreements » (NTI et CLAJ 2008 : 35) mais rien n'est dit du

sens des affixes en inuktitut. Or, si cette précision peut paraître importante, il serait certainement plus pertinent de définir la nuance entre les affixes utilisés habituellement pour introduire cette charge sémantique dans l'énoncé. La valeur intrinsèque des affixes, leur sens implicite et la charge sémantique additionnelle prévue dans le cadre de la concertation pourrait aider le locuteur à distinguer ces trois termes.

Ces exemples d'affixes récurrents suggèrent qu'il serait opportun de poursuivre la réflexion relative à leur emploi, dans le cadre de l'activité néologique concertée au Nunavut, et ce afin de limiter les ambiguïtés, d'autant que les lexiques spécialisés sont appelés à figurer au programme des écoles bilingues dont la création est annoncée pour les années qui viennent.

### ***III.3.1.c. Modes de désignation***

La langue inuit, en raison de sa structure polysynthétique, se prête aisément à l'élargissement lexical. L'activité néologique est naturellement associée à l'expression de la pensée. Elle constitue une pratique courante. Rappelons que dans les années 1970, l'activité néologique spontanée (par opposition à la néologie concertée) comprenait 77% de lexèmes formés par lexicalisation, 16 % par changement sémantique et 7% par emprunt à l'anglais ou à l'allemand au Labrador (Dorais 1977 : 43). L'emprunt est de ce fait considéré comme un écart par rapport à la norme, ainsi que l'expliquait un enseignant inuit (Iqaluktuuttiaq, Cambridge Bay, 1978). Alors qu'on lui demandait si des mots anglais se substituaient parfois à l'inuktitut, il répondit :

Yes, and also “sikuuq,” or “sikuurvik,” are words used for school. I repeatedly tell them that, “that is not our language and the word used for school is ‘ilisarvik’” (ICI 1978 : 99).

La création lexicale est plus aisée dès lors qu'elle repose sur une expérience partagée collectivement. Il n'en demeure pas moins qu'elle mobilise des mécanismes cognitifs complexes, comme le souligne Michèle Therrien (1996) :

L'esprit prend [...] en compte la diversité du réel, la réduit à quelques unités significatives pour lui conférer de la cohérence. La pensée inuit distingue et oppose, selon les principes de la logique universelle, tout en accordant une place centrale à l'association et à l'appariement, c'est-à-dire à des logiques de convergence, dans un souci de rapprocher les phénomènes en fonction de leur complémentarité manifeste ou construite (Therrien 1996 : 30).

Nous avons tenté de vérifier si ces mécanismes sont identiques dans un contexte où la néologie est concertée et se pratique dans le cadre d'ateliers de terminologie. Une chose est certaine : il est plus facile de créer un nouveau terme s'il correspond à un vécu

collectivement partagé. Les termes désignant les jours de la semaine le montrent bien. Contrairement aux néologismes naturels, créés spontanément et dont les auteurs sont anonymes, ils ne sont pas issus de la description d'une expérience collective, comme ont pu l'être les jours de la semaine tels qu'ils ont été notés par Betty Harnum : mardi étant *aipiq* « le deuxième », vendredi se dit *iqalukturvik* « le moment où l'on consomme du poisson », samedi *sivataarvik* « le moment où l'on reçoit des biscuits » (Harnum 1989 : 106, notre traduction). Bien que ces termes ne soient pas employés dans tous les dialectes, ce sont des exemples de termes qui se sont imposés localement car ils étaient rattachés à une expérience collective.

À l'inverse, la plupart de ces termes, en décalage avec l'expérience collective, font l'objet d'une concertation et ne sont que rarement associés à des référents issus de la culture inuit. Notons toutefois que les ateliers terminologiques consacrés à la santé et au corps humain sont autant d'occasions de mettre à contribution des aînés, reconnus pour leur expertise linguistique, afin que ré-émergent des termes préexistants inconnus des jeunes générations et inutilement remplacé dans les glossaires par des gloses (Therrien 1996 : 28).

Afin d'aborder les modes de désignation observés, nous avons recoupé les informations fournies par les divers lexiques spécialisés listés plus haut en retenant, à titre d'échantillon, le dernier lexique consacré aux revendications territoriales publié par Nunavut Tunngavik Incorporated et par le gouvernement du Nunavut en 2008 (NTI et CLAJ 2008). Il nous servira de fil conducteur pour traiter dans un premier temps de l'emprunt linguistique, de la lexicalisation et enfin du changement sémantique, qui figurent parmi les stratégies mobilisées pour l'élargissement sémantique (*semantic expansion*).

### III.3.1.c.i) *Emprunt linguistique*

Le lexique spécialisé intitulé *Terminology of Nunavut Land Claims Agreement* (NTI et CLAJ 2008) comporte 575 entrées lexicales en inuktitut, avec leur équivalent en inuinnaqtun. Parmi celles-ci nous avons relevé seulement 14 emprunts linguistiques, avec une simple adaptation phonétique dont trois sont uniquement identifiés en inuinnaqtun<sup>311</sup>. Ainsi, avec 52 occurrences pour l'inuktitut et 51 pour l'iuinnaqtun, les

---

<sup>311</sup> Ces emprunts sont suivis du nombre de leurs occurrences. Ils sont par défaut associés aux dialectes inuktitut et inuinnaqtun, sauf mention spécifique : *kavama* ou *gavama* (15), *kanata* (16), *minista* (10), *kuin* (4, dont un seulement en inuinnaqtun), *kamisina* (1), *kaasi-* (1, inuinnaqtun), *Kupaik* (1), *Yuukaan*



emprunts linguistiques représentent respectivement 9 % et 8.8 % des entrées lexicales au total. Si ces chiffres, qui ne sont donnés qu'à titre indicatif, se rapprochent de ceux que Louis-Jacques Dorais avait relevés dans le Québec arctique et au Labrador dans les années 1970, il est à noter cependant que, contrairement à Dorais, nous avons comptabilisé tous les emprunts, y compris ceux qui servent de base nominale à des lexicalisations.

Nous répartissons ces emprunts selon les catégories suivantes : des entités exogènes (*kanata* « le Canada », *minista* « le ministre », *kuin* « la reine », *kamisina* « le commissaire », *Kupaik* « le Québec », *Yuukaan* « le Yukon », *Metis* « les Métis », *kuapurisiat* « une société »), des unités de mesure (*pusanti/ pusant* « le pourcentage », *maili* « un mile », *kilamiita* « un kilomètre ») et enfin des objets (*kaasi* « de l'essence », *taaksi* « les taxes »). Si l'emploi de ces emprunts répond à la difficulté relative à la désignation de ces entités, unités de mesure et objets exogènes, il existe certaines ambiguïtés, notamment entre l'inuktitut et l'inuinnaqtun. Par exemple, si *kuin* apparaît dans plusieurs gloses en inuktitut pour désigner la Reine d'Angleterre, ce lexème est également employé en inuinnaqtun comme entrée lexicale pour désigner « la Couronne » (*Crown*) « The Government of Canada, as the representative of the Queen » (NTI et CLAJ 2008 : 62). Dans la définition en inuinnaqtun, le terme *Kuin* désigne directement la Reine « Kavamat Kanatami, kivgaqtuiyuqKuinmik ». Ceci est une source potentielle de confusion entre la désignation de La Reine d'Angleterre et de son représentant au sein du gouvernement canadien.

Le terme qui apparaît certainement comme le plus ambigu est *kavama*<sup>312</sup> car celui-ci désigne dans certains cas le gouvernement fédéral ou territorial (10 occurrences), la Couronne (4 occurrences), ou encore le Canada en tant que pays (1 occurrence). Cette ambiguïté est probablement liée à un flou sémantique associé à ce terme depuis que celui-ci a fait son entrée dans la langue courante. La plus ancienne référence lexicographique à cet emprunt linguistique que nous avons relevée remonte aux années 1950, au Labrador sous la forme *karvarmant*, un terme qui cohabitait avec *aulatsijut* (Peacock 1954 : 19). Dès cette période qui coïncide avec la sédentarisation des Inuit au sein des communautés, l'emploi de *gavama*, *kavama*, ou *guvama*, pour

---

(1), *taaksi* (2), *Metis* (1, inuinnaqtun), *kuapurisiat* (1, inuinnaqtun), *pusanti/ pusant* (1), *maili* (1, aucun en inuinnaqtun), *kilamiita* (1, aucun en inuinnaqtun).

<sup>312</sup> L'entrée lexicale *aajiiqatigiingikkut gavamauniq\** présentée en annexe offre un exemple d'emploi de ce terme.

désigner « le gouvernement » était largement répandu dans les magazines et bulletins publiés en langue inuit, tels qu'*Eskimo Bulletin*, *Inuktitut* et *Tukisiviaksat*. On le retrouvait également dans l'ouvrage *Q-Book: Qaujivaallirutissat* publié en 1964 et voué à expliquer aux Inuit la teneur de plusieurs concepts exogènes (Canada, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 1964). Or, comme l'indique la transcription des conversations téléphoniques d'Eric Tagoona, président d'Inuit tapirisat du Canada, avec des résidents de Qamanittuaq (Baker Lake) dans la revue *Inuit Today* en 1979 (Tagoona 1979 : 12-22), le concept de « gouvernement » ne semblait pas être bien compris par les Inuit vers la fin des années 1970. Michèle Therrien remarquait qu'à la même époque, au Québec arctique, *gavamat* renvoyait à des expériences diverses : « la réussite, un pouvoir de taxation, un grand édifice, un chèque d'allocation familiale, un chef invisible et tout puissant ou encore, appliqué aux Inuit, un territoire reconnu, une coopérative active » (Therrien 1979 : 20-21). Il est intéressant de relever que ce terme pouvait s'appliquer aux Inuit et prendre un sens relativement éloigné de son sens d'origine.

Le lexème *kamisina*\* (connu également sous la forme *kamisana*) est un autre emprunt linguistique récurrent. Dérivé de l'anglais *commissioner*, ce terme est très répandu dans les lexiques spécialisés au Nunavut ainsi que dans les journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut. Le terme *kiggaqtuiji*\*, est formé sur la base verbale *kiggaq-*, qui signifie « porter un message » ou « représenter ». Seules quelques occurrences ont été relevées, notamment *aulatsijiit kiggaqtuqtingat*, équivalent de l'anglais « Commissioner-In-Executive Council » (Crawford 1995 : 15).

Une conversation engagée sur le réseau Uqausiit à son sujet en février 2009 fait état de la volonté de la part du Bureau de la Commissaire aux langues de réviser *kamisina* :

Isumaksaqsiurutigilaurattigut inuktitut taiguusira sivuliikkak 'uqausilirinirmut kamisina' taijaujjuisqaquulaurmatik kisiani piliriaksat amma qanuiliurusiit isumagillugit. Uqausilirivanngittugut tavnani titiravittinni.

Réfléchissons au sujet de mon titre en inuktitut qui est actuellement « *uqausilirinirmut kamisina* », cette formulation a probablement été utilisée de manière récurrente par le passé, toutefois il y a matière à réflexion en regard des projets et des activités dont il s'agit. Ici, à notre bureau, nous nous préoccuons habituellement pas de la terminologie (Uqausiit 2009/02/09 ; notre traduction)

[...] But Madame *kiggaq* doesn't seem to have the same quality as Madame *kamisina* although at the full cognizant level it is much more powerful. (Uqausiit 2009/02/09)

En sa qualité d'emprunt linguistique, *kamisina* n'a ni la valeur descriptive habituellement conférée aux termes issus du processus de lexicalisation, ni une charge sémantique issue d'un changement sémantique qui pourrait sous-entendre le pouvoir inhérent à la fonction de « commissaire », comme le ferait *kiggaq*, qui signifie « celui qui porte un message » et par extension « celui qui représente ». La seule réponse qui fut apportée à cette requête fut la proposition d'adopter finalement le terme *kamisina*, et donc de lui conférer une légitimité, et de lui associer une définition en inuktitut afin que chacun comprenne ce dont il s'agit. Cette définition permettrait de compenser, semble-t-il, pour la charge sémantique manquante. Le membre du réseau Uqausiit ajouta enfin : « It sounds like an Inuk word anyways » (Uqausiit 2009/02/09). Cette option n'est pas anodine, elle témoigne en effet du fait que la proximité phonétique des termes empruntés à d'autres langues justifie parfois leur adoption. Le même raisonnement s'appliquerait à *minista* (« ministre »).

D'autre part, l'emprunt linguistique est parfois préféré dans le cadre de l'activité néologique concertée simplement pour permettre de limiter l'accumulation de bases nominales, comme l'explique un terminologue du domaine informatique et membre du réseau Uqausiit :

Technically, we at Pirurvik ended up borrowing the word 'Cookie' and used the term 'kuki'. We have too many other terms in the computer system that are titiqat-related. But I do find your suggestions useful. We have terms for a real cookie such as sivaujaq, sivalaaq, etc. (Uqausiit 29/03/2007)

Si l'emprunt linguistique demeure un recours secondaire, il serait néanmoins important d'en signaler explicitement la nature dans l'optique de l'enseignement de ces termes au sein du système scolaire car, comme l'avait signalé Francis Barnum à la fin des années 1800, les emprunts sont, dans certains cas, phonétiquement si bien intégrés à la langue inuit, grâce à l'adaptation phonétique, qu'ils sont considérés comme des nouveaux termes issus de la langue inuit (1901 : Xxiv in Harnum 1989 : 62). Il évoquait alors les termes empruntés au russe par des Inuit de l'Alaska, vivant le long des rivières Yukon et Kuskokwim. Betty Harnum a repris ce constat en indiquant que l'emprunt explique presque tous les changements phonologiques en langue inuit dus au contact avec l'anglais (Harnum 1989 : 126). Par conséquent, il nous paraît important que toute fiche terminologique indique distinctement si un terme est issu d'un emprunt linguistique.

Il convient également de prendre en compte l'évolution des règles d'emploi des emprunts selon qu'il s'agit d'un emprunt spontané ou d'un emprunt ayant donné lieu à une concertation.

Afin de compléter sa recherche sur l'innovation lexicale en langue inuit, Betty Harnum (1989) a relevé une liste de termes empruntés par l'anglais à l'inuktitut. Ses remarques, très intéressantes, sont tirées de données collectées dans des magazines, des journaux, rapports et autres glossaires du Bureau des langues des Territoires du Nord-Ouest (anciennement Interpreter Corp)<sup>313</sup>, des données issues des séances d'interprétariat de l'Assemblée législative des TN-O et de programmes radiodiffusés et télédiffusés. Une collecte de données a été effectuée sur le terrain sur l'île de Baffin et dans l'ouest de la baie d'Hudson. Les dix années d'expérience d'Harnum en tant que traductrice et linguiste de la langue inuit pour le Bureau de la traduction des Territoires du Nord-Ouest lui ont été utiles, de même que l'expertise de ses collègues. Ainsi, ses travaux se démarquent des recherches à caractère étymologique et portant sur les emprunts de l'anglais aux langues autochtones du Canada. Sur le plan phonologique, Harnum relève par exemple que certains Inuit ont adopté la prononciation anglaise de termes inuit empruntés dans un premier temps par l'anglais. Sur le plan sémantique, elle relève que certains Inuit emploient ces mêmes termes pour évoquer les référents pour lesquels ils ont été empruntés, dans la société euro-canadienne (Harnum 1989 : 87). Ce glossaire contient non seulement des termes scientifiques, propres à la glaciologie et à la géologie, mais il inclut aussi des toponymes et des termes d'usage courant. Harnum recrée un lien entre le référent Eskimo-Aléoute et le référent anglais à l'aide de quelques commentaires sur leur usage courant, ce qui permet d'attirer l'attention sur les erreurs d'interprétation des locuteurs, ou encore les changements sémantiques souvent méconnus de ces derniers. Toutefois, Harnum ne précise pas le moment où ces termes ont été intégrés au répertoire anglais si bien que nous ignorons la nature des rapports de force linguistiques liés au contexte historique. Elle rappelle, par exemple, que l'ethnonyme *Inuit* (pl.) est habituellement perçu par les anglophones soit comme un singulier soit comme un pluriel, alors qu'en langue inuit il s'agit d'un pluriel dont le singulier est *inuk* (« une personne »). Elle note aussi que la marque du pluriel est parfois ajoutée, *Inuits*. En complément de ces informations, rappelons que ce n'est que dans les

---

<sup>313</sup> En inuktitut, le Bureau des langues était appelé *uqausilirijikkut* (GTN-O, Bureau des langues 1996 : 54).

années 1970 que les Inuit du Canada, sous la bannière de l'association Inuit tapirisat du Canada, ont demandé à ce que soit abandonnée l'appellation « Eskimo/Esquimau » au profit de l'ethnonyme « Inuit ». L'appel a été entendu. Ce terme a largement été diffusé et adopté par de nombreux idiomes par emprunt linguistique. La première occurrence de l'ethnonyme remonterait aux écrits de Richard Hakluyt datant de 1584, et publié en 1877 (Hakluyt 1877 : 88), comme le rappelle l'anthropologue Wendell Oswalt qui a tenté, sans succès, d'identifier les sources de Hakluyt (Oswalt 1979 : 22). Malgré les doutes persistant quant à l'origine du terme « esquimau » exprimés entre autres par l'ethnologue Thalbitzer<sup>314</sup>, il existe aujourd'hui un consensus parmi les scientifiques à l'effet qu'il proviendrait d'une langue algonquienne, parlée par des Abénakis dans la région du fleuve Saint-Laurent (voir Birket-Smith 1959 : 7-8 et Hodge 1907pt 1 : 436, cité dans Oswalt 1979 : 22). Pourtant, plusieurs descriptions de la langue et de la culture inuit avaient clairement indiqué que certains Inuit de l'Arctique oriental canadien et du Groenland se nommaient eux-mêmes « Inuit », et ce depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. On retrouve cet ethnonyme sous diverses orthographes dans plusieurs écrits des missionnaires et des explorateurs, tels que Crantz au Groenland (Crantz 1767a : 132), Parry dans les environs de la péninsule de Melville (Parry 1824 : 561), Charles Francis Hall au sud de l'île de Baffin (1864). Comme le montre la compilation de Frederick Hodge, qui signale les références des termes répertoriés dans différentes publications (article « Eskimo », 1907, *Handbook of American Indians Vol I*), les désignations Inuit et Eskimo ont été utilisés simultanément (Hodge 1907 : 436).

Or, Louis-Jacques Dorais rappelle que l'ethnonyme « Inuit » a été initialement employé sous sa forme invariable dès le début des années 1970, et que son utilisation a été entérinée par l'Office de la Langue Française du Québec (Dorais 2004 : 156). Une décision de ce même organisme a finalement imposé l'accord en genre et en nombre de cet ethnonyme (OLF 1993). L'article de Dorais, « Rectitude politique ou rectitude linguistique? Comment orthographier 'Inuit' en français » (Dorais 2004) résume les termes du désaccord qui a suivi la directive de l'Office de la Langue Française (OLF) et qui persiste aujourd'hui :

Autrement dit, certains - que nous appellerons les inuitophiles - prônent l'invariabilité du vocable en question («des femmes inuit»), alors que d'autres - les francocentristes - considèrent qu'il devrait s'accorder en genre et en nombre, comme le font la plupart des mots de la langue française écrite («des femmes

---

<sup>314</sup> Pour plus de détails, voir (Oswalt 1979 : 22).

inuites»). Les inuitophiles se subdivisent eux-mêmes en «purs et durs,» qui emploient le mot «Inuk» comme singulier du nominal ou de l'adjectif appliqué à une personne («un(e) Inuk, des Inuit, un(e) artiste inuk, des artistes inuit»), et en «vacillants,» qui sont prêts à admettre l'usage d'«Inuit» au singulier («un(e) Inuit, un(e) artiste inuit»). (Dorais 2004 : 155)

Contrairement à la prise de position claire des rédacteurs de la *Revue d'études inuit* qui se rangent du côté des « inuitophiles », au sens donné par Dorais, le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral s'est récemment positionné en accord avec les directives de l'OLF datant de 1993. Denise Cyr et Fanny Vittecoq du Bureau de la traduction invoquent d'une part l'évolution de l'usage et d'autre part le mandat de normalisation du Bureau de la traduction (Cyr et Vittecoq 2008 : 9). Afin de démontrer la validité, et peut-être même le bien-fondé de l'application des règles du français aux termes empruntés (donc la variabilité), elles rappellent la manière dont les emprunts de l'anglais sont soumis aux règles de l'inuktitut, y compris les noms propres :

Les emprunts ne sont pas un phénomène exclusif au français : l'inuktitut, par exemple, a emprunté les noms communs taxi et patate. [...] Il en est de même des noms propres qui désignent des personnes. Pour désigner un, deux ou plusieurs Canadiens, on dira en inuktitut Kanatamiutaaq, Kanatamiutaak et Kanatamiutait. Quant au nom propre Montréalais, il est rendu ainsi : Muriamiutaaq, Muriamiutaak et Muriamiutait. On peut voir que les Inuits appliquent eux aussi à des mots étrangers les règles du pluriel propres à leur langue. (Cyr et Vittecoq 2008 : 9)

Les deux auteures du Bureau de la traduction indiquent, comme l'a fait Dorais, que la question se pose davantage en termes politiques que linguistiques. Pourtant, si l'on en croit leur article, la prise de position récente du Bureau de la traduction repose sans équivoque sur ce qu'elles appellent « l'usage », en s'appuyant sur des « ouvrages de nature linguistique (publications spécialisées, dictionnaires, ouvrages de difficultés du français), textes de loi, documents de sources gouvernementales, paragouvernementales, autochtones et autres, sites Web, journaux et revues. » (Cyr et Vittecoq 2008 : 10), évacuant ainsi « naturellement » la question posée par Dorais concernant le choix entre rectitude politique et linguistique. Aux partisans de la rectitude politique, elles retournent la question suivante : « N'est-ce pas là une marque de considération et de respect pour un peuple que d'intégrer ses mots à notre discours et de reconnaître leur pleine valeur comme termes français ? » (Cyr et Vittecoq 2008 : 10).

Pour en revenir aux remarques de Betty Harnum sur les emprunts de l'anglais à la langue inuit, notons que les efforts en faveur de la normalisation orthographique des toponymes (Harnum 1989 : 94) n'apparaissent pas dans la Base de données

toponymiques du Canada (BDTC)<sup>315</sup> qui constitue la référence officielle par excellence de la toponymie au Canada, alors qu'ils figurent dans des ouvrages et cartes publiés par des scientifiques (Sontag 2007).

Si l'on observe les conditions de l'adoption récente de termes inuit en anglais, on peut constater que la concision et la facilité de prononciation apparaissent comme des critères de sélection incontournables.

Certaines réactions à l'adoption du terme *Inuit Qaujimajatuqangit\** dans des journaux anglo-canadiens ont été marquées par une résistance vis-à-vis de la difficulté que représente sa prononciation, avec l'usage du descriptif « mouthful » dans le *National Post* (Brean 2004 : n.p.), terme que l'on pourrait traduire par « mot long d'un kilomètre » ou « nom à coucher dehors », selon le dictionnaire bilingue Hachette Oxford. Comme l'a expliqué Mick Mallon, enseignant de formation, certains non-Inuit se sentent plus à l'aise en ayant recours à l'acronyme « IQ » afin de contourner le défi que pose la prononciation du terme dans son intégralité (Mallon 2005 : 240). Nous avons relevé un autre exemple, cité dans le deuxième chapitre, qui est survenu lorsque les aînés Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit, mandatés par le gouvernement du Nunavut, ont proposé deux termes pour désigner le fossile découvert sur les îles Ellesmere en 2004. Comme nous l'avons vu, bien que la concision et la facilité de prononciation pour des non-Inuit furent des critères déterminants pour la sélection finale du terme retenu, celui-ci a toutefois la singularité d'avoir été en premier lieu énoncé par des aînés inuit. Qui plus est, ce terme a été formulé dans un cadre qui a favorisé un échange de récits et d'expériences personnelles et qui a abouti à une prise de décision par consensus.

Sur le réseau Uqausiit, ces contraintes ont été évoquées à plusieurs reprises. À une question posée, l'un des membres répondit : « It's possible to shorten it and DO NOT worry about non-Inuit not being able to pronounce it, the main idea is to have unilingual Inuit understand what it's all about... » (Uqausiit 13/03/2006).

On relève dans les dernières années l'émergence d'emprunts concertés répondant à des enjeux politiques. Le récent débat sur l'association systématique d'un terme inuit à celui de « passage du Nord-Ouest » est d'une part révélateur d'un exemple

---

<sup>315</sup> Par exemple, le toponyme « Kinngait » n'y figure pas, au détriment de « Cape Dorset ». Cette base de données est consultable sur le site Internet de Ressources Naturelles Canada. Consulté sur Internet ([http://geonames.nrcan.gc.ca/info/cgndb\\_f.php](http://geonames.nrcan.gc.ca/info/cgndb_f.php)), le 30 mars 2011.

d'emprunt linguistique récent de l'anglais à l'inuktitut motivé par une volonté politique, mais aussi des enjeux de la langue inuit, et ce de façon indirecte.

En 2009, le député de la circonscription Ile du Prince Édouard - Hastings, Daryl Kramp, a proposé la motion M-387, adoptée à l'unanimité, impliquant que le « passage du Nord-Ouest » soit désormais appelé le « passage du Nord-Ouest canadien ». Or, le passage du Nord-Ouest n'est pas une donnée d'ordre toponymique ou cartographique. Il s'agit davantage d'un concept relatif à l'histoire de la région et aux récits d'explorateurs que d'une réalité concrète. La souveraineté du Canada n'est d'ailleurs pas réellement établie sur les voies navigables permettant aux navires de traverser l'Arctique Canadien. Des nations limitrophes contestent ouvertement cette souveraineté dont le gouvernement canadien tente de se prévaloir.

La dernière version de la motion précédemment mentionnée prévoit que les représentants des Inuit à l'échelle du Canada et à l'échelle du Nunavut proposent un terme qui serait systématiquement associé au nouveau terme anglais et français.

[R]econnaître l'importance du Passage du Nord-Ouest pour les Inuits ; soutenir la désignation d'un nom inuktitut approprié pour la totalité du Passage du Nord-Ouest en collaboration avec les organismes de revendications territoriales inuits et les gouvernements territoriaux ; que ce nom soit utilisé conjointement avec celui de « Passage du Nord-Ouest canadien » pour désigner les voies navigables intérieures du Canada. (Canada, Chambre des Communes 2009)

Le Canada relie ainsi cette nouvelle dénomination à la légitimité pour les Inuit de nommer ce passage du fait de leur fréquentation historique de ces voies navigables. On demande ainsi de formuler un terme qui engloberait le concept « en totalité », chose que les Inuit n'ont pas faite au préalable de manière concertée à l'échelle du Canada. En effet, comme l'a rappelé l'historien Kenn Harper dans un article qui met en évidence les faiblesses de cette motion, nombre de ces voies navigables n'ont pas été sillonnées par les Inuit « depuis des temps immémoriaux », tel que le stipule la motion et ne le sont toujours pas aujourd'hui (Harper 2009 : n.p.). D'ailleurs, certaines de ces voies se situent dans des régions bien plus septentrionales que celles où les Inuit ont vécu historiquement. Appelé par le Parlement à formuler un terme, Nunavut Tunngavik Incorporated a choisi « Tallurutik \* », terme que James Arvaluk, alors député de la circonscription électorale Tununiq à l'Assemblée législative du Nunavut, a contesté le 1<sup>er</sup> décembre 2009 afin qu'il soit remplacé par « Tallurutiup Tariunga ». Comme le rappelle l'article de Harper, ces propositions correspondent en fait à deux toponymes qui désignent deux lieux géographiques différents mais proches l'un de l'autre et qui



font partie de l'ensemble des voies navigables intérieures du Canada ciblées par la motion du député Kramp. La première désigne Dundas Harbour sur Devon Island (sur la côte nord de Lancaster Sound). Le terme, issu d'abord d'un processus de lexicalisation, puis d'un changement sémantique, décrit les caractéristiques géologiques du site « steep, ravine-scored coast » (Mary-Rousselière 1980 : 43 in Bordin 2003 : 232) qui rappellent les tatouages du menton, appelés *talluruti(k)* en inuktitut. Le second terme, inspiré du premier signifie « l'étendue d'eau de mer de Talluruti », désigne pour sa part Lancaster Sound. Ces deux termes sont aujourd'hui connus des Tununirmiut, les habitants d'Ikpiarjuk (Arctic Bay), de Mittimatalik (Pond Inlet), de Qausuittuq (Resolute Bay) et d'Ausuittuq (Grise Fiord). Ainsi, ces termes sont des toponymes précis qui n'ont pas été à l'origine affectés au passage du Nord-Ouest dans son ensemble, un concept non-inuit qui ne leur est certainement pas étranger.

Observons de plus près l'intervention du député Arvaluk qui s'est déroulée sous la forme de questions posées à l'Honorable Daniel Shewchuk, ministre de l'Environnement :

**Mr. Arvaluk (interpretation) :** [...] We read in newspapers and other media that the name of the Northwest Passage is going to be changed. I think it's only *Qallunaat* who are saying that. I think they call it the Northwest Passage because they can't say *Tallurutiup Tariunga*, which is the original name in Inuktitut. We know that even before the Europeans came around and the whale hunts started in the North, the Northwest Passage was always utilized by Inuit. Is the government going to inform the federal government, other countries, and overseas that the Northwest Passage already has a name in Inuktitut and that we don't want to see it changed? [...]

**Hon. Daniel Shewchuk :** Thank you, Mr. Speaker. Thank you for the question. That's an interesting question. I thought it was always the Northwest Passage. [...]  
(Nunavut Legislative Assembly 2009)

Cet échange, dont nous n'avons présenté ici qu'un extrait, retient l'attention. Tout d'abord, il apparaît que contrairement à ce que prévoit la motion M-387, en parlant de l'implication des « gouvernements territoriaux », ni le député Arvaluk, ni le ministre de l'Environnement n'ont été associés au projet de mise au point et d'inclusion d'un terme inuit désignant le « passage du Nord-Ouest canadien ». Le député dit l'avoir appris par les médias et le ministre déclare l'apprendre à l'occasion de cet échange. Notons qu'à ce stade, le terme proposé par Nunavut Tunngavik avait largement été relayé par les médias. Lorsque le député Arvaluk s'érige contre ce qu'il considère être une tentative de changer un terme préexistant, *Tallurutiup Tariunga*, « the original name in Inuktitut », un terme utilisé depuis 5 000 ans, alors la situation apparaît plus

complexe qu'une simple concurrence entre deux toponymes préexistants (*Talluruti* et *Tallurutiup Tariunga*) et associés à Devon Island. Le premier relève du choix de Nunavut Tunngavik (par élargissement sémantique), le second est utilisé par les Inuit tununirmiut. Or, les données terminologiques disponibles indiquent que la réalité linguistique est plus complexe.

Fait intéressant, Nunavut Tunngavik Incorporated avait, au cours d'un atelier organisé conjointement avec le ministère de la Culture de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse en 2005, opté pour le terme *ukiuqtaqtuup tariungata sullualungitiguurvik* (NTI et CLAJ 2008 : 99), une forme descriptive créée par lexicalisation, littéralement « le grand passage intérieur où l'on traverse l'océan Arctique ». On peut comprendre que Nunavut Tunngavik Inc. ait opté pour un énoncé plus court afin d'en favoriser la mémorisation et la prononciation par les non-Inuit.

L'adoption de termes inuit par les anglophones ou les francophones, ou au contraire leur évitement, suscite des discussions autant chez les Inuit du Nunavut qu'au Québec arctique. Un article de Zebedee Nungak, paru dans le journal mensuel *Atuaqnik* en 1980 et intitulé « Definition of identity », rappelle la tentative de francisation des toponymes du Nouveau-Québec dans les années 1960 et la réapparition de toponymes inuit sur les cartes provinciales, sans toutefois que les Inuit de la région n'aient été consultés à cet effet. Il écrit :

Kangirsualujuaq [sic] and Kuujuaraapik [sic] may be twisters for non-Inuit tongues and nightmares for spellers and post officials. But they are certainly more descriptive, colorful and infinitely more reflective of the localities than were Port Nouveau-Quebec and Poste-de-la-Baleine. [...] Rivers, lakes, capes, bays, ranges, and even a crater have been at the naming mercy of the anonymous officials of this Commission. Yet they have no basis in history, language, or culture to do what they have attempted. (Nungak 1980 : 12)

Dans cet article, Nungak, souligne que la prononciation et l'orthographe des toponymes inuit ont freiné leur officialisation et leur utilisation par des locuteurs non-inuit et présente la question sous l'angle de l'identité. Notons toutefois que la francisation des toponymes s'inscrivait dans un contexte politique au sein duquel le Québec tentait d'établir sa souveraineté sur le Québec arctique et son indépendance envers le reste du Canada. Au moment où Nungak publiait son article, le géographe Ludger Beauregard exposait la situation en ces termes :

Au cours des années 1960, les géographes québécois aborderont la question de l'indépendance par le biais du territoire. Michel Brochu décrit dès 1962 le défi que pose le Nouveau-Québec et préconise la décolonisation de ce territoire vivant sous

la tutelle évidente d'Ottawa. Il propose la francisation de la toponymie de cette région comme moyen d'en reprendre possession. Ses nombreuses interventions à cette époque s'inscrivent indubitablement dans une perspective indépendantiste. Vers le milieu de la décennie, Benoît Robitaille pousse la québécoisisation de cette région au plan administratif. (Beauregard 1980 : 5)

Un autre cas d'évitement de termes inuit, bien connu des Inuit eux-mêmes, est celui des patronymes. En 1972, Peter Irniq (Ernerk) rédacteur du bulletin mensuel bilingue anglais-inuktitut *Tukisiviksat*, publié par le ministère de l'Information du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, en avait fait le sujet de son éditorial. Il écrivait :

Eskimo names are often neglected to be mentioned during some special events. An exhibition of Canadian Eskimo art recently opened in the Soviet Museum, The Hermitage, in Leningrad. [...] The Canada Council issued a press release and their title appeared at the top of the page. A list of members of the Canadian delegation to the Soviet Union was given. The Canadian ambassador, the curator of the Vancouver Art Gallery and the director of the Canada Council were mentioned by name. But the news release identified the artists only as "two Eskimo artists." Of course everyone knows that Eskimo names are often difficult to pronounce and I wouldn't expect someone to pronounce "Inuktalik Anaraqjuaq." Still if I were to write a news release I would at least ask him how to spell his name or if he didn't speak English I would ask someone who knows. (Irniq 1972 : 9)

La prononciation, jugée difficile, freine l'utilisation des patronymes. Plus loin dans son éditorial, Irniq met en exergue l'indifférence des agences gouvernementales à l'égard des patronymes, malgré les efforts menés par AivvalHa Ukpik (Abraham Okpik) qui, en 1969, avait visité chaque foyer des Territoires du Nord-Ouest pour y recenser les patronymes dans le cadre d'un projet appelé « Project surname ». L'imprécision qui caractérise encore aujourd'hui l'identification des personnes est d'autant plus coupable que l'administration elle-même a imposé le recours aux patronymes alors que les Inuit se sont toujours identifiés par les prénoms dont ils héritent à la naissance et qui les relient à des parents défunts. Cette modalité d'attribution du nom est une pratique à laquelle les Inuit restent fortement attachés. Malgré les protestations de Peter Irniq, les artistes et les acteurs de la sphère publique sont encore identifiés d'après des patronymes dont la forme graphique est le plus souvent corrompue (ex. Kenojuak au lieu de Qinuajuaq, Amagoalik au lieu d'Amarualik). Certains Inuit, parmi les plus âgés, souffrent de cet irrespect à l'égard de leur identité personnelle.

Cette regrettable situation en rappelle une autre : l'administration avait choisi d'identifier les Inuit par le port d'un disque sur lequel était inscrit un numéro (*disc numbers*). Jugé humiliant, ce système d'identification des personnes a fait l'objet de critiques ouvertes de la part de Simonie Michael. Selon AivvalHa Ukpik (Abraham

Okpik), c'est à la suite des efforts de Michael que l'initiative « Project surname » a été lancée, bien que la question ait déjà été abordée par l'administration des Territoires du Nord-Ouest (Alia 2007 : 72-73). Michael avait, en effet, directement appelé les Inuit à refuser le port du disque. En 1969, il évoquait, dans le journal mensuel bilingue (anglais-inuktitut) *The Listening Post*, les discussions qui s'étaient déroulées au cours d'une réunion qui avait eu lieu à Ottawa en décembre 1968 :

We're people, not animals, but sometimes we feel sorry for ourselves because the people from the government give us disc numbers just like they do to the animals. It would be better if they make [sic] more use of our names. (Michael 1969 : 6-7)

Dernier point, soulignons également l'émergence de nouveaux termes inuit destinés à figurer dans le dictionnaire anglais en raison de la spécificité de leur référent. Comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani souhaitait intégrer au dictionnaire anglais des termes tels que *ilagiit nunagivaktangat\** (« les campements familiaux ») et *nuutauniq\** (« la relocalisation forcée »). Ce souhait se fonde sur le souci de protéger la terminologie inuit du mésusage et par conséquent d'exercer une forme de contrôle sur la langue. En 1998, la Commission d'établissement du Nunavut avait formulé une recommandation à cet effet : « The words and terms of the Inuit language (Inuktitut and Inuinnaqtun) and the symbols of Inuit culture should be protected in some way from misuse by those who do not understand them » (GN, CEN 1998 : 28).

### *III.3.1.c.ii) Lexicalisation*

Les lexiques spécialisés que nous avons étudiés attestent d'une nette prévalence du procédé de lexicalisation par rapport au changement sémantique ou à l'emprunt.

La lexicalisation est, dans la plupart des cas, une glose ou une « mini-définition » qui est souvent la traduction en langue inuit d'une définition fournie en langue étrangère. Celle-ci met en relief un ou plusieurs aspect(s) marquant(s) du référent. Elle fait appel à des mécanismes logiques mettant davantage l'accent sur une particularité identifiée par l'expert (le plus souvent non-Inuit et non locuteur de la langue inuit)<sup>316</sup> qui introduit le terme exogène à traduire que sur une particularité qui

---

<sup>316</sup> Au cours des séances terminologiques telles qu'elles ont été menées au Collège arctique au sein du programme de formation des futurs interprètes et traducteurs inuit, c'était un spécialiste du domaine faisant l'objet de l'atelier qui, comme l'explique Michèle Therrien qui a participé à plusieurs d'entre eux, « définit, en langue anglaise, le contenu d'une notion ou la fonction d'un objet ». Il s'agit dans tous les cas de spécialistes non-Inuit (Therrien 1996 : 28). Or, dans le cadre des ateliers de terminologie menés par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, et auxquels nous avons assisté,

trouverait une résonance culturelle auprès des Inuit, de leur expérience collective et de leur culture.

Cette tendance à la glose descriptive rencontre deux obstacles. Il s'agit d'une part de la contrainte de concision que l'on observe dans le discours des traducteurs, et surtout chez les interprètes. Pour le développement de termes évoquant des réalités exogènes, la concision était déjà un critère de sélection important à l'époque où les Territoires du Nord-Ouest menaient les ateliers terminologiques dans le domaine juridique. La sixième consigne était claire « Try to make the translation as brief as possible keeping in mind that it will be used when interpreting in court » (GTN-O, ministère de la Justice 1995a) et elle l'est restée au Nunavut (Therrien 2000 : 291).

Nous prendrons pour exemple le terme *uqaqti* (« celui qui parle »), que les interprètes de l'Assemblée législative du Nunavut substituent à *uqaqtitsiji\**, « le président de séance de l'assemblée (litt. « celui qui donne la parole »). Utilisée sans les affixes *-titsi-* et *-ji-* (agentif), la version tronquée apparaît comme un moyen permettant aux interprètes d'économiser un temps précieux. Or, cette troncation les amène à utiliser le terme qui n'est pas adapté, ce dont les interprètes sont pourtant conscients, ayant été préalablement prévenus par les aînés appartenant au groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit. Ces derniers ont demandé, par la voie officielle, à ce que le terme *uqaqtitsiji\** soit utilisé. Ainsi, le fait d'utiliser l'inuktitut dans un cadre officiel, faisant de la concision un pré-requis sur le plan technique, le terme qui fait autorité n'est pas retenu.

À l'écrit, les acronymes ainsi que l'emploi des initiales posent problème car ils ne sont pas reproductibles en caractères syllabiques (Harnum 1989 : 128). La question de l'existence d'acronymes, soulevée sur le réseau Uqausiit, engendra de nombreuses réponses dont celle qui suit :

Atausittiamik acronym-mik pitaqaqtuq qaujimajakkut AIDS - taijauqattaqtuq asapi - **aup** **sap**ummiijjutingit **pi**taqarunniqtu.[...]

As far as I'm aware of there is only one acronym. AIDS [Acquired immune deficiency syndrome] is asapi in Inuktitut which stands for Aup SAPummiijjuting Pitaqarunniqtut. (Uqausiit 08/01/2009)

---

ce sont des Inuit bilingues et diplômés du programme d'interprétariat et de traduction du Collège arctique qui mènent une recherche préalable et fournissent aux participants des informations similaires à celles fournies dans le cadre des séances du Collège arctique, mais en langue inuit.

Il s'agit du seul acronyme créé en inuktitut que les membres du réseau Uqausiit aient identifié. Contrairement à cette opinion, il existe toutefois plusieurs acronymes empruntés à l'anglais et adoptés dans la langue courante<sup>317</sup>. Comme le formula l'un des membres du réseau, la pratique la plus adaptée aux locuteurs unilingues de l'inuktitut et de certains bilingues consiste à raccourcir le premier terme comme par exemple « QIA, Qikiqtani Inuit Association – *Qikiqtanikkut*, ITK, Inuit Tapiriit Kanatami – *Tapiriikkut*, Nunavut Tunngavik Incorporated - *Tunngavikkut* » (Uqausiit 08/01/2009). Le recours aux d'abréviations en langue inuit, qu'elles aient été créées à partir de l'inuktitut ou empruntées à l'anglais suscite des réticences à l'égard des formulations tronquées :

I have consulted with elders on this and how they understand them when used in media and also in translations and they have told me that it is not clear when used in translations and it makes our language seem weak. They wanted to see acronyms be translated completely instead. (Uqausiit 09/01/2009)

Les acronymes et les abréviations sont alors considérés par certains comme des vecteurs d'appauvrissement de la langue. Un autre membre du réseau ajouta :

We should use whole words in Inuktitut instead of trying to shorten them, when we translate acronyms and abbreviations that are in English, and it should be made clear to non-Inuit that there are no original acronyms or abbreviations in Inuktitut. (Uqausiit 09/01/2009)

La solution proposée consiste à s'écarter délibérément de la norme anglaise et de justifier cet écart par la rémanence d'une règle propre à la langue inuit. Cette solution n'a pas été appliquée à ce jour.

Le problème posé par la création de gloses descriptives emphatiques tient au fait que l'activité néologique s'inscrit dans une logique de traduction. Les lexicalisations les plus ampoulées sont souvent des traductions, en inuktitut, de définitions fournies en anglais.

Si l'activité néologique engendrait davantage de discussions sur les concepts eux-mêmes et que ceux-ci soient accompagnés de définitions, les termes issus des discussions seraient probablement plus concis. C'est ce Monique Slodzian, professeure à l'Inalco, préconise en insistant sur le besoin d'élaborer un glossaire notionnel rendant compte du sens implicite. Ce glossaire constituerait un nouvel outil pour pallier « la

---

<sup>317</sup> D'autres acronymes d'usage courant furent cités : Sii-Pii-Sii (CBC) Sii-Pii, (CB radio), Tii-Vii (TV) (Uqausiit 08/01/2009), Jii ias tii (GST) (08/01/2009) qui sont d'usage courant. L'émergence plus récente d'acronymes de libellés d'organisations ou d'associations tels que Tii-Ai pour « Tunngasuvvingat Inuit (TI) » ou An-Tii-Ai pour « Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) » fut signalée. Il s'agirait de formes acceptées et utilisées par les locuteurs de toutes générations, probablement à cause de l'influence des locuteurs bilingues (Uqausiit 08/01/2009). S'ajoute aussi *Tiulait/Tiulain\**, « la DEW Line ».

grande distance linguistique et culturelle » (Slodzian 1991 : 55) qui caractérise les langues dites « rares » ayant récemment adopté l'écrit, comportant un nombre peu élevé de locuteurs, étant peu enseignées à l'extérieur et demeurant relativement peu traduites.

Les « difficultés » résultant de cette tension vers la concision sont dues, pour une part importante, au fonctionnement de la vie publique au Nunavut, mais surtout à des institutions calquées sur le modèle canadien qui est lui-même aux prises avec des difficultés semblables pour la gestion de publications en miroir dans les langues officielles. Le terme faisant office d'équivalent pour l'anglais est souvent le synonyme le plus concis, même s'il n'est pas le plus adapté. Il est à noter par ailleurs que pour les emprunts de l'anglais à l'inuktitut dont nous traiterons plus loin, la concision est un critère majeur de diffusion, comme par exemple dans *Inuit Qaujimagatuqangit\** et *Talluruti.\**

Dans certains cas, la lexicalisation affaiblit l'autorité de termes ayant fait l'objet d'un consensus lors d'un atelier terminologique et il n'est pas rare que les Inuit qui utilisent et diffusent les vocabulaires spécialisés doutent de la pertinence des termes mis à leur disposition. Ceci découle notamment du fait que la structure sémantique des néologismes (que la lexicalisation rend d'autant plus visible) au niveau de la morphologie et qui paraît a priori prometteuse est en réalité trompeuse « parce que [les] règles de combinaison des significations sont arbitraires, équivoques, redondantes ou lacunaires » (Mounin 1963 : 141). Dans le cadre d'une réflexion terminologique sur la langue inuit au Nunavut, il serait opportun de rappeler un ensemble d'écueils à éviter lors de la tenue des ateliers et de rappeler que la mise au point d'une définition (qu'elle soit exhaustive, signalétique, génétique, descriptive ou à caractère historique)<sup>318</sup> est indispensable. Les lexiques spécialisés ne sauraient se passer de définitions.

### *III.3.1.c.iii) Changement sémantique*

Le changement sémantique (ou « changement de sens ») est très présent dans l'activité néologique concertée actuelle au Nunavut. Il concerne notamment les bases verbales et nominales productives que nous avons précédemment présentées. À titre

---

<sup>318</sup> Selon Georges Mounin, la définition exhaustive « prétend épuiser la totalité des caractères possédés par le défini ». La définition signalétique « se propose uniquement d'énumérer le minimum de caractères par lesquels un défini se distingue de tous les autres définis ou des définis les plus prochains ». La définition génétique « prétend décrire le défini par la totalité des enchainements de cause à effet, de principe de conséquences, qui font que le défini en question est ». La définition descriptive « se propose de relever des caractères distinctifs, sans se préoccuper de leur structuration génétique » (Mounin 1963 : 139).

informatif, nous avons comptabilisé 17 recours à ce mode de désignation<sup>319</sup> dans le lexique *Terminology of Nunavut Land Claims Agreement* (NTI et CLAJ 2008).

Pour présenter les points saillants du changement sémantique observé au cours de notre étude, reprenons les sous-catégories énoncées par Betty Harnum (1989) : l'extension sémantique (*semantic expansion*), la restriction sémantique (*semantic narrowing*), la substitution (*semantic replacement*) et enfin le calque.

L'extension sémantique des bases verbales et nominales est le recours le plus courant. Elle permet d'introduire la notion de coercition, par exemple dans *sanngijut*, qui signifie en anglais *stringent*, et qui est défini par « requiring that strict rules be followed » (NTI et CLAJ 2008 : 263). Ce terme, créé à partir de *sanngijuuq*, fait référence à la force physique (Spalding et Kusugaq 1998) induisant une corrélation entre la force physique et la notion d'obligation voire de sévérité des règles. Par extension sémantique, cette base verbale ne désigne plus seulement la force physique ou l'énergie musculaire d'une personne mais une capacité d'action associée à l'exercice de l'autorité par l'institution. Or, la coercition ne fait pas partie des dispositifs de la règle coutumière inuit qui se veut incitative. Comme nous l'avons vu plus haut, la notion d'obligation ou de contrainte est exprimée dans la langue courante à l'aide de *-riaqa(q)-*/*-giaqa(q)-*. L'introduction, par l'institution, du terme juridique *sanngijut* s'inscrit alors dans une démarche performative. La force physique d'une loi (sa valeur coercitive) se met à exister dès lors qu'elle est énoncée par la terminologie spécialisée et tend, par là-même, à s'imposer auprès des locuteurs. Du fait que la force physique soit explicite dans la terminologie juridique, l'institution n'exerce plus sur les représentations inuit de la loi, un pouvoir proprement symbolique, au sens de Bourdieu (2002 : 173-176), mais un pouvoir qui est lui-même de l'ordre de la violence physique.

Autre exemple où la notion de coercition est introduite : *aqsaasiniq*, « l'expropriation » (NTI et CLAJ 2008 : 101). Créé à partir de la base verbale *aqsa(paa)*, traduit par « takes it away from him by force » (Schneider 1985 : 43), le terme renvoie à la notion de force physique pour contraindre à l'expropriation.

Autre exemple d'extension sémantique : le terme *sapujjiusimaniq* (*hapummiyauniarniq*, en inuinnaqtun) qui signifie « indemnité » (NTI et CLAJ 2008 : 137) et qui a été créé à partir de la base verbale *saputi(vaa)-* « he is protecting him (an

---

<sup>319</sup> Avec plusieurs occurrences pour certains d'entre eux.



enemy is about to attack) » (Schneider 1985 : 344). Ainsi, l'idée de protection s'étend à la notion de compensation pour préjudice subi.

Notons également l'existence de plusieurs termes inscrits dans le champ sémantique de la chasse et dont la charge sémantique fait l'objet d'une extension pour acquérir le statut de représentation symbolique dans le domaine juridique. Le terme *ningiqtarusiq* (*ningiqtaarut*, en inuinaqtun) signifie en anglais *regime*, *royalty* et a pour définition « a plan or process for setting the value of royalties ». Créé à partir de *ningiqpaa*, traduit par « he gets a part, a share of an animal bagged when hunting » (Schneider 1985: 204 ; définition similaire pour *ningirtuq* ou *ningirtitaujuq* dans Spalding et Kusugaq 1998), sa traduction littérale serait « système permettant d'obtenir sa part » (*ningiq(puq)- + -ta(aq)-*, « obtenir » + *rusiq*, « un système »). Par extension sémantique, la redevance est partagée de même que l'on procède au partage du gibier.

Le terme *sakkuiniq* apparaît deux fois dans le lexique. Traduit d'une part de l'anglais *divest* qui signifie « se défaire de », il a pour définition « to get rid of, or give up things, assets, (money, stocks), or property » (NTI et CLAJ 2008 : 82). Traduction d'*extinguishment* (NTI et CLAJ 2008 : 102), il désigne « l'extinction » de droits et obligations. Dans sa deuxième acception, ce terme reprend la signification de *sakkui(juq)* dans la langue courante, soit la perte d'un bien :

Inuk                    tigumiaqtaminik                    tigumiarunniqtuq                    pijaaqqummut  
pijaaqqummuungitturluunniit sakkuivuq.

Une personne, qui prend un objet de manière répétée et qui ne peut plus le prendre, et qui demande ensuite à le récupérer ou non, est considérée comme « sakkuijuq ».  
(Quassa 2000, notre traduction)

Or, par extension, le terme issu du lexique spécialisé ajoute la notion d'annihilation de l'objet dont il est question, que le terme originel ne contient pas. Par ailleurs, notons qu'il serait important de signaler la polysémie de ce terme aux usagers du lexique afin de bien différencier les deux acceptions dont l'une reste proche de la signification de *sakkuijuq* dans le registre du langage courant et l'autre, proche d'une nouvelle acception obtenue par extension sémantique.

L'extension sémantique touche à la désignation de certaines catégories, par exemple *nirjutiuaqtigiit*, traduit de l'anglais *family* et défini de la manière suivante « 1. A scientific grouping of similar types of animals 2. Refers to human couples » (NTI et CLAJ 2008 : 102). Ce terme a été créé à partir de *nirjuti(t)*, qui désigne les mammifères terrestres, marins et les oiseaux, dans le dialecte nord Baffin :

Pisuktit, puijit tingmiallu tamarmik taillugit nirjutuuvut.

Les *pisuktit* [« animaux terrestres »], *puijit* [« animaux marins qui sortent la tête de l'eau pour respirer »], et les *tingmiat* [« oiseaux »] sont des « nirjutit ». (Quassa 2000 ; notre traduction)

Si l'on en croit sa morphologie, ce terme désigne des animaux consommés par les humains *nir(i)-* (« manger ») + *-(j)uti* (« qui sert à ») + *-it* (pluriel). D'après le témoignage de l'un des membres du réseau Uqausiit, « Nirjutit means 'ones that are eaten for food' I can see a lot of species we don't eat so the term nirjutit cannot be used for species » (Uqausiit 25/03/2000).

Dans le dialecte d'Iglulik (Igloodik), ce terme désigne les animaux, toutes espèces confondues (Dorais 1979 : 68). S'il s'agit d'un terme générique qui désigne des animaux, nous n'avons pas trouvé de référence incluant des humains. Or, c'est bien ce dont il s'agit dans la seconde partie de la définition. Le choix de ce terme induit donc une modification de la catégorie préexistante par extension sémantique, indiquée par l'affixe *-qatigii(k)-*, qui ajoute le trait sémantique « conjointement ». Pour l'inuinnaqtun, on a préféré *ilagiit*, un terme polysémique qui signifie « la famille » mais aussi et plus largement « les parties d'un tout » et qui s'appliquerait non seulement à des animaux mais aussi à des objets inanimés.

Nous avons noté que des termes appartenant au vocabulaire général sont devenus polysémiques, par exemple, *mirnguiqsirvik*, qui désigne un parc territorial dans le vocabulaire spécialisé (NTI et CLAJ 2008 : 10) et un « jour de fête (ou de congé) » dans la langue courante (Schneider 1985 : 173). Autre exemple, le terme *piquti* désignant toute chose possédée en propre, équivalent de l'anglais *estate* (NTI et CLAJ 2008 : 94), « la propriété ». Probablement pour anticiper toute ambiguïté, les participants de l'atelier terminologique ont ajouté, entre parenthèses, *nunaqutiqarniq*, « le fait de détenir un territoire légalement approprié ». Enfin, nous avons relevé le terme *nakataq (angirunmi)*, présent dans le dialecte inuinnaqtun, un équivalent de l'anglais *article (of an agreement)* (NTI et CLAJ 2008 : 22). Polysémique dans la langue courante, il renvoie à : « standing marker; snow-block or other obj. stood up as a marker to find a sealhole again; front site or bead of a rifle which stands up for alignment with target and back site (*WCHB*) [West Coast of Hudson Bay] » (Spalding et Kusugaq 1998). La difficulté de faire correspondre le terme du langage courant, issu du mode de vie inuit, et l'objet d'importation constitue un obstacle qui favorise la lexicalisation (Uqausiit 02/10/2006) au détriment des polysémies rarement proposées

sur le réseau Uqausiit. Or, nous avons remarqué sur ce même réseau la volonté de revaloriser des termes anciens peu utilisés en leur affectant une nouvelle charge sémantique. Par exemple, le terme *ikiaqqivik* qui est réapparu dans le domaine informatique pour désigner la Toile (World Wide Web) et qui, comme ce fut explicité sur le réseau Uqausiit (04/01/2007), est un terme relatif à l'expérience du chamanisme et plus précisément au vol cosmique que le chamane effectuait dans la voûte céleste lorsqu'il partait à la rencontre des esprits les plus puissants. Cet exemple semble bien accepté car il ne génère pas d'ambiguïté car il s'inscrit dans un domaine autre que son domaine d'origine. Ce terme allie la concision (nombre de morphèmes limité), l'adéquation (lien logique entre le concept original et le terme en inuktitut) et la précision (par d'ambiguïté avec d'autres concepts). Cet exemple de créativité lexicale issu d'un processus d'élaboration concerté nous paraît fonctionner parfaitement et contribuer à l'inuitisation des lexiques spécialisés. La revalorisation de termes anciens est d'ailleurs une stratégie actuellement mobilisée dans le cadre de projets de revitalisation pour limiter l'influence des langues étrangères, notamment chez les Aléoutes de Sibérie (Berge et Kaplan 2005 : 300).

En ce qui concerne la restriction sémantique, nous avons relevé *nirjutit*, traduit de *ferae naturae* et défini par « wild animals that cannot be domesticated » (NTI et CLAJ 2008 : 104). Ainsi *nirjutit* qui, selon les dialectes, désigne tous les animaux ou seulement les mammifères terrestres, marins et les oiseaux, renvoie uniquement aux animaux sauvages dans un lexique spécialisé, sans tenir compte du fait qu'à l'époque antérieure à la sédentarisation, il arrivait que les Inuit adoptent, pour des périodes limitées, des ours ou les renardeaux.

Autre cas de restriction sémantique, le terme *killinga\** ou *kiglinga* « frontière » (NTI et CLAJ 2008 : 32), qui dans le contexte géopolitique actuel, fait référence à une limite géographique déterminée, induisant donc une forme de stabilité. Il s'appuie sur un localisateur préexistant *kigli-* ou *killi-* exprimant une limite, une bordure, un terme couramment utilisé pour désigner des éléments sur le territoire. Il ne s'agit pas toutefois d'une limite fixe puisque ce même terme s'applique aux champs de glace mouvants (*moving ice fields*) *kigit* ou *killit* (toujours au pluriel), terme relevé dans le dialecte aivilingmiutit (Spalding et Kusugaq 1998 : 42). Cette source indique que les glaces

sont aussi appelées *aulaniit*<sup>320</sup>, dont le sens premier est « le mouvement » (*movement*) (Spalding et Kusugaq 1998 : 14). Ainsi, la notion géopolitique de « frontière » induit une idée de stabilité que le terme originel ne comportait pas.

Le terme *angajurqaaq / angajuqqaq\**, signifie littéralement « le premier aîné » et qui désigne soit la mère, soit le père, constitue un autre exemple complexe de restriction sémantique et de polysémie. Dans la langue courante, il désigne l'un des deux parents mais aussi un chef de groupe (un leader). Il est attesté dans plusieurs dialectes : natsilingmiutit (McGrath 2005 : 81), dialecte sud Baffin pour désigner un chef de campement (Kublu 2003: 17), kalaallisut avec pour graphie *angajoqqaat* (Lorentzen 1927), uummarmiutun (Lowe 1984 : 61), et iñupiat avec *añayuqaaq* pour désigner un parent et *añayuqaaq* pour désigner un leader ou un chef (Interactive IñupiaQ Dictionary).

Ce terme est polysémique dans la langue courante, puisqu'il désigne soit un parent soit un chef de campement. Dans une série d'entrevues menées au Collège arctique du Nunavut, l'aîné Lucassie Nutaraaluk rappelle l'introduction de nouveaux termes permettant de désigner les personnes exerçant une forme d'autorité, termes qui se sont ajoutés aux termes préexistants, notamment le terme *angajuqqaq* :

Kisianili tamakkua kamasinaillu Prime Minister-lu pijaummata angajuqqaarijat. uvattiaruli uqaqattaqsimagiinattigu Prime Minister-lu kamasinalu. Kamasinaqqaattarniraluaqtugut sunauvva angajuqqaattinnik angajuqqaarijattinnik nunalinni. Angajuqqaat angajuqqaarijavut piqujangilli taimaiqujangit naalaksiarlugit suurlu tigujaulangajualuttit kappianarniqsauvajummata. Maannali kappiagijajaqtuujaaqattarunniiratta angajuqqaangugalanik uqalimautiqqatarunnaliqtugulu angajuqqaaraaluugaluqqat takannaqai tamaaniqai pirurniutiaq isumagijajaqtutik taimaitaulualiqitut inunnut. Naalaktautsiariaqqaattajummatali iliranaqtualuqattajummata uvikkaulluni ilirasunniqsaaluuvajummatali angajuqqaqtarijaminik. Inunnik nunaliit angajuqqaqtaqausuunguvammata ammalu uumajurniariaqarniup misaanut. Taimainginnangikkaluarlutik angajuqqaqtaqaluaqpajummata.

Words like commissioner and prime minister are borrowed words in Inuktitut. In the old days, we never had those positions, so we borrowed these words. An *angajuqqaq* is a wise older person in my dialect. We need to listen to what they say because they are wise. They were well respected, especially by the young. When you were young, you were easily intimidated by a person who knew a lot. Each camp leader, *angajuqqaq* dealt with wildlife and hunting. The camp survived because of the *angajuqqaq*. (Oosten *et al.* 1999 : 113 et 115)

---

<sup>320</sup> Le père Schneider avait également noté *aulaniq* comme un terme utilisé largement au Québec arctique pour faire référence à une partie mouvante de la banquise, surtout celle qui est localisée au bord du rivage (Schneider 1970 : 26).

Le terme *angajuqqaq* connaît un élargissement de sens dans les années 1960 lors de l'arrivée des responsables administratifs et des fonctionnaires chargés par le gouvernement fédéral d'organiser la vie des Inuit.

Il semblerait qu'en présence d'une forme d'autorité inédite, le terme *angajurqaaq / angajuqqaq\** ait acquis un trait associant la notion de hiérarchie et celle d'autoritarisme, un phénomène observé par l'anthropologue Hugh Brody (1987: 113) et par le révérend Peacock au Labrador (Peacock 1974 : 16-17)<sup>321</sup>. Ce terme a été défini dans deux dictionnaires unilingues, au Nunavik et dans le dialecte nord Baffin respectivement :

Kamajik nunaliup igluuluunniit iluani tukimuaqtisijik aulatsijik imaangaiqtik angajuqqaq.

Un « *angajuqqaq* » est responsable d'une communauté ou d'une maisonnée, il définit les axes, dirige et régit. (Qumaq 1991 : 175, notre traduction)

Timiujumi sivuliuqtigijaujuq tukimuaktittijiulluni angajuqqaanguvuq.

Dans un organisme, celui qui est « *angajuqqaq* » est considéré comme le responsable qui définit les axes. (Quassa 2000 : 246, notre traduction)

Le terme *angajurqaaq / angajuqqaq\** désignait, à l'époque où Schneider et Thibert compilaient leurs dictionnaires (Schneider 1970 : 3; Thibert 1958 : 76), un responsable administratif. Il désignera plus tard un Premier ministre (Dorais 1976 : 20) ou le chef de la division du Bien-être social à qui des lettres de plainte étaient adressées. Nous avons relevé, dans une lettre écrite par Elijah Angatok de Fort Chimo (Kuujuuaq) en 1965<sup>322</sup>, l'expression « *angajuqqanut aatugamiunut* » traduite à l'époque par « the boss in Ottawa ». Nous l'avons également relevée dans un article de 1969 du mensuel bilingue *Tusaqvik/Listening Post*, rédigé par le premier député inuit de l'Arctique oriental à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, Simonie Michael. Celui-ci incitait ses concitoyens à ne pas considérer les fonctionnaires du gouvernement comme leur étant supérieurs. Selon lui, les fonctionnaires devaient se mettre à l'écoute des Inuit et non leur dicter leur conduite (Michael 1969 : 6-7). À la même époque, le terme *isumataq*, également issu du langage courant et désignant un chef de campement (Kublu 2003 : 59), était synonyme de *angajurqaaq/angajuqqaq\**. Suivi de

---

<sup>321</sup> Le révérend Peacock a produit les définitions suivantes : « *angajuqausirluni* = authoritative, commanding, provides himself with authority », « *angajuqausirpuq* = imperious, he regards himself as boss » (Peacock 1974 16-17).

<sup>322</sup> BAC RG85 D-3-a, volume 626, dossier A1012-8, partie 1, *Eskimo translation - Letter to the Welfare Division*, 11 mai 1965. Nous avons adapté la graphie de la citation aux normes ICI afin d'en faciliter la lisibilité.

l'augmentatif *-juaq-*, ainsi que nous l'avons relevé dans le bulletin *New News*, il désigne les hauts fonctionnaires de l'administration canadienne (attesté dans Curley 1968 : 12). Dans la langue courante, ce terme a acquis de nombreuses significations en lien avec la notion de supérieur hiérarchique. Il désigne « un employeur », au Nunavik et à l'ouest de la baie d'Hudson (Schneider 1985 : 27), « un gérant de magasin », au Nunavik (Dorais 1976 : 13 ; Dorais 1983 : 7), « un capitaine » ou « un commandant » au Labrador (Peacock 1974 : 143), « un chef élu » au Labrador et dans plusieurs communautés du Nunavik (Dorais 1983 : 7).

Au Nunavut, dans la sphère publique, le terme *angajurqaaq / angajuqqaq\** est également polysémique. Il désigne de manière générale un président de toute sorte (Harnum 1999). Nous l'avons relevé systématiquement dans les journaux de l'Assemblée législative du Nunavut comme équivalent de l'épithète « honorable » qui permet de s'adresser aux ministres. D'autre part, l'intitulé de nombreuses entités administratives est formé sur la base nominale *angajuqqa-*, par exemple *angajuqqautiit katimajingit* « un conseil d'administration » (Harnum 1999) ou *kanataup angajuqqaarjuanga*, « le Premier ministre (du Canada) » (Collège arctique du Nunavut 2003 : 49). Nous avons observé une ambivalence actuelle dans le terme *angajuqqaq\** pour désigner un représentant de la sphère publique. La nouvelle acception du terme *angajuqqaq\** a été signalée, sur le réseau Uqausiit, comme potentiellement trompeuse car elle sous-tend l'idée de protection et de bienveillance parentale qui provient de l'acception ancienne du terme (Uqausiit 2010/05/12) et qui risque de conférer un capital de sympathie à une entité, ou à une personne qui ne considérerait pas pour autant devoir adopter l'attitude de bienveillance attendue. Une observation similaire a précédemment été formulée au sujet du terme *ikajuqti*.

Concernant les cas de substitution, nous n'en avons identifié que fort peu dans les lexiques spécialisés. Nous avons toutefois relevé deux termes se référant à la loi. D'une part, le terme *piqujaq\** désigne la règle coutumière inuit et dont la qualité incitative et non contraignante est induite par l'affixe *-qu-*, qui signifie « souhaiter, demander de faire ». Or, *piqujaq* est actuellement employé comme synonyme de *maligaaq\** « la loi canadienne », laquelle est associée, selon les Inuit, à la contrainte, ainsi que l'exprime implicitement la base verbale *malik*<sup>323</sup> suivie de *-gaq*. Ce

---

<sup>323</sup> Cette opposition est toutefois récente. Avant l'introduction de la loi canadienne, il existait plusieurs types de règles à suivre, plus ou moins incitatives : les *maligait*, décrites dans la terminologie des aînés

changement de sens a été précédemment identifié par plusieurs chercheurs (Michèle Therrien *in* Brice-Bennett 1996 : 140 ; Oosten et Laugrand 2002 : 5) qui indiquent que la signification de *piqujaq*, dans le sens de « loi traditionnelle », a été modifiée au cours d'un processus de traduction. Les auteurs ajoutent : « Western concepts acquired new connotations and meanings associated with the old Inuktitut words that are not always sufficiently acknowledged by Westerners » (Oosten et Laugrand 2002 : 5). Dans l'ouvrage *Inuit and the Law* (ITC 1974) qui permit à l'association inuit nationale du Canada, Inuit tapirisat du Canada, de présenter au grand public inuit un aperçu de la loi canadienne, le terme *maligaq*\* fut adopté tout au long du document sans référence à la règle coutumière inuit. À partir des années 1980, *maligaq* et *piqujaq* semblent avoir été considérés comme des synonymes dans les Territoires du Nord-Ouest (ICI 1987: 36). Dans les années 1990, nous avons relevé une traduction de « règle coutumière » comprenant le terme *maligaq* : *maligaq iliqqusituqartugut* (GTN-O Legal Interpretation 1995: 23). Au Labrador, les récents ateliers terminologiques consacrés au domaine juridique présentent *pikKujak* et *maligatsak* comme étant des synonymes permettant de traduire le terme « loi » (ou *act*, en anglais) (GT-N&L 2007a : 91). Le lexique *Terminology on Nunavut Land Claims Agreement* présente les deux termes tels des correspondants dans des dialectes différents : les équivalents de l'anglais *statutes* sont *piqujait* en inuktitut et *maligat* en inuinaqtun (NTI et CLAJ 2008 : 262). Les journaux des débats de l'Assemblée législative du Nunavut présentent également ces deux termes comme des synonymes. Cette interchangeabilité entre *piqujaq* et *maligaq* peut surprendre étant donné qu'elle s'inscrit dans le domaine juridique qui est particulièrement sujet à interprétation. De plus, le recours au terme *piqujaq*, qui désigne des lois coercitives et non incitatives, peut induire en erreur les locuteurs peu familiers de la terminologie spécialisée. La polysémie du terme *piqujaq* risque de poser problème le jour où l'acception du terme de spécialité sera incorporé dans la langue courante.

Lorsque des catégories ne correspondent pas parfaitement, le calque peut induire un élargissement sémantique, comme *ilagiit/illugatigiit* « famille/maisonnée » en inuktitut et *iglumiuaqatigiit* en inuinaqtun, sélectionnés pour traduire l'anglais *domestic*, doté d'une définition double « 1. Within a family or household 2. Within Canada » (NTI et CLAJ 2008 : 83). La signification des termes désignant habituellement la famille

---

collectée par Alexina Kublu comme étant « accepted guidelines for doing things that need to be followed » (Kublu 2003 : 55), les *piqujait*, « acceptable behaviour » (*Ibid.* : 73) et les *tirigusuusit*, « specific injunction imposed on a person which one had to follow » (*Ibid.* : 105).

(*ilagiit, iglimiuqatigiit*) et les habitants d'une maison (*illugatigiit*) est alors élargie pour inclure la vie ou les institutions canadiennes, par opposition à celles des autres pays<sup>324</sup>.

Nous avons relevé un calque linguistique s'inscrivant dans le domaine des mathématiques : *kippaariktuq*, traduction de l'anglais *square* (NTI et CLAJ 2008 : 260) et qui permet de désigner des surfaces. La référence à la forme carrée a été adoptée de l'anglais et s'appuie sur *kippariktuq* « it is square or rectangular in shape » et *kippalik* « square-stern canoe or boat », ce dernier étant attesté dans le dialecte nord Baffin (Spalding et Kusugaq 1998).

Le calque permet de désigner des représentations symboliques nouvelles, par exemple *timi-*, terme appartenant au dialecte inuinnaqtun pour traduire l'anglais *body (of an organisation)* (NTI et CLAJ 2008 : 62) et qui, dans la langue courante, désigne le corps humain ou animal, ou encore l'intérieur des terres (Spalding et Kusugaq 1998).

Tout comme nous l'avons remarqué dans le cas de certains emprunts, le calque permet d'éviter la polysémie d'un terme dans un même domaine. Ceci explique pourquoi le terme *tikkuaqtausimajuq*, traduit de l'anglais *appointed* (NTI et CLAJ 2008 : 19) et issu de *tikkuatu(rpaa)* « il le montre du doigt » (Dorais 1978 : 118), a été préféré à *niruaq-* « choisir, voter », lequel est habituellement utilisé dans le cadre d'une élection. La traduction littérale est : « celui qui a été montré du doigt ». En 2010, un membre du réseau Uqausiit annonça que le Bureau des langues du Nunavut proposait de substituer à celui-ci les termes *tilisiniq*, *initaaqtitiniq*, et *katimajinnguqtittiniq*, pour faire échec à une traduction trop littérale (Uqausiit 06/01/2010).

Les calques linguistiques ne semblent pas être très prisés si bien que certains d'entre eux, pourtant bien implantés, ont fait l'objet de mesures correctives. Nous avons déjà mentionné la démarche des aînés Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiiit en 2005, au sujet du terme *iksivautaq\** qui signifie « la chaise » dans la langue courante et qui désigne pourtant le président de séance (*chairman*) dans la sphère publique. Un autre exemple, moins connu, concerne *mamisarniq\** qui signifie littéralement « travailler à la guérison (d'une plaie ou d'une coupure) avec le temps » et qui est employé couramment dans la sphère publique du Nunavut et du Nunavik pour désigner un processus de

---

<sup>324</sup> La banque de données linguistiques et terminologiques du gouvernement du Canada indique qu'en français, l'adjectif « domestique » est considéré comme une anglicisme dans plusieurs ouvrages. Il indique pourtant que « le mot est admis et très répandu dans l'usage ». Canada, Bureau de la traduction. *Terminum Plus* mise à jour du 8 février 2006. Consulté le 23 février 2011.



guérison spirituel, émotionnel et mental. Nous l'avons relevé dans les journaux de l'Assemblée législative du Nunavut sous la forme *mamisarniq\** et *mamisainiq*. Ce calque induit une confusion à deux niveaux. Celle-ci nous a été signalée par un membre du réseau Uqausiit. D'une part, à cause d'une divergence interdialectale, la base verbale *mami(puq)* (« guérir ») n'est connue que dans l'ouest de la baie d'Hudson et dans le dialecte Nattilingmiut car elle est substituée à *aaqqi(paa)* sur l'île de Baffin et au Nunavik (Dorais 1990b : 121). D'autre part, *mami(ppuq)*, qui relève du domaine du corps humain dans la langue courante, a acquis une nouvelle acception dans la sphère publique où la réconciliation (entre le gouvernement et les Inuit) est associée à une triple guérison spirituelle, émotionnelle et mentale. Ce calque a été soumis à discussion sur le réseau Uqausiit et les échanges montrent que l'on a pleinement conscience de l'influence de la pensée anglo-canadienne sur le changement sémantique de ce terme, une situation d'autant plus regrettable, disent certains, qu'il existe un terme plus approprié et qu'il faudrait puiser davantage dans les ressources de la langue. L'un des membres du réseau précisa en anglais :

For example when we talk about either a cut/sore/infection (any open wound) is healing – *mamiliqtuq* or *mamituq* – healed but we have different words to say the healing of the mind or healing of the heart (in adults it is usually caused by loss of a loved one and for a child we use the same word to mean calm them down) - *saimmartuq* or healing of the body (as a whole) – *aaqqituq* or *piusiyuq* or *piggangittialirtuq* and there are so many more very specific words to express healing and again each dialect has a wonderful word for them. (Uqausiit 2008/01/22)

Au Nunavik, la section linguistique de l'Institut culturel Avataq incite à substituer *anngiajartuq* à *mamisartuq* pour évoquer le concept de guérison ou de guérison holiste<sup>325</sup>.

Notons enfin que le changement sémantique peut aussi s'appliquer à des toponymes. Tel est le cas de *Tallurutik\** qui désigne Dundas Harbour sur Devon Island (côte nord de Lancaster Sound). Il a été créé par un processus de lexicalisation sur la base de ses caractéristiques géologiques, une côte à pic, ravinée (Mary-Rousselière 1980 : 43 in Bordin 2003 : 232) qui rappellent les tatouages du menton, appelés *talluruti(k)*. En outre, ce terme est depuis peu appelé à désigner le passage du Nord-

---

<sup>325</sup> Communication personnelle avec la terminologue de l'Institut culturel Avataq, le 23 avril 2010.

Ouest dans la sphère publique canadienne. Ce terme a acquis cette extension sémantique suite à une décision politique<sup>326</sup>.

Nous avons présenté ces divers exemples de changement de sens en mettant en évidence les points d'intersection entre la langue commune et le vocabulaire spécialisé. Le rôle joué par les professionnels de la langue inuit nous paraît central pour aborder ces points d'intersection. Nous retenons pour cela l'hypothèse d'Antoine Meillet qui écrivait que la structure sociale constitue le principe essentiel du changement sémantique :

[L]a variation du vocabulaire ne se limite pas à ce qu'exige la nature même du groupe ; elle est grossie intentionnellement par suite de la tendance qu'a chaque groupe à marquer extérieurement son indépendance et son originalité ; tandis que l'action de la société générale tend à uniformiser la langue. (Meillet 1905-1906)

On ne saurait sous-estimer l'influence des « professionnels de la langue inuit » (traducteurs, interprètes et terminologues) sur les phénomènes de changement sémantique. Au Nunavut, ce phénomène se matérialise notamment par une tendance à vouloir limiter de manière intentionnelle l'adoption d'emprunts linguistiques. Or, ces professionnels font preuve d'une grande réceptivité à l'influence de l'anglais, ainsi que le montrent plusieurs exemples de changements de sens, d'extension, de restriction, de substitution sémantique et au travers de l'adoption de calques.

Les polysémies figurant dans un même domaine d'expérience feront vraisemblablement l'objet de discussions lors de prochains ateliers terminologiques, afin d'en limiter les ambiguïtés. Le processus de transfert des néologismes dans la langue courante fournit des informations cruciales car l'adoption ou le rejet de certains termes pourrait être un indicateur de leur degré d'adéquation, l'étape suivante consistant à « revoir les équivalents ou les néologismes existants qui ne fonctionnent pas dans l'échange linguistique, calques ou jargons, ou encore désignations à charge émotionnelle très forte » (Therrien 1996 : 30).

Même s'il existe des divergences d'opinion parmi les membres de ce groupe, tous sont conscients de l'immense responsabilité qui est la leur face aux locuteurs de la langue et tout particulièrement face aux aînés. Cette implication s'ancre dans le paradigme de la personne bilingue, telle que nous l'avons présentée au premier chapitre,

---

<sup>326</sup> L'historique de ce terme et les raisons de son extension sémantique sont précisées plus loin dans la section portant sur les emprunts de l'anglais à l'inuktitut ayant fait leur apparition dans le cadre de décisions politiques.

et telle qu'elle s'inscrit dans le contexte historique et social de la prise en charge administrative des Inuit par le gouvernement fédéral puis par le gouvernement territorial.

Notons enfin que le changement sémantique pratiqué au Nunavut génère une certaine confusion lorsque les contextes d'emploi ne sont pas clairement identifiés. Par exemple, le sens de *kigli/killi* (ou *kiglinga*) « la limite, la frontière » n'est pas le même en géopolitique et dans le contexte de la chasse, même si les deux termes font référence au même territoire. Dans le premier contexte, *kigli/killi* (ou *kiglinga*) induit la stabilité géographique, ce qui n'est pas le cas du deuxième. Il s'agit là d'un aspect important qui permet de préserver l'inclusion de la notion de stabilité, voire de souveraineté, dans le contexte des relations entre États et la notion de mouvement dans le contexte de chasse et de subsistance. Un aîné unilingue qui prendra connaissance de l'acception géopolitique du terme dans les médias ou au cours d'une réunion dans le cadre de la vie publique ne présupposera pas qu'il induit la notion de stabilité. Pour sa part, un jeune qui apprendra le terme dans le cadre scolaire ne présupposera pas la présence de la notion de mouvement lorsqu'il entendra un récit de chasse ou ira à la chasse.

### ***III.3.1.d. Particularités des lexiques spécialisés***

#### *III.3.1.d.i) Découpage du réel*

Dans la logique de traduction sous-tendue par l'activité néologique, les obstacles liés aux distorsions engendrées par un découpage divergent du réel se présentent sous plusieurs formes. Afin de les amener de manière efficace, nous avons adopté l'identification proposée par le terminologue Loïc Depecker (2003 : 113) en retenant deux points : la divergence de découpage des concepts d'une langue à l'autre et le manque de désignation dans une langue pour un concept donné<sup>327</sup>.

Par « divergence de découpage des concepts d'une langue à l'autre », Depecker désigne les « phénomènes de non recouvrement » (Depecker 2003 : 113) qui induisent une impossibilité d'établir des correspondances résultant elles-mêmes soit en l'adoption d'une équivalence fonctionnelle soit en un vide linguistique.

On observe dans les lexiques spécialisés en langue inuit une divergence avec les équivalents anglais des termes, notamment dans le découpage des éléments de la

---

<sup>327</sup> Les deux autres distorsions mentionnées par Depecker sont « la différence de représentation des concepts d'une langue à l'autre » et « la fausse convergence conceptuelle par effet de rapprochement formel dans une langue » (Depecker 2003 : 113).

classification scientifique des espèces. Betty Harnum avait relevé *natsiq* (« phoque annelé ») et *nanuq* (« ours polaire ») (Harnum 1989 : 138) devenus, par extension sémantique, des unités de la classification scientifique des espèces correspondant à « la famille » dans le modèle euro-canadien issu de la taxonomie linnéenne. Or, comme nous l'avons vu, l'inuktitut possède son propre système de classification s'appuyant sur des caractères divergents tels que : *puijiit* (les animaux qui sortent la tête de l'eau) (Qumaq 1991 : 199), *pisuktiit* (les animaux terrestres, litt. « les marcheurs ») (Qumaq 1991 : 187), *tariurmiutaq* (litt. « les habitants de la mer ») et tout particulièrement les poissons de mer, opposés aux poissons d'eau douce (Spalding et Kusugaq 1998).

Une requête a été récemment formulée sur le réseau Uqausiit quant à la pertinence d'affecter à *nanuq* le sens de « famille » et d'unité de classification, par hyperonymie<sup>328</sup>, un recours commun en traduction lorsqu'un terme vient à manquer (Depecker 2003 : 134). Le terme *nanuq* inclurait alors à la fois l'ours polaire, habituellement désigné par ce terme et l'ours grizzli (Uqausiit 05/03/2009). Les discussions menées autour de cette question sont révélatrices des enjeux relatifs à la divergence de découpage des concepts entre l'inuktitut, l'inuinnaqtun et l'anglais. Au-delà de la nécessité de différencier les deux plantigrades, considérer le terme *nanuq* comme une équivalence fonctionnelle fut ressenti comme absurde : « I think that it would be same thing as us trying to include *ugjuut* as seals »<sup>329</sup> (Uqausiit 05/03/2009). Selon un membre du réseau impliqué dans l'effort de revitalisation de l'inuinnaqtun, la suggestion fut même considérée comme une pratique potentiellement nuisible :

This move to use one term will add to the practice of language deterioration of a language. We are in language revitalization mode in our region and we need all the support to ensure our language grows, not change. (Uqausiit 05/03/2009)

Un autre membre, pourtant très favorable à la normalisation terminologique, a ajouté que les aînés ne permettraient pas que des ours polaires et des grizzlis soient inclus dans une même catégorie. Ce à quoi un autre membre ajouta :

There is no way to combine both polar bears and grizzlies. It has to be understood and accepted that general English words cannot dictate the direction of Inuktitut or Inuinnaqtun which is requested often. This is also true of buzz words which do not always translate well Inuinnaqtun. (Uqausiit 05/03/2009)

---

<sup>328</sup> L'hyperonyme est « la désignation dans une langue d'un concept superordonné » (Depecker 2003 : 134).

<sup>329</sup> Précisons qu'*ugjuut* désigne les phoques barbus et *natsiit*, les phoques annelés.

De plus, la prévalence du découpage des concepts en langue anglaise sur celui de la langue inuit de manière générale fut dénoncé (Uqausiit 06/03/2009). L'impossibilité de rassembler l'ours polaire et le grizzli sous une même appellation ne fut toutefois pas rejetée par tous. Un membre mentionna que sous l'effet du réchauffement climatique, les territoires des deux plantigrades s'entremêlent, avec parfois des cas de croisement (Uqausiit 06/03/2009). Ce faisant, il indiquait de manière détournée qu'il s'agirait alors de nommer une nouvelles réalité et non d'accepter un découpage exogène. Un autre proposa de rechercher les caractères communs aux deux types d'ours afin d'élaborer un terme pertinent (Uqausiit 06/03/2009). Ces réactions indiquent à quel point il est important de ne pas minimiser le rapport de force linguistique entre l'anglais et la langue inuit.

La divergence de découpage des concepts d'une langue à l'autre est un thème récurrent sur le réseau Uqausiit. Il apparaît surtout dans les domaines de prédilection de l'expertise inuit tels que la terminologie de la parenté, la désignation des espèces animales (Uqausiit 28/03/2006)<sup>330</sup> ou encore des saisons (Uqausiit 01/05/2006).

En guise de conclusion sur cet aperçu des enjeux associés à la divergence de découpage des concepts en langue inuit et en anglais, soulignons le refus des professionnels de la langue inuit de considérer comme un vide linguistique des phénomènes qui sont organisés selon d'autres classifications. Dans cette perspective, il s'agit d'éviter que la langue inuit puisse être perçue comme une langue imprécise, ce qui est d'autant plus inconcevable lorsqu'il s'agit d'un domaine très bien décrit par les Inuit. Cette résistance à l'adoption d'équivalences fonctionnelles serait dès lors liée, d'une part, au fait que les discussions au sujet de la divergence de découpage des concepts se font habituellement au détriment de l'inuktitut et, d'autre part, au fait que les catégories inuit ne sont pas assez connues ou reconnues. Ceci est d'autant plus important qu'il a été remarqué que « le langage scientifique ou technique issu d'une classification normalisée, tend à substituer son lexique au lexique antérieur de la langue, disons spontanée » (Mounin 1963 : 142), et notamment en ce qui concerne les éléments de classification des espèces du règne animal, remplacés par la classification linnéenne, comme ce fut observé dans la langue allemande (Basilius 1952 : 102 *in* Mounin 1963 :

---

<sup>330</sup> Identifié comme un concept étranger par l'un des membres du réseau, la recherche d'un équivalent pour l'anglais *immediate family* en langue inuit apparaît difficile malgré le fait que la parenté soit un domaine précisément décrit en langue inuit (Uqausiit 28/03/2006).

142). S'il convient de cerner le degré de recouvrement des concepts d'une langue à l'autre (Depecker 2003 : 122), il est important de s'assurer que les concepts issus de l'expérience et de la terminologie inuit soient connus, reconnus et ne soient pas remplacés, sans un effort marqué par le sceau de la concertation par la terminologie normalisée, qui rappelons-le est tributaire des orientations de la politique linguistique du moment.

Par « manque de désignation » Depecker entend : « le fait, soit d'une indistinction dans une langue pour un concept considéré, soit d'une lacune linguistique, soit de l'absence dans la réalité décrite par cette langue du concept ou de l'objet considéré ». Il précise que ce manque de désignation est habituellement comblé par une périphrase ou un emprunt établi dans une autre langue (Depecker 2003 : 115). Nous avons remarqué que ce manque, en inuktitut et en inuinnaqtun, émerge notamment dans des domaines où il existe une structuration très nette, non linguistique, des concepts correspondants en anglais, comme par exemple les grades militaires (Uqausiit 02/12/2009) fondés sur des rapports hiérarchiques définis par référence à la structure numérique des unités militaires (Mounin 1963 : 130) ou encore par le degré d'avancée de l'étudiant dans le système universitaire et la validation des diplômes (de l'anglais *Bachelor's degree, Master's degree, Ph.D.*). La pratique actuelle que nous avons observée tend à mettre de l'avant cette hiérarchie dans les relations d'association des concepts. C'est ainsi que suite à une requête sur le réseau Uqausiit, les formulations suivantes ont été proposées :

Bachelors Degree: quvvasinniqsarmik ilinniarniq, learning at a higher level.

Doctorate Degree: puqtuniqupaarmik ilinniarniq, learning at the highest level.

So would Masters Degree be: akullirmik ilinniarniq. (Uqausiit 19/08/2007)

Un autre membre du réseau rappelle l'existence des termes *ilisimajurjuaq* (« qui a acquis un savoir de tout premier plan »), *quttingniqpaq* (« au plus haut ») ou *quttingniqsaq* (« plus haut que les autres ») mais il précise que ces termes le mettent mal à l'aise. Ces derniers placent en effet la personne de manière métaphorique sur un piédestal, ce qui est en rupture avec la pensée inuit qui se veut plus discrète sur la position occupée dans la hiérarchie sociale (Uqausiit 17/08/2007). Un autre membre dit que, quant à lui, il ne souhaiterait pas être qualifié d'*ilisimajurjuaq* (Uqausiit 17/08/2007). Dans chacun de ces termes, on note la présence de l'un des affixes comparatifs ou augmentatifs suivants *-niqsaq-* (superlatif relatif, « plus »), *-niqpa-*

(superlatif absolu, « le plus »), *-juaq-* (« le grand ») et/ou des bases *quvva(tuq)-* (« il s'élève, il monte plus haut »)<sup>331</sup>, *puqtu(sivuq)-* (« il s'élève, il se grandit »)<sup>332</sup>, *akulli(q)-* (base localisatrice, « situé entre ou parmi deux éléments du même genre »)<sup>333</sup>, *qutti(ktuq)-* (« être placé au-dessus »)<sup>334</sup>. L'accumulation de références à des niveaux distincts est problématique tant sur le plan des représentations culturelles que sur le plan technique. De plus, ces niveaux seront irrémédiablement remis en cause lorsque des concepts intermédiaires devront être désignés. En guise de clin d'œil, un membre du réseau Uqausiit offre un aperçu des limites de cette pratique. Il écrit : « If chicken is aqiggiirjuaq [littéralement « un grand lagopède »] would turkey then be aqiggiirjuarjuaq [« un très grand lagopède »] and ostrich would be aqiggiirjuarjuarjuaq [« un très très grand lagopède »] ? » (Uqausiit 12/05/2008).

Au delà de cette note d'humour, nous avons observé que dans le domaine de l'administration et du politique, la désignation de représentants, inscrits dans des rapports de hiérarchie sociale, pose problème. Nous avons relevé une accumulation d'affixes augmentatifs (*-mmarik*, *-jjuaq*) et de bases nominales récurrentes telles que *angajuqqa-* (« un chef »), *aulatsiji-* (« un administrateur »), *kiggaqtuiji-\** (« un représentant ») dans des termes propres à un même champ terminologique<sup>335</sup>. Cette pratique remonte au moins aux années 1960. Dans le magazine *Inuktitut* de janvier 1965, nous avons relevé « inulirijilimaakut angajuqqammarialunga » qui désigne Arthur Laing en sa qualité de ministre des Affaires indiennes et du Nord (Canada, MAINC 1965 : 47, orthographe adaptée). Ce terme cumule deux augmentatifs : *-mmarik-* et *-aluk-*<sup>336</sup>. Notons toutefois que depuis l'utilisation généralisée de l'emprunt linguistique, le terme *minista* a probablement permis de contourner l'imprécision engendrée par la multiplication des titres des responsables situés hiérarchiquement en dessous du ministre.

Avec l'introduction de la gestion administrative et politique des Inuit par le gouvernement fédéral, la terminologie inuit concernant l'exercice de l'autorité a cohabité avec une terminologie créée pour des besoins de gestion, de manière plus ou

<sup>331</sup> Schneider 1985 : 331, notre traduction.

<sup>332</sup> Schneider 1985 : 272, notre traduction.

<sup>333</sup> Schneider 1985 : 14, notre traduction.

<sup>334</sup> Schneider 1985 : 330, notre traduction.

<sup>335</sup> Un champ terminologique est un « ensemble de termes dont les concepts sont en étroite relation » (Depecker 2003 : 181).

<sup>336</sup> Rappelons que ce terme est formé de « 'angajuk' (aîné, plus âgé), 'rqaar' (idée d'antériorité) » (Therrien 1979 : 30).

moins concertée. Bien que la terminologie inuit relative à l'exercice de l'autorité ait intéressé les anthropologues, à notre connaissance seul Hugh Brody l'a étudiée dans une perspective diachronique. Dans son ouvrage *Living Arctic: Hunters of the Canadian North* (Brody 1987), il mentionne les sous-entendus du terme qui, selon lui, est le plus souvent utilisé par les Inuit de l'île de Baffin pour désigner l'autorité détenue par une personne. Il précise toutefois qu'à l'instar du terme *isumataq* (l'équivalent du terme *angajurqaa* chez les Inuit de l'Arctique central canadien)<sup>337</sup>, ce terme ne pourrait être traduit par « autorité » (*authority*) tel que l'entendent les Européens et les Nord-Américains. Brody remarque que dans son utilisation courante, *angajurqaa* connote une forme d'autorité excessive (*undue bossiness*) (Brody 1987 : 113-115). Brody indique que ce nom était donné aux gérants de magasins de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) ainsi qu'aux commerçants auxquels les Inuit vendaient les fourrures. Plusieurs lexiques étudiés montrent qu'effectivement, ce terme était employé, au moins depuis les années 1970 au Nunavik, pour désigner un gérant de magasin (souvent de la CBH), (Dorais 1976 : 13, Dorais 1983 : 7) ainsi qu'au Labrador pour désigner un capitaine ou un commandant (Peacock 1974 : 143). Il s'agit là d'un fait intéressant car, comme le fait remarquer Brody, en tant que base nominale, ce terme permet de désigner divers niveaux dans l'exercice de l'autorité. Tel est le cas du Premier Ministre dont l'autorité est, en principe, reconnue comme légitime.

Ajoutons aux remarques de Brody que, grâce aux recherches menées dans le cadre de la compilation du lexique associée à cette thèse, nous constatons qu'*angajurqaa-* fonctionne comme une base productive sans toutefois indiquer clairement le degré d'autorité détenu par la personne<sup>338</sup>. D'autre part, on pourrait se demander à quel point la connotation d'autorité abusivement exercée est présente dans les titres relatifs à des fonctions puisqu'il s'agit de référents autres que le référent originel (un parent, un aîné). Le terme *angajurqaaliuriaq*, noté par Louis-Jacques Dorais dans les années 1970 au Nunavik (Dorais 1976 : 11), une traduction de « élection » signifie littéralement « fabriquer un chef » (Dorais 1976 : 11). Le fait d'opter pour l'affixe *-liuq-* au détriment de *niruaq-* (« choisir ») pourrait laisser entendre que l'autorité du chef élu se distingue de l'autorité exercée par les aînés et les parents

---

<sup>337</sup> Le terme *angajurqaaq\** est attesté dans le dialecte de sud Baffin, comme équivalent d'*isumataq* dans le dialecte nord Baffin et de *naalagaq* dans le dialecte kivallirmiutit. (Kublu 2003 : 17).

<sup>338</sup> Comme le note également Brody, plusieurs titres sont directement empruntés à l'anglais (Brody 1987 : 115). On peut par exemple penser aux termes *ministra* ou *kamisina\**.



car, selon le système de valeurs inuit, le processus menant à l'exercice d'une forme d'autorité reconnue est le fruit d'une lente maturation. Il ne possède pas de caractère inhérent.

Revenons aux affixes augmentatifs : nous avons également remarqué l'absence de concordance entre le choix des augmentatifs et les fonctions occupées. Par exemple, *aulatsijimmarik* (« Chief Executive Officer ») (Harnum 1999 : n.p.) et *niruaqtulirijirjuaq* (« Chief Electoral Officer ») (*Ibid.*) affichent respectivement *-mmarik* et *-(j)juaq* alors que ces deux termes sont placés au même niveau sur le plan conceptuel.

Afin de limiter les ambiguïtés induites par la multiplication des bases productives et la récurrence des mêmes affixes, l'activité néologique tirerait certainement bénéfice à proposer aux participants des ateliers une vue d'ensemble des notions apparentées à celle qui sera discutée, en vertu de l'observation suivante de Wüster : « It is impossible to standardize terms in any useful way without previously or at the same time having systematized all the relevant concepts in use » (Wüster 1955 : 5).

Il convient de rappeler que le lexique est un ensemble de structures et qu'il ne saurait être envisagé tel une « nomenclature », un « répertoire », un « inventaire » ou un « sac-à-mots », comme il a pu être considéré auparavant par la linguistique générale (Mounin 1963 : 71). Deux concepts ne pouvant être identiques (Depecker 2003 : 122), parce que « la partie conceptuelle [d'un terme] est constituée uniquement par des rapports et des différences avec les autres termes de la langue » (Saussure *in* Mounin 1963 : 72), s'efforcer de lever les ambiguïtés dans la pratique de la néologie concertée paraît incontournable. Le recours aux définitions terminologiques tient compte de « la dimension (critères de sélection des caractères) et de la direction (axe d'analyse choisi pour cette sélection) du concept » (Depecker 2003 : 142). Cette mise en évidence du rôle de la définition est tirée de l'expérience de l'*International Organisation for Standardisation* (I.S.O.) qui, en 1953, a décidé d'« aller des notions aux définitions, puis des définitions aux termes. C'est-à-dire à ne reconnaître que l'*unité linguistique* la plus propre à l'étalonnage des termes dans des langues différentes (à la comparaison de leur surface sémantique). C'est la collection des caractéristiques qui décrivent la notion correspondante : la définition » (Mounin 1963 : 127-128).

Tout comme le linguiste Ronald Lowe considère que l'enseignement des mots d'usage courant, comme s'il s'agissait d'éléments du vocabulaire, est « une grave erreur de pédagogie » révélatrice d'un certain « ethnocentrisme en matière de didactique des langues » et que ceci est voué à l'échec (Lowe 1991 : 189), l'enseignement de la terminologie spécialisée appelle une réflexion approfondie afin d'adopter une approche culturellement appropriée.

### *III.3.1.d.ii) Émergence d'un lexique élargi et spécialisé*

Si les mots grammaticaux sont plus fréquents que les mots lexicaux dans des langues comme l'anglais et le français, une telle opposition n'est pas aussi pertinente dans une langue dite polysynthétique (ou incorporante) comme la langue inuit. Or, il est intéressant de noter dans la langue spécialisée<sup>339</sup> au Nunavut une récurrence plus marquée de mots grammaticaux préformés que dans la langue courante qui incorpore bon nombre de ces « mots grammaticaux » à l'aide d'affixes grammaticaux appelés enclitiques tels que *-lu* (« et ») et *-luunniit* (« ou »). Ces derniers ont pourtant des équivalents préformés ; *ammalu* étant l'équivalent de *-lu*, *uvvallunniit* étant l'équivalent de *-lluunniit* (« ou »).

Cette récurrence fut précédemment mentionnée dans les travaux de Betty Harnum au sujet de la langue spécialisée :

My research indicates that it is used widely in the Canadian Arctic; although apparently less frequently in the Western arctic than in the more Eastern dialects. The conjunction *amma*, if it originates in Chukchi, must have been borrowed before migration of Inuit to the East, or have diffused across the Canadian arctic after migration. Comrie<sup>340</sup> points out that it had significant syntactic effects, since, due to its introduction, the Eskimo language appears to have begun employing finite constructions as in type B below, which previously would have been non-finite, as in type A. (He does not mention *-lu* and *-tauq*). (Harnum 1989 : 60)

Ayant observé que cette récurrence est toujours présente, nous nous intéressons au ressenti des professionnels de la langue inuit à son sujet, exprimé lors de plusieurs échanges sur le réseau Uqausiit. D'une part, on y suggère que le recours à ces termes préformés est le signe d'une détérioration de la qualité de l'inuktitut :

Inuktitut usage of “and” has been adopted as “ᐱᐅᐅ, *ammalu*, when it could be just a simple addition of “...lu, ...ᐅ” to a root word. Example; Laasarii *ammalu*

---

<sup>339</sup> « Le système peut être réduit à un ensemble de termes désignant des notions ou des objets pour lesquels la langue commune n'a pas de signes ou de signes suffisamment précis : on a alors des langues spéciales ou vocabulaires spécialisés » (Dubois et al : 144).

<sup>340</sup> Harnum cite (Comrie 1981).



Ainsi, la langue spécialisée, qui regroupe plusieurs dialectes de l'inuktitut, adopte des spécificités propres à des dialectes particuliers, dans certains cas, et les étend à tous.

Fait intéressant, la possibilité de rendre la formulation anglaise *and/or* fut même proposée sur Uqausiit (Uqausiit 28/08/2008) à l'aide d'*ammaluunniit*, un mot-valise (ou mot-portemanteau), « qui résulte de la réduction d'une suite de mots à un seul mot qui ne conserve que la partie initiale du premier mot et la partie finale du dernier » (Dubois *et al.* 2007 : 314). Cette proposition engendra sur le moment une certaine incompréhension et demeura finalement lettre morte. Ceci indique peut-être que la néologie concertée suscite moins volontiers de consensus lorsqu'il s'agit de modifier des syntagmes grammaticaux que des syntagmes lexicaux.

Nous avons également observé la récurrence des formes possessives dans la construction de syntagmes lexicaux élaborés dans le cadre d'ateliers terminologiques, laquelle n'est pas liée à la pression extérieure exercée par la langue anglaise sur la langue inuit mais au contraire à l'importance, sur le plan conceptuel et linguistique, de la relation possesseur/possédé, relation d'appartenance inhérente à la pensée inuit. La relation d'appartenance, marquée linguistiquement, figure tout autant dans les premiers glossaires que dans les lexiques spécialisés, par exemple ceux consacrés au corps humain, comme l'a indiqué Michèle Therrien :

[C]hez les Inuit, la marque du possessif accolé au terme désignant une partie corporelle insiste sur le rapport de dépendance. On ne dit pas "bras" mais "son bras". La partie anatomique appartient à un élément plus large qui est le corps, et le corps à l'individu. La notion de subordination de la partie au tout est omniprésente. Un Inuit dira "de la table son dessous" là où nous disons "sous la table". La marque linguistique de relation entre le déterminé et le déterminant rendait difficile toutes les premières enquêtes sur le vocabulaire de base. Rasmussen (1941 : 60), par exemple, déplorait l'impossibilité d'obtenir une désignation corporelle dans la forme absolue, ses informateurs ajoutant infailliblement la désinence possessive. (Therrien 1987: 108)

Étudiant le lexique de la toponymie en langue inuit chez les Inuvialuit et relevant l'omniprésence de cette notion d'appartenance, la géographe Béatrice Collignon fit les observations suivantes :

Rien ni personne n'est jamais seul, tout est lié à autre chose, à quelqu'un d'autre, donc est forcément la chose d'autre chose, ou de quelqu'un. Ainsi, un lac n'est pas un lac mais le lac de telle région, cet autre lac est celui de la pêche de printemps ou de la haute colline d'où l'on guette le gibier, etc. (Collignon 1996 : 169)

La marque du possessif, dans des lexiques spécialisés notamment juridiques<sup>342</sup>, est d'autant plus remarquable que le processus d'élargissement sémantique en soi est très sensible à l'influence de la langue anglaise, comme nous avons pu le voir précédemment au sujet des modes de désignation et de l'émergence de bases productives.

Dans certains cas, des formes concurrentes avec et sans désinence possessive coexistent, ce qui est le cas notamment de *killinga\** (et *kigli*) ou *avativut\** (et *avati*).

Michèle Therrien indique que cette relation d'appartenance est associée à un langage plus soutenu et que, dans le cadre d'ateliers de renouvellement lexical, « elle est bien présente lorsque le déterminant est explicite [...] mais souvent absente lorsqu'il s'agit de traduire une entité ou une notion, par exemple « droits » est rendu par *pijunnautiit* (non marqué) et non par *pijunnautingit* (marqué) ». Elle ajoute que « des aînés auraient tendance à faire systématiquement figurer la marque d'appartenance, là où elle offre actuellement un caractère optionnel chez les scolarisés » (Therrien 2000 : 289-290).

Nous avons-nous-même remarqué cette résistance à l'élaboration de formes absolues lors de l'atelier terminologique organisé pour les besoins de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani. Les participants ignorèrent notre appel à la prudence quant à l'utilisation du possessif pour la construction de lexèmes voués à être utilisés comme des noms propres, en raison de la confusion qu'ils sont susceptibles d'engendrer et qui a été mentionnée sur le réseau Uqausiit. Nous leur avons donné pour exemple le terme *Nunavut.\** Ce dernier désigne le territoire créé en 1999 à partir de la région orientale des Territoires du Nord-Ouest. Souvent mobilisé pour désigner le « gouvernement du Nunavut », ce terme présente une difficulté pour ses utilisateurs, comme en témoigne la requête suivante déposée auprès des membres du réseau Uqausiit :

The term, "Government of Nunavut" we have started to use "ᓄᓇᓂᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄ". I see this as "broken Inuktitut" because the literal translation says, "Our land their government". I wonder how our elders feel about this when they see it? Why can't we just say "ᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄ, nunatta gavamanga"? Or why can't we say "ᓄᓄᓄᓄᓄᓄᓄ ᓄᓄᓄᓄᓄ Nunavummiut Gavamanga" These are part of the reasons why we need terminology gatherings, don't you think? (Uqausiit 09/08/2006)

---

<sup>342</sup> Nous avons relevé 130 entrées lexicales présentant une désinence possessive en inuktitut, sur les 575 que contient le récent lexique *Terminology of Nunavut Land Claims Agreement* (NTI et CLAJ 2008).

« Nunavut » présente en effet deux particularités : il comporte une marque possessive (-*vut*) et c'est un nom propre. Or, selon les règles de la syntaxe inuit, rien ne s'oppose à ce que le terme soit adaptable à son contexte d'élaboration. On dira « *nunatiini* » (« au Nunavut ») mais ce terme sera ambigu car il pourra aussi être compris comme désignant un territoire qui ne correspond pas précisément à celui du territoire du Nunavut car dans la langue courante, il signifie « sur notre territoire » (sous-entendu, « chez nous »). D'autre part, si « Nunavut » est considéré strictement tel un nom propre, selon une catégorie et des conventions empruntées à la grammaire anglaise, alors celui-ci reste invariable dans sa forme « Nunavut » et s'adaptera en tant que tel à la syntaxe inuit. On dira alors « *nunavutmi* ». Or, ce serait ignorer la règle d'assimilation qui se fait normalement en langue inuit, qui prend plus d'importance à mesure que l'on se déplace vers l'est (de l'Alaska vers le Groenland) (Dorais 1985b : 391), et en vertu de laquelle la deuxième consonne est doublée et remplace la précédente. Le terme deviendra alors « *nunavummi* ». Le doute exprimé par ce membre du réseau Uqausiit quant à l'utilisation de ce terme dans un énoncé rappelle que les Inuit du Nunavut n'ont jusqu'ici formulé aucune règle concernant l'utilisation des noms propres et leur normalisation<sup>343</sup>.

L'influence de la syntaxe anglaise sur la langue inuit auprès des locuteurs scolarisés est un sujet qui a été traité dans l'Arctique canadien (Dorais et Sammons 2002 ; Gagné 1960 ; Harnum 1989) et au Groenland (Petersen 1979). Betty Harnum ayant discuté d'approches théoriques permettant de mieux apprécier cette influence, nous ajouterons simplement quelques témoignages tirés des archives du réseau Uqausiit et qui témoignent de la manière dont cette influence est aujourd'hui perçue par certains professionnels de la langue inuit. Comme l'a noté Betty Harnum, de nombreux Inuit considèrent que la tendance au recul de la forme duelle (*inuuk*, « deux Inuit »), observable depuis plusieurs décennies, est due à l'influence de l'anglais (Harnum 1989 : 133). L'absence du duel, non seulement dans les lexies spécialisées mais plus généralement dans la langue spécialisée a marqué les esprits. Sur le réseau Uqausiit, plusieurs personnes s'expriment en faveur de la pérennisation des particularités de la langue inuit. En voici un exemple :

---

<sup>343</sup> Notons l'usage de la majuscule qui pourrait être un indicateur de la présence d'un nom propre en graphie latine. La syntaxe n'est pas applicable en syllabaire.

I have noticed a few times in oral and written language of Inuit that we are beginning to use only singular and plural forms of language usage. Inuit use singular, dual and plural when addressing one person, two people, or more than two. It applies to anything too, when we have to talk about anything that is more than one. [...] This singular, dual and plural form of Inuit words applies to anything when we talk, so lets be aware of this unique form of using our language. (Uqausiit 29/05/2007)

De plus, au nombre des lexiques étudiés nous n'avons relevé aucune désinence nominale ou verbale duelle. Une telle absence est le fait d'une activité néologique qui place quasi-systématiquement l'inuktitut en tant que langue cible. La forme duelle n'étant pas mobilisée par les lexèmes de la langue source (l'anglais), cette forme est alors absente dans la langue cible.

Au cours de nos enquêtes de terrain, nous avons relevé plusieurs commentaires, de la part d'adultes bilingues, relatifs à l'influence de l'anglais sur l'inuktitut. Ceux-ci désignaient spécifiquement la langue parlée à la radio et à la télévision, notamment les journaux télévisés ou radiodiffusés et le bulletin météorologique. Plusieurs exemples ont été relevés à cet effet à la fin du deuxième chapitre.

Au Nunavik, le document de synthèse d'une enquête menée par l'Institut culturel Avataq dans le cadre du projet Inuktituurniup Saturtaugasuarininga (IS) témoigne de préoccupations semblables quant à l'influence de la syntaxe anglaise sur la langue inuit :

1. The English thought process rules much of spoken Inuktitut. [...] 2. Too often, Inuktitut translation follows the English language structure, to the point that the translation is inaccurate or erroneous. 3. In today's work practices, improperly translated English words are spontaneously understood and become widely used even when the translation still remains incorrect. (Institut culturel Avataq 2009 : 90)

Une section du document, consacrée aux arts, à la communication et aux médias mentionne que la langue des médias pose un problème, compte tenu de l'absence de normes : « There is a need for operating standards for the proper use of Inuktitut in all areas of media » (Institut culturel Avataq 2009 : 102).

Au Groenland, Arnaq Grove, signale un phénomène semblable lors d'une intervention à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO) en 2004, au point que la langue des médias devient inaccessible aux monolingues<sup>344</sup>.

---

<sup>344</sup> Le texte de l'intervention, en possession de l'auteur, est sous presse.

Au Nunavut, les conventions de rédaction en langue spécialisée n'ont pas été explicitées en dehors des enseignements du programme d'interprétariat et de traduction du Collège arctique du Nunavut. Celles-ci ne sont pas disponibles pour consultation. Toutefois, il est à noter que la mise au point de normes concernant l'emploi de lettres majuscules en inuktitut fut abordée en 1964 par Raymond Gagné. Il proposait à l'époque d'écrire en lettre majuscule la première lettre de nouveaux termes et tout particulièrement des emprunts linguistiques récents (*new words*) tels que *Sipaappak* (bougie pour moteur d'automobile) et les noms propres tels que *Niuvirtikkut* (la Compagnie de la Baie d'Hudson) ou *Uiimiut* (les Français, litt. « ceux qui disent oui-oui ») (Canada, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales 1964 : 16). Or, cette proposition n'a pas été retenue, probablement parce que l'utilisation de lettres majuscules à l'initiale des emprunts linguistiques risquait d'engendrer une certaine confusion. À moins de différencier clairement les « anciens » et les « nouveaux » emprunts, celle-ci pourrait maladroitement souligner le prestige accordé à des termes récents par rapport à des termes plus anciens, surtout si la lettre majuscule n'est employée que pour des noms propres.

Nous avons isolé plusieurs échanges, dans les archives du réseau Uqausiit qui soulignent l'inadéquation de certaines conventions de la langue anglaise, lesquelles sont souvent appliquées par défaut à l'inuktitut. Ainsi, la traduction des désignations anglaises *Junior* et *Senior* fut abordée (Uqausiit 26/07/2006) car l'un des membres avait reçu pour consigne de ne pas employer les mots d'usage courant tels que *nukaqsiq* (« sibling younger than », Schneider 1985 : 219) ou *angajuksiq* (« l'aîné de quelqu'un »). Une question similaire fut posée pour trouver des équivalents inuit plus appropriés à l'anglais « Mr », « Mrs », et « Miss » que ne le sont les emprunts « misita », « misis » et « mis » (Uqausiit 07/09/2010). Dans les deux cas, aucune proposition ne fut approuvée par consensus. À des propositions novatrices, s'opposait l'argument du manque de pertinence de la désignation pour les Inuit et leur langue. À la seconde requête, un membre du réseau répondit :

When I write my letters to an Inuk, I write their Inuk name when I know it. I don't bother with Mr. Mrs. or Ms. as they weaken the meaning when they don't know what it means. If we are to incorporate the IQ principles in the work place and beyond, do it the Inuit way. The content of the letter is where the weight is. When I translate a formal letter, the title of the person is where it could bring formality. (Uqausiit 07/09/2010)



Une telle inadéquation culturelle a potentiellement des effets secondaires inattendus et éventuellement dramatiques car celle-ci peut, dans certains cas, diminuer les chances de réussite d'un candidat au recrutement. Alors que l'un des objectifs du *curriculum vitae* est de mettre en évidence les qualités du candidat, celui qui rédigera ce document en inuktitut éprouvera une certaine réticence à s'exécuter. Lors de l'atelier terminologique de la Commission sur la vérité de la région Qikiqtani, Pilipuusi Paniaq, pourtant traducteur et interprète de métier, nous confia :

I write my resume in English, then I translate it, then it becomes terrible! Then if I do it in Inuktitut first, and I am happy with the Inuktitut, and then I translate it to English, I am a whimp! (CVQ, atelier terminologique, 2010)

Ces exemples sont autant d'éléments qui soulignent que les conventions de rédaction requièrent une pertinence culturelle sans quoi elles mettent en difficulté les professionnels de la langue mais aussi plus largement les locuteurs.

L'identification de ces conventions est importante car celles-ci sont liées, dans certains cas, à des considérations politiques ou diplomatiques. Plusieurs échanges, sur le réseau Uqausiit, font état de la confusion induite par l'élaboration d'une appellation pour désigner une entité étrangère, même dans les cas où celle-ci possède sa propre dénomination en langue inuit, dans un autre dialecte (Uqausiit 07/01/2008). Dans certains cas où l'inuktitut retiendra un terme ambigu (à la manière de l'appellation des policiers non-Inuit)<sup>345</sup>, (Uqausiit 07/01/2008) l'usage anglais optera pour un terme « politiquement correct » et dénué d'ambiguïté.

L'étude de la néologie concertée au Nunavut, menée dans le cadre de cette thèse, touche essentiellement au domaine de l'administration et concerne deux dialectes (inuktitut et inuinnaqtun). Dans ce cadre, la terminologie, figée par les glossaires et lexiques, révèle un flou dans la définition et l'application des règles de syntaxe. Cette situation qui se dessine n'est pas sans rappeler le cas de diglossie interne qui s'est établie au Labrador à la suite de l'émergence d'un parler approuvé par l'Église morave<sup>346</sup> devenu prééminent et qui a été pérennisé par l'institution missionnaire au moyen de la scolarisation. Ce système s'implanta tant et si bien que la proposition de normalisation de l'orthographe, formulée par la commission linguistique de l'Institut culturel inuit, basée sur une retranscription phonétique fut considérée comme étrangère (à cause du syllabaire) et trop à l'écart de la situation des Inuit du Labrador :

---

<sup>345</sup> Voir (Freeman 1971 : 54).

<sup>346</sup> Voir Chapitre 1.

We did not like to be told that our way of writing was a Qallunaak system. We did not believe that a writing system using geometric figures was a gift from God to the Inuit. If anything, the Language Commission firmly entrenched the traditional Moravian system in Labrador. [...] We did not get a choice between revising the Moravian system of writing and adopting Qaliujaakpait as it is. As a minority group using Roman letters, we should have had greater opportunity in perfecting our own system ourselves. (Jeddore 1979 : 90)

La structure administrative qui gère aujourd'hui la création lexicale, soit directement en organisant des ateliers terminologiques, soit en finançant la publication de glossaires, repose sur une structure bureaucratique exogène, qui possède une forme d'autonomie interne et qui est dotée de sa propre conception de l'autorité. Or, un forum hautement protocolaire tel que l'Assemblée législative du Nunavut se doit de respecter le modèle canadien et de rester « politiquement correct », comme l'a expliqué Hunter Tootoo :

For here, the language that we're forced to use while we're in session is... everything has got to be politically correct or parliamentary, it's a whole new different language, parliamentary terms, things like that. So I don't know if that's something that you talk about. I'll just go through the list. There is a few here, like; abstract motion. I don't know how you would say that. I'm sure Blandina [Tulugarjuk] and Mary [Nashook] come up with these lots of times, and have fun coming up with the translations for them over the years. [...] There is a whole glossary of terms here that I'm sure both Mary and Blandina know; that these are not always things that are everyday terms that would be put into Inuktitut and used other than in here. (GN, Assemblée législative, Comité Ajauqtiit 2007b : 151)

Cette citation suggère que l'adoption d'un protocole exogène, qui apparaît comme un « nouveau langage », n'est pas sans effet sur la tenue des échanges dans la sphère politique.

Les Inuit du Canada se sont montrés ouverts à la normalisation de l'orthographe mais jamais à celle de leur langue, comme l'ont signalé plusieurs études, notamment celle de la Commission linguistique de l'Institut culturel inuit menée dans les années 1970 (ICI 1978). Le statut actuel et les orientations du lexique de la vie publique mériteraient d'être précisés par les autorités linguistiques. Il conviendrait d'établir si la néologie concertée est une forme de normalisation de la langue engendrée, financée et menée pour les besoins de l'administration ou si elle constitue une standardisation au sens d'« attitude plus réaliste, tenant compte des pratiques langagières hors de la communauté étroite des spécialistes, et tendant davantage à la bonne coexistence de termes de niveaux de spécialité différents, qu'à l'impossibilité univoque postulée du terme technique » (Dubois et al 2007 : 329).

Par ailleurs, la situation de diglossie interne qui se dessine est un autre aspect qui mérite réflexion car il existe un flou quant aux critères d'identification des « experts » de la langue. Si aujourd'hui les aînés sont considérés comme les experts de la langue inuit, tous ne sont pas reconnus pour leurs compétences linguistiques et ils n'ont pas tous la même maîtrise des normes de la graphie normalisée. De plus, la désignation d'« experts linguistiques » issus de la génération qui a été scolarisée pourrait confirmer cette diglossie ou au contraire favoriser une forme de bilinguisme interne. Les limites de la néologie en contexte institutionnalisé, citées dans le chapitre précédent, témoignent de la nécessité de préserver un lien étroit entre la terminologie et la pratique des locuteurs en adaptant le lexique et la syntaxe, et non en imposant une langue spécialisée pour le moins artificielle. Les ressources de la langue inuit sont mobilisées lorsque la langue spécialisée s'adapte à la créativité de ceux qui la pratiquent et que les Inuit se familiarisent avec les référents de ces termes.

Notons qu'en 1986, le Comité de travail sur les langues aborigènes, mandaté par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, avait appelé le gouvernement à éviter la création d'une « bureaucratie du langage », élément important précédemment noté par Louis-Jacques Dorais (Dorais 1996 : 231). En 2000, le terme fut repris par l'historien Kenn Harper alors qu'il formulait des recommandations relatives à la création du ministère responsable de la langue et de la formation des professionnels de la langue au Nunavut :

The Government of Nunavut should establish, within its Department of Culture, Language and Youth, a « language academy », in which the language bureaucracy will draw regularly on the expertise of language scholars to ensure that the promotion and use of Inuktitut/Inuinnaqtun remain priorities of the Government of Nunavut, that the results of linguistic scholarships are known to bureaucrats and policy-makers, and that evolving language policies are linguistically and pedagogically sound. (Harper 2000 : 167)

Quinze ans plus tard, l'expression reprise par Harper semble ne plus revêtir l'aspect négatif souligné par le Comité de travail sur les langues aborigènes et qui s'articulait autour de la définition des rôles des membres de cette bureaucratie.

En 1989, Harnum évoquait, comme l'avait précédemment fait l'iñupiaq Edna Maclean (1979), la possibilité de voir émerger un dialecte normalisé qui servirait de mode de communication universel sans toutefois gêner la préservation, le développement et l'usage des dialectes régionaux. Elle pose néanmoins la condition suivante : « People must, however, become tolerant of and even excited about reading

material or viewing or hearing programmes from other dialect areas. But in order to make it all work, Inuit need a strong commitment from government, legislators, leaders and fellow Inuit » (Harnum 1989 : 144- 145).

La conclusion que formulait Betty Harnum en 1989 au sujet de la langue spécialisée nous paraît toujours aussi actuelle : un mécanisme pour normaliser la terminologie est toujours requis et le manque d'un tel mécanisme a des effets sur les communications interdialectales. Elle écrivait :

Certainly one fact is true - if Inuit do not find a mechanism for standardizing terminology and encouraging the use of these standard terms by a majority of speakers, then there will be increasing difficulties of mutual intelligibility between dialects and even between speakers in the same community. (Harnum 1989 : 143)

Un tel mécanisme est requis pour la gestion du corpus de termes créés pour les besoins du fonctionnement de l'administration du Nunavut en langue inuit, d'une part pour assurer l'intelligibilité mutuelle des Inuit au sein des communautés et, d'autre part, pour assurer la congruence des matériaux d'enseignements pour les jeunes nunavummiut scolarisés lorsque l'inuktitut sera la langue de l'enseignement. Ceci concerne plus généralement les employés du gouvernement du Nunavut travaillant dans les secteurs touchés par le processus accru d'élargissement lexical qui a pris son essor dans les années 1970 avec les premiers ateliers de terminologie de l'Interpreter Corps (dans le domaine médical, scientifique etc).

Lorsque nous avons sollicité les membres du réseau Uqausiit et leur avons proposé une ébauche de notre lexique pour révision et commentaires, nous avons remarqué qu'ils ne précisaient jamais la provenance des termes proposés. Or, ces termes pouvaient tout aussi bien être ceux qu'ils utilisaient plus volontiers dans leurs activités de traduction, ceux qu'ils avaient entendus régulièrement, ou encore des termes élaborés en réponse à notre sollicitation. Cette impossibilité de replacer ces termes dans leur contexte nous a posé un problème d'ordre méthodologique car l'objectif du lexique était de fournir des informations contextuelles et linguistiques au sujet des termes afin de leur permettre de faire des choix en étant mieux avisés. Nous les avons inclus dans la section « other commentary » et non dans la section synonymes. Or, en parcourant les archives du réseau Uqausiit, nous avons remarqué qu'il est très commun de répondre à une requête de terme de manière laconique et en y joignant très peu d'information, ce qui est probablement lié aux contraintes strictes de temps auxquelles les traducteurs sont soumis. Les informations font défaut, notamment en ce qui concerne l'identification du

dialecte et la raison pour laquelle le terme est proposé. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui rendent les échanges des archives Uqausiit difficiles à valoriser. Or, ces professionnels de la langue inuit sont dépositaires d'une connaissance intime de l'activité néologique concertée dans la région et de son histoire.

Étant donné que l'élargissement lexical est le fait de différentes stratégies qui coexistent et parfois s'entremêlent (Berge et Kaplan 2005 : 299), la présence de formes concurrentes n'est pas surprenante. Toutefois, la démultiplication de celles-ci retient notre attention. Si les synonymes que nous avons relevés pour l'élaboration des fiches terminologiques présentées en annexe sont, dans certains cas, dus à des variations géographiques, leur existence est le fait d'un manque d'information relative à une démarche potentiellement corrective ou normative des ateliers successifs. Asuilaak, le recueil de lexiques et de dictionnaires en ligne, qui fait en quelque sorte office de base de données terminologiques disponible au public, pourrait devenir un véhicule pour la terminologie normalisée s'il présentait, à l'image de la base de données TERMIUM (du gouvernement fédéral canadien), une information claire sur les acceptions du terme selon le domaine et sur son acceptabilité terminologique (terme recommandé ou privilégié, terme toléré, terme rejeté, terme désuet)<sup>347</sup>. Si cette pondération incombait à l'Office de la langue inuit, le recours à l'expertise des linguistes s'avèrerait nécessaire, comme cela a pu être observé dans d'autres pays (Dubois *et al.* : 2007 : 329). L'expertise inuit qui s'est amorcée sur le réseau Uqausiit pourrait constituer un point de départ.

Si la normalisation est bien « un processus par lequel un organisme doté d'autorité administrative définit une notion, et recommande ou impose un terme pour la désigner » (Dubois *et al.* 2007 : 329) et qu'elle est actuellement le fait de politiques linguistiques au Nunavut, celle-ci ne saurait être mise en œuvre sans le soutien des communautés. Ainsi que l'ont formulé Anna Berge et Lawrence Kaplan, les politiques linguistiques doivent tenir compte des aspirations des locuteurs issus des communautés, qu'ils se prononcent pour une normalisation généralisée de la terminologie ou pour la mise en place d'autorités locales qui seraient susceptibles de répondre à leur besoins spécifiques (Berge et Kaplan 2005 : 302). Depuis 1998, des consultations sont menées

---

<sup>347</sup> Cette échelle de pondération est tirée d'un ouvrage français. La base de données canadienne TERMIUM propose des termes plus incitatifs tels que : « correct », « à éviter », « moins fréquent », « rare ».

dans les communautés du Nunavut afin de mieux cerner la question de la normalisation. À ce jour, c'est l'Office de la langue inuit qui depuis peu fait autorité en la matière. Cet organisme a pour le moment adopté un modèle centralisé, contrairement à l'Institut culturel Avataq.

La réalisation de notre lexique vise à proposer un outil de réflexion, sans toutefois prendre parti pour l'un ou l'autre de ces modèles, ni sortir du cadre de l'observation et de l'analyse. Si la pertinence de notre approche a été confirmée par les réactions suscitées auprès des membres du réseau Uqausiit, elle mérite d'être encore approfondie et adaptée. Nous avons proposé l'association d'informations d'ordre linguistique à la présentation de termes sous la forme d'une matrice qui suit la démarche initialement proposée par Michèle Therrien dans son lexique analytique de la terminologie juridique (Brice-Bennett 1996 : 140-151). Dans le cadre de projets de réévaluation du lexique spécialisé, il paraît en effet important d'indiquer le mode de désignation des termes. Le découpage morpho-sémantique est associé à une explication plus poussée de la valeur accordée à certains morphèmes, des raisons pour lesquelles le terme aura été sélectionné (Therrien propose l'adéquation, la conformité, la motivation, la précision, et l'économie). C'est en cela que nous retenons son efficacité. Il convient de signaler l'acceptabilité linguistique, les conditions d'élaboration et l'historique d'un terme car cela pourrait renforcer l'effort de normalisation ou encore ouvrir la possibilité de débattre de l'acceptabilité linguistique proposée. La mise au point d'un historique complet nécessiterait une collecte d'information plus large que celle que nous avons menée à l'aide de la littérature existante, des lexiques spécialisés et des requêtes formulées sur le réseau Uqausiit. L'un des membres du réseau souligne l'intérêt de rappeler l'historique des termes :

Inuit uqausingat nalunairsisimallariktumik taijautjutiqasuungungman  
atuqtautlariksimasungaraangat inungnut kisiani uvagut ilaitigut  
taimannatlariungittuq tailiqattarattigut immaqaa tukisiumanginnirmut  
Tusalaursimanginnirmut taimaimmat qaujinasuqattariaqartugut ilaannikkut  
tammarsimajumik uqaliqattaratta taannalu nalunikuttinnut makungnirsaujunut  
ilitaugami uqausiqтаријаunasugijaulirilluni suuqaimma tusariutaumigami. Ukua  
nalunairtaulaurtut naksiutjiqasiutijakka takujunnartasi kiutjutaulaurtut  
tukisivaallirutaunartut qanuq uqausiqasuungungmangaata sunamullu  
turaangangmangaata qaujimatjutiujunnarniarmata uvattinnut.

Sometime Inuktitut words are specified when they are being used by Inuit but some of us say or use words not at particular means but close as we may not know what it means or have never heard of it before. We have to do some research as we may say the wrong word (s) at the same time we (not knowing) teach others of the word (s) even when it's not the right word to use. These were the answers to the question

that you may want to see and we can learn from it as what we may say for what purpose. (Uqausiit 04/06/2007)

Dans le cadre d'une reconstitution probable de l'historique des lexies spécialisées, les archives du réseau Uqausiit qui existe seulement depuis 2004 pourraient être complétées par des requêtes précises auprès des professionnels de la langue inuit qui ont pris part à la néologie concertée depuis ses débuts. Notons que la description historique d'un terme requiert une certaine concision car lorsqu'elle est trop détaillée, celle-ci n'est plus aussi accessible à l'utilisateur. Autre limite de notre démarche : il serait opportun de fournir à l'utilisateur des énoncés relativement complexes qui mobilisent le terme décrit. Précisons que ces remarques concernent des termes créés par processus de concertation, et s'appliquent à la terminologie spécialisée.

### **III.3.2. CONCLUSION : DIALOGUE ENTRE LEXIQUES**

Les lexiques spécialisés, qu'ils soient unilingues ou multilingues, offrent bien plus de ressources que la simple compilation des données lexicales propres à une langue spécialisée. Henri Meschonnic remarque que les dictionnaires, encyclopédies et grammaires ont la capacité de révéler les conflits et les clichés d'une culture :

Dictionnaires, encyclopédies, grammaires sont donc à merveille les lieux où lire entre les lignes, où reconnaître, plus facilement qu'ailleurs, les conflits, les masquages des conflits, les clichés qui font l'album de famille d'une culture. Des clichés se sont imposés et s'effacent. Il est utile d'aider à les effacer. Qu'un temps ils laissent la place à d'autres manières de voir, qui à leur tour deviendront clichés. (Meschonnic 1991 : 16-17)

Or, il en est de même pour les lexiques spécialisés, à la nuance près que ces conflits et clichés nous paraissent moins évidents dans le texte lui-même, et qu'il convient d'examiner leur processus d'élaboration afin de décoder les indices laissés dans le texte. Les conflits et clichés évoqués par Henri Meschonnic sont inscrits dans les rapports de force linguistique historiques dont nous avons souligné certains aspects dans les deux premiers chapitres.

Dans un article qui propose une ethnographie croisée d'un dictionnaire espagnol-shuar (INBIS 1988)<sup>348</sup>, Philippe Descola considère tout dictionnaire bilingue comme un dialogue qui ne serait « pas exempt de malentendus et de quiproquos » (Descola 2000 : 314). Descola sélectionne et compare quelques termes issus du domaine politique et du domaine économique, extraits d'un dictionnaire de langue générale traduit de l'espagnol en shuar dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs

---

<sup>348</sup> Il s'agit de la langue parlée par les Shuar, habitants du piémont oriental des Andes de l'Équateur.

institutions shuar à visée pédagogique. Le shuar étant une langue à tradition orale, l'objectif de ce projet était de :

[P]roduire un instrument de travail facilitant l'acquisition d'une véritable maîtrise du bilinguisme et offrant, grâce à de très nombreux néologismes, la possibilité de s'exprimer en shuar sur tous les domaines du monde moderne pour lesquels la langue ne possédait pas de termes. (Descola 2000 : 314)

Mis au point à partir de termes et de définitions en espagnol, ce dictionnaire a ceci de particulier qu'il a été élaboré dans un cadre où les interventions extérieures étaient « minimales » (révision et correction de détails) et que les participants étaient dégagés de la pression habituellement qui accompagne la mise au point d'un lexique spécialisé (notamment juridique) car il s'agissait bien d'un dictionnaire de la langue générale à visée pédagogique. Après avoir présenté quelques exemples choisis, Descola fait le constat suivant :

Nous avons vu, en effet, que les lexicographes shuar avaient réduit des concepts et des institutions radicalement étrangers à leur culture à des définitions qui expriment moins l'ensemble des référents sémantiques auxquels ces concepts et ces institutions renvoient qu'une expérience immédiate des effets de domination engendrée par un certain type de système politique et économique. [...] Le dictionnaire témoigne ainsi d'une capacité à produire une connaissance sur l'autre mais un autre aperçu dans sa spécificité locale et historique : la capitalisme marchand du front de colonisation, la terre et le travail devenus marchandise, la souveraineté que s'arrogent l'État sur des territoires, la monétarisation des échanges, etc. [...] Au prix de traductions parfois fantaisistes, le dictionnaire [...] s'assimile ainsi à une sorte de *vade-mecum* qui indiquerait à des usagers réticents comment composer sans trop de dommage avec une institution monstrueuse dont les règles de fonctionnement demeurent inconnues. (Descola 2000 : 325)

C'est bien la tendance de ce dictionnaire à ne pas reproduire la formulation originale des désignations des concepts ni même à tenter d'en exprimer fidèlement les caractères, mais plutôt à renvoyer à l'expérience immédiate des Shuar, qui en fait un objet de comparaison intéressant avec l'activité néologique concertée au Nunavut. Les deux situations sont comparables à plusieurs égards, notamment car il s'agit de langues à tradition orale, et que dans ces deux cultures, intervient un rapport de non-propriété exclusive du territoire, et une introduction tardive d'institutions exogènes et d'internats pour l'éducation des enfants au XX<sup>e</sup> siècle. Or, la pratique de la lexicographie diverge. L'activité néologique shuar présentée par Descola concerne un dictionnaire de langue générale à visée pédagogique alors que l'activité néologique concertée au Nunavut est organisée dans un cadre institutionnel répondant aux besoins de l'administration. Néanmoins, l'article de Philippe Descola retient notre attention parce que nous avons décelé, au cours de l'atelier de terminologie de la Commission sur la vérité de la région



Qikiqtani décrit en début de chapitre, cette même « expérience immédiate des effets de domination » observée par Descola dans les lexies du dictionnaire espagnol-shuar. Au cours de cet atelier, les sujets épineux (abattage des chiens, développement, soins de santé, éducation, logement, communications interculturelles, politique coloniale) firent émerger des effets de domination semblables parce que relatifs à des expériences douloureuses pour les témoins de la Commission. Il nous a semblé que les termes anglais, destinés à figurer dans le rapport final, et auxquels des équivalents inuit étaient recherchés, étaient en décalage avec les témoignages et l'expérience des témoins. Étant aussi personnellement impliqués, les participants ont considéré ces termes anglais comme des euphémismes qui ne rendaient pas justice au vécu. L'euphémisme, pourtant désigné comme une « manière atténuée ou adoucie d'exprimer certains faits ou certaines idées dont la crudité peut blesser » (Dubois et *al.* 2007 : 189) constitue en soi un élément potentiellement blessant dans la mesure où il est susceptible d'atténuer la gravité d'une expérience douloureuse vécue sur le plan collectif et individuel et ayant des effets intergénérationnels. Ceci est à rapprocher de nos observations concernant certains affixes récurrents et les ambiguïtés qu'ils peuvent induire. Les euphémismes sont susceptibles d'accentuer l'appréciation divergente d'une situation et de mettre en évidence un écart culturel existant entre les Inuit et les Qallunaat. Si « l'emploi de l'euphémisme obéit à la bienséance des comportements sociaux, en accord avec les usages d'une société » (Drocourt 2003 : 164), il est certainement révélateur de rapports de force sous-jacents. La diffusion contribue à renforcer les rapports de force en place.

Rappelons que l'activité néologique concertée au Nunavut, qui a débuté dans les années 1970 sous l'égide du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, est jeune si l'on devait la comparer à l'institutionnalisation de l'innovation lexicale pour la langue spécialisée dans d'autres pays s'intéressant aux lexiques spécialisés. En 1931, Eugen Wüster comptabilisait 29 régions linguistiques dans le monde où une telle activité avait été engagée (Wüster 1955 : 2). Selon lui, la commission de normalisation britannique British Standards Institution créée en 1901 employait à elle seule environ 300 personnes au sein de son siège social dans les années 1950, auxquels s'ajouteraient de nombreux experts des domaines retenus appelés à participer sur une base régulière (Wüster 1955 : 2).

Sauf cas exceptionnels<sup>349</sup>, les requêtes formulées sur le réseau Uqausiit portent sur l'élaboration de traductions de termes anglais en inuktitut. En regard de cette situation qui paraît bien implantée dans le domaine de la terminologie juridique et administrative, soulignons que le projet de dictionnaire du droit privé (DDP), lancé à la fin des années soixante-dix, constitue un exemple saisissant de revirement de situation observé par Jean-Claude Gémard. Selon lui, l'évolution du dictionnaire et de la méthode lexicographique entre la première édition datée de 1985 et la troisième édition :

[r]éflète un fait de société rare dans l'histoire linguistique contemporaine, celle de la transformation d'une « société de traduction »-ce qu'était le Québec avant la « révolution tranquille » des années soixante- en une société d'*expression*, celle d'un peuple qui a pris en main sa destinée culturelle, incarnée par la langue. (Gémard 2003 : 175)

Gémard indique que la méthode jurilinguistique appliquée au Canada consistait au départ à traduire en français les textes mis au point par les juristes anglophones, le lexique s'élabore à présent selon un déroulement conjoint des travaux effectués simultanément, en « corédaction » d'où émane « un *tertium quid* du langage du droit, issu du dialogue des deux langues juridiques, la française et l'anglaise » (Gémard 2003 : 185). Or, à la différence de l'inuktitut et de l'anglais, il existait un « vieux fond commun d'institutions » entre le droit privé du Québec et le droit public sur lequel le comité de rédaction a jugé préférable d'établir les fondations du travail de reconceptualisation de la terminologie. Le potentiel de la langue inuit spécialisée, en tant que langue d'expression, pourrait également faire l'objet d'une réflexion lexicologique concertée.

Un autre point important émane aujourd'hui des échanges du réseau Uqausiit et contribue déjà à une telle réflexion : le peu d'autorité reconnue aux lexiques spécialisés. Ceci se matérialise d'une part, par un sentiment d'inadéquation de la terminologie spécialisée utilisée actuellement et d'autre part, par un manque de repères quant au statut de la terminologie, que celle-ci soit approuvée ou non. La faiblesse de cette terminologie provient, probablement en partie, du manque d'ancrage culturel observable de celle-ci. L'implication des aînés est à ce sujet un thème délicat car s'ils sont invités à s'exprimer et à participer, en pratique ce sont bien les professionnels de la langue inuit qui ont le dernier mot. Il ne s'agit pas d'un phénomène propre à la langue mais d'un phénomène plus large par lequel les aînés ont été dépossédés de leur rôle de

---

<sup>349</sup> Mention fut faite de termes inuit n'ayant pas d'équivalents acceptables connus en anglais, notamment les termes associés à la parenté ainsi que certaines expressions telles que « Uakallangaa! », « IIq! », « Aittaa! », « aqaqtanga » (ou « aqarniq »), « qaqajuq », ou encore « kajjaanaqtuq » (Uqausiit 10/02/2005).

transmetteurs, comme l'exprimait Akisu Joamie, originaire d'Iqaluit : « We elders seem to be hiding in the stem of a pipe. We only come out when we are asked to help and meet with others and then we go back into the pipe again » (Akisu Joamie *in* Therrien 2002b : 119). Les aînés sont souvent appelés individuellement à parler de leur langue et des valeurs inuit mais cela bien souvent à titre strictement consultatif, contrairement à ce que recommandait la Commission d'établissement du Nunavut qui mettait en évidence le manque de reconnaissance des aînés, en tant qu'experts :

Elders must be acknowledged as experts in the fields of language, culture and traditional knowledge and they must be given the appropriate formal recognition in Nunavut (such as teaching certificates, interpreter/translator accreditation, honorary degrees, etc.). (GN, CEN 1998 : 27)

Seuls les membres du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit semblent détenir une autorité reconnue en matière linguistique, sans toutefois que leurs mesures correctives ne soient suivies systématiquement, comme nous l'avons montré avec le terme *uqaqtittiji\**.

Le niveau de compétence des aînés apparaît souvent comme étant pertinent pour la terminologie ancienne et moins pour la terminologie portant sur des notions ou des objets récemment introduits, même s'ils sont ponctuellement consultés à leur sujet. La modernisation inéluctable de l'inuktitut en tant que langue spécialisée apparaît pour certains comme étant en rupture avec le rôle que pourraient jouer les aînés, comme l'indique cette citation tirée du réseau Uqausiit, et dont il serait difficile d'évaluer l'acceptabilité par les autres membres du réseau :

If Inuit language is to survive and enhance in usage, the users and people who care have to be given the freedom to modernize it. I am not taking any respect away from our elders who have taken it this far. I am suggesting that all things must change at one time or another and the time for change for us is now. We need an auxiliary form for Inuit language now! (Uqausiit 07/01/2010)

On met ainsi en doute la capacité des aînés à appréhender une langue spécialisée, alors qu'au cours de leur vie ces derniers ont appris à maîtriser plusieurs parlers spécialisés qui font partie de la langue inuit et qui sont associés à des contextes divers. On peut penser au langage destiné aux enfants, dans lequel un animal au pelage touffu sera décrit par le terme *uquuqu* (Kublu 2003 : 118), qui rappelle la sensation de chaleur. On peut penser aussi à *tarriumaq*, la langue parlée par les chamanes (*angakkuut*) et leurs esprits auxiliaires (*tuurngait*) (*Ibid.* : 103). Certains aînés connaissent même les termes que les *tuurngait* utilisent dans leur langue pour parler de leur *angakkuq* (*Ibid.* : 49 et 106). Cette ambivalence quant à la compétence des aînés

n'est pas sans rappeler la « coupure tranchée entre le savoir sacré et le savoir profane » de Bourdieu, « qui est constitutive de l'ambition de tout corps de spécialistes visant à s'assurer le monopole d'un savoir ou d'une pratique sacrée en constituant les autres comme *profanes* » (Bourdieu 2001 : 355). La reconnaissance de la compétence des aînés semble aujourd'hui vaciller devant la perspective d'imposition de cette coupure par l'instauration d'une autorité en matière linguistique.

L'oralité et ses ressorts culturels, dont les aînés sont les garants, est cependant présente dans la langue spécialisée. Par exemple, dans le domaine juridique au Labrador, une « déclaration » (*uKausigijausimajuk*) est orale par défaut, par opposition à une « déclaration écrite » (*allatautillugu*) (GT-N&L 2007b: 106).

Les aînés pourraient être considérés comme des garde-fous culturels, susceptibles de détecter les mésusages de la langue, notamment les calques inadéquats car, comme certains adultes bilingues le craignent et l'ont exprimé au cours de l'atelier organisé par le Conseil d'alphabétisation du Nunavut auquel nous avons participé en 2008, la pensée inuit pourrait être influencée par une terminologie inadéquate, notamment par l'adoption de calques inappropriés.

Des réflexions similaires sont menées dans d'autres parties de la région arctique occupées par les Inuit<sup>350</sup>, et grâce au réseau Uqausiit mais aussi à des communications régulières entre les responsables administratifs de la néologie concertée au Nunavut (ministère CLAJ), au Nunavik (Institut culturel Avataq) et au Groenland (Oqaasileriffik)<sup>351</sup>, les uns bénéficiant des acquis des autres.

---

<sup>350</sup> Au Canada, l'association nationale Inuit Tapiriit Kanatami désigne par « Inuit Nunangat » les quatre régions du Canada qui sont visées par des accords territoriaux inuit (Nunavut, Nunavik, Nunatsiavut et Inuvialuit). Ce terme, qui fut récemment substitué au terme groenlandais « Inuit Nunaat » inclut le territoire, l'eau et la banquise.

<sup>351</sup> Oqaasileriffik possède un réseau similaire de communication qui relie les traducteurs du kalaallisut (Uqausiit 19/08/2008).



Au Nunavut, la langue spécialisée, mobilisée dans les textes associés à la sphère publique, notamment à l'administration, la politique et les médias écrits, semble exister en marge des pratiques linguistiques quotidiennes.

Comme nous l'avons vérifié sur le terrain, le fait de ne pas comprendre parfaitement le contenu des médias écrits ne semble pas détourner les Inuit unilingues des questions publiques, comme cela fut observé au Groenland par Arnaq Grove, linguiste groenlandaise. Pour accéder au contenu des débats de la sphère publique, les unilingues du Nunavut se tournent vers la radio ou la télévision, ou directement vers les acteurs de la sphère publique locale. Quant aux bilingues, nombre d'entre eux choisissent de lire les documents en anglais.

Or, le fait d'identifier certains points faibles de cette langue écrite pour expliquer pourquoi les bilingues ont tendance à privilégier l'anglais et, de manière plus inattendue, pourquoi les unilingues ont recours au langage courant ancré dans l'oralité, demeure de l'ordre du non-dit.

#### ***LA LANGUE INUIT DANS UN MONDE QUI A BRUSQUEMENT CHANGÉ***

Si certaines inadéquations de la langue spécialisée sont rarement évoquées par les individus, qui ont aujourd'hui le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire aux langues du Nunavut, c'est parce que cela reviendrait à critiquer le travail des professionnels de la langue inuit et à remettre en cause la capacité de la langue inuit à s'adapter aux réalités d'un monde qui a brusquement changé.

Or, notre recherche révèle que ce dernier point est au cœur des difficultés rencontrées actuellement par l'activité néologique inuit au Nunavut. Il provient d'une incorporation par les Inuit du discours de l'administration fédérale qui, lorsque cette dernière s'est installée en terre inuit, a disqualifié l'inuktitut en tant que langue de « la modernité ». Rappelons que cette notion de « modernité » est elle-même amenée dans un même mouvement. Or, les autorités jugeant indispensable d'informer la population inuit du contenu de ses nouvelles directives en inuktitut, la langue ainsi mise au service de l'administration a acquis le statut de « langue de traduction », ce qui accentue les difficultés éprouvées par la terminologie spécialisée pour s'implanter. Ceci fait également écho aux rapports de force linguistiques ancrés dans l'historique des relations entre les Inuit et leurs visiteurs étrangers, qu'ils soient explorateurs, baleiniers, marchands, missionnaires ou agents de l'administration. Tels qu'ils se sont implantés, ces rapports de force voient la prééminence de l'anglais sur la langue inuit se renforcer

au fil du temps, surtout au XX<sup>e</sup> siècle, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de cette thèse.

En tant que langue spécialisée, et malgré une professionnalisation des métiers de la traduction depuis les années 1970, l'inuktitut n'a pas encore développé de conventions qui lui soient propres pour la mise au point des lexiques spécialisés ou encore pour la rédaction de textes écrits en langue spécialisée. Afin que la langue écrite spécialisée s'épanouisse dans un contexte qui a changé en très peu de temps, il est possible de puiser dans les ressources mêmes de la langue orale inuit, dont les aînés sont les dépositaires reconnus, pour accéder à une légitimité fonctionnelle et culturelle. Cela permettrait à la langue spécialisée de se munir de spécificités de fonctionnement qui lui soient propres, sous la forme de conventions et de normes appliquées à la création puis à l'inclusion de termes sélectionnés lors de concertations, et plus largement à la production de documents officiels. Compte tenu de la résistance de nombreux aînés à toute forme d'uniformisation et au contraire à la valorisation répandue des spécificités locales (Laugrand 2002b, Targé 2005), une telle démarche devra être pensée en toute connaissance de ce terrain afin de ne pas être ressentie comme étant le vecteur de l'imposition d'un pouvoir institutionnel et afin de s'établir dans un climat de confiance.

Dans l'optique de la création d'un système scolaire bilingue anglais, prévu par l'article 23 de la *Loi sur l'éducation*, mise en application le 18 septembre 2008 par le gouvernement du Nunavut, de telles conventions seront nécessaires afin que l'enseignement soit à la fois homogène, fonctionnel et culturellement adéquat. En cela, le Nunavik, où la mise au point d'un système bilingue a débuté avec la création de la Commission scolaire Kativik (1978), pourrait servir d'exemple. Les programmes y sont aujourd'hui élaborés par des équipes composées d'enseignants et d'aînés, à l'occasion d'ateliers. Les données propres à la région sont combinées à des données issues de programmes scolaires des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alaska et du Groenland. Au cours de ce processus, les aînés veillent à l'adéquation linguistique et culturelle des programmes, s'intéressant autant à la forme qu'au contenu : « Elders participate in these meetings to ensure the quality of the Inuktitut language, the proper use of terminology, and the cultural relevancy of the program » (Vick-Westgate et Leon 2002 : 191).

#### ***LES AÎNÉS, GARDE-FOUS CULTURELS***

Au Nunavut, les professionnels de la langue inuit visent la mise au point de spécificités inuit applicables à la langue spécialisée écrite lorsqu'ils mettent un point

d'honneur à faire prévaloir l'avis des aînés sur les contraintes propres à la langue source, contraintes qui sont maintenues dans la langue cible. Ces spécificités n'existent pas encore sous forme de conventions d'écriture.

Les traducteurs, interprètes et terminologues inuit posent un regard déférent et bienveillant sur les aînés. Cette attitude provient d'un sentiment de responsabilité, lequel trouve sa source dans l'histoire des interprètes inuit et remonte à l'époque des premiers contacts. Pour les adultes d'aujourd'hui, devenus bilingues du fait de leur scolarisation à l'école fédérale, l'ère de la sédentarisation a occasionné un traumatisme qui n'est certainement pas étranger à ce sentiment. De nombreux enfants scolarisés ont joué malgré eux le rôle d'« interprètes de circonstance ». En tant que messagers, et bien qu'inexpérimentés, ils furent contraints de transmettre à leurs parents les nouvelles directives de l'administration nordique qui allaient affecter la vie quotidienne familiale. On ne saurait minimiser l'impact de cette expérience partagée par les bilingues inuit. Celle-ci se ranime à chaque fois qu'il leur est demandé de créer, par la parole écrite ou prononcée, un pont entre l'administration qui les emploie et leurs aînés. En retour, les aînés tentent de protéger les bilingues en ne formulant pas de critiques à l'égard de leur travail et en se mettant à la disposition de ces derniers lorsqu'ils sont invités à participer occasionnellement, et seulement sur une base incitative, à des ateliers de création lexicale, usant ainsi d'une certaine retenue verbale.

Outre les difficultés communes à d'autres langues, l'activité néologique inuit est confrontée à des obstacles qui, comme nous l'avons expliqué, sont propres à son cheminement historique qui a vu s'installer un cycle de culpabilité partagée.

D'un côté, les enfants scolarisés se sont sentis coupables d'avoir été malgré eux la voix de l'administration. En dépit de leur connaissance imparfaite de l'anglais, ils ont été instrumentalisés par les autorités pour informer leurs parents qui, ayant ainsi été avisés dans leur langue, n'ont eu alors d'autre choix que d'appliquer les nouvelles directives. Positionnés d'office en rupture avec la place qui leur était dévolue traditionnellement au sein de la société inuit, ces enfants scolarisés ont été contraints de vivre une transgression forcée de leur rôle, transgression déjà vécue dans le cadre scolaire. À l'école, les règles d'apprentissage exigent des enfants qu'ils prennent la parole, même sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas parfaitement. Or, comme l'a suggéré Michèle Therrien, ils furent de ce fait contraints de transgresser la règle séculaire inuit selon laquelle « celui qui sait parle, et qu'en l'absence de savoirs



parfaitement maîtrisés, la retenue verbale s'impose » (Therrien 2008 : 257). La culpabilité qui découle de cette transgression se traduit aujourd'hui, chez les professionnels de la langue inuit, par un sentiment de responsabilité envers les aînés. En tant qu'adultes, ces bilingues souhaitent protéger les aînés des effets de ces transgressions alors qu'eux-mêmes sont employés, en grande majorité, par des entités administratives tout aussi puissantes que celles qui les y ont poussés. Ces bilingues ont été les témoins de la progression de ces transgressions associées à la parole. D'abord restreintes au milieu scolaire que seuls les jeunes, celles-ci ont ensuite eu un impact sur leurs familles et leurs relations familiales, pour enfin devenir la norme. Incommodante et pourtant difficile à identifier, cette norme s'appuie sur des croyances socialement inculquées par des entités exogènes. Si ces bilingues sont poussés à se conformer à ces croyances, le sentiment de responsabilité ressenti envers les aînés tend à indiquer qu'ils perçoivent la violence symbolique sous-tendue par ces croyances. Ils tentent alors de résister à cette forme de pouvoir symbolique dont ils sont, malgré eux, pris à parti.

Pour leur part, les parents de ces bilingues peuvent aujourd'hui ressentir une certaine culpabilité du fait de ne pas avoir pu ou su protéger leurs enfants face aux nouvelles responsabilités qui leur ont été indûment dévolues. Aujourd'hui, ces aînés ne veulent pas accabler leurs enfants devenus pour certains des professionnels de la langue inuit, et risquer par là même d'attenter à leur autonomie personnelle, ce qui irait à l'encontre d'une autre règle de conduite propre à la culture inuit qui veut que « nul n'est censé attenter à l'autonomie de l'autre » (Therrien 2008 : 252).

Le non-dit s'est installé autour d'une parole spécialisée qui se présente comme une parole puissante puisqu'officiellement politique. Celle-ci présente un double écart par rapport à la norme inuit propre à la langue générale. D'une part, le contenu de la langue spécialisée émane, pour sa plus grande part, d'entités diverses ancrées dans une culture et une langue exogènes. D'autre part, sa formulation calquée sur l'anglais la rend difficilement accessible au plus grand nombre, principalement aux unilingues. De plus, comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre, cette langue spécialisée porte en elle des valeurs issues de ces entités exogènes qu'elle contribue elle-même à pérenniser, et ce, au travers d'une langue peu précise car encombrée de bases productives surabondantes et d'euphémismes potentiellement trompeurs.

Quotidiennement sollicités pour informer les aînés unilingues et plus largement la population, les professionnels de la langue inuit n'ont de cesse d'élaborer les termes

et les formulations les plus adéquats, ce qui rend leur tâche plus difficile que s'il s'agissait simplement pour eux de produire une traduction littérale.

Pour autant, cet effort déployé pour rendre adéquates la langue spécialisée et sa terminologie, et qui semble à première vue freiner le travail des traducteurs, est probablement l'un des ressorts les plus efficaces pour la mise au point d'une langue spécialisée qui réponde aux normes inuit qui puisse devenir une langue d'expression en soi. À l'image de la langue française au Québec, la langue inuit spécialisée pourrait alors être non plus un instrument de communication mais un « *milieu de vie*, l'expression d'une identité », au sens donné par Martel et Cajolet-Laganière (2000 : 387).

En ne parlant pas anglais, les aînés unilingues de langue inuit se protègent de l'influence de la langue et de la culture anglo-canadienne, et protègent également les plus jeunes générations. C'est dans cette attitude de résistance face à l'administration et donc au pouvoir en place qu'ils inspirent le respect, même si cela les place, dans certains cas, à la merci du système auquel ils résistent. Tant qu'ils vivront et que les bilingues auront envers eux cette attitude de protection et de déférence, ils pourront agir sur la langue inuit spécialisée et sur les représentations qu'elle véhicule tels des garde-fous culturels vis-à-vis de l'influence de l'anglais et de tout un système bureaucratique exogène. Loin d'être un frein à l'activité néologique, le sentiment de responsabilité des bilingues envers les aînés ainsi qu'une certaine circonspection face à des croyances culturellement inadéquates pérennisées par des administrations au fonctionnement autonome, pourraient constituer des garde-fous en soi, tels des des indicateurs qui permettraient de garder le cap. Malgré certaines difficultés, l'inuitisation de la terminologie spécialisée inuit, concept adapté du paradigme de l'indigénisation de Marshall Sahlins, continuera d'opérer tant et aussi longtemps que les aînés, dépositaires et gardiens de la langue et de la culture inuit garderont une influence sur les professionnels de la langue qui sont détenteurs d'un nouveau pouvoir qui leur est conféré par une structure administrative exogène.

#### ***PERSPECTIVES POUR UNE LANGUE D'EXPRESSION***

L'un des défis qui se posera à l'Office de la langue inuit, en tant qu'organisme répondant à des contraintes administratives et politiques, sera de faire de la langue inuit spécialisée une langue d'expression et non plus une langue de traduction, tout en

respectant l'approche non-coercitive issue de la pensée inuit et incorporée dans *Inuit Qaujimagatuqangit\**, et ceci, face à une machine administrative aux mécanismes internes bien huilés qui répondent à une pensée et à une langue exogènes. Or, si comme nous l'avons observé au travers de la terminologie, la parole a les moyens de perpétuer les rapports de force en place, elle a également le pouvoir d'influer sur eux.

Compte tenu du pouvoir juridique et de l'autorité de cet organisme en matière de savoirs linguistiques, ses membres devraient avoir pleinement conscience de la capacité de la terminologie à influencer sur les représentations du monde, au même titre que les idéologies linguistiques ont des conséquences historiques réelles (Silverstein 1992 : 312). De même que l'a récemment préconisé Aurélie Hot pour l'inclusion des pratiques de l'écriture dans un projet de revitalisation linguistique (Hot 2010 : 55), nous proposons que la « clarification idéologique » décrite par Fishman (2006 : 91) et qui consiste à « débattre des attitudes linguistiques, de la légitimité du processus de revitalisation, des valeurs en jeu, des objectifs, etc. » soit mobilisée dans le cadre des activités de normalisation terminologique de l'Office de la langue inuit, notamment afin de déterminer sa position quant à l'instauration potentielle d'une « coupure tranchée entre le savoir sacré et le savoir profane » (Bourdieu 2001 : 355). L'enseignement scolaire et la création de matériaux d'enseignement offrirait alors une application concrète à une telle initiative car, en tant qu'institution, l'école fonctionne au Nunavut selon des mécanismes internes associés à une pensée et à une langue exogènes. Il s'agira de maîtriser la terminologie pour en faire l'expression de la pensée et des valeurs inuit, et non la traduction de pensées et de valeurs étrangères.

Ceci signifie qu'il serait bénéfique de reconnaître l'existence de la parole inuit énoncée dans un registre spécialisé, et de la valoriser en relevant les occurrences des termes réellement utilisés par les acteurs de la vie publique et en reconstituant leur historique, ouvrant ainsi une voie que nous n'avons pas pu suivre dans le cadre de cette thèse à cause de l'inaccessibilité de ces données. Pour cela, il faudra rendre accessible, par l'attribution de financements adéquats, les archives radiophoniques et télévisuelles produites en langue inuit, mais aussi les vidéos d'archives de l'Assemblée législative du Nunavut. Pour un travail plus interactif, il serait intéressant de consulter ceux qui utilisent cette terminologie inuit quotidiennement dans le cadre de leurs fonctions dans les domaines les plus divers, et de les faire participer pleinement à la réflexion sur l'activité néologique et la lexicographie actuelle.

Afin de favoriser l'épanouissement de la parole inuit énoncée dans un registre spécialisé, il serait bénéfique d'encourager son usage dans les divers domaines spécialisés où l'activité sera menée en inuktitut et d'encourager les journalistes inuit à écrire dans leur langue maternelle. Il serait bénéfique d'aménager un pont entre les utilisateurs de la terminologie spécialisée et les traducteurs, interprètes et terminologues, tel que mentionné au cours du symposium sur la normalisation de la langue inuit au Nunavut (Uqausiqatigiingniq, Inuit Standardization Symposium)<sup>352</sup>, qui a eu lieu il y a peu. De plus, lorsque la terminologie s'introduira dans la langue courante, il sera important d'effectuer un travail de veille terminologique afin d'évaluer le degré d'acceptabilité des néologismes par les locuteurs. Par là même, ceci permettrait de poursuivre et d'enrichir la réflexion lexicologique engagée par l'Institut culturel inuit dans les années 1970.

---

<sup>352</sup> Consulté sur Internet (<http://www.isuma.tv/hi/fr/kingullit/uqausiqatigiingniq-inuit-standardization-symposium-part-4>), le 28 mars 2011.

# Bibliographie

## 1. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADAM, Lucien, 1884, « En quoi la langue esquimaude diffère-t-elle grammaticalement des autres langues de l'Amérique du Nord ? », *Congrès International des Américanistes, Compte-Rendu, cinquième session* : 337-355.
- ADDI Lahouari, 2002, *Sociologie et anthropologie chez Pierre Bourdieu : le paradigme anthropologique kabyle et ses conséquences théoriques*. Paris, La Découverte.
- ADELUNG, Johann Christoph et Johann Severin VATER, 1806 [1817], *Mithridates oder allgemeine Sprachkunde mit dem Vater Unser als Sprachprobe in bey nahe fünf hundert Sprachen und Mundarten*. Berlin, Vossischen Buchhandlung.
- AIPILI, Aarluqtuq (IPELLIE Alookook), 1977a, « Land Claims Assembly - namminiqtarasuarutisqa katimagutauvuq », *Inuit Today*, 7 (10) : 12-19.
- , 1977b, « Nunamik namminirtarasuanirmik pinasuaktit », *Inuit Today*, 6 (1) : 45.
- , 1980a , « Guest Editorial », *Inuit Today*, 8 : 4-5 et 35.
- , 1980b, « Nunavut Leadership Workshop », *Inuit Today*, 8 : 15-30.
- AKEESHOO, Atsainak, 1993, « Legal Interpreting in Canada's Eastern Arctic », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 35-37.
- ALERK, Michael, 1973, « Make Corrections », courrier à l'éditeur, *Keewatin Echo* : 9.
- ALIA, Valerie, 1999, *Un/Covering the North: News, Media and Aboriginal People*. Vancouver, UBC Press.
- , 2007, *Names and Nunavut: Culture and Identity in Arctic Canada*. New York, Berghahn Books.
- ALLAN, James W., 1893-1894, *James W. Allan Fonds*, microfiche de Bibliothèque et Archives Canada, référence A-1180.
- ALLEN, Don, 1997a, *School Mathematics Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 1997b, *School Science Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- AMAGOALIK, John, 2000, « My Little Corner of Canada September 29, 2000 In Remembrance », *Nunatsiaq News*, 29 septembre.
- AMUNDSEN, Roald et Godfred HANSEN, 1908, *Roald Amundsen's "The North West Passage"; Being the Record of a Voyage of Exploration of the Ship "Gjøa" 1903-1907*, volume 1. London, A Constable and co., ltd.
- ANDERSON, R. Bruce W., 2002, « Perspectives on the Role of Interpreter » : 209-217, in F. Pöchhacker et M. Shlesinger (dir.), *The Interpreting Studies Reader*. London, New York, Routledge.

- ANGELELLI, Claudia, 2004, *Revisiting the Interpreter's Role: A Study of Conference, Court, and Medical Interpreters in Canada, Mexico, and the United States*. Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins Pub.
- ANONYME, 1826, *Notice sur les mœurs et coutumes des Indiens Esquimaux de la baie de Baffins, au pôle arctique, suivie d'un vocabulaire esquimaux-français*. Tours, Mame. (Titre tiré du dictionnaire de Joseph Sabin)
- , 1849a, *Abécédaire ou Premier Livre de lecture*. Hauniame. (Titre tiré du catalogue Pinart)
- , 1849b, *Katekismuse Luterim*. Hauniame. (Titre tiré du catalogue Pinart)
- , 1881, « Languages of N.W. America », *The Church Missionary Gleaner*, 90.
- , 1973, « First G.N.W.T. Interpreters », *Inukshuk* : 9-10.
- , 1976, « Inuit Make History at Pond Inlet », *Inuit Today*, 5 (1) : 24-27.
- , 2010, « Quality of Inuktitut Radio Spot is Unacceptable », *Nunatsiaq News*, 23 décembre.
- ARLOOKTOO, Goo, 1994, *Inuktitut Terms and Concepts Related to Renewable Resources: An Interim Report for the Department of Renewable Resources, Government of the Northwest Territories, 1994, from Nunatsiaq Resources Consulting*. Yellowknife, Northwest Territories Renewable Resources.
- ARNAKAK, Jaypeetee, 2000, « What is Inuit Qaujimajatuqangit? Commentary », *Nunatsiaq News*, 25 août.
- ASSOCIATION DES FRANCOPHONES DU NUNAVUT et COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DU NUNAVUT, 2007, « Soumission à propos des Projets de Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la protection de la langue inuit », in Assemblée législative du Nunavut (dir.), *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- , 2008, *Mémoire sur le projet de loi 21 : avant-projet de la loi sur l'éducation présenté au Comité permanent de l'éducation et de la santé de l'Assemblée législative du Nunavut (11 janvier)*. Iqaluit, Association des francophones du Nunavut.
- ASSOCIATION DES INUIT DU NORD QUÉBÉCOIS, 1974, *Taqramiut = The Northerners = Les septentrionaux*. Montréal, Association des Inuit du Nord québécois.
- ATKINSON, Rev. Christopher, 1842, *The Emigrant's Guide to New Brunswick, British North America*. Berwick-upon-Tweed, Warder Office.
- , 1843, *A Guide to New Brunswick, British North America*. Edinburgh, Anderson & Bryce.

- AYARUAQ, John, 1968, *The Autobiography of John Ayaruaq*. Ottawa, Department of Indian Affairs and Northern Development.
- AYLWARD, Marie Lynn, 2006, *The Role of Inuit Language and Culture in Nunavut Schooling: Discourses of the Inuit Qaujimagatuaqangit Conversation*. Adelaide, University of South Australia, thèse de doctorat.
- AYLWARD, Marie Lynn, Millie KULIKTANA et Rosemarie MEYOK, 1996, *Towards Bilingualism: Report of the Kitikmeot Language Research Project*. Coppermine, Kitikmeot Board of Education.
- (BDBE) BAFFIN DIVISIONAL BOARD OF EDUCATION, *Binder of Inuktitut Terminology, 1992-1993, Inuktitut Uqausirnik Nuattivik*. Iqaluit, Baffin Divisional Board of education, Teaching & Learning Centre, non-publié.
- BAGGIONI, Daniel, Marie-Louise MOREAU et Didier ROBILLARD, 1997, « Communauté linguistique » : 88-93, in M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*. Liège, Mardaga.
- BAKER, Mona et Gabriela SALDANHA, 2009, *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*. London, New York, Routledge.
- BALBI, Adrien, 1826a, *Atlas ethnographique du globe*. Paris, Chez Rey et Gravier, Libraires, Quai des Augustins N. 55.
- , 1826b, *Introduction à l'atlas ethnographique du globe*. Paris, Chez Rey et Gravier, Libraires, Quai des Augustins, N. 55.
- BANCROFT, Hubert, 1874-1876, *The Native Races of the Pacific States of North America*. Volume I : *Wild Tribes*. New York, D. Appleton and Company.
- BANKS, Kenneth, 1983, « A Summary of Conditions Affecting Inuit Communications Training » : 136-151, in G. Valaskakis (dir.), *Communication and the Canadian North*. Montréal, Québec, Department of Communication Studies, Concordia University.
- BARNUM, Francis, 1901, *Grammatical Fundamentals of the Inuit Language as Spoken by the Eskimo of the Western Coast of Alaska*. Boston, Ginn.
- BARR, William, 1994, « The Eighteenth Century Trade Between the Ships of the Hudson's Bay Company and the Hudson Strait Inuit », *Arctic*, 47 (3) : 236-246.
- BARTON, Benjamin Smith, 1797, *New Views of the Origin of the Tribes and Nations of America*. Philadelphia, John Bioren.
- BASILIIUS, Harold, 1952, « Neo-Humboldtian Ethnolinguistics », *Word*, 2 : 95-105.
- BASTIDE, Roger, 1971, *Anthropologie appliquée*. Paris, Payot.
- BASTIN, George, 2009, « Latin American Tradition » : 486-492, in M. Baker et G. Saldanha (dir.), *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*. London, New York, Routledge.

- BEAUDOIN, Yvon, 1964, « Traductions de l'Écriture Sainte, par les missionnaires catholiques, dans les langues indiennes et esquimaudes du Canada », *La nouvelle revue des sciences missionnaires*, 20 : 203-212.
- BEAUREGARD, Ludger, 1980, « La problématique géopolitique du Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 24 (61) : 5-8.
- BÉCHARD, Jean-Michel, 2010, *Langue cherche oreilles et bouches pour fins de revitalisation de l'inuinnaqtun au Nunavut. Documents de recherche Yawenda 3*. Québec, Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones, Université Laval.
- BEECHEY, Frederic W., 1831, *Narrative of a Voyage to the Pacific and Beering's Strait, to Co-operate with the Polar Expeditions: Performed in His Majesty's Ship Blossom, Under the Command of Captain F.W. Beechey, R. N. F. R. S., F. R. A. S., and F. R. G. S. In the years 1825, 26,27, 28*. London, Henry Colburn and Richard Bentley.
- , 1832, *Narrative of a Voyage to the Pacific and Beering's Strait, to Co-operate with the Polar Expeditions: Performed in His Majesty's Ship Blossom, Under the Command of Captain F. W. Beechey, R. N. F. R. S. &c. in the years 1825, 26, 27, 28*. Philadelphia, Carey & Lea.
- BELL, James (Jim), 2002, « Comic Relief », éditorial, *Nunatsiaq News*, 26 avril.
- , 2007a, « Regulating Language », éditorial, *Nunatsiaq News*, 2 novembre.
- , 2007b, « Regulating Language », éditorial, *Nunatsiaq News*, 9 novembre.
- , 2007c, « Regulating Language », éditorial, *Nunatsiaq News*, 16 novembre.
- BENNETT, John et Susan ROWLEY (dir.), 2004, *Uqalurait: An Oral History of Nunavut*. Montreal, McGill-Queen's University Press.
- BERGE, Anna et Lawrence KAPLAN, 2005, « Contact-Induced Lexical Development in Yupik and Inuit Languages », *Études Inuit Studies*, 29 (1-2) : 285-305.
- BERGER, Thomas R. et ENQUÊTE SUR LE PIPELINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE (Canada), 1977, *Le nord : terre lointaine, terre ancestrale : rapport de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie*. Ottawa, Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie.
- BERGHOLTZ, Gustaf F., 1884, *The Lord's Prayer in the Principal Languages, Dialects and Versions of the World: Printed in Type and Vernaculars of the Different Nations*. Chicago, G.F. Bergholtz.
- BEST, George, 1867, *The Three Voyages of Martin Frobisher in Search of a Passage to Cathaia and India by the North-West, A.D. 1576-8: Reprinted from the First Edition of Hakluyt's Voyages: With Selections from Manuscript Documents in the British Museum and State Paper Office*. London, Hakluyt Society.



- BIBLE SOCIETY, 1876, *Specimen Verses in 164 Languages and Dialects in which the Holy Scriptures have been Printed and Circulated by the Bible Society*. Philadelphia, Bible House.
- BINNEY, George, 1931, *The Eskimo Book of Knowledge*. London, Hudson's Bay Co.
- BIRKET-SMITH, Kaj, 1959, *Eskimos*. London, Methuen.
- BISCAYE, Elizabeth, 1993, « Problems in Interpretation », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 101-103.
- BLOOMFIELD, Leonard, 1955, *Language*. Londres, Henderson & Spalding.
- BOAS, Franz, 1933, « Relationships between North-west America and North-east Asia » : 355-370, in D. Jenness (dir.), *The American Aborigines*. Toronto, University of Toronto Press.
- , [s.d.], *Tales and Songs of the Okomiut and Akudnirmiut, the Eskimo of Cumberland Sound and Davis Strait; collected by Dr. Franz Boas*. Washington D.C., Smithsonian Institution, manuscrit.
- BOAS, Franz, William BARR et Ludger MULLER-WILLE, 1998, *Franz Boas among the Inuit of Baffin Island, 1883-1884, Journals and Letters*. Toronto, University of Toronto Press.
- BOMPAS, Rev. William Carpenter [s.d.], *Western Esquimaux Primer*. London, Gilbert & Rivington.
- BORDIN, Guy, 2003, *Lexique analytique de l'anatomie humaine = Analytical Lexicon of Human Anatomy = Timiup ilangitta atingit nunavimmilu nunavummilu : inuktitut-français-English*. Louvain Dudley MA, Peeters.
- BOURDIEU, Pierre, 1977, « The Economics of Linguistic Exchanges », *Social Science Information*, 16 (6) : 645-68.
- , 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- , 1984, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53 : 49-55.
- , 1994, *Raisons pratiques sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil.
- , 1997, *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil.
- , 2000, *Propos sur le champ politique*. Lyon, Presses universitaires de Lyon.
- , 2001, *Langage et pouvoir symbolique*. Paris, Fayard.
- , 2002, « Dévoiler les ressorts du pouvoir » : 173-176 in F. Poupeau et T. Discepolo (dir.), *Pierre Bourdieu - Interventions, 1961-2001 : science sociale & action politique*. Marseille, Montréal, Agone, Comeau et Nadeau.

- BOURDIEU, Pierre et Loïc WACQUANT, 1992, *Réponses : pour une anthropologie réflexive*. Paris, Seuil.
- BOURQUIN, Theodor, 1891, *Grammatik der Eskimo-sprache wie sie im Bereich der Missions-niederlassungen der Brüdergemeine an der Labradorküste gesprochen wird: auf Grundlage der Kleinschmidtschen Grammatik der grönländischen Sprache, sowie älterer Labrador-grammatiken zum Gebrauch der Labrador-missionare*. London, Moravian Mission Agency.
- , 1936, *Apersûtit kigutsillo: unipkautsinut aglangne hailiginêtunut : apostelillo kingornganne pijokalaurtunut illingajut: illautitaumajokarivok okautsit tussarngartat sunatuinait tukkingita nellonarungnaertitauningannik = Biblical and church historical questions and answers: also, explanations of biblical terms of foreign origin*. Herrnhut Germany, G. Winterib nênilauktangit.
- BOON, Thomas Charles Boucher, 1962, *The Anglican Church from the Bay to the Rockies*. Toronto, Ryerson Press.
- BREAN, Joseph, 2004, « Keeping Old Ways: The Nunavut Government Wants to Blend Tradition with Modern Practice », *National Post*, 2 janvier.
- BRICE-BENNETT, Desmond, 1996, *Legal Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- BRIGGS, Jean, 1968, *Utkuhikhalingmiut Eskimo Emotional Expression*. Ottawa, Northern Science Research Group Department of Indian Affairs and Northern Development.
- , 1970, *Never in Anger: Portrait of an Eskimo Family*. Cambridge, Harvard University Press.
- , 1971, « Strategies of Perception: The Management of Ethnic Identity » : 55-73, in R. Paine (dir.), *Patrons and Brokers in the East Arctic. Newfoundland social and economic papers*, numéro 2. St. John's, Institute of Social and Economic Research.
- BRIGGS, Jean (dir.), 1999, *Interviewing Inuit Elders: Childrearing Practices*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- BRISEBOIS, Debbie, 1983, « The Inuit Broadcasting Corporation », *Anthropologica*, 25 (1) : 107-115.
- BRODY, Hugh, 1975, *The People's Land: Eskimos and Whites in the Eastern Arctic*. Markham, Penguin Books Canada.
- , 1977a, « The Settlement Manager: Ambivalence in Patronage » : 189-211, in R. Paine (dir.), *The White Arctic: Anthropological Essays on Tutelage and Ethnicity. Newfoundland social and Economic Papers* ; numéro 7. St. John's, Institute of Social and Economic Research Memorial University of Newfoundland.
- , 1977b, « Eskimo: A Language with a Future ? », *Polar Record*, 18 (117) : 587-592.

- , 1987, *Living Arctic: Hunters of the Canadian North*. Vancouver, Douglas & McIntyre.
- BRONCKART, Jean-Paul, 1977, *Théories du langage : une introduction critique*. Bruxelles, P. Mardaga.
- BRYANT, 1781, « Table to Show the Affinity between the Languages Spoken at Oonalashka and Norton Sound, and Those of the Greenlanders and Esquimaux » : 552-553, in J. Cook et J. King (dir.), *Voyage to the Pacific Ocean*, volume 3. London.
- BULIARD, Roger, 1972, *Inunuak, MGR Pierre Fallaize, premier missionnaire et évêque des Esquimaux du cuivre*. Paris, O.P.É.R.A.
- BUSCHMANN, Johann C., 1856, « Die Pima- Sprache und die Sprache der Koloschen, dargestellt von John, Carl. Ed. Buschmann » : 321-432, *Königliche Akad. der Wiss. zu Berlin, Abhandlungen, aus dem Jahre 1856, pt. 3*. Berlin.
- CAINES, Joyce, 2005, « The New Vitality of Written Nunavik Inuktitut/La nouvelle vitalité de l'Inuktitut écrit du Nunavik/Nutaaq titirausiqtaasaaq Nunavik Inuktitut », *Inuktitut*, 97 : 33-42.
- CALHOUN, Craig J., 1992, *Habermas and the Public Sphere*. Cambridge, Mass, MIT Press.
- CANADA, 1966, *Report of the Advisory Commission on the Development of Government in the Northwest Territories*. Ottawa, The Commission.
- , 1969, « Loi sur les langues officielles ».
- , 1982, *The Constitution Act, 1982 = La Loi constitutionnelle de 1982*. Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada.
- , 1982, *Charte canadienne des droits et libertés*. Montréal, Wilson & Lafleur, Sorej.
- , 1988, *Loi sur les langues officielles*, mise en application le 28 juillet 1988. Consulté sur Internet (<http://lois.justice.gc.ca/fr/O-3.01/index.html>), le 13 mars 2011.
- , 1993, *Agreement between the Inuit of the Nunavut Settlement Area and Her Majesty in Right of Canada*. Ottawa, Published under the joint authority of the Tungavik and the Hon. T. Siddon Minister of Indian Affairs and Northern Development.
- CANADA, CHAMBRE DES COMMUNES, 2009a, *Standing Committee on National Defence Number 034 2nd Session 40th Parliament Thursday, October 22, 2009*. Consulté sur Internet (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4163174&Language=E&Mode=1&Parl=40&Ses=2>), le 25 mars 2011.
- 2009b, *40th Parliament, 2nd Session, 2009, Journals No. 117 Wednesday, November 25 2009*. Consulté sur Internet (<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4255674&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=2>), le 25 mars 2011.

- CANADA, (MAINC) MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, 1965, « Inuit nunani savirajasat », *Inuktitut* (janvier) : 47-49.
- , 2003, *Glossary of Water Management Terms*. Ottawa, Indian and Northern Affairs Canada.
- , 2007, *Glossary of Mining Terminology*. Ottawa, Indian and Northern Affairs Canada.
- CANADA. MINISTÈRE DES MINES ET DES RESSOURCES NATURELLES. SERVICE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON, 1947, *The Book of Wisdom for Eskimo*. Ottawa, Northwest Territories and Yukon Services Lands and Development Services Branch Department of Mines and Resources.
- , 1949, *The Book of Wisdom for Eskimo = Khaoyimayum titigangit Inuinnanangmun*. Ottawa, Northwest Territories and Yukon Services Lands and Development Services Branch Department of Mines and Resources.
- CANADA, MINISTÈRE DES RESSOURCES ET DU DÉVELOPPEMENT, 1957, « The Eskimo Language », *Northern Affairs Bulletin*, 4 (3) : 4.
- CANADA, MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES, DIVISION DU BIEN-ÊTRE (dir.), 1964, *Q-book: Qaujivaallirutissat*. Ottawa, Queen's Printer.
- CANADA ET QUÉBEC, 1975, *The James-Bay Agreement: Agreement between the Government of Quebec, the Société d'énergie de la Baie James, the Société de développement de la Baie-James, the Commission hydroélectrique de Québec (Hydro-Québec), the Grand Council of the Crees (of Quebec), the Northern Quebec Inuit Association and the Government of Canada*. Québec, Éditeur officiel du Québec.
- CANADA, SÉNAT, 1999, *Délibérations du comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles Fascicule 53 – Témoignages*, Ottawa, le mercredi 10 février 1999. Consulté sur Internet ([http://www.parl.gc.ca/36/1/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/53ev-f.htm?Language=F&Parl=36&Ses=1&comm\\_id=11](http://www.parl.gc.ca/36/1/parlbus/commbus/senate/com-f/lega-f/53ev-f.htm?Language=F&Parl=36&Ses=1&comm_id=11)), le 29 mars 2011.
- , 2008, *Débats du Sénat (hansard) 2e Session, 39e Législature, Délibérations du Comité sénatorial permanent des Peuples autochtones, Le mercredi 5 mars 2008. Fascicule no 6, Huitième réunion concernant : Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral*. Consulté sur Internet ([http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/abor-f/06ev-f.htm?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm\\_id=1](http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/abor-f/06ev-f.htm?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm_id=1)), le 23 mars 2011.
- CANAGARAJAH, A. Suresh, 2000, « Negotiating Ideologies through English » : 121-131, in T. Ricento (dir.) *Ideology, Politics and Language Policies: Focus on English*. Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins.

- CANCEL, Carole, 2005, *Femmes inuit et prise de parole sur la scène politique : tensions entre le discours sur la complémentarité et les pratiques (Arctique canadien)*. Paris, INALCO, mémoire de Master 2.
- , 2007, *Autorité, identité et pouvoir : une approche anthropologique des discours inuit contemporains (Arctique canadien)*. Québec, Université Laval, Projet de thèse.
- , 2009a, « Discourse Practices and the Inuit Contemporary Political Scene: the Individual and the Collective. Focus on Terminology Development » in B. Collignon et M. Therrien (dir.), *Proceedings of the fifteenth Inuit Studies Conference, France, 2006*. Consulté sur Internet (<http://www.inuitoralityconference.com/art/Cancel.pdf>), le 13 mars 2011.
- , 2009b, « Minorité franco-nunavoise et majorité inuit : tensions et coopération dans les débats sur l'éducation », *Études Inuit Studies*, 33 (1-2) : 153-171.
- , 2010, « Language Sovereignty Through Lexicology: Documenting Modern Concepts in the Public Sphere (Nunavut) » : 243-256 in M. Daveluy, F. Lévesque et J. Ferguson (dir.), *Humanizing Security in the Arctic*. Edmonton, Canadian Circumpolar Institute Press and IPSSAS.
- CANTONI, Gina (dir.), 1996, *Stabilizing Indigenous Languages*. Flagstaff, Northern Arizona University.
- CASAGRANDE, Joseph, 1951, *Comanche Linguistic Acculturation: A Study In Ethnolinguistics*. New York, Columbia University, Ann Arbor university Microfilms, thèse de doctorat
- , 1954a, « Comanche Linguistic Acculturation: I », *International Journal of American Linguistics*, 20 (2) : 140-151.
- , 1954b, « Comanche Linguistic Acculturation: II », *International Journal of American Linguistics*, 20 (3) : 217-237.
- , 1955, « Comanche Linguistic Acculturation: III », *International Journal of American Linguistics*, 21 (1) : 8-25.
- CHAPPELL, Lieut. Edward, 1817, *Narrative of a Voyage to Hudson's Bay in his Majesty's Ship Rosamond*. London, J. Mawman.
- CHOQUE, Charles, 1985, *Kajualuk: Pierre Henry, Missionary Oblate of Mary Immaculate, Apostle of the Inuit, 1904-1979: from Brittany to the Canadian North*. Ottawa, C. Choque.
- CLANCY, Peter, 1987, « The Making of Eskimo Policy in Canada, 1952-62: The Life and Times of the Eskimo Affairs Committee », *Arctic*, 40 (3) : 191-197.
- CLARE, James R., 1871, « Terms of Relationship of the Eskimo, West of Hudson's Bay, collected by James R. Clare, York Factory, Hudson's Bay Ty » : 293-382, in L.H. Morgan (dir.), *Systems of Consanguinity and Affinity*. Washington D.C., Smithsonian institution.

- COATES, Kenneth S. et William R. MORRISON, 1998, « To Make These Tribes Understand: The Trial of Olikomiak and Tatamigana », *Arctic*, 51 : 220-230.
- COLDEVIN, Gary, 1977, « Anik I and Isolation: Television in the Lives of Canadian Eskimos », *Journal of Communication*, 27 (4) : 145-153.
- COLLÈGE ARCTIQUE, 1990, *Interpreter/Translator Word List Book 1990*. Iqaluit, Arctic College.
- , 1991, *I/T Word List Book 1991*. Iqaluit, Arctic College.
- , 1993, *I/T Word List Book 1993*. Iqaluit, Arctic College.
- COLLÈGE ARCTIQUE DU NUNAVUT, 2003, *Glossary of Government Terminology*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- COLLIGNON, Béatrice, 1996, *Les Inuit, ce qu'ils savent du territoire*. Paris, L'Harmattan.
- COLLIS, Dirmid R., 1988, « The Application of Translation Technology to Language Management: The Case of the Inuit in Canada », *TermNet News*, 23 : 100-105.
- COMAROFF, John et Jean, 2003, « Ethnography on an Awkward Scale. Postcolonial Anthropology and the Violence of Abstraction », *Ethnography*, 4 (2) : 147-179.
- COMMISSION LINGUISTIQUE INUIT, 1985, *Proceedings of the Inuit Language Commission*. Inukjuak, Avataq Cultural Institute.
- (CVQ) COMMISSION SUR LA VÉRITÉ DE LA RÉGION QIKIQTANI, 2009, *QTC Background Reports: Updates & Executive Summaries. Prepared for the Qikiqtani Inuit Association's Annual General Meeting October 21, 2009*. Iqaluit, Qikiqtani Inuit Association.
- , 2010, *QTC Final Report: Achieving Saimaatigiingniq / killisiaqtiit kingullipaarsiutigillugit unikkaangit: kajusitittiniq saimmaatigiinnirmik*. Iqaluit, Qikiqtani Inuit Association.
- COMRIE, Bernard, 1981, *The Languages of the Soviet Union*. Cambridge, Cambridge University Press.
- COOKE, Alan et Clive HOLLAND, 1978, *The Exploration of Northern Canada, 500 to 1920: A Chronology*. Toronto, Arctic History Press.
- CORBEIL, Jean-Claude, 2003, « La contribution de Josette Rey-Debove et d'Alain Rey à l'aménagement linguistique de la langue au Québec » : 263-279, in J.-C. Boulanger, M.C. Cormier et A. Francoeur (dir.), *Les dictionnaires Le Robert : genèse et évolution*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- COURT DE GEBELIN, Antonio, 1781, *Monde primitif, analysé et comparé avec monde moderne, considérés dans divers objets concernant l'histoire, le blason, les monnoies, les jeux, les voyages des Phéniciens autour du monde, les langues américaines, & dissertations mêlées*. Paris, Chez l'auteur.

- CRANTZ, David, 1767, *The History of Greenland; Containing a Description of the Country, and its Inhabitants...*. London, Printed for the Brethren's Society for the Furtherance of the Gospel among the Heathen.
- CRAWFORD, Ann, 1995, *Land Claims Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- CRESPIEUL, Père François-Xavier, 1676, *Prières en Algonkin, Montagnais, Abanaki, AEsquimaux par le Révérend Père de Crespieul*. Manuscrit.
- CRONIN, Michael, 2002, « The Empire Talks Back: Orality, Heteronomy and the Cultural Turn in Interpreting Studies » : 387-397, in F. Pöchhacker et M. Shlesinger (dir.), *The Interpreting Studies Reader*. London, New York, Routledge.
- CROWE, Keith J., 1974, *A History of the Original Peoples of Northern Canada*. Montréal, Arctic Institute of North America, McGill-Queen's University Press.
- CUNNINGHAM, Frank J.G., 1953, « Sivuliakutsit », *Eskimo Bulletin*, 1 (1) : 1-6.
- CURLEY, Tagak, 1968, « Editorial », *New News*, 11 : 5.
- , 1968b, « sans titre », *New News*, 10 : 5.
- , 1968c, « Eskimo Woman Made Judge », *New News*, 7 : 6.
- , 1968d, « Time to Vote Again », *New News*, 7 : 1.
- , 1968e, « sans titre », *New News*, 10 : 2.
- CYR, Denise et Fanny VITTECOQ, 2008, « Inuit, un mot qui ne fait plus exception », *L'Actualité langagière / Language Update*, juin : 9-10.
- DAIGLE, Madeleine, 1993, « La traduction et l'interprétation dans les Territoires du Nord-Ouest », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 107-110.
- DAILEY, Robert et Lois DAILEY, 1961, *The Eskimo of Rankin Inlet: A Preliminary Report*. Ottawa, Northern Co-ordination and Research Centre Department of Northern Affairs and National Resources.
- DALL, William H., 1871, « On Some Peculiarities of the Eskimo Dialect », *American Association for the Advancement of Science Proceedings*, 19 : 332-349.
- DALL, William H. et Marcus BAKER, 1879, « Partial List of Books, Pamphlets, Papers in Serial Journals, and other Publications on Alaska and Adjacent Regions » : 225-375, in W. H. Dall et M. Baker, *Coast and Geodetic Survey, Pacific Coast Pilot, second series*. Washington, G.P.O.
- DAMAS, David, 2002, *Arctic Migrants/Arctic Villagers: The Transformation of Inuit Settlement in the Central Arctic*. Montréal, Ithaca, McGill-Queen's University Press.

- D'ARGENCOURT, Leah (IDLOUT PAULSON), 1977, « Land Claims - Baffin Region - nunalirijit - qikirtalungmiut », *Inuit Today*, 7 (8) : 40-47.
- DAVELUY, Michelle, 2007, « L'exogamie langagière en Amazonie et au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, 31 (1) : 55-73.
- DAVIS, Clint, 2005, « Welcome Nunatsiavut », *Inuktitut*, 96 : 56-61.
- DE COLOMBEL, Véronique et Nicole TERSIS (dir.), 2002, *Lexique et motivation : perspectives ethnolinguistiques*. Paris, Peeters.
- DEPECKER, Loïc, 2003, *Entre signe et concept : éléments de terminologie générale*. Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- DE SANTIS, Solange, 2002, « Team Translates Bible into Inuktitut », consulté sur Internet (<http://www.anglicanjournal.com/nc/news-update-items/other-news-items/pm/11/article/team-translates-bible-into-inuktitut-1571.html>), le 27 mars 2011.
- DESCOLA, Philippe, 2000, « Un dialogue entre lexiques. Ethnographies croisées d'un dictionnaire espagnol-shuar » : 313-325, in A. Monod-Becquelin et P. Erikson (dir.), *Les rituels du dialogue : promenades ethnolinguistiques en terres amérindiennes*. Nanterre, Société d'ethnologie.
- DIKI-KIDIRI, Marcel, et Mbodj CHÉRIF et Atibakwa Baboya, EDEMA, 1997, « Des lexiques en langues africaines (sängö, wolof, lingála) pour l'utilisateur de l'ordinateur », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 42 (1) : 94-109.
- DIKI-KIDIRI, Marcel, 2008, « Personne humaine, communauté et culture » : 21-29, in M. Diki-Kidiri et A. B. Edema (dir.), *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : pour une approche culturelle de la terminologie*. Paris, Karthala.
- DIRKS, Nicholas, 2002, « Annals of the Archive: Ethnographic Notes on the Source of History » : 47-65, in K. A. Brian (dir.), *From the Margins. Historical Anthropology and Its Future*. Durham et London, Duke University Press.
- DOBBS, Arthur, 1744, *An Account of the Countries Adjoining to Hudson's Bay*. London, Golden Lion.
- DORAIS, Louis-Jacques, 1976, *Le lexique de l'administration*. Ottawa, Rapport présenté à la Division de la Recherche Nordique du ministère des Affaires indiennes et du Développement nordique.
- , 1977, « La Structure du vocabulaire moderne de la langue inuit du Québec-Labrador », *L'Homme*, 17 (4) : 35-63.
- , 1978, *Lexique analytique du vocabulaire inuit moderne au Québec-Labrador*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- , 1979, *Iglulingmiut uqausingit. Le parler inuit d'Igloodik, T.N.O.* Québec, Association Inuksiutiit.



- , 1980, *The Inuit Language in Southern Labrador from 1694-1785*. Ottawa, National Museums of Canada.
- , 1983, *Uqausigusiqaat: An Analytical Lexicon of Modern Inuktitut in Quebec Labrador*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- , 1985a, « Terminology and Lexical Structure: An Inuktitut Example », *TermNet News*, 9 : 11-18.
- , 1985b, « Regressive Consonant Assimilation in Eastern Inuktitut: Toward a Sociolinguistic Approach », *International Journal of American Linguistics*, 51 (4) : 390-393.
- , 1990a, « The Canadian Inuit and their Language » : 185-290, in D. Collis (dir.), *Arctic languages: an awakening*. Paris, Unesco.
- , 1990b, *1000 Inuit Uqausingit - 1000 Inuit Words - 1000 Mots Inuit*. Québec, Cahiers d'Études inuit 3, Association Inuksiutiit Katimajit & Groupe d'études inuit et circumpolaires (GETIC), Université laval.
- , 1993, *From Magic Words to Word Processing. A History of the Inuit Language*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 1996, *La parole inuit : langue, culture et société dans l'Arctique nord-américain*. Paris-Louvain, Peeters.
- , 2003, *Inuit Uqausiqatigiit - Inuit Languages and Dialects*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 2004, « Rectitude politique ou rectitude linguistique? Comment orthographier 'Inuit' en français », *Études Inuit Studies*, 28 (1) : 155-159.
- DORAIS, Louis-Jacques avec la collaboration de Vincent COLLETTE, 2006, *Inuit Discourse and Identity after the Advent of Nunavut*. Québec, Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA), Faculté des Sciences sociales, Université Laval.
- DORAIS, Louis-Jacques et Susan SAMMONS, 2002, *Language in Nunavut: Discourse and Identity in the Baffin Region*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College et Québec, Groupe d'études inuit et circumpolaires (GÉ TIC), Université Laval.
- DOUBLEDAY, Nancy, Fiona MACKENZIE, et Simon DALBY, 2004, « Reimagining Sustainable Cultures: Constitutions, Land and Art », *Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 48 (4) : 389-402.
- DROCOURT, Zhitang, 2003, « Euphémisme et écart culturel dans les dictionnaires chinois-français et français-chinois » : 163-172, in T. Szende (dir.), *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*. Paris, Honoré Champion.

- DUBOIS, Jean, 1962, *Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872; à travers les œuvres des écrivains, les revues et les journaux*. Paris, Librairie Larousse.
- DUBOIS, Jean *et al.* (dir.), 2007, *Grand dictionnaire linguistique et sciences du langage*. Paris, Larousse.
- DUBUC, Robert, et LINGUATECH, 2002, *Manuel pratique de terminologie*. Brossard, Québec, Linguattech.
- DUFFY, Quinn Richard, 1988, *The Road to Nunavut: The Progress of the Eastern Arctic Inuit since the Second World War*. Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press.
- DUNCAN, David, 1878, « American Races. Compiled and abstracted by Professor Duncan, M. A. », in H. Spencer (dir.), *Descriptive Sociology*. New York, D. Appleton & Co.
- DUVAL, Alain, 2003, « Nul ne peut-il ignorer la loi dans les équivalences culturelles entre le français et l'anglais? » : 64-73, in T. Szende (dir.), *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*. Paris, Honoré Champion éditeur.
- EARLE, Yvonne, 2009, « Ikajarutit: Delivering Legislative Library Services in an Inuktitut Language Environment », *IFLA Journal*, 35 (44) : 44-47.
- EBER, Dorothy, 2008a, *Encounters on the Passage: Inuit Meet the Explorers*. Toronto, University of Toronto Press.
- , 2008b, *Images of Justice: A Legal History of the Northwest Territories and Nunavut as Traced through the Yellowknife Courthouse Collection of Inuit Sculpture*. Montréal, Québec, McGill-Queen's University Press.
- , 1989, *When the Whalers were Up North: Inuit Memories from the Eastern Arctic*. Kingston, McGill-Queen's University Press.
- EDEMA, Atibakwa Baboya, 2008, « Introduction » : 9-11, in M. Diki-Kidiri, A.B. Edema (dir.), *Le vocabulaire scientifique dans les langues africaines : pour une approche culturelle de la terminologie*. Paris, Karthala.
- EGEDE, Hans, 1745 [1741], *A Description of Greenland*. London, C. Hitch ; S. Austen ; and J. Jackson. Traduit de *Det gamle Grønlands nye perlustration*, Copenhague.
- ENGLER, Rudolf, Ferdinand de SAUSSURE et LE COMITÉ INTERNATIONAL PERMANENT DES LINGUISTES, 1968, *Lexique de la terminologie saussurienne*. Utrecht, Spectrum.
- ERDMANN, Friedrich, 1864, *Eskimoisches Wörterbuch, gesammelt von den Missionaren in Labrador*. Budissin, E.M. Monse.
- ERKLOO, Elijah, 1969, « N.W.T. Council Meeting », *The Listening Post*, 11, décembre : 1-2.

- ERSLEW, Thomas H., 1843-1853, *Almindeligt Forfatter-Lexicon for Kongeriget Danmark med tilhørende Bilande, fra 1814 til 1840*. København, Forlagsforeningens Forlag, Trykt i Bianco Lunos Bogtrykkeri.
- FARLEY, Benoit et Marta STOJANOVIC, 2007, « Developing a Search Engine for Syllabic Inuktitut », *Multilingual Computing*, 18 (2) : 51-54.
- (FCFA) FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA, 2000, « Francophone Nunavut Community Profile: Nunavut Territory », consulté sur Internet (<http://www.fcfa.ca/documents/97.pdf>), le 13 mars 2011.
- FETTES, Mark et Ruth NORTON, 2000, « The State of Aboriginal Literacy and Language Education » : 29-54, in M. Brant Castellano, L. Davis et L. Lahache (dir.), *Aboriginal Education: Fulfilling the Promise*. Vancouver, UBC Press.
- FISHMAN, Joshua A., 2006, « What is Reversing Language Shift (RLS) and How Can It Succeed? » : 79-112, in N. H. Hornberger et M. Pütz (dir.), *Language Loyalty, Language Planning and Language Revitalization. Recent Writings and Reflections from Joshua A. Fishman*. Clevedon, Multilingual Matters.
- FLEMING, Archibald Lang, 1929, *Dwellers in Arctic Night*. Westminster, Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts.
- FORTESCUE, Michael, 1983, *A Comparative Manual of Affixes of the Inuit Dialects of Greenland, Canada, and Alaska*. Copenhagen, Meddelelser om Grønland, Man & Society, 4.
- FOSSETT, Renée, 2001, *In Order to Live Untroubled: Inuit of the Central Arctic, 1550 to 1940*. Winnipeg, University of Manitoba Press.
- FRANCARD, Michel, 1997, « Insécurité linguistique » : 170-176, in M.-L. Moreau (dir.), *Sociolinguistique : les concepts de base*. Liège, Mardaga.
- FRANKLIN, Sir John, 1823, *Narrative of a Journey to the Shores of the Polar Sea, in the years 1819, 20, 21, and 22*. London, John Murray.
- FREEMAN, Milton M. R., 1971, « Tolerance and Rejection of Patron Roles in an Eskimo Settlement » : 34-53, in R. Paine (dir.), *Patrons and Brokers in the East Arctic. Newfoundland social and economic papers, no. 2*. St. John's, Institute of Social and Economic Research.
- FRIBOURG, Janine, 1978, « Vers l'ethnolinguistique », *La linguistique*, 14 (2) : 103-116.
- FRY, Edmund, 1799, *Pantographia; Containing Accurate Copies of all the Known Alphabets in the World; together with an English Explanation of the Peculiar Force or Power of Each Letter: to Which are Added, Specimens of All Well-Authenticated Oral Languages; Forming a Comprehensive Digest of Phonology*. London, Printed by Cooper and Wilson, For John and Arthur Arch, Gracechurch-Street; John White, Fleet-Street; John Edwards, Pall-Mall; and John Debrett, Piccadilly.

- GAGNÉ, Raymond, 1960, « On the Importance of the Phonemic Principle in the Design of an Orthography », *Arctic*, 13 (1) : 20-31.
- GAL, Susan et Kathryn A. WOOLARD, 1995, « Constructing Languages and Publics: Authority and Representation », *Pragmatics*, 5 (2) : 129-138.
- GALLATIN, Albert, 1836, « A Synopsis of the Indian Tribes within the United States East of the Rocky Mountains, and in The British and Russian Possessions in North America », *American Antiquarian Society*, 2 : 1-422.
- , 1839, « Letter to Henry Rowe Schoolcraft Respecting the Use of the letters V and L in the Eskimau Language », *American Biblical Repository*, 2d series, 1 : 448-449.
- , 1848, « Hale's Indians of Northwest America and Vocabularies of North America with an Introduction », *American Ethnological Society Transactions* 2.
- GELLNER, Ernest, 1991, « Patronage » : 563-564, in P. Bonte, M. Izard, M. Abélès et al. (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France.
- GÉMAR, Jean-Claude, 2003, « Language du droit, dictionnaire bilingue et jurilinguistique. Le cas du Dictionnaire du droit privé Private Law Dictionary du Québec : traduire ou exprimer le droit? » : 173-190, in T, Szende (dir.) *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*. Paris, Honoré Champion éditeur.
- GÉRAUD, Marie-Odile, Olivier LESERVOISIER et Richard POTTIER, 2000, *Les notions clés de l'ethnologie : Analyses et textes*. Paris, Colin.
- GIESSING, Christopher, 1779-1786, *Nye Samling af Danske Norske og Islandske Jubel Laerere*. København, Trykt med brødrene Berlings skrifter. (3 volumes)
- GILDER, William H., 1881, *Schwatka's Search Sledging in the Arctic in Quest of the Franklin Records*. New York, Charles Scribner's Sons.
- GILHULY, Chuck, 2002, « Partner in Translation Service Slams Editorial », courrier à l'éditeur, *Nunatsiaq News*, 3 mai.
- (GTN-O) GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 2003, *Final Report Special Committee on the Review of the Official Languages Act « One Land Many Voices »*. Yellowknife, Legislative Assembly of the Northwest Territories.
- (GTN-O) GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, INTERPRÉTATION JURIDIQUE, 1993, *Inuktitut Legal Terminology*. Yellowknife, Department of Justice, Government of the Northwest Territories.
- , 1995a, *Inuktitut Legal Terminology* (seconde édition). Yellowknife, Department of Justice, Government of the Northwest Territories.

- , 1995b, *Inuinnaqtun Legal Terminology. Thanks to: Margo Neglak, Mary Inuktalik, Agnes Allen Avakana, John Komak.* Yellowknife, Department of Justice, Government of the Northwest Territories.
- (GTN-O) GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, BUREAU DES LANGUES, 1992, *English-Inuktitut Terminology List.* Yellowknife, Department of Culture and Communications, Government of the Northwest Territories.
- , 1996, *English-Inuktitut Terminology List.* Yellowknife, Department of Culture and Communications, Government of the Northwest Territories.
- (GTN-O & GN) GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU NUNAVUT, WORKER'S COMPENSATION BOARD, 2003 *Inuktitut Terminology Book.* Yellowknife, Workers' Compensation Board of the Northwest Territories and Nunavut.
- (GT-N&L) GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, 2007a, *Maligatsait UKausingit (Ilaget Maligatsangit) = Inuttitut Legal Terms (family law).* St. John's, Department of Justice Government of Newfoundland and Labrador.
- , 2007b, *Maligatsait UKausingit (Pilukâttet Maligatsangit) = Inuttitut Legal Terms (Criminal Law).* St. John's, Department of Justice Government of Newfoundland and Labrador.
- , 2009, *Maligatsait UKausingit (Ilaget Maligatsangit) = Inuttitut legal terms (family law).* St. John's, Department of Justice, Government of Newfoundland and Labrador.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, 1999, *The Bathurst Mandate: Pinasuaqtavut, That Which We've Set Out to Do: Our Hopes and Plans for Nunavut.* Iqaluit, Government of Nunavut.
- , 2000, *Financial and Everyday Terms.* (Non publié)
- , 2006, *Rapport sur les services linguistiques 2005/2006.* Iqaluit, Gouvernement du Nunavut.
- , 2008a, *Backgrounder. Inuit Language Protection Act.* Iqaluit, gouvernement du Nunavut.
- , 2008b, *Loi sur les langues officielles.* Iqaluit, gouvernement du Nunavut, mise en application le 4 juin 2008.
- , 2008c, *Loi sur la protection de la langue inuit.* Iqaluit, Gouvernement du Nunavut, mise en application le 18 septembre 2008.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 1999, *Bill 1: Flag of Nunavut Act.* Iqaluit, gouvernement du Nunavut, mise en application le 1<sup>er</sup> avril 1999.

- , 2000, *Premier rapport annuel de la Commissaire aux langues officielles du Nunavut*. Iqaluit, Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut.
  - , 2001, *2000-2001 Rapport Annuel de la Commissaire aux langues du Nunavut*. Iqaluit, Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut.
  - , 2009, *Nunavut Hansard Unedited Transcript Tuesday, December 1, 2009*. Iqaluit, Nunavut Legislative Assembly.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, COMITÉ AJAUQTIIT, 2007a, *Unedited Transcripts from the Standing Committee Ajauqtiit's public hearings on Bill 6, the proposed Official Languages Act and Bill 7, the proposed Inuit Language Protection Act. October 18, 2007*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- , 2007b, *Unedited Transcripts from the Standing Committee Ajauqtiit's public hearings on Bill 6, the proposed Official Languages Act and Bill 7, the proposed Inuit Language Protection Act. October 19, 2007*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
  - , 2008a, *Standing Committee on Health and Education Public Hearings on Bill 21, Education Act Iqaluit, Nunavut April 23, 2008*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
  - , 2008b, *Standing Committee on Health and Education Public Hearings on Bill 21, Education Act Iqaluit, Nunavut April 24, 2008*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
  - , 2008c, *Standing Committee on Health and Education Public Hearings on Bill 21, Education Act Iqaluit, Nunavut April 25, 2008*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, BAFFIN REGIONAL HEALTH BOARD, 1996, *Contaminants Glossary*. Iqaluit, Baffin Regional Health Board, Environment and Lifestyle Assessment Project.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, BUREAU DE LA STATISTIQUE, 2001, *Language Data from the 2001 Household Survey*. Consulté sur Internet ([http://www.nunavuteconomicforum.ca/public/files/library/LANGUAGE/Language%20data%20from%20the%202001%20Nunavut%20Household%20Survey%20\(English\).ppt#431,23,Read/Write Inuktitut Syllabics 'Very Well' or 'Relatively Well' \(All adult Nunavummiut, both Inuit and non-Inuit\)](http://www.nunavuteconomicforum.ca/public/files/library/LANGUAGE/Language%20data%20from%20the%202001%20Nunavut%20Household%20Survey%20(English).ppt#431,23,Read/Write%20Inuktitut%20Syllabics%20'Very%20Well'%20or%20'Relatively%20Well'%20(All%20adult%20Nunavummiut,%20both%20Inuit%20and%20non-Inuit))), le 25 novembre 2010.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, BUREAU DU COMMISSAIRE AUX LANGUES, 2007a, « Amendements recommandés au Projet de loi no 6 (Loi sur les langues officielles), présentés au Comité permanent Ajauqtiit de l'Assemblée législative », in Assemblée législative du Nunavut (dir.), *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- , 2007b, « Amendements recommandés au Projet de loi no 7 (Loi sur la protection de la langue inuit), présentés au Comité permanent Ajauqtiit de l'Assemblée

législative », in Assemblée législative du Nunavut (dir.), *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.

(GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DU NUNAVUT, 1995, *Footprints in New Snow*. Iqaluit, The Commission.

—, 1996, *Footprints 2: A Second Comprehensive Report of the Nunavut Implementation Commission*. Iqaluit, The Commission.

—, 1998, *Nunavut Language Policy Conference: Report and Recommendations, Iqaluit, Nunavut, March 24-26, 1998*. Iqaluit, The Commission.

(GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, (CLAJ) MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA LANGUE, DES AÎNÉS ET DE LA JEUNESSE, 2001, *Translation Policy*. Consulté sur Internet (<http://www.gov.nu.ca/policies/trans.pdf>), le 31 octobre 2010.

—, 2003, *Inuit Qaujimajatuqangit in the Government of Nunavut. First Report 1999-2003*. Iqaluit, Department of Culture Language Elders and Youth Government of Nunavut.

—, 2004a, *Response to Special Committee to Review the Official Languages Act Final Report, December 2003, 6th Session, 1st Legislative Assembly. Next Steps Toward Made-In-Nunavut Language Legislation*. Iqaluit, Ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse.

—, 2004b, *Newsletter: Winter 2004, Volume 1, Issue 1, Inuit Qaujimajatuqangit Katimajiit*. Consulté sur Internet (<http://www.gov.nu.ca/cley/english/newsletter.htm>), le 4 mars 2010.

—, 2006, *Nunavummi uqajuittut ukturaursingit: uqausit = Sign Language in Nunavut, Glossary*. Iqaluit, Department of Culture Language Elders and Youth Government of Nunavut.

—, 2007, *Rapport annuel sur la prestation de services à la population dans les langues du Nunavut*. Iqaluit, Ministère de la Culture, des Langues, des Aînés et de la Jeunesse.

—, 2008a, *Finance Terminology*. Iqaluit, Department of Culture, Language, Elders and Youth.

—, 2008b, *Statistics Terminology*. Iqaluit, Department de Culture, Language, Elders and Youth.

—, 2008c, *Terminology Related to Job Titles*. Consulté sur Internet (<http://www.gov.nu.ca/cley/english/pdf/jobtitles.pdf>), le 31 octobre 2010.

—, 2008d, *Approved Names of GN Departments*. Consulté sur Internet

(<http://www.gov.nu.ca/cley/english/pdf/approvednames.pdf>), le 31 octobre 2010.

- , 2009, *Translation Policy*. Consulté sur Internet (<http://www.gov.nu.ca/policies/2009translation.pdf>), le 31 octobre 2010.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, (CLAJ) MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA LANGUE, DES AÎNÉS ET DE LA JEUNESSE et (NTI) NUNAVUT TUNNGAVIK INC., 2005, *Terminology on Climate Change*. Iqaluit, Department of Culture Language Elders and Youth, Nunavut Tunngavik Incorporated.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, 2000, *Inuit Qaujimaqatuqangit: A New Philosophy for Education in Nunavut*. Arviat, Curriculum Services.
- (GN) GOUVERNEMENT DU NUNAVUT, MINISTÈRE DE LA JUSTICE, DIVISION JURIDIQUE, 2002, *Nunavut Trilingual Legislative Lexicon (work in progress)*. Consulté sur Internet ([http://www.justice.gov.nu.ca/i18n/french/legreg/pdf\\_sr/AdditionalLinks/cover%20Nunavut%20Trilingual%20Legislative%20Lexicon-February%208%202002.pdf](http://www.justice.gov.nu.ca/i18n/french/legreg/pdf_sr/AdditionalLinks/cover%20Nunavut%20Trilingual%20Legislative%20Lexicon-February%208%202002.pdf)), le 03 octobre 2010.
- GRABURN, Nelson H., 1960, *Eskimo Phonemes, Clusters and Loanwords from English*. Chicago, Department of Anthropology, University of Chicago.
- , 1965, « Some Aspects of Linguistic Acculturation in Northern Ungava Eskimo », *Kroeber Anthropological Society Papers*, 32 : 11-46.
- , 1969, « Eskimo Law in Light of Self-and Group-Interest », *Law and Society Review*, 4 (1) : 45-60.
- GRANT, Shelagh D., 2002, *Arctic Justice: On Trial for Murder, Pond Inlet, 1923*. Montréal, McGill-Queen's University Press.
- GRESKOE, Paul, 1968, « How the North Will Be Won », *Ottawa Citizen*, 1<sup>er</sup> novembre : 28-32.
- GROVE, Arnaq, 2001, *Nedskrivning af nyere grønlandsk mundtlig fortælletradition*. Copenhagen, University of Copenhagen, thèse de doctorat.
- GRYGIER, Pat Sandiford, 1994, *A Long Way from Home: The Tuberculosis Epidemic among the Inuit*. Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press.
- GUILBERT, Louis, 1969, « Dictionnaires et linguistique : essai de typologie des dictionnaires monolingues français contemporains », *Langue française*, 2 (1) : 4-29.
- HABERMAS, Jürgen, 1988, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris, Payot.
- HACHÉ, Raymonde, 2005, *Cinquante ans au-dessous de zéro : père Jules Dion, O.M.I.* Québec, Anne Sigier.



- HAKLUYT, Richard, 1877 [1584], « A Discourse on Western Planting », in C. Deane (dir.), *Documentary History of the State of Maine*, Volume 2. Cambridge Mass., Maine Historical Society.
- HALDEMAN, Samuel S., 1860, *Analytic Orthography: An Investigation of the Sounds of the Voice, and their Alphabetic Notation; Including the Mechanism of Speech, and its Bearing upon Etymology*. Philadelphia, London, Paris, Berlin, J. B. Lippincott & Co. Trübner & Co., Benjamin Duprat, Ferd. Dümmler.
- HALL, Charles Francis, 1864, *Life with the Esquimaux: The Narrative of Captain Charles Francis Hall, of the Whaling Barque "George Henry", from the 29th May, 1860, to the 13th September, 1862: with the Results of a Long Intercourse with the Innuits [sic], and Full Description of their Mode of Life, the Discovery of Actual Relics of the Expedition of Martin Frobisher of Three Centuries ago, and Deductions in Favour of yet Discovering some of the Survivors of Sir John Franklin's Expedition*. London, S. Low, son, and Marston.
- , 1879, *Narrative of the Second Arctic Expedition Made by Charles F. Hall: His Voyage to Repulse Bay, Sledge Journeys to the Straits of Fury and Hecla and to King William's Land, and Residence among the Eskimos during the Years 1864-69*. Washington, Government Printing Office.
- HARNUM, Elizabeth (Betty), 1989, *Lexical Innovation in Inuktitut*. Ottawa, University of Calgary, mémoire de maîtrise.
- , 1993, « Terminological Difficulties in Dene Language Interpretation and Translation », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 104-106.
- , 1999, *Terminology by Language Services, Education, Culture and Employment, Government of the NWT*. Yellowknife, Harnum and Associates. (Non publié)
- HARNUM, Elizabeth (Betty) et Philip G. HOWARD, 1985, « Terminology Work in the Northwest Territories », *TermNet News*, 9 : 8-11.
- HARPER, Kenn, 1983, « Writing in Inuktitut: An Historical Perspective; Inuktitut Writing Systems: The Current Situation », *Inuktitut*, 83 : 3-84.
- , 1979, *Suffixes of the Eskimo Dialects of Cumberland Peninsula and North Baffin Island*. Ottawa, National Museum of Man, Mercury Series, Canadian Ethnology Service, Paper No. 54.
- , 1993, « Innovation and Inspiration: The Development of Inuktitut Syllabic Orthography », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 18-24.
- , 1996, « William Duval (1858-1931) » : 263-264, in R. Davis (dir.), *Lobsticks and Stone Cairns: Human Landmarks in the Arctic*. Calgary, University of Calgary Press.

- , 2000, « Inuit Writing Systems in Nunavut » : 154-168, in J. Dahl, J. Hicks et P. Jull (dir.), *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives*. Copenhagen, International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA).
- , 2005, « Taissumani: A Day in Arctic History. 1850 - A Note on an 'Esquimaux Vocabulary' », *Nunatsiaq News*, 27 mai.
- , 2006, « Nov. 15, 1997. 'The Pryde of the Arctic' Passes Away », *Nunatsiaq News*, 10 novembre.
- , 2008, « The Collaboration of James Mutch and Franz Boas, 1883-1922 », *Études Inuit Studies*, 32 (2) : 53-71.
- , 2010, « The Canadian Northwest Passage? », *Nunatsiaq News*, 16 novembre.
- HASLING, 1836, « Eine Probe der Esquimaux-Sprache », *Neues Lausitisches Magazin*, 14 : 200-262.
- HAUGEN, Einar, 1950, « The Analysis of Linguistics Borrowing », *Language*, 26 : 210-231.
- , 1972, *The Ecology of Language: Essays*. Stanford, Stanford University Press.
- HEINRICH, Albert, 1971, « Linguistics Some Borrowings from German into Eskimo », *Anthropological Linguistics*, 13 (3) : 96-99.
- HELLER, Monica, 2007, « 'Langue', 'communauté' et 'identité'. Le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, 31 (1) : 39-54.
- HENSEL, Chase, 1996, *Telling Our Selves: Ethnicity and Discourse in Southwestern Alaska*. New York, Oxford, Oxford University Press.
- HENSHAW Anne et & Aksatungua ASHOONA, 2009, « Collaborative Place Name Research in the Community of Kinngait, Nunavut » in B. Collignon et M. Therrien (dir.), *Proceedings of the fifteenth Inuit Studies Conference, France, 2006*. Consulté sur Internet (<http://www.inuitoralityconference.com/art/Henshaw-Ashoona.pdf>), le 28 mars 2011.
- HEPBURN, D. W., 1963, « Northern Education Facade For Failure », *Variables, The Journal of the Sociology Club. The University of Alberta Canada*, 2 (1) : n.p.
- HERZOG, Wilhelm, 1878, « Ueber die Verwandtschaft des Yumasprachstammes mit der Sprache der Aleuten und der Eskimostämme », *Zeitschrift für Ethnologie*, 10 : 449-459.
- HEYES, Isaac Israel, 1874, *La terre de désolation excursion d'été au Groenland*. Paris, Librairie Hachette et Cie.
- HICKS, Jack et Graham WHITE, 2000, « Nunavut: Inuit Self-Determination Through a Land Claim and Public Government? » : 30-115, in J. Dahl et J. Hicks (dir.), *Nunavut: Inuit Regain Control of Their Lands and Their Lives. IWGIA document; 102*. Copenhagen, IWGIA, International Work Group for Indigenous Affairs.

- HILL, Jane H. et Judith T. IRVINE, 1993, *Responsibility and Evidence in Oral Discourse*. Cambridge, Cambridge University Press.
- HILLER, James, 1971, « Early Patrons of the Labrador Eskimos: The Moravian Mission in Labrador, 1764-1805 » : 74-97, in R. Paine (dir.), *Patrons and Brokers in the East Arctic*. St. John's, Institute of Social and Economic Research.
- HODGE, Frederick Webb, 1907, « Eskimo » : 433-7, in F. W. Hodge (dir.), *Handbook of American Indians North of Mexico*, Bulletin 30. Washington D.C., Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology.
- HOEBEL, E. Adamson, 1954, *The Law of Primitive Man*. Cambridge, Harvard University Press.
- , 1940, « Law-ways of the Primitive Eskimos », *Journal of Criminal Law and Criminology*, 31 : 663-683.
- HOFFMAN, Walter, 1883, « Comparison of Eskimo Pictographs with Those of Other American Aborigines » : 128-146, in W. Hoffman (dir.), *Transactions of Anthropological Society of Washington*, Volume 2. Washington D.C., Judd & Detweiler Printers.
- HOLTVED, Erik (dir.), 1964, *Meddelelser om Grønland*, volume 140, numéro 3, *Kleinschmidts Briefe an Theodor Bourquin*. København, Reitzel.
- HONIGMANN, John et Irma HONIGMANN, 1965, *Eskimo Townsmen*. Ottawa, Canadian Research Centre for Anthropology University of Ottawa.
- HOOPER, William, 1852, « List of Esquimaux Words Collected between Point Barrow and Cape Bathurst, 1849-50, by Lieut. W. H. Hooper, R. N. », *Arctic Expeditions* : 179-186.
- HÖSSLER, 1843, « Eskimos », *Allgemeine Encyklopädie*, 38 : 108-130.
- HOT, Aurélie, 2009, « Language Rights and Language Choices: The Potential of Inuktitut Literacy », *Journal of Canadian Studies*, 43 (2) : 181.
- , 2010, *Écrire et lire la langue inuit choix linguistiques contemporains à Iqaluit et Igloodik, Nunavut*. Québec, Université Laval, thèse de doctorat.
- HUDSON, Heather, 1977, « The Role of Radio in the Canadian North », *Journal of Communication*, 27 (4) : 130-139.
- HUMBOLDT, Wilhelm von, n.d., « Über die Verschiedenheit des menschlichen Sprach-baues », *Akad. Augsb.* 7 : 1-72.
- HUTTON, Samuel King, 1912, *Among the Eskimos of Labrador: A Record of Five Years' Close Intercourse with the Eskimo Tribes of Labrador*. Toronto, Musson Book Company.

- (ICI) INSTITUT CULTUREL INUIT, 1976, *Language Commission Writing System Proposal = Uqausilirijit titirausiliriningit, 1976, August 30*. Eskimo Point, Inuit Cultural Institute.
- , 1978, *Ajurnarmat*, été : 1-104.
- , 1985, « Value of the Inuktitut Language and Writing System », *Uqaqta*, 1, août : 5.
- , 1986, *Elders Conference, Sanirajak, Hall Beach, April 16-19, 1985*. Eskimo Point, Inuit Cultural Institute.
- , 1987, *ICI Inuktitut Glossary. Terminology Conferences: Collected Word Lists, Volume 1*. Eskimo Point, Inuit Cultural Institute.
- ILUTSIK, Esther, 2009, « Eleven Years of Implementing Traditional Yup'ik Oral Stories in the Elementary Classroom », in B. Collignon et M. Therrien (dir.), *Proceedings of the fifteenth Inuit Studies Conference, France, 2006*. Consulté sur Internet (<http://www.inuitoralityconference.com/art/Ilutsik.pdf>), le 28 mars 2011.
- INSTITUT CULTUREL AVATAQ, 2003, *Recuperation Database Inuttitut-English*. Montréal, Avataq Cultural Institute.
- , 2005, *Nunavik Terminology Database*. Montréal, Avataq Cultural Institute.
- , 2009, *A Synthesis of the Results from Workshops Held in Nunavik Communities*. Montréal, Avataq Cultural Institute.
- (INBIS) INSTITUTO NORMAL BILINGÜE INTERCULTURAL SHUAR, 1988, *Chicham Nekatai Apach Chicham – Shuar Chicham Diccionario Comprensivo Castellano – Shuar*. Sucua, Serbish.
- INUIT BROADCASTING CORPORATION, 2006, *Qanuq Isumavit Cancelled*. Consulté sur Internet ([http://www.inuitbroadcasting.ca/Releases/004\\_e.htm](http://www.inuitbroadcasting.ca/Releases/004_e.htm)), le 14 octobre 2010.
- , 2007, « IBC Submission to Standing Committee Ajauqtiit Re: Bill 7 Inuit Language Protection Act », in Assemblée législative du Nunavut (dir.), *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- INUIT CIRCUMPOLAR CONFERENCE, 2002, *ICC Kuujjuaq 2002*. Consulté sur Internet ([http://www.inuitcircumpolar.com/files/uploads/icc-files/ICC25thGA\\_SE2.pdf](http://www.inuitcircumpolar.com/files/uploads/icc-files/ICC25thGA_SE2.pdf)), le 24 mars 2011.
- (ITC) INUIT TAPIRISAT DU CANADA / (ITK) INUIT TAPIRIIT KANATAMI, 1974, *Inuit and the Law*. Ottawa, Inuit Tapirisat of Canada.
- , 1976, « Land Use-Occupancy Study Presented to Indian-Northern Affairs Minister », *ITC News*, octobre : 2-3.
- , 1977a, « Land Use-Occupancy Inuktitut Version Now Being Prepared », *ITC News*, octobre : 4.

- , 1977b, « Lost in Translation? Maybe Not », *ITC News*, octobre : 4.
- , 1978, « New Inuktitut Bible Planned », *Inuit Today*, 7 (4) : 66.
- , 1979, *The Inukshuk Project*. Ottawa, Inuit Tapirisat of Canada.
- , 2001, « Timelines and Milestones 30 Years with ITC », *Inuktitut* 90 : 26-43.
- IRNIQ (ERNERK), Peter, 1972, « From The Editor », *Tukisiviksatsat* : n.p.
- , 2002, *Throne Speech for the Sixth Session of the First Legislative Assembly of Nunavut Delivered by Commissioner Peter Irniq March 7, 2002*. Iqaluit, Nunavut Legislative Assembly.
- JACOBSEN, Birgitte, 2002, « Calques - Import, Imperialism, or Integration ? » : 229-240, in M. Therrien (dir.), *Dynamics and Shifting Perspectives, Arctic Societies and Research, Proceedings of the First IPSSAS Seminar*. Nuuk, Ilisimatusarfik/University of Greenland.
- JACOBSON, Steven A. et ALASKA NATIVE LANGUAGE CENTER, 1984, *Yup'ik Eskimo Dictionary*. Fairbanks, Alaska Native Language Center University of Alaska.
- JEDDORE, Rose, 1979, « The Decline and Development of the Inuttut Language in Labrador » : 83-91, in B. Basse, K. Jensen (dir.), *Eskimo Languages: Their Present-Day Conditions, "Majority Language Influence on Eskimo Minority Languages"*. Aarhus, Arkona.
- JEFFERYS, Thomas, 1760, *The Natural and Civil History of the French Dominions in North and South America*. London, Printed for Thomas Jefferys.
- JÉHAN, Louis-François, 1858, *Troisième et dernière Encyclopédie Théologique*. Paris, Migne.
- JENNESS, Diamond, 1964, *Eskimo Administration II. Canada*. Montréal, Arctic Institute of North America.
- , 1965, *Eskimo administration III. Labrador*. Montréal, Arctic Institute of North America.
- KALLUAK, Mark, 1968, « Dear Editor », *New News*, 5 : 7.
- KALM, Peter, 1753 [1761], *En Resa Til Norra America*. Stockholm, Tryckt på Lars Salvii kostnad.
- , 1770-1771, *Travels into North America*. Warrington, London, Printed by William Eyres.
- , 1772, *Travels into North America* (seconde édition). London, Printed for T. Lowndes.

- KALMAR, Ivan, 1982, *A Note on the Inadequacy of Modern So&-Political Terms in the Inuit Language*. Toronto, University of Toronto, Department of Anthropology, tapuscrit.
- KEITH, Darren (dir.), 2005, *Inuit Qaujimaningit Nanurnut/Inuit Knowledge of Polar Bears*. Edmonton, Canadian Circumpolar Institute Press.
- KING, David Paul, 1998, *The History of the Federal Residential Schools for the Inuit Located in Chesterfield Inlet, Yellowknife, Inuvik and Churchill, 1955-1970*. Ottawa, Peterborough, Canada, Trent University, mémoire de maîtrise.
- KLEIVAN, Inge, 1979a, « Language and the Church in Greenland » : 123-144, in B. Basse et K. Jensen (dir.), *Eskimo Languages: Their Present-Day Conditions, "Majority Language Influence on Eskimo Minority Languages"*. Aarhus, Arkona.
- , 1979b, « Studies in the Vocabulary of Greenlandic Translations of the Bible » : 175-189, in B. Basse et K. Jensen (dir.), *Eskimo Languages: Their Present-Day Conditions, "Majority Language Influence on Eskimo Minority Languages"*. Aarhus, Arkona.
- KOCH, Klaus Friedrich, 1967, *Conflict and Its Management Among the Jale people of West New Guinea*. Berkeley, University of California, thèse de doctorat.
- KOOLERK, Paul, 1970, « Interpreting Translation Service, Newest Frobisher Bay Business », *The Listening Post*, 15, Juin : 9.
- KORHONEN, Marja, 1996, *Accounting Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 1997, *Human Services Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- KUBLU, Alexina, 2003, *Glossary of Elders' Terminology*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- KUBLU, Alexina, Mélanie GAGNON et LE NUNAVUT ARCTIC COLLEGE (dir.), 2002, *Inuit Recollections on the Military Presence in Iqaluit*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- KUBLU, Alexina et Mick MALLON, 1998, « Discussion Paper on Education and Communication » : annexe B, in Nunavut Implementation Commission (dir.), *Nunavut Language Policy Conference: Report and Recommendations, Iqaluit, Nunavut, March 24-26, 1998*. Iqaluit, The Commission.
- , 1999, « Our Language, Our Selves », in M. Soublière et G. Coleman (dir.), *Nunavut '99: Changing the Map of Canada: The Birth of a Territory Fulfills a Dream*. Consulté sur Internet (<http://www.nunavut.com/nunavut99/english/our.html>), le 22 septembre 2010.
- KULIKTANA, Millie, 1998, « Status and Issues of the Inuinnaqtun Language of the West Kitikmeot » : annexe D, in Nunavut Implementation Commission (dir.), *Nunavut. Language Policy Conference: Report and Recommendations, Iqaluit, Nunavut, March 24-26, 1998*. Iqaluit, The Commission.

- KUPTANA, Rosemarie, 1993, « Ilira, or Why it was Unthinkable for Inuit to Challenge Qallunaat Authority », *Inuit Art Quarterly*, 8 (3) : 5-7.
- KUSUGAK, Josie, 2000, « The Tide has Shifted: Nunavut Works for Us, and it Offers a Lesson to the Broader Global Community : 20-28, in J. Hicks et P. Jull (dir.) *Nunavut: Inuit Regain Control of their Lands and their Lives*. Copenhagen : International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA).
- KUTLUK, Thomas, 1980, « ‘When a Culture Loses Its Language, it Loses Everything Else’ An Interview with Thomas Kutluk, Executive Director of ICI », *Igalaaq*, octobre : 7 et 10.
- LAING, Donna, 1982, « The Northwest Territories Interpreter Corps », *Canadian Parliamentary Review*, 5 (2) : 15-16.
- LANDE, Lawrence M., 1973, *The Moravian Missions to the Eskimos of Labrador: A Checklist of Manuscripts and Printed Material from 1715 to 1967, Supplemented by Other Works on the Eskimo of Canada*. Montréal, McGill University.
- LATHAM, Robert G., 1846, « Miscellaneous Contributions to the Ethnography of North America », *Philological Society [of London], Proc.*, 2 : 31-50.
- , 1850, *The Natural History of the Varieties of Man*. London, John Van Voorst, Paternoster Row.
- , 1860, *Opuscula. Essays Chiefly Philological and Ethnographical*. London, Leipzig, Williams & Norgate, R. Hartmann.
- LAUGRAND, Frédéric, 1997, *Siqqitiqpuq : conversion et réception du christianisme par les inuit de l'Arctique de l'Est canadien (1890-1940)*. Québec, Université Laval, thèse de doctorat.
- , 2002a, « La loge du diable et de l'enfer. Un parcours infernal dans le temps et l'espace américains: du Pérou colonial au Nord canadien contemporain » : 157-176, in G. Routhier et F. Laugrand (dir.), *L'espace missionnaire : lieu d'innovations et de rencontres interculturelles*. Paris, Québec, Les Éditions Karthala, Les Presses de l'Université Laval.
- , 2002b, « Écrire pour prendre la parole. Conscience historique, mémoires d'aînés et régimes d'historicité au Nunavut », *Anthropologie et Sociétés* 26 (2-3) : 91-116.
- , 2006, « ‘Angakkuuniq’ et ‘ilisiqsiq’. Réflexions préliminaires sur l'agression chamanique chez les Inuit du Nord canadien », *Civilisations* 55 : 13-22. Consulté sur Internet (<http://civilisations.revues.org/index193.html#quotation> ), le 30 mars 2011.
- LAUGRAND, Frédéric, Jarich OOSTEN et David SERKOAK, 2009, « Relocating the Ahiarmiut from Ennadai Lake to Arviat (1950-1958) » in B. Collignon et M. Therrien (dir.), *Proceedings of the fifteenth Inuit Studies Conference, France, 2006*. Consulté sur Internet (<http://www.inuitoralityconference.com/art/Laugrand.pdf> ), le 27 mars 2011.

- LAWRANCE, Benjamin N., Emily Lynn OSBORN et Richard L. ROBERTS (dir.), 2006a, *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*. Madison, University of Wisconsin Press.
- , 2006b, « African Intermediaries and the 'Bargain' of Collaboration » : 3-34, in B.N. Lawrance, E.L. Osborn et R.L. Roberts (dir.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks: African Employees in the Making of Colonial Africa*. Madison, University of Wisconsin Press.
- LECHAT, Robert o.m.i., 2000, « À quand une académie inuit ? », *Eskimo*, printemps-automne : 5-12.
- LECLERC, Charles, 1867, *Bibliotheca Americana Catalogue raisonné d'une très précieuse collection de livres anciens et modernes sur l'Amérique et les Philippines classés par ordre alphabétique de noms d'auteurs*. Paris, Maisonneuve & Cie.
- LEMIEUX, Vincent, 1977, *Le patronage politique, Une étude comparative*. Québec, Les Presses de l'Université Laval. Consulté sur Internet (<http://dx.doi.org/doi:10.1522/24910426>), le 5 août 2011.
- LEVASSEUR, Donat, 1995, *Les Oblats de Marie Immaculée dans l'Ouest et le Nord du Canada, 1845-1967 : esquisse historique*. Edmonton, Alta., University of Alberta Press, Western Canadian Publishers.
- LEFEBVRE, Claire et Christine JOURDAN, 1999, « L'ethnolinguistique aujourd'hui » *Anthropologie et Sociétés*, 23 (3) : 5-13.
- LÉVESQUE, Francis, 2002, « La culture inuit n'est pas une cérémonie de thé japonaise » : *historique et enjeux de l'Inuit Qaujimajatuqangit ("les connaissances déjà acquises") au Nunavut*. Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise.
- 2008, *Les Inuit, leurs chiens et l'administration nordique, de 1950 à 2007. Anthropologie d'une revendication inuit contemporaine*. Québec, Université Laval, thèse de doctorat.
- LEWIS, Arthur, 1904, *The Life and Work of the Rev. E.J. Peck among the Eskimos*. New York, A.C. Armstrong & Son.
- LONG, John, 1791, *Voyages and Travels of an Indian Interpreter and Trader, Describing the Manners and Customs of the North American Indians*. London, Printed for the author.
- LORENTZEN, Schultz, 1927, *Den grønlandske ordbog - grønlandsk dansk' (The Greenlandic Dictionary - Greenlandic Danish)*. Consulté sur Internet ([http://www.oqaasileriffik.gl/en/news/greenlandic\\_english\\_dictionary](http://www.oqaasileriffik.gl/en/news/greenlandic_english_dictionary)), le 14 mars 2011.
- LOW, Albert Peter, 1906, *The Cruise of the Neptune: Report on the Dominion Government Expedition to Hudson Bay and the Arctic Islands On Board the D.G.S. Neptune, 1903-1904*. Ottawa, Government Printing Bureau.



- LOWE, Ronald, 1983, *Kangiryuarmit uqauhingita numiktittitdjutingit = Basic Kangiryuarmit Eskimo Dictionary*. Inuvik, Committee for Original Peoples Entitlement.
- , 1984a, *Siglit Inuvialuit Uqausiita Kipuktirutait - Basic Siglit Inuvialuit Eskimo Dictionary*. Ottawa, The Committee for Original Peoples Entitlement.
- , 1984b, *Basic Uummarmiut Eskimo Dictionary = Uummarmiut uqalungiha mumikhitchi\*rutingit*. Inuvik, Committee for Original Peoples Entitlement.
- , 1991, *Les trois dialectes Inuit de l'Arctique canadien de l'Ouest : analyse descriptive et étude comparative*. Sainte-Foy, Groupe d'études inuit et circumpolaires Université Laval.
- , 2001, *Siglit Inuvialuit uqautchiita nutaat kipuktirutait aglipkaqtat = Siglit Inuvialuit Eskimo Dictionary*. Québec, Éditions Nota bene.
- LYON, George Francis, 1824, *The Private Journal of Captain G.F. Lyon of H.M.S. Hecla During the Recent Voyage of Discovery under Captain Parry*. London, J. Murray.
- MACDONALD, John, 1985, « A Note on Inuktitut Terminology Development in Canada », *TermNet News*, 9 : 19-22.
- , 1998, *The Arctic Sky: Inuit Astronomy, Star Lore and Legend*. Toronto, Royal Ontario Museum/Nunavut Research Institute.
- , 2008, « A Timely Quest. John Macdonald, Igloolik in Conversation with Patrick Huse » : n.p. in P. Huse (dir.) *Northern Imaginary 3rd Part*. Norway, Delta Press.
- MACKAY, Ronald, 1984, *Cost of Implementing Inuktitut as an Official Language in Nunavut*. Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Développement nordique.
- MACLEAN, Edna Ahgeak, 1979, « The Need for and Feasibility of Planning for a Coordinated International Auxiliary Inuit Writing System » : 51-64, in B. Basse, K., Jensen et Arhus Universitet (dir.), *Eskimo Languages: Their Present-Day Conditions, "Majority Language Influence on Eskimo Minority Languages"*. Aarhus, Arkona.
- MAGHAGAK, Allen, 1999, « Nunavut: The Dream that Just Wouldn't Go Away. Commentary », *Nunatsiaq News*, 18 février.
- MAKIVIK INFORMATION DEPARTMENT, 1984, *Study on Inuit Print Media Needs in Northern Quebec*. Westmount, Makivik Information Department.
- MALLET, Thierry, Michèle THERRIEN et Yvon CSONKA, 2000, *Kakoot : récits du pays des caribous*. Sillery, Septentrion.
- MALLON, Mick S.T., 1993, « Early Years with the Inuit Interpreters: Recollections and Comments from the Sidelines », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 25-30.

- , 2005, « An Ephemeral Anomaly. The Metamorphoses of the Eskimo Language School: 1968-1999 », *Études Inuit Studies*, 29 (1-2) : 239-249.
- MANNIK, Hattie (dir.) 1998, *Inuit Nunamiut = Inland Inuit*. Altona, Friesen Corp.
- MARKHAM, Albert Hastings, 1880, *The Voyages and Works of John Davis, the Navigator*. London, Printed for the Hakluyt Society.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE, 2000, « Le français au Québec : un standard à décrire et des usages à hiérarchiser » : 379-391, in H. Duval, P. Gourgeault, M. Plourde et Le Conseil de la langue française du Québec (dir.), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*. Saint-Laurent, Fides.
- MARTIN, Abraham, 1899, *Unipkautsit attornartut ajokertûtsemut kaujjaksaujune sunatuinarne: Illiniarvingnullo kittorngarênullo illingajut*. Herrnhut, G. Winterib nenilauktangit.
- MARTIN, Ian, 2000, *Ajiiqatigiingniq langue d'enseignement rapport de recherche*. Iqaluit, Ministère de l'Éducation.
- MARY-ROUSSELIÈRE, Guy, 1960, « Medical Doctors and Administrators for the Arctic », *Eskimo*, 56 : 3-7.
- , 1961, « The Administration and the Missionaries », *Eskimo*, 58 : 3-4.
- , 1963, « Where Do We Stand with Eskimo Education? », *Eskimo*, 66 : 5-12.
- , 1980, *Qitdlarssuaq : l'histoire d'une migration polaire*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- MAZIÈRE, Francine, 2005, *L'analyse du discours*. Paris, Presses Universitaires de France.
- MCCOMBER, Louis, 2001, *Radio communautaire et ethnicité chez les Inuit du Nunavut*. Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise.
- , 2005, *We Call It Survival: The Life Story of Abraham Okpik*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 2007, *Changing the Face of Canada: The Life Story of John Amagoalik*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- , 2008, *We Need to Know Who We Are. Quassa, Paul Aarulaaq*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- MCCREADY, Catherine, 2003, « *Inuit Qaujimajatuqangit* »: « *Living Policy* » and the *Development of Responsible Governance in Nunavut*. Peterborough, Trent University, mémoire de maîtrise.
- MCGRATH, Janet Tamalik, 2005, *Conversations with Nattilingmiut Elders on Conflict and Change: Naalattiarahuarnira*. Ottawa, Saint Paul University, thèse de doctorat.

- MCGRATH, Robin, 1984, *Canadian Inuit Literature: The Development of a Tradition*. Ottawa, National Museums of Canada (Canadian Ethnology Service Paper No. 94).
- , 1986, « Inuit Community Newspapers », *Inuit*, Summer : 47-51.
- , 1990, « Circumventing the Taboos: Inuit Women's Autobiographies », *Papers from the Seventh Inuit Studies Conference, 19-23 August, 1990, Fairbanks, Alaska. Inuit Studies Occasional Papers. 4*. Québec, Association Inuksiutiit Katimajit, Université Laval.
- MCNAUGHT, Hugh W., 1980, *Newspapers of the Modern Northwest Territories: A Bibliographic Study of their Publishing History (1945-1978) and Publishing Record*. Edmonton, Alta. Faculty of Library Science, University of Alberta, mémoire de maîtrise.
- MCNICOLL, Paule, Frank TESTER et Peter KULCHYSKI, 1999, « Arctic Absterion: The Book of Wisdom for Eskimo, Modernism and Inuit Assimilation », *Études Inuit Studies*, 23 (1-2) : 199-220.
- MEILLET, Antoine, 1905-1906, « Comment les mots changent de sens », *L'Année sociologique*, 9 : 1-38.
- MENOVSHCHIKOV, Georgii A., 1978, « Emprunts lexicologiques russes dans les langues autochtones de l'Alaska des îles aléoutiennes », *Inter-Nord*, 15 : 45-51.
- MESCHONNIC, Henri, 1991, *Des mots et des mondes, dictionnaire, encyclopédies, grammaires, nomenclatures*. Paris, Hatier.
- METCALF, Alida C., 2005, *Go-Betweens and the Colonization of Brazil, 1500-1600*. Austin, University of Texas Press.
- METZGER, Melanie, 1999, *Sign Language Interpreting: Deconstructing the Myth of Neutrality*. Washington D.C., Gallaudet University Press.
- MICHAEL, Simonie, 1969, « Meeting », *The Listening Post*, 7, January : 6-7.
- MICHAUD-BAZINET, Diane, 1988, « La normalisation en terminologie », *TermNet News*, 23 : 24.
- MIERTSCHING, Johann August, 1967, *Frozen Ships: the Arctic Diary of Johann Miertsching, 1850-1854*. Toronto, Macmillan of Canada.
- MILTON FREEMAN RESEARCH LIMITED, 1976, *Inuit Land Use and Occupancy Project: A Report*. Ottawa, Minister of Supply and Services Canada.
- MITCHELL, Marybelle, 1996, *From Talking Chiefs to a Native Corporate Élite: The Birth of Class and Nationalism among Canadian Inuit*. Montréal, Kingston, McGill-Queen's University Press.
- M'KEEVOR, Thomas, 1819, *A Voyage to Hudson's Bay, During the Summer of 1812. Containing a Particular Account of the Icebergs and Other Phenomena which*

- Present Themselves in Those Regions; Also, a Description of the Esquimeaux and North American Indians; Their Manners, Customs, Dress, Language...* London, Printed for Sir Richard Phillips and Co. Bride-Court.
- MORGAN, Lewis H., 1871, *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family*. Washington D.C., Smithsonian Institution.
- MORILLOT, Abbé, 1875, « Mythologie et Légendes des Esquimaux du Groenland », *Société Philologique, Actes*, 4 : 215-288.
- MOUNIN, Georges, 1963, *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard.
- MÜLLER, Friedrich, 1877-1882, *Grundriss der Sprachwissenschaft von Dr Friedrich Müller*. Wien.
- MURDOCH, John, 1885a, « Catalogue of Ethnological Specimens Collected by the Point Barrow Expedition » : 61-87, in P.H. Ray et J. Murdoch (dir.), *Report of the International Polar Expedition to Point Barrow, Alaska*. Washington, D.C., Government Printing Office.
- , 1885b, « Natural History » : 89-200, in P.H. Ray et J. Murdoch (dir.), *Report of the International Polar Expedition to Point Barrow, Alaska*. Washington, D.C., Government Printing Office.
- , 1887, *Linguistic Results of the Point Barrow Expedition*. Manuscrit.
- MURRAY, Thomas Boyles, 1861, *Kalli, the Esquimaux Christian: A Memoir*. New-York, General Protestant Episcopal Sunday School Union and Church Book Society.
- NAPPAALUK, Mitiarjuk, 2002, *Sanaaq : roman*. Montréal, Stanké.
- NEATBY, L. H., 1984, « Exploration and History of the Canadian Arctic » : 377-390, in D. Damas, W. Sturtevant (dir.), *Handbook of North American Indians*, volume 5. Washington D.C., Smithsonian Institution.
- NELSON, Edward W., 1886, *Eskimo-English Vocabulary*. Manuscrit.
- NEVO, Denise et Marco FIOLA, 2002, « Interprétation et traduction dans les territoires : hors de la polarité traditionnelle des langues officielles », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, 15 (1) : 203-221.
- NICKLEN, Louise, 1983, « Interpretation, Translation and Communication in Canada's Far North », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 28 (2) : 153-156.
- NIVIAXIE, Davidie, Peter CROW et Robbie TOOKALOOK, 1979, « Changes in the Syllabic Writing System. Comment », *Atuaqnik*, novembre : 14-15.
- NOWAK, Elke, 1999, « The 'Eskimo Language' of Labrador: Moravian Missionaries and the Description of Labrador Inuttut 1733-1891 », *Études Inuit Studies*, 23 (1-2) : 173-197.

- (NSDC) NUNAVUT SOCIAL DEVELOPMENT COUNCIL, 1998, *Report of the Nunavut Traditional Knowledge Conference. Igloolik, March 20-24*. Pond Inlet, NSDC.
- (NTI) NUNAVUT TUNNGAVIK INC., 2004, *Tukisittiarniqsaujumaviit?: A Plain Language Guide to the Nunavut Land Claims Agreement = Kangikhiteagumaven? Tukiheanaktumik okaoheoyumik maligoagakhak nunavumi nunatakunikun angikatigegutaoyuk*. Iqaluit, Nunavut Tunngavik Inc.
- , 2007a, *Annual Report on the State of Inuit Culture and Society. Saqqiqpuq: Kindergarten to Grade 12 Education in Nunavut*. Iqaluit, Nunavut Tunngavik Inc.
- , 2007b, « NTI Submissions for Bill 6 and 7 », in Assemblée législative du Nunavut, *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- (NTI) NUNAVUT TUNNGAVIK INC. et (CLAJ) MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA LANGUE, DES AÎNÉS ET DE LA JEUNESSE, 2008, *Ukautait Nunavumi nunataagutit angigutaanut = Terminology of Nunavut Land Claims Agreement*. Iqaluit, Nunavut Tunngavik Inc.; Government of Nunavut, Department of Culture, Language, Elders and Youth.
- NUNGAK, Zebedee, 1980, « Definition of Identity », *Atuaqnik*, février : 12.
- , 2000, « E9-1956 - Nalunaikkutaq E9-1956 », *Inuktitut*, 88 : 33-37.
- NUNGAK, Zebedee, Sarah NALUKTUK et INSTITUT CULTUREL AVATAQ, 1983, *Northern Quebec Inuit Elders Conference: Povungnituk, Quebec, September 18 - October 5, 1982 = Conférence des Anciens du Nouveau-Québec*. Inukjuak, Avataq Cultural Institute.
- NYERUP, Rasmus et Jens Edvard KRAFT, 1818-1819, *Dansk-Norsk Litteraturlæxicon*. København, Trykt, paa den Gyldendalske Boghandlings Forlag i det Schultziske Officin.
- (OLF) OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, 1993, « Termes recommandés et en instance de normalisation », *Gazette Officielle du Québec*, 125 (17) : 1793-1795.
- OOSTEN, Jarich et Frédéric LAUGRAND (dir.), 1999, *Interviewing Inuit Elders: Introduction*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- OOSTEN, Jarich, Frédéric LAUGRAND et Wim RASING (dir.), 1999, *Interviewing Inuit Elders: Perspectives on Traditional Law*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- OPPERT, Gustav, 1879, « On the Classification of Languages. A Contribution to Comparative Philology », *Madras Journal of Literature and Science*, 8 : 1-137.
- OSWALT, Wendell H, 1979, *Eskimos and Explorers*. Lincoln, University of Nebraska Press.

- PAGEAU, Serge, 1970, *Lexique français esquimau*. Québec, Gouvernement du Québec, Ministère des Richesses naturelles.
- PAINE, Robert (dir.), 1971, *Patrons and Brokers in the East Arctic*. St. John's, Memorial University of Newfoundland, Institute of Social and Economic Research.
- PANIGUSIQ (PANEGOOSHO), Mary, 1965, « Qallunaat ilisartut » (orthographe adaptée), *Inuktitut*, janvier.
- , 1963, « An Eskimo's Opinion », *Eskimo*, 66 : 15-17.
- PASTORI, Charles, 1994, *Dental Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- PARRY, Sir William E., 1824, *Journal of a Second Voyage for the Discovery of a North-West Passage from the Atlantic to the Pacific: Performed in the Years 1821-22-23, in His Majesty's Ships Fury and Hecla, Under the Orders of Captain William Edward Parry, R.N., F.R.S., and Commander to the Expedition*. London, J. Murray.
- PARTRIDGE, Shannon (dir.), 2009, *Niurrutiqarniq: Trading With the Hudson's Bay Company*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- PATRICK, Donna, 1998, *Language, Power and Ethnicity in an Arctic Quebec Community*. Toronto, University of Toronto, thèse de doctorat.
- PATTERSON, Dennis, 1982, *Letter to the Inuit Broadcasting Corporation (April 27, 1982)*. Yellowknife, Office of the Minister of Education for the Northwest Territories.
- PAUKTUUTIT (The Nuluaq Project), 2004, *Analysis Report: Inuit healing in Contemporary Inuit Society*. Consulté sur Internet ([http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/AHFNuluaqInuitHealing\\_e.pdf](http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/AHFNuluaqInuitHealing_e.pdf)), le 23 mars 2011.
- PEACOCK, Frederick William, 1954, *English-Eskimo Dictionary*. Nain, Labrador.
- , 1974, *Eskimo Synonyms Dictionary*. St John's, Memorial University of Newfoundland.
- PEARSALL, Judy et Patrick HANKS, 1998, *The New Oxford Dictionary of English*. Oxford, Clarendon Press.
- PECK, Rev. Edmund J., 1878, *Portions of the Holy Scripture, for the Use of the Esquimaux on the Northern and Eastern Shores of Hudson's Bay*. Lincoln's-Inn-Fields, Printed for the Society for Promoting Christian Knowledge.
- , 1881a, *Portions of the Book of Common Prayer; Together with Hymns, Addresses, etc., for the Use of the Eskimo of Hudson's Bay*. London, Society for Promoting Christian Knowledge.

- , 1881b, *St. Luke's Gospel. Translated into the Language of the Eskimo of Hudson's Bay*. London, Printed for the British and Foreign Bible Society.
- , n.d., *Watts's First Catechism in Esquimaux*. London, F. Arnold, Printer.
- , 1925, *Eskimo-English Dictionary*. Hamilton, The Ontario Press Limited.
- PELLETIER, Caroline, 2009, « Trois-Soleils au Nunavut, Au-delà des mots », *Le cyberbulletin des langues officielles du Canada*. Consulté sur Internet ([http://www.ocol-clo.gc.ca/newsletter\\_cyberbulletin/nunavut\\_f.htm](http://www.ocol-clo.gc.ca/newsletter_cyberbulletin/nunavut_f.htm)), le 14 mars 2011.
- PENNEY, Christine, 1995, *Medical Glossary: English/Inuktitut/French = Glossaire médical : anglais/inuktitut/français*. Iqaluit, Arctic College Nunatta Campus.
- PETER, Jacopoosie, 1993, « Medical Interpreting in Canada's North », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 42-44.
- PETERSEN, Robert, 1979, « Danish Influence on Greenlandic Syntax » : 113-121, in B. Basse, K. Jensen et A. Arhus Universitet Afdeling for Grønlandsk (dir.), *Eskimo Languages: Their Present-Day Conditions, "Majority Language Influence on Eskimo Minority Languages"*. Aarhus, Arkona.
- PETITOT, Père Émile Fortuné Stanislas Joseph, 1875, « Les Esquimaux » : 329-339, in *Congrès International des Américanistes, Compte-rendu, première séance, volume I*. Nancy et Paris.
- , 1876a, *Monographie des Esquimaux Tchiglit du Mackenzie et de L'Anderson*. Paris, Ernest Leroux, Éditeur, Libraire de la Société Asiatique de l'École des Langues Orientales Vivantes de la Société Philologique, des Sociétés Asiatiques de Calcutta, de Shanghai, de New-Haven.
- , 1876b, *Vocabulaire français-esquimau, Dialecte des Tchiglit des bouches du Mackenzie et de l'Anderson précédé d'une monographie de cette tribu et de notes grammaticales*. Paris, Libraire de la Société Asiatique de l'École des Langues Orientales Vivantes de la Société Philologique, des Sociétés Asiatiques de Calcutta, de Shanghai, de New-Haven.
- , 1879, « De l'origine asiatique des Indiens de l'Amérique arctique » : 529-532, 540-544, 550-553, 564-566, 576-578, 589-591, 600-604, 609-611, in *Les Missions Catholiques, onzième année*, Nos. 543-550, Paris, Oct.-Déc. 1879.
- , 1886, *Traditions indiennes du Canada nord-ouest*. Paris, Maisonneuve Frères et Ch. Leclerc.
- PICCO, Ed, 2008, « Letter to the Editor. Education Minister Defends Bill 21 », *Nunatsiaq News*, 14 mars.
- PILLING, James Constantine, 1887, *Bibliography of the Eskimo Language*. Washington, Government Printing Office.

- PINART, Alphonse, 1873, *Eskimaux et Koloches. Idées religieuses et traditions des Kaniagmioutes*. Paris, Typographie A. Hennuyer.
- , 1883, *Catalogue de livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, principalement sur l'Amérique et sur les langues du monde entier : composant la bibliothèque de M. Alph.-L. Pinart, et comprenant en totalité la bibliothèque mexico-guatémaliennne de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg*. Paris, Vve A. Labitte.
- POSPISIL, Leopold, 1964, « Law and Societal Structure among the Nunamiut Eskimo » : 393-432, in W. Goodenough (dir.), *Explorations in Cultural anthropology*. New York, McGraw-Hill.
- POTT, August F., 1847, *Die quinare und vigesimale Zählmethode bei Völkern aller Welttheile: nebst ausführlicheren Bemerkungen über die Zahlwörter Indogermanischen Stammes und einem Anhang über Fingernamen*. Halle, C. A. Schwetschke und Sohn.
- PRICEWATERHOUSECOOPERS, 2006, *Second Independent Five Year Review of Implementation of the Nunavut Land Claims Agreement Final Report, May 11, 2006*. Consulté sur Internet (<http://www.tunngavik.com/wp-content/uploads/2010/02/second-five-year-review-of-the-nunavut-land-claims-agreement.pdf>), le 20 septembre 2010.
- PRUVOST, Jean et Jean-François SABLAYROLLES, 2003, *Les néologismes*. Paris, Presses Universitaires de France.
- QITSUALIK, Rachel et Sean TINSLEY, 2007, « Ilira », *Native Journal*, octobre et novembre. Consulté sur Internet (<http://www.nativejournal.ca/pages/frameset.html>), le 15 mars 2011.
- QITSURALIK,<sup>353</sup> Rachel, 1998, « Commentary: What, Exactly, is an Elder ? » *Nunatsiaq News*, 25 juin.
- QUARITCH, Bernard, 1880, *A General Catalogue of Books, Offered to the Public at the Affixed Prices by Bernard Quaritch*. London, Bernard Quaritch Ltd.
- QUASSA, Joanna (dir.), 2000, *Uqausiit tukungit. Inuktitut Dictionary. Tununirmiutituungajuq. Tununiq Dialect*. Iqaluit, Baffin Divisional Education Council.
- QUMAQ, Taamusi, 1991, *Les véritables mots inuits, un dictionnaire des définitions en inuktitut du Nunavik (Arctique québécois)*. Québec, Association Inuksiutiit katimajit Inc., Montréal, Inukjjuaq, Institut culturel Avataq.
- , 2010, *Je veux que les Inuit soient libres de nouveau. Autobiographie (1914-1993)*. Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- RAND, Rev. Silas Tertius, s.d., *About a Thousand Esquimaux words, Gathered from the New-Testament in That Language*. Document non-publié.

---

<sup>353</sup> Il s'agit de la même personne que dans la référence (Qitsualik et Tinsley 2007). Nous avons simplement reporté la graphie originale des documents.



- RANDA, Vladimir, 2002, « 'Qui se ressemble s'assemble' Logique de construction et d'organisation des zoonymes en langue inuit », *Études Inuit Studies*, 26 (1) : 71-108.
- RASMUSSEN, Knud, 1929, *Intellectual Culture of the Iglulik Eskimos*. Copenhagen, Gyldendalske Boghandel.
- , 1930, *Observations on the Intellectual Culture of the Caribou Eskimos*. Copenhagen, Gyldendalske boghandel.
- , 1931, *The Netsilik Eskimos: Social Life and Spiritual Culture*. Copenhagen, Gyldendal.
- , 1932, *Intellectual Culture of the Copper Eskimos*. Copenhagen, Gyldendalske boghandel.
- , 1941, *Report of the Fifth Thule Expedition 1921-24*, volume 3, numéro 4, *Alaskan Eskimo Words*. Copenhagen, Gyldendalske Boghandel.
- REDFERN, Madeleine, 2007a, « Submission. Bill 6 - Official languages Act », in Assemblée législative du Nunavut, *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- , 2007b, « Submission. Bill 7 - Inuit Language Protection Act », in Assemblée législative du Nunavut, *Written Submissions to the Standing Committee Ajauqtiit on Bill 6, Official Languages Act and Bill 7, Inuit Language Protection Act*. Iqaluit, Assemblée législative du Nunavut.
- , 2008, *Submission Education Act*. Document non-publié à ce jour par l'Assemblée législative du Nunavut.
- REDFIELD, Robert, Ralph LINTON et Melville J. HERSKOVITS, 1998, « Memorandum pour l'étude de l'acculturation » : 83-90, in R. Bastide, *Initiation aux recherches sur les interpénétrations de civilisations*. St Paul de Fourques, Bastidiana.
- REY, Alain, 1965, « Les dictionnaires : forme et contenu », *Cahiers de lexicologie*, 2 : 65-102.
- , 1977, *Le lexique, images et modèles : du dictionnaire à la lexicologie*. Paris, A. Colin.
- , 1979, *La terminologie : noms et notions*. Paris, Presses universitaires de France.
- , 1989, « Lexico-logiques, discours, lexiques et terminologies philosophiques » : 775-781, in A. Jacob (dir.), *Encyclopédie philosophique universelle*. Paris, Presses universitaires de France.
- RICHARDSON, Sir John, 1852, *Arctic Searching Expedition: a Journal of a Boat - Voyage through Rupert's Land and the Arctic Sea*, in *Search of the Discovery*

- Ships Under Command of Sir John Franklin. With an Appendix on the Physical Geography of North America.* New York, Harper & Brothers, Publishers.
- RICHES, David, 1990, « The Force of Tradition in Eskimology » : 71-89 in R. Fardon (dir.) *Localizing Strategies: Regional Traditions of Ethnographic Writing.* Edinburgh, Washington, Scottish Academic Press, Smithsonian Institution Press.
- RIGBY, Carole, 2008, *Improving Access to Aboriginal Language Material in the Unicode Age: A Nunavut Case Study in Developing Multilingual and Multiscript Descriptive Cataloguing Standards for an Integrated Library System.* Aberdeen, Department of Information Management, The Robert Gordon University, mémoire de maîtrise.
- RINK, Heinrich J., 1885, *The Eskimo Dialects as Serving to Determine the Relationship between the Eskimo Tribes.* London, Harrison and Sons.
- , n.d., *The linguistic Results of Dr. Franz Boas's Ethnographical Researches in Baffin.* Washington D.C., Smithsonian Institution, manuscrit.
- ROBBE, Pierre et Louis-Jacques DORAIS, 1986, *Tunumiit Oraasiat Tunumiut Oqaasii The East Greenlandic Inuit Language - La langue inuit du Groenland de l'est.* Québec, Centre d'Études nordiques de l'Université Laval.
- ROBBINS, Bruce et SOCIAL TEXT COLLECTIVE, 1993, *The Phantom Public Sphere.* Minneapolis, University of Minnesota Press.
- ROBERTS, Michael, 1988, « Technology has Helped Inuktitut Remain a Working Language », *TermNet News*, 23: 154-155.
- RODON, Thierry, 2003, *En partenariat avec l'État : les expériences de cogestion des autochtones du Canada.* Québec, Presses de l'Université Laval.
- RODON, Thierry (dir.), 2008, *Teach an Eskimo How to Read: Conversations with Peter Freuchen Ittinuar.* Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- ROSS, W. Gillies, 1984, *An Arctic Whaling Diary: The Journal of Captain George Comer in Hudson Bay, 1903-1905.* Toronto, University of Toronto Press.
- ROSS, Sir John, 1819, *A Voyage of Discovery, Made under the Orders of the Admiralty, in His Majesty's Ships Isabella and Alexander, for the Purpose of Exploring Baffin's Bay, and Inquiring into the Probability of a North-West Passage.* London, John Murray.
- , 1835a, *Narrative of a Second Voyage in Search of a North-West Passage, and of a Residence in the Arctic Regions during the years 1829, 1830, 1831, 1832, 1833.* London, A. W. Webster.
- , 1835b, *Appendix to the Narrative of a Second Voyage in Search of a Northwest Passage, and of a Residence in the Arctic Regions during the years 1829, 1830, 1831, 1832, 1833.* London, A.W. Webster.

- ROSSE, Irving C., 1883, « Medical and Anthropological Notes » : 7-44, in 47th Congress, second session, House of Representatives, *Cruise of the Revenue-Steamer Corwin*. Washington, Government Printing Office.
- ROUÉ, Marie, 2003, « ONG environnementalistes américaines et Indiens cris. Une alliance contre nature pour sauvegarder la nature ? », *Revue internationale des sciences sociales*, 178 : 679-687.
- ROULAND, Norbert, 1977, *Le règlement du statut juridique des Inuit du Nouveau-Québec et la Convention de la Baie James et du Nord-Québécois du 11 novembre 1975*. Aix-en-Provence, document.
- SABIN, Joseph, 1868 [-1886], *A Dictionary of Books Relating to America, from its Discovery to the Present Time, volume 1-16*. New-York, Joseph Sabin.
- SAHLINS, Marshall, 1999, « Two or Three Things That I Know About Culture », *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 5 (3) : 399-421.
- , 2007, *La découverte du vrai Sauvage et autres essais*. Paris, Gallimard.
- SAINT-AUBIN, Danielle M., 1980, *English Loan-Verbs in the Inuktitut Speech of Inuit Bilinguals*. Montréal, McGill University, mémoire de maîtrise.
- SALADIN D'ANGLURE, Bernard (dir.), 1999, *Interviewing Inuit Elders: Cosmology and Shamanism*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- SALAMA-CARR, Myriam (dir.), 2007, *Translating and Interpreting Conflict*. Amsterdam, New York, Rodopi.
- SALLUVINIQ, 1972, « Parents Don't Understand », *Tukisiviksat*, 2 (5) : 6.
- SAMMONS, Catherine, 1994, *Environmental Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- SAMMONS, Susan, 1993, « Challenges in Minority Language Programming in Canada's Eastern Arctic: The Training of Aboriginal Language Interpreter-Translators », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 45-50.
- SAUSSURE, Ferdinand de, 1960, *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot.
- SCHERER, Johann Benedict, 1777, *Recherches historiques et géographiques sur le Nouveau-Monde*. Paris, Chez Brunet.
- SCHNEIDER, Lucien, 1966, *Dictionnaire du langage esquimau de l'Ungava*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- , 1970, *Dictionnaire esquimau-français du parler de l'Ungava et contrées limitrophes*. Québec, Presses de l'Université Laval.
- , 1973, *Dictionnaire des infixes de l'esquimau de l'Ungava*. Québec, Ministère des Richesses naturelles, Direction générale du Nouveau-Québec.

- , 1985, *Ulinnaisigutiit - An Inuktitut-English Dictionary of Northern Quebec, Labrador, and Eastern Arctic Dialects*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- SCHOMBURGK, Robert H., 1848, « Contributions to the Philological Ethnography of South America », *Philological Society of London*, 3 : 228-237.
- , 1850, « A Vocabulary of the Maionkong Language [South America] », *Philological Society of London*, 4 : 217-222.
- SCHWATKA, Frederic, 1878-1880, *Vocabulary of the Eskimo*. Manuscrit.
- SCHUBERT, Hofrath von, 1844, « Correspondenz-Nachrichten aus Labrador », *Königliche Akademie der Wissenschaften zu München*, 18 : 417-430.
- SCOTT, James C., 1985, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*. New Haven, Yale University Press.
- SEEMANN, Berthold, 1853, *Narrative of the Voyage of H. M. S. Herald during the years 1845-51, under the Command of Captain Henry Kellett, R. N., C. B.; being A Circumnavigation of the Globe, and three Cruizes to the Arctic Regions in Search of Sir John Franklin*. London, Reeve and Co.
- SEMSCH, Marlene, 1993, « A Report on the Arctic College Interpreter-Translators Program », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, 38 (1) : 96-97.
- SEWOEE, Joseph, 1968, « Dear Editor », *New News*, 11 : 6.
- SHEA, John G., 1873, « Languages of the American Indians », *American Cyclopaedia* : 407-414.
- SHUBIN, Neil, 2008, *Your Inner Fish: A Journey into the 3.5-billion-year History of the Human Body*. New York, Pantheon Books.
- SILVERSTEIN, Michael, 1995, « The Uses and Utility of Ideology: Some Reflections », *Pragmatics*, 5 (2) : 311-323.
- SIMMEL, Georg et Kurt H. WOLFF, 1950, *The Sociology of Georg Simmel*. Glencoe, Free Press.
- SIMPSON, John, 1855, « Observations on the Western Esquimaux and the Country they Inhabit; from Notes Taken during two years at Point Barrow, by Mr. John Simpson, R. N., Her Majesty's Discovery Ship "Plover" » : 917-942, in *Further Papers Relative to the Recent Arctic Expeditions in Search of Sir John Franklin and the Crews of HMS Erebus and Terror*. London, Eyre and Spottiswoode.
- SIMPSON, D.W., D.K.F. WATTIE, 1968, « The Role and Impact of the Educational Program in the Process of Change in Canadian Eskimo Communities », in *Proceedings of a Symposium on the Educational Process and Social Change in a Specialized Environment Milieu*. Edmonton, University of Alberta, Boreal Institute.

- SIVERTZ, Ben G., 1960, « Administration for Development in Northern Canada: Development of Material and Human Resources », *Canadian Public Administration*, 3 (4) : 363-366.
- SLODZIAN, Monique, 1991, « La traduction des langues rares » : 55-61, in Association européenne des linguistes et des professeurs de langues (dir.), *La Traduction littéraire scientifique et technique : actes du colloque international*. Paris, La Tilu.
- SMEATON, B. Hunter, 1973, *Lexical Expansion Due to Technical Change, as Illustrated by the Arabic of Al Hasa, Saudi Arabia*. Bloomington, Indiana University.
- SMITH, Derek G., 1976, *Autochtones et non-autochtones : le pluralisme dans le delta du Mackenzie, T.N.-O.* Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Division de la recherche sur le Nord.
- SMITH, Lawrence R., 1975, « Labrador Inuttut Surface Phonology », *International Journal of American Linguistics*, 41 (2) : 97-105.
- SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE LA FOI, 1871, « Nouvelle Bretagne. Vicariat Apostolique d'Athabaska et Mackenzie » : 457-478, in *Annales de la propagation de la foi*, volume 43. Lyon, Éditeur des Annales.
- SONNE, Birgitte, 1986, « Toornaarsuk, an Historical Proteus », *Arctic Anthropology*, 23 (1-2) : 199-219.
- SONTAG, Natasha, 2007, *The Inuit Language in Inuit Communities in Canada. La Langue Inuit dans les Communautés du Canada. Inuktitun Inuit Nunanginni Kanatami*. Fairbanks, University of Alaska Press.
- SPALDING, Alex et Thomas KUSUGAQ, 1998, *Inuktitut: A Multi-Dialectal Outline Dictionary (with an Aivilingmiutaa Base)*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- SPERBER, Dan, 1996, *La contagion des idées : théorie naturaliste de la culture*. Paris, O. Jacob.
- SPERRY, John R., 2005, *Igloo Dwellers Were My Church*. Yellowknife, Outcrop the Northern Publishers.
- STAIRS, Arlene, 1995, « Learning Processes and Teaching Roles in Native Education: Cultural Base and Cultural Brokerage » : 139-153, in M. Battiste et J. Barman (dir.), *First Nations Education in Canada: The Circle Unfolds*. Vancouver, University of British Columbia Press.
- STATISTIQUE CANADA, 2006a, *Population selon la connaissance des langues officielles, par province et territoire (Recensement de 2006, Nunavut)*. Consulté en ligne (<http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo15-fra.htm>), le 15 mars 2011.
- , 2006b, *Population ayant déclaré une identité autochtone, selon la langue maternelle, par province et territoire (Recensement de 2006, Nunavut)*. Consulté

- sur Internet (<http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo38d-fra.htm>), le 15 mars 2011.
- , 2006c, *Population selon la langue maternelle, par province et territoire (Recensement de 2006, Nunavut)*. Consulté sur Internet (<http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo11d-fra.htm>), le 15 mars 2011.
- , 2006d, *Population selon certaines origines ethniques, par province et territoire (Recensement de 2006, Nunavut)*. Consulté sur Internet (<http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/demo26n-fra.htm>), le 15 mars 2011.
- STEENHOVEN, Geert van den, 1959, *Legal Concepts among the Netsilik Eskimos of Pelly Bay N. W. T.* Ottawa, Northern Affairs and Research Centre Department of Northern Affairs and National Resources.
- STENTON, Douglas, 1997, *Archaeology Glossary*. Iqaluit, Nunavut Arctic College.
- STEVENSON, Alexander, 1972, « Ilipsinut », courrier à l'éditeur, *Tukisivihsat*, 2 (11) : 8.
- ST-PIERRE, Paul, 1995, « Être jeune de langue à l'âge classique », *Circuit*, printemps : 16-17.
- STUCKENBERGER, Anja Nicole, 2007, « Transformation pentecôtiste et restauration sociale chez les Inuit », *Anthropologie et Sociétés* 31 (3) : 37-63.
- STUPART, Robert F., 1886, « The Eskimo of Stupart Bay », *Canadian Institute Proc. new series*, 4 : 95-114.
- (SDIQWG) Sustainable Development IQ Working Group, 2001, *Inuit Qaujimanituaqangit Framework*. Iqaluit, SDIQWG, présentation PowerPoint.
- SUTHERLAND, P.C., 1856, « On the Esquimaux », *Ethnological Society of London Journal*, 4 : 193-214.
- SWADESH, Morris, 1962, « Linguistic Relations Across Bering Strait », *American Anthropologist*, 64 (6) : 1262-1291.
- SZENDE, Thomas, 2003, *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*. Paris, Honoré Champion éditeur.
- TAGOONA, Armand, 1968, « Dear Editor. P.S. », *New News*, 12, novembre : 9.
- TAGOONA, Eric, 1979, « Tagoona Discusses Concerns with Baker Lake Residents », *Inuit Today*, 8 (1) : 12-22.
- TAPARDJUK, Louis, 1984, *Cultural Impact on Eskimo People*. Yellowknife, Arctic Co-operatives Ltd.
- TARGÉ, Anne-Pascale, 2005, *Transmission des savoirs oraux dans les écoles inuit : étude du cas de la communauté d'Arviat*. Québec, Université Laval, mémoire de maîtrise.

- TERRITOIRES DU NORD-OUEST, 1988, *Lois révisées des Territoires du Nord-Ouest*. Yellowknife, Imprimeur territorial.
- TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, 2003, *Final Report Special Committee on the Review of the Official Languages Act « One Land Many Voices »*. Yellowknife, Legislative Assembly of the Northwest Territories.
- TERRITOIRES DU NORD-OUEST, TASK FORCE ON ABORIGINAL LANGUAGES, Rosemary CAIRNS, Wilf BEAN et Rosemarie MEYOK, 1986, *The Report of the Task Force on Aboriginal Languages*. Yellowknife, Government of the NWT.
- TERSIS, Nicole, 1994, « Les phénomènes de la langue sont-ils motivés ? », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 89 : 337-357.
- , 1995, « Innovation et vitalité du Tunumiisut. Groenland oriental » : 79-93 in A.-V. Charrin, J.-M. Lacroix et M. Therrien (dir.), *Peuples des Grands Nord, traditions et transitions*. Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle/Institut national des langues et civilisations orientales.
- , 2008, *Forme et sens des mots du Tunumiisut. Lexique inuit du Groenland oriental*. Louvain, Paris, Peeters Press.
- TESTER, Frank et Peter IRNIQ, 2008, « Inuit Qaujimajatuqangit: Social History, Politics and the Practice of Resistance », *Arctic* 61 (1) : 48-61.
- TESTER, Frank et Peter KULCHYSKI, 1994, *Tammarniit (Mistakes): Inuit Relocation in the Eastern Arctic, 1939-63*. Vancouver, UBC Press.
- TESTER, Frank James, Paule MCNICOLL et Peter IRNIQ, 2001, « Writing for Our Lives: The Language of Homesickness, Self-esteem and the Inuit TB 'Epidemic' », *Études Inuit Studies*, 25 (1-2) : 121-140.
- THALBITZER, William, 1930, « Les magiciens esquimaux, leurs conceptions du monde, de l'âme et de la vie », *Journal de la société des américanistes* 22 (1) : 73-106.
- THE ARCTIC CIRCLE, 1961, « Radio in the North », *Arctic Circular*, 14 : 18-19.
- THE INTERPRETER CORPS, 1979, *Interpreter's Word Book = tusajit uqausiqautingit*. Yellowknife, Government of the NWT, Department of Information.
- THÉRIAULT, J. Yvon, 2007, *Faire société : société civile et espaces francophones*. Sudbury, Prise de parole.
- THERRIEN, Michèle, 1979, *La Conférence, tripartite fédérale, provinciale et inuit, Nouveau Québec 1970, analyse socio-politique*. Paris, CNRS-EHESS, (Centre d'études arctiques, Separata D).
- , 1987, *Le corps Inuit (Québec arctique)*. Paris, SELAF/PUB.

- , 1989, *Ilisautiksait, cours de langue inuit*. Paris, Langues'O (INALCO), 5 cahiers d'exercices photocopiés et destinés aux étudiants, cahier 1.
- , 1996, « Néologie Inuit et nouvelles traductions de la culture », *Études canadiennes, Canadian Studies*, 41 : 25-39.
- , 1999a, « 'All Qallunaat Predicted our Extinction' Inuit Perspectives of Identity » : 28-35 in J. Oosten et C. Remie (dir.), *Identities: Continuity and Change in Inuit and Saami Societies*. Leiden : Research School CNWS, Leiden University.
- , 1999b, *Printemps inuit, naissance du Nunavut*. Montpellier, Indigène Éditions.
- , 2000, « Nouvelles terminologies en inuktitut : contraintes linguistiques, logiques, culturelles » : 283-301, in M. Therrien et N. Tersis (dir.) *Les langues eskaléoutes. Sibérie, Alaska, Canada, Groenland*. Paris, CNRS Éditions.
- , 2002a, « How Semantic Information Can Contribute to Shed Light on Concepts We Want to Investigate » : 240-253 in M. Therrien (dir.) *Dynamics and Shifting Perspectives, Arctic Societies and Research, Proceedings of the First IPSSAS Seminar*. Nuuk, Ilisimatusarfik/University of Greenland.
- , 2002b, « Ce que précise la langue inuit au sujet de la remémoration », *Anthropologie et Sociétés*, 26 (2-3) : 117-135.
- , 2008, « Tout révéler et rester discret chez les Inuit de l'Arctique canadien » : 251-285, in M. Therrien (dir.), *Paroles interdites*. Paris, Karthala, Langues O' (Inalco).
- TERRIEN, Michèle et Frédéric, LAUGRAND (dir.), 1999, *Interviewing Inuit Elders: Perspective on Traditional Health*. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- TERRIEN, Michèle et TERSIS, Nicole (dir.), 2000, *Les langues eskaléoutes. Sibérie, Alaska, Canada, Groenland*. Paris, CNRS Éditions.
- THIBERT, Arthur, 1954, *English-Eskimo Dictionary, Eskimo-English*. Ottawa, Research Center of Amerindian Anthropology, University of Ottawa.
- , 1958, *English-Eskimo Dictionary, Eskimo-English*. Ottawa, Research Center for Amerindian Anthropology, University of Ottawa.
- , 2004, *Eskimo-English / English-Eskimo Dictionary*. New York, Hippocrene Books.
- TOKA PEET, Martha, 2008, *Pocket Inuktitut. A Phrasebook for Nearly All Occasions*. Lac Seul, Mazinaate Inc.
- TOMLIN, Rev. J., 1865, *A Comparative Vocabulary of Forty-Eight Languages, Comprising One Hundred and Forty-Six Common English Words, with their Cognates in the other Languages, Showing their Affinities with the English and Hebrew*. Liverpool, Arthur Newling.
- TRÜBNER & CO., 1882, *Trübner's Catalogue of Dictionaries and Grammars of the Principal Languages and Dialects of the World. Second edition, considerably*



- enlarged and revised, with an alphabetical index. A guide for students and book.*  
London, Trübner & Co.
- TRUDEL, François, 1987, « Moses : un employé inuit de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1822-1853) », *Études Inuit Studies*, 11 (2) : 165-186.
- , 1989, « Albert One-Eye : un Inuk à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson (1841-1849) », *Recherches Amérindiennes au Québec*, 19 (1) : 52-62.
- TULLOCH, Shelley, 2009, *Building a Strong Foundation: Considerations to Support Thriving Bilingualism in Nunavut*. Ottawa, Nunavut Literacy Council.
- , 2004, *Inuktitut and Inuit Youth: Language Attitudes as a Basis for Language Planning*. Québec, Université Laval, thèse de doctorat.
- , 1999, « Language and Identity: An Inuit Perspective » : 106-116, in W. Burnett et R. Adlam (dir.), *Papers from the 23rd Annual Meeting of the Atlantic Provinces Linguistic Association*. Sackville, APLA.
- TUNGILIK, Victor, Jarich OOSTEN, Frédéric LAUGRAND, Rachel UYARASUK et NAC (Language and Culture Program), 1999, *The Transition to Christianity, Inuit Perspectives on the 20th Century*, volume 1. Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College.
- TURNER, Lucien, 1887, *Eskimo-English Lexicon and Grammar*. Washington, Smithsonian Institution, manuscrit.
- TURQUETIL, Arsène, 1907, « Première tentative d'apostolat chez les Esquimaux », *Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de la Marie Immaculée*, 45 : 330-353, 484-503.
- UTATNAQ, Alexis (dir.), 1989, *Interpreter/Translator Word List Book 1989*. Iqaluit, Arctic College.
- VALASKAKIS, Gail, 2010, « Communications dans le Nord », *L'Encyclopédie canadienne*. Consulté sur Internet (<http://www.thecanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=F1ARTE0001807>), le 14 octobre 2010.
- VALLEE, Frank, 1962, *Differentiation Among the Eskimos in Some Canadian Arctic Settlements*. Ottawa, Northern Co-ordination and Research Centre Department of Northern Affairs and National Resources.
- , 1967, *Kabloona and Eskimo in the Central Keewatin*. Ottawa, Canadian Research Centre for Anthropology, Saint Paul University, in co-operation with Northern Co-ordination and Research Centre Department of Indian Affairs and Northern Development.
- VATER, Johann Severin, 1815, *Linguarum totius orbis index alphabeticus, quarum Grammaticae Lexica*. Berolini, In officina libraria Fr. Nicolai.
- VAUGHAN, Richard, 2007, *The Arctic: A History*. Stroud, Sutton Publishing.

- VICK-WESTGATE, Ann et Bonnie LEON, 2002, *Nunavik: Inuit-Controlled Education in Arctic Quebec*. Calgary, University of Calgary Press.
- WACHOWICH, Nancy, Apphia Agalakti AWA, Rhoda Kaukjak KATSAK et Sandra Pikujak KATSAK, 1999, *Saqiyuq: Stories from the Lives of Three Inuit Women*. Montréal, McGill-Queen's University Press.
- WALLOT, Jean-Pierre, et Norman FORTIER, 1998, « Archival Science and Oral Source » : 265-378, in R. Perks et A. Thompson (dir.), *The Oral History Reader*. Londres et New York, Routledge.
- WASHINGTON, John, 1850, *Esquimaux and English Vocabulary: For the Use of Arctic Expedition*. London, John Murray.
- WEINREICH, Uriel, 1963, *Languages in Contact; Findings and Problems*. Hague, Mouton.
- WENZEL, George W., 1987, « 'I Was Once Independent': The Southern Seal Protest and Inuit », *Anthropologica*, 29 (2) : 195-210.
- WHITE, Graham, 2006, « Traditional Aboriginal Values in a Westminster Parliament: The legislative Assembly of Nunavut », *The Journal of Legislative Studies*, 12 (1) : 8-31.
- WHITELEY, William H., 1964, « The Establishment of the Moravian Mission in Labrador, 1763-1783 », *Canadian Historical Review*, 45 (1) : 29-50.
- WILMAN, Mary Eckho, 2002, *Governance through Inuit Qaujimajatuqangit: Changing the Paradigm for the Future of Inuit Society* : 33-37, in M. Nagy (dir.) *The Power of Traditions : Identities, Politics and Social Sciences, ICASS IV: keynotes presented at the Fourth International Congress of Arctic Social Sciences*. Québec, International Arctic Social Sciences Association.
- WINKLER, Heinrich, 1884, *Uralaltaische völker und sprachen*. Berlin, F. Dümmler.
- WÜSTER, Eugen, 1955, « Standardization of Technical Terms - Problems and Progress », *Sprachforum*, 1 (1) : 51-61. Consulté sur Internet (<http://unesdoc.unesco.org/ulis/cgi-bin/ExtractPDF.pl?catno=179476&look=default&ll=1>), le 09 mars 2011.
- ZARATE, Gabriel, 2010, « Nunavut RCMP Member Pleads Guilty to Assaulting Prisoners », *Nunatsiaq News*, 13 mai (mis à jour le 15 mai).

## **2. ARCHIVES**

(BAC) BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

BAC RG 18

- Volume 3713, RCMP F-1 Royal Canadian Mounted Police Records, dossier G-284-10, Memorandum from W.J. Fitzsimmons, Superintendent, Adjutant to D.A.O, re : attached suggestion from Corporal C.J. Reid in regards to the employment of interpreters at the Frobisher Bay Detachment, 25 janvier 1962.

BAC RG 22 :

- Versement 22-335, volume 335, dossier 40-8-19. *Minutes. Eskimo Affairs Committee*, 25 mai 1959.

BAC RG 85 :

- D-3-a, volume 626, dossier A1012-8, partie 1, *Eskimo Translation - Letter to the Welfare Division*, 11 mai 1965.

- Volume 254, dossier 40-8-1, partie 3. *F.J.G. Cunningham to Mr Kennedy*, 16 juin 1952.

- Volume 314, partie 3, *Eskimo Correspondence - Written in Syllabics 1957-1961*, non daté.

- Volume 315, dossier 1012-8, partie 3, *Memorandum for Mr W Rudnicki, Chief, Welfare Division - Progress Report on Eskimo Letters, Spalding, A. E.*, 4 octobre 1960.

- Volume 315, dossier 1012-8, partie 3, *Eskimo Correspondance Written in Syllabics*, non daté.

- Volume 626, dossier A1012-8, partie 1, *Eskimo Translation - Letter to the Welfare Division*, non daté.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for all Northern Service Officers*, 3 février 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Arctic Administrator - Eskimo Representation at Eskimo Affairs Committee*, 28 avril 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr Bolger. Arctic Administrations*, 3 février 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr Bolger - Arctic Administrator - Eskimo Representation - Eskimo Affairs Committee*, 23 mars 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for Mr CM Bolger, Administrator of the Arctic*, 12 mars 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Candidates for Eskimo Affairs Committee*, non daté.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 1, *Memorandum for the Regional Administrators- Selection of Candidate for Eskimo Affairs Committee Meeting*, 6 avril 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Memorandum for the Administrator of the Mackenzie - Eskimo Affairs Committee - Biography of David Panioyakak and David Haniliak*, 20 mars 1961.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on May 25, 1959, in the large conference room, East Block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Remarks of Eskimo Delegates at the Tenth Meeting, Eskimo Affairs Commitee Ottawa*, 25 mai 1959.

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Minutes of the Eleventh Meeting of the Committee on Eskimo Affairs held on March 28 and 29, 1960, in the large conference room, East Block, Parliament buildings, Ottawa*, non daté .

- Volume 1065, dossier 1012-9, partie 4, *Eskimo Affairs Committee - Booklet of Instructions, Minutes and Agendas*, juillet 1960- mars 1961.

- Volume 1382, dossier 1012-9, partie 5, *The Autocracy Attitude of Certain Members : The Committee on Eskimo Affairs will be Disconstinued Very Shortly*, by Clement Brown, non daté.

#### ARCHIVES DESCHÂTELETS

- HF 187 T42R7 ex1, La langue esquimaude, Arthur Thibert, 1er décembre 1954.

- HR 3020.E77R 1, *Dictionnaire esquimau-français, Aklavik & Cambridge Bay*. N.W.T, copié par R.P.A. Thibert Omi., Maurice Metayer, 1959.

- HR 6903.C73R18, Letter to Gordon Robertson, Chairman, Committee on Eskimo Affairs, from Andre Renaud, re : Amendments to Minutes of the Tenth Meeting of the Committee on Eskimo Affairs, 11 août 1959.

### 3. SITES INTERNET

Akitsiraq Law School  
<http://www.akitsiraq.ca>

Banque de données Termium Plus, Canada, Bureau de la traduction  
<http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra>

Base de données Caninuit (publications inuit au Canada)  
<http://www.libris.ca/inuit/go.exe>

Canada, Bureau de la traduction  
<http://www.btb.gc.ca/btb.php?lang=eng&cont=850>

Commission sur la vérité de la région Qikiqtani, Qikiqtani Inuit Association  
<http://www.qtcommission.com>

Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes/International Adult Literacy Survey Database  
<http://litdata.ets.org/ialdata/search.asp>

(GN) Gouvernement du Nunavut, CLAJ  
Implementing the dream. Our Made-in-Nunavut Language Legislation,  
<http://www.gov.nu.ca/cley/english/pdf/dream-eng.pdf>

(GN) Gouvernement du Nunavut, Assemblée législative, le drapeau du Nunavut  
<http://www.assembly.nu.ca/inuktitut/about/flag.html>

Interactive InupiaQ Dictionary, Institute of Social and Economic Research  
University of Alaska Anchorage  
<http://www.alaskool.org/language/dictionaries/inupiaq/dictionary.htm>

Inuit Tapiriit Kanatami, carte géographique des communautés inuit du Canada  
[http://www.itk.ca/sites/default/files/Inuit\\_communities\\_of\\_Canada.pdf](http://www.itk.ca/sites/default/files/Inuit_communities_of_Canada.pdf)

InuktitutComputing, outil du Conseil National de la Recherche du Canada  
<http://www.inuktitutcomputing.ca/en/main.html>

Nunavut Living Dictionary (Asuilaak), Gouvernement du Nunavut, CLAJ  
<http://livingdictionary.com>

Oqaasileriffik Language Database, Greenland Language Secretariat  
<http://service.oqaasileriffik.gl/cgi-bin/katersat.cgi?lang=eng>

Pirurvik Tusaalanga online Glossary  
<http://www.tusaalanga.ca/glossary/viewall>

Premier's Office Government of the NWT, Premier's Office Government of Yukon, Premier's Office  
GN, A Northern Vision: A Stronger North and a Better Canada  
<http://www.anorthernvision.ca/french/index.html>

## 4. ENTREVUES

### ENTREVUES NOMINATIVES

BELL, James, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Nunatsiaq News* (10 avril 2008, Iqaluit)

BEVERIDGE, Navarana, analyste en politiques, Nunavut Tunngavik Incorporated (25 avril 2008, Iqaluit)

CUERRIER, Daniel, directeur, Association des francophones du Nunavut (14 février 2008, Iqaluit)

IDLOUT PAULSON (d'ARGENCOURT), Leah, aînée, traductrice et interprète (5 mars 2008, Iqaluit)

LECHAT, Robert, père oblat de Marie immaculée, travaillant à la traduction d'Écritures saintes en langue inuit (12 octobre 2010, Ottawa)

NATTAQ, Simon, aîné, originaire d'Igloodik, conseiller municipal de la ville d'Iqaluit et membre du groupe Inuit Qaujimajatuqangit Katimajit (11 novembre 2005, Iqaluit)

REDFERN, Madeleine, diplômée du programme Akitsiraq Law School (14 février 2008, Iqaluit)

#### ENTREVUES CODÉES

01IQHADPOL, homme, adulte, originaire de Kangiq&iniq (Rankin Inlet), représentant, secteur public (14 octobre 2005, Iqaluit)

03IQFAI, femmes aînée, originaire de Kimmirut, (28 novembre 2005, Iqaluit)

04IQFAI, femmes, aînée, originaire d'Iqaluit (28 novembre 2005, Iqaluit)

05IQFADPOL, femme, adulte, originaire d'Iqaluit, élue, municipalité (30 septembre 2005, Iqaluit)

06IQHADPOL, homme, adulte, originaire d'Iglulik (Igloodik), élu, territoire (14 décembre 2005, Iqaluit)

08IQFADI/T, femme, adulte, originaire de Mittimatalik, interprète confirmée, secteur public (28 novembre 2005, Iqaluit)

09IQHAD, homme, adulte, originaire de Kimmirut, étudiant, Collège arctique du Nunavut (8 décembre 2005, Iqaluit)

10IQFJ, femme, jeune, originaire de Kimmirut, étudiante, Collège arctique du Nunavut (8 décembre 2005, Iqaluit)

11IQFADPOL, femme, adulte, originaire d'Uqsuqtuuq (Gjoah Haven), élue, territoire (1<sup>er</sup> décembre 2005, Iqaluit)

12IQFAIPOL, femme, aînée, originaire de Kangiq&iniq (Rankin Inlet), élue, territoire (1<sup>er</sup> décembre 2005, Iqaluit)

13IQFAD-PROF, femme, adulte, originaire de Panniqtuuq (Pangnirtung), terminologue, secteur public (27 novembre 2005, Iqaluit)

14IQFADI/T, femme, adulte, originaire d'Igloodik, traductrice et enseignante, secteur privé (14 octobre 2005)

15IQHAD-PROF, homme, adulte, originaire de l'extérieur du Nunavut, employé, secteur public (27 novembre 2005, Iqaluit)

16IQFAD-PROF, femme, adulte, originaire de Panniqtuuq (Pangnirtung), employée, secteur public (19 et 20 octobre 2005, Iqaluit)

17IQFADI/T, femme, adulte, originaire d'Iqaluit, traductrice et interprète, municipalité (11 décembre 2005, Iqaluit)

18IQFADI/T, femme, adulte, originaire de Kimmirut, traductrice, presse écrite (12 décembre 2005, Iqaluit)

19IQFAD-PROF, femme, adulte, originaire d'Ikpiarjuk (Arctic Bay), terminologue, secteur public (27 septembre 2005, Iqaluit)









Photographie datée de 1948 mettant en scène une famille inuit de Qamanittuaq (Baker Lake) qui regarde une affiche portant sur les allocations familiales.



Reproduction de la photographie intitulée « Eskimo family looking at Family Allowance poster » BAC RG 85 Indian and Northern Affairs. Departmental Library Albums [graphic material], Documents iconographiques 90, Boîte 3489, Collection S.J. Bailey, PA-167671.  
Photographie disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://data2.archives.ca/ap/a/a167671.jpg>



## V. Annexe, publications en langue inuit jusqu'en 1887

Le tableau suivant est une sélection des écrits (publications et manuscrits) en langue inuit et traitant de la langue inuit, répertoriés par l'américain James Constantine Pilling dans l'ouvrage *Bibliography of the Eskimo language* paru en 1887. Cette sélection présente uniquement les écrits présentés par lui sous les identifiants linguistiques « Eskimo », « Hudson Bay », « Akudnirmiut and Okomiut » et « Cumberland Sound », et qui correspondent de nos jours à l'inuktitut de l'est du Canada et plus précisément aux dialectes Nunavik (inuktitut), sud Baffin et nord Baffin qui sont traités dans cette thèse. La désignation « Eskimo » inclut les écrits sur la langue inuit en général, y compris le dialecte appelé « inuktitut ».

Les auteurs et leurs écrits (prières et textes sains, lexiques, grammaires, descriptions, biographies, essais, études linguistiques) sont classés par siècle et par statut de l'auteur (missionnaire, explorateur et associé, scientifique/écrivain). Les textes qui n'ont pas pu être classés dans le tableau par manque d'information les concernant apparaissent dans la case inférieure du tableau.

La bibliographie originale de Pilling n'identifiait pas le statut des auteurs, ni leur nationalité. Ces informations ont été ajoutées afin d'offrir au lecteur une information qui complète l'aperçu historique de cette thèse, par effet de miroir.

Notons qu'en 1887, Pilling utilisait dans son index chronologique les classifications propres aux différents auteurs et qui étaient les suivantes : Greenland, Eskimo, Labrador, Prince William Sound, Aleut, Kadiak, Karalit, Aleut-Fox, Aleutian-Kadiak, Kushutchevak (Kuskoswim), Tchuktchi, Cumberland Strait, Davis Strait, Ugalachmut, Kamchatka, Tchiglit, Inuit, Aglegmiut, Bristol Bay, Malehmut, Kaniagmiout, Kageagemut, Ugalachmut, Inuit, Kamshadale, Eskimo, Hudson Bay, Cumberland Sound. Ainsi, restant fidèle aux indications des auteurs, Pilling a parfois utilisé des orthographes différentes pour identifier des mêmes groupes linguistiques (ex. p. 115, « 1871-1872 Pinart (A.L.) Kaniagmiout » et « 1877 Gibbs (G.) Kaniagmut »).

Par ailleurs, ce tableau ne présente pas de manière exhaustive toutes les références incluses dans l'ouvrage de Pilling. Cette sélection ne présente pas les diverses traductions et rééditions d'un même ouvrage ou encore les publications de nature similaire. Les publications sont présentées ici à titre indicatif afin de brosser un tableau général des auteurs qui ont écrit en langue inuit ou sur la langue inuit en offrant des exemples de leurs publications. Nous dirigeons le lecteur vers la bibliographie de Pilling pour une liste exhaustive de ces publications.

### Légende du tableau :

En gras : auteurs ayant collecté eux-mêmes les données sur le terrain

\* = auteur ajouté à la bibliographie de Pilling (1887)

- = information non-disponible

	<b>Missionnaires dans l'Arctique oriental canadien</b>	<b>Explorateurs, marchands et membres d'équipage dans l'Arctique oriental canadien</b>	<b>Scientifiques /écrivains</b>
<b>XVII 1600- 1700</b>	<b>CRESPIEUL, Père François-Xavier</b> (jésuite, français) <i>Traduction de prières (1676)</i>	N/A	N/A
<b>XVIII 1700- 1800</b>		<b>DOBBS, Arthur</b> (gouverneur colonial de la Caroline du Nord, irlandais) <i>Lexique (1744)</i>  <b>KALM, Peter</b> (prof. d'économie, suédois) <i>Lexique (1753-1761 ; 1770-1771, 1772)</i>  <b>LONG, John</b> (traducteur sur navire marchand, anglais) <i>Lexique et approche comparative (1791)</i>	<b>JEFFERYS, Thomas</b> (géographe, anglais) <i>Description (1760)</i>  <b>SCHERER, Jean-Benoît</b> (historien, français) <i>Lexique et remarques sur la langue (1777)</i>  <b>GIESSING, Christopher</b> (généalogiste, danois) <i>Biographies d'auteurs ayant écrit sur la langue inuit (1779-1786)</i>  <b>COURT DE GEBELIN, Antoine de</b> (philologue, français) <i>Essai (1781)</i>  <b>BRYANT, (-)</b> (linguiste, -) <i>Étude linguistique comparative (1781)</i>  <b>YANKIEWITCH, F. de M.</b> (linguiste, hongrois) <i>Termes isolés (1790-1791)*</i>  <b>BARTON, Benjamin Smith</b> (prof. d'histoire naturelle, américain). <i>Termes isolés (1797)</i>  <b>FRY Edmund</b> (linguiste, anglais) <i>Court lexique (1799)</i>
<b>XIX 1800- 1900</b>	<b>ATKINSON, Christopher, révérend</b> (anglican, anglais) <i>Traduction de prières (1842, 1843)</i>  <b>PETITOT, Père Émile</b> (o.m.i., français) <i>Lexiques et précis de grammaire (1875, 1876 a.b., 1879, 1886)</i>  <b>PECK, Edmund James, Rév.</b> (anglican, anglais) <i>Traduction de textes saints (1878, 1881a.b., -)</i>  <b>RAND, Rev. Silas Tertius</b> (baptise,	<b>CHAPPELL, Lieut. Edward</b> (officier, anglais) <i>Court lexique (1817)</i>  <b>M'KEEVOR, Thomas</b> (chirurgien de bord, irlandais) <i>Lexique (1819)</i>  <b>ROSS, Sir John</b> (officier, anglais) <i>Lexique (1819, 1835a.b.)</i>  <b>FRANKLIN, Capt. John</b> (officier, anglais) <i>Lexique (1823)</i>  <b>PARRY, Amiral William E.,</b> (officier, anglais) <i>Lexique et commentaires d'ordre grammatical (1824)</i>  <b>*LYON, Capitaine George</b>	<b>ADELUNG, Johann Christoph</b> (lexicographe et grammairien, allemand) ; <b>VATER, Dr. Johann Severin</b> (théologien et linguiste, allemand) <i>Étude de grammaire sur lexiques (1806)</i>  <b>VATER, Dr. Johann Severin</b> (théologien et linguiste, allemand) <i>Essai de linguistique (1815)</i>  <b>NYERUP, Rasmus</b> (historien, danois) et <b>KRAFT Jens Edward</b> (auteur, norvégien) <i>Biographies d'auteurs (1818-1819)</i>  <b>BALBI, Adrien</b> (géographe, italien) <i>Termes isolés et remarques d'ordre linguistique (1826 a.b.)</i>  <b>HASLING, (-)</b> (-, allemand) <i>Essai (1836)</i>  <b>GALLATIN, Albert</b> (linguiste des langues amérindiennes, américain) <i>Lexique et étude sur les lettres V et L (1836, 1839, 1848)</i>

<p>philologue, ethnologue, canadien) <i>Lexique tiré du Nouveau Testament (non- publié</i></p> <p><b>BOMPAS, Reverend William Carpenter</b> (anglican, anglais) <i>Abécédaire (-)</i></p>	<p>F. (officier, anglais) <i>Termes isolés (1824)</i></p> <p><b>BEECHEY, Capitaine Frederic W.</b> (officier, anglais) <i>Lexique (1831, 1832)</i></p> <p><b>SCHOMBURGK, Robert H.</b> (explorateur, anglais né en Allemagne) <i>Lexique (1848, 1850)</i></p> <p><b>WASHINGTON, Capitaine, John</b> (officier, anglais) <i>Lexique (1850)</i></p> <p><b>HOOPER, Lieutenant, William</b> (officier, anglais) <i>Termes isolés (1852)</i></p> <p><b>RICHARDSON, Sir John</b> (chirurgien de bord et naturaliste, écossais) <i>Remarques d'ordre grammatical (1852)</i></p> <p><b>SEEMANN, Berthold Carl</b> (botaniste, allemand) <i>Remarques sur la langue (1853)</i></p> <p><b>SIMPSON, John</b> (chirurgien de bord et naturaliste, -) <i>Lexique (1855)</i></p> <p><b>SUTHERLAND, P.C.</b> (médecin, -) <i>Terminologie numérique (1856)</i></p> <p><b>HALL, Charles Francis</b> (américain) <i>Traduction de prières et termes isolés (1864, 1879)</i></p> <p><b>DALL, William H.</b> (paléontologiste, américain) <i>Commentaires d'ordre grammatical (1871, 1879)</i></p> <p><b>PINART, Alphonse Louis</b> (collectionneur, linguiste, français) <i>Termes isolés (1873)</i></p> <p><b>HEYES, Dr Isaac Israel</b> (chirurgien de bord, américain) <i>Traité de grammaire (1874)</i></p>	<p>HOSSLER (-) <i>Traduction de prières (1843)</i></p> <p>ERSLEW, Thomas Hansen (historien, danois) <i>Biographies d'auteurs (1843-1853)</i></p> <p>SCHUBERT, Hofrath von (prof., allemand) <i>Lexique (1844)</i></p> <p>LATHAM, Robert G. (ethnologue, anglais) <i>Lexique et terminologie numérique (1846, 1850, 1860)</i></p> <p>POTT, August F. (linguiste, allemand) <i>Terminologie numérique (1847)</i></p> <p>BUSCHMANN, Johann C. (linguiste, allemand) <i>Lexique et termes isolés (1856)</i></p> <p>JÉHAN Louis- François (théologien, français) <i>Lexique (1858)</i></p> <p>HALDEMAN, Samuel S. (prof. de linguistique, américain). <i>Terminologie numérique (1860)</i></p> <p>TOMLIN, Rev. J (linguiste, -) <i>Comparaison de lexiques (1865)</i></p> <p>LECLERC, Charles (auteur, français) <i>Références bibliographiques (1867)</i></p> <p>SABIN, Joseph (bibliophile, américain né en Angleterre) <i>Références bibliographiques (1868-1886)</i></p> <p><b>TURNER, Lucien</b> (ethnologue américain) <i>Lexique anglais-inuit avec grammaire (1887, non publié)</i></p> <p><b>CLARE, James R</b> (anthropologue, américain) <i>Terminologie de la parenté (1871)</i></p> <p>MORGAN, Lewis H. (anthropologue, américain) <i>Terminologie de la parenté (1871)</i></p> <p>SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE LA FOI, <i>Remarques sur la langue (1871)</i></p> <p>SHEA, John G. (historien, américain) <i>Commentaires d'ordre grammatical (1873)</i></p> <p>MORILLOT, Abbé (archéologue, français) <i>Remarques sur la langue (1875)</i></p> <p>BANCROFT, Hubert H. (historien, américain)</p>
---	---	--

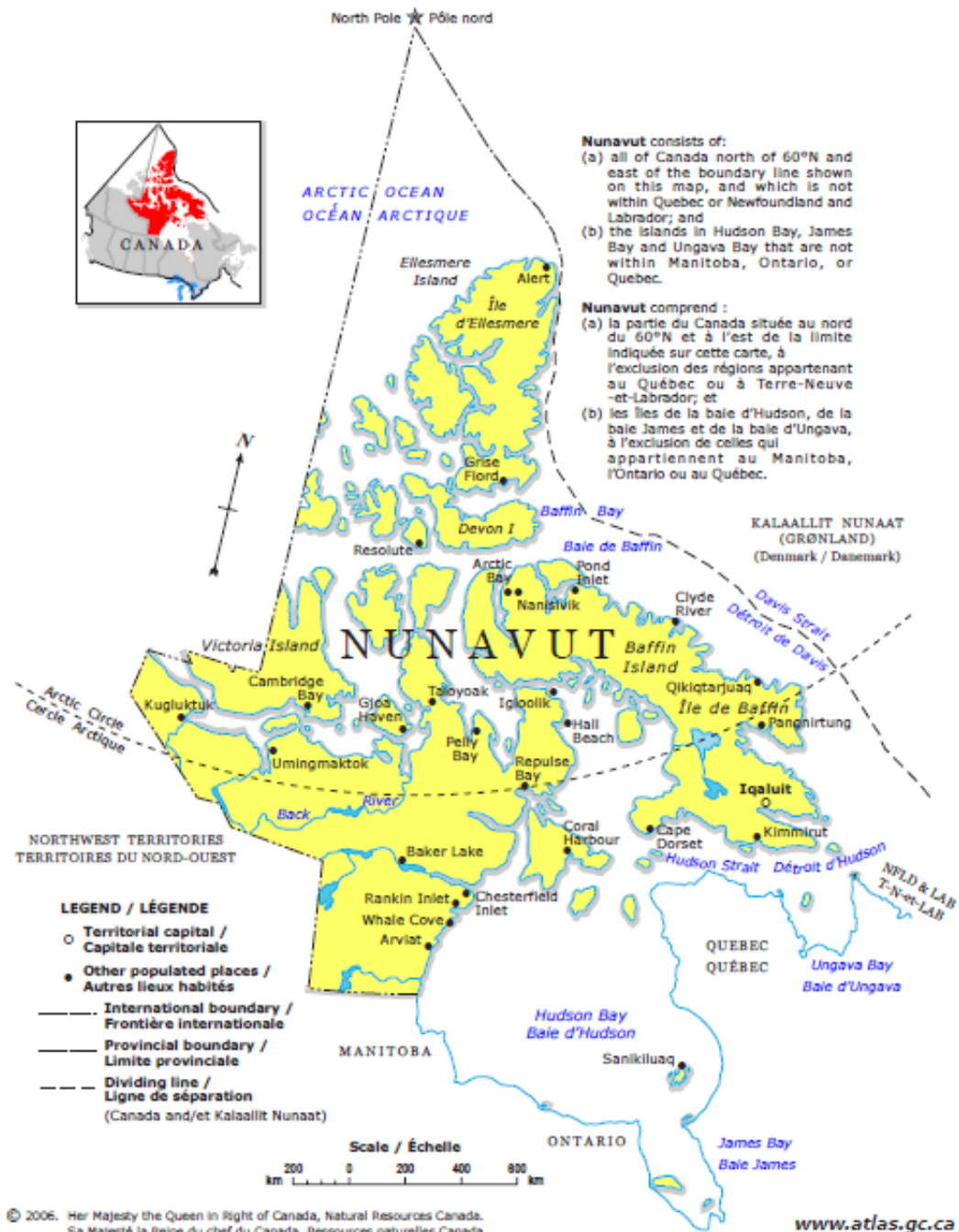
	<p><b>SCHWATKA, Lieut. Frederick</b> (officier, américain) <i>Lexique (1878-1880)</i></p> <p><b>GILDER, William H</b> (soldat, américain) <i>Lexique (1881)</i></p> <p><b>MURDOCH, Sergent John</b> (naturaliste, américain) <i>Lexique (1885a.b., 1887)</i></p> <p><b>NELSON, Edward W.</b> (naturaliste, américain) <i>Lexique et remarques grammaticales (1886)</i></p> <p><b>STUPART, Robert F.</b> (météorologue, canadien) <i>Lexique (1886)</i></p> <p><b>RINK, Heinrich J.</b> (physicien, danois ) <i>Termes isolés et remarques d'ordre linguistique (1885, -)</i></p>	<p><i>Traité de grammaire (1874-1876)</i></p> <p>MÜLLER, Dr Friedrich (linguiste, autrichien) <i>Remarques sur la langue (1877-1882)</i></p> <p>DUNCAN, Prof. David (sociologue, américain) <i>Termes isolés et commentaires (1878)</i></p> <p>HERZOG, Wilhelm (linguiste, allemand) <i>Comparaison de lexiques (1878)</i></p> <p>OPPERT, Gustav (Philologue, Allemand) <i>Approche comparative de langues (1879)</i></p> <p>BIBLE SOCIETY <i>Versets de la Bible (1876)</i></p> <p>QUARITCH, Bernard (libraire, américain) <i>Références bibliographiques (1880)</i></p> <p>TRÜBNER &amp; Co. (librairie, américaine) <i>Références bibliographiques (1882)</i></p> <p>ROSSE, Dr Irving C (professeur, américain) <i>Remarques sur la langue et termes isolés (1883)</i></p> <p><b>HOFFMAN, Dr Walter J.</b> (médecin, ethnologue, archéologue, américain) <i>Traduction de phrases et de pictogrammes (1883)</i></p> <p><b>BOAS, Franz</b> (anthropologue, américain) <i>Textes collectés par l'auteur de 1883 à 1884</i></p> <p>ADAM, Lucien (linguiste naturaliste, français) <i>Traité de grammaire (1884)</i></p> <p>BERGHOLTZ, Gustaf F. (membre de la Massachusetts Bible Society, -) <i>Compilation de prières du Notre Père (1884)</i></p> <p>WINKLER, Dr Heinrich (linguiste, anthropologue, allemand) <i>Approche comparative de langues (1884)</i></p>
--	--	---

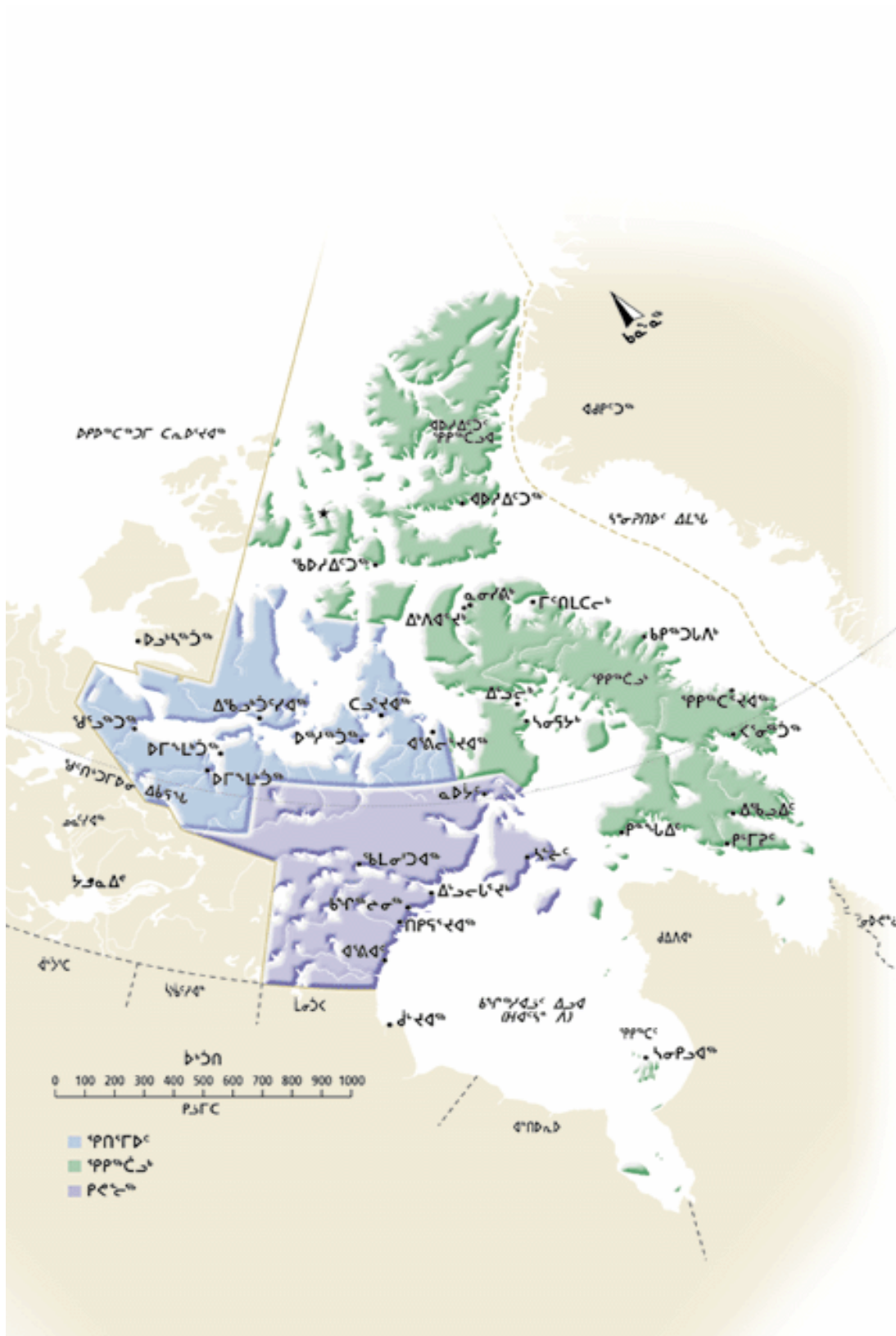
Publications anonymes

*Notice sur les mœurs et coutumes des Indiens Esquimaux de la baie de Baffins, au pôle arctique, suivie d'un vocabulaire esquimaux-français (1886), Abécédaire ou Premier Livre de lecture, Abécédaire (1849), Katekismuse Luterim, Cathéchisme (1849), Languages of N. W. America, Traduction de l'Évangile selon St Jean (1881).*

\* YANKIEWITCH, Feodor de Miriewo, 1790-1791, *Comparative Dictionary of All Languages and Dialects in Alphabetical Order Arranged*. Saint-Petersbourg, titre traduit en anglais par James Constantine Pilling.

## VI. Carte, territoire du Nunavut

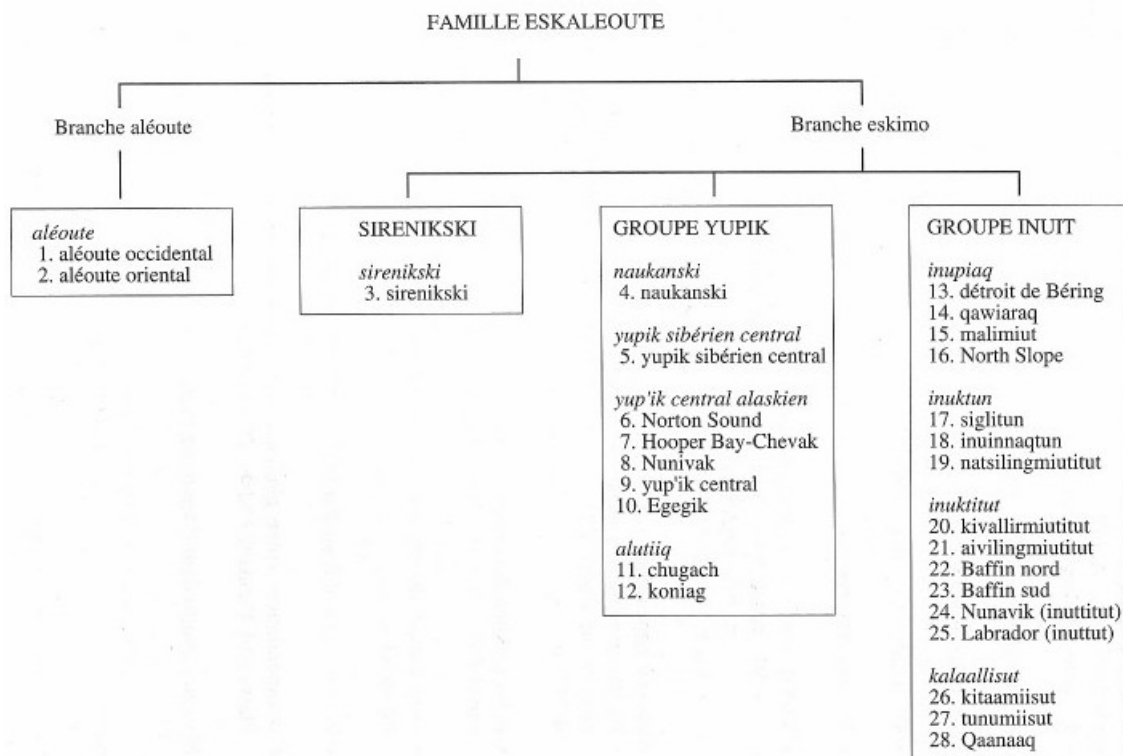




Carte du territoire du Nunavut en inuktitut, avec les trois régions : Qitirmiut, Qikiqtaaluk et Kivalliq.  
 Source : <http://www.nunavut.com/nunavut99/inuktitut/map.html>.



## VII. Dialectes de la langue inuit



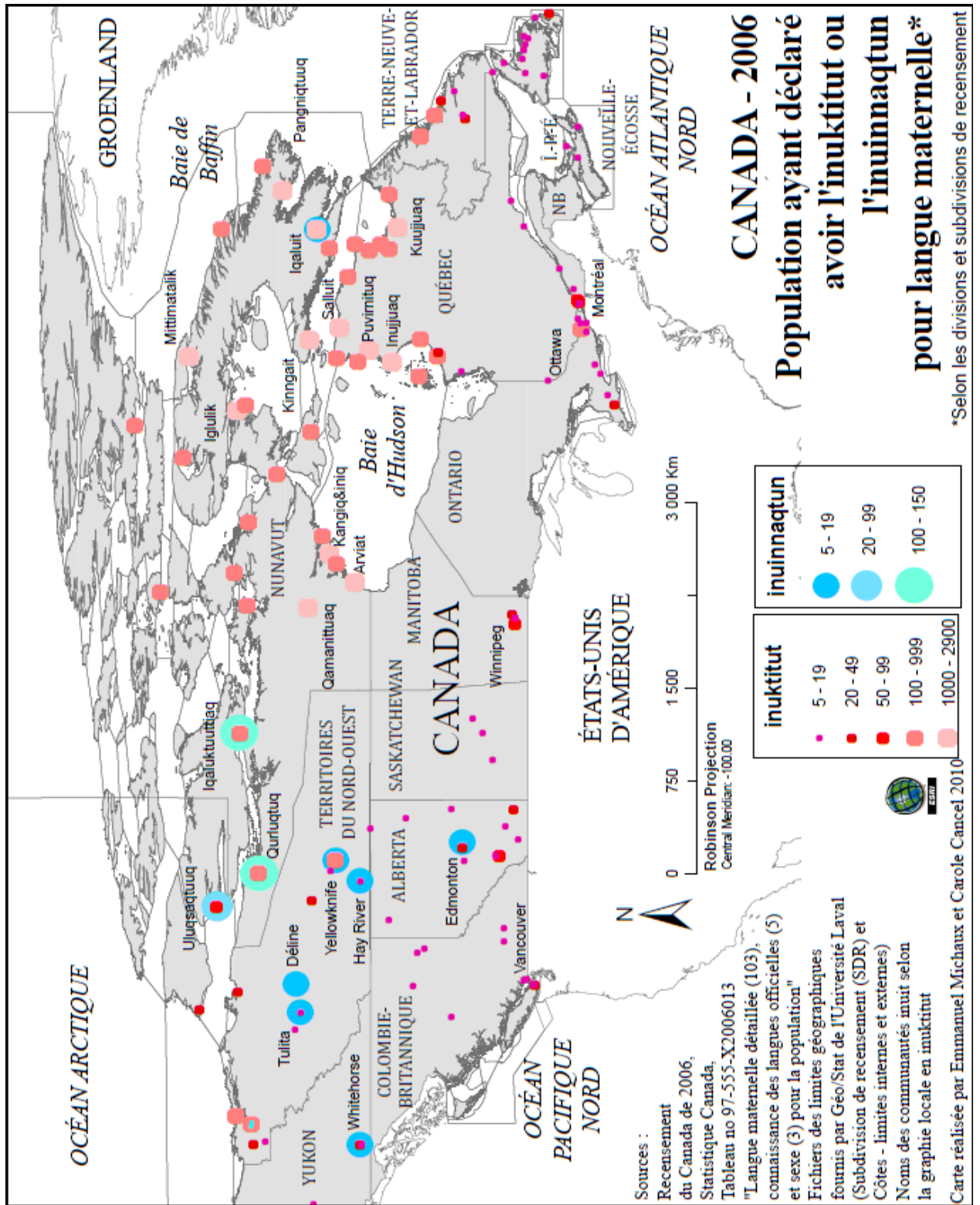
Source : (Bordin 2006).

## Dialectes de la langue inuit au Nunavut (Canada)

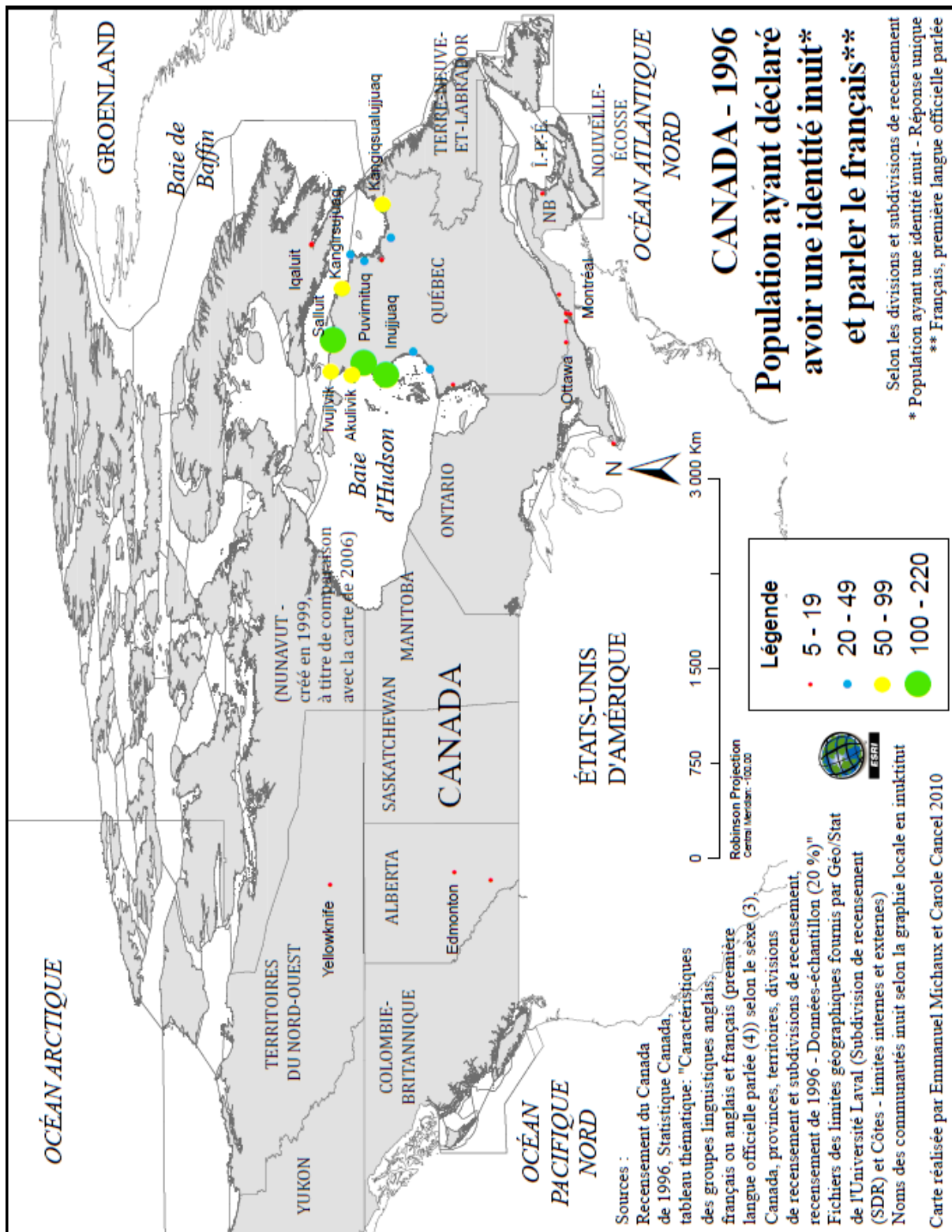


Source : Bureau du commissaire aux langues officielles du Nunavut.  
[www.langcom.nu.ca/english/languages/inuktitut/dialectmap-web.pdf](http://www.langcom.nu.ca/english/languages/inuktitut/dialectmap-web.pdf)

## VIII. Carte, inuktitut/inuinnagtun (langue maternelle) 2006



# IX. Carte, Inuit francophones du Canada 1996



## X. Carte, Inuit francophones du Canada 2006

